N° 229 Janvier 1932

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE

Tome LVIII

PARIS (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris : 70 fr. — Départements..... 75 fr.
Étranger..... 115 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 150 fr.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

Pages

M. Roques, *Ronsasvals*, poème épique provençal (premier article).... 1
Am. Pagès, Le thème de la tristesse amoureuse en France et en Espagne du XIVe au XVe siècle..... 29
Marcelle Ehrhard, *Le Livre du Pèlerin* d'Antoine de Novgorod..... 44
E. B. Ham, Le manuscrit de *Gillion de Trazegnies* à Chatsworth..... 66

MÉLANGES

J. E. Dufour, « La rivière d'Ojon autrement la Mare »..... 78
M. Roques, « La vielle sous le banc »..... 83
Ch. Samaran, Un document sur Guillaume de Villon..... 85

DISCUSSIONS

M. Roques, D'une application du calcul des probabilités à un problème d'histoire littéraire..... 88

COMPTES RENDUS

Kr. Sandfeld, Linguistique balkanique, problèmes et résultats (M. Roques)..... 100
B. H. J. Weerenbeck, Participe présent et gérondif (J. Damourette). 106
I.-A. Candrea et Gh. Adamescu, Dicţionarul enciclopedic ilustrat « Cartea românească » (M. R.)..... 108
A. Peterson, Le passage populaire des noms de personnes à l'état de noms communs dans les langues romanes et particulièrement en français (J. Damourette)..... 111
Joufrois, roman français du XIIIe siècle, éd. W. O. Streng-Renkonnen (P. B. Fay)..... 114
A. Delcourt, La vengeance de la commune, l'arsin et l'abattis de maison en Flandre et en Hainaut ; — J. Boca, La justice criminelle de l'échevinage d'Abbeville au moyen âge (1184-1186) ; — P. Thomas, Textes historiques sur Lille et le Nord de la France avant 1789 (imprimés et inédits) I ; — G. Espinas, Documents relatifs à la draperie de Valenciennes au moyen âge (N. Dupire)..... 120

PÉRIODIQUES..... 127

CHRONIQUE..... 150

Les prochains numéros contiendront :

E. C. Fawtier-Jones, Les vies de sainte Catherine d'Alexandrie (*suite*).
L. Foulet, Etudes de syntaxe française (*suite*).
R. T. Holbrook, Pour le commentaire de *Maistre Pierre Pathelin* (*suite*).
J. Jud, Mots d'origine gauloise (*suite*).
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
A. Piaget, *La Fleur de lis*.
A. Piaget et E. Droz, La tradition des œuvres de Villon.
M. Roques, Notes sur le texte de Joinville.
— *Ronsasvals* (2e article).
Ch. Samaran, Lectures sous les rayons ultra-violets (*suite*).

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

RONSASVALS

POÈME ÉPIQUE PROVENÇAL

PREMIER ARTICLE

J'ai donné dans la *Romania*, XLVIII (1922), p. 311-14 et particulièrement p. 313, quelques indications sur ce poème. Je rappelle qu'il a été copié, après celui que j'ai appelé *Roland à Saragosse* [1], au début d'un registre d'actes de 1398 de Me Rostan Bonet, notaire à Apt [2]. Je dois rectifier ici un point de ma description de 1922 : les deux poèmes du registre de 1398 sont incomplets, et non pas seulement le premier ; le registre est composé de cahiers de papier de 16 feuillets (8 feuillets doubles) écrits à 2 colonnes ; or le premier cahier a perdu quatre feuillets simples, qui constituent les deux feuillets doubles extérieurs. De là une lacune au début du *Roland à Saragosse* ; mais comme le second poème commence encore dans le premier cahier, au recto du f. *xj*, pour ne s'achever que dans le deuxième cahier, il est, lui aussi, incomplet, certainement, de deux feuillets (f. *xv* et *xvj*)[3]. Il s'achève au recto (col. *a*) du sixième feuillet du second cahier (f. *xxij*)[4].

1. J'ai publié, de *Roland à Saragosse*, une analyse et les 261 premiers vers, en 1925, au t. III, p. 407-13, de l'*Homenaje ofrecido a Menéndez Pidal* ; je poursuivrai prochainement la publication du texte dans un autre recueil.

2. Ce registre est, je pense, encore conservé dans l'étude de Me Pondicq, où M. F. Sauve l'avait découvert en 1912. Me Pondicq avait bien voulu autoriser le docteur Jacquème, de Marseille, à faire exécuter pour moi la photographie complète, que je possède, des deux poèmes. Je dois toutefois indiquer que je n'ai pas pu, malgré mes instances, obtenir encore de l'étude une réponse à une demande de vérification matérielle.

3. Je suis obligé, n'ayant pas vu moi-même le manuscrit, de faire ici quelques réserves. En effet, sur mes photographies, qui sont d'ailleurs fort

Voir note 4, page 2.

En l'absence de toute indication de l'auteur ou du copiste, je propose d'appeler ce second poème *Ronsasvals* : il conte en effet la bataille de Roncevaux, et il donne ce nom célèbre dans la forme que j'ai prise pour titre.

Le récit commence, sans aucun préliminaire, en pleine bataille [1]. En voici le résumé.

Les Français — nous l'apprendrons plus loin — sont vingt mille à ce moment, sans doute au premier jour du combat, ou plutôt au soir de ce jour, un lundi de mai. Les Sarrasins leur livrent des assauts répétés, dirigés chaque fois par un héros nouveau dont les chrétiens triomphent, non sans dommage. C'est ainsi que le Sarrasin Juzian de Marroc, neveu de Marcili, est tué par Estout de Lingres (76) et que, vers le coucher du soleil, Roland (Rollan) fend de la tête à la ceinture un Sarrasin « orgueilleux et fier » et met en déroute sa troupe (160). Les Français peuvent enfin prendre quelque repos, après que l'ar-

---

bonnes, encore que réduites, la foliotation ancienne en chiffres romains est parfois cachée par les ficelles avec lesquelles le photographe a fixé les coins. Mais je puis faire état de l'indication que m'a fournie le Dr Jacquème sur la disparition de quatre feuillets du 1er cahier ; or mes photographies commencent avec le f. *iij* et ne laissent aucune lacune jusqu'au fo *xiv* inclus : il faut donc que les deux feuillets manquant au premier cahier (outre les f. *i* et *ij*) soient les f. *xv* et *xvj* ; c'est là en effet qu'il y a interruption dans le récit. Il m'est impossible de voir sur mes clichés la foliotation *xvij-xxij* (et c'est la vérification de ce détail que je n'ai pu obtenir encore), mais je n'ai pas de raison d'en douter.

4. Le texte, dans cette 1re colonne du recto du f. *xxij*, est suivi, après un blanc, d'un explicit de copiste :

Finito libro, sit laus et gloria $\overline{\text{xpo}}$.
Qui scripsit scribat, semper cum domino vivat.

Le reste de la page est blanc. Il n'y a aucune raison de croire que la copie soit incomplète. Dans l'état actuel le poème compte 1802 vers ; les f. *xiv* et *xvij* ayant le plus souvent 50 vers à la colonne, on peut admettre qu'il en était de même pour les feuillets perdus (soit 400 vers) ; le poème en aurait donc eu 2200, tandis que *Roland à Saragosse* n'en avait que 1600 ou 1800.

1. Il n'y a pas à douter que ce soit bien là le début et que rien ne manque au poème : en effet le copiste a ménagé en tête de la col. *a* du f. *xj* la place d'une lettre ornée, l'initiale de *So*, qui n'a pas été exécutée, mais qui est appelée dans la marge par un *s* minuscule.

chevêque Turpin leur a dit la nécessité de communier le lendemain matin (176).

Le mardi matin, l'archevêque célèbre la messe; les barons font des offrandes magnifiques (1189). Roland prend Durendart et voit avec chagrin que l'éclat de la bonne épée est terni (198). Il monte sur son cheval Malmatin, gravit l' « ansgarde » ; puis il revient vers l'armée et dit à l'archevêque le nombre infini des païens et sa certitude que la bataille sera rude (213). Turpin le réconforte. Roland admire le courage du valeureux archevêque et lui promet de beaux dons s'il revient en France. A demi-voix, pour ne pas être entendu du baron, Turpin dit sa conviction que la France ne les verra pas revenir et qu'Aude ne retrouvera pas Roland (241); puis il rassemble autour de lui les douze pairs, leur fait un sermon et reçoit leur confession (301). Angelier confesse qu'il a une amie, la meilleure qu'il y ait au monde : c'est sainte Marie (354). Puis le combat commence. Naymon de Resia est tué par Roland (428), l' « amirat de Frontals » par Turpin (160), Bossiran d'Africa par Angelier (475), Amalroc, chef de quarante mille « Aragossins », encore par Roland (1510); mais, après tous ces combats, des vingt mille Français qui étaient entrés au champ, il n'en est pas reparti plus de deux mille (524). Olivier s'approche alors de Roland et lui demande de sonner de son cor pour appeler Charlemagne; « A Dieu ne plaise, répond Roland, que je sonne pour des païens comme fait un chasseur pour un sanglier » (537). Une nouvelle attaque des Sarrasins, menée par Cauligon, est repoussée; Gandelbuon, seigneur des Frisons, tue Cauligon (548). Le soir est venu, les chrétiens retournent à leurs pavillons; il ne reste plus, avec Roland, que trente Français (577).

Nuit de tristesse et de lassitude (584). Au matin du mercredi, l'archevêque dit la messe avec son diacre Berenguier; les trente barons se confessent, puis s'arment (590). Roland envoie Gandelbuon sur l' « ansgarde » pour se rendre compte du nombre des ennemis. « Ils sont bien soixante mille hommes armés », rapporte Gandelbuon inquiet (668). Et cependant les Sarrasins ne se croient pas encore en nombre : Angelan va informer Marcili qu'il reste encore trente barons français vivants, et Roland parmi eux; il demande des renforts. Marcili envoie soixante mille cavaliers, sous le commandement de son neveu

Falsabroni, qui juge ce surcroît de forces bien inutile (696). Falsabroni entre en bataille : il tue successivement Jauceran (724), Estout de Lingres (733), Gautier[1] de Termes (757), Salamon de Bretagne (780), Savaric (806). Chaque fois, Roland s'est élancé pour venger celui de ses compagnons qui venait de tomber, mais, chaque fois, Falsabroni a fui sur son cheval si rapide que Roland n'a pu l'atteindre ; chaque fois, Roland est descendu auprès du corps du chrétien abattu, a prononcé un bref regret funèbre et demandé au mort d'apporter son salut à tous leurs compagnons déjà tombés et de leur dire que Roland ne tardera pas à les rejoindre, dès qu'il les aura vengés (817).

Et maintenant c'est Miolon qui s'avance pour combattre (820)...

Ici une lacune de 400 vers environ. Il est probable que le poète y contait comment tous les Français avaient été tués l'un après l'autre, sauf Gandelbuon, Olivier et Roland. A la reprise du texte (v. 821), il semble qu'un de ces derniers fasse allusion à un secours espéré de chevaliers allemands et bavarois dont nous ne savons comment il a été appelé ou annoncé (826).

Le poète revient en arrière pour raconter ce qui s'est passé au camp de Charles deux jours auparavant. « Un beau valet » est arrivé à cheval ; il s'est présenté à Charlemagne : c'est le fils d'Olivier, Galian de Raynier (850). Il est né de la payenne Baracla, à la suite du « gab » indiscret d'Olivier, auquel le poète fait une allusion rapide et que nous connaissons par le *Pèlerinage* (868) ; il est baptisé, il veut être chevalier et voler au secours de son père. Charlemagne l'adoube, lui donne cent chevaliers ; la petite troupe part vers Ronsasvals (900). Cependant, Olivier s'est approché de Roland. Une fois encore, il lui a demandé de sonner son cor et de nouveau Roland a refusé ; mais Olivier a prononcé le nom d'Aude et le cœur orgueilleux de Roland s'est adouci. Le baron a sonné son cor de telle force que les oiseaux qui en ont entendu le bruit sont tombés morts et que Charlemagne a perçu l'appel à sept lieues de distance (930) ; dans cet effort, Roland fait éclater les veines de son cou.

---

1. Le ms. a, par erreur, à cet endroit *Garnier de Termes*.

A sept lieues de là, l'appel parvient jusqu'à Charlemagne, mais Ganelon (Gayne) lui dit que c'est le ciel qui tonne (932). Roland sonne une deuxième fois, si fort que le pavillon du cor éclate : Charles et Nayme de Bavier l'ont cette fois bien entendu. Charles dit son inquiétude (948); Ganelon, en prétendant que Roland sonne pour quelque lièvre qu'il chasse, ne fait qu'aviver les soupçons de l'empereur et ceux de Nayme, avec qui Ganelon a une discussion brutale (997).

Cependant Galian est arrivé à Roncevaux et d'emblée il commence à charger (1004). Olivier est à ce moment attaqué par un Sarrasin, Orgelin, qui lui porte sur la tête un coup terrible. Olivier veut frapper Orgelin de son épée, mais, aveuglé, c'est Roland qu'il atteint et qu'il désarçonne; Roland se fait reconnaître et Olivier s'excuse (1020). Puis Roland remonte à cheval. Sur le champ de bataille, il rencontre Galian qui lui demande où est son père. Roland l'amène à Olivier, qui ne peut que lui dire : « Fils, Dieu te voie, car je ne te puis regarder » (1036), lorsqu'Orgelin charge de nouveau et l'abat mort (1040). Galian venge immédiatement son père d'un coup formidable : « Il eût été bien utile, dit Roland, que Galian fût venu nous aider plus tôt » (1052). Galian est descendu auprès du corps de son père; il a prononcé les mots de regret, puis il est remonté à cheval et il se bat si longtemps et si rudement qu'il tombe épuisé et mourant (1090).

Gandelbuon, blessé, le ventre ouvert, encore prêt à combattre, parcourt le champ de bataille en appelant Roland et les douze pairs. Roland gît à terre, mourant. Il dit à Gandelbuon la mort d'Olivier; il se fait porter hors du champ de bataille jusqu'à un perron, puis il demande à Gandelbuon d'aller retrouver Charlemagne pour lui dire la mort de ses barons, le prier de venir les enterrer et lui remettre la garde d'Aude (1123). Gandelbuon, malgré ses blessures, entreprend la douloureuse mission, à tout petits pas, sur son cheval épuisé (1145). Il rencontre Garin d'Anseüne (Sayna) qui amène trois mille Allemands (c'est le secours auquel il était fait allusion plus haut, à l'endroit où notre manuscrit présente une lacune). Gandelbuon dit à Garin la mort d'Olivier et de Roland; il demande en vain qu'on lui donne un cheval frais (1157); Garin et sa troupe poursuivent leur route vers Roncevaux.

Gandelbuon continue d'aller vers Charlemagne. Il le rejoint (1170) et s'acquitte de son douloureux message (1199), tandis que Ganelon essaie de s'esquiver (1203). Douleur et lamentations de Charles ; Nayme l'apaise et l'armée revient vers Roncevaux (1235). En chemin, long sermon de Nayme sur l'instabilité des joies humaines (1269).

Le poète nous ramène au champ de bataille. Garin et ses Allemands se sont bien battus : quinze mille Sarrasins sont morts, mais aussi quinze cents Allemands, et Garin a été pris avec deux compagnons et emmené à Luzerna par le Sarrasin Maladori (1298). Roland se meurt. Il fait à Dieu sa confession ; il invoque la Vierge et Jésus et demande que le Seigneur le juge, non pas sur ses péchés, mais sur ce qu'il voit de lui maintenant (1372). Roland se meurt ; un Sarrasin, Alimon de Marés, vient pour l'achever ; un autre Sarrasin à l'âme courtoise, Falceron, essaie en vain d'empêcher cette honte : Alimon perce de son arme la poitrine de Roland. Falceron est descendu près du corps du baron ; il lui relève un instant la tête ; alors l'âme de Roland s'échappe. C'est Falceron qui dit sur le corps du héros de rapides paroles de regret, avant de fuir devant l'armée de Charles qui approche (1423).

Charles est entré dans la plaine de Roncevaux. Déjà il a trouvé les corps gisants de chevaliers chrétiens et de leurs adversaires. Dans une prière fervente, il demande à Dieu le salut éternel de Roland et de ses compagnons, et il obtient que la clarté du jour persiste jusqu'à ce qu'il ait pu retrouver les corps de tous les chrétiens : pendant trois jours, la lumière du soleil ne s'éteindra pas (1492). Charles a trouvé le corps de son neveu (1496) ; alors commence un long regret qui se terminera par un aveu terrible de l'Empereur : Roland est à la fois son neveu et son fils (1626). Charlemagne a repris Durendart des mains de Roland, ce que nul autre n'aurait osé tenter ; et, pour qu'aucun homme ne la touche après Roland, il est allé la jeter dans un grand lac (1607).

Alors arrive un jongleur, Portajoyas. C'est lui qui va retrouver le corps de Turpin et pleurer la mort de l'héroïque archevêque, d'un tel deuil que lui-même en meurt sur la place (1665).

Charles demande à Dieu de lui montrer, parmi les corps qui

couvrent le champ de bataille, quels sont les chrétiens ; Dieu consent un nouveau miracle : un lion paraît, qui, devant le corps de chacun des chrétiens, frappe le sol de sa patte (1691). Charles ordonne de ramener en France les corps des douze pairs (1698).

Maintenant le conteur va parler de Bellaude. En ce beau jour de mai, Aude est assise dans un jardin, à l'ombre d'un pin ; une de ses demoiselles la coiffe. Aude conte le songe qu'elle a fait : il lui semblait que le monde s'ouvrait, le soleil s'éteignait ; du ciel, un rayon de feu jaillit et pénétra Aude jusqu'au cœur : « C'est bon signe, dit une autre des demoiselles ; vous reverrez aujourd'hui même Olivier et Roland » (1725). Sur le chemin, un pèlerin passe ; Aude l'appelle et lui demande s'il vient de Saint-Jacques et s'il apporte des nouvelles d'Espagne : le pèlerin dit la mort de Roland et d'Olivier (1740). A ce moment Charlemagne arrive avec son armée ; il a décidé, avec ses barons, de cacher son deuil à Bellaude ; il arrive donc clairons sonnants (1758). Mais Aude sait la vérité : il faut lui montrer les corps des deux barons. Elle s'approche d'abord de celui d'Olivier et le salue, puis elle soulève le « paile » qui couvre le corps de Roland ; elle donne au chevalier le baiser d'épousée, s'étend à son côté et l'étreint si fort qu'elle se brise le cœur (1791).

Charles fonda une chapelle ; il y fit enterrer la dame et le chevalier : quatre-vingts prêtres y prieront pour leurs âmes. Puis il fait ramener les corps de ses autres barons, chacun en sa terre (1802).

*
* *

Voici la première partie du poème jusqu'à l'arrivée de Galian (v. 1-826).

Je reproduis le texte du manuscrit, sauf résolution des abréviations, ponctuation, apostrophe, point d'enclise et distinction de *i-j*, *u-v*. Je n'ai pas marqué les élisions et les enclises nécessitées par la mesure, lorsque le manuscrit donne les formes complètes (*Que anc, que a, si yeu, si armar* ; *Plassa vos, si vos, si mi, non li*) : il n'est pas sans intérêt de voir comment le lecteur du moyen âge devait choisir, dans sa lecture même, la prononciation exigée par le vers, tout comme nous le faisons

aujourd'hui pour les mots de graphie équivoque ou de prononciation variable ; d'ailleurs la mesure du vers n'est pas toujours certaine et il n'est pas impossible que le copiste ne l'ait pas toujours entendue comme l'auteur, ce qui rendrait nos corrections bien hypothétiques. En effet le poème, tel qu'il nous est conservé, est composé en décasyllabes coupés 4 + 6 ; la très grande majorité de ces décasyllabes est parfaitement régulière : quelques vers de 9 syllabes se laissent facilement allonger par des diérèses normales (*Karle maÿne*, etc.) ou des régularisations morphologiques (*un speya*), très peu paraissent vraiment fautifs ; les vers de 11 syllabes sont plus nombreux, il y en a plus de trente dans cette première partie, mais les rectifications sont faciles (élisions ; enclise de *vos*, *li*, *mi* ; suppression de préposition, notamment de *en* devant le gérondif, 44 ; suppression d'outils syntactiques inutiles ; alternance de formes : *ar-aras*, *Frances-Francs* ; etc.). Par contre on trouve dans *Ronsasvals*, comme dans *Roland à Saragosse*, quoiqu'en plus petit nombre, des alexandrins mêlés aux décasyllabes : sur les 826 vers que nous imprimons ici l'on peut en compter 25 environ ; certains, il est vrai, peut-être la moitié, peuvent être ramenés au décasyllabe par des élisions, des enclises, ou de menues corrections ; mais il en reste un bon nombre (une quinzaine sans doute dans cette première partie) qui ne se laisseraient pas réduire sans violence, et justement ce sont des vers d'une particulière importance dans le récit, ou d'une solennité qui légitimerait l'emploi d'un mètre plus large se détachant sur le fond régulier du poème : qu'on examine par exemple les vers 1 et 3 qui ouvrent le récit, les sentences des vers 273, 293, 339, les vers 522, 562, 568, qui marquent les pertes effrayantes de combattants, etc. Il est difficile de croire que ces alexandrins au moins ne soient pas du fait de l'auteur, et, si d'autres sont dus au copiste, c'est peut-être que celui-ci avait pris conscience du mélange des mètres dans son original et qu'il en a accru l'importance en allongeant quelques décasyllabes ou tout simplement en n'y faisant pas les élisions, synérèses ou enclises, ou en modifiant les césures adoptées par le poète. Intentionnels de la part de l'auteur ou de la part du copiste du poème, — la discrimination n'étant d'ailleurs pas possible, — ces alexandrins devaient être conservés ; et même il m'a paru utile de les signaler à l'attention

du lecteur (ce que ne fait pas, bien entendu, le manuscrit) par une disposition particulière.

Les commentaires qu'appelle le poème (établissement du texte, étude de la forme et du fond) ne trouveront utilement leur place qu'après l'achèvement de l'impression.

1. So fon el mes de may quant la verdor resplant, [11 *a*]
En prima vera quant renovella l'an,
Per miey la prieyssa venc .I. Sarrazin brocant,
Nat de Marroc, que ac nom Juzian,
Neps de Marcili, filh fon de l'amirat,
Duc de Bafamia, apoestatz es grans.
Al rey Marcili es vengut al devant :
« Bel senher oncle, am vos ay estat tant
Que anc ren non dest ni vos demandiey anc :
De Chartres vos quier, la cieutat de Rollan ;
Auzit ay dir que a mon linhage apant
E mos payrons la tengron longamant. »
Cant l'aus Marcili, per pauc lo cor non li fant :
« Bel neps, fay cel, ben parles follamant :
Gardes aval en sel priet verdejant,
E lay on s'arman Olivier ni Rollan
E totz los .XII. que justa els estan ;
Cascun firra ben mil colps de son brant,
Ja mínga d'els non valra mens un gan,
E ay paor non vivas longamant.
— Bel senher oncle, ben parles follamant,
Que yeu ambe ma lansa say que·n ausiray tant,
Si mi das lo don, guizardon n'aures gran ;
Si non lo mi das, penray lo eyssamant. »
Quant l'aus Marcili, vay li baylar son gan :
« Prennes lo, neps, a la mort de Rollan.
— Yeu lo prenc, oncle, en aytal covinant
Que si yeu la testa non vos porti davant,
Ja Baffumet non mi sia garimant. »
Am las paraulas part si d'aqui corrant
E vay si armar tost e vivassamant.
Sieu saudadier l'armeron bellemant :
Causas de fer li lassan amb aytant
E en son dors un bel alberc pezant
E en sos pes bons esperons trenchans
E en sa testa un vert elme luzant
E davant si una targa pesant

E a son latz un brant d'assier valhant
— Contra s'espeya non ha nulh garimant :
Sesta fon par d'aquella de Rollan,
Que amdoas son faytas a la fabrega de Galan,
L'una fes lo payre e l'autra fes l'enfant,
Que en auta mar la giteron jayans,
Sieu sopniayre la sopnieron en sopniant,
Un encantayre las en trays en encantantz ;
Pueys la conques en brocar larjamant
Lo rey Marcili del bon rey Agolan
E pueys als ops la det ha Juzian —
E en son ponh un bon espieu trenchant
E lansa bona de fraysse atriant
E gonfaron d'un pali affricant ;
Caval cavalca meravilhos e gran, [b]
Filh d'una fera e del destrier corrant,
Sella ac d'ori e·l peytral fon d'arjant
E sonalhetas ha son peytral davant :
Cant l'una pueja e l'autra s'en deyssant
E pueys deyssendon per cadenas d'arjant,
Assi s'acordan ha un clar covinant,
Viola ni orguenas non volrias auzir tant
Quant lo sonet que las esquillas fan.
En auta vos crydan Sarrazins a prezant :
« E, ve vos que vay s'en : ha Baffum lo comant. »
Monjoya demanda le culvert mescrezant :
Estout de Lingres li travessa davant ;
Ab tant derenga lo filh de l'amirat,
Estout de Lingres vay ferir duramant,
L'escut li romp e l'alberc li escoyssant ;
Dieu lo gari : carn non li toquet anc.
Estout de Lingres fier luy de tal talant
La tarja trenca e pesseja e franh,
Mas del alberc malha non falset anc :
Per las esquinas li passa al premier pan
Que ancas l'alberc non ha pres falcemant ;
Mort lo trabuca del ric destrier corrant.
Pueys pres las armas am tot lo garnimant,
Adobet en son nebot Jauceran.
Al secors brocan Sarrazins e Persans,
Alla batalha Baviers es Alamans.
Plassa vos d'ausir qu'ilh anneron contant
La flor de Fransa e las mayneyas grans,

Que anc non si falhiron dels ginhols detrencant
Tro aquel dia mal e fer e peyssant
Que·ls vendet Gayne per l'erguelh de Rollan :
Los XIJ. biers foron trach ha engan.
Aqui fon tracha Durendart la trenchant,
Aqui fon tracha Autaclara lo brant,
Aqui fon tracha l'espeya Mort el camp,
Aqui fon tracha Bat servellas e cant,
Aqui fon tracha Costana la valhant,
Aqui fon tracha Aygradura la grant,
Aqui fon tracha Cortajoya eyssamant,
Aqui fon tracha Lauzana la valhant,
Aqui fon tracha Fortana la prezant,
Aqui fon tracha Magladena la gran,
Aqui fon tracha Forbeia la trenchant ;
Si hi fos Joyosa, payans foran dolans.
Aqui viras tantz perpons e tantz pantz,
Tant astas novas, tantz goffarons sagnentz,
De XV. milia lo camp deslieurat an,
Quatre molins pogran molre del sanc.
Los albercs pezan si que a terra deyssant,
Car li destrier tro al ventre son en sanc.
Tot dia foron nostres barons valhans,
Que anc non perderon ni fuvella ni pantz,
Tro venc al vespre que·l solelh fon baysatz ; [c]
Cornan lur graylles, tornan s'en anb aytant.

2. Si que entre vespras que·l solelh volc bayssier,
Cant li Frances si degran repausier,
Per la batalha ve vos ponhent sobrier
Un Sarrazin mot ergulhos e fier,
Si ben armat c'ancors say devisier.
L'ensenha porta al col de son destrier,
Falhas vermelhas tras la cella d'or mier,
E·l cap plus negre non es fons de caudier.
En son cors porta un fort alberc doblier ;
E en sa testa un elme vert obriet,
Asta ac grossa d'un fraysse de cartier
E davant si un bon espieu d'acier,
Escut an broca d'un car coyne denier,
Entre sas cambas un ric caval trotier ;
En sa companha .XX. milia cavalliers.
Can fon en l'ost, comenset ha crydier :

« Fuges, Frances, Dieu vos don encombriers.
Gayne vos ha vendut trastotz los .XIJ. biers ;
Karle mayne ho comprara mot chier.
Lo rey Marcili, que fay ben renembrier,
Fara morir Rollan e Olivier,
Turpin l'evesque e·l bon Gast Navalier ;
Tot hi morra Savaric e Gautier,
Estout de Lingres, Arrestat e Augier
E Salamon de Bretanha lo bier ;
De dousa Fransa morran li .XIJ. pier.
Cant auran mort .XX. milia cavalliers,
Ni fach ha Karle lo destre bras còpier,
Del fach de Roma gorvernaray l'empier. »
Cant l'aus Rollan, non poc en pes estier ;
Malmatin broca dels esperons daurietz,
Trays Durendart don le brant es d'acier ;
Tal colp li dona sus per l'elme vert clier,
Tot lo fendet entro sus el brayer ;
Mort lo trabuca del corredor destrier.
« Per Dieu, payan, ar podes pron gabier ;
Ton fol gabar vey tornar messongier.
Totas sazons ay ben ausit contier
Que fol gabar mays val gentil tayzier :
Qui qui ausiza Rollan ni Olivier,
Al mens de vos no·s cal assegurier.
Fires, Frances, lurs es le colps premier.
Aysso dura, non ho poyran durier. »
Las .XIJ. espeyas viras el camp tornier,
En la batalha viras tans colps donier,
Tant astas franher e tantz escutz pessier,
Tantz albercs rompre e tantz elmes esfrondier,
E tantz payans viras d'arson vuydier,
Tant sanc espandre e tant sanc escampier
Que non es homs que ho pogues contier,
Per miey lo camp caps e brasses olier. [d]
Tot jorn combaton tro venc a l'avesprier ;
Cant venc al vespre que non viron trayer,
De totz .XX. milia non viras un tornier.
Payans s'afermon d'estar e de velhier,
Si fan Frances de beure e de mangiér ;
Prennon avena donzels es escudiers ;
E l'arcivesque los pres ha sermonier :
« Barons, fay cel, temps es de cumengier,

Car es sazons de nostras armas salvier,
Peccat non resti, ni menut, ni grossier.
Temps es huey mays que vulhas confessier,
Car nos anem un pas de mort passier
Per tal que Dieus nos deia perdonier ;
E tuch siam lial e drechurier,
E non hi aya envejos ni parlier
Que aus portar mal enveja a son pier,
Car erguelh fay son senhor trabuquier. »
La nuech pauzeron tro que venc al jorn clier
E l'arcivesque dec la messa cantier.

3. So fon de may an la gran matineya.
Que·l solelh lus e debat la roseya
E·ls auzelletz cantan per l'encontreya,
Un martz matin per bona destineya,
El temps que fon la Santa Cros passeya
Ans Pandecosta, cant canta la copeya.
Turpin l'evesque ha la messa canteya ;
Le duc Rollan l'a de cor escouteya,
Set onsas d'aur uffri a la sagreya,
Quatre per si e tres per sa mayneya ;
El i uffri una copa daureya,
Es Angelier una plata saffreya ;
Aur es argent uffri l'autra mayneya.
Cant l'arcivesque ac la messa canteya
E la ost Karle fon aqui assembleya,
E Rollan ha Durendart demandeya ;
Tres fils de comte la li an aporteya
Dins en un pali que fon envolopeya.
Encontra·l ray le duc l'a esgardeya,
Un pauc la vi de sa color muydeya :
« Ay ! Durendart, la mieua bona speya,
Esto matin com t'iest avioleya. »
Malmatin pres am la cropa cauleya ;
Cant ac Rollan bien sa testa armeya,
Drech ves l'engarda ha presa la monteya.
A Malmatin ha las regnas vireyas
Es es tornat atras alla mayneya.
Dis l'arcivesque que ha la messa canteya :
« Amix Rollan, digas mi, si vos agreya,
Quel aves vist foras en l'encontreya ?
— Sen arcivesque, ja non vos quier celeya :

Anc pos Dieu venc en la Verge sagreya,
Non vist ensemps tant de gent ben armeya,
Ni tantz escutz, ni tant luzans espeyas;
Tantas n'i ha de la gent averseya, [12 a]
Mays per semblant que pels d'erba resteya:
Qui cels atent, mot es dura mescleya. »
So dis l'evesque : « Tayzies vos, si vos agreya;
Nos cantarem vespras e matineyas
Tals que seran bonas es honoreyas
Es als payans d'angoychosa dureya;
Tant hi firroms de lansa e d'espeya,
Seran sagnent las terras e las peyras.
— Dieus, dis Rollan, ver filh sancta Maria,
Qui vi anc mays tal preyre en l'encontreya,
Plus gent saupes predicar sa mayneya,
Ni miels feris de lansa ni d'espeya?
Ja non li ha Karles assas d'onor porteya;
Mas si yeu ja torn en Fransa la lauseya,
Yeu li creysseray de mil marcs s'encontreya. »
L'arcivesque respont an cara mot ireya,
Tot suavet que el non l'entent mia :
« Tot mi dares, quant yeu vos querray mia,
Ni non auras el bras Auda, ta mia,
Sor d'Olivier, ni l'auras espozeya.
Ay ! dousa jant de Fransa honoreya,
Anc non perdest tant de bona mayneya
Con ar perdres. don es descapdelleya,
Don mantas damas en seran corrosseyas,
Tantas pieuzellas en seran orfanellas
E tantas donnas gentils veuzas clameyas.
Amix Rollan, annas, si vos agreya,
Als jovencels que tant an desireya
Guerra e batalha que aras l'an trobeya :
Pos Dieus nasquet, non fon tant averseya. »

4. Cant l'arcivesque auzi los covinens
Que·l barnage dec penre mermament,
Sonet un graylle don tota la ost l'entent;
Li .XIJ. biers vengron al parlament.
En nom de Dieu fos aqui son comens :
« Barons, sa dis l'arcivesque valent,
Ar em vengut a Dieu que nos prezent
Que per batalha venrem ha salvament.

Ops es que nembri en esto comensament
De Jhesu Crist con ausis mort morent
Sus en la cros an l'angoyssos turment ;
E pueys mori per nostre salvament,
Morir devem per s'amor eyssament,
Que en paradis vieurem durablament,
On seran fatz mans glorios prezentz.
Cant Dieu venra al jorn del jujament
E el nos dira : « Yeu mori per ma gent »,
Per bellas carras li mostrarem le gent
Que anb espeyas conquezem combatent,
An los santz martirs coronem eyssament.
A cascun dic que ar premja ardiment ;
Yeu que suy preyres e evesque eyssament,
En vuelh aver mon goffaron sagnent. »

5. So dis l'evesque : « Aras es temps e sazons [*b*]
Com siam francs, savis es amoros,
E ves vils gens braus e contrarios ;
Sarrazins son salvage e ergulhos,
E qui·l contrasta son pieger que leons;
En nos non es engan ni tracions ;
E yeu prec vos, que honor nos es e prous,
Que cascun sia ardit e corajos,
Car si venes a Dieu e Dieu venra ves vos;
E auzires con salvage respos
Retrayra Dieus ni cant aspres sermons,
Cant el venra jujar los mals e·ls bons,
Mostrant las plagas que per nos pres en cros :
« Vos mi vist paure e nus e soffrachos,
« Car setz e fams s'ay may vist entre nos ;
« Ren non volguest que·m fossa saboros.
« Ostas d'ayssi, non ay cura de vos :
« Ja non aures lo regne glorios ;
« Jus en enfern, la on es Faraons,
« Mendigares marritz e angoyssos. »
Aras diran marrit e angoyssos :
« On t'avem vist paure ni soffrachos ? »
E Dieu dira an salvage respos :
« Lo menor paure que yeu tramis ha vos,
« Si·l fesses ben, prezera vostre don,
« Don tostemps mays vos n'agras guizardon. »
Francs cavalliers, la bona entencion

Vos deu nembrar e la redemption,
Car si mores per Dieu e Dieu mori per vos ;
Si fatz per luy, bons es le guizardons
Que en paradis serez rix e joyos.
Sabes per que? car Dieus es poderos
A cels que troba de s'amor volontos.
Tost armas vos dins vostres pabalhons,
Car sazons es e temps de far que pros,
Que yeu que suy preyre, evesque e clezon,
En vuel aver sagnent mon goffaron.

6. « Penedensatz trastuch li .XIJ. biers,
E cumenjas quar vos es ben mestier. »
Tantost s'i mot le bon Gast Navalier,
De l'arcivesque s'annet penedencier :
« Don arcivesque, lo comiat vos quier
Que de batalha lo mi vulhas donier ;
D'esta batalha lo premier colp vos quier :
Rollan si vana que lo fara premier ;
Si Dieu mi sal, faray lo messongier. »
Dis l'arcivesque : « Tayzes vos, Navalier,
Que, si podias temprar ton sens leugier,
Mielher de vos non montet en destrier.
An que vuelhas un petit demorier,
Lo duc Rollan layssas ferir premier,
Que lay on passa fay la terra crollier
E sobre·ls mortz fay los vieus trabuchier.
Non dic yeu mia per vos ha reffuydier,
Mas quant veyres ades lo reprochier, [c]
Cant si mesclaran lay sus en cel gravier,
A luy ho laycha, miels ho poyra durier,
Car non poyrias l'auriflama portier..»
A las paraulas respont lo cavallier :
« Si per nulh autre mi voles reffuydier,
La testa vos tolgra am m'espeya d'acier ;
Mas yeu ni autre ves luy non deu tornier.
E car non poc Rollan sobras lauzier,
Mas dengun autre non poyrias trobier
Que d'avantage li tornes un denier.

7. — Coms Angelier, digas mi, si vos plazia,
So dis l'evesque, que rasons es que sia :
La penedensa aves la ben complia

Que hom vos enjoys entro en aquest dia ?
Que hom pot peccar en mantas leujarias,
Et pot peccar iratz de fellonia,
E pot peccar en fach de tricharia,
Que ses peccatz non vieu nulhs homs que sia,
C'om pecca leu en mantas maystrias,
Car motas ves fa hom que fayre non deuria.
Per que yeu demant si vos aves amia.
— Oc yeu, fay cel, la melhor qu'el mont sia
E la plus bella es tota ses lauzia ;
Per nom vos dic mi don sancta Maria :
Per luy mi clam e de nuech e de dia
E per s'amor faray cavallaria,
Sol que a luy plassa qu'ieu son cavallier sia.
Non pot mal penre nuls homs qu'en luy si fia
Que as autra donna non doni senhoria.
— Coms Angelier, mot l'as bona cauzia,
Que yeu que suy preyres, evesque de Regina,
La degra aver presa per garentia ;
Mas non plassa ha Dieu, lo filh sancta Maria,
Que lo sieu cors retraysses ha follia. »
Dis Angelier : « Non l'en encolpi mia. »

8. Amb aytant s'arman li .xij. companhons :
Le duc Rollan e Olivier lo pros,
E de Bretanha lo comte Salamon,
E de las Marchas lo coms dayme Guizon,
E·l coms Guilhelme, Gandelbuon lo Frizon,
Estout de Lingres e·l valhant Miolon,
E Horonel am la bella fayson,
Turpin l'evesque, Angelier lo Gascon,
Guis de Manglinas e·l ric comte Guison,
E de Meiansa Berenguier e Sampson,
Tuch aquest s'armon dedins lurs pabalhons.
An luy ensemble Frances e Borgonhons,
E Campanhes et Normans e Bretons,
E Proensals, Alamans e Sampsos,
E d'autras gens, tro que .xx. milia son ; [d]
Bons de batalha e cavalliers son bons.
Per miey la prieyssa ve vos ponhent Naymon,
Senhor de Resia, parent Marcilion ;
Ben fon armat ha guiza de baron :
Caussas de fer e trenchans esperons,

Cambals de seda obratz de fin coton,
Elme ac en la testa ben fach e de faysson,
Alberc el dors que menut malhat fon
E davant si un escut bel e bon,
Asta ac grossa de fraysse de carton,
Espieu trenchant, senha de siclaton,
Brant de Colonha que anc melher non fon,
Espieu e massa, cors de be bella faysson ;
Caval d'Espanha eyssament bel e bon,
Sella e estrieus e pendens alayrons,
Tot fon cubert del cap entro als talons,
E las trepas del cap de goffaron,
E sonalhetas al peytral de faysson,
E cant s'eslayssa venc bruzent pel sablon.
Per miey la prieyssa venc ponhent com leon,
.xxv. milia foron sos companhons,
Cascun cavalca un destrier d'Aragon
E de las armas non es mens un boton
Qu'ils son armatz ayssi con ops lur fon.
Si cel non pensa que suffri passion,
En tal mermansa venran li companhon
Que anc en Fransa tant gran dolor non fon.
Adoncs escryda lo Sarrazin fellon :
« Tuch est vendutz : con non fuges, gloton ?
Vendutz vos ha le trache Gaynellon ;
Trayt ha Karle, anc tant comprat non fon ;
De totz vos autres penres tal mesprezon
Que ancaras huey en penres passion ;
Karle mayne redra sa teneon
De tot son regne e mans fieus que ha bons. »
Cant l'aus Rollan, anc plus irat non fon,
Malmatin broca dels trenchans esperons
E vay ferir sus l'escut de Naymon ;
L'escut li romp e l'alberc li despon,
Tant que am l'asta dura l'abat mor el sablon ;
Tray Durendart, ben say sa talhazon,
E ha presa la testa par e par del menton.
Al secors brocan Frances e Borgonhons,
E Proensals e Normans e Bretons,
Las .xij. espeyas e·ls .xij. companhons,
Anb els .xx. milia que cavalliers son bons ;
Cal que enans puesca, dengun non dis de non.
Am las espeyas lur menan tal tenson,

Pos Dieu nasquet, tal batalha non fon;
Talhar viras tans caps e tans talons, [13 *a*]
Tans pons, tans brasses, tans cors e tans mentons,
Tant sanc espandre e tans servels de barons,
Las motas son sagnentas que lay son,
Herba colrada que part del vermelhon,
Dels Sarrazins non n'escapa pauc ni pron
E li Frances perderon en aquella tenson
Quatre .c. d'armas, li tres .c. son Bretons :
Si Dieu de mort non lur fu garizon,
Mays en perdran enans que vespras son.

9. Grans son li jors el camp de Ronsasvals;
Cant l'arcivesque e·ls barons principals
Foron tuch las en l'erba sus els ramps
Per la calor e per los colps mortals,
Ve vos vengut l'amirat de Frontals,
En sa companha .xxx. milia vassals,
Sarrazins nobles, armatz sobre·ls cavals.
Al premier saut que venc en Ronsasvals,
Dens la montanha dels Frances e dels fals,
A mort dels Frances mil e .v.c. vassals
E lur ha tout plus de .v.c. cavals.
Mas l'arcivesque davant Dieu n'aia laus :
Ac un alberc que fon de malha claus,
Elme en la testa qu'en l'ost non es aytals,
E davant si l'escut de son senhal,
Lo camp fon d'aur e·l cap vermelh e blans,
Tenc ben servellas an que fay colps mortals,
De sonalhetas fon ornat son peytral,
Tot fon cubert de ferre sos cavals.
Ayssi com venc brocant per Ronsasvals,
El camp encontra l'amirat de Frontals
E va·l ferir le preyre naturals,
L'escut li trenca e l'alberc li desclaus;
Mort lo trabuca en l'erba sus el rams.
Dis l'arcivesque : « Damedieu n'aya laus
Que yeu ti trameti als princes enfernals;
Jus en enfern crey que sia tos hostals,
On son veziblas las penas e li mals.
Sancta Maria, que yest medicinals,
Deffendes huey trastotz nostres vassals,
Que ara comensa la batalha mortals,

Tant angoyssoza que anc mays non fon aytals. »

10. Gran fon la bruyda, la nauza e lo fays.
Per miey la prieyssa venc ponhent Bossiran,
Uns amirat d'Africa la valhant,
E amenet, e poder ac tant gran,
.xxv. milia de vassals combatans.
Per miey la prieyssa vay le vassals crydant :
« Fuges, Frances, vendutz est malamant. »
Angelier l'aus, de Gascuenha la gran ; [b]
Asta bayssada ponh son caval ferrant,
Sus en l'escut vay ferir Bossiran,
L'escut li trenca e l'alberc li desclaus ;
Mort lo trabuca en l'erba duramant.
« Monjoya, escrida, aras hi fires Francs ! »
Aras comensa batalha fera e grans
Has xij. espeyas e d'autras que n'i an.

11. Ben fon li joyas e dousa la clardat.
Per miey la prieyssa Amalroc es intrat.
Plassa vos d'ausir comsi el fon armat.
Caussas de ferre es esperons dauratz,
Alberc el dos que fon menut malhat,
Elme en sa testa que fon vert e colrat,
De ricas peyras fon l'elme vironat,
Playmes, bericles e crestals e corals
E cassadonis e robins encastratz,
Balays, carieis, saffilis ajustatz
E castaienis, camezieus esmeratz :
De mil marcs d'aur fon l'elme acaptat ;
L'escut fon bel e desobre blocat,
Asta ac grossa e·l fer fon niellatz ;
Caval cavalca que fon d'Espanha nat,
Sella ac d'ori e·l peytral fon dauratz.
Estranhamens fon ben aparelhatz :
.xl. milia d'Aragossins armatz,
Sobre·ls destriers son ben aparelhatz.
Si Dieus no·n pensa, que en cros fon pauzat,
Lo ric barnage sera tant fort amermat,
Don penra dan tota crestiandat.
Cant li baron son ben penedansatz
E uch son ben confes de lurs peccatz,
So dis l'evesque : « Barons, ar m'escoutas !

Esta batalha vencerem, si Dieu plas :
De vostras amigas aras sias remembratz,
Car qui ben fara, mot en sera amatz,
E tot le blasme vos sera perdonatz. »
A las paraulas Rollan es derengatz,
Asta bayssada non s'i es plus tarzatz ;
Amalros troba que fon de l'autre latz
E va·l ferir sus l'escut que es dauratz ;
Mort lo trabuca, pueys ha tres motz crydat :
« Sancta Maria domna, vulhas nos ajudar ! »
Ad aquest mot fon l'estour ben mesclatz :
Cols hy a tantz receuputz e donatz,
E astas frachas e escutz pessejatz,
Elmes partitz e albercs desmalhatz,
E testas frachas e pes e pons trenchatz
E cavals soutz e bels arsons vujatz,
Que d'uns que d'autres fon tant le camps mermatz
Que ha .XIJ. milia cavalliers son tornatz,
Entre uns es autres, que plus non es sobrat ; [c]
E pueys enans que s'en sian layssatz,
Son mort .X. milia dels Sarrazins armatz.
E de .XX. milia Francs que eran el camp intrat,
Que mas .IJ. milia non s'en son retornat :
Mermansa an preza, don es dans e peccatz,
Olivier s'es an Rollan ajustat :
« Rollan, fay cel, un petit m'escoutas ;
Nostre barnage s'es malamens mermatz ;
Fe que·m deves, vostre graylle sonas :
Si o aus Karle ho mans homes honratz,
Socorra nos, car grans es son barnatz.
— Non plassa a Dieu, sa dis Rollan l'onrat,
Que per payans sia mos graylles cornatz,
Com fay venayre que sobre·l senglar glat. »
Dis Olivier : « Compans Rollan, aujas :
Ausir ay dir ha motz homes sennatz
Que erguelh non es mas sobras gran foldat.
Ja non vos acorra, cant le dans es passatz. »

12. Gran fon l'estors e mal e angoyssos.
Ve vos ponhent Cauligon l'ergulhos ;
De grans sautz mena un caval poderos,
Gran fon e fort, aut e meravilhos,
E·l Sarrazin mirable et joyos :
Mortz ha dels Frans lo jor .XLIJ.

Gandelbuon venc que es senher dels Frions,
Bons de batalha e ben cavallayros,
E vay ferir Cauligon l'envejos ;
Tal colp li dona per miech la tarja jos
L'escut li trenca e l'alberc li descos.
Ab tant comensa un torney perilhos ;
Don viras colps de brans e de faussons
E trencar testas e rompre garnizons,
Elmes esfrondar e cors caser d'arsons,
E sanc espandre, servellas e polmons,
E per lo camp olar pons e talons.
Tot dia fon lo jornal angoyssos,
Tro venc al vespre que·l solelh colcat fon,
Que anc non hi remas un dels payans fellons,
Mas Angelan qu'en lo camp si rescos.
Le duc Rollan s'en tornet doloyros.
Lo mars al vespre fon ha son pabalhon,
L'ayga del cors li cay per los huels amdos,
Car anc non li remas mas .xxx. companhons.
Olivier venc suau e amoros :
« Bel compans senher, le reprochier es bons
Qu'ieu ay ausit comtar mantas sazons
Que ren non val cors que sia ergulhos,
Que gran erguelh ha mort Fransa e nos,
E si avem perdutz ayssi mans companhons.
Ilh son an Dieu el regne glorios
E nos ayssi remasutz soffrachos ; [d]
Ar si bastis un dol tant angoyssos
Que anc non cre plus salvage dol fos.

13. — Bel senher Dieus, so dis Rollan lo bier,
Cant gran dolor e quant gran concirier
Mi don de Karle, mon senher drechurier,
Que huey matin siam .xx. milia cavalliers,
Es ar mas .xxx. non nos podem trobier.
Ben connosc aras e podem ho proyer
C'om non si deu trop en son gauch fisier. »
Tota la nuech estan amb aquest consirier,
An gran dolor es an pauc de mangier,
Mas pron d'avena mangeron li destrier
An gran esfors, car pauzar an mestier,
Tota la nuech, tro que venc al jorn clier,
Que l'arcivesquè fes la capella aparelhier

A son diaque, c'om clama Berenguier.
Li barons .xxx. si van ben confessier.
Aprop manjar si van trastuch armier :
Els pabalhons s'armon li .xij. pier ;
So foron .xxx. grans e fortz e sobriers.
« Dieus, dis Rollan, con ho poyrem durier ?
E cals de totz poyrem far messagier
Que an per nos gardar es avizier
Si podon esser gayre nostre avercier,
Que nos en venga bonas novas comtier ?
Gandelbuon senher, vos la coven alier
E del message non vulhas demorier. »
E Gandelbuon non ho vol plus tarzier :
En son cors lassa un bon alberc d'assier,
Caussas de ferre e esperons daurietz,
E sus son cap un elme vert e clier,
E en son ponh un bon espieu d'acier ;
Lo brant ha sench e l'escut abrassiet ;
De plana terra vay salhir el destrier
An tot l'arney que a portar l'a mestier ;
Tost e vivas vay los payans gardier.
Lay sus connoc tans bons cavals corciers,
E vi luzir tans fers e tans assiers,
Tans astas novas, tans escutz de cartier,
E tans ensenhas contra·l ray flamegier,
E tans elmes adobar e lassier,
E tantas tendas adobar e levier,
Si son amb armas ben .lx. milhiers.
« Dieus, ajudas ! dis Gandelbuon lo bier,
Sancta Maria, com ho poyrem durier ?
Aquestas gens vey creysser ses mermier ;
Yeu crey que·ls mortz tornan ressucitier.
Con estarem sol .xxx. cavalliers
lx. milia que yeu vey lay estier :
Cascun de nos n'escazon .ij. milhiers. » [14 *a*]

14. Dis Gandelbuon : « Dieu ! con fera rumor,
Tantz astas novas, tantz gonfarons am flor !
Qui cels atent, ben deu aver paor ;
Mas de ren alre del mont non ay dolor
Mas con de Karle, lo bon enperador,
Que ancuey perda l'estandart e la flor
De dousa Fransa que li fazia honor.

C'or aura mays de tant bons valedors
Com Karle pert ayssi per sa follor,
Car anc trames Gayne a l'amaysor ?
Dieus li confonda l'erguelh e sa ricor!
Dos fils avia de ma gentil uxor :
Aquels comant a Karle mon senhor,
Mas non veyray lo mage ni·l menor;
Sant Michel angel lur doni per pastor.
Dieus fay los vieure an sens e an valor,
Que ancuey penray martire per t'amor. »
Cant ho ac dich, non poc muydar non plor ;
Le cor l'engrueyssa d'ira e de dolor.

15. Aras s'en torna Gandelbuon doloyros ;
Rollan trobet dedins son pabalhon,
Non son al mays mas .xxx. companhons.
« Gandelbuon sira, per Dieu, contaras nos
Cantos son ben li Sarrazins fellons ?
— Que voles qu'ieu vos diga ? armas vos en decos,
Que ancuey serem el regne glorios
Que Dieu dara a sos honratz barons ;
E de la mort non siam temeros,
Pos que crezem que Dieu mori per nos,
Car anc non fom tant prop de guizardon ;
E non siam olpils ni paoros,
Ni non bayssem lo cor a los talons,
E pos morir devem, fassam que pros,
Si que hom non diga fach an plach vergonhos.
E Dieus, que es tot misericordios,
Nos enardisca ; si·l plas, ajudi nos.
.lx. milia son en lurs pabalhons
De gent armada, qui Dieus confonda totz ;
E nos em .xxx., mas nostre fach es bons,
Que en nos non es engans ni tracions,
Ni fe en els, per que val per un dos.
Doncs amem Dieu qu'el sera ambe nos ;
Armem nos tuch, que Dieus es poderos ;
Moram per luy, car es temps e sazons. »
Cant Gandelbuon ac dicha sa rason,
Non n'i ac un non plor dels huels amdos,
Mas a s'armar si prennon volontos,
Alegramens, si con anc ren non fos.

16. Lo ben matin, a l'alba pareyssant,
Mortz son Frances, non van mas .xxx. al camp,
E dels payans non n'i a tant ni quant, [b]
Mas un de totz, que apellan Gilan,
Que vay comtar trastot a l'amirat :
« Gentil Marcili, trop nos vay malamant,
Car non secorres en Ronsasvals el camp ?
— Don, fol diable, e non son mort li Franc ?
— Per ma fe, sira, an n'a ancas .xxx. el camp,
Per mil dels nostres non seran recrezant.
A la un diable c'om apella Rollan,
Ten Durendart, un speya trenchant,
Tant fort l'estrenh entre·l ponh e lo brant,
So que consec, de mort non ha garimant,
Als colps que fier; pero ben dic aytant
Que, si el vieu gayre, dampnage fara gran ;
Fort pauc hi valon armas ni garnimans. »
Cant l'aus Marcili, per pauc lo cor no·l fant.
A Falsabroni vay senhar de son gan ;
Cant vi l'ensenha, tantost li venc davant :
« Bel neps, fay cel, la batalha vos comant,
Car mon poder vos lay a l'auriban,
.lx. milia sobre·ls destriers corrans,
E ilh non son mas .xxx. solamant. »
El li respont : « Ben aus follia grant
Que a tant pauc venga tant poderoza gant.
Ayssi non prenc honor ni honremant ;
Mas non dires, oncle, qu'ieu ho soan. »
Ves las albergas s'en vay ignellamant
E demanda sas armas e totz sos garnimantz.
Sieu saudadiers l'armeron ben e jant :
Caussas de ferre e un cambays pezant,
E en son dors un alberc jauceran,
E en sa testa un vert elme luzant,
E davant si una tarja pezant ;
L'ensenha fon de seda am l'arjant
E la fuvella d'un jaspi affricant
E de maragdes las autras eyssamant ;
Asta ac grossa e espieu ben trenchant,
E·l gonfaron d'un pali mot prezant,
E a son latz un speya trenchant ;
Caval cavalca gran e gros e poyssant,
Sella ac d'ori e·l peyral fon d'arjant ;

E·l payan monta que ha estrieu non si prant,
E vay sonar e grayllar anb aytant,
E ajustet e poder aut e gran,
.LX. milia menet d'aquella jant.
E derrenguet lo culvert mescrezant
E encontret lo comte Jauceran,
Neps de Estout de Lingres lo valhant;
Aquel portava las armes Jozuan :
Cant lo vi le payan, per pauc lo cor no·l fant,
Cant vi las armas de son propri parant, [c]
E va·l ferir per l'escut qu'es davant,
L'escut li trenca e l'alberc li escoyssant;
Mort lo trabuca del ric destrier corrant.
Estout de Lingres n'ac mot son cor dolant,
Cant vi casuch son nebot Jauceran :
Per miey la prieyssa broca iradamant,
E Falsabroni no·l tenc pas en soan
E va·l ferir le Sarrazins iratz;
Tal colp li dona per l'escut qu'es davant,
L'escut li trenca e·l pesseja e·l franh,
L'alberc del dos li desmalha davant;
Mort lo trabuca del ric destrier corrant.
Tot aquo vi lo palayn Rollan,
Malmatin broca dels esperons trenchans,
Mas Falsabron non l'atendet niant.
Cant Rollan vi Estout e Jauceran,
De mal talant a la terra deyssant,
L'ayga dels huels per la cara deyssant;
Dousamens dis : « Estout e Jauceran,
Ay ! valent comte, ses vos e que faran
Hueymays las armas ni bons torniamans ?
Dolor poyran aver, cant vos veyran,
En la batalha aquilh que vist vos an.
Las vostras armas ha Jhesu Crist coman
Qu'en paradis las meta sant Juan,
E pos que·l segle si vay de nos mermant,
Saludas mi totz cels que am Dieu seran,
E digas lur qu'ieu la seray breumant. »

17. Ab tant derenga Falsabroni lo pier,
E encontra lo bon comte Garnier,
Coms es de Termes, que tant fay a prezier.
E Falsabroni venc ponhent son destrier,

Bayssa l'ensenha anb un espieu d'acier,
E va ferir tot drech lo cavallier,
L'escut li trenca e·l bon alberc doblier ;
Mort lo trabuca del bon caval corcier.
Rollan ho vi, non pot en pes estier,
Malmatin broca dels esperons daurietz ;
Cuja·l consegre, non hi pot adezier,
Tant fort fugi per poder de destrier.
Adoncs Rollan deyssendet el gravier :
« Gautier de Termes, so dis Rollan lo bier,
Malamens vey crestiantat mermier ;
Vos est am Dieu, lo payre drechurier ;
Saludas mi mans barons cavalliers,
Nostres amix m'annas totz saludier,
E digas lur ses ponch de déslayer
Qu'ieu la serai ha hora de colquier. »

18. Gran fon la nauza e le brut e·l barnatz.
Per miey la prieyssa Salamons es intratz,
Coms de Bretanha, valens homs es honratz ;
Un destrier mena que fon d'Espanha natz,
Anc cavallier non fon ayssi armatz.
Venc Falsabroni que fon de l'autre latz,
Bon de batalha e ben encavalcat,
Fier Salamon sus l'escut qu'es brodat,
L'escut li trenca e l'alberc li desclaus,
Per miey lo cor li fon l'espieu intratz ;
Mort lo trabuca, don ha l'arson vujat.
Rollan ho vi, non fon anc tant irat[1] ;
Malmatin broca dels esperons dauratz,
No·l pot consegre, don dans e peccatz,
Car del destrier fon ben encavalcatz,
E deyssendet lay on Salamon jac :
« Salamon senher, fort mi tenc per mermatz ;
Per amor Dieu, ades mi saludas
Los cavalliers c'a Dieu s'en son annatz,
E digas lur tot vertadieramant
Qu'ieu la seray, mas trop m'i suy tardatz. »

19. Gran fon la nauza e le bruyt e le sons.
Per miey la prieyssa venc Savaric lo pros,

1. Le copiste avait d'abord écrit *tant dolant*, qu'il a corrigé.

Aquel fon un dels .XIJ. companhons,
E ess armatz dedins son pabalhon ;
Ac un destrier que fon mot poderos,
Caussas ac de ferre e trenchans esperons,
Alberc el dos que menut malhat fon,
Elme en sa testa fort e meravilhos,
Escut davant am senha de falcon,
Espieu trenchant un pent gomfaron,
A la falberta un brant contrarios
Que Galibot lo det al filh Simon.
Ve vos Falsabroni, plus irat que un leon,
E va·l ferir per l'escut que fon bon,
L'escut li trenca e l'alberc li despon,
Del cor li tray sagnent son goffaron.
Vi ho Rollan, anc plus irat non fon ;
Malmatin broca d'andos los esperons,
No·l pot consegre, car sos cavals fon bons.
A luy deyssent, marrit e angoyssos,
L'ayga del cors li cay pels huels amdos :
« Savaric senher, fossatz mi part de vos
Per l'amistat que es entre nos dos,
Que anc non fis perdre de que tant dolent fos.
Saludas mi totz nostres companhons,
E digas lur segur e volontos
Qu'ieu la seray cant auray venjat vos. »
Gran fon la nauza e le brut e le sons
En Ronsasvals, on fon sagnent li mont.
Per miey la prieyssa venc ponhent Miolon...
[*lacune*]

20. Car si ho auson Alamans e Baviers, [17 *a*]
Lur bon secors nos fera ben mestier :
Tal reyregarda vey davant nos estier,
Vejayre m'es non ho puscam durier. »
Cant aysso ac contat lo cavallier,
L'ayga del cor li monta el vis clier.

(*A suivre.*)

M. ROQUES.

LE THÈME DE LA TRISTESSE AMOUREUSE
EN FRANCE ET EN ESPAGNE
DU XIVe AU XVe SIÈCLE

On sait que les poésies de Guillaume de Machaut, Oton de Granson, Christine de Pisan et Alain Chartier ont été accueillies d'assez bonne heure en Espagne et en Portugal.

De tous ces écrivains celui qui paraît avoir exercé le plus d'influence sur les trois littératures hispaniques est Oton de Granson. La chose est de nature à surprendre, si l'on songe au petit nombre de manuscrits qui nous sont restés de son œuvre poétique. Celle-ci est encore presque entièrement inédite. Quelques extraits en ont été publiés par M. Piaget d'après les manuscrits fr. 833 et 2201 de la Bibliothèque nationale de Paris [1]; nous nous proposons de reproduire, dans un ouvrage en préparation, les pièces du manuscrit de Barcelone [2]; mais, pour le bien connaître, il faudrait encore mettre à profit les manuscrits fr. 1727 de notre Bibliothèque nationale et 10961-70 de la Bibliothèque royale de Belgique [3].

Oton de Granson n'est pas un poète de haut vol; il est gracieux et tendre, un peu mièvre et toujours sentimental. On peut lui reprocher d'être superficiel; cela ne vaut-il pas mieux que la profondeur scolastique et mystérieuse de quelques-uns de ses successeurs ? Sa note mélancolique, plus désabusée qu'amère, est faite de désespoirs sincères qui ressemblent, à vrai dire, à des chagrins d'enfant vite oubliés. Il ne cesse de répéter qu'il est « le martyr de l'amour », mais il le dit naïve-

1. *Romania*, XIX, 237 et 403.
2. Biblioteca de Catalunya, ms. nº 8, fol. 408 vº-412 et 414-436.
3. *Romania*, XXIII, 192.

ment et non sans quelque simplicité. C'est pourquoi la plupart de ses vers donnent l'impression d'une délicate et charmante nouveauté.

I. — Parmi les airs préférés de ce poète, qui a dû, comme son maître Machaut, cultiver la musique, mais dont aucune mélodie ne nous a été conservée, il en est un qui est certainement le *leit-motiv* d'un des poèmes de notre manuscrit 1727. Il y raconte, au fol. 98vo, que, pour mieux manifester à sa dame la peine que lui cause le refus de sa merci, il a décidé de prendre le deuil. Voici en quels termes :

Et, pour mieulx semblant demonstrer
Que trop m'est dure ma penance,
Vestu de noir par desplaisance
Me suis, sans prendre autre couleur,
Jusques a tant que ma douleur
Cessera et viengne en leesse
Pour le vouloir de ma maistresse.
Et tant suis de mon dueil content
Et me plaist tant en me blessant,
Quant je pençay que c'est pour celle
Qui sur toutes est depareille.....

Dans une épître en vers, qu'il lui adresse, un peu plus loin (fol. 99vo), il la supplie :

Faictes moy de mercy present,
Belle et doulce, bien acomplie ;
Faictes moy faire chiere lie.
Nulle que vous n'en a pouoir.
Faictes moy *devestir le noir*
Et me revestés de leesse.
Ne me souffrez plus en tristesse ;
Remectez en joye mes plains ;
A vous seule servant, me clains...

Et, fol. 100vo, il ajoute :

Ha, dame, faut-il que je soye
Bouté hors de l'ostel de Joye
Pour bien servir par fort amer
Vonstre belle beaulté sans per ?
Me lairez-vous par desespoir
Si longuement *vestu de noir* ?

Même idée dans le *Lay de plour en attendant respit*, au fol. 103vo :

[Je sens de tous les maulz le pire.
Ne fut espoir
Mort fusse, sants plus contredire ;
Mais il dit qui me doibt souffire][1]
De remanoir
Bon serviteur *vestu de noir*,
Attendant de mercy avoir
Quant lui plaira.

Voici encore comment débute la ballade du fol. 104 :

Mort et non mort, languissant en tristesse
Et esloingné de tous biens amoureux,
Vestu de noir et tout nu de leesse...

Ce motif devient, au fol. 119vo, le refrain d'une ballade qui sera le régal de plusieurs générations :

I Doulce durté, ma tres mortel amye,
Mon bien, mon mal, ma tristesse[2], ma joye,
Mon tout, [ ], ma tres doulce ennemye,
Ma balade humblement vous envoye
Vous supplier qu'il vous plaise que soye
De ma douleur par vous reconforté,
Qu'ainsi m'aist Dieux, mon bien et ma cherté ;
Nulle que vous n'a sur moy le pouoir
De moy guérir, car je suis ahurté,
Et pour cela me tiens vestu de noir.

II Plus pense aux biens de vostre seigneurie,
A la beaulté dont vous estes montjoie,
Aux plaisans jeux dont vous estes garnie ;
Mon mal me plaist, ne guerir ne vouldroye
Ce n'est par vous. Quoy qu'avenir m'en doye,
Jamaiz changer ne vueil ma voulenté ;
Mon cueur le[3] veult, et je l'ay accordé,
Quoy que m'ayez de tout banny d'espoir,
Par ung reffuz, assez pres du fossé,
Et pour cela me tiens vestu de noir.

---

1. Les vers entre crochets sont empruntés au manuscrit de Bruxelles ; celui de Paris présente un bourdon à cet endroit.
2. *Ms.* : ma maistresse.
3. *Ms.* : la.

III Helas, ma dame, ay je mort desservie
Pour vous amer tant que plus ne pourroye ?
Vostre pitié (me) sera elle faillie ?
Ay je riens fait que faire je ne doye ?
Mort ou mercy, plus me souhaderoye ?
A vous me rens, retenez-moi en gré ;
Faictes moy riche dont j'ay grant pouvreté,
C'est la leesse que par vous puis avoir.
Je suis en dueil presque desesperé(e),
Et pour cela me tiens vestu de noir.

La ballade suivante reprend, dès le début :

[He]las je suis en dueil, *vestu de noir.*
Vostre doulceur me peult bien revestir
A leesse et chasser desespoir.....

Enfin la première strophe de sa complainte *A vous, belle, tres doulce dame* (fol. 121) se termine par cette légère variante :

Confort ne me veult recevoir ;
Je suis de *tristesse vestu.*

Prendre le deuil de son amour, à une époque où les chevaliers arboraient encore les livrées de rubans et de glands de soie que leur donnaient leurs dames [1], émerveilla les lecteurs, tous ceux qui, dans les milieux littéraires du temps, ou plus tard, connurent la passion malheureuse d'Oton de Granson pour une damoiselle d'un très haut rang [2]. Cette manifestation extérieure de la tristesse amoureuse, sa comparaison avec la douleur que cause la mort d'une fiancée ou d'une parente, tout cela constituait un thème inédit, tout au moins en poésie [3], et la vogue en fut grande et rapide.

Christine de Pisan fut la première à se l'approprier et à en

1. C. Enlart, *Manuel d'Archéologie française*, III (Le costume), Paris, 1916, p. 427.

2. A. Piaget, *Oton de Granson et ses poésies*, dans *Romania*, XIX, 440-443.

3. Le grand *Dictionnaire Larousse* signale, au mot *Deuil*, que, dans le roman de *Perceforest*, un chevalier fait teindre son écu en noir et porte des vêtements noirs.

faire le refrain, non plus d'une ballade, mais d'un rondeau [1] :

Jamais ne vestiray que noir,
Puisque l'en m'a donné congié,
Et que du tout m'a estrangié
Ma dame qui me fist son hoir.

Plus n'entreray en son manoir,
Et pour le trés grant dueil que j'ay
Jamais ne vestiray que noir.

Si ne quier plus cy remanoir,
Durement y suis laidengié,
Trop s'est le temps vers moy changié,
Et pour plus en ce dueil manoir
Jamais ne vestiray que noir.

Alain Chartier, qui a pris à Oton de Granson quelques éléments de sa *Belle dame sans merci*, ne manque pas de revêtir, lui aussi, d'un costume de deuil le héros de ce poème :

Le noir portoit et sans devise
Et trop bien homme ressembloit
Qui n'a pas son cueur en franchise (v. 102-104).

C'est à la même source qu'il faut sans doute faire remonter les chansons de femme abandonnée que l'on trouve dans le recueil de Gaston Paris [2] et dont voici un exemple :

De gris je vestiray mon cueur
et de noir feray ma livrée ;
c'est pour monstrer la grant douleur
ou mon amy m'a cy laissée.

II. — De la France le thème du deuil d'amour passa en Espagne avec les œuvres de ses trois premiers interprètes. Oton de Granson et Alain Chartier y furent lus, dès la première moitié du XVe siècle [3]. Il en a été de même de Christine de Pisan dont un exemplaire figurait dans la bibliothèque de Dom Pedro [4], connétable de Portugal, de celui-là même que Santillane renseignait avec soin, entre 1445 et

1. Christine de Pisan, Éd. de la *Société des Anciens Textes*, t. I, p. 161.
2. *Chansons du XVe siècle* (*Société des Anciens Textes français*), 8°, Paris, 1875 ; n° 120. Cf. n° 106.
3. Cela résulte de la fameuse lettre du marquis de Santillane. Le poème *Tant mon voler* (*Canc. cat. de Zar.*, p. 185, 196), où Pere Torroella cite quelques-uns de leurs vers, paraît être postérieur.
4. G. Gröber, *Grundriss der Romanischen Philologie*, éd. 1897, II, 2, p. 236, note.

1449, sur l'état des lettres dans la Péninsule. C'est chez ces écrivains qui avaient fait de la chanson d'amour une « plaintive élégie, en longs habits de deuil », comme dira Boileau, qu'il faut chercher l'origine de la littérature gémissante que nous offrent les chansonniers castillans et catalans du XVe siècle. On n'y trouve pas seulement les formes principales de la poésie française, mais encore quelques-uns de ses lieux communs et, en particulier, celui de la tristesse amoureuse avec la variante mise à la mode par Oton de Granson.

Voici quelques-unes des imitations auxquelles ce motif a donné lieu de l'autre côté des Pyrénées durant le XVe siècle.

La plus directe et la plus incontestable est celle du poète catalan Mossèn Sunyer qui, s'il faut en croire Milà y Fontanals [1], a pris part vers 1454, sous le règne d'Alphonse V d'Aragon, aux guerres d'Italie. De la ballade *Doulce durté* publiée plus haut et qui était l'expression la plus caractéristique de la pensée d'Oton de Granson, il a fait une *danza* à la manière provençale ou, plus exactement, un virelai ou une chanson baladée avec *tornada*.

Nous la reproduisons ci-dessous, avec quelques corrections, d'après le *Cançoner* de Saragosse [2] :

Mes amera [3] tenir febre
Que no, com sent tal *dolor*
E tristor
Qui·m fa' nar vestit de negre.

Nunque viu pus fort ventura
A negu que veigh (h)a mi,
Ple d'enuig, dol e tristura,
Desque tot mon be perdi :
Perque no·m do res (h)a cura
Sino planyer ma *dolor*
E tristor
Qui·m fa' nar vestit de negre.

Amichs, parents, quants avia,
He perduts en un moment,
Que no trob res qui bo·m sia
En dar me soccorriment
Ne veure la que solia
Ni de perdre ma *dolor*
E tristor
Qui·m fa' nar vestit de negre.

Solia passar ma vida
Solament prenent deport,
Leixant dol qui no s'oblida.
Ar' eu donar me la mort
Desque fou de mi partida
La per qui·m vè la *dolor*
E tristor

1. *Obras*, III, 210.
2. *Cancionero catalán de la Universidad de Zaragoza*, Éd. Baselga, p. 214.
3. *Ms.* : ameria.

Qui·m fa' nar vestit de negre.

Avissar vull (h)a quants sien
Que no·m diguen res de pler,
Car tot ço que dir porien
No val res, pusque·l voler,
Seny, saber e cor sentrien [1],
En sospirar, ma [2] *dolor*
E tristor
Qui·m fa' nar vestit de negre.

Tornada.

Amor, tots me planyerien
Qui sabessen ma *dolor*
E tristor
Qui·m fa' nar vestit de negre.

C'est le même refrain dans les deux chansons à danser. Le fond y présente aussi de grandes analogies. Dans l'une, le poète se plaint du refus de sa dame, dans l'autre, de son départ et de son absence; c'est le même désespoir, avec plus de préciosité peut-être dans la ballade que dans la *danza*.

Les poètes castillans contemporains de Jean II (1407-1454) ou de son successeur Henri IV (1454-1474) s'empressèrent de faire entendre, eux aussi, la même plainte à peu près dans les mêmes termes.

Nous citerons d'abord neuf pièces d'auteurs connus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms et, sauf pour la première, d'après l'édition Foulché-Delbosc du *Cancionero Castellano del siglo XV* :

1. Le comte d'Alva, grand ami du Marquis de Santillane, qui lui a dédié son dialogue de *Bias contra Fortuna*, fait prendre le deuil à son espérance, puisqu'il désespère de rien obtenir de sa dame. Sa poésie est un *villancico*, c'est-à-dire un virelai, à un seul couplet [3].

Tu, triste esperança mia,
conviene que desesperes,
pues que mi ventura guia
lo contra de lo que quieres.

Y a tu muy linda color
da le tintura de duelo,
pues no s'espera consuelo
que consuele tu dolor.
Mas espera cada dia
crescer el mal que mueres,
pues que mi ventura guia
lo contra de lo que quieres.

---

1. *Ms.* : sentiren.
2. *Ms.* : ma.
3. Citée par de Puymaigre, *La Cour littéraire de Don Juan II*, in-12, Paris, 1871, II, 169, d'après la *Bib. castellana*, t. II, p. 437, que je n'ai pas pu retrouver.

2. Luys de Biuero mettra des habits de deuil à la Noël prochaine :

II, 716, nº 1134.

Otras suyas que hizo en vna fiesta de Nauidad, estando muy triste.

En la Pascua del nascer
de nuestro Dios que verna,
cada vno salira
como tuuiere el plazer :
los alegres y contentos
muy bordados, muy vestidos,
y los desfauorecidos
con ropas de pensamientos.

Saldra el galan amador
a dançar con quien bien quiere ;
quanto mas si el tal truxere
mezclada pena y fauor ;
pero yo, que es mi herida
de vn mal y de otro mas fuerte,
saldre a lidiar con la muerte
que quiero mas que a mi vida.

Fin

Aunque mi fe y mi cuydado
por encobrir mi penar
quieren comigo acordar
que salga dissimulado,
vn jubon sin alegria,
vn sayo de dessear,
vna capa de pesar
que me traygo cada dia.

3. Alonso de Cardona, à qui le poète catalan Lleonart de Sors a dédié un poème [1], écrit tour à tour à deux dames, surprises d'être courtisées par lui en vêtements de deuil :

II, 750, nº 1169.

Otra [obra] suya porque su amiga le pregunto que porque yua vestido de negro.

Yo que de firmeza lleuo
la voluntad guarnescida,
con esta color aprueuo
que mi fe no esta perdida,
y que esta muerta la vida :
pues me mato disfauor,
porque el mal se vea cierto,
traygo negro con dolor,
porque es la propia color
que deue cobrir al muerto.

II, 752, nº 1175.

Otras suyas a otra dama que le pregunto por que yua tan cargado de luto.

Tan graue dolor me diste,
que porque muerte recelo,
lleuo el luto que me viste
porque el triste en lo que es triste
ha de hallar el consuelo.
Con dolor tiemplo el pesar
para poder escapar
de morir ;
la vida quiero guardar
porque tengas que matar
en el beuir.
. . . . . .

1. *Canc. cat. de Zar.*, p. 136-146.

4. Lope de Estuñiga explique aussi pourquoi la douleur l'a revêtu d'habits de deuil :

II, 599, n° 978.

Mas tu, mi dolor presente,
quanto mas desto te digo,
tanto mas fuerte comigo
te juntas estrechamente,
cubriendome de tristura
la mas negra vestidura
que nunca por mi ventura
fue cobertura de gente.

La qual vestidura triste
te plaze de me cobrir,
porque de mi presumir
te plugo lo que quesiste;
es a ssaber, sospechar
y ser causa singular
porque tu deuias finar,
o morir, segun oyste.

5. Juan Alvarez Gato invite tous ceux qui ont eu à souffrir de l'amour à prendre le deuil et à pleurer avec lui, puis il rassure un chevalier dont on a dédaigné le service parce qu'il était vêtu de noir :

I, 264, n° 139 :

Doloridas quantas, quantos
soys presentes y pasados,
llorad comigo mis llantos,
vestid, vestid negros mantos
los queridos desseados :

que yo tuue concertado
remedio de mi beuir,
y mi hado desdichado
hizome tan acechado,
que no me dexa sallir.

I, 223, n° 55 :

Para vn cauallero que andaua vestido de luto porque no se querian seruir del.

Los lutos muestran tormento ;
las señas dan me la prueua,
desatina el pensamiento
que vuestro meresçimiento
no consiente mala nueua ;

que sy son males por quien
galardon d'amor os niega,
no ay razon por que le plega,
que serie hazerse çiega
de su bien.

6. Guevara développe à peu près la même idée :

II, 495, n° 890 :

Otras suyas, porque vna señora le pregunto que por quien traya luto, y el respondio que por si.

Que si debdo es de mi parte
y el morir lo desuiasse
de esta vida,
era fuerça que sin arte
con dolor luto mostrasse
gran plañida :

pues en ver a mi ser muerto
de vuestra mano herido
sin mesura,
ved si deuo mas de cierto
no veuir sino vestido
de tristura.

7. Diego Lopez de Haro, dans son *Testamento de amor*, lègue son cœur à sa dame et veut qu'on le lui remette enveloppé d'une cape noire :

II, 747, nº 1161.

E aquello que mando es
que, siendo finado yo,
que mi coraçon saqueys
e muy presto lo lleueys
a la que me lo dexo ;
y el que fuere, no de amores
vaya, no vestido de oro,
mas vaya de disfauores,
en vna capa de lloro,
cubierta de mis dolores.

8. Hernan Mexia, de Jaen, qui a pris la défense des femmes contre leur détracteur Pere Torroella et a adressé des *coplas* à Juan Alvarez Gato, fait ainsi son propre portrait :

I, 286, nº 155.

Otras suyas a una partida que hizo de donde su amiga quedaua.

Dize las señas que lleuaua.

Yua de negro vestido,
el rostro triste y lloroso,
passo a passo y desmayado,
por unos montes perdido
sin nunca esperar reposo ;
la barua lleua crescida,
como fue su mala suerte,
y con passion dolorida
bien demostraua su vida
las señales de la muerte.

9. A l'occasion du départ d'une dame Tapia imagine que toute la Cour est en deuil et met dans la bouche d'un de ses chevaliers servants la strophe suivante :

II, 449, nº 810 :

Otra obra suya a vna partida que hizo de la Corte doña Mencia de Sandoual, y el, viendo quan tristes quedauan sus seruidores, habla en persona de cada vno dellos, y dize lo que ellos podian dezir.

Don Fadrique de Toledo, duque de Alua.

Dexays con vuestra partida,
Angel bendito del Cielo,
la Corte triste y perdida,
la gente de ella luzida
toda vestida de duelo.
Pues como podran sufrirse
de llorar ni comportarse,
que en Vuestra Merced partirse
los vnos quieren morirse,
los otros desesperarse ?

Un *dezir* anonyme, mais qui, placé après une autre pièce de Juan de Duenyas, pourrait lui être attribué, reprend plus lon-

guement les mêmes idées, sous la forme de lettre. Elle a été publiée dans le *Cancionero de Stuñiga*, p. 153. Je la reproduis d'après le ms. Esp. 226 (fol. 50) de la Bibliothèque Nationale de Paris :

Dezir de vn apassionado.

Si por negra vestidura
es senyor que non vos vea,
qual fue nunca mi librea
si no de negra tristura ?
En Pascua, solaç y fiesta,
en el gozo de plazer
siempre fue mi color esta,
negro vestir se traher.

Porque mi dicha fue negra
e yo sin ventura mas
mi fiesta viene detras,
ninguna Pascua me alegra.
Donde plazer se que fazen
sin plazer fuyo de alli ;
pocos plazeres me plazen,
fuyendo plazer de mi.

Ninguno non sabe tanto
de lo triste como yo,
pues tristeza me cobryo
aquel su pesado manto.
Deleyte me quiere ver ;
mi tristura non le dexa.
Por pesar dexo plazer
e contento tengo quexa.

Justo es, vista mi vida
de tanta contrariedat,
conformar la veluntat
con la tristeza complida,
tomando de negra carga
e cargando de sofrir.
Sofriendo tal vid' amarga,
dolçura sera morir.

Si la puerta fuesse visa
que [mi] triste faç mirasse,
tengo que non me dexasse
entrar en ninguna guisa.
Mas entre gozosa gente
un triste bien passara,
que viue cuytadamente
[e] de tristura morira.

Fin

Del triste, que padesciente
es sempre, fue y sera,
la triste letra presiente
Vuestra Merced tomara.

Enfin le portugais Garcia de Resende[1] imagine qu'il rencontre à Majorque la déesse Espérance. Elle s'est présentée à lui vêtue de deuil et a ravivé ainsi les tourments amoureux qu'il avait cherché à éviter en s'expatriant :

Garçia de Resende, hindo para Roma, veo a Malhorca com grandes tormentas, & vyo huma gentyll dama que chamauam dona

1. Cancioneiro Geral. Altportugiesische Liedersammlung des Edeln Garcia de Resende, III, 624 (*Bibliothek des Litterarischen Vereins in Stuttgart*, XXVI).

Esperança, & andaua vestida de doo, & fez-lhe este vilançete & mandou — lh'o entonado tam bem per ele [1].

Que me quieres, Esperança ?
Aquy me vienes buscar
Por me mas desesperar ?

Penssaua que me tenyas
del todo ya oluidado,
y aqui diste a mys dias
sobre males mal dobrado.
Seraa triste my nembrança,
pues te alhe syn te buscar,
para mas desesperar.

De my vida descontento,
de mys tierras apartado,
por la mar del penssamiento,
em las hondas del cuydado,
com tormentas d'oluidança
me fizyste aquy portar
por mas me desesperar.

Las velas de my querer
rrotas por te no mirar
contra rrazon fuy dobrar
el cabo de Padeçer.
Payrando mucha dudança
en las agoas de lhorar
te halhe por mas penar.

Cabo

Lueguo vy que mi tristura
auia mas de creçer,
pues vy tu linda fegura
por my mal luto traer.
Como te vy, Esperança,
vy que m'avias de dar
sobre pesares pesar.

Ainsi le sujet traité par Oton de Granson dans une ballade, par Christine de Pisan dans un virelai, a donné naissance à une *danza* en Catalogne, à de nombreux *dezires* et à un *villancico* en Castille, à un *villancete*, écrit d'ailleurs en langue castillane, en Portugal. Le fond n'a pas changé ; on n'a fait que broder tout autour. La forme seule a varié suivant le genre préféré dans chaque pays. L'identité du mètre (l'heptasyllabe) relie cependant toutes ces pièces entre elles et autorise à penser qu'elles sortent du même cercle, probablement de la cour de Jean II de Castille, ou, tout au moins, de cercles en rapport les uns avec les autres.

Dans les mêmes régions apparaît aussi, à la même époque et

1. On peut conclure, de ce que ce *vilançete* a été mis en musique, que la ballade de Granson, dont il est un écho, l'avait été aussi.

sous les mêmes influences, non pas le thème général de la tristesse amoureuse qui est de tous les temps et de tous les pays, mais la nuance particulière qu'il a prise dans la poésie courtoise au delà des Pyrénées. La plupart des poètes ne chantent plus que les chagrins d'amour et semblent croire que, pour versifier, il faut être triste. C'est la conception d'Oton de Granson et de ses successeurs français; elle s'enfle pour ainsi dire et s'exagère peu à peu chez leurs disciples d'outre-monts. Ce ne sont que plaintes ampoulées et longs gémissements. Même ceux qui n'ont pas écrit de variations sur le deuil amoureux sont presque tous des « tristes », et aiment à s'appeler ainsi. Pour n'en citer que deux, le marquis de Santillane, qui fait preuve encore de quelque naturel dans l'expression, commence ainsi une de ses chansons (n° 252) [1] :

El triste que se despide,
de plazer e de folgura
se despide,
pues que su triste ventura
lo despide
de vos, linda creatũra.

.....

Une autre de ses chansons (n° 254), un *villancico* à un seul couplet, comme celui du comte d'Alva, présente la même idée dans son refrain :

Ya del todo desfalleçe
con pesar mi triste vida ;
desde la negra partida
mi mal non mengua, mas creçe.

Ce « noir départ » rappelle, évidemment, le deuil que prennent les autres poètes après le refus ou pendant l'absence de leur dame.

Auzias March, de son côté, dans une de ses chansons dont on a fait quelquefois la préface de ses œuvres, déclare aussi que ses *ditiés* ne s'adressent qu'aux « tristes » [2] :

Qui no es trist de mos dictacts no cur

1. Foulché-Delbosc, *Canc. Cast. del s. XV*, I, 568.

2. Sur la tristesse d'Auzias March, voyez mon *Auzias March et ses prédécesseurs*, p. 298.

o n'algun temps que sia trist estat,
e lo qui es de mals passionat,
per fer-se trist, no cerque loch escur ;
lija mos dits mostrants penssa torbada...
(XXXIX, 1-5).

III. — Ce concert funèbre eut, en Espagne même, sa contrepartie. Non seulement on y chanta aussi, de temps en temps et comme à demi-voix, les joies plus positives de l'amour. Mais l'idée qu'on s'en faisait au XVe siècle trouva, dans ces milieux eux-mêmes, de sévères contradicteurs.

C'est, sans aucun doute, de la tristesse amoureuse et du deuil d'amour que s'est moqué Pere Torroella, qui a vécu dans l'entourage du Prince de Viane, puis du roi Jean II d'Aragon. Dans une poésie catalane, dont l'esprit correspond assez à celui de sa célèbre satire contre les femmes *Quien bien amando persigue*, il raille tous ces amants grelottant de fièvre qui ont pris plaisir à ne décrire que les peines de l'amour chevaleresque :

Doleu-vos, enamorats,
E vestiu vos tots de negre,
Car io pens que ·us pendra febre
[E]scoltant mes veritats...[1]

et il leur oppose les pratiques amoureuses, plus réelles, d'un esclave, d'un clerc, d'un juif ou d'un marchand florentin.

Un autre poète, Mossèn Rodrigo Diez, qui a répondu à une *Demanda* adressée à Auzias March [2], se rit aussi agréablement, dans une *danza* catalane, de cette manie qu'ont les poètes de perdre leur temps à aimer sans être payés de retour. C'est, dit-il, pure folie :

Qui pert son temps es be (h)orat
E ple de molta grosaria :
Aço dich per l'enemorat
Qui, desamat, ama s'aymia [3].

Ces critiques mêmes attestent le succès de la poésie d'Oton de Granson, l'étonnante floraison de style précieux qu'une de

1. *Canc. cat. de Zaragoza*, éd. Baselga, p. 182 ; cf. Milà, *Obras*, p. 200.
2. Voir notre éd. des *Obres d'A. M.*, II, 324.
3. *Cant. cat. de Zar.*, p. 212.

ses comparaisons fit germer en Espagne, le goût de la littérature larmoyante et endeuillée qu'il ne créa peut-être pas, mais qu'il développa parmi les versificateurs d'outre-Pyrénées. Cet attachement fut si grand qu'on en vint à ne plus concevoir les amoureux et les poètes que sous les traits du Chevalier de la Triste Figure. Cervantes n'aura qu'à ouvrir les *Cancioneros* du XVe siècle pour y trouver un des côtés les plus extravagants de son immortel personnage.

Am. PAGÈS.

LE LIVRE DU PÈLERIN
D'ANTOINE DE NOVGOROD [1].

Dobrynia Iadreïkovitch, qui devait devenir archevêque de Novgorod sous le nom d'Antoine, n'était pas encore entré dans les ordres, lorsqu'il entreprit, en l'an 1200, le voyage de Constantinople. Il est cependant probable qu'il n'y alla pas à titre privé, mais envoyé par les autorités ecclésiastiques pour y étudier la liturgie grecque et en rapporter des reliques. Nous savons avec précision qu'il se trouvait à Sainte-Sophie le 21 mai 1200, puisqu'il assista au miracle qu'il décrit et qui ne fut peut-être pas sans influence sur sa vocation religieuse, mais nous ignorons la durée de son séjour à Constantinople. Il le mit en tout cas fort consciencieusement à profit pour visiter les sanctuaires de la ville et des environs immédiats. Un autre pèlerin russe, Étienne de Novgorod, qui visita Constantinople vers 1350, dit « qu'on s'y trouve comme dans un grand bois et qu'on n'y peut marcher sans un bon guide. Si par avarice ou pauvreté on ne donne pas d'argent, on ne peut ni voir ni baiser les reliques d'un seul saint, excepté peut-être le jour de sa fête. » Son prédécesseur Antoine avait eu sans doute de bons guides et la bourse bien garnie.

De retour à Novgorod où il rapportait de nombreuses reliques,

1. [Ayant eu recours, pour mon étude sur Robert de Clari, au témoignage d'Antoine de Novgorod, je souhaitais savoir ce qu'en valaient, comparées au texte russe, les formes française et latine, les seules qui me fussent accessibles. Mlle Marcelle Ehrhard a bien voulu faire cette enquête, au cours d'un récent voyage en Russie. Elle a trouvé une tradition manuscrite plus riche et plus diverse que nous ne le supposions : de là la traduction nouvelle et la notice que voici et que la *Romania* a bien voulu imprimer comme justification de mon étude et comme contribution au commentaire de Robert de Clari. — Albert Pauphilet.]

notamment une parcelle de la Vraie Croix, qu'il donna à la cathédrale Sainte-Sophie de Novgorod, et un « tombeau du Seigneur », c'est-à-dire, suppose-t-on, un ruban ou une planche à la mesure du tombeau du Christ, il entra au monastère sous le nom d'Antoine. Son titre de pèlerin lui assurait un grand prestige et, lorsqu'en 1211 l'archevêque Mitrophane fut exilé, Antoine fut choisi pour lui succéder et fut sacré à Kiev. Mais son épiscopat ne fut qu'une longue série de luttes et de malheurs, reflet des temps troublés que traversait alors la cité. Les bourgeois de Novgorod, qui, à la fin du XIIe siècle, avaient eu onze princes en vingt ans, avaient l'habitude de déposer leurs archevêques aussi aisément que leurs princes. Antoine devait en faire l'expérience dès 1219 ; pendant qu'il était en tournée pastorale, l'assemblée, la *vietche*, rappela à sa place Mitrophane et fit dire à Antoine : « Va où tu voudras. » Comme il était homme de volonté, c'est à Novgorod qu'il vint pour s'installer dans un monastère en face de Mitrophane. La ville avait donc deux archevêques et, pour trancher le débat, elle les envoya tous deux à Kiev au métropolite. Celui-ci se prononça en faveur de Mitrophane et donna à Antoine le diocèse de Premychl qu'il administra jusqu'en 1223, date de la mort de Mitrophane. Les habitants de Novgorod tentèrent bien encore de choisir un autre archevêque, le moine Arsène, mais cette fois-ci le métropolite de Kiev soutint les droits d'Antoine, qui rentra à l'improviste à Novgorod, en 1225, et y fut acclamé par la plus grande partie de la population.

Ce triomphe fut de courte durée. Quelques mois plus tard, Antoine, frappé de paralysie et privé de l'usage de la parole, se retira volontairement dans un monastère. Or cette année 1225 fut marquée pour la cité par une série de malheurs : la famine et la peste la ravagèrent. Après avoir essayé de conjurer ces maux en brûlant des sorciers sur la grande place du Kreml, les citoyens de Novgorod se souvinrent d'avoir eu quelques torts vis-à-vis de leur archevêque et, pour apaiser le Ciel, le supplièrent de revenir. Pendant deux ans encore, Antoine, vieilli et malade, s'efforça d'administrer et d'apaiser la ville que les calamités ne cessaient d'éprouver, mais, en 1227, il s'effaça devant un nouvel archevêque et se retira définitivement dans son monastère, où il mourut, probablement en 1231. Sa vie de

tribulations devait connaître les plus hauts dédommagements posthumes : il fut enterré à Sainte-Sophie de Novgorod ; l'église orthodoxe le mit au nombre de ses saints et célèbre sa mémoire le 10 février.

Parmi les nombreux récits que des pèlerins russes ont faits de leur voyage ou de leur passage à Constantinople sur le chemin de la Terre Sainte, celui d'Antoine de Novgorod présente un intérêt tout particulier par sa date. Il a vu Constantinople immédiatement avant la prise de la ville par les Latins et donne un inventaire des richesses et des reliques contenues à Sainte-Sophie et dans les autres églises de la ville, avant qu'elles ne fussent en partie dispersées en Occident par les croisés. Il ne faut pas demander autre chose au futur archevêque ; il ne dit rien des monuments profanes, ne mentionne même pas la colonne de Justinien, qui a frappé presque tous les pèlerins russes. Il n'est allé à Constantinople que pour les églises et les monastères. Mais il est réellement sensible à l'art, du moins à l'art religieux, et surtout à la peinture, et il en rapporte le goût à Novgorod. En effet son épiscopat, si troublé qu'il fût, a été marqué par la construction de plusieurs églises qu'il fit richement décorer d'icones.

Le *Livre du Pèlerin* ne nous a malheureusement pas été conservé sous sa forme première ; les manuscrits anciens semblent avoir disparu. Des six manuscrits que Loparev a étudiés en 1899, lorsqu'il édita le récit d'Antoine, aucun ne semble remonter au delà du XVIe siècle.

Tous ces manuscrits se ramènent à deux types :

1° Les uns (quatre manuscrits des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles qui se trouvent actuellement à la Bibliothèque publique de Leningrad et au Musée historique de Moscou) donnent une rédaction complète, décrivant les différentes églises de la ville et des environs.

2° Les autres ne donnent qu'une rédaction tronquée, ne contenant que le début du récit d'Antoine, un tiers environ, c'est-à-dire uniquement la description de Sainte-Sophie, mais avec plus de détails. Cette seconde version est représentée par un manuscrit du XVIIe siècle qui se trouve à la Bibliothèque royale de Copenhague et un manuscrit du XVIIIe siècle provenant d'un monastère de Novgorod et ayant appartenu à Lopa-

rev. Comme cette deuxième version seule fait mention de la prise de Constantinople par les « Latins impies », on a pu supposer qu'elles avaient été toutes les deux rédigées par Antoine de Novgorod à des dates différentes, mais que la deuxième rédaction était restée inachevée, peut-être après que l'évêque eût appris l'étendue du pillage.

Tous ces manuscrits sont défectueux, œuvres de copistes inhabiles, qui ont recopié des copies déjà mauvaises et ont été gênés par les archaïsmes de la langue et l'abondance des noms propres. Même après qu'on les a comparés et corrigés les uns par les autres, le texte garde des obscurités.

De plus on est frappé par le désordre du récit. La description des galeries extérieures de Sainte-Sophie suit un passage sur le monastère de Magane, la description de la messe à Sainte-Sophie n'est pas à sa place, les itinéraires du pèlerin à travers la ville présentent la plus déconcertante fantaisie. Loparev a émis l'hypothèse que le manuscrit original avait pu être écrit sur des feuilles séparées, que les copistes auraient brouillées, mais la reconstitution du texte, telle qu'il l'a tentée, demeure forcément arbitraire.

Il n'est pas impossible non plus qu'au texte primitif se soient ajoutés des passages empruntés à d'autres récits de pèlerinage. Antoine lui-même n'a peut-être pas vu toutes les reliques qu'il décrit, surtout celles qui se trouvaient en dehors de la ville, et il reconnaît s'être fié parfois aux récits des serviteurs d'église ; il est possible qu'il se soit servi des guides manuscrits qui étaient dès cette époque en vente à l'usage des voyageurs et en ait transcrit des passages.

Quoi qu'il en soit, le *Livre du Pèlerin* offre un intérêt certain ; depuis que la première mention en eût été faite par Stroïev, en 1834, il a été souvent étudié par les savants russes. Il fut publié pour la première fois, d'après le seul manuscrit alors connu, par Savvaïtov, dans la *Collection de la commission d'archéographie à Saint-Pétersbourg*, en 1872. En 1875, Sreznevski publia le texte du manuscrit de Copenhague (*Recueil de la Section de langue et de littérature russes de l'Académie impériale des Sciences*, Saint-Pétersbourg, tome XII). L'édition la plus complète, qui s'appuie sur l'étude de six manuscrits et donne toutes les variantes, est celle de Loparev dans la *Collection de la Société orthodoxe*

palestinienne, Saint-Pétersbourg, 1899 ; elle est précédée d'une étude très substantielle, à laquelle nous avons emprunté beaucoup de renseignements et d'éclaircissements.

Le récit d'Antoine de Novgorod a été traduit en latin dans *Exuviae sacrae Constantinopolitanae* (Genève, 1878, II). Il a été également traduit déjà en français par Mme B. de Khitrowo pour la Société de l'Orient Latin dans les *Itinéraires russes en Orient* (Genève, 1889, I, 1). Ces traductions ont été faites d'après la première édition d'Antoine, celle de Savvaïtov fondée sur un seul manuscrit ; les autres manuscrits ont été retrouvés depuis.

Notre traduction suit la première version, la plus complète, du récit d'Antoine de Novgorod et donne en notes les variantes importantes qu'offrent le manuscrit de Copenhague et le manuscrit Loparev.

LIVRE DU PÈLERIN

Avec l'aide de Dieu nous commençons la description des lieux saints à Tsargrad.

Père, bénis-nous.

Nous, Antoine, archevêque de Novgorod, indigne et chargé de péchés, par la miséricorde de Dieu et l'aide de sainte Sophie, ainsi que s'appelle la Sagesse divine, le Verbe éternel, nous sommes arrivés à Tsargrad [a].

---

a. Variantes. — Manuscrit de Copenhague (*C*). En l'année 7090. Description des lieux saints, des icones miraculeuses et autres choses merveilleuses qui étaient à Tsargrad, à Sainte-Sophie jusqu'à la prise [de la ville] par les Latins impies. Ceci fut décrit pour que tous les Chrétiens le sachent et s'en émerveillent.

Par la miséricorde de Dieu et avec l'aide de sainte Sophie, ainsi que s'appelle la Sagesse, le Verbe éternel de Dieu, nous avons atteint la ville impériale tous en bonne santé et nous sommes entrés dans la grande église cathédrale et apostolique. D'abord nous nous sommes prosternés...

Manuscrit Loparev (*L*) : Description de Tsargrad et de toutes les choses précieuses qui y étaient. La ville impériale s'étend en forme de croix sur trois angles (d'un angle à l'autre il y a sept étapes) sur sept collines. Les palais sont en pierre et la ville est richement ornée d'une muraille et d'églises. Et l'église cathédrale de Sainte-Sophie, de la Sagesse divine, est très grande,

Avant tout nous avons vénéré sainte Sophie et nous avons baisé deux dalles du très saint tombeau du Seigneur, et les sceaux du tombeau et l'icone de la très sainte Mère de Dieu tenant le Christ. Ce Christ, un Juif [b] l'a frappé d'un couteau à la gorge et le sang a coulé. Et le sang du Seigneur qui a coulé de l'icone, nous l'avons baisé [c] dans le petit chœur. A Sainte-Sophie dans le chœur se voient le sang et le lait de saint Pantalémon en une seule tige [d], sans qu'ils se confondent. On voit aussi sa tête, et la tête de l'apôtre Condrat, et des reliques d'autres saints, et la tête d'Ermole et de Stratonicos, et la main de Germain par laquelle sont consacrés les patriarches, et l'icone du Sauveur que saint Germain envoya par ambassade à Rome à travers la mer sans navire [e]; et le plat de marbre avec lequel le Christ célébra la Cène avec ses disciples le Jeudi saint; et les langes du Christ, et les vases d'or à offrandes que les Mages apportèrent au Christ avec des présents; et un grand plat d'or pour le service divin qui vient d'Olga la Russe [f] lorsqu'étant allée à Tsargrad elle reçut des présents.

Tsargrad forme une petite ville dans le quartier d'Ispigas [1] dans le quartier des Juifs [g].

Dans ce plat d'Olga il y a une pierre précieuse sur laquelle est gravé le Christ; les gens prennent des empreintes de ce Christ pour toute œuvre bonne; tout le rebord supérieur de ce plat est fait de perles.

Il y a aussi dans le chœur le char d'argent de Constantin et d'Hélène [h] et

---

semblable au ciel, pavée de jaspe. Sa description ne pourrait se faire en quarante jours. Elle est ornée de toute manière. Le tsar Justinien le Pieux l'a fait construire en pierre; sa longueur est de 120 sajènes, sa largeur de 56. Elle renferme 300 colonnes et sa hauteur est de 45 sajènes. Elle contient 365 chapelles. Et la ville s'étend entre deux mers.

b : un Juif à Jérusalem *C* — *c* : nous l'avons vu, desséché, dans le petit chœur *C* — *d* : le sang du saint martyr Pantalémon dans une gourde ne s'est pas corrompu *C* — *e* : d'un navire *C*. (Cependant la légende veut bien que l'image soit allée à Rome sans navire. Un anonyme russe qui décrit Constantinople entre 1424 et 1453 mentionne cette image qui « au temps du patriarche Germain et du pape Léon alla par mer en ambassade à la Grande Rome avec une lettre et revint le même jour avec une autre lettre ».)

f : un grand plat d'or pour le service divin que la grande princesse Olga la Russe donna au prêtre pour le service divin quand elle reçut le baptême à Tsargrad *C*; donna au prêtre Photias quand elle reçut de lui le baptême à Tsargrad *L*.

g : On voyait, nous a-t-on dit, ce plat de pierre dans le quartier d'Ispigas, du côté de la Palestine *C* — *h* : les chars d'argent des tsars vrais croyants Constantin et Hélène *C*.

1. Le faubourg qu'Antoine de Novgorod appelle Ispigas est le Péra actuel. Ce passage, visiblement mutilé ou déplacé, s'explique mieux par la variante.

quantité d'autres vases sacrés en or ou en argent avec des pierres précieuses et des perles ; on les sort pour le service divin chaque dimanche et aux fêtes du Seigneur.

Il y a aussi dans le chœur de l'eau amenée des puits par des conduites [i]. Et à l'extérieur des portes du petit chœur il y a une croix de la taille qu'avait le Christ quand il était en chair sur la terre. Derrière cette croix repose Anna qui avait donné sa maison à sainte Sophie et c'est sur cet emplacement qu'a été élevé le petit chœur ; c'est pourquoi elle fut enterrée là. Non loin de ce chœur [est l'image] des saintes Femmes qui chantent [j] ; devant elles se trouve une grande icone de la très pure Mère de Dieu tenant le Christ ; des larmes ont coulé de ses yeux sur les yeux du Christ notre Dieu.

On donne de l'eau qui est dans le chœur à tous les fidèles pour s'en oindre [k].

Plus loin, de l'autre côté, se trouve la chapelle du saint apôtre Pierre ; là repose sainte Théophanide qui gardait la clef de Sainte-Sophie, et on baise ces mêmes clefs [l]. Là aussi dans cette chapelle est suspendu le tapis de saint Nicolas. Là pend aussi du fer des chaînes de saint Pierre, enchâssé dans une icone d'or pur. Le jour de la fête des Chaînes de saint Pierre, le patriarche [m] et tout le peuple les baisent.

Plus loin, dans une autre chapelle, se trouve l'ancien ambon de cristal [n] que la coupole de Sainte-Sophie avait brisé dans sa chute.

Près des saintes Femmes, dans le bas de Sainte-Sophie se trouve le petit tombeau de l'enfant de saint Anthinogène. Car Dieu envoya un ange chercher son âme alors que saint Anthinogène célébrait l'office divin dans l'église, assisté de l'enfant. L'ange entra dans l'église, s'arrêta et dit à Anthinogène : « Voici que Dieu m'a envoyé pour chercher l'âme de cet enfant afin que je la reçoive ». Et saint Anthinogène dit à l'ange : « Attends que j'aie achevé avec l'enfant ce service consacré à ton Dieu et au mien, créateur du ciel et de la terre, qui a envoyé son fils vers nous, indignes et chargés de péchés, pour le rachat de nos péchés et le salut de nos âmes et pour l'espérance de ceux qui se convertissent de leurs péchés et se repentent devant le Seigneur. » Et l'ange du Seigneur écouta cette humble parole d'Anthinogène et l'ayant exaucée, il assista debout à l'office, attendant que le saint eût achevé le sacrifice. Or, Anthinogène, ayant achevé l'office avec l'enfant et ayant pris

---

i : Là aussi, dans le chœur, de l'eau est amenée de la mer par des conduites et des puits sont aménagés à l'extérieur des portes du chœur *C* — *j* : Non loin se dressent les Saintes-Femmes *C*.

k : On donne de l'eau venant d'elle pour guérir *C* — *l* : pour obtenir des guérisons *C* — *m* : le tsar, le patriarche et tout le peuple *C* — *n* : l'ancien ambon de cristal que le tsar Justinien avait fait faire dans sa grande sagesse *C*.

celui-ci par la main, s'inclina devant l'ange du Seigneur et le lui donna ; et l'ange du Seigneur, ayant reçu l'âme de l'enfant, alla à Dieu en se réjouissant et en se félicitant et il rendit gloire à Dieu du salut de l'âme de l'enfant. Il n'y a pas d'autre tombe à Sainte-Sophie que celle-là.

Près de ce tombeau une lampe pleine d'huile tomba sur le marbre sans se briser ; cet endroit est entouré [d'une clôture] de bois pour qu'on n'y marche pas.

Plus loin en allant vers les portes on voit la colonne de saint Grégoire le Thaumaturge recouverte de lames de bronze ; près de cette colonne est apparu saint Grégoire et le peuple, la baisant, y frotte sa poitrine et ses épaules pour se guérir des maladies ; là se trouve aussi l'icone de saint Grégoire ; le jour de la fête de saint Grégoire, le patriarche célèbre l'office devant cette colonne après y avoir déposé les reliques du saint.

Plus loin, près des portes, sur un degré [o] est peinte une grande image du Sauveur en mosaïque ; un doigt de la main droite [p] n'est pas peint ; ayant achevé l'image, le peintre dit en la regardant : « Seigneur, tel tu étais vivant, tel je t'ai peint. » Une voix alors, sortant de l'image [q], dit : « Et quand m'as-tu vu ? » Alors le peintre, devenu muet, mourut. Et ce doigt n'est pas peint, mais forgé en argent et doré [r].

Sur le côté des portes [s] se trouve une grande icone où est peint le tsar Korlieï le Sage [1], il a au front une pierre précieuse qui brille la nuit dans Sainte-Sophie [t]. Ce même tsar Korlieï, ayant pris un manuscrit dans le

---

o : près des portes, sur une table *C* — *p* : un doigt de la main droite, le petit doigt *C* — *q* : Et le Christ peint lui dit : « Et quand m'as-tu vu et pourquoi te glorifies-tu toi-même ? Ce n'est pas toi qui m'as fait, mais bien moi qui l'ai voulu ainsi ; c'est ainsi que le prince Avgare a envoyé un homme comme toi pour me peindre, mais tu ne peux pas, si moi-même je n'ai pas permis de représenter mon image de Dieu fait homme pour que ceux qui croient en moi la vénèrent. Et à partir de ce jour tu ne me peindras plus. *C* ; Pourquoi te troubles-tu en vain dans ton esprit si tu m'as vu ? Car j'ai permis de donner pour son salut au prince Avgare mon image très pure à cause de sa foi ardente ; il ne m'avait pas vu et il a cru. *L* — *r* : Ce doigt est resté sans être peint, mais on a mis un doigt en argent doré en souvenir des temps passés *C* — *s* : Sur le côté des portes célestes, en haut *C* — *t* : Nous demandâmes pour quelle raison il était peint là et quel était cet honneur que n'ont pas les saints. Les serviteurs d'église nous apprirent que le tsar Kor Leï avait pris à Babylone dans le tombeau du saint prophète Daniel un manuscrit et le garda chez lui ; longtemps après sa mort ce manuscrit fut apporté à Tsargrad et traduit en langue grecque par des philosophes ; on y trouve inscrits les noms des tsars grecs et de tous ceux qui doivent être tsars tant qu'existera Tsargrad *C*.

1. Le tsar Korlieï, ou Kir Leï, le seigneur Léon, est Léon VI.

tombeau du saint prophète Daniel, le transcrivit avec sagesse et annonça qui serait tsar à Tsargrad aussi longtemps que Tsargrad subsisterait.

Sur les portes impériales [u], il y a un *romaniston* [1] de bronze, c'est-à-dire un verrou par lequel se ferment et se verrouillent les portes impériales ; là on place le peuple, hommes et femmes, devant la porte, de telle sorte que celui qui a absorbé du venin de serpent ou tout autre poison ne peut retirer le verrou de sa bouche jusqu'à ce que tout le mal soit sorti en salive de ses lèvres.

A gauche du grand chœur est la place où l'ange du Seigneur a dit au jeune homme : « Je ne quitterai pas cette place pendant que s'élèvera Sainte-Sophie [v] ». Au même endroit sont placées trois icones où sont peints trois anges ; une foule de peuple prie là. Tout près est le lieu où l'on fait bouillir le Saint Chrême [sur un feu fait] de vieilles icones où l'on ne peut plus reconnaître les saints ; c'est avec ce chrême qu'on baptise les enfants [w].

De ce même côté gauche en haut sous la grande coupole est une niche recouverte d'or ; il y a été employé quatre *kapi* d'or pur [2]. Dans la grande coupole sont 80 lampes, toutes d'argent ; aux fêtes du Seigneur des lampes neuves les remplacent ; il y a beaucoup d'autres lampes dans toute l'église, toutes en argent, et une quantité de pommes d'or [x].

Dans le grand chœur au-dessus du grand autel et au milieu de celui-ci, sous le dais, est suspendue la couronne de Constantin à laquelle pend une croix et sous la croix un pigeon d'or ; les couronnes d'autres empereurs sont suspendues autour du dais. Ce même dais est tout entier fait d'or et d'argent et les colonnes du chœur et l'ambon, tout est en argent. Au dais sont suspen-

---

u : Sur le piton. Sur les portes impériales, il y a un romaniston de bronze *C*.

v : L'Ange du Seigneur parla au jeune homme qui gardait les instruments du tailleur de pierres lors de la construction de l'église. Les ouvriers étaient au festin impérial. Et l'ange lui dit : « Va chez le tsar ». Le jeune homme répondit. « Je ne peux pas quitter ces outils ». Et l'ange du Seigneur lui dit : « Va, je les garderai et ne partirai pas de ce lieu pendant que s'élèvera l'église Sainte-Sophie ». Le jeune homme porta la nouvelle au tsar et glorifia Dieu. Or le tsar Justinien était dans une grande angoisse [ne sachant] comment nommer cette sainte église. Le jeune homme lui apprit qu'elle serait l'église de Sainte-Sophie, la Sagesse divine et l'image de sainte Sophie fut tracée sur le mur. Et le tsar fut rempli d'une grande joie et remercia Dieu. *L* — *w* : [en brûlant] de vieilles icones où l'on ne peut plus reconnaître les saints. On le fait bouillir avec des choses précieuses, des fleurs d'herbes odorantes ; de ce baume on oint les enfants *C* — *x* : une quantité de coupes d'or *C*.

1. Le mot grec est conservé dans tous les manuscrits. (Il figure dans Du Cange, avec le sens d'objet servant à fermer les portes. (A. P.)
2. La kapè pesait environ quatre pouds.

dues de petites couronnes, au nombre de trente, pour rappeler à tous les chrétiens les trente deniers d'argent pour lesquels Judas livra le Seigneur notre Dieu qui a dit : « Celui qui mange mon pain m'a trahi ». Ceci afin que tous les chrétiens ayant compris se gardent de la cupidité mauvaise et inique de Judas.

Les premiers évêques célébraient l'office derrière un rideau de soie suspendu au dais. Pourquoi ce rideau était-il là [y] ? Pour que, d'un esprit et d'un cœur non troublés par la vue des femmes et de tout le peuple, ils offrissent le service divin à Dieu, le Très-Haut, créateur du ciel et de la terre. Mais plus tard des hérétiques ayant reçu le corps et le sang du Seigneur, comme personne ne le voyait à cause du rideau, les crachaient et les foulaient aux pieds [z] ; ayant par l'Esprit-Saint connu cette hérésie, les saints pères attachèrent ces rideaux aux colonnes du dais et placèrent même auprès du patriarche, du métropolite et de l'évêque [a], un archidiacre pour veiller à ce qu'on célébrât le service divin sans hérésie, selon la règle. C'est ce même voile qui lors de la Crucifixion du Seigneur [b] s'était déchiré du haut en bas à cause de l'impiété des Juifs et les ténèbres s'étaient répandues sur toute la terre, les tombeaux s'étaient ouverts et les corps des morts s'étaient levés afin que les hommes, à la vue de ce prodige, reconnussent le Fils de Dieu. Mais à cause de son envie et de son orgueil le peuple hébreu au cœur de pierre ne s'est pas soumis, ne s'est pas repenti, n'a pas adoré le Fils de Dieu, de telle sorte que par ce prodige seront confondus au Jugement dernier non seulement les Juifs, mais tous les infidèles, car ils voient ce prodige qui a eu lieu au sujet du Fils de Dieu et ils ne croient pas en lui. Or le Christ dans sa grande miséricorde pour les Juifs a fait ce prodige afin qu'ayant vu et entendu ils reconnaissent le Fils de Dieu et se repentent de leur meurtre impie. Mais les Juifs n'ont pas reconnu le prodige du Fils de Dieu, ils ne se sont pas soumis, ils ne se sont pas repentis par envie et par orgueil ; or, c'est à cause de leur envie et de leur orgueil que des Anges ont été précipités du ciel et transformés en démons. Pourquoi en effet Jésus s'affligeait-il, marchant vers la Croix ? Écoute donc ce que le Christ a dit dans l'Évangile : « Mon âme est triste jusqu'à la mort ». Le Christ a dit : « Je m'afflige, non

---

y : Nous demandâmes pourquoi ils faisaient ainsi : on nous apprit que c'était pour que, d'un esprit... *C* — *z* : ils sortaient, ces maudits damnés, derrière le rideau, les crachaient et les foulaient aux pieds *C*.

a : auprès du patriarche, des métropolites, des évêques ou des prêtres un archidiacre ou un diacre *C* — *b* : C'est ce même rideau qui lors de la Crucifixion du Seigneur se fendit jusqu'en bas à cause de l'impiété des Juifs. Et lorsque Jérusalem fut prise par Titus, beaucoup de vases d'église furent emportés à Rome, et aussi ce rideau qui passa en don des trésors impériaux à l'église de Sainte-Sophie. *La suite est supprimée jusqu'à* : A Sainte-Sophie il y a des tables de la loi *C*.

parce que je dois mourir, mais parce que les Israélites étaient les miens et que ce sont eux qui veulent me crucifier, et c'est pourquoi le royaume de Dieu leur est fermé. »

A Sainte-Sophie ont été conservées les Tables de la Loi de Moïse [c] et l'arche d'alliance dans laquelle il y a de la manne. Chantant l'alleluia à l'ambon, les clercs tiennent ces tables à la place de celles de Moïse. Les castrats et les clercs chantent la translation d'abord, puis un moine chante seul; ensuite beaucoup de popes et de diacres transportent les Saintes Espèces ; il y a alors des gémissements, beaucoup d'attendrissement et d'humilité non seulement dans le bas de Sainte-Sophie, mais aussi dans les galeries supérieures. Quelle crainte, quelle humilité, quel attendrissement ont alors les évêques, les popes et les diacres pendant ce service sacré ! Quels vases sacrés somptueux, en or, ornés de pierres précieuses et de perles, et en argent ! Et comme on porte le resplendissant tabernacle et les éventails sacramentels ! Alors les gens soupirent et gémissent de leurs péchés. Quel est l'esprit et quelle est l'âme qui ne pense alors au royaume céleste et à la vie éternelle ! Et avec quel respect et quelle humilité le patriarche célèbre l'office ! Nous souvenant donc de ceci, frères, soyons zélés à assister à ce saint office avec crainte, afin de recevoir une vie bonne en ce monde et en l'autre.

Et voici un prodige redoutable et une sainte manifestation [d]. A Sainte-Sophie, dans le grand chœur derrière l'autel se dresse une croix d'or plus haute que deux hommes à partir du sol, ornée de pierres précieuses et de perles ; devant elle, pend une croix d'or d'une coudée et demie ; à trois des branches de cette croix pendent trois lampes d'or où brûle de l'huile ; la quatrième branche est recourbée. C'est le grand tsar Justinien, celui qui a fondé Sainte-Sophie, qui a fait placer ces lampes et la croix. Or, ces trois lampes avec la croix ont été soulevées par l'Esprit-Saint plus haut que la grande croix et sont redescendues doucement sans s'éteindre [e]. Ce prodige eut lieu pendant les matines, avant le commencement de la messe, à la vue des prêtres dans le chœur et de tous les fidèles qui étaient dans l'église et qui

---

c : A Sainte-Sophie il y a des Tables de la Loi en argent à la place de celles de Moïse. Chantant l'alleluïa à l'ambon les clercs tiennent ces tables *C* — *d* : Voilà encore une manifestation merveilleuse, effrayante et sainte que nous avons vue à Sainte-Sophie dans le grand chœur *C*.

e : doucement, sans bruit *C* — *f* : qui disaient avec terreur et grande joie : « Seigneur, aie pitié de nous et garde-nous par la force de ta croix ». Et tous les fidèles croyaient que c'était bon présage et disaient que Dieu les avait visités de sa grâce : « Dieu veut nous donner la vie comme elle était au temps de Constantin, et il y aura maintenant plus même : Dieu amènera à nous les Juifs païens et les Agarianes pour recevoir le baptême et tous seront chrétiens dans une seule foi et n'auront pas de discorde entre eux. Il y aura

disaient avec terreur et grande joie f : « Voilà que Dieu nous a visités, nous chrétiens, par sa grâce et les prières de la très pure Mère de Dieu et par sainte Sophie, la Sagesse divine, et par les prières du tsar Constantin et de sa mère Hélène. Dieu veut nous donner la vie qu'on avait au temps de Constantin, et maintenant il y aura même plus : Dieu amènera les Juifs païens au baptême et les Chrétiens seront unis en un seul amour, sans discorde entre eux. Mais seulement ils auront à combattre contre ceux qui ne voudront pas recevoir le baptême afin que Dieu les oblige de gré ou de force à le recevoir. Il y aura grande abondance de tout bien sur la terre, et de justice, et les hommes commenceront à vivre d'une vie sainte, il n'y aura plus d'offense. La terre portera d'elle-même des fruits par la volonté de Dieu, comme le miel et le lait, à cause de la vie juste des chrétiens ». Ce miracle saint et vénérable fut fait par Dieu en l'année 6708, en ma présence, au mois de mai, le jour de la fête du saint tsar Constantin et de sa mère Hélène, le 21, le jour du dimanche, sous le règne d'Alexis et sous le patriarcat de Jean, pour l'anniversaire du Concile des 318 saints pères et lors de l'ambassade de Tverdia d'Ostromir qui avait été envoyé par le grand-duc Romane avec Nédane et Domajir, Dmitri et Negvar [1].

A Sainte-Sophie, du côté droit du chœur, il y a du marbre rouge ; là on place un trône d'or et sur ce trône on assied le Tsar pour le sacre. A côté de ce lieu est une place entourée de cuivre afin qu'on n'y marche pas, mais le peuple baise cette place car c'est là que la Sainte Mère de Dieu pria son fils et notre Dieu pour le peuple chrétien : c'est ce que vit une nuit un saint prêtre, gardien de nuit.

Du même côté est placée une grande icone des saints Boris et Glèbe ; là des peintres vendent des icones [2].

En haut, dans la galerie supérieure, se tient le patriarche pendant qu'on célèbre l'office.

---

sur la terre beaucoup d'abondance et de toute sorte de bien, et de justice et les gens commenceront à vivre d'une vie sainte. On a pris toutes ces précieuses choses d'église et on les a emportées à Rome. Ceci fut fait à cause de nos péchés *C*.

(*C et L se terminent ici.*)

1. Cette ambassade envoyée à Constantinople par Romane Mstislavitch, qui régnait à Galitch, n'est mentionnée que par Antoine de Novgorod. Mais les chroniqueurs rapportent que les Polovtses ravageaient alors la Thrace et que l'empereur Alexis III, au nom de la foi chrétienne, demanda le secours du prince Romane ; celui-ci pénétra sur les territoires des Polovtses et les vainquit. L'ambassade dont parle Antoine de Novgorod se rapporte vraisemblablement à cette alliance.

2. Plus exactement « échangent » des icones. Un orthodoxe n'emploie jamais les termes d' « acheter » ou de « vendre » quand il s'agit d'icones, mais toujours celui d' « échanger ».

Dans le passage derrière le grand chœur sont encastrées dans le mur la dalle supérieure du tombeau du Seigneur, une barre de fer, les tarières et les scies qui ont servi à faire la croix de Notre Seigneur, et aussi la chaîne de fer des portes de la prison de saint Pierre ; le bois recouvert de fer que le Christ portait sur le cou est là aussi, enchâssé en croix dans une icone. Dans la même galerie, en haut et au-dessus des portes est peint Étienne, le premier martyr ; devant lui on élève l'encensoir. Et à celui qui souffre des yeux on enroule la tête avec cette chaîne et ses yeux sont guéris. Là aussi est l'icone sur laquelle un Juif a frappé le Christ à la gorge ; là aussi se trouvent la trompette d'airain de la prise de Jéricho par Josué et une pierre de marbre, creusée en forme de cuve, qui vient du puits de Samarie auprès duquel le Christ dit à la Samaritaine : « Donne-moi de l'eau à boire », car c'est par cette pierre que les Samaritains puisaient l'eau.

Plus loin reposent saint Averce, Grégoire de la Grande Arménie et Sylvestre ; à Sainte-Sophie sont aussi les têtes de Cyrille et de Jean et les reliques de beaucoup d'autres saints.

Il y a aussi des fonts baptismaux où est représenté le Christ que Jean baptise dans le Jourdain ; il est peint avec art. On y voit aussi comment Jean enseignait les peuples et comment hommes et petits enfants se jetaient dans le Jourdain ; tout cela l'habile Paul l'a peint pendant que j'étais là, et il n'y a pas de peinture pareille à celle-là. Il y a aussi des bois avec lesquels le Patriarche fait faire une icone du Sauveur haute de trente coudées. Et Paul auparavant avait peint le Christ avec des pierres précieuses et des perles : il avait broyé ses couleurs ensemble. Et cette icone doit être encore aujourd'hui à Sainte-Sophie.

Quand on veut chanter matines à Sainte-Sophie, on chante d'abord devant les portes impériales dans la galerie ; puis, sortant, on chante au milieu de l'église ; enfin on ouvre les portes du paradis et on chante la troisième partie au chœur. Le dimanche et aux fêtes du Seigneur le patriarche assiste aux matines et à la messe ; il bénit alors les chantres du haut des galeries ; eux, cessant de chanter, lui crient : Longue vie ! Puis ils commencent un chant beau et doux comme celui des anges et ils chantent ainsi jusqu'à la messe ; quand ils ont fini les matines, s'étant dévêtus, ils viennent recevoir du patriarche la bénédiction pour la messe. Après les matines on lit, du haut de l'ambon, le prologue jusqu'à la messe ; quand on a achevé le prologue on commence la messe ; quand l'office est achevé, le plus ancien des prêtres dit dans le chœur la prière des offrandes et le deuxième prêtre dit cette même prière dans l'église derrière l'ambon ; quand tous deux ont fini la prière, ils bénissent le peuple. C'est aussi ainsi qu'on chante tôt les vêpres. On n'a pas de cloche à Sainte-Sophie mais, tenant à la main une crécelle, on la fait claquer pour les matines ; pour la messe et les vêpres on ne fait pas entendre la crécelle, mais dans d'autres églises on le fait pour la messe et les vêpres. On a cette crécelle d'après l'enseignement de l'Ange. Au contraire les Latins sonnent les cloches.

Il y a à Tsargrad le couvent des Non-dormants qui passent invariablement toute la semaine la nuit entière jusqu'au jour dans les églises à prier Dieu ; ils font ainsi sans arrêt. Ils n'ont pas de pères novices pénitents, mais des moines âgés et sachant enseigner la religion.

Il y a dans le Palais d'or de l'empereur une croix insigne, la couronne, l'éponge, les clous. Il s'y trouve du sang du Christ, le manteau de pourpre [du Christ], la lance, le roseau, le bandeau frontal de la Sainte Mère de Dieu, la ceinture et la chemise du Seigneur, l'écharpe, les lacets et les souliers du Seigneur. Là aussi sont la tête de saint Paul et le corps de l'apôtre Philippe, et la tête d'Épimaque, et les reliques de Théodore Tiron ; la main droite de Jean-Baptiste par laquelle on sacre le tsar, et un bâton de fer surmonté d'une croix [ayant appartenu] à Jean-Baptiste avec lequel on bénit le nouveau tsar lors du sacre ; et le linge sur lequel est l'image du Christ, et deux vases d'argile et le bassin de marbre du Seigneur, et un autre bassin de marbre, plus petit, dans lequel le Christ lava les pieds de ses disciples et deux grandes croix insignes. Tout cela est dans une seule petite église, celle de la Sainte Mère de Dieu. Dans la grande église de Saint-Michel et dans le même palais se dresse en haut des portes du chœur la croix de Constantin avec laquelle il allait à la bataille ; il y a là aussi la trompette de Josué qui servit à la prise de Jéricho ; là aussi dans le chœur sont les cornes du bélier d'Abraham ; les anges sonneront de cette trompette et de ces cornes au second avènement du Seigneur. Là aussi se trouvent la corne de Samuel d'où il versa l'huile sainte sur le roi David et le bâton avec lequel Moïse divisa la mer et la fit traverser à son peuple, puis noya Pharaon avec les Égyptiens ; ce bâton et cette corne sont incrustés de pierres précieuses. Dans le petit chœur derrière la sainte table est une table couverte sur laquelle Abraham mangea le pain avec la Sainte Trinité ; là se dresse la croix faite du cep que Noé planta après le déluge et le rameau d'olivier qu'apporta la colombe est enchâssé dans ce cep. Près des portes de côté dans la galerie sur le mur est représenté en mosaïque un grand Christ debout ; devant lui un prêtre alluma un encensoir et, tandis qu'il l'encensait, une voix sortit de l'image, disant au prêtre : Longue vie, Seigneur ! et le surlendemain ce prêtre fut consacré patriarche. Considérons donc, frères, comment la vertu conduit à l'honneur et à une grande dignité dans cette vie et dans la vie future. A la grille près du grand chœur est placé le bouclier de Constantin ; sur ce bouclier des deux côtés on pose l'hostie pour donner la communion aux fidèles. Dans le même chœur il y a une partie du vêtement en peau de mouton et de la ceinture d'Elie. L'église est pavée de marbre rouge ; au-dessous est une crypte où le peuple peut pénétrer ; à travers le marbre sont faites des ouvertures. Et lorsque le tsar fait son entrée dans cette église on porte dans la crypte beaucoup d'encens d'aloès, on le met sur les charbons et l'odeur se répand par les ouvertures dans l'air de l'église et toute l'église s'emplit de parfum. Les chantres font entendre des chants aussi harmonieux que ceux des anges, et alors

dans cette église on croit être au ciel ou au paradis ; l'Esprit-Saint remplit l'âme et le cœur de tous les vrais croyants de joie et de gaîté. Sous les portes impériales dans la galerie se dresse la colonne de marbre à laquelle fut attaché le saint martyr Isidore ; avec cette même colonne il sortit de la mer ; ses reliques sont là, ainsi que beaucoup d'autres saintes reliques dans le Palais d'or. Nous avons baisé aussi l'image de la très pure Mère de Dieu de l'église d'Odigitrie, celle que le saint apôtre Luc a peinte. Celui qui entre en ville en passant par Piateritsa voit la sainte [église] de Blachernes, sur laquelle descend l'Esprit-Saint. Dans cette église est le vêtement de la Sainte Mère de Dieu, et son bâton recouvert d'argent et sa ceinture sont dans une châsse de la chapelle. Il y a aussi dans cette chapelle l'image du Sauveur que le chrétien Théodore donna en gage au juif Abraham ; là aussi se trouve le tombeau de Siméon qui reçut Jésus. Dans la même église sous l'autel repose Jacques, frère du Seigneur ; là aussi repose le saint prophète Zacharie. Dans cette même église, sous un pilier, reposent la moitié des Saints Innocents, l'autre moitié est à Jérusalem. Il y a encore dans l'église douze corbeilles qui par la bénédiction du Christ furent remplies de pains que le Seigneur mangea avec ses disciples ; ces pains sont scellés dans le mur.

Plus loin se trouve l'église de sainte Photine de Samarie avec ses reliques.

Après cette église vient la grande église des saints Anargyres Côme et Damien et là se trouvent le front de saint Acindyne et [celui de] Côme, recouvert d'argent. Plus loin encore, en allant vers la mer, repose le corps d'Anne, vierge, garrottée, comme vivante. Ensuite, au bord de la mer, repose le corps de saint Nicolas le Jeune.

A l'église de Blachernes, dans les galeries, repose saint Théodore Stratilate, son bouclier et son glaive sont là ; au-dessus de lui se trouve une icone de Jean-Baptiste dans laquelle des cheveux de ce saint sont enfermés et scellés du sceau impérial ; le haut de la tête de saint Jean-Baptiste, la poitrine, un doigt et une dent sont dans le monastère de Stoudios, consacré à saint Théodore ; saint Théodore et son frère Joseph, évêque de Salonique, reposent dans ce monastère de Stoudios dans un seul tombeau ; le vêtement dans lequel saint Théodore fut martyrisé, tel qu'on l'a ôté de son corps, est posé sur son tombeau le jour de sa fête. Là sont aussi les têtes du prophète Zacharie et de saint Vavile, les reliques d'autres saints et la face de saint Jean-Baptiste.

Dans l'église du monastère de Magane, consacré à saint Georges, sont le haut de la tête de saint Georges, la main du saint martyr Procope et les reliques d'autres saints. Le chœur de cette église est orné de pierres précieuses et au-dessus est peinte une image du Sauveur causant avec la Samaritaine près du puits. Au dehors de cette galerie il y a l'église de saint Nicolas où dans une lampe du lait se mit à bouillir.

Quand on bâtit Sainte-Sophie on mit des reliques de saints dans les murs du chœur. A Sainte-Sophie il y a beaucoup de citernes. Dans les galeries il y a des citernes, l'enclos du patriarche et beaucoup de chapelles. On garde

toute sorte de fruits pour le patriarche : melons, pommes, poires, dans la citerne, placés dans une corbeille au bout d'une grosse corde ; quand le patriarche doit manger on les retire tout rafraîchis ; c'est ainsi que mange aussi le tsar. Les bains du patriarche sont aussi dans les galeries ; les eaux sont amenées par des conduites et il y a aussi de l'eau de pluie. Dans les galeries on voit les portraits de tous les patriarches et de tous les empereurs qu'il y a eu à Tsargrad, et ceux d'entre eux qui ont été hérétiques.

Dans les galeries dans l'église sont cinq têtes incrustées de perles, de même qu'un pendant d'argent [1].

Dans le passage couvert conduisant au Marché aux chevaux du côté gauche se trouve l'église de la Sainte Mère de Dieu, où l'on voit la table de marbre sur laquelle le Seigneur célébra la Cène avec ses disciples le Grand Jeudi.

Dans l'église des Saints Apôtres reposent le tsar Constantin et sa mère dans un seul tombeau ; derrière ce tombeau se trouve [une dalle de] marbre sur laquelle l'empreinte du pied du saint apôtre Pierre se voit comme s'il avait marché sur de la cire ; cette pierre a été apportée de Rome. Dans le chœur de cette même église reposent saint Jean Chrysostome et Grégoire le Théologien ; dans la clôture du chœur sont des reliques de saints et les châsses d'argent de trois saints Anargyres, et les têtes de l'apôtre Jacques, frère du Seigneur et de Matthieu l'Évangéliste ; son corps repose hors de la ville. Les reliques d'autres apôtres encore se trouvent dans l'église des Apôtres. Sous l'autel reposent les saints André, Luc, Timothée ; les vêtements des apôtres sont dans une châsse, dans le chœur, derrière l'autel. Le chœur est au milieu de l'église et devant le chœur s'élève la colonne de marbre à laquelle le Christ a été lié ; mais la dalle sur laquelle fut déposé le Seigneur quand on le descendit de la croix (alors la Sainte Mère de Dieu pleura en touchant le corps de son fils et de son Dieu et ses larmes tombèrent sur la dalle où on les voit, blanches comme des gouttes de cire), cette dalle se trouve dans le monastère du Pantokrator. Là aussi dans l'église est la tête de saint Spiridon, mais sa main et ses reliques sont dans le monastère de la Sainte Mère de Dieu d'Odigitrie sous le chœur ; un doigt de saint Théodore est dans la même église. Dans le monastère de Kalojan sont les reliques de saint Blaise, sa tête et [les reliques d']autres saints. Dans le monastère du Christ Philanthropos se trouve un clou du Seigneur ; des croix insignes et des reliques de saints sont dans le monastère Pantepopte. A la Porte d'Or se trouve [l'église de] Saint-Diomède où sont les reliques du saint. Plus loin les reliques de saint Mamont, là où s'élève son monastère. Plus loin les saints Carpe et Papile reposent dans un seul tombeau dans un monastère de femmes ; c'est le tsar Constantin qui a fondé cette église. A partir de là s'étend le monastère de Troïandophililitsa où se trouvent une

1. Pendentif, ou pendeloque ? Le mot russe, *otviès*, qui n'est pas glosé, désigne un objet qui pend.

quantité de reliques de saints; là est une partie du manteau en peau de mouton d'Élie. Ce monastère, par ses jardins, ses champs et son or, est plus riche que tous les autres monastères de Tsargrad. Plus loin repose saint Étienne le Jeune dans un monastère; le jour de sa fête on porte sa tête jusqu'au caveau où il fut jeté et où ses cheveux blanchirent; un éparque porte sa tête, toute la nuit, accompagné d'une foule de peuple qui tient des cierges et crie : Kyrie eleison ! Plus loin l'hôtellerie de la Sainte Mère de Dieu Bienfaitrice; là, dans l'église, se trouve le bâton de fer avec une croix de l'apôtre saint André. Dans ce monastère a habité Sava, prince de Serbie, lorsqu'il fut sorti de la Montagne-Sainte. Tout près il y a un monastère de femmes où reposent dans un même tombeau dix martyrs, et au-dessus repose le corps d'une princesse vierge; tous ceux-là furent martyrisés par le tsar païen Kopronime.

Plus loin se trouve le monastère de Saint-Nocius avec une grande église sous le chœur de laquelle reposent saint Nocius et saint Samson; de son tombeau sort de l'eau. Non loin de ce monastère repose le père Euthyme le Jeune qui marchait, chargé de fers qu'il s'était rivés; plus loin les reliques de Cyrille et de Jean. A côté s'élève l'église de Saint-Luc; c'est là qu'on enterre tous les morts; dans cette église repose saint Anastase, sauf la tête qui a été volée. Plus loin repose le corps de saint Démétrius, moine blanc; son portrait est là ainsi que celui de saint Minas. Ensuite dans un monastère d'hommes se trouvent la tête et les reliques de saint Die. Près d'une colonne à côté du monastère de la Mère de Dieu repose Eudoche le Jeune dans un tombeau d'argent, comme s'il était vivant. Près de la porte de Romane reposent saint Daniel, le grand prophète, saint Romane et saint Nicétas. A côté de cet endroit, près du mur de la ville repose le corps de sainte Anastasie, vierge. Plus loin reposent les corps de saint Flore et de saint Laure. A côté l'église de Saint-Nicétas, avec le pied du saint. Près de là l'église de Saint-Georges. Près de ces deux églises [repose] une quantité de martyrs. C'est de là que saint Théodore apparut à une nonne qui pétrissait de la pâte dans un pétrin. Près de là repose saint Nicéphore, patriarche de Tsargrad. Quand on va vers [l'église de] Blachernes, on voit le monastère de saint Jean-Baptiste; chaque année on y laisse entrer les gens trois fois pour la fête et pour Pâques et on les nourrit tous. On ne laisse jamais sortir les religieuses de ce monastère; elles sont 200; elles n'ont pas de champs, mais sont nourries par la grâce de Dieu, la protection et les prières de saint Jean. A côté de ce monastère est [celui] de Saint-Georges où repose le corps de saint Théodore Sikéote dans un tombeau d'argent; on y voit sa croix sur le bâton de fer avec lequel il monta au monastère de Saint-Georges pour prier; là se trouve aussi le calice de marbre avec lequel il célébrait l'office; beaucoup de malades qui boivent de l'eau dans ce calice sont guéris. Par saint Polyeucte aussi on obtient la guérison des fièvres malignes et autres maladies. A côté de l'église des Apôtres se trouve celle de Tous les Saints où sont la

tête du saint apôtre Philippe et les reliques d'autres saints. Dans le monastère de Saint-Côme et de Saint-Damien se trouvent leurs reliques. Là aussi repose le corps de sainte Euphémie ; c'est là qu'il y a dix ans elle apparut en chair, sortant de la terre, car on ignorait où elle était enterrée ; or c'est grâce à cette même sainte Euphémie que les saints pères confondirent les hérétiques. Le corps de sainte Théodosie repose dans un monastère de femmes, dans un cercueil d'argent ; on la transporte et on l'impose aux malades qui par elle sont guéris. Près de là, sous l'autel, repose le saint prophète Isaïe. A côté se trouve l'église de Saint-Laurent où sont ses reliques. Plus loin, en montant, [on arrive à l'endroit où] reposent le saint père Antoine, puis saint Paul le moine blanc, à Lougarevo ; saint Jean de la Tente repose près des portes de sa maison ; sa croix sur un bâton de fer est là.

Près de [l'église de] la Sainte-Résurrection du Sauveur, dans la Grande rue Noire où s'allument les cierges à Pâques, repose le saint père Auxente qui vécut sur la colline avec saint Étienne le Jeune ; là repose aussi saint Marcien qui a fondé une église très merveilleuse ; cette église a été bâtie avant Sainte-Sophie, là se trouvent un clou de la Passion et du sang du Sauveur. La fête de cette église est le Vendredi Saint, tandis que dans les autres églises, même à Sainte-Sophie, on ne célèbre pas d'office le Vendredi Saint : ce jour-là on lave les églises et on répand sur le sol des feuilles de violette.

Dans la même rue les têtes et les reliques des saints Macchabées. Plus loin dans la rue de Saint-Georges repose le corps de saint Léonce, prêtre de Roussa ; c'était un homme grand ; ce Léonce alla trois fois à pied à Jérusalem. A côté s'élève l'église de Saint-Platon où sont ses reliques et où repose saint Jean l'Aumônier ; là se trouve aussi la maison de saint Paul confesseur ; ses reliques sont sous l'autel, on baise son pallium et son étole.

Au bout du Passage de Rigi se trouve l'église des Quarante-Martyrs ; leurs reliques y sont, mais d'autres reliques d'eux sont à Sébaste. Là se trouve aussi la tête de saint Anicius. Plus loin l'église de Saint-Procope où se trouve son front. Dans le monastère du Pantocrator près des portes de derrière repose le corps de saint Constantin, moine noir, comme s'il était vivant, et près des portes de devant sont les reliques de sainte Zoé. A côté l'église de Sainte-Anastasie, vierge et martyre ; elle y repose ; elle dévoile toute sorcellerie et conjuration. Les reliques de sainte Barbe, martyre, sont dans l'église de ce nom ; de son sein du sang et du lait ont coulé sur le sol et Dieu [lui] a fait un sein de pierre.

[Dans l'église] de l'Annonciation de la Sainte Mère de Dieu repose le chantre Romane. Plus loin le monastère de Saint-Basile où sont son étole et un os de la main de saint Siméon qui reçut Dieu. Plus loin encore l'église de Saint-Étienne, le premier martyr, où se trouve le front de saint Étienne qui fut brisé par une pierre, mais aujourd'hui est refermé ; là sont aussi les reliques de beaucoup d'autres saints.

Sur la place de Plakota s'élève l'église des Saints Martyrs Gouri, Samon

et Avive où sont leurs reliques. A côté de cette église se trouve celle de Saint-Onésime, disciple de saint Paul, avec ses reliques.

Derrière Piateritsa sont les reliques des saints Julien, Cyrille et Julitta et de sainte Thècle. Plus loin l'église de Saint-Agathon où sont ses reliques. Près de la place de Plakota se trouve le monastère du saint prophète Élie, avec une église où sont une quantité de reliques de saints ; le jour de la fête [du saint] on dispose dans toute l'église des tables pour y exposer les reliques des saints. Dans l'église de Saint-Akacius martyr, qu'a fondée l'empereur Constantin, se trouvent ses reliques ; derrière le chœur de cette église il y a le tombeau de saint Mitrophane, premier patriarche de Tsargrad ; là sont son étole et sa tête ; quant à son corps l'empereur païen Kopronime, après l'avoir fait battre de verges, le fit brûler.

Au pied de la colline s'élève l'église des Saints Martyrs Serge et Bacchus ; leurs têtes sont là ainsi que la main de saint Serge, son sang, et le sang de saint Epimaque dans une châsse.

Près de l'Hippodrome se trouve l'église de Sainte-Euphémie, martyre, avec son tombeau recouvert d'argent ; dans cette même église repose saint Georges.

A côté du monastère des Non-dormants repose le corps de sainte Julienne, martyre. Dans l'hospice de Saint-Samson se trouvent son bâton pastoral, son étole et ses habits sacerdotaux. On voit aussi là la poële sur laquelle fut martyrisé saint Oreste. Dans l'église de Saint-Acindyne sont la tête de saint Onuphre et un pied tout entier de saint Thomas, apôtre ; mais son front se trouve derrière Piateritsa.

Près de Sainte-Sophie il y a l'église de Saint-Jean l'Évangéliste ; là se trouve la pierre qui fut posée sous la tête de saint Jean l'Évangéliste dans son tombeau. Dans cette même église dans le parvis repose saint Georges ; en effet, lorsqu'il mourut, comme en le portant en terre on passait devant cette église, il s'arrêta là et n'alla pas plus loin, si bien qu'il fut enterré là ; il guérit beaucoup de malades. Je n'ai pas parlé de beaucoup d'autres saints qui sont en dehors de Tsargrad ; ceci est à l'intérieur de la ville. Il y a aussi le monastère de Saint-Théodore et son église.

Derrière Ispigas sont les reliques et le sang de saint Eleuthère ; près d'Ispigas également repose le corps de saint Jean l'Aumônier.

Mais dans la ville d'Ispigas se trouve l'église des Saints Martyrs Boris et Glèbe ; ces saints sont apparus dans cette ville et opèrent beaucoup de guérisons. Dans la ville d'Ispigas, dans l'église de la Sainte-Mère de Dieu, saint Jean est peint sur un mur ; de son front, dans la semaine de la Quinquagésime une fleur de rose poussa, blanche comme le fromage [1]. Tous les gens de la ville vinrent la voir et la vénérer et ce signe qui était en forme de croix resta là jusqu'à la fête de Constantin et d'Hélène. A Ispigas se trouve aussi

1. La semaine de la Quinquagésime s'appelle en russe la semaine « de l'abstinence de fromage ».

l'église grecque de Saint-Nicolas ; c'est près de là que vivait Constantin le moine ; il apparut au tsar et celui-ci ordonna au patriarche de transférer son corps en ville et de fonder une église et un monastère à son nom ; c'est cette église qui s'élève près du monastère du Pantokrator. Ce Constantin avait d'abord été Juif ; il se fit baptiser et il fut instruit par saint Étienne le Jeune ; à Ispigas se trouve une église à son nom. A côté d'Ispigas il y a aussi beaucoup de reliques de sainte Sophie [1]. Plus loin repose le corps de sainte Anastasie ; cette sainte-là avait été mariée, mais fit son salut par sa charité et sa vie vertueuse. Il y a une église où reposent sept apôtres, disciples de saint Urbain ; cette église fut fondée avant Tsargrad. A côté le monastère de femmes de Saint-Jacques le Persan où repose le corps de sainte Marie, vierge ; on l'impose aux fidèles. Plus loin est la grande église de Sainte-Irène où se trouvent ses reliques ; sa tête est plus loin, dans un monastère de femmes.

Sur la colline derrière Ispigas, dans un hôpital, repose saint Zotique ; le tsar avait commandé à ce Zotique de lui bâtir un palais ; celui-ci, ayant pris l'or, le distribua aux pauvres ; le tsar alors ordonna de l'attacher aux queues de deux chevaux pour l'écarteler ; mais les chevaux le traînèrent à travers la campagne et s'arrêtèrent ensemble à un même endroit dans la forêt ; c'est là que le saint fut enterré et qu'une église fut construite ; un hôpital fut aussi fondé pour les malades, les chrétiens donnent des aumônes [pour cet hôpital]. Auprès [repose] Lazare, peintre d'icones ; c'est lui qui le premier peignit à Tsargrad, dans le chœur de Sainte-Sophie, la Sainte Mère de Dieu, tenant le Christ, avec deux anges. Ensuite se trouve un monastère où repose l'apôtre saint Ananias et plus loin saint Phocas l'Aubergiste. Dans le monastère de Matchiouk repose saint Nasson. Plus loin est le monastère de Saint-Michel fondé par le tsar Kirsak [2] ; le Christ y est représenté sur une icone. Vers lui s'avança une fois un homme qui n'avait pas la vérité en bouche et le Christ détourna de lui son visage. Plus loin, sur la montagne, repose le corps de saint Daniel le Stylite ; après lui, sur la même colonne, resta assis Akacius qui repose aussi dans cette église. Là repose également la bienheureuse princesse Xénia Bratchislava. Plus loin l'église des 318 Saints Pères où sont leurs reliques. Plus loin, en allant dans la forêt, on trouve le monastère d'Ibérie avec la tête de saint Hilaire. Dans un monastère d'hommes repose le corps de sainte Sophie, princesse et vierge ; à cause d'un méchant tsar elle demeura cachée cent ans et se montra ensuite. Plus loin est un monastère de femmes où repose le patriarche Taracius. Derrière Ispigas sur la colline il y a un monastère de la Sainte-Mère de Dieu ; là un moine resta assis sur une colonne et fonda ce monastère qui ne possède pas de champs ; la Sainte-Mère

1. Il s'agit sans doute de sainte Sophie, vierge, dont il est question plus loin.
2. Kirsak, le seigneur Isaac, est Isaac II.

de Dieu apparut à l'igoumène de ce monastère et lui ordonna de faire l'aumône. Celui-ci en mourant établit par un acte que le monastère ferait l'aumône aussi longtemps qu'il subsisterait ; aujourd'hui on donne à chacun du pain, de la soupe et une coupe de vin ; tout chrétien qui va à Jérusalem ou en revient est nourri là des jours entiers ; les Grecs aussi sont nourris là ; et grâce aux prières de la Sainte Mère de Dieu ce monastère ne s'appauvrit jamais. Pour aller à pied de Tsargrad jusqu'à Sainte-Vendredi, il faut un jour.

A l'extérieur de la Porte d'Or [repose] saint Nicolas au front brisé ; son icone est entièrement recouverte d'argent et dorée ; quand le tsar arrive on ouvre l'argent et le tsar baise la tête, à l'endroit d'où le sang a coulé, puis on la recouvre de nouveau d'argent. Un peu avant d'arriver à Sainte-Vendredi, repose le corps de sainte Euphémie, puis celui de sainte Vendredi [1] qu'on transporte [chez les fidèles]. A côté d'elle repose sainte Hélène, vierge.

A Gallipoli repose le saint père Euthime.

A Krissopoli repose saint Basile le Jeune, celui qui a décrit le Jugement dernier [a].

Quant à nous, frères, efforçons-nous de laisser toute méchanceté au diable et, nous étant unis par l'amour, cherchons à rivaliser avec la vie de ces saints, dont il est fait mémoire ici ; car ces saints ont été des hommes tout comme nous ; mais ils ont foulé aux pieds tout le mal de cette vie, ils ont considéré toutes choses [terrestres] comme du fumier. Laissons donc, nous aussi, ces choses dont nous voulons nous séparer et cherchons celles par où nous pourrons, joyeux, aller au Dieu vivant dans la vie éternelle qui n'aura pas de fin.

C'est pour que tous les vrais croyants s'instruisent, se souviennent et prient que j'ai décrit ce qui est à Tsargrad, le long du golfe, en dehors de la ville, ou dans la ville, ou dans Sainte-Sophie, dans l'église des Apôtres, ou ailleurs dans Tsargrad et ce que j'ai décrit n'est rien parmi toutes les choses saintes qui sont là.

Le tsar Manuel fit rechercher dans tout l'empire grec les prêtres ; il ordonna de les faire venir et de leur donner de l'or et des monastères. Combien y en a-t-il d'un bout à l'autre du Golfe ? De la mer Grecque jusqu'à la mer Russe il y a quarante mille prêtres, sans compter les moines des monastères et il y

---

a : Quand Dieu s'assiéra au Jugement pour récompenser chacun selon ses actes, il saura comment donner la récompense aux justes et les supplices aux coupables. Efforçons-nous donc, frères, dans la vie de ce monde, d'éviter les terribles souffrances des coupables et de rechercher la vie éternelle où nous serons avec le Christ et les archanges dans la joie et nous réjouirons avec tous les saints (ms. du Musée historique de Moscou).

1. C'est-à-dire sainte Prascovie. Le mot grec est traduit littéralement en russe.

a quatorze mille monastères. A Sainte-Sophie il y a trois mille prêtres ; cinq cents reçoivent de l'argent et les deux mille cinq cents autres n'en reçoivent pas ; quand l'un des cinq cents prêtres meurt, un des deux mille cinq cents autres prend sa place. Ils font leur salut en servant dans l'église en l'honneur de Dieu et de la Très Sainte Mère de Dieu, en glorifiant la Sainte Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, unis et inséparables, et en louant la très pure Mère de Dieu, par l'intercession de laquelle tous les vrais croyants seront sauvés et recevront la vie éternelle, maintenant et toujours et dans tous les siècles des siècles. Amen.

Marcelle EHRHARD.

LE MANUSCRIT DE *GILLION DE TRAZEGNIES* A CHATSWORTH

Pendant un séjour récent en Angleterre, j'ai eu l'occasion d'examiner un manuscrit peu connu [1] de l'*Histoire de Gillion de Trazegnies* [2]. Il est conservé à la Bibliothèque de Chatsworth House (Derbyshire). C'est à la bienveillance du duc de Devonshire, son propriétaire, que je dois d'avoir pu obtenir la communication du manuscrit que je vais décrire. Je tiens aussi à adresser mes remerciements à son bibliothécaire, M. Francis Thompson, qui a très aimablement facilité mes recherches à Chatsworth.

Le manuscrit Devonshire, que nous désignerons ici par le sigle *E*, est précieux non seulement pour sa beauté extraordinaire, mais encore parce qu'il a fait autrefois partie de la bibliothèque du roi François Ier et que l'on peut en attribuer les miniatures à Philippe de Mazerolles, enlumineur français du plus haut talent.

Dans sa thèse de doctorat, publiée il y a vingt-huit ans, M. Alphonse Bayot [3] fait mention d'un manuscrit de *Gillion*, aujourd'hui perdu, qui appartenait à François Ier en 1518 [4], lors de la rédaction du catalogue de sa collection. La reproduction

1. M. Charles H. Livingston, professeur à Bowdoin College, m'en a indiqué l'existence.

2. Édition de O. L. B. Wolff, *Histoire de Gilion de Trasignyes et de dame Marie, sa femme, publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque de l'Université d'Iéna* (Leipzig, 1839).

3. *Le roman de Gillion de Trazegnies* (Louvain, 1903), p. 24.

4. H. Michelant (*Catalogue de la bibliothèque de François Ier à Blois en 1518* [Paris, 1836], pp. 16-17) a transcrit cette notice ainsi : « Guillon de Transquines, chevalier du pays de Hénault, lequel est enterré à l'abbaye de l'Olive

des armes de François Ier dans la grande initiale du feuillet 2 r° nous permet d'identifier sûrement le manuscrit retrouvé à Chatsworth avec celui dont M. Bayot regrettait la disparition. J'ajouterai que ce fut par ordre de Louis de Bruges [1], seigneur de La Gruthuyse, que le copiste anonyme acheva en 1464 l'exécution de ce volume, et l'on sait qu'après sa mort la plus grande partie de ses livres passa dans la bibliothèque de Louis XII, et de là dans celle de François Ier, son héritier.

On ne retrouve aucune trace du manuscrit de *Gillion* entre 1518 et 1817, époque à laquelle il est signalé dans la bibliothèque de Chatsworth. On ne sait ni la date ni les circonstances de son acquisition par la maison ducale de Devonshire. En 1817, le manuscrit avait attiré l'attention du bibliophile T.-F. Dibdin, qui consacra aux miniatures une note fort admirative dans son *Bibliographical Decameron* [2]. Il y a cinquante ans, *E* fut signalé de nouveau, dans le dernier catalogue de Chatsworth [3]. Ajoutons qu'il figura à Londres parmi les manuscrits enluminés à l'exposition de 1908 du Burlington Fine Arts Club [4].

Les huit miniatures dont notre manuscrit est décoré doivent le faire passer à juste titre pour l'une des productions les plus artistiques du XVe siècle. A mon avis, l'on y reconnaît la main de Philippe de Mazerolles [5], même après un examen superficiel d'autres travaux attribués à cet enlumineur. Nous espérons que

---

avec ses deux femmes, dont l'une fust fille du Souldan, l'autre de son pays, et récite le livre de ses haultz faictz, prouesses et vertuz à l'encontre des Turcz. »

1. Au premier feuillet numéroté, le scribe annonce que « *Monseigneur Loys, seigneur de Gruuthuse,..... me a commandé, en ensieuuant mot aprés autre le vray original quy moult estoit ancien, de cestuy present volume grosser en la fourme et maniere quy s'ensieut ; puis de tous poins la comme veoir pouez fait decorer et ordonner : l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur Ihesucrist mil cccc soixante et quatre.* »

2. I, cciii-cciv.

3. J.-P. Lacaita, *Catalogue of the Library at Chatsworth* (Londres, 1879), IV, 322.

4. Cf. A. Tilley, *The Dawn of the French Renaissance*, p. 69 (note 1).

5. Pour une étude détaillée sur l'œuvre de cet artiste, voir le comte P. Durrieu, *Revue de l'art ancien et moderne*, XIII, 103-21.

les deux photographies publiées avec cette notice mettront les connaisseurs en miniatures à même de formuler au moins une hypothèse préalable sur l'identité de l'artiste [1]. Je dois remarquer qu'au-dessous de chaque rubrique l'enlumineur introduit toujours sur la lettre initiale du texte une petite peinture représentant un épisode du roman.

Sur les 270 feuillets que comptait primitivement *E*, il n'en manque pas moins de 33, enlevés il y a longtemps [2]. Les six premiers feuillets, qui renferment la table des rubriques, et le septième, qui est resté blanc, ne sont pas numérotés. La pagination (en petits chiffres romains à l'encre rouge) commence seulement au feuillet qui contient le *Prologue pour sçavoir a quy*

---

1. Les miniatures, qui sont presque toutes de la même grandeur (16 × 11 cms. à peu de chose près), se trouvent aux f°s 2 r°, 14 r°, 40 v°, 53 v°, 142 v°, 158 v°, 193 r°, 204 v°. Dibdin (*loc. cit.*) consacre une courte mention à chacune d'elles, sauf à celle du f° 158 v°, qui lui a échappé. C'est une représentation de la cour sarrasine au moment où Haldin accuse la fille du soudan d'aimer le chevalier chrétien, Gillion. Dans la miniature du f° 142 v° l'on doit noter le visage de « sa dame » tracé sur l'écu de l'un des combattants, usage assez rarement attesté dans les manuscrits du moyen âge (cf. C.-H. Livingston, édition du *Roman de Gliglois*, vv. 882-87).

2. Les feuillets perdus sont les suivants : **17-26** (le f° 16 v° termine par *assez a mengier et a boire jusques* [Wolff, page 15 *b*, ligne 34] et le f° 27 r° commence par *ne peust estre veue ne ouye* [Wolff, p. 25 *a*, l. 28]) ; **33** (*quant a moy quy oncques... et quil lamenast* ; 30 *a*, 29-31 *a*, 18) ; **62** (*deux filz iehan et gerard..... que dillec sestoit party* ; 57 *a*, 7-58 *a*, 3) ; **89** (*le propre lieu ou ie suis..... dauoir aucun office* ; 84 *b*, 17-85 *b*, 18) ; **114** (*comme cy apres pourrez ouyr..... pies et mains* ; 112 *a*, 7-120 *b*, 13) ; **125** (*tous jonchies et couuers... Si tost que sarrazins et esclauons veirent* ; 130 *b*, 6-131 *a*, 21) ; **168-175** (*en faisant euures meritoires et salutaires Adont le tres..... venir Sire respondy lancien cheualier* ; 169 *a*, 31-177 *a*, 33) ; **212** (*Et vous quy auez este celle par quy il a eu la vie saulfue ie hairay aueuc luy Car ie vous voy..... vous fay si est telle que ie vous prie quil vous plaise estre content de moy et que ceste noble dame et moy vous seruons*) ; **215** (*Et au regard du fait de vostre mere et de la dame que iay amenee de ba..... Qvant messire gillion eut ordonne des besongnes de ses deux femmes comme dit est*) ; **219-224** (*les alerent veoir et estoient esmerueillies de la grant humilite et beaulte quilz veoient en la belle gracienne..... puis entrerent en la mer adriane et ne finerent de nagier jusques ilz vindrent a venise*) ; **239** (*Le souldan et tous les princes loerent ce conseil et si accorderent pourquoy ilz enuoierent en la cite de toutes pars querir viures et autres choses..... Qvant les*

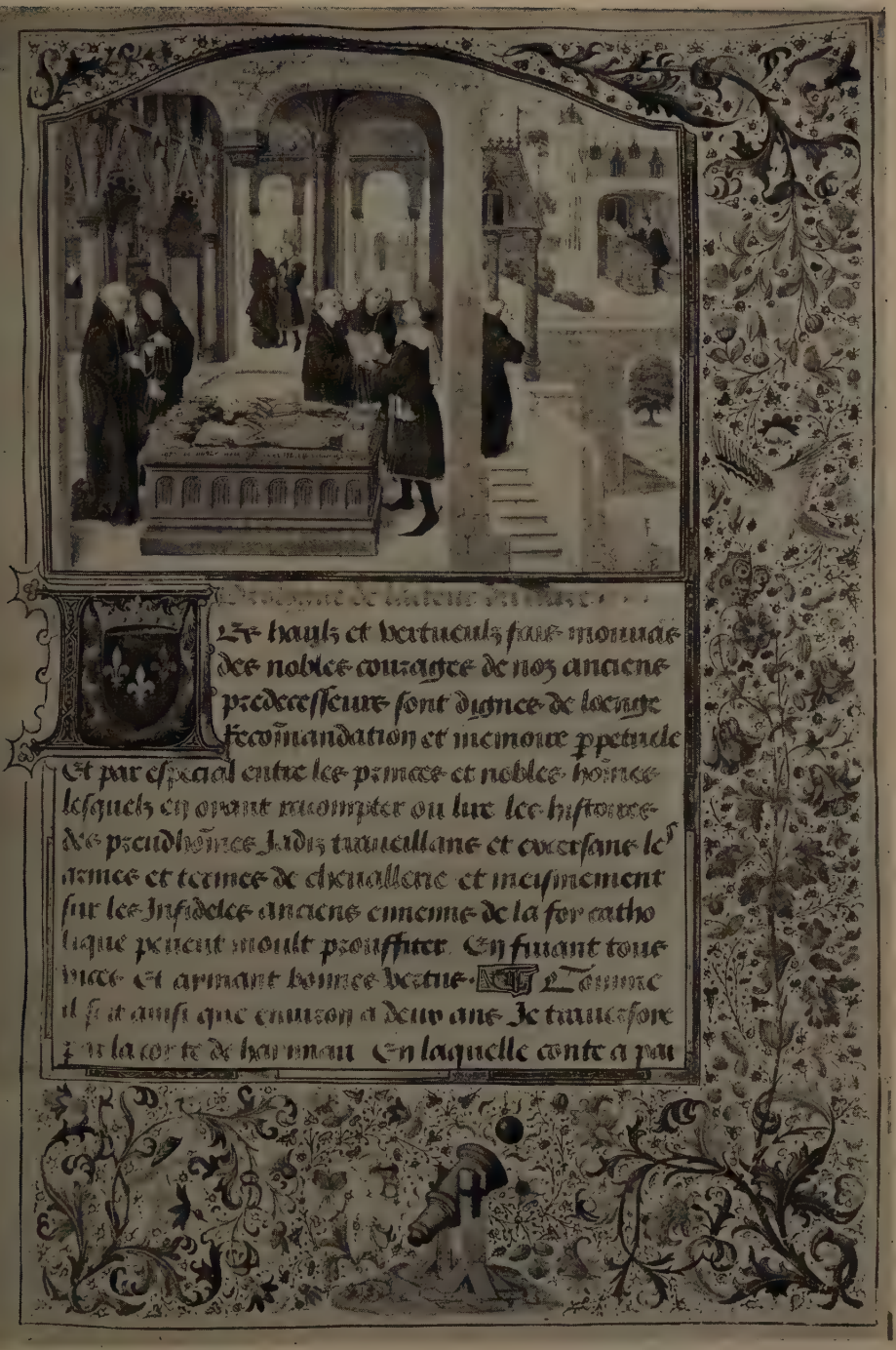

Gillion de Trazegnies
Folio 2 recto.

ce present volume appartient. Le prologue de l'auteur remplit le feuillet numéroté 2 et une partie du f° 3, tandis que l'histoire de Gillion va du f° 3 v° jusqu'à la fin du livre (f° 263 v°).

Sauf celles qui sont occupées par de grandes miniatures, les pages, qui mesurent 36.8 cm. de hauteur sur 26 de largeur, contiennent chacune 27 lignes de texte en prose. La calligraphie, dont l'encre est quelque peu ternie, est un beau spécimen de l'écriture en lettres de forme si souvent employée au XVe siècle dans les manuscrits de luxe. La reliure, qui semble dater de la deuxième moitié du XVIIIe siècle [1], est en maroquin jaune avec tranches dorées; la gaufrure est dans le style de Roger Payne (m. 1797), célèbre relieur anglais. Chaque plat de la couverture porte les armoiries de Devonshire, avec la devise *Cavendo tutus*, et le titre du roman est gravé sur le dos : HISTOIRE DE GILLION DE TRASIGME (*sic*).

On ne peut relever chez le copiste que très peu de formes qui paraissent dialectales. L'alternance de *ch* et *c* se montre à plusieurs reprises (*cha*, *detrencié*, *chincq*, etc.). D'autres mots où se décèlent des traits régionaux sont *sieuuy* (= suivi), *tourblez*, *tristresse*, *jenne* (= jeune), *pou*.

Un examen minutieux du texte de Chatsworth serait indispensable pour établir sa valeur exacte dans la tradition manuscrite de *Gillion de Trazegnies*. Il semble, à première vue, que cette copie donne une rédaction assez médiocre du récit. Cependant, la conclusion de l'histoire, telle que l'a présentée le scribe de *E*, paraît attribuer à son manuscrit une place importante.

---

sarrazins auffriquans et barbarins veirent les babilonnois); **257** (*cordeliers quy pour lors auoient leur residence au cahaire et en babilonne le butin estre departy et chascun . . . . . dauoir treues et aliances a luy Et vesquy depuis tout le remanant de sa vie en paix*).

I est vraisemblable que quelques-uns de ces feuillets étaient ornés de miniatures : puisque Dibdin ne parle que des enluminures conservées jusqu'à aujourd'hui, l'on peut donc supposer que toutes les pages perdues avaient déjà disparu avant 1817. Ajoutons que le manuscrit (ou plutôt ce qui en reste) est en excellent état ; je n'y ai observé que la perte de quelques lettres aux f°s 65-67, à la suite d'une même petite perforation.

1. N'y a-t-il pas là une indication possible pour la date de l'entrée dans la collection des ducs de Devonshire ? Ils ont dû se hâter de relier une aussi belle acquisition.

Seul de tous les autres manuscrits [1] de *Gillion de Trazegnies*, celui du duc de Croy à Dülmen [2] modifie et allonge la dernière partie du roman — qui occupe à peine une page dans l'édition de Wolff — jusqu'à en remplir une cinquantaine de feuillets [3]. Ce développement intempestif se retrouve dans *E* [4] (sauf dix feuillets [5] qui n'ont pas été conservés). Les renseignements que fournit M. Bayot sur la fin du texte de *D* m'ont persuadé, malgré les nombreuses différences de détail, qu'il fallait y rattacher la dernière partie de *E*.

M. Bayot croit (p. 27) que, dès avant sa longue conclusion, le récit primitif a subi dans le manuscrit de Dülmen des changements assez sérieux, « non certes au point de vue de la disposition des faits ou des idées, mais au point de vue de la forme, et dans cette retouche se trahit toujours la même tendance, qui est d'amplifier et d'embellir le modèle dans le détail, sans le modifier profondément ». Il en est de même dans *E* : sans compter les 52 derniers feuillets, l'ensemble de ces menues modifications apporte à notre texte un accroissement qui équivaut à environ 45 pages de l'édition de Wolff ; d'ailleurs, la rédaction de Chatsworth me semble encore plus diffuse et filandreuse que celle de Dülmen.

L'opinion qu'il ne faut accorder à *E* qu'une confiance restreinte est appuyée surtout par les témoignages des f°s 111-14. Le début du f° 111 v° correspond à Wolff, 107 *a*, 21, tandis que la fin du f° 114 v° se retrouve seulement dans Wolff, 120 *b*, 12. Ainsi, contre sa tendance ordinaire à la prolixité, le copiste de *E* a réduit plus de treize pages de l'édition de Wolff

1. Cf. Bayot, pp. 16-24.

2. Le manuscrit fut écrit en 1458 et il porte la signature du calligraphe David Aubert. M Bayot l'examina au château du duc de Croy-Dülmen en Westphalie. Pour le désigner il a employé le sigle *D*.

3. Cf. Bayot, pp. 27-36.

4. F^os^ 211 r°-263 v°.

5. Pour les feuillets perdus, voir *supra*, p. 68, note 2. Au commencement de ce complément notre manuscrit offre la leçon suivante (cf. Wolff, 212 *b*, 32) : « *Dame dist lors gracienne ja dieu ne plaise que iour de ma vie ie vous face tort de vostre leal seigneur et mary Car* (ici commence le f° 211 v°) *raison et droit veulent que de ses biens vous soies la dame et la maistresse veu que premierement et ainchois quil me veist oncques de long temps il vous auoit espousee...* »

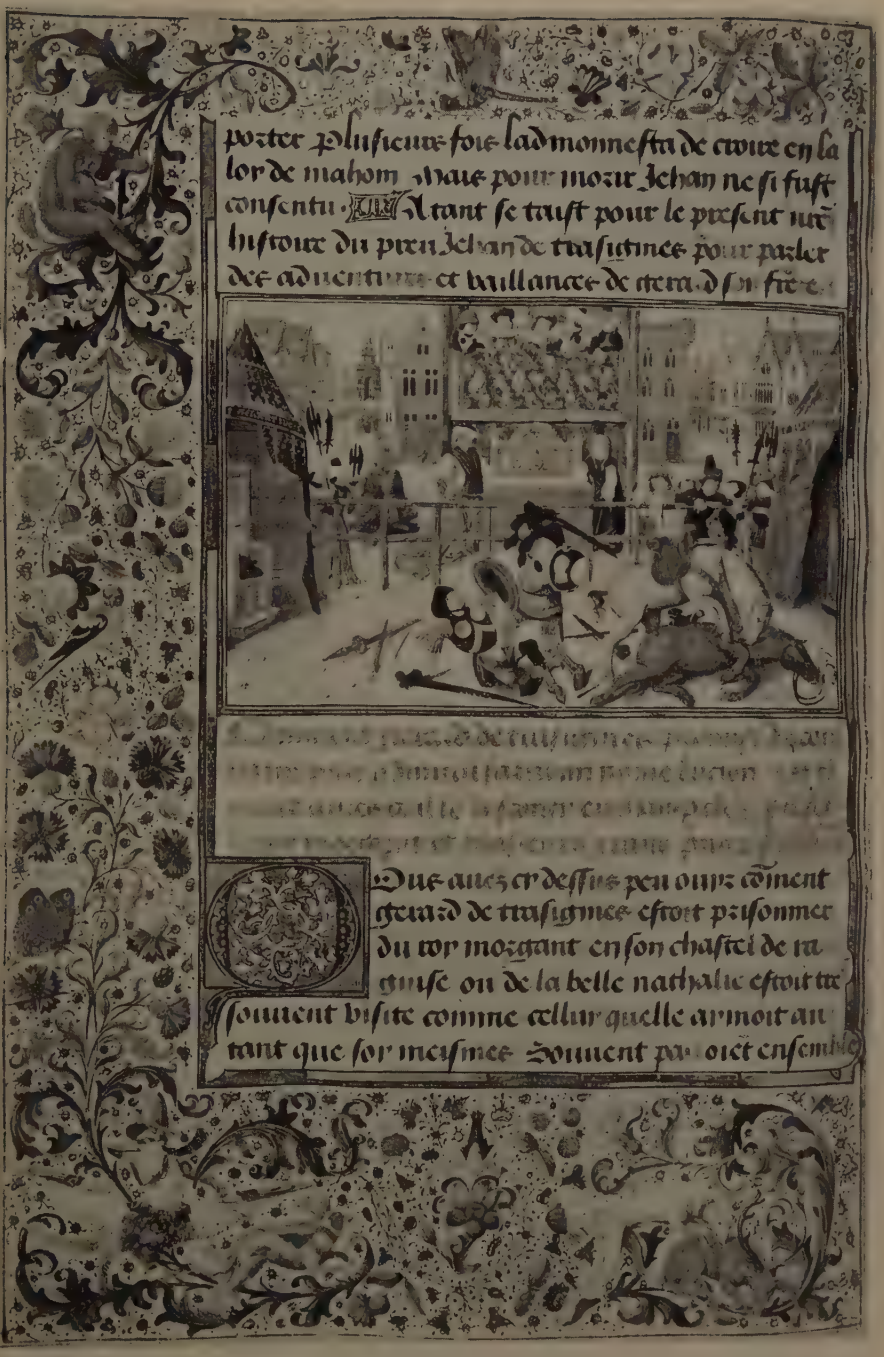

GILLION DE TRAZEGNIES.
Folio 142 verso.

à environ sept. Comme on peut le voir ci-dessus [1], la plus grande partie de l'abrègement était faite dans le feuillet perdu 114. Puisque même le manuscrit *D* ne connaît point cette réduction, il faut l'attribuer uniquement au scribe de *E*. Il est à remarquer, du reste, qu'entre les f°s 135 et 151 inclus (Wolff, 139 *b*, 13-154 *a*, 29) seul le manuscrit de Chatsworth ajoute, outre son accroissement normal, l'équivalent de deux feuillets encore.

Il est nécessaire de signaler aussi le commencement de l'histoire, sur lequel M. Bayot (p. 41) se fonde pour prouver l'existence d'un archétype unique de tous les manuscrits. Le début de *E* ne contredit nullement la théorie de M. Bayot : « *Pour le temps que regnoit en france le noble roy childebert* [2] *et en haynnau le gentil conte bauduin premier de ce nom aduint quen lostel dicelluy conte auoit vng cheuallier jenne deage...* » Mais ne doit-on pas se demander si cet archétype a jamais réellement existé ? L'auteur de l'histoire n'aurait-il pu donner deux recensions de son œuvre ? La recension conservée en *DE*, que M. Bayot croit postérieure à celle des autres manuscrits, ne représenterait-elle pas la dernière pensée de l'auteur, donc l'état le plus parfait de l'ouvrage ? M. Bayot lui-même a déjà admis la théorie des éditions successives (p. 27), et évidemment si c'est bien l'auteur lui-même qui s'est préoccupé d'offrir un

---

1. Cf. *supra*, p. 68, note 2. Il n'y a aucune raison de croire (la numérotation des pages ayant été faite par le copiste lui-même) à la disparition de plus d'un feuillet.

2. Il est même possible — quoique cette hypothèse, à la suite de ces recherches sommaires, soit singulièrement aventurée — que nous nous trouvions ici en présence du manuscrit que le « second scribe (cf. Bayot, p. 20) avait sous les yeux pour faire la révision de B » (ms. 9629 de la Bibliothèque Royale à Bruxelles). Pour la comparaison avec les textes cités par M. Bayot, je note les trois passages suivants : *le bon abe voyant le grant desir que javoie den scauoir la verite par lun de ses religieux* (f° 2 v° ; cf. Bayot, p. 20) ; les rubriques au f° 4 v° et au f° 6 r° (tirées de la table au début du livre ; cf. Bayot, pp. 38-39) — *De la belle vie que demenerent ensemble messire gillion de trasignies et dame marie sa femme Et des deuottes prieres quilz firent a nostre seigneur affin quil leur enuoiast generation telle que apres leurs vies peust tenir leurs terres et seignouries* — *Ancoires parle des deuises que eurent ensemble le seigneur et la dame de trasignies touchant leurs premieres raisons.*

nouveau texte de son *Gillion*, l'archétype n'a plus de sens et les seuls manuscrits de valeur pour une édition définitive sont ceux de Croy et de Chatsworth.

Il me semble enfin incontestable que la rédaction de Chatsworth et celle de Dülmen procèdent d'une source commune et qu'elles constituent une famille à part dans la filiation des manuscrits. Le texte de *E* renferme des modifications et des leçons particulières en tel nombre que, même sans tenir compte des 33 feuillets perdus, l'on serait bien embarrassé de jamais s'en servir comme manuscrit de base pour une édition critique de *Gillion de Trazegnies*. C'est un manuscrit qui vaut surtout par son très grand intérêt historique et artistique.

*
* *

La série des rubriques de chapitres, qui permettra de mieux connaître le contenu de notre manuscrit, est reproduite ici d'après la table rédigée au commencement du volume. Aux chiffres sont ajoutées les indications de *recto* ou de *verso*. Une rubrique qui se rapporte à une partie perdue du manuscrit est marquée d'un astérisque.

Cy commence la table des rubriches de cest present livre appellé Gillion de Trasignies, moult preu et vertueuz chevallier, natift de la conté de Haynnau.

Et premierement,

S'ensieut ung petit prologue pour sçavoir a quy cestuy livre appartient... Folio 1 r°.

Prologue de l'acteur du livre.....Folio 2 r°.

Comment messire Gillion prist a femme la fille du conte d'Ostrevant nommee Marie.....Folio 3 v°

De la belle vie que demenerent ensemble messire Gillion de Trasignies et dame Marie sa femme, et des devottes prieres qu'ilz firent a Nostre Seigneur affin qu'il leur envoiast generation, telle que aprés leurs vies peust tenir leurs terres et seignouries.....Sur le fueillet 4 v°.

Ancoires parle des devises que eurent ensemble le seigneur et la dame de Trasignies, touchant leurs premieres raisons.....Sur le fueillet 6 r°.

Comment messire Gillion de Trasignies chevaucha de son chastel a Mons en Haynnau, ou il trouva le conte son seigneur ; et comment il l'amena en son chastel de Trasignies, et d'autres fais.....Sur le fueillet 7 r°.

Comment messire Gillion de Trasignies emprist le voyage d'oultre mer, et comment il declaira son intencion au conte de Haynnau son seigneur eu la presence de ses barons..... Sur le fueillet 8 r°.

Comment messire Gillion de Trasignies party du paiis de Haynnau pour faire le voyage qu'il avoit empris, et du tresgrant dueil que demena sa femme et plusieurs autres personnes quy la estoient assamblez... Sur le fueillet 10 r°.

Comment messire Gillion de Trasignies party du paiis de Haynnau pour aler en Surie. Comment il arriva a Romme, et comment il en party et vint en Jherusalem, et d'un songe qu'il songa..... Folio 12 r°.

Comment messire Gillion de Trasignies party de Jherusalem, et comment sur la mer il fut prins par Sarrazins et mené prisonnier au Cahaire en Babilonne..... Sur le fueillet 14 r°.

Comment la dame de Trasignies accoucha de deux beaulx filz, dont le ainsné fut appellé Jehan et le mainsné Gerard..... Sur le fueillet 17*.

Comment le souldan de Babilonne cuida prendre port en Chippre. Comment il ne polt pour la tresgrant resistance que le roy de Chippre y mist, et comment il retourna en Babilonne; et du message quy vint vers luy en son palais, luy estant assis au mengier..... Sur le fueillet 18*.

Comment messire Gillion de Trasignies, estant en la chartre du souldan en Babilonne, faisoit ses prieres envers Nostre Seigneur; et comment le souldan commanda que l'en l'alast querir et qu'il fust amené pour le faire lapider..... Sur le fueillet 22*.

Comment messire Gillion de Trasignies occist le tourrier et trois autres Sarrazins; et comment la belle Gracienne, fille du souldan, fut cause qu'il eut la vie respitee pour celle fois..... Folio 23*.

Comment messire Gillion de Trasignies eut la vie respitee par le moyen de la pucelle Gracienne, fille du souldan; et comment il fut remené en la chartre..... Sur le fueillet 25*.

Comment messire Gillion de Trasignies, estant en la chartre du souldan, fut visitté et reconforté par la pucelle Gracienne; et comment le chevallier aprés ce admonnesta la pucelle de croire en la loy de Jhesucrist..... Sur le fueillet 26*.

Comment le roy Ysore de Damas vint assegier la cité de Babilonne, et de la terrible et grande bataille que le souldan luy livra. Sur le fueillet 30 r°.

Comment Gracienne, la noble dame, fist oster le preu messire Gillion de Trasignies hors de prison, et le fist armer luy et Hertan; et comment elle les envoia au secours du souldan son pere, et de leurs adventures..... Sur le fueillet 33*.

Comment le roy Ysore de Damas desconfy en bataille le souldan de Babilonne, et comment il le mena prisonnier jusques a sa tente..... Folio 35 v°.

Comment messire Gillion de Trasignies et Hertan, sarrazin, partirent de Babilonne et vindrent aux tentes du roy Ysore de Damas aprés la grant desconfiture..... Sur le fueillet 38 v°.

Comment messire Gillion de Trasignies occirent [1] et desconfirent le roy Ysore de Damas et son ost, et comment le souldan fut reconquis sur ses ennemis..... Sur le fueillet 40 v°.

Comment le vaillant chevallier, messire Gillion de Trasignies et Hertan, retournerent le plus secretement qu'ilz peurent en Babilonne sans le sceu du souldan ; et comment le souldan cuidoit avoir esté delivré de ses ennemis et secouru par Mahom..... Sur le fueillet 45 r°.

Comment le souldan de Babilonne, estant en la salle de son palais, commanda ung jour que devant luy fust amené le crestien quy estoit prisonnier en l'une de ses chartres ; et comment la belle Gracienne le fist venir ou palaiz armé tout ainsi qu'il avoit esté le jour de la grant bataille. Puis dist comment le souldan cuida lors que ce fust Mahom et non autre..... Sur le fueillet 48 v°.

Comment messire Gillion de Trasignies fut par la belle Gracienne amené devant le souldan, ainsi qu'il estoit habillié au jour qu'il delivra le souldan des mains du roy Ysore et qu'il fist tant de belles vaillances..... Sur le fueillet 49 v°.

Comment une grosse puissance de Sarrazins assiega Babilonne, et de la grant bataille quy la fut, ou messire Gillion de Trasignies et Hertan, son bon et leal amy, firent merveilles d'armes..... Sur le fueillet 53 v° [2].

Comment la bataille fut par les haultes proesses du preu chevallier Gillion de Trasignies vainque devant Babilonne, la puissant cité..... Sur le fueillet 58 v°.

Comment, tandis que messire Gillion de Trasignies estoit en Babilonne, dame Marie sa compaigne se conduisoit en Haynnau ; et comment ung chevallier nommé Amaurry voult la dame avoir par mariage. Sur le fueillet 62*.

Comment Amaurry se mist a la voye pour querir messire Gillion de Trasignies. Puis parle des deux damoiseaulx, Jehan et Gerard de Trasignies... Sur le fueillet 65 v°.

Comment le tresdesleal Amaurry passa la mer et vint en Babilonne, ou il trouva messire Gillion de Trasignies ; et comment il luy donna faulz entendre, dont il fut payé selon ses demerites..... Sur le fueillet 69 v°.

Comment messire Gillion de Trasignies se complaindoit des mençongnes et bourdes que Amaurry luy certiffioit estre vrayes, pour parvenir a ses intentions..... Sur le fueillet 73 v°.

Cy parle de la grant bataille quy fut devant Babilonne la cité, et de la mort de Amaurry, le trespervers et desleal chevallier... Sur le fueillet 76 v°.

Comment le roy Fabur de Morienne fut desconfy en bataille devant la cité de Babilonne, et comment messire Gillion fut en mené prisonnier a Tri-

---

1. Dans le texte de cette rubrique au f° 40 v°, on trouve *et hertan* entre *trasignies* et *occirent*.

2. *Fueillet lvi* dans la table.

poly ou royaulme de Barbarie par mer..... Sur le fueillet 83 v°.

Comment messire Gillion de Trasignies fut depar le roy Fabur de Moryenne bouté en une chartre obscure en la cité de Tripoly en Barbarie... Folio 87 r°.

Comment la pucelle Gracienne se complaindi a Hertan de la prise de messire Gillion son bon amy. Comment Hertan se mist en queste pour le trouver; et comment il arriva a Trypoly en Barbarie..... Sur le fueillet 89*.

Comment Jehan et Gerard de Trasignies alerent a Condé sur l'Escault, ou ilz tournoierent et acquirent grant honneur; et comment ilz se mirent en queste pour trouver messire Gillion leur pere..... Folio 90 v°.

Comment Hertan party de Babilonne et vint a Trypoly en Barbarie, ou messire Gillion estoit prisonnier; et comment il le mist et delivra hors..... Folio 100 v°.

Comment Hertan ramena messire Gillion de Trasignies en Babilonne; et comment il fut receu et festoié du souldan et de la belle Gracienne, sa fille quy fort l'aymoit..... Sur le fueillet 107 v°.

Comment Jehan et Gerard de Trasignies, enfans de messire Gillion, arriverent ou royaulme de Chypre; et comment le roy les receu et festoya honnourablement..... Sur le fueillet 110 v°.

Cy parle de la grant bataille quy fut devant la cité de Nycossie en Chyppre, ou Jehan et Gerard de Trasignies, freres, firent merveilles d'armes, et ou ilz rescourrent le connestable de Chyppre que Sarrazins vouloient avoir pendu et estranglé..... Sur le fueillet 114*.

Comment le connestable de Chyppre ala en Rodes devers le grant maistre pour avoir secours, et comment il l'amena en Chyppre..... Folio 120 r°.

Comment le grant maistre de Rodes et le connestable de Chyppre vindrent devant Nycossie la cité, ou la bataille fut grande, et les Sarrazins tous mis a l'espee par les crestiens..... Folio 122 r°.

Comment le roy Bruiant et tout son ost fut fut (*sic*) mis a l'espee devant Nycossie, la cité en Chyppre, ou ilz estoient a ung groz poeuple de Sarrazins..... Sur le fueillet 125*.

Comment Jehan et Gerard de Trasignies, freres, partirent du royaulme de Chyppre; et comment ilz furent prins sur la mer et menez prisonniers, l'un ou royaulme d'Esclavonnie et l'autre a Trypoly ou royaulme de Barbarie; et de leurs piteuses complaintes et adventures..... Folio 127 v°.

Comment Gerard de Trasignies fut par les Esclavons mené prisonnier a Raguise en Esclavonnie; et comment la belle Nathalie, fille du roy Bruyant, enamoura parfaittement le gentil damoisel..... Sur le fueillet 132 r°.

Comment le roy Morgant d'Esclavonnie fut par les nobles hommes de son royaulme couronné roy; et comment la pucelle Nathalie, sa suer, saulva la vie au preu damoisel Gerard de Trasignies. Puis parle de leurs amourettes jolies..... Folio 136 r°.

Comment Jehan de Trasignies fut bouté prisonnier en la chartre ou mes-

sire Gillion son pere avoit, comme dit est, en tresgrant misere autreffois esté ; et des complaintes et regrets qu'il faisoit journellement en celle chartre..... Sur le fueillet 140 v°.

Comment Gerard de Trasignies promist de combatre ung admiral sarrazin nommé Lucion ; et comment aprés ce il le desconfy en champ cloz, present le roy Morgant et plusieurs grans princes sarrazins.... Sur le fueillet 142 v°.

Comment l'admiral Lucion se rendy vainquu a Gerard de Trasignies. Comment il congneu son cas en descoulpant Nathalie devant le roy son frere ; et comment il fut d'illec traÿnné jusques au gibet ou il fut pendu et estranglé..... Sur le fueillet 155 r°.

Comment Hertan combaty le roy Haldin. Comment il le desconfy ; et du mariage de messire Gillion de Trasignies. Puis parle de la grande et criminelle bataille quy fut devant Babilonne, ou messire Gillion desconfy les Sarrazins, et de sa main occist le roy de Mobrant..... Sur le fueillet 158 v°.

Comment Hertan combaty en champ cloz le roy Haldin pour approuver faulz son donne-entendre contre la noble princesse Gracienne ; et comment Hertan desconfy le roy Haldin en champ cloz par sa grant vaillance... Sur le fueillet 161 r°.

Comment le roy Morgant d'Esclavonnie assiega le roy Fabur de Morienne ; et du champ des deux freres, Jehan et Gerard de Trasignies, lesquelz en combatant recongneurent l'un l'autre, lorsque Gerard se fut rendu... Sur le fueillet 173*.

Comment les deux freres de Trasignies combatirent l'un l'autre a pié ; et comment ilz se recongneurent en regrettant le lieu et dont ilz estoient venus..... Sur le fueillet 180 v°.

Comment le roy Morgant et le roy Fabur se accorderent ; et comment d'un accord ilz vindrent mettre le siege devant Babilonne. Et de la grant bataille quy la fut, ou les deux roys payens furent desconfis... Sur le fueillet 184 v°.

Cy parle des grans proesses et vaillances qu'en la criminelle bataille firent messire Gillion et Hertan sur leurs ennemiz mortelz..... Folio 186 v°.

Cy parle de la grant bataille quy fut devant Babilonne ou les deux freres de Trasignies furent prins, de leurs haulz fais, et comment ilz furent recongneus en la bataille par messire Gillion de Trasignies leur pere..... Sur le fueillet 193 r°.

Comment messire Gillion de Trasignies prist congié du souldan pour retourner en sa terre. Comment il luy promist de aler par de la, s'il le mandoit ; et comment il amena en Haynnau sa seconde femme, la belle Gracienne fille du souldan, et ses deux filz Jehan et Gerard... Sur le fueillet 204 v°.

Comment les deux dames de Trasignies, en promettant chasteté, se accorderent ensemble par bon amour..... Sur le fueillet 212*.

Comment les deux dames de Trasignies se rendirent nonnains en l'abbaÿe

de l'Olive en Haynnau ; et comment messire Gillion leur mary se retray en l'abbaye de Cambron..... Folio 215*.

Comment messire Gillion de Trasignies racompta au conte de Haynnau ses adventures ; et comment les deux dames de Trasignies trespasserent a Nostre Seigneur..... Sur le fueillet 218 v°.

Comment plusieurs roys sarrazins conclurent et promirent ensemble de faire guerre et livrer bataille au souldan de Babilonne..... Folio 222*.

Comment au congié du conte de Haynnau les enffans des barons de son paiis passerent la mer et vindrent a Venise, ou ilz furent haultement receus pour l'amour de messire Gillion de Trasignies..... Sur le fueillet 228 r°.

Comment messire Gillion de Trasignies et ses compaignons partirent de Venise. Comment ilz arriverent en Acre ; et comment l'admiral d'Acre le receu et ceulx de sa compaignie joyeusement..... Sur le fueillet 231 v°.

Comment le trucheman du souldan, en retournant vers Babilonne fut prins et jetté en la mer. Comment messire Gillion de Trasignies, accompagnié de vingt mil Sarrazins et de plusieurs gentilz hommes de la conté de Haynnau, arriva devant Babilonne ; et comment il y trouva le souldan en bataille et prest pour combatre ses ennemis ; et de la grant chiere qu'il luy fist..... Sur le fueillet 234 r°.

Comment par le conseil de messire Gillion de Trasignies le souldan se deporta pour ce jour de combatre ses ennemis sarrazins comme luy... Sur le fueillet 238 v°.

Comment le souldan de Babilonne conclut a ung soir de l'endemain combatre ses ennemis, lesquelz de leur costé le conclurent pareillement. Comment le souldan bailla a messire Gillion la charge de ordonner ses batailles. Comment il le fist ; et comment de tous poins il s'y conduisy chevallereusement..... Sur le fueillet 239*.

Comment messire Gillion de Trasignies se conduisy haultement et vaillamment en envahissant ses ennemis ; et comment il en faisoit merveilleuse discipline..... Sur le fueillet 243 v°.

Comment messire Gillion de Trasignies se retrouva en grant dangier de sa personne, se si tost n'eust esté secouru a force de gens. Sur le fueillet 249 v°.

Ancoires parle icy des grans vaillances du preu messire Gillion de Trasignies, de Gerard son filz, et des chevalliers crestiens qu'il avoit amenez du payÿs de Haynnau..... Sur le fueillet 253 r°.

Comment messire Gillion de Trasignies, aprés plusieurs haultes besongnes par luy mises honnourablement a fin, accoucha malade ; et comment il rendy son ame a Dieu..... Sur le fueillet 257*.

Cy parle comment Gerard de Trasignies et ses compaignons prindrent congié du souldan, comment ilz partirent de sa court, des adventures qu'ilz eurent en chemin, et comment ilz arriverent en Haynnau. Sur le fueillet 261 r°.

Cy fine la table des rubrices
de ce present volume.

Edward Billings Ham.

MÉLANGES

« LA RIVIÈRE D'OJON AUTREMENT LA MARE » (1753).

On a cherché à expliquer par le culte des déesses mères Matres ou Matrones, attesté par des inscriptions relevées sur des faucilles votives, les noms de certaines rivières divinisées où le gaulois *matra* « mère » paraît se rencontrer isolé ou en composition.

En conservant à cette hypothèse séduisante tout le respect qu'elle mérite, il faut cependant se garder d'une généralisation excessive. Le nom de « Mère » a pu être donné à quelques cours d'eau pour des raisons fortuites, et dans certains cas, remplaçant un plus ancien vocable, peut ne pas remonter plus haut que l'époque féodale.

La Mare, rivière du Forez, s'appelait autrefois *l'Ojon*.

La Mare prend sa source à Cassart, limite du Puy-de-Dôme, et passe directement dans le département de la Loire, où elle parcourt quarante-cinq kilomètres.

Pour permettre de suivre les phases du curieux changement de nom de cette rivière, les formes anciennes ont été prises, d'amont en aval, près de localités faciles à retrouver sur une carte d'état major. Canton de Saint-Jean-Soleymieux, au Bouchet : *rivus do Jon* 1513[1]. — au Besset : *aqua Dojon* 1513[2] ; *aqua do Jon* 1513[3]. — au Rousset : *aqua Dojon* 1395[4] ; *aqua Daujon* 1395[5]. — au Pont : *aqua d'Ojon* 1395[6] ; *la rivière d'Ojon*

1. Arch. de la Diana, terr. Regnault, p. 234.
2. *Id.*, p. 10 verso.
3. *Id.*, p. 19.
4. Arch. de la Loire série B nº 2034, p. 55.
5. — — B nº 2034, p. 71-80.
6. — — B nº 2034, p. 20.

1753[1]. — à Alézieux : *pratum situm en Aljon juxta rivum Dalion* XIVe s.[2] (le premier *j* d'*Aljon* a été surchargé sur un *i*, le second nom n'a pas reçu cette correction) ; *aqua Dauion* XIVe s.[3]. *aqua Daulion* XIVe s.[4] ; *rivus Dalzon* XIV s.[5] ; *ripparia Daujon* 1476[6].

A la sortie des montagnes, canton de Saint-Rambert, à Vérines : *aqua Aljonis* 1459[7] ; *aqua Daljonz* ; *aqua Dalion* 1459[8]. — à Outreleau : *terra sita ultra aquam juxta alveum labentem de aqua Daujon* 1459[9].

Dès le XIVe siècle le nom de la rivière change subitement à son arrivée près du bourg de Sury-le-Comtal, à Aubigny : *terra sita en Albigneu juxta matrem aque* XIVe s.[10]. — au Vorzey (la gare de Sury) : *apud pontem de Vorzey aqua matre intermedia*, XIVe s.[11]. — A Sury-le-Comtal : *versus pontem* de *Matre* XIVe s.[12] ; *aqua de Matre* XIVe s.[13] ; *aqua Matris* XIVe s.[14]. *aqua Matris* XIVe s.[15] ; *la rivière d'Aujon* 1578[16] ; *la rivière d'Ojon autrement la Mare* 1753[17] ; *rivus de Lamar* 1309 près d'Amancieux[18].

A 1 kilomètre en aval de Sury la rivière reprend son ancien nom.

A Espeluy : *ripparia sita en Alion inter matrem aque Dalion*

---

1. Bulletin de la Diana, t. I, p. 433.
2. Arch. de la Loire série B n° 2074, p. 28.
3. — — B n° 2074, p. 32.
4. — — B n° 2074, p. 71 verso.
5. — — B n° 2074, p. 159.
6. — — B n° 2062, p. 16.
7. Arch. de la Loire série B n° 2075, p. 8.
8. — — B n° 2075, p. 72.
9. — — B n° 2075, p. 69.
10. — — B n° 2100, p. 78 verso.
11. — — B n° 2100, p. 78 verso.
12. — — B n° 2100, p. 72 verso.
13. — — B n° 2100, p. 78-82.
14. — — B n° 2100, p. 85.
15. — — B n° 2100, p. 87.
16. *Hist. de Sury-le-Comtal* (transaction), p. 160, n. 2.
17. *Id.* — Hommage cité, p. 406.
18. Huillard, Breholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 1249.

et alveum molendini XIVe s.[1]. — Plus bas à Senzieu : *apud Sunzieu juxta aquam Dalion* 1397[2].

Enfin dans son bas cours, au Périer près de l'Hôpital-le-Grand, on trouve : *in gaso de Perers juxta rivum dal Jon* 1331. — et à Boisset près de son confluent avec la Loire : *rivus del Jon* 1331[3].

Le nom de Mare n'apparaît au XIVe s. que dans un secteur assez réduit localisé autour d'une petite ville et ne semble pas à cette époque avoir été employé sur plus de quatre kilomètres pour désigner les eaux de la rivière d'Ojon.

Ancienne villa gallo-romaine, Sury-le-Comtal n'apparaît qu'en 1200 « *vila de Syuriaco* » ; en 1277 cette petite ville reçoit sa charte de franchise, ce qui permet de postuler une agglomération déjà importante.

C'est probablement au XIe ou XIIe s. qu'il faut rechercher la cause du changement de nom de la rivière qui passait près de Sury. Un château avait été construit et pour alimenter ses douves et faire tourner ses moulins, une prise d'eau importante avait été faite en amont de Sury sur la rivière d'*Ojon*. Ce bief qui coulait parallèlement à l'*Ojon* ne rejoignait qu'après une course de huit kilomètres la rivière dont il était sorti.

Mater aque, la mère de l'eau; *aqua mater*, l'eau mère ; *aqua de matre, aqua matris*, l'eau de la mère ; indiquent simplement l'eau principale, celle qui alimentait le bief courant à ses côtés — et le pont qui traversait l'eau mère demandait aussi « *pons de matre* » à être distingué de celui qui passait sur le bief.

Les rédacteurs de terriers en écrivant *mater* n'ont fait que traduire le mot patois, *mâre*, mère, encore en usage de nos jours. « *Ripparia sita en Alion inter matrem aque Dalion et alveum molendini* » est suffisamment explicite.

Au rôle principal joué par le bief faut-il ajouter un phénomène de différenciation qui a peut-être aussi contribué à la ruine du vieux nom de la rivière ?

L'Ojon recevait près de Sury un petit affluent homonyme,

---

1. Arch. de la Loire série B n° 2100, p. 33.
2. — — B n° 2085, p. 67 et 69.
3. Terr. Bruylloles. Arch. du château de Beauvoir. Feuille 2 d'un terrier en rouleau.

le ruisseau d'Auzon, dont le nom a persisté jusqu'à nos jours. Les mêmes terriers mentionnent les deux rivières voisines, et il semble que dès le XIVe siècle les scribes aient cherché à différencier les noms de ces deux cours d'eau par des nuances orthographiques.

La grande rivière, quand elle n'est pas appelée *Mater* ou *Mare* dans la région de Sury, apparaît toujours sous les formes *aqua Dalion*, *Daujon*, *Dojon* (toujours *j* ou *i*), et son petit affluent s'appelle — dans les mêmes registres : *aqua Dalson*[1] ou *del Alzon* XIVe s.[2]; *aqua de Lozon* 1470[3]; *aqua de Lonzon* 1513[4], etc. (toujours *s* ou *z*). L'intention d'éviter la confusion des deux cours d'eau paraît manifeste et ces formes anciennes permettent d'admettre une prononciation différente.

Au XIVe siècle il faut remonter haut le cours de l'Ojon — loin du voisinage de son petit affluent homonyme — pour rencontrer les graphies *Alzon*, *Auzon* qui auraient pu prêter à confusion.

Le nom de « Mare », parti de Sury-le-Comtal au XIIIe siècle a cheminé lentement et a mis 600 ans pour détrôner l'ancien nom de la rivière. « *La rivière d'Ojon, autrement la Mare* », prouve que l'ancien vocable n'était pas inconnu des notaires de Sury au XVIIIe siècle.

Cassini indique encore à l'Ojon une longue course dans les montagnes et le fait suivre de Mare. Aujourd'hui inconnu des cartes et des riverains, le nom a encore reculé, mais sans disparaître complètement. On peut suivre une lieue à 1100 mètres d'altitude, près de ses sources le ruisselet que les habitants du pays appellent le *ri do Jon* ou *Dojon*.

Ojon, *Alzon*, du préceltique **Alisa*[5] équivalent du latin alnus, qualifiait justement une rivière bordée d'aunes sur tout son cours. Mare qui lui a succédé ne possède point cet avantage. Son nom en est-il mieux compris ? Les habitants de Sury n'y attachent aujourd'hui aucun sens et ne songent même

1. Arch. de la Loire série B nº 2100, p. 2 verso.
2. — — B nº 2074, p. 120.
3. — — B nº 2052, p. 68.
4. Arch. de la Diana, terr. Regnault, p. 232.
5. *Revue Celtique*, t. XLIV, 1929, p. 409.

pas à le rapprocher du patois *mâre* « mère » encore usité. Dans la montagne un paysan de Gumières, interrogé sur le sens de « Mare », a répondu : « Cela veut dire « la mer ! » Étymologie surprenante, appliquée à un ruisseau qui dans cette localité n'a guère qu'un mètre de largeur.

Le changement d'Ojon en Mare doit-il être considéré comme un accident singulier ? Les termes *mater aque*, *aqua mater* sont souvent appliqués au moyen âge au bras principal de certains cours d'eau dont les noms primitifs n'ont pas été ébranlés.

Dans l'Ain, « *aqua mater de Furans* », 1290[1] désigne certainement le bras principal de la rivière. Dans le Puy-de-Dôme, à Viscontat, la Molette, qui étend ses eaux dans les prairies, a son eau mère « *in pratis de la Prada, subtus lo Sapt, juxta pratum de la Didera... et prata de Planchia, matre aque de la Moletta intermedia* » 1470[2]. — Dans la Loire, à Saint-Just-en-Chevalet, « *pratum situm juxta matrem aque doz Sorlis* » 1477[3].

Le Furan, qui passe à Saint-Étienne, se divisait en deux branches. La moindre s'appelait *lou bia*. La principale se nommait la *mâre* « *iter tendens de Sancto Stephano transeundo per pontem lapidem Furani, nuncupatum le pont de la Mare* (sic); *iter tendens per pontem Matris ; In burgo Furani versus pontem Matris* » 1515[4].

Les noms des cours d'eau où l'élément *matr* paraît se retrouver, doivent être nombreux. On peut citer[5], à défaut d'une liste complète impossible à dresser, La Marne, *Matrona* ; la Meyronne (Var); la Meyronne[6] (Haute-Loire), *Maironna* XIIe s. ; la Maronne[7] (Cantal), *Maronna* XIIe s. ; la Maronne (Haute-Marne); la Maire (Orne); la Mère (Vendée); la Mare (Hérault; Loire).

On peut ajouter à cette liste les localités appelées Meyronne,

---

1. *Diction. top. de l'Ain.*
2. Arch. de la Diana, terrier Martin, p. 106.
3. — — , p. 181.
4. Bibliothèque de la Ville de Saint-Étienne, terrier Paulat, p. 178, 179, 188 verso.
5. En s'en tenant aux rivières de la France.
6. *Dict. top. de la Haute-Loire.*
7. *Dict. top. du Cantal.*

Maronne, qui doivent certainement leurs noms à des sources ou rivières éponymes. Peut-être aussi faut-il y joiudre un ou plusieurs des nombreux Mare fournis par la toponymie et dont certains, comme celui de la rivière la Mare (Loire), peuvent ne pas remonter au bas latin *mara*, mare.

Parmi ces noms de rivières, la Marne et les diverses Maronne ou Meyronne qui peuvent lui être assimilées, représentent des formations gauloises où *matra* se trouve en composition avec *onna*, si fréquent dans les hydronymes. Mais comment traduire ? Faut-il attacher à *onna* le sens de source, rivière, eau ; ou considérer *onna* comme un simple suffixe [1] de valeur inconnue ? Doit-on dire la rivière de la Mère, l'eau de la Mère, ou plus simplement la Mère ?

Quelle que soit la traduction adoptée, toutes ces appellations peuvent être rapprochées de celles fournies par les textes du moyen âge, qui doivent aider à les expliquer.

L'influence de *mâre*, appellation dialectale fort usitée pour désigner une partie de cours d'eau, et que les notaires traduisent par *mater*, paraît avoir été nulle sur les noms primitifs de certaines rivières. L'accident survenu à l'*Ojon* ne peut pas cependant être considéré comme singulier ; il a pu se produire ailleurs sans laisser de traces.

Il semble également impossible d'admettre qu'une méthode de désignation si simple, si familière et si répandue au moyen âge, n'ait pas été utilisée antérieurement. A côté de rivières divinisées, l'époque gauloise a dû connaître un autre groupe de cours d'eau, ou pour des raisons toutes matérielles le nom de *matra*, « mère », a servi à distinguer une rivière de ses petits affluents et peut-être même, vocable primitif, à qualifier l'eau la plus importante ou la plus utile d'une région.

J. E. Dufour.

« LA VIELLE SOUS LE BANC »

J'ai signalé (*Romania*, LII, 199), dans le *Roman du Comte d'Anjou* (v. 2599-2600), un exemple de la locution *mettre sa*

1. *Onna* n'est pas assuré comme nom commun (J. Vendryes, *Revue Celtique*, 1927, t. XLIV, p. 256).

vielle sous le banc, bien connue par le huitain LXX du *Testament* de Villon :

Je regnie Amours et despite...
Ma vielle ay mys soubz le banc ;
Amans je ne suyvray jamais :
Se jadis je fus de leur ranc,
Je desclare que n'en suis mais,

et j'ai rappelé que M. Thuasne a relevé, au tome II de son édition de Villon (p. 224-5), quatre autres exemples, latins ou français, de cette métaphore. J'ai marqué en même temps que le sens n'était pas nécessairement « se retirer du monde joyeux » (Foulet) ou « renoncer à la vie de plaisirs et de fêtes » (Thuasne), que suggèrent certains exemples [1] : dans d'autres cas l'on doit traduire par « renoncer, fermer boutique » [2] ou « plier bagage » ou tout autre façon de dire impliquant cessation ou transformation d'activité, nécessaire, obligée, mais qui n'est pas sans laisser de regret, même si l'on en plaisante. La fuite de la jeunesse [3], l'imminence ou la nécessité de la mort [4] ont fait inventer nombre de métaphores analogues [5].

---

1. Notamment le second de ceux que cite M. Thuasne d'après un sermon du XIIIe siècle : *posuit viellam suam subtus bancam, relinquendo cantus gaudii et leticie*, et peut-être le troisième, qui dans la *Dance Macabré* du charnier des Innocents est précisément mis dans la bouche du « menestrel » : *J'ay mis sous le banc ma vielle.*

2. C'est le cas pour l'exemple du *Comte d'Anjou* et aussi certainement pour le quatrième exemple de M. Thuasne, où il est question de professeurs que le succès de certains collègues pourrait priver d'auditeurs et qui devraient ainsi « fermer boutique ».

3. Voir le premier exemple de M. Thuasne et l'exemple cité plus haut de Villon. C'est la même idée que Villon exprime dans la « leçon » de la belle heaulmière aux filles, les « belles et bonnes » d'aujourd'hui (*Test.*, 545) :

Tost vous fauldra clorre fenestre,

c'est-à-dire « fermer la devanture, la boutique » ou « plier l'éventaire ». Les parlers modernes ont encore d'autres métaphores, p. ex. « remiser, ranger ses outils, mettre ses outils sur le four ».

4. Voir le troisième exemple de M. Thuasne rapporté ci-dessus, n. 1 ; l'exemple de Geffroi de Paris cité plus bas est de la même veine.

5. P. ex. « plier bagage », ou « faire son paquet, sa malle, sa valise », ou, plus littérairement « la pièce est jouée, finita la commedia, etc. ».

Voici précisément un autre exemple de la locution *mettre sa vielle sous le banc* employée à propos de la mort. Dans sa *Chronique* en vers, Geffroi de Paris rapporte en ces termes, quelque peu contournés, la mort de Clément V en 1314 (v. 6139-44) [1] :

Aprés Pasques a la quinzaine,
Droit au mardi de la semaine, 6140
Mist a Clement, nostre apostoile,
Sous le banc la mort sa vïele [2] ;
Cil pape a Carpentras mourust :
Onques nul ne l'en secourust.

L'on notera que l'expression n'est pas ici employée, comme dans les exemples antérieurement cités, avec une valeur subjective, « moyenne ». D'autre part il est peu probable que dans ce passage l'expression comporte l'idée de renoncement à une vie de plaisirs : il ne peut s'agir que de cessation obligée d'activité ; la métaphore est empruntée ici à l'activité des ménestrels, sans impliquer d'idée de fête, comme elle le sera en d'autre temps au langage des armes (*descendre la garde, passer l'arme à gauche*) sans qu'on pense à des combats ou à la vie militaire.

M. Roques.

UN DOCUMENT SUR GUILLAUME DE VILLON

En des vers qui sont dans toutes les mémoires, François Villon a fait passer à la postérité le nom de son « plus que père », Maître Guillaume de Villon.

---

1. Chronique métrique de Godefroy de Paris..., p. par J.-A. Buchon (Paris, 1827), p. 222 ; *Recueil des Historiens de France*, XXII, p. 165, v. 5785-90.

2. La *Chronique* de Geffroi nous a été, comme on sait, conservée par le ms. B. N. fr. 146, où elle suit le *Fauvel* interpolé, les dits de Geffroi et les chansons de Jehan de l'Escurel. Le passage en question se trouve au f. 81 v°, col. *a* ; au v. 6142 la dernière lettre du troisième mot (*banc*) est légèrement bouclée en haut et pourrait à la rigueur être lue *e* ; c'est ce qui s'est produit pour l'édition des *Hist. de France* où le vers (ici 5788) est imprimé :

Souz le bane la mort sa vièle,

avec cette note surprenante : « *Allusion à la danse des Morts. M. Buchon a imprimé par erreur* banc *au lieu de* bane. »

Bourguignon cossu, seigneur, châtelain et haut-justicier de Maslay-le-Roi près de Sens, ce maître ès arts de l'Université de Paris, bénéficié en l'église de Saint-Benoît le « bétourné », n'était pas moins bien renté dans la capitale, où il possédait des maisons et des vignes.

Voici le texte d'un acte du 28 février 1462 (nouveau style), par lequel Guillaume de Villon vend pour 20 livres tournois à Alain Michelet, laboureur du pays de Bretagne, résidant à Clamart, 18 sous parisis de rente annuelle et perpétuelle assis sur un certain nombre de terres labourables ou plantées de vigne au terroir dudit Clamart.

C'est la première pièce d'un petit Cartulaire de la Pitancerie de Saint-Germain-des-Prés retrouvé ces années dernières aux Archives nationales, parmi les résidus dits de la Maison Daunou, et réintégré dans le fonds de Saint-Germain sous la cote : LL 1102. Elle avait échappé aux recherches d'Auguste Longnon, de Marcel Schwob et de M. Pierre Champion [1].

28 février 1462 (nouveau style).

Venerable et discrete personne maistre Guillaume de Willon, prebstre, maistre es ars, beneficié en l'eglise Saint Benoist le bien tourné a Paris, confesse avoir vendu a tousjours et promect garentir etc. a Alain Michelet, laboureur du pays de Bretaigne, residant a Clamart, acheteur pour luy, ses hoirs etc. dix et huit solz parisis de rente annuelle et perpetuelle que ledit vendeur a droit de prendre par an au terme Saint Martin d'yver sur demy arpent de vigne assis ou terrouer de Clamart ou lieu dit Traverse Lou, autrement dit Aubery, tenant d'une part à Simonnet Wimont, aboutissant d'un bout à Jehan Corée et d'autre bout à Gillet Guynnet ; item sur troys quartiers de terre ou lieudit les Gras, tenant d'une part a Robin Riant et d'autre part aux hoirs feu Bouguenet, aboutissant d'un bout a Henry Lebouteux et d'autre bout a Gilet Le Dez ; item sur ung arpent de terre tenant d'une a Robin Roussel et d'autre au chemin qui vient de Saint Cloud aboutissant au chemin de la Croix Feron et par bas aux hoirs feu maistre Jehan Gencien ; item sur cinq quarterons en ce lieu, tenant d'une part et d'autre aux hoirs feu Jehan Bary, aboutissant par hault a la dite Croix Feron et a la voye de Paris et d'autre bout à Regnault Riant, pour en joir etc. Ceste vente faicte parmy vingt livres tournoys monoye courant a present, que le dit maistre

1. Voir P. Champion, *François Villon*, Paris, 1913, t. I, p. 131 et suiv., 210.

Guillaume en confesse avoir eu et receu dudit acheteur à luy payez en douze escuz d'or du coing etc. pour vingt et deux solz parisis piece, ung lion d'or pour vingt et sept solz parisis demi escu d'or, et le seurplus en monnoye de X d. t. piece, dont eccetera, commetant etc. transportant etc. delaissant etc. protestant etc. l'exoine etc., donné povoir etc. promettant etc., obligeant etc. Fait le dimanche XXVIII[e] et derrenier jour de fevrier mil iiij[c] soixante et ung / de son conquest, comme il dit et aferme. Fait comme dessus.

Ch. Samaran.

DISCUSSIONS

D'UNE APPLICATION DU CALCUL DES PROBABILITÉS A UN PROBLÈME D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

Guillaume Alecis est-il l'auteur de la farce de *Maistre Pierre Pathelin* ? Il semblait qu'on dût en discuter encore (cf. *Romania*, LIII, 569 sq.), quand un « patheliniste » justement réputé, mon collègue et ami Richard T. Holbrook, est venu verser au dossier une preuve de nature à terminer le débat, « une preuve mathématique ». Son mémoire a été publié dans le vol. 13, n° 4, pp. 285-412 des *Publications in Modern Philology* de l'University of California et, en tirage à part, sous le titre *Guillaume Alecis et Pathelin* par Richard T. Holbrook (University of California Press, Berkeley, California, 1928 ; in-8, XI-128 pages avec un fac-similé).

Je ne veux pas examiner dans le détail le livre de M. Holbrook : il crée facilement chez le lecteur bénévole un état d'esprit favorable à l'attribution de *Pathelin* à Guillaume Alecis, mais M. Holbrook est trop bon logicien pour accorder à cet état d'esprit quelque valeur probante, et d'ailleurs à quoi bon des impressions et des vraisemblances, si nous avons une preuve.

Cette preuve, on la trouve dans la constatation de « concordances numériques » qui « lient » *Pathelin* à des œuvres de Guillaume Alecis et spécialement, — car M. Holbrook paraît faire assez bon marché des autres œuvres (p. 107 et 108), — aux *Faintes du Monde*.

Ces « concordances numériques » sont constituées par la présence, dans *Pathelin* et dans les *Faintes*, d'une même pensée dans des vers qui portent, en tout ou en partie, les mêmes numéros dans les deux œuvres, ou, si l'on préfère ne pas supposer chez Guillaume Alecis le numérotage de nos éditions modernes, dans des vers qui occupent le même rang par rapport au vers initial. Ainsi l'idée de « pleurer » et de « larmes », qui est exprimée dans le v. 496 de *Pathelin* :

Mais *pleureray a chaudes lermes*,

se retrouve dans les v. 495-496 des *Faintes* :

Tel en *plourant* a souspiré
Qui moult a perdu de ses *lermes*.

Nous connaissions déjà ce genre de rapprochements, par le livre de M. Louis Cons, *L'Auteur de la Farce de Pathelin* (pp. 120-128), mais M. Cons, dont je ne saurais dire s'il en est le premier inventeur, paraissait ne leur attribuer qu'une valeur accessoire, y voir une curiosité d'agencement plus qu'une intention précise et à effet lointain. Aussi m'étais-je volontairement borné à indiquer dans une note de mon compte rendu (*Romania*, LIII, 583) que cette partie du livre de M. Cons ne m'avait pas échappé : je laissais à l'auteur le soin de reprendre une idée qui ne me paraissait pas mûrie, de la critiquer, de la préciser ou de l'abandonner.

Les précisions nous sont venues de M. Holbrook. Examinons-les.

*
* *

A la vérité M. Holbrook ne donne pas une définition nette de la correspondance d'idées qui est à la base des concordances numériques, et il m'apparaît que cette notion doit nécessairement rester un peu vague. Sans doute il enregistre des concordances dans lesquelles on peut constater la présence d'un *même mot* en des vers portant le même numéro ou des numéros voisins et faisant partie d'un même groupe logique ; ce même mot peut avoir dans les deux œuvres le *même sens* et concourir à l'expression d'une *même idée* ; mais il peut y servir aussi à l'expression d'*idées différentes* (voir plus haut *pleurer* et *lermes*).

On doit aussi, selon M. Holbrook, admettre, pour établir des concordances numériques, des correspondances d'idées qui ne comportent pas la présence des mêmes mots, mais seulement de mots se référant d'ordinaire au même ordre de pensées (voir plus bas *chant* et *art de musique*).

Mieux encore, toute identité ou toute analogie lexicale peut manquer, les idées exprimées peuvent être diverses, tout en restant liées par une certaine association qui se serait produite dans l'esprit de Guillaume Alecis, et que l'ingéniosité de M. Holbrook ou de M. Cons retrouve et explique.

D'autre part, cette correspondance d'idées étant ainsi aperçue ou décelée, la concordance numérique entre les vers des deux œuvres où on la note n'est pas nécessairement parfaite : la même idée ne s'exprime pas nécessairement deux fois par le même nombre de vers et ne se raccorde pas toujours de la même manière aux idées voisines ; il faut considérer les deux groupes cohérents de vers où l'idée commune apparaît et il suffira pour que la concordance numérique existe que ces deux groupes contiennent un vers de même numéro ; p. ex. 313-314 concordera par un vers de même numéro avec 314-315, même si le seul mot commun aux deux passages (et c'est ici le cas) est à 313 dans un texte, à 315 dans l'autre. Et pour nous éclairer, sinon pour nous convaincre, M. Holbrook nous offre une comparaison (p. 54) : « Si un astronome se mettait à calculer la probabilité de la collision de deux étoiles données (comme moi je vais calculer la

probabilité de la « collision » — de la concordance numérique — de deux pensées données), aucun principe de logique ne le forcerait à limiter son calcul à deux étoiles ayant nécessairement la même grandeur, la même masse, ou le même volume. Il ne serait nullement obligé non plus de limiter son calcul à une seule sorte de collision — par exemple à une collision concentrique. La collision de ses deux étoiles pourrait être partielle pour l'une, totale pour l'autre, etc. Pour être partielle la collision ne cesserait pas d'être réelle. »

Une concordance numérique ainsi définie peut-elle être l'effet du hasard ? On pourrait l'admettre, mais si cette concordance se produit 2, 3,... 10,... 12 fois, le sens commun s'en étonnera. Cet étonnement, les mathématiciens pourront le traduire en une formule qui, résolue en chiffres, donnera à l'esprit le plus incrédule la garantie de nombres astronomiques. C'est ce qu'a fait M. Holbrook, avec l'aide de collègues mathématiciens, et il aboutit, nous dit-il, à cette conclusion « effarante » : si l'on admet les rapprochements qu'il tient pour sûrs, il n'y a qu'une chance sur près de six trillions de trillions (exactement 1 sur 5.804.900.000.000.000.000.000.000) pour que les concordances numériques qu'il révèle soient l'effet d'un jeu du hasard. Les tenants du hasard ne manqueront pas de reculer épouvantés et concluront avec M. Holbrook qu'il y a dans ces concordances un artifice et un dessein. L'artifice : mettre dans une œuvre à des places définies des rappels d'une autre œuvre ; le dessein : pouvoir un jour révéler cet « engin » mystérieux, pour un avantage quelconque. L'une des deux œuvres en question, le *Pathelin*, étant anonyme, et l'autre, les *Faintes*, étant de Guillaume Alecis, M. Holbrook admet que ce dernier poète a imaginé cet « engin » pour pouvoir revendiquer quelque jour la paternité de la farce.

Là-dessus les difficultés naissent à l'esprit, mais je n'en veux pour l'instant retenir aucune, car, malgré les trillions, je ne suis pas encore tout à fait convaincu qu'il y ait « engin ». Vais-je donc nier les « concordances » numériques ? Toutes, non ; mais une bonne part, sans aucun doute.

M. Holbrook a dressé en fin de compte une liste de douze concordances numériques entre *Pathelin* et les *Faintes* (pp. 103-105).

J'en rejette six, celles qui portent les numéros 2, 3, 6, 10, 11, 12, parce que je n'y vois aucune ressemblance d'idée ou de mots, aucun rapport de pensée certain ou démontrable.

Les voici, on jugera :

(2)

tant plus le vois et plus m'assotte Il m'en fault avoir une cotte	*Path.* 209-10
Tel semble simple papelard Qui du sien fait bien le pourchas	*F.* 209-10

(3)

tout a vostre commandement
Quanqu'il en y a en la pille — *Path.* 224-5

Tel se confie en ses suppos
Qui bien deceu s'en trouvera — *F.* 223-4

(6)

la venoit
ung renard qui vit ce froumaige ;
pença a luy : « Comment l'auraige ? » — *Path.* 442-4

Tel te paist de belles paroles
Qui est ung souverain trompeur ;
Tel en beaulx termes te flageolle
Qui est ung asseuré pipeur. — *F.* 441-4

(10)

Est il malade à bon essient,
puis orains qu'il vint de la foire ? — *Path.* 630-1

Tel souvent ses derrees estalle
Qui n'y gaignera ja denier. — *F.* 629-30

(11)

nostre fait seroit tout frelore
s'il vous trouvoit levé. — *Path.* 740-41

Tel semble estre bien fortuné
Qui n'est pas loing de sa ruyne. — *F.* 739-40

(12)

Et cest advocat potatif (qui boit)
a trois leçons et trois pseaulmes ! — *Path.* 770-1

Tel s'en va bien souvent au temple
Qui n'a pas grant devotion — *F.* 771-2

Je sais que je fais tort à M. Holbrook en n'accompagnant pas cette liste d'un exposé des rapports que son ingéniosité trouve moyen d'établir entre des pensées apparemment si diverses ; mais je ne fais pas tort à sa thèse : quelque maladroit ou quelque compliqué qu'on veuille supposer l' « engin » qui relierait *Pathelin* et les *Faintes*, il devrait comporter sur chaque point un minimum d'évidence ; si ce mininum existait, M. Holbrook n'eût pas eu besoin de tant d'esprit pour y suppléer.

Voici maintenant des rapprochements possibles, pour lesquels la concordance numérique doit être entendue de façon un peu élastique :

(7)

Le corbeau, par sa cornardie,
oyant son chant ainsi vanter,
si ouvrist le bec pour chanter
et son fromaige chet a terre — *Path.* 448-51

Tel doit sçavoir l'art de musique
Qui n'y entend ne fa ne my. — *F.* 451-2

Les idées sont différentes, mais on peut, avec un peu de complaisance, trouver quelque rapport entre la sottise du corbeau qui croit aux éloges qu'on fait de sa voix et la prétention de l'ignorant qui se dit musicien, et *chant* et *art de musique* sont du moins des vocables du même ordre. Seulement le seul vers du même numéro dans les deux textes n'a rien à voir avec le chant. M. Holbrook joint, il est vrai, les v. 449-50 des *Faintes* :

Tel cuide entendre la pratique
Qui n'y entend pas à demy ;

c'est se donner beaucoup de facilité pour la constitution des groupes parallèles.

De même pour la concordance

(8)

[ce drap] vous l'avez happé
par blasonner et attrappé
en luy usant de beau langaige,
comme fist Renard du fromaige ;
vous l'en avez prins par la moe. — *Path.* 455-9

Tel est gracieux en son langaige
Qui en derriere est un moqueur. — *F.* 459-60

on peut, encore qu'il y ait bonne distance, rapprocher les belles paroles et les grimaces de Pathelin de l'amabilité du personnage des *Faintes*, et il est au moins question de *langaige* dans les deux textes, mais la concordance matérielle est bien restreinte et loin d'être « concentrique » : nous devrons nous rappeler que M. Holbrook se contente de collisions marginales.

Les quatre rapprochements qui restent présentent identité plus ou moins complète d'expression, voisinage d'idée en général, et concordance exacte ou à peu près.

(1)
Qu'estoit ce ung bon marchant et saige ! *Path.* 123
Tel est renommé bien saige homme... *F.* 123

Même mot, même numéro de vers.

(4)
Il y aura beu et gallé
Chiez moy ains que vous en aillez. *Path.* 314-15
Tel me prye chieux soy de logier
Que ne veult pas que je demeure. *F.* 313-14

Même expression secondaire (*chiez moy*, *chieux soy*), situation analogue (séjour d'un hôte ou convive), mais pensée bien différente (promesse fallacieuse de bon repas ; offre, qui peut être sincère, d'hospitalité de durée raisonnable [1]), concordance numérique partielle.

(5)
Mais la maniere de l'avoir
pour ung denier ? et a quel jeu ?
— Ce fut pour le denier a Dieu. *Path.* 392-4
Tel treuve maniere de vivre
Qui de soy n'a ne croix ne pille. *F.* 393-4

Expression partiellement semblable (*manière*), voisinage d'idée sans identité (« avoir quelque chose à bon compte », « vivre sous le sou »), concordance avec décalage d'un vers.

(9)
mais pleureray a chaudes lermes. *Path.* 496
Tel en plourant a souspiré
Qui moult a perdu de ses lermes *F.* 495-6

Mêmes éléments d'expression, situation toute différente (larmes de deuil ; larmes d'imploration), concordance répartie sur deux vers.

Six concordances peut-être, ou cinq, ou quatre au moins, cela n'est-il pas suffisant pour « exclure pratiquement toute possibilité d'un Jeu de Hasard » (p. 118) ? Après cette réduction à la moitié, ou même au tiers, de la série de concordances présentée par M. Holbrook, n'allons-nous pas encore tout droit aux milliards et aux trillions d'improbabilités ?

---

1. C'est une vieille idée que le moyen âge a retenue : « L'hoste et le poisson en trois jours sont poison » (Le Roux de Lincy, I, 194), ou « Ostes et pluie a tierz jour ennuie » (Morawski, 1562).

Peut-être. Cependant n'est-on pas frappé de l'extrême banalité des idées et des mots qui entrent ainsi en concordance ? Jamais une image vigoureuse, jamais un mot savoureux de *Pathelin* ne se retrouve dans les passages parallèles des *Faintes*, même quand l'image ou le mot sont connus ailleurs de Guillaume Alecis. Celui-ci, s'il a prélevé des fragments du texte de *Pathelin* pour en dessiner sur son propre ouvrage une mosaïque, n'a pris que des morceaux sans couleur : *beu et gallé chiez moy* se réduit à *chieux soy*, bien que *galler* soit du vocabulaire de Guillaume Alecis ; les *chaudes lermes* ne sont plus que des *lermes* ; il peut copier *par la moe*, il préfère *beau langaige*, qui est à côté, et qu'il réduit à *langaige*. Et sans doute il dira quelque part

Tel se confie en son bergier
Qui lui cabasse ses moutons, *F.* 317-8

et cela, au moins, sent son *Pathelin* ; seulement en ce cas pas de concordance numérique. Mais laissons les choix de Guillaume Alecis : on nous expliquerait sans peine qu'il a voulu par là mieux celer son « engin ». Nous retiendrons seulement notre constatation : banalité des idées et des mots en concordance.

Or cela n'est pas sans importance s'il s'agit de déterminer le degré de probabilité de ces concordances en dehors de tout artifice. M. Holbrook compare (p. 112) les vers des deux poèmes à des cailloux ramassés en deux tas ; on pourrait encore parler, comme on le fait souvent, de billes enfermées dans des sacs, toutes pareilles au toucher et se présentant toutes dans les mêmes conditions à qui les extrait des sacs : les idées ou les mots sont tout autre chose, ils viennent à la pensée, ils s'insèrent dans la phrase en développement, de façon plus ou moins spontanée, plus ou moins automatique ; les idées sans relief, les mots sans couleur, sont ceux qui viennent le plus facilement à un auteur, à tous les auteurs d'un même temps et de mêmes préoccupations ; la banalité multiplie les chances de rencontres.

La vérification pour les mots est facile : relisons une fois encore les 880 vers des *Faintes* et (pour raisonner, comme M. Holbrook, avec des quantités égales) les 880 vers du début de *Pathelin*. *Saige* (concordance nº 1) est au moins 4 fois dans *Pathelin* (6 fois dans la farce entière) et 3 fois dans les *Faintes*, *chez qqn* (nº 4) 4 ou 5 fois dans chacune des deux œuvres et de même *pleurer* [1] (nº 9) 4 ou 5 fois et *maniere* (nº 5) 2 ou 3. Pour les idées on

1. Mais non pas à la fois *pleurer* et *lermes* qui ne se trouvent réunis qu'une fois dans chacune des œuvres et justement pour la concordance numérique signalée (nº 9). Cela est moins étrange qu'on ne pourrait croire : *lermes* est, en moyen français, un mot-rime normalement appelé par *fermes* ou *termes* (voir dans le Lexique du *Roman de la Rose* 5 exemples de ce cas sur 7) ; au v. 496 des *Faintes*, c'est sans doute *bons termes* du v. 494 qui a appelé *lermes* et par là un dicton où il fût question de *plourer* (dans une situation différente de celle de *Pathelin*) ; coïncidence complexe, mais non mystérieuse.

notera que dans les *Faintes* les mêmes thèmes sont plusieurs fois repris : quatre fois les mauvais chanteurs (n°7 : v. 157, 215-6, 451-2, 794), quatre fois les faux aimables (n° 8 : v. 459-60, 559-60, 567-8, 791-2), trois fois les invitations trompeuses (n° 4 : v. 113-6, 275-6, 313-4), trois fois les habiles qui savent s'arranger (n° 5 : 139-40, 394-5, 805-6), et ce n'est pas toujours la forme la plus adaptée à *Pathelin* qui se trouve dans les concordances ; dans *Pathelin* même, combien de répétitions des idées de sagesse, de tromperie, de manque d'argent. Il est d'ailleurs une autre sorte de banalité, la banalité d'application, celle du proverbe qui s'applique aux situations les plus diverses, et les *Faintes* ne sont qu'un long chapelet de proverbes à redites. — Banalité de mots, d'idée, d'application, reprises et redites, tout cela augmente sensiblement les possibilités de rencontre.

Cela est vrai sans doute pour chacune des concordances prise à part, mais la probabilité ainsi accrue n'en diminuera pas moins à mesure que ces concordances s'additionneront : or nous en avons retenu au moins quatre et peut-être six. Et quand bien même nous aurions ramené à $\frac{1}{10.000.000}$, à $\frac{1}{1.000.000}$, ou même à moins, la possibilité de production spontanée pour cette série de concordances, ces chiffres ne suffisent-ils pas : l'hypothèse que ces concordances sont un jeu du hasard ne se heurtera-t-elle pas encore à la même révolte du sens commun ? Je n'ai, en effet, rien gagné *au fond* sur la thèse de M. Holbrook. Mais il n'était pas inutile d'échapper à l'éblouissement des chiffres astronomiques et de déterminer à quoi se limitent, si l'on s'en tient aux faits patents, les concordances numériques entre *Pathelin* et les *Faintes* et sur quoi elles portent.

*
* *

Venons donc au fond, je veux dire à la possibilité et aux conditions d'application en l'espèce du calcul des probabilités.

Je ne suis pas grand clerc en la matière et je ne veux compromettre personne en m'abritant derrière une consultation. Je pense toutefois pouvoir me tenir fermement à ces deux principes :

1° la faible probabilité d'un événement ne correspond pas à la certitude que cet événement ne se produira pas ;

2° la probabilité d'événements complexes, tels que les événements humains (et par exemple la composition ou l'expression littéraire), ne se détermine pas *a priori* : elle résulte d'observations statistiques.

Autrement dit on ne saurait affirmer que la présence d'une série de concordances numériques entre deux œuvres a une « cause » humaine,

a) avant d'avoir constaté qu'une telle série n'apparaît pas dans des cas où l'intervention d'une volonté humaine ne serait pas concevable,

ou, au contraire,

b) si on constate qu'une telle série apparaît en dehors de toute intervention possible.

M. Holbrook a sans doute réuni des observations tendant à l'établissement de la condition négative *a*, et les exemples ne peuvent pas manquer d'œuvres ne présentant entre elles aucune concordance numérique d'aucune sorte. J'ai pour ma part tenté quelques sondages pour rechercher si la condition positive *b* ne se réalisait pas. Certains ont été de rendement médiocre, peu de rendement nul, et cela m'a encouragé à tenter une double expérience. Prenant pour base les 880 vers des *Faintes* et les 880 premiers vers de *Pathelin*, j'ai fait une lecture parallèle, — c'est un bien singulier exercice ! — de ces textes avec les 880 premiers vers de deux autres textes, l'un antérieur, l'autre postérieur, de deux siècles environ, ce qui élimine, je pense, toute probabilité d'imitation intentionnelle. J'ai comparé ainsi *Pathelin* au *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris et les *Faintes* au *Tartuffe* de Molière.

Le premier choix ne peut guère passer pour très favorable, les longues descriptions de Guillaume n'ayant, ni par l'allure ni par la pensée, beaucoup de points de contact avec le dialogue de *Pathelin*. Et cependant voici la série de concordances numériques de toute nature que j'ai relevée : je souligne les éléments de concordances.

	Rose		*Pathelin*
a)	Qu'el *semblast* bien chose vilaine	165	En ce païs n'a, ce me *semble*,
	Bien *sembloit* estre d'afiz pleine	166	lignaige qui mieux *se resemble*
		172	..... et si *presloit*
b)	C'est cele qui fait a usure...	173	ses danrees qui les vouloit
	Prester mainz	174	
c)	C'est cele qui semont *d'embler*	176	Pleust a Jhesu Crist que le pire
	Les larrons et les ribaudiaus,	177	de ce monde luy resemblast !
	Si est granz pechiez e granz diaus	178	On ne *tollist* pas ne *n'emblast*
	Qu'en la fin maint en convient pendre,	179	l'ung a l'*aultre* comme l'en fait
	C'est celle qui fait l'*autrui* prendre	180	
	Rober, *tolir et* bareter...	181	
d)	Tant par estoit *des coloree*	201	car la *couleur*
		202	m'en plaist trestant...
e)	*Cote* avoit viez e derompue	208	
	Come s'el fust as chien remese	209	
	Povre estoit le *cote* e esren	210	Il m'en fault avoir une *cotte*

f) Mout le *resembloit* bien l'image 418
Qui faite fu a sa *semblance* 419 Que *resemblez* vous bien de chiere
420 et du tout a vostre bon pere

g) *Veoir la* m'estuet 628 Helas ! venez *le veoir*,

Passons au *Tartuffe* : je l'ai choisi en raison du sujet, qui met en œuvre une « fainte », mais je ne pensais pas que les points de contact avec les huitains de Guillaume Alecis dussent en être beaucoup augmentés. Voici cependant ma liste ; encore aurais-je pu l'allonger sans grands frais d'ingéniosité [1], mais je m'en suis tenu aux faits les plus apparents :

h)
L'autre semble *en Dieu tout ravy*
Qui est ung très fort ypocrite. *F.* 117-8

On sait qu'Orante mène une vie exemplaire,
Tous ses soins vont au Ciel [2]. *Tart.* 118-9

i)
Tel dit : « Je jeune, mon sieur »
Qui *souppera* premier qu'il couche. *F.* 235-6

Le soir elle eut un grand dégoût
Et ne put au *souper* toucher à rien du tout. *Tart.* 235-6

j)
Tel voit a *sa femme* colier *F.* 235-6
Qu'elle a conquis en amourette.

Je vois qu'il reprend tout et qu'à *ma femme* même
Il prend pour mon honneur un intérêt extrême. *Tart.* 301-2

k)
Tel *se repute homme* de bien *F.* 473

Quoi se peut-il, monsieur, qu'*avec l'air d'homme sage*
Tart. 473

l)
Tel fait chiere d'omme joyeux
Qu'il n'a plus dolent en *la feste*. *F.* 565-6

Et je lui ferais voir bientôt après *la fête*
Qu'une femme a toujours une vengeance prête. *Tart.* 565-6

---

1. Rapprochez p. ex. les v. 12 :
L'un frappe à tort, l'autre à travers... *F.*

Et c'est tout justement la cour du roi Pétaud. *Tart.*

2. Voir le commentaire qu'ajoute Dorine.

m)
Tel a le bruit d'estre *bien riche*
Qui quitte n'a pas ung tournois. *F.* 641-2

Le parti de soi-même est *fort avantageux* :
Monsieur Tartuffe ! oh ! oh ! [1] *Tart.* 640-1

n)
Tel en beau sepulcre *repose*
Qui n'a pas son ame *en repos*. *F.* 871-2

Non, non, c'est moi qui vais vous laisser *en repos*.
Tart. 871

L'on pourra comparer mes deux listes à celle de M. Holbrook. Je pense que, tout compte fait, on ne trouvera pas dans les concordances que j'ai constatées beaucoup plus de banalités [2] que dans celles qui « lient » les *Faintes* et *Pathelin*, peut-être y trouvera-t-on plus d'exactitude dans les concordances numériques. Et si l'on estime que ces concordances entre des œuvres d'époques très différentes portent, plus que d'autres, sur des mots plutôt que sur des idées (voir cependant les concordances *b*, *c*, *f*, *h*, *j*, *m*), il faut se souvenir que les voisinages d'idée entre *Pathelin* et les *Faintes* étaient facilités, outre le rapport de sujet et de temps, par le fait que Guillaume Alecis a connu la farce et y a pris des types pour ses « faintes ».

D'ailleurs, à nous en tenir à la question de probabilité, qui pourrait affirmer que la rencontre de mots identiques est plus facile, plus naturelle, plus probable que celle de pensées analogues, ou encore que la rencontre de mots identiques est plus facile, etc., dans des pensées diverses que dans des pensées analogues.

***

Je termine. Notre point de départ était la constatation d'une série imprévue de quelques concordances numériques entre les *Faintes* et *Pathelin*. Nous avons constaté depuis des séries de concordances numériques tout aussi imprévues et aussi étendues entre le *Roman de la Rose* et *Pathelin* et entre les *Faintes* et *Tartuffe*, c'est-à-dire dans des conditions où il est impossible de supposer une « cause », un artifice volontaire, et où il faut bien croire à un « jeu du hasard ». Nous ne pouvons donc pas attribuer *a priori* les concordances numériques entre les *Faintes* et *Pathelin* à un artifice, à un « engin ».

Ainsi le « raisonnement mathématique » de M. Holbrook est inopérant en

---

1. Ici encore se référer aux commentaires de Dorine.
2. Il est bien entendu que, ici comme là, ce sont, selon moi, surtout des banalités qu'on doit trouver.

l'espèce, sa « preuve mathématique » non recevable, quelle que soit d'ailleurs la vérité sur la question même qu'il a voulu soustraire au doute.

L'on m'a récemment annoncé des preuves nouvelles pour l'attribution de *Pathelin* à Guillaume Alecis, des preuves qui seraient bonnes : elles seront alors les très bien venues.

M. Roques.

COMPTES RENDUS

Linguistique balkanique, problèmes et résultats, par Kr. SANDFELD ; Paris, Champion, 1930 ; in-8, XII-242 pages [Collection linguistique publiée par la Société Linguistique de Paris, XXXI].

M. Kr. Sandfeld, professeur à l'Université de Copenhague, dont on connaît les beaux travaux tant dans le domaine roumain (*Rumænske Studier*, 1900) que dans le domaine français (*Syntaxe du français contemporain, I, Les Pronoms*, 1928) a publié en 1926 un important mémoire consacré à la philologie balkanique : *Festskrift udgivet of Københavns Universitet i anledning oj Universitetets aarsfest, november 1926* : Kr. SANDFELD, *Balkanfilologien, en oversigt over dens resultater og problemer* ; København, Bianco Lunos, 1926 ; in-8, 118 pages. Ce mémoire fut accueilli très favorablement et l'auteur fut invité de toutes parts à en donner une édition nouvelle rédigée en une langue plus accessible que le danois à un grand nombre de philologues. M. Sandfeld décida de publier cette seconde édition dans cette langue française dont il nous a montré sa profonde et délicate connaissance ; j'avais attendu cette publication pour entretenir les lecteurs de la *Romania* d'un ouvrage auquel je voulais pouvoir les renvoyer : les circonstances ont retardé cette présentation plus qu'il n'aurait convenu, j'en exprime mes regrets à mes lecteurs et à mon déjà bien ancien ami M. Sandfeld.

Je noterai tout d'abord que l'édition française est tout autre chose qu'une simple traduction : non seulement M. Sandfeld a pu mettre à profit les comptes rendus de sa rédaction danoise, et notamment le très important article que lui avait consacré en décembre 1927 dans la revue *Litteris* (IV, 191-210) M. Norbert Jokl, mais il a enrichi cette nouvelle forme de son ouvrage du résultat de réflexions continues et d'une masse importante d'exemples nouveaux, jusqu'à en augmenter l'étendue de plus de moitié.

Mais il faut noter aussi, parce qu'il a une signification profonde, le changement du titre : *Balkanfilologien* en 1926, mais en 1930 *Linguistique balkanique* ; et si M. S. continue à dire que les langues des Balkans méritent, malgré leurs différences foncières, d'être étudiées d'ensemble, parce que « les peuples des Balkans... ont fini par faire un monde à part dont l'homogénéité se manifeste... dans les croyances populaires, dans la littérature populaire, dans les

us et coutumes, etc. », il ajoute, au début de son livre ou en conclusion, des paragraphes qui visent non plus les ressemblances, l'uniformisation sociale, mais un phénomène plus spécial et plus étrange, « l'unité linguistique » des Balkans : « Bien que d'origine très diverse, les langues parlées par ces peuples ont développé nombre de traits communs qui en font une unité linguistique remarquable rappelant, sous bien des rapports, les unités linguistiques qui ont pour base une origine commune, comme c'est le cas des langues romanes, des langues germaniques, etc. Il y a donc lieu d'en faire l'étude comparative comme pour les groupes de langues apparentées et de constituer une « linguistique balkanique spéciale » (p. 6). » On pourra trouver trop précis le terme d' « unité linguistique », mais l'idée est importante et pour ma part j'y souscris pleinement : il y a, ou il y a eu, à des degrés divers et sous des formes parfois indirectes, des circonstances ou des époques d'innovation commune, peut-être de direction commune pour les diverses langues balkaniques : il y a donc matière à une « linguistique balkanique », en un sens différent sans doute de celui qu'on attribue le plus souvent à « linguistique romane », moins différent au fond pour qui voit dans la linguistique romane autre chose que la reconstruction d'un latin théorique ou l'étude de la différenciation du latin aux langues romanes et veut s'attacher à la vie commune et à l'unité continuée des langues romanes à travers la diversité nationale.

Je souscris aussi bien volontiers à l'addition que M. S., par ressouvenir, je pense, de son premier titre, fait aux quelques lignes que je viens de citer : « Bien entendu, ici comme ailleurs, la linguistique fera bien de ne pas négliger tout à fait les études proprement philologiques. » Si même elle ne les négligeait pas du tout, il n'y aurait, je pense, qu'avantage, encore que, pour deux membres importants de la famille balkanique, l'albanais et le roumain, l'étude philologique ne puisse s'appuyer sur des documents plus anciens que le XVe siècle : on s'en convaincra facilement en suivant l'exposé que je veux tenter du livre de M. Sandfeld.

Ce livre est construit très simplement en quatre chapitres, dont il aurait peut-être été bon de dégager les conclusions en quelques pages séparées.

Le premier chapitre, *Introduction*, est très bref (p. 3-15) : il est consacré d'abord à l'inventaire sommaire des langues balkaniques : grec, albanais, bulgare, serbo-croate, roumain (par ses dialectes sud-danubiens aujourd'hui, dans son développement général jadis) et turcs, abstraction faite des parlers tzigane, arménien, judéo-espagnol ou italien, représentés par des minorités plus ou moins fortes (mais il est bien évident que ces parlers pourront à l'occasion retrouver leur place dans l'histoire des parlers balkaniques). M. S. montre ensuite les remarquables concordances phraséologiques et les constructions syntactiques identiques qui se rencontrent dans les diverses langues des Balkans, soit qu'elles soient propres à ces langues, soit qu'elles puissent aussi se trouver ailleurs, p. ex. dans telle ou telle des langues

romanes. Enfin un court exposé des constatations du même genre faites par Kopitar, Miklosich ou Schuchardt, et de l'explication de ces concordances par un substrat ethnique commun qu'avait tentée Miklosich sans s'y arrêter définitivement, amène M. S. à présenter son plan : tracer, dans ses lignes essentielles, le tableau des rapports réciproques qu'entretiennent les langues balkaniques, en étudiant successivement les mots qu'elles se sont empruntés les unes aux autres, puis les concordances grammaticales diverses qui les unissent deux à deux, et celles qui se rencontrent dans plusieurs d'entre elles ou dans toutes, le turc ne jouant cependant ici qu'un rôle accessoire et n'étant guère considéré que comme fournisseur de mots et non comme emprunteur. L'on ne voudra pas faire grief à M. S. de n'avoir pas donné une place plus large au turc, dernier venu des parlers balkaniques, mais il serait utile qu'un orientaliste qualifié continuât sur ce point les travaux de Miklosich, de L. Sainéan et de M. Sandfeld, et examinât non seulement ce que le turc a pu donner aux langues du Sud-Est européen, mais aussi ce qu'il en a reçu, et la mesure dans laquelle il est rentré dans leur « unité » ; il y aurait lieu de déterminer aussi le chemin par lequel des éléments turcs ont pénétré dans les Balkans, ce qui est osmanli ou non : une recherche récente sur l'extension balkanique et l'origine du moi *buzuk* « grosse guitare » (albanais, grec moderne, turc djagataï) m'a montré qu'il fallait tenir compte de sa pénétration possible en dehors du turc osmanli.

Le second chapitre, *Les mots d'emprunt* (p. 16-99), est divisé suivant l'origine des emprunts : mots grecs, latins et romans, albanais, slaves, turcs, d'autre provenance. Des mots grecs se rencontrent dans toutes les langues balkaniques ; ils appartiennent à tous les domaines de la vie matérielle et morale et probablement à toutes les époques, toutefois le turc et les parlers slaves ne peuvent nous présenter que des emprunts relativement modernes, et il a été jusqu'ici assez difficile de dégager du roumain des emprunts au grec ancien qui ne soient pas des emprunts faits par le latin commun ; en albanais au contraire, on peut trouver quelques mots assez anciens, peut-être même quelques mots du grec antique, mais ceux-ci sont de toute manière en très petit nombre, soit à cause des modifications importantes subies par le vocabulaire albanais, soit peut-être surtout parce que l'habitat ancien des Albanais ou des populations qu'ils représentent, et qui était certainement différent de l'habitat actuel, se trouvait bien plus éloigné des régions d'influence grecque. M. S. a mis en une lumière particulièrement vive le fait que les emprunts faits au grec ne sont pas seulement des emprunts de mots, mais très fréquemment des emprunts de sens, des calques ; une forme particulière de ces emprunts de sens se révèle dans les mots à sens double : p. ex. le roum. *a lua* (< levare) signifie à la fois « prendre » et « acheter » ; or c'est le cas aussi du bulg. *zimam* et de l'alb. *marr*, et la même dualité de sens se présente pour le grec λαμβάνω ou παίρνω : il est probable que c'est le fait grec qui explique tous les autres. Resterait à savoir dans chaque cas par quelle voie

le mot ou le sens grec est parvenu à chacune des langues balkaniques, car il n'y a pas toujours eu emprunt direct, et, p. ex., le turc a souvent servi d'intermédiaire ; il y a là des problèmes aussi délicats que complexes, M. S. montre cependant que certaines constatations phonétiques peuvent diriger vers quelques solutions. — Si le grec a beaucoup donné, il a aussi emprunté, et tout d'abord au latin (latin ancien, latin des premiers siècles après J.-C., latin balkanique), puis au roman (italien, vénitien, lexique maritime de la Méditerranée, français des croisades). L'albanais à son tour est tout pénétré de latin, plus encore, me semble-t-il, qu'il ne ressort des exemples cités par M. S., qui n'avait pas, il est vrai, besoin d'insister sur une vérité si certaine ; de même l'italien a fortement influencé l'albanais ; c'est là un des points où des recherches philologiques pourront sans doute nous éclairer : en effet, nous avons pour le XVIe et le XVIIe siècle des textes albanais d'origine assez diverse, guègue sous influence vénitienne (Livre d'heures et missel de Gion Buzuk, 1554-5), tosque de Sicile (Catéchisme de Luca Matranga, 1592), guègue sous influence romaine (œuvres de Pietro Budi, 1618-21), pour que nous puissions démêler les influences italiennes diverses et peut-être en deviner la chronologie ; je renvoie pour ces textes à mes *Recherches sur les anciens textes albanais*, récemment publiées. Le serbo-croate apparaît à son tour de plus en plus riche en éléments latins et italiens. Enfin, la péninsule balkanique a été elle-même une source d'influences latines et romanes, non seulement au temps de l'occupation romaine et de l'administration impériale, mais par la suite avec deux masses romanes dont l'une est représentée aujourd'hui par le roumain, et dont l'autre, le dalmate (roman, et non slave), a tenu jusqu'au XVIe siècle, sur la côte nord-est de l'Adriatique : le dalmate a donné surtout au serbo-croate, peut-être un peu à l'albanais ; le roumain a fourni au serbo-croate, au bulgare, au turc même, et le dialecte aroumain à son tour a réagi sur le grec moderne. — Grec, serbo-croate, bulgare ont reçu de l'albanais ; mais surtout le lexique roumain commun (sans parler de l'aroumain encore plus influencé) présente avec le lexique albanais de telles concordances qu'il faut admettre entre les deux masses ethniques non pas seulement une influence par contiguïté, mais une véritable symbiose. — Tous les parlers non-slaves de la péninsule contiennent des éléments slaves, non seulement le roumain qui peut les devoir, autant qu'à son contact direct avec Serbes et Bulgares, à l'influence du slavon, langue de son Eglise et de ses couvents, mais aussi bien l'albanais et le grec même. — Ajoutons à ces amalgames divers bon nombre de mots turcs, en bulgare, serbe, albanais, grec et roumain, et nous aurons une idée au moins sommaire de l'extrême complexité de chacun des lexiques balkaniques et en même temps de leur identité partielle. — Encore avons-nous laissé de côté un certain nombre d'éléments auxquels M. S. ne consent qu'à donner quelques pages rapides, parce qu'il est impossible d'en dire quoi que ce soit de précis, ce sont les éléments obscurs où les uns ont cherché des reliques thraces, d'autres des éléments gépides ou gotiques, d'autres encore du proto-bulgare ou de l'avare.

Les *Concordances entre différentes langues balkaniques en dehors du lexique* sont étudiées dans le chapitre III (p. 100-162). Ces concordances sont d'ordre très divers, phonétiques (ainsi le passage des explosives sourdes à la sonore après nasale en aroumain ou en albanais comme en grec : gr. mod. *tombatera* < τὸν πατέρα, alb. *mbret* < imperator, aroum. *fándănă*, contre roum. *fántănă*), morphologiques, syntactiques et phraséologiques. Des groupes ou des couples divers se constituent ainsi : grec et aroumain, grec et albanais, grec et bulgare, albanais et aroumain, albanais et bulgare, albanais et roumain, slave et roumain, slave et albanais, turc et langues diverses. De ces couples, le plus important est celui que forment l'albanais et le roumain, et M. S. est amené par là à se poser la question des conditions dans lesquelles a pu se produire la symbiose albano-roumaine qui peut expliquer ces concordances.

D'une importance bien plus grande apparaissent les *Concordances générales en dehors du Lexique* qui font l'objet du chapitre IV (p. 163-216). C'est sur ces phénomènes en effet qu'ont pu se fonder les linguistes qui ont voulu chercher dans le développement des langues balkaniques l'influence d'un substrat ethnique commun, thrace, bulgare, touranien ou pélasge (Miklosich, Gaster, Hasdeu, Weigand). Et pour ceux qui rejettent ces hypothèses, c'est encore de ces concordances générales que l'on pourra tirer quelque lumière sur les conditions de culture qui se reflètent dans le développement des langues balkaniques ; conditions religieuses, politiques, économiques ou intellectuelles : de ce point de vue il est difficile de ne pas donner, d'accord avec Gustav Meyer, avec M. Holger Pedersen et M. Sandfeld, une place à part au grec dont la supériorité culturelle sur tout le reste de la péninsule a été si longtemps incontestable et s'est marquée de nouveau avec le rôle de la société grecque, politique et économique, de Constantinople. Les concordances générales dont il question dans ce chapitre ne sont pas très nombreuses et il est facile de dresser la liste de celles qui paraissent vraiment foncières. En premier lieu on note la postposition de l'article en albanais, bulgare et roumain. Ce n'est pas en soi un phénomène exceptionnel, et l'on pourrait admettre sans trop de difficultés qu'il s'est produit indépendamment et à des époques diverses dans les trois langues balkaniques intéressées, mais ce n'est ni très vraisemblable, ni très nécessaire à supposer, étant donné les rapports intimes de ces langues : M. S. incline à croire que la postposition de l'article était préparée par les habitudes du latin balkanique, qu'elle s'est développée en même temps en albanais et roumain, et qu'elle serait en bulgare le résultat de l'influence roumaine. — 2° L'extinction plus ou moins complète de l'infinitif et son remplacement par des propositions subordonnées, fait balkanique que M. S. a tout particulièrement étudié dèpuis longtemps, se présente dans des conditions géographiques assez frappantes, qui donnent à penser que ce phénomène s'est propagé ou est en voie de propagation du sud vers le nord, c'est-à-dire que le point de départ de l'extension des subordon-

nées doit être cherché dans la syntaxe grecque. — 3° Le futur composé avec « vouloir » est un phénomène qu'on retrouve ailleurs que dans les Balkans ; il n'en est pas moins notable que les cinq langues balkaniques présentent cette formation, qui est grecque dès les premiers siècles de notre ère et qui est ancienne dans les quatre autres langues. — 4° Le cas oblique est à la fois génitif et datif, comme c'est déjà le cas en grec dès les premiers siècles de notre ère ; mais peut-être n'y a-t-il pas lieu d'attacher trop d'importance à la rencontre à cette étape de la réduction de la déclinaison. — M. S. enregistre encore un certain nombre de concordances moins larges, de caractère syntactique ou phraséologique, auxquelles viennent se joindre des concordances sémantiques dont la place serait plutôt, me semble-t-il, dans le chapitre III.

Quelques pages, trop courtes, et présentées (215-16) comme la suite de l'examen des concordances, sont plutôt une amorce de conclusion, ou du moins de résumé. Il en résulte que, pour M. S., « dans la grande majorité des cas, il s'agit de particularités qui se sont développées en grec et qui se sont propagées de là dans les autres langues romanes... Pour expliquer ce fait, il suffit ..... de renvoyer au rôle joué par la civilisation byzantine et surtout à l'influence unificatrice de l'Église grecque... » Accessoirement M. S. rappelle qu'il « faut compter aussi avec la symbiose de différentes parties des nations balkaniques et avec le bilinguisme d'une certaine quantité d'individus ».

Il ne servirait de rien de regretter que M. S. n'ait pas précisé davantage son idée sur ces derniers points, car il ne s'est proposé que de présenter des « problèmes » et d'enregistrer des « résultats » et non de construire des hypothèses explicatives. On eût aimé pourtant qu'il orientât un peu plus notre réflexion sur les conditions de cette unité linguistique qu'il s'efforce de dégager : tous les faits de lexique qu'il rapporte ne sont pas de même ordre, tous les faits de syntaxe ne sont pas équivalents ; les uns impliquent un simple contact, emprunt d'objet et d'étiquette à la fois, imitation de tour affectif, de formule ou d'image ; d'autres ont nécessité une analyse plus précise, une sorte d'éducation grammaticale ou bien l'emploi en commun d'un langage abstrait ou solennel ou technique, etc. Qu'il ne soit pas facile pour l'instant de classer les concordances balkaniques d'après ces caractères un peu vagues, cela est évident, mais ce classement vaudrait certainement d'être essayé, et nul ne le ferait avec plus de sûreté que M. S., s'il ne jugeait pas sans doute plus prudent de s'en abstenir.

Il nous a du moins donné un guide inespéré et nécessaire dans la complexité des phénomènes linguistiques des Balkans. Peut-être a-t-il fait davantage encore en nous montrant non plus une unité linguistique en développement, tantôt en voie de démembrement et tantôt en marche vers la reconcentration, assimilant d'autres types ou contaminée par eux, mais tout au contraire une unité linguistique, unité lexicale et unité d'esprit, de conception grammaticale et d'imagination métaphorique, en voie de consti-

tution à travers des éléments hétérogènes. Il me semble que cet exemple est de nature à éclairer pour nous la formation dans le passé d'unités linguistiques dont l'ampleur nous étonne si elle n'est faite que de conservations traditionnelles ; et peut-être pourrons-nous plus facilement comprendre ce que serait, ce que tente d'être par un lent travail de siècles, une unité linguistique européenne.

M. Roques.

Participe présent et gérondif, par B. H. J. Weerenbeck ; Paris, Champion, 1927 ; in-8, II-339 pages.

Nous sommes ici en présence d'un thèse dans toute la précision du terme ; non seulement ce volume a valu à l'auteur le grade de docteur ès lettres à la faculté d'Amsterdam, non seulement il contient une étude approfondie des matières traitées et un examen complet des travaux qui ont été faits à cet égard, mais il renferme aussi un certain nombre d'opinions personnelles défendues avec chaleur. A l'appui de ces opinions, faits et arguments sont apportés avec une abondance et une force propres à entraîner souvent la conviction.

L'auteur, dans son introduction (pp. 1 à 16), délimite son domaine et précise sa terminologie. En ce qui concerne le latin, il appelle *gerundivum* la forme verbale adjective finissant en *-ndus*, *gerundium* la forme en *-ndi*, *-ndo*, *-ndum*, *participium praesens* la forme verbale en *-ans*, *-ens*. Pour le français, il appelle *participe présent* la forme adjective-verbale en *-ant*, qui se rapporte à un substantif, et *gérondif* la forme spéciale en *-ant*, provenue d'un gerundium latin et ayant le caractère d'un adverbe verbal.

Les trois parties de l'ouvrage sont ensuite consacrées, la première (pp. 19 à 98) au participium praesens et au participe présent ; la seconde (pp. 101 à 203) à la question de savoir si le participe présent est issu du participium praesens ou du *gerundium*, la troisième (pp. 207 à 333) à l'étude du gerundium et du gérondif.

Relativement au participe présent, M. Weerenbeck prend nettement position, et c'est là qu'il fait à l'étude de la question traitée le plus gros apport personnel : le participe a continué à vivre dans la langue française et ce n'est pas du *gerundium* qu'il sort. Le plus gros argument qu'on ait pour croire à l'origine que combat l'auteur, c'est l'invariabilité de cette forme, invariabilité qui, dans les très vieux textes, est indéniable. Il n'apparaît pas d'exemples où la forme en *-ant* soit variable avant la *Chanson de Roland* et le *Psautier d'Oxford*. Mais cette invariabilité se montre même dans des endroits où il serait puéril de parler de gérondif, puisqu'il s'agit d'attributs ou même d'épithètes se rapportant à des substantifs (sujets singuliers ou régimes pluriels). Il y a sans doute eu dès l'origine tendance à invariabiliser les formes dont le sentiment linguistique percevait le caractère verbal et ce n'est que par réaction litté-

raire que s'est introduite la variabilité qui est apparue depuis et qui était de nouveau en état avancé d'extinction quand l'Académie a prononcé son célèbre arrêt de 1679. Le fait que ce soient les traducteurs qui aient fléchi les premiers le participe présent est une preuve de plus de l'influence constante exercée de tout temps sur le français par la littérature. Cette influence, exagérée jadis par ceux qui croyaient que c'étaient les écrivains qui faisaient la langue, a été trop méconnue depuis par ceux qui voyaient dans le français une création non de toute la nation, mais seulement des couches inférieures. En réalité, la langue qui, aujourd'hui, est celle de la conversation courante, est le résultat d'actions et de réactions diverses exercées par les différentes couches sociales.

Le fait que l'italien rend « Catonem vidi in bibliotheca sedentem » par « vidi Catone sedendo in biblioteca » n'engage que cette langue, où *sedendo* peut bien être de formation italienne. « Pour la syntaxe française, toute la question de savoir s'il s'agit dans la forme en *-ant* d'un participe ou d'un gérondif, dépend de sa valeur adverbiale plus ou moins prononcée ou de la valeur du lien par lequel elle est rattachée à la phrase ». Et ce qui établit pardessous tout son caractère de participe, c'est qu'elle est sentie comme tel. C'est ce sentiment qui a même sauvé l'existence du participe présent, car il semble impossible que la langue de XIIe siècle, et même les traductions, eussent pu imiter l'emploi du participe en latin si le caractère adjectif de cette essence verbale avait déjà cédé la place à une signification toute adverbiale. Son identité sémantique en latin et en français est donc la cause qui fait que le français continue à considérer et à sentir la forme en *-ant*, toute invariable qu'elle soit à présent, comme un véritable participe, continuateur légitime du participium praesens.

Telle est la manière de voir de M. Weerenbeck sur la valeur participale, c'est-à-dire adjective, de la forme verbale en *-ant*, et nous ne pensons pas qu'il soit besoin d'appeler à l'aide le fait que, dans d'autres domaines, la délimitation entre adjectif et adverbe n'est pas plus aisée, ni d'alléguer des exemples comme : « les images se succèdent rapides » (p. 104), ou « nous écoutons attentifs » (p. 194), car pour nous il n'y a rien d'adverbial dans ces emplois ; les adjectifs nominaux forment ici un complément purement adjectif, sorte d'attribut appositif, très ancien dans la langue ; ex. : « Li apostolies e li emperedor Siedent es bans e *pensif* e *ploros* » (*Alex.* 66).

En ce qui concerne le gérondif, M. W. pense qu'il est aussi le continuateur adverbial du *gerundium*, lui-même né d'un emploi particulier du *gerundivum*. Les exemples du *gerundium* précédés d'une préposition sont aussi anciens que ceux où il figure seul. De « pro membris perdendis » on est passé à « pro membra perdendo ». C'est la forme en *-ndo* qui est l'origine du gérondif français et c'est quand sa forme ne s'est plus distinguée de celle du participe présent que *en* est devenu le signe distinctif du gérondif. Cette partie de l'ouvrage de M. Weerenbeck est malheureusement beaucoup moins

développée que celle concernant le participe présent. L'auteur estime que la question a été étudiée à fond ailleurs et il se contente de discuter un certain nombre d'opinions émises à ce propos, discussion qu'on ne pourrait suivre avec fruit que si l'on avait lu tous les travaux dont il est fait mention.

Il faut louer M. W. de la manière modeste dont il confesse (p. 194) que sa qualité d'étranger ne lui permet de présenter certaines explications que d'une façon conjecturale. Les exemples qu'il apporte sont, d'une manière générale, bien classés. On peut toutefois signaler quelques passages où il ne paraît pas avoir saisi correctement ses textes. Par exemple, p. 191, la phrase « sa sonorité a été s'affaiblissant » ne ressortit pas à la conjugaison périphrastique du type « dunt mis pere fu tenant » (p. 190); *a été* a ici la valeur de *est allée* : « la sonorité est allée s'affaiblissant ». — A la p. 312, à propos d'exemples comme : « nos viticulteurs protestèrent ; *tirant* argument de la crise de mévente..... ils réclamèrent des mesures de protection qu'on leur accorda *en soumettant* les vins portugais à notre tarif général », M. W. pense que « les deux formes en *-ant*, l'une pure et l'autre précédée de la particule *en* se succèdent sans qu'il y ait différence de valeur ». En réalité, *tirant* est un participe rapporté, en tant qu'adjectif en apposition, à *ils* (nos viticulteurs), tandis qu'*en soumettant* est bien un gérondif, adverbe indiquant la modalité du fait *accorda*. Il y a encore bien des réserves à faire sur les listes d'exemples placées aux pp. 308 sqq., comme M. Weerenbeck en reconnaît lui-même avec bonne grâce (p. 313) la possibilité.

Cette modestie de l'auteur lui donne d'ailleurs plus d'autorité pour signaler et combattre certaines opinions qui se sont donné libre cours au sujet du participe présent et du gérondif. Pour n'en donner qu'un exemple, M. Lerch (p. 124) « en veut aux grammairiens de ne pas édicter la variabilité de la forme verbale en *-ant* dans un cas comme *une femme aimant* la vertu » ou (p. 190) « cette femme est sage et *craignant Dieu* ». Selon lui la seule forme « admissible » est « *craignante Dieu* ». M. Lerch est sans doute, pour M. W., de « ces messieurs » qui s'amusent « à refaire le français d'après les règles qu'ils ont formulées » (p. 304). Que ce soit « à tort ou à raison du point de vue logique » que l'Académie ait décidé — ou constaté — l'invariabilité du participe présent, le fait est que c'est comme cela que tout le monde dit actuellement.

J. Damourette.

Dicţionarul enciclopedic ilustrat « Cartea românească ». *Partea I*, **Dicţionarul limbii române din trecut şi de astăzi** *de* I.-Aurel Candrea... ; *partea II*, **Dicţionarul istoric şi geografic universal** *de* Gh. Adamescu ; Bucureşti, Editura « Cartea românească », 1932 ; in-4, xxiv-1950 pages.

Voici achevée une grande entreprise et, je veux le dire tout de suite, une

œuvre utile et considérable. La lexicographie roumaine comptait déjà des ouvrages méritoires : les Dictionnaires roumain-français de Damé et roumain-allemand de Tiktin présentaient, avec des qualités diverses, des inventaires commodes de la langue moyenne, surtout de la seconde moitié du XIXe siècle ; le Dictionnaire universel de Lazăr Şaineanu, sous sa forme réduite, en donnait un autre plus pratique et plus moderne ; enfin le Dictionnaire de l'Académie roumaine, en cours de publication, apporte à l'histoire du vocabulaire roumain une contribution sans précédent ; et il serait injuste de ne pas rappeler ce que l'*Etymologicum magnum* de Hasdeu nous a fourni pour la première lettre de l'alphabet, etc. Mais tout cela, entreprise arrêtée, publication incomplète, inventaire sommaire, lexiques bilingues en partie périmés, ne constituait pas un dictionnaire. Mes amis Ov. Densuşianu et A. Candrea avaient, il y a déjà bien des années, projeté la publication d'un Dictionnaire général de la langue roumaine et ils avaient assez avancé leur travail pour pouvoir imprimer, chez Socec, un premier fascicule d'environ 200 pages, consacré à la lettre A ; on retrouvera d'ailleurs le principal de ce fascicule dans le présent dictionnaire ; en effet l'entreprise de Socec dut être arrêtée, puis la guerre survint, et l'occupation de Bucarest, pendant laquelle les fiches réunies pour la suite du dictionnaire Densuşianu-Candrea furent détruites : l'œuvre était à recommencer, si l'on trouvait un éditeur audacieux et un auteur intrépide. La Société Cartea românească, qui a fait beaucoup depuis quelques années pour le progrès et le bon renom de la littérature et de la science roumaines, a eu l'audace nécessaire ; M. A. Candrea, professeur à la Faculté des Lettres de Bucarest, et que nos lecteurs connaissent bien, a vaillamment repris, sur un plan nouveau, plus étendu, plus précis peut-être, l'œuvre ruinée.

M. Candrea s'est proposé de nous donner un répertoire à la fois de la langue ancienne et de la langue moderne ; c'est là un projet gigantesque et, à prendre les termes dans toute leur extension, un projet irréalisable dans les conditions actuelles. En effet la publication et le dépouillement des textes roumains manuscrits ou imprimés antérieurs au XIXe siècle sont loin d'être achevés, et, malgré des lectures extrêmement étendues, M. Candrea ne pouvait songer à épuiser une matière qui exigera de longues années de travail et de nombreux travailleurs. Quant à la langue d'aujourd'hui, non seulement les parlers, dans les régions si diverses et de culture si différente et si hétérogène de la Roumanie actuelle, sont loin d'avoir encore livré aux nombreuses enquêtes déjà faites toutes leurs richesses, mais le langage familier des villes dans toutes les classes de la société attend encore les mêmes recherches patientes et minutieuses que nous souhaiterions pour toutes les langues romanes, à commencer par le français. Mais c'est ici le cas d'appliquer ce « principe de circulation » qu'exposait jadis Hasdeu : les mots à introduire dans un dictionnaire qui est un répertoire, mais non un *Thesaurus*, doivent avoir un coefficient de circulation appréciable, c'est-à-dire être connus

dans toute une région et non sur quelques points, dans des groupes sociaux importants et non dans quelque clan familial ou professionnel, etc. C'est dans ces conditions que M. Candrea peut, à bon droit, nous dire que son répertoire des mots disparus de la langue et de ceux que l'on emploie aujourd'hui est à peu près complet.

On notera que, pour le vocabulaire ancien, M. Candrea a accordé une particulière attention aux mots relatifs à la civilisation, au droit, à l'économie, aux coutumes.

Pour la langue moderne, outre les mots communs à toute la Roumanie, le dictionnaire enregistre les provincialismes connus d'une ou de plusieurs régions de la Roumanie proprement dite : il ne pouvait être question en effet d'insérer dans un dictionnaire d'usage le vocabulaire du macédo-roumain, du méglénite ou de l'istro-roumain.

Pour les néologismes et les termes techniques, les choix impliquent nécessairement quelque arbitraire. Combien il serait intéressant de recueillir tous les mots qui, à un jour donné, sont employés et intelligibles sinon dans tout un peuple, du moins dans un groupe de quelque extension : j'ai, pour ma part, fait en ce sens des essais partiels, il y faudrait toute une équipe d'activités libres. Je pense d'ailleurs que l'on verrait vite tout ce que ces richesses d'un jour peuvent avoir de passager, d'instable. Gaston Paris regrettait que le *Dictionnaire général* n'eût pas enregistré *abricotine*, qui avait déjà à cette époque une cinquantaine d'années : je me demande si chacun de nous trouverait aujourd'hui facilement ce mot dans son usage propre ou celui de son groupe ; j'ai cru, et j'ai imprimé, il y a plus de trente ans, que l'expression *teuf-teuf* pour désigner un véhicule à moteur à explosion était bien entrée dans l'usage : l'assouplissement du moteur et la multiplication des cylindres ont tué le mot dans sa fleur. Il faut donc distinguer : un dictionnaire comme celui de M. Candrea n'est pas un instantané ; c'est une manière de photographie synthétique où tous les plans de l'histoire d'un vocabulaire se superposent, avec des intensités diverses, et cette photographie n'est pas si artificielle qu'on pourrait le croire : elle peut correspondre à ce qu'est notre conscience lexicale où se fondent toutes nos acquisitions, celles de la vie courante et celles de l'enfance, celles de notre cité et celles des voyages, celles que nous devons aux vieilles gens et celles que nous imposent nos cadets, celles de l'éducation, celles du métier, et celles des lectures, du roman ou du journal, des poètes et des catalogues, du lycée, de la troupe, du cénacle et de la rue ; sur tout cela les mots neufs, les mots d'aujourd'hui, ne forment pendant longtemps qu'une enveloppe, un voile divers, mobile, encore inconsistant et qui n'adhère pas à ce qu'il recouvre. Ce serait fausser l'image de notre lexique que d'y plaquer trop exactement, d'y incorporer ce qui n'est pour ainsi dire qu'un milieu extérieur, une atmosphère. M. Candrea a eu, je crois, un sens vrai de la situation de la langue roumaine envahie de néologismes, mais en état de mettre constamment de l'ordre dans cette invasion,

en ne se laissant pas aller à la tentation de gonfler son dictionnaire d'une foule de mots étrangers tout neufs et qui n'arriveront pas à vieillir.

M. Candrea a adopté l'orthographe académique, qu'il a encore normalisée sur certains points, et il a pris soin, ce qui sera particulièrement précieux pour les philologues, de marquer la place de l'accent par un point sous la voyelle tonique.

Il a ajouté à chaque article l'indication de l'étymologie ou d'un rapprochement de caractère étymologique, où il a pu mettre en œuvre sa remarquable connaissance des parlers roumains et des langues avoisinantes.

Je dois dire un mot de l'illustration, qui est abondante et soignée et qui a été établie par les soins ou du moins sous la direction de M. Candrea lui-même. C'est la partie de l'ouvrage qui pourra être le plus facilement discutée et sans doute bien des gravures qui peuvent avoir un intérêt d'enseignement encyclopédique élémentaire sont pour nous bien inutiles ; certaines paraîtront conventionnelles ou vieillies ; par contre beaucoup de figures d'instruments, de plantes, d'animaux, de costumes, apportent aux articles une précision qui manque trop souvent dans les dictionnaires et qui rendra aux recherches comparatives les plus grands services. Quelques-unes sont fort ingénieuses, p. ex. celle qui accompagne le mot *autograf* et où sont réunies en une planche une trentaine de signatures de littérateurs ou d'hommes d'état roumains.

Au dictionnaire de la langue de M. Candrea, l'éditeur a joint un dictionnaire historique et géographique dû à M. Gh. Adamescu. La Roumanie ne possédait jusqu'ici qu'un ouvrage de ce genre, l'*Enciclopedia română* publiée à Sibiu, de 1898 à 1904, sous la direction de C. Diaconovici et qui a d'ailleurs été une œuvre très méritoire de culture nationale. La réunion des ouvrages de M. Candrea et de M. Adamescu remet à la date et amplifie notablement l'information un peu vieillie et restreinte de l'*Enciclopedia*. L'on notera que M. Adamescu a fait une place importante dans son dictionnaire aux noms de philologues et de littérateurs roumains ; ce sera pour nous un répertoire commode à joindre à l'utile bibliographie de la littérature roumaine que nous devons au même auteur.

Me sera-t-il permis de dire quelle joie particulière j'éprouve à remercier du bon outil de travail qu'ils nous ont donné les deux auteurs, dont l'un veut bien se dire mon élève et dont l'autre est un de mes plus vieux compagnons d'étude aux conférences de notre maître Gaston Paris.

M. R.

Le passage populaire des noms de personne à l'état de noms communs dans les langues romanes et particulièrement en français, par Axel PETERSON ; Upsal, Appelsbergs boktryckeri aktiebolag, 1929 ; in-8, IV-221 pages.

Le but de l'auteur est de donner un exposé des idées principales que le langage populaire aime à exprimer en se servant de noms de personne généralisés, dont le sens n'est pas déterminé par une allusion à une personne ayant eu une existence objective. Le riche matériel qu'il emploie est présenté d'après les sens pris par les noms, ce qui permet d'esquisser un certain nombre de groupes sémantiques dont les éléments se trouveraient dispersés par l'emploi de l'ordre alphabétique. Mais un index permet de se reporter aux différents articles aussi commodément que si nous étions en présence d'un dictionnaire. Sans s'interdire de remonter à des époques plus anciennes, M. Peterson a surtout fait porter ses observations sur la langue à partir du XVe siècle, qui est l'époque où les noms de personnes ont commencé à avoir la valeur qu'ils conservent de nos jours.

Une introduction (pp. 1-18) contient des considérations générales sur le nom propre, examine la nature et les diverses valeurs qu'il peut avoir chez des personnes et dans des sociétés différentes.

Le chapitre premier (pp. 19-106) traite des noms masculins appliqués aux hommes. Les noms propres peuvent être employés pour désigner un individu quelconque, un homme au sens général. Ces noms apparaissent souvent par couples. Exemple : « Si rompirent les dictes prisons et occirent et tuerent *Gaultier* et *Guillaume* et tous ceulx qu'ilz y trouverent » (Monstrelet). Les noms qui apparaissent dans cet emploi sont les noms les plus communément portés. Le français a *Pierre*, *Paul*, *Jean*, *Gautier*, *Martin*, etc., le provençal *Jan*, *Peire*, *Tòni*, etc., le catalan *Pere*, *Berenguer*, le castillan *Pedro*, *Juan*, *Sancho*, *Domingo*, *Pelayo*, le portugais *Pedro*, *Paulo*, *Beltrão*, l'italien *Pietro*, *Paolo*, *Martino*, *Giovanni*, etc., le roumain *Stan*, *Bran*, *Nan*, *Ion*.

Un autre groupe comprend les noms qui désignent l'origine ou la nationalité. On attribue aux Français les noms de *Jean Potage*, *Jean Grenouille*, aux Écossais celui de *Jean Gippon*. Le soldat anglais s'appelle *Tommy*, l'irlandais *Paddy*, l'américain *Sam*, le russe *Nicolas*, l'allemand *Fritz*. *Michel* est souvent pris comme nom typique des Allemands (*Méchel* en Alsace).

Un troisième groupe désigne l'état, la classe, le métier. Il faut remarquer que les mêmes noms et jusqu'aux mêmes surnoms peuvent apparaître dans les divers groupes, par exemple *Jacques Bonhomme* pour désigner à la fois le peuple français et le paysan. Cela tient à l'égale répartition des noms usuels dans les différentes couches sociales ; un nom donné se teinte de tel ou te sens dans tel ou tel milieu (notoriété capitale). D'autres noms sont plus particularisés, par ex. fr. *Robin* pour « berger », prov. *Ramounet* pour « maître-valet », etc.

Un quatrième groupe désigne les qualités physiques ou morales : l'embonpoint (*Colas*), la petitesse (*Jean bout d'homme*), la faiblesse (*Jean qui ne peut*), la bêtise (*Jean*, cast. *Juan*, it. *Giovanni*), le caractère efféminé (*Jean fille*, cat. *Joán doneta*), la paresse (*Jacquet*, prov. *Jan-de-lesé*), l'empressement malencontreux (*Jean-tout-mêle*, it. *Ceccosuda*), le libertinage (*Alphonse*), la gourman-

dise (*Jean-de-la-viande*), l'ivrognerie (*Jean-lèche-verre*), l'humeur difficile (*Arnaud*, prov. *Jan-mau m'agrado*).

Le chapitre II (pp. 107-137) traite des noms féminins appliqués aux femmes. Là aussi il y a des noms désignant la femme en général : c'est le plus souvent celui de la Vierge, fr. *Marie* et ses hypocoristiques *Mariette*, *Marion*, *Marote*, etc., it. esp. *Maria*, etc. A peu près les mêmes groupes que dans le chapitre précédent peuvent être constitués dans celui-ci, mais avec une importance très inégale. Les idées de nationalité et d'origine ne s'associent guère aux noms de femmes. Les noms féminins se rapportant à un métier sont également très rares. Les qualités morales et physiques qui s'observent chez la femme diffèrent naturellement beaucoup de celles qu'on distingue chez l'homme. La loquacité féminine est tout particulièrement notée par le sentiment populaire (fr. *Marie-bon-bec* ; langued. *Catarino*, it. *Berta*). Mais c'est surtout les questions de bonnes ou de mauvaises mœurs qui sont envisagées ; c'est que la société traditionnelle a pour base principale la famille, fondée sur la chasteté des femmes. Les noms féminins pour désigner la femme légère, impudique, débauchée sont très nombreux : fr. *Margoton*, *Jeanneton*, *Catin*, prov. *Catau*, *Gountoun*, ptg. *Michela*, vén. *Simona*. Une détermination supplémentaire peut pousser les choses au pis : fr. *Marie-couche-toi-là*, esp. *Mariposa*, etc.

Le chapitre III (pp. 136-147) étudie les noms masculins appliqués aux femmes et vice versa. Ils servent à désigner d'une part des hommes efféminés, d'autre part des viragos, mais ce second type est beaucoup plus rare. Il va sans dire que dans l'un et l'autre cas, l'expression est péjorative, et le plus souvent moqueuse (angev. *faire la jeannette* « faire les travaux d'une femme à l'intérieur de la maison, en parlant d'un homme »).

Le chapitre IV (pp. 148 à 173) s'occupe des noms de personne appliqués aux animaux. Ici, le nom apporte quelque chose à l'animal qu'il sert à désigner ; il le personnifie. Le nom de *Renart* illustre ce chapitre, mais les métaphores de ce genre ne se bornent pas à l'épopée animale du moyen âge. Les animaux domestiques et sauvages, les quadrupèdes et les oiseaux, et jusqu'aux insectes, aux crustacés et aux poissons, toutes les espèces fournissent un riche champ de comparaison à l'imagination populaire.

Le cinquième et dernier chapitre (pp. 174-200) est relatif aux noms de personne appliqués aux objets inanimés et aux idées abstraites. Par exemple, *Jean l'enfumé* désigne le jambon, appelé en terratchu *janó* (Jeannot), alors que *d'jozet* (Joseph) y est le lard. La république s'appelle *Marianne*, la censure *Anastasie*, etc.

Le but de M. Peterson étant, non d'épuiser le sujet, mais de faire saisir un processus psychologique, nous n'avons pas à trouver dans son intéressant ouvrage la liste des substantifs tirés de noms propres que l'on peut voir réunis, par exemple, dans le *Dictionnaire étymologique* de Clédat ; il s'agit d'ailleurs là beaucoup plus de termes afflués dans le groupe des noms com-

muns que de noms propres conservant d'autre part leur individualité indépendante. De plus, ils se rapportent le plus souvent à un individu précis, (cf. à ce double égard une vocable comme *silhouette*).

L'origine des expressions en question n'est pas toujours claire. L'étymologie populaire peut empêcher de voir une étymologie réelle. Par exemple, faut-il rapporter *dame-jeanne* à un nom de personne ou l'origine en est-elle le lat. *dimidiana ? Cette dernière étymologie, qui n'est pas sans rencontrer quelques difficultés, est examinée et combattue par M. Peterson (pp. 184 sqq.). Nous ferons pourtant observer en sa faveur que, dans la séance du 15 décembre 1931 de la Société de linguistique de Paris, M. Deny a signalé le terme de *dame-jeanne* emprunté par le turc avec le sens de « demi-mesure ».

J. Damourette.

Joufrois, **roman français du XIIIe siècle**, publié avec une introduction, un glossaire et des notes par Walter O. Streng-Renkonen ; Turku, 1930 ; xxi + 155 pages (*Annales Universitatis Aboensis*, *Series B*, t. XII).

L'édition de *Joufrois* publiée en 1880 par Hofmann et Muncker, d'après le ms. unique de Copenhague, fut l'objet de plusieurs comptes rendus, parmi lequels figurent au premier plan ceux de G. Paris et de Mussafia. Depuis lors, à part une étude de L. Jordan parue dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* en 1920, les érudits s'étaient peu occupés de cette œuvre jusqu'au jour où Ch.-V. Langlois attira de nouveau sur elle l'attention du public en souhaitant qu'il en fût donné une édition nouvelle. C'est la tâche que M. S. s'est proposée.

Dans les parties de l'*Introduction* consacrées à l'œuvre et à l'auteur, M. S. donne une analyse sommaire du roman et résume les opinions de ses devanciers concernant l'historicité de certains des personnages (Chabaneau), les sources et analogues du récit et des « notes personnelles » (Jordan), et l'auteur qui est resté anonyme. — C'est une exagération de dire, en parlant de la versification, que l'auteur fait rimer « très souvent » un mot avec lui-même : dans chacun des exemples cités, au nombre d'une trentaine, il s'agit ou bien d'homonymes tout à fait distincts, ou bien d'un nom rimant avec un verbe ou avec un adjectif, ou tout au moins d'un sens ou d'un emploi assez différent pour justifier la rime. Un seul exemple est incontestable (vv. 4269-70) ; M. S. ne le cite pas. — L'étude de la langue laisse beaucoup à désirer. M. S. est d'accord avec G. Paris pour localiser notre texte dans le Sud-Est du domaine français et croit même pouvoir conclure « que la langue du poète a dû être le parler du duché de Bourgogne ou celui d'une région avoisinante ». Mais les preuves qu'il en fournit ne sont pas des plus convaincantes et son raisonnement devient parfois assez confus. A notre sens il eût mieux valu classer systématiquement les particularités linguistiques qu'on peut attribuer

à l'auteur (il y en a quelques-unes déjà signalées par G. Paris ou Mussafia et que M. S. passe sous silence), sans vouloir en tirer des conclusions trop précises sur la patrie de celui-ci. Voici quelques observations de détail sur cette partie de l'introduction. Les rimes comme *lai : esmai* (527-28) sont rattachées à tort au phénomène de l'*i* « parasite » dont parle Goerlich (*Der burgundische Dialekt*, p. 23) et qui atteint l'*a* final tonique en général : dans notre texte il ne s'agit que des adverbes *ça* et *là*, qui font un cas spécial. M. S. dit bien que les imparfaits de l'indicatif de la 1re conjugaison riment tantôt en *-ot*, tantôt en *-oit*, mais les exemples qu'il en donne sont mal choisis : *venjoit* 501 (*: tenoit*) doit être un subjonctif présent (et méritait d'être signalé à ce titre), tandis que les deux rimes *sot : enveiot* 2821-22 et *soit : herbergeoit* 1683-84, qu'il oppose l'une à l'autre, sont parfaitement semblables malgré la graphie, *soit* 1683 étant le prét. 3 de *savoir* (le ms. porte d'ailleurs *herbergesoit*, qu'on pourrait corriger *herbergé oit* en élidant le *que* qui précède). En parlant de la langue du copiste, M. S. met sur le compte de celui-ci certains traits que les rimes ou la mesure prouvent bien qu'il faut attribuer à l'auteur, à savoir l'article pluriel non contracté après la préposition *a* (le cas se présente après *de* et *en* : voir ci-dessous le relevé complet des exemples) et la 3e personne du sing. du subjonctif imparfait en *-sse* (ajouter aux exemples qui sont signalés les vv. 116, 4176). Parmi les graphies qui sont caractéristiques du copiste, M. S. mentionne l'*a* final atone (*aigua*, *amia*, etc.), mais il ne fallait pas citer à ce propos *esta* 1652 (du verbe *ester*).

M. S. nous a donné un texte qui se lit beaucoup plus facilement que celui de Muncker entrelardé de parenthèses et de crochets qui déconcertaient le lecteur. Voulant conserver, partout où c'était possible, le texte du ms., il a rejeté beaucoup de corrections proposées antérieurement. Il déclare bien son intention d'indiquer toujours, qu'il les adopte ou qu'il les rejette, les corrections de ses devanciers; dans la pratique il néglige souvent ce soin. Disons à ce propos qu'il ne semble pas connaître les corrections proposées par Hofmann au t. I des *Romanische Forschungen*, p. 436. Parmi les corrections ou solutions que M. S. a été le premier à proposer, celles-ci nous semblent particulièrement heureuses : 132 Qu'i ; 368 ou il fu ; 874 de si aut pris ; 1227 diré ; 1539 Qui fors est de bruit et de ; 2193 sorent, li ; 3387 qu'i ; 3403 s'apeuse ; 3874 Reconoistrïez ; 4340 conois ge de ; 4605 Si.

En établissant son texte, il arrive parfois à M. S. de ne pas être conséquent avec lui-même. Nous en prendrons comme exemple son traitement d'un phénomène qui se présente six fois dans le ms. et qu'il faut sûrement mettre sur le compte de l'auteur (voir ci-dessus), l'emploi de l'art. pl. non contracté après les prépositions *a* (4 cas), *de*, *en*. M. S., sans qu'on voie bien pourquoi, a cru devoir corriger ces formes aux vv. 2420, 2968, 4507, tandis qu'il les conserve dans son texte aux vv. 985, 3232, 3534.

Pour résoudre l'abréviation *ml't*, M. S. transcrit *molt*, « cette forme étant la plus fréquente dans le ms. ». D'après le compte que nous avons fait, c'est au contraire *mult* que le copiste emploie deux fois plus souvent que *molt*.

Mais ce qu'on peut reprocher surtout à M. S., c'est une grave négligence à l'égard des leçons du ms. Il déclare donner dans ses *Corrections et Notes* toutes celles qu'il a cru devoir écarter. Or, voici une liste de cas où la leçon du ms. a été ou bien mal transcrite ou bien corrigée dans le texte sans qu'il en ait été rendu compte dans les notes (nous donnons d'abord la leçon du texte, ensuite celle du ms. en résolvant, s'il y a lieu, les abréviations du copiste, et nous faisons suivre de la lettre *V* certaines leçons que Vollmöller avait déjà précisées dans son article au t. I des *Romanische Forschungen*, pp. 138-141, article que M. S. ne paraît pas avoir consulté) : 50 Que ele] Quele — 59 par] por — 63 Qui] Que — 91 Ensi] En ce — 140 avec] avoc — 147 an] au — 159 maitin] maitinet — 305 Qu'enqor] Quenquor — 318 noveaus] noveiaus — 321 les] ses — 338 dames] dame (*V*) — 393 Puis] Pius (*V*) — 411 n'est] nes — 414 chevalier] chvalier — 481 fueire] fuere (*V*) — 493 Un] Uns — 540 sez] ses — 553 puis] pius (*V*) — 570 dit] dīt (i *surmonté d'un trait horizontal*, *V*) — 602 Qu'ele] Que ele (*V*) — 645 autre] auire (*V*) — 658 ot] oit — 696 Puys] Puis — 722 vos] nos — 737 Sanz] Sans — 741 voit] vait — 757 Qu'or] Que or — 766 anois] amors — 791 soit] sot (i *exponctué*) — 798 sont] sunt — 858 m'aït] mai — 866 si] que — 895 concel] consel — 949 par] por — 954 jorn n'en] jorn en — 978 chevalier] chivalier — 979 encomencier] enconmencier (*ou* encommencier) — 984 fermer] fermier — 1018 Qu'assez] Que assez (*V*) — 1038 en aient] ennaient — 1053 Qu'oïr] Que oir — 1058 Chascuns] Chascus (*V*) — 1096 Refirent] Resirent (*V*) — 1101 enchaïnez] enchaenez — 1164 vieler] vieoler — 1178 prisiez] presiez — 1187 qu'en] que en — 1191 sont... guises] sunt... guisez — 1196 chevalier] chivalerier (*V*) — 1229 Comant] Coment — 1272 Li] L (*V*) — 1275 Que en] Quen — 1295 sinement] finement — 1326 mereschaucie] mereschautie — 1332 grevast] gravast (*V*) — 1376 ceus] oeus (*l.* o eus) — 1393 comte] cointe (*V*) — 1426 la] ja — 1441 desveë] dessvee — 1464 ja] je — 1484 grans] granz — 1506 i] il — 1510 Quar] Qar — 1513 qu'Enris] que enris (*V*) — 1528 le] li — 1559 j'a] a — 1567 L'uns] Li uns — 1606 aucum] aucun — 1666 uns] nus — 1673 faisoit] fasoit — 1702 prier] preier (*V*) — 1705 feiriez] feirez — 1738 s'ele en a] sele na — 1805 qu'als] que als — 1806 Ma] Ha — 1825 ne] non — 1829 vilainë] vilanie — 1838 aim] am — 1852 fistrent] fierent (*le* 1er *e ajouté en interligne*, *V*) — 1874 onbrage] oubrage (*V*) — 1884 qu'ensi] quansi (*V*) — 1919 i] il — 1926 jounc] joune (*V*) — 1932 Qu'assez] Quassz — 2024 ci] si — 2048 requiere] requeire (*V*) — 2052 jonglëors] jangleors — 2060 fin] sin (*V*) — 2077 S'avient] Sa nient — 2136 l'amorz] lamors — 2137 chambre] chanbre (*V*) — 2176 ensist] erisist — 2213 recomte] recointe — 2238 ne ge nel] ne ge uel — 2243 demanders] demandiers — 2308 rienz] riens — 2339 lo] le — 2342 cortoisie] cortosie — 2362 Une] Cune — 2365 sui] fui — 2396 cors] corz — 2418 ja] je — 2516 d'une escarlate] dune scarlate — 2525 colors] color (s *biffé*, *V*) — 2555 defor] desor — 2634 missires] misires — 2649 Et]

E — 2689 richace] richece — 2711 nos] vos — 2715 ausi] si — 2758 Misyres] Misires — 2767 C'an] Com — 2790 escuiers] escuers — 2830 cel] ce (l *biffé*, *V*) — 2884 Et] E — 2888 Asvos] Anz vos — 2915 tant] rant — 2926 hosteaus] hosteus (a *exponctué*) — 2941 u esclas] ne selas (*ou* ne sclas) — 2943 j'oie] je oie — 2956 qu'une] que une — 2957 d'Yrlande] de yrlande — 2988 le] lo — 3012 hom] om (*V*) — 3052 mainieres] maineres — 3054 effors] esfors (*V*) — 3135 campagne] canpagne (*V*) — 3156 guerre] gerre (*abrégé* g're) — 3206 ou] on — 3220 Vees] Veez — 3224 nos] vos — 3242 en] eu — 3247 si] fi — 3253 hanste] hauste — 3287 redotent] reclotent — 3423 *Alinéa* — 3490 qu'il] quel (*V*) — 3566 povrece] povrete (*V*) — 3591 chaulonjot] chanlonjot — 3655 *Alinéa* — 3716 qu'ot] que ot — 3748 s'autement] se autement — 3779 *Alinéa* — 3816 nos] vos — 3827 assez] assz — 3833 merbrin] marbrin — 3848 serjant] serjanz — 3849 enoi] onoi — 3871 Que] Queue (Q'ue) — 3945 encor] ancor — 3960 desevoir] decevoir — 3981 sui] fui — 4002 tricherie] trecherie (i *corr. en* e, *V*) — 4103 e] o = 4173 receit] reteit — 4291 tricherie] trecherie — 4304 mesfait] meffait — 4408 ceste] cest (e *exponctué*, *V*) — 4409 fauceté] fausete — 4419 mande] manda — 4491 (*V*), 4579, 4594 grant] gran — 4607 Femme] Femne — 4608 mairiez] mariez.

Dans les cas suivants, la leçon du ms. est transcrite fautivement dans les notes : 23 lo] le — 25 on ant] *plutôt* ouant — 26 sant] saut (*V*) — 216, 220 Le] Ce — 327 veroiz] Veiroiz — 465 ataigenent] ataignent (1er e *exponctué*, *V*) — 559 strenz] streuz (*V*) — 582 Del] De (l *exponctué*, *V*) — 603 sanjz] sanz (j *exponctué*) — 609 Sariz] Gariz (*le nom* Gui *aux vv. 794, 800 a un* G *de forme identique*) — 782 Quen] Qen — 947 ni ot] mot — 1272 grant] *exponctué* — 1285 deroiz] droiz — 1308 ont] *exponctué* — 1322 no] *biffé* — 1563 greve] grieve (*V*) — 1594 saes] ses (a *corr. en* e, *ensuite le correcteur a exponctué* a *et inséré* e *en interligne*, *V*) — 1742 Ne] He (*on trouve aux vv. 729, 1162, 1499, 2439, etc., des* H *de forme identique*) — 1851 pensat] pensant — 1891 Deus] deu (s *exponctué*) — 1974 nostre] vostre — 2411 che] *biffé* — 2605 fuissez] fuissz (*V*) — 2614 aidierez] aiderez (i *exponctué*) — 2727 o ou] o vo — 2818 deigna] deigña (*V*) — 2880 soudiers] sondiers — 3006 Qua] Quan — 3038 totae] tote (a *corr. en* e, *V*) — 3119 deuz] denz — 3138 veissoir] Veissoiz (r *corr. en* z, *V*) — 3139 perdre] perde — 3179 faee] fae (e *exponctué*) — 3242 larchor] larchon — 3246 au] an — 3367, 3399 pendre] prendre (*le copiste emploie* p *surmonté d'un trait horizontal pour abréger* pre, *car c'est ainsi qu'il abrège* pres 1642 *et* preier 1702) — 3851 fi] si — 3914 poitiors] poitiers (o *corr. en* e) — 4121 An] Au — 4260 sa sa face (sa *biffé*)] fa (*biffé*) sa face — 4277 annui] aunui — 4300 sui] fui (*V*) — 4427 dons] dous (*V*) — 4478 erronchenaus] erronchevaus.

Aux corrections M. S. a ajouté des notes destinées à faciliter l'intelligence du texte. Mais il subsiste plusieurs passages dont l'interprétation reste difficile et dont aucune solution n'est proposée dans les notes, ainsi aux vv. 29-30, 721-23, 2151, 2172, 2725-26, 3339-43, 4099.

Table des noms. — Ajouter *Baudras* 1590, 1934 — *Bevrelé* 3769, l. 3799 — *Montjoie*, au v. 859, n'est pas un « cri de guerre » et doit figurer au glossaire — *Orient* 2728, l. 3728 — *Poitiers*, ajouter 1388 — *Robers*, ajouter 2786.

Glossaire. — Les renvois gagneraient à être indiqués de façon plus complète, et il aurait mieux valu ne pas ranger sous le même article des homonymes tout à fait distincts, comme cela arrive aux art. *dei*, *erre*, *mont*, *part*, *poi*, *pris*, *rote*, *saut*, *seit*. Nous nous contentons de proposer les quelques modifications suivantes, auxquelles il serait pourtant facile d'en ajouter d'autres : *anois* 766 : le ms. porte *amors* (v. ci-dessus), leçon bonne à garder; voici comment nous interprétons les vv. 763-67 : « Celui qui veut obtenir quelque chose de ma dame (*del sien*), s'il désire de l'argent (*avoir* 764) en obtient assez, car jamais elle n'a estimé l'argent (ce qui lui semble digne d'être conservé, c'est l'amour), et pour cela elle ne tient pas à amasser de l'argent (*lo* se rapportant à *avoir* du v. 765) — *avisier*, l. *aviser* — *aurés* désigne évidemment quelque espèce d'oiseau, mais ce n'est probablement pas le « loroit », puisque le mot *oriol* a déjà figuré deux vers plus haut — *barater* 3589 s'emploie comme réfléchi et veut dire non « tromper », mais « mener une vie brillante et animée » (v. Tobler, *Afrz. Wb.*) — *bargaigne* : « ruse » et non « difficulté » — *castier* 1465 : « empêcher » plutôt que « avertir » — *celer* au v. 3828 veut dire « garder le secret » et non « cacher » — *chaance* : supprimer la traduction « chute » — *chantel* : non « morceau » mais « bord » (du bouclier) — *cointe* 2016 : « coquette » et non « malicieux » — *devise* : supprimer le sens de « sentence favorite » — *eissement* « possibilité » n'a pas de sens; c'est un adverbe qui veut dire « de même » — *enpleidie* 4082 : « promesse » plutôt que « plaideuse » (cf. *enplaidement* 4065) — *enroi* 607 est enregistré avec la glose « ordonnance ». Le ms. porte *Mult par set de toz bien sen roi*, et M. S. a adopté ici (sans lui en tenir compte d'ailleurs dans les notes) une correction proposée par Muncker (l. *l'enroi* = *l'arroi*). Mais nous croyons qu'on peut garder telle quelle la leçon du ms., en interprétant : « elle s'entend parfaitement à tout ce qui est bien ». Sur l'expression *savoir son roi*, voir les *Sitzungsberichte der kais. Akad. der Wiss. in Wien, Phil.-hist. Cl.*, CXXXVI, nº 7, p. 44, et pour d'autres exemples le *Rec. gén. des Jeux-partis* (*SATF* 1926), glossaire, s. v. *roi* et les renvois — *entendre* au v. 1187 veut dire « penser » et non « attendre » — *entrasait* : « décidément » plutôt que « cependant, tout de suite, à l'instant » — *entrosqu'a* 626, l. 629 — *enz* 3433, l. 3434; M. S. comprend *ainz*, « plutôt » : nous croyons que c'est l'adv. de lieu servant à renforcer le sens de la prép. *en* — *erre* 884 est glosé « erreur » ; c'est l'indic. imparf. de *estre*, comme au v. 1771 — *esclas* 2941 est rattaché au verbe *esclacier* et glosé «brisé, affligé ». Mais la leçon du ms. était bonne à garder : *ne se las* (voir ci-dessus, et *laissiez* = *lassez* 2933) — *esclis*, l. *esclices* — *esclo* 21, *seigre son esclo* : non « poursuivre sa matière », mais « suivre le chemin où

conduit l'Amour » — *eslopas* : supprimer cet article et ajouter le renvoi 1870 à l'art. *en(n)eslopas* (au v. 1870, comme ailleurs, M. S. imprime bien *eneslopas* en un mot) — *esmoluz* ; « émoulus » et non « broyé » — *espices* 4512 est enregistré avec la glose « peut-être la partie épaisse (lat. *spissus*), le gros de la lance ». Le ms. porte *en font les pieces* (: *esclices*), et M. S. a corrigé inutilement *en fent l'espices*. Pour la rime, voir l'*Ysopet* de Lyon, éd. Foerster, § 23 — *estor* 1053, l. 1054 — *feïe* : au v. 4212 le ms. porte *a la fenie*, et M. S. a adopté (sans lui en tenir compte) la correction proposée par Muncker, inutile comme l'avait indiqué Mussafia. Nous traduirions « en cette conjoncture ». — *gab* 2312, l. 2314 — *garder* 766 : M. S. traduit « garder l'avoir lui semble ennuyeux » ; voir ci-dessus à l'art. *anois* la façon dont nous interprétons ce passage — *geter* 2328 : « traduire » plutôt que « écrire » — *guigner* : « guigner de l'œil » et non « se parer » — *jonglëor* 2052 (= janglëor) : le ms. a bien *jangleor* (v. ci-dessus) — *laidir* 1212 : « maltraiter » et non « rendre laïd ». Au v. 3665, M. S. traduit « déshonorer », ce qui n'a guère de sens ; il faut adopter la correction de Muncker (qui n'est pas signalée dans les notes) : *Mult par l'en a li cuens laidi* « injurié ») — *lee* est glosé « gai ? » au v. 1239 et « liée » au v. 1946 ; dans les deux cas c'est le fém. de *lé* « large » — *mainer* : l'infinitif de *maine* 1036 est *mener*. Au v. 2096 *estre mainant* veut dire « devenir riche » plutôt que « durer » ; il serait tentant de corriger en *vaincant* et de rapprocher ce proverbe des nos 1060 et 2193 du recueil de Morawski — *maintenir* : nous doutons fort que *mantreit* 29 puisse être, comme le suggère M. S., le conditionnel de *maintenir* : il faut sans doute corriger de façon à lire *Otroit Deus que ne m'autreit* (= *m'otroit*, cf. *paraules* 1203) *don*, mais le sens de ce vers et du suivant reste obscur — *marine* 3784, l. 3783 — *merbrin* 3833, l. *marbrin* (v. ci-dessus) — *mont* : au v. 1084 (ms. *Lai asnont*), M. S. adopte (sans lui en tenir compte) la correction *Lai a mont* proposée par Muncker ; ne vaudrait-il pas mieux corriger *Largement* d'après le v. 2819 ? — *montain*, l. *montais* — *oreillier* : ajouter un renvoi au v. 4081, où M. S. semble avoir compris *oreille* comme un nom, compl. dir. de *estent* — *parclose* : non « enclos, cloître » mais « conclusion » — *partir* 3322, 3323 : « renvoyer » et non « quitter » — *pris* 2705 ; non « attaché » mais « comparé, mesuré » (comme au v. 293) — *raler* (réfl.) : « retourner » et non « se retourner » — *recordance* : « réconciliation » plutôt que « souvenir » — *recovrier* n'est pas un verbe : *sanz recovrier* veut dire non « sans rien gagner » mais « irrévocablement » — *rot* 3023 ne veut pas dire « brisé » ; c'est le prét. 3 de *ravoir*, sans quoi la phrase ne se construirait pas — *sinement* 1295, l. *finement* (v. ci-dessus) « paiement » — *soage* 34 est glosé « doux » : nous ne connaissons pas cet adjectif. M. S. a corrigé *Et de mauvais cuer fait soage*, la leçon du ms. qui porte *Et mauvais cuer soage* ; nous préférons la correction de Muncker (*Et les mauvais cuers asoage*) ou peut-être *Et de mauvais cuer asoage* (« guérit ») — *soé* 4156, l. 4158 — *tros* 3093, l. 3095.

En somme il ne nous semble pas que l'édition de M. S. puisse être regardée comme définitive, et c'est pourquoi nous n'avons pas cru devoir renoncer à achever celle que nous préparons depuis quelque temps pour la collection des *Classiques français du moyen âge*.

Percival B. Fay.

André Delcourt, **La Vengeance de la Commune, l'arsin et l'abattis de maison en Flandre et en Hainaut**; Lille, 1930; in-8, 190 pages ; — Jean Boca, **La Justice criminelle de l'échevinage d'Abbeville au Moyen âge (1184-1516)** ; Lille 1930 ; in-8, 294 pages ; — Paul Thomas, **Textes historiques sur Lille et le Nord de la France avant 1789 (imprimés et inédits)**; tome I, Lille 1931 ; in-8, IV- 152 pages (Bibliothèque de la Société d'histoire du Droit des pays Flamands, Picards et Wallons, tomes III, IV et V). — Georges Espinas, **Documents relatifs à la draperie de Valenciennes au Moyen âge**; Paris et Lille, 1931 ; in-8, XII-372 pages (Documents et Travaux publiés par la Société d'histoire du Droit des pays Flamands, Picards et Wallons, t. I).

I. — M. Delcourt a écrit une intéressante monographie sur l'arsin et l'abattis de maison en Flandre et en Hainaut. Ayant montré que cette pénalité est d'origine germanique, il en étudie la diffusion dans le droit médiéval. Il énumère ensuite un certain nombre de cas où cette sanction est appliquée soit dans la Commune, soit au dehors et précise les détails d'exécution. Après avoir mentionné les particularités juridiques concernant l'application du droit d'arsin ou d'abattis et les conflits de juridiction qu'il put soulever, il établit que cette institution, qui avait servi à défendre le groupement communal, disparut au XVe siècle. A cet exposé clair et satisfaisant nous n'ajouterons qu'un détail, pour prouver que vers la fin du XVe siècle on songeait encore à cette pénalité. Molinet nous rapporte dans ses *Chroniques*, ch. 177, la proclamation qui fut faite en 1487 à Bruges : *le peuple encoires estant sur le marché, fut publié et crié publiquement que quiconque soustenoit ou soustiendroit d'ores avant en son logis, maison ou domicille, pourpris ou habitation, la personne de Messire Pierre Lanchast, il seroit pendu devant son huis, sa femme* et *ses enfants voire, ou cas qu'il ne le revelast, et seroit sa maison abattue, sans jamais estre reedifiee...*

Les textes transcrits ou cités de seconde main sont le plus souvent corrects. Voici quelques-unes des rectifications que nous proposons : p. 44, l. 9, au lieu de *quiconques est eslius a prouvost seut de conseil (doit) avoir* lire *seut de conseil avoir* : *doit* est inutile, puisque *seut* (solet) signifie« a coutume » ; p. 45, l. 3, au lieu de *et ils sont refusans et pour che se desmeut et ne veullent obeir* lire *et pour che se desvient* « s'écartent, se retirent » ; p. 53, l. 25, au lieu de *effondrerent le liet de la maison* lire *le lict* ; p. 76, note 1, et p. 161, l. 24,

au lieu de *chafus* lire *cha sus* qui s'oppose à *la sus* « là haut »; p. 78, l. 4, au lieu de *manches deslaciés* lire *deslacies*; p. 83, l. 16, au lieu de *venianche* lire *venjanche*, de même p. 104, 106, 108 et 109; p. 85, l. 29, au lieu de *en celi nuitié* lire *nuitie*; p. 89, l. 29, au lieu de *hanes et aultres habillemens* lire *havés* « crocs », cf. Godefroy, IV, 443[c]; p. 95, l. 34, au lieu de *pour compeingner ensaulle* lire *ensanlle*; p. 96, l. 28, au lieu de *havels* lire *hauels* « hoyaux », cf. Godefroy, IX, 761[b]; p. 100, l. 17, au lieu de *sera abatue et mise ahanot* lire *a havot* « sac, pillage », cf. Godefroy, IV, 444[c]; p. 102, l. 20, au lieu de *dréchiés et faittes* lire *drechies*; p. 119, l. 17, au lieu de *l'apatirent et l'aidengierent* lire *laidengierent* « maltraitèrent »; p. 166, l. 8, au lieu de *tourtiaus de fien* lire *de sieu* : la graisse de bœuf était coupée en morceaux et fondue; les résidus qu'on appelait *tourtiaux secqs* étaient enfilés : *pour fil que acheté avoit pour enfiller tourtiaux de fallots* (Archives de Valenciennes, série C, I, 52, fol. 115 verso); puis ces *tourtiaux* mélangés avec de l'huile et du suif servaient pour les falots : *106 livres de sieu employé avec l'oille cy dessus a encrassier tourtiaus de fallots* (Archives de Valenciennes, *ibidem*); sur le falot, voir V. Gay, *Glossaire*, I, 690[b]; p. 168, l. 1, au lieu de *saisine brisié* lire *brisie*, p. 169, l. 18, au lieu de *avoit soustoiciet larechin* lire *soustoitiet* « caché, recélé »; p. 169, l. 25, au lieu de *une sire ante* lire *une siue* « une sienne tante »; p. 170, l. 8, au lieu de *il rescous ent le maison* lire *il rescousent* « reprirent »; p. 173, l. 10, au lieu de *estoit chis blés a lantain* lire *a l'antain* « à la tante ».

II. — L'ouvrage de M. Boca sur la Justice criminelle de l'Echevinage d'Abbeville au moyen âge repose en grande partie sur le Livre Rouge, manuscrit n° 115 de la Bibliothèque d'Abbeville, qui renferme les principaux jugements rendus par l'échevinage depuis la fin du XIIIe jusqu'aux premières années du XVIe siècle. Les autres sources qui ont été utilisées n'ont pas la même importance. S'appuyant sur ce document capital, M. B. a composé un travail fort utile, bien conduit et nourri de faits. Après quelques considérations générales sur les origines d'Abbeville et le mouvement communal dans le Ponthieu, il nous présente les échevins qui faisaient fonction de magistrats, les auxiliaires et les conseillers qui les aidaient dans leur tâche. Ayant indiqué les limites de la compétence échevinale, il étudie les différentes formes de la procédure; il nous donne enfin une liste détaillée des délits et des pénalités. Cette dernière partie abonde en indications précieuses sur les mœurs de la fin du moyen âge. M. B. a bien compris que, dans des travaux de ce genre, il importe surtout de bien interpréter les textes; il s'est efforcé de les transcrire exactement et même de traduire les termes difficiles. On peut dire qu'il s'est acquitté honorablement de sa tâche; voici toutefois quelques compléments et corrections.

P. 33, l. 10, au lieu de *buveries et autres manières indenes* lire *indeues*; p. 37, l. 30, le mot *aloyelle* signifie bien « bourse » : la forme habituelle est *aloyere*, cf. Godefroy, I, 232[b] et Du Cange, I, 192[a]; p. 49, l. 17, au lieu de

se contens ment lire *meut* « s'élève » ; p. 54, l. 16, *de muisons froissiee*, qui n'est pas expliqué, veut dire « de bail résilié » ; p. 62, l. 20, *paroles injurieuses et sentans maneches*, *maneches* est une autre forme de « menaces » ; p. 69, l. 6, au lieu de *tonkant le ville* lire *toukant* ; *ibidem*, au lieu de *que de lencques en avant* lire *d'iluecques* « désormais » ; p. 79, l. 24, *que nulz hommes ne femme mariés ne aient plus a commettre adultere a peine de estre mis en une brincqueballe qui sera faicte et mise sur un des flos de ceste ville et illec tombés et plongés testes et corps*, *brincqueballe* est glosé par « levier qui sert sur les vaisseaux à faire jouer le piston des pompes », mais ce sens ne peut convenir ici. Edmond, dans son *Lexique Saint-Polois*, enregistre le mot sous la forme *trinqueballe* et donne une explication qui nous fera comprendre de quoi il s'agit : « Trinqueballe : instrument usité autrefois dans les brasseries ; il consistait en une sorte de levier monté en bascule, pivotant sur le bord de la chaudière et portant à l'une de ses extrémités un seau qu'on plongeait dans le liquide bouillant, pour ensuite, au moyen d'un effort exercé sur l'autre bout du levier, le verser dans le bac refroidissoir placé plus haut que le bord de la chaudière. » Dans le passage qui nous occupe, les coupables d'adultère étaient mis dans un panier attaché à l'une des extrémités du levier et immergés à plusieurs reprises, s'ils en étaient au premier délit ; en cas de récidive, ils étaient fustigés par les carrefours, bannis de la ville et leurs biens étaient confisqués ; sur l'origine de *trinqueballe*, voir von Wartburg FEW, I. 221 ; p. 87, l. 12, au lieu de *estraullé*, lire *estranllé* ; p. 92, l. 26, au lieu de *hommes porvenables* lire *porveuables* « prudents ; p. 93, l. 15, au lieu de *li bailliens* lire *li baillieus* « le bailli » ; p. 98, l. 35, *nous feismes sonner les .III. cloques et cancaner le fait au commun*, cet exemple de *cancaner* « divulguer » est de 1345 ; p. 122, l. 17, *il embla en l'église un galiche*, *galiche* est la forme picarde de « calice » ; p. 125, l. 17, au lieu de *nuit autre* lire *nuitantre* « de nuit » ; p. 132, l. 6, au lieu de *je ai droit de perchel lui qui* lire *de per chellui qui* « de par celui qui » ; p. 132, l. 18, au lieu de *bataille jugié* lire *jugie* ; p. 132, l. 19, au lieu de *il ieut fait* lire *il i eut* ; p. 144, l. 1, au lieu de *la cloehe sonnee* lire *la clocke* ; p. 155, l. 25, au lieu de *le langue perchié* lire *perchie* ; p. 169, l. 12, au lieu de *asseuranche brisié* lire *brisie* ; p. 174, l. 9, au lieu de *muderon on vaissiel tel qu'il puist porter ens de le yane* lire *cauderon... yaue* ; p. 174, l. 21, au lieu de *leur donist amosne* lire *doinst* ; p. 183, l. 34, au lieu de *et nous et nos consans ensaule* lire *nos consaus ensanle* ; p. 187, l. 19, au lieu de *a l'heure de une lieue apres louete* lire *l'ouete*, *l'ouete* est, non pas le « crépuscule », mais la « huitième heure » ; l'expression signifie « vers neuf heures du soir » ; p. 190, l. 10, et 282, l. 21, au lieu de *la pitte enormité* lire *la pute* « l'infâme » ; p. 221, l. 3, *el vaneel d'Ailly*, *vaneel* est expliqué comme *venelle* « ruelle », il faut lire *vaucel* « vallon ; p. 276, l. 16, au lieu de *e sahergent a boins meurs* lire *e s'ahergent* « s'attachent » ; p. 278, l. 1, au lieu de *coichil Petis* lire *de coi chil* ; p. 278, l. 28, au lieu de *qui s'ensient* lire *s'ensieut*.

III. — M. Thomas nous donne un excellent recueil de textes historiques sur Lille et le Nord de la France avant 1789. Depuis longtemps il exploite méthodiquement les richesses des Archives du Nord et nous présente maintenant une partie de sa précieuse récolte. Ce qui frappe d'abord, dans ce premier fascicule, c'est la grande variété des documents reproduits. A côté d'extraits de la loi Salique, on lit un jugement rendu par Charlemagne en 812; la destruction de Saint-Riquier par le comte de Saint-Pol montre la violence des guerres féodales au XIIe siècle, tandis qu'une autre pièce établit comment au siècle suivant les crimes étaient punis par des amendes et des pèlerinages; le récit du mariage princier de Philippe le Hardi avec Marguerite de Mâle (19 juin 1369) est suivi d'une courte relation des fêtes somptueuses organisées pour le Vœu du Faisan (janvier 1454); après une lettre de Jeanne d'Arc à Philippe le Bon (17 juillet 1429), qui, conservée en original, est un des joyaux du dépôt de Lille, on parcourt une « missive » de Marguerite d'Autriche à son père Maximilien (25 octobre 1518). Ce qu'il faut louer ensuite, c'est la rigueur scientifique avec laquelle tout le travail a été composé : les textes sont transcrits avec une minutieuse précision ; tout ce qui n'est pas écrit en français est traduit et les traductions ont été contrôlées et rectifiées ; enfin M. Th., très exactement informé, mentionne sur chaque question les ouvrages les plus récents ; on peut voir, en particulier, ce qu'il nous dit, dans une notice, de l'organisation du service postal (p. 127 et 128).

Dans les textes eux-mêmes nous n'avons relevé que quelques vétilles : p. 45, l. 3, au lieu de *lettres... faites et bailliés* lire *baillies* ; p. 46, l. 23, et p. 47, l. 28, au lieu de *diligaument* lire *diliganment*; p. 50, l. 23, au lieu de *dusqua sen vis* lire *dusqu'a* ; p. 50, l. 27, et p. 51, l. 23, au lieu de *a hâtes* lire *a haces* « avec des haches », cf. Godefroy, IV, 741^a; p. 55, l. 23, au lieu de *par vostre messagé* lire *message* qui avait également le sens de « messager » ; p. 65, l. 34, au lieu de *moult acertez* lire *a certez* «sérieusement».

Voici, de plus, quelques remarques sur l'origine et l'interprétation de certains mots : p. 20, l. 8, *l'édifice entier est surmonté d'étages, où sont onze pièces fermées par des verrous*; M. Th. ajoute en note : « Renvoyant au Capitulaire *De Villis*, 49, Boretius traduit *pisiles* par chambres des femmes. En vieux français, le verbe *pesler* signifie fermer au pêne, le substantif *peslay*, pêne. Le latin barbare *pisilis* devait signifier chambre fermée par un verrou ». Nous ne voyons pas comment *pessulum* d'où vient *pesle* et *pene* aurait pu former un adjectif pisilis ; nous pensons que *pisilis* n'est rien d'autre que *pesilis* pour pensilis ; ce dernier terme est expliqué par Du Cange, IV, 190^c : *Pensilis domus, sublimis, edita, vel pontibus inaedificata* » ; il s'agit simplement de chambres surélevées ; ce qui confirme cette interprétation, c'est que le rez-de-chaussée est ensuite décrit ; p. 29, note 1 : « Le *cogge* (latin *cogga*) était un navire plus haut, plus trapu que la barque normande » ; M. Th. paraît admettre comme étymologie ce qui n'est qu'une

transcription en latin médiéval. Selon M. Valkhoff, *Les mots français d'origine néerlandaise*, p. 95, *cogge* « remonterait à un prototype ancien-frison *Kogge*, importé sur les côtes françaises du Nord-Ouest pendant la période d'expansion frisonne (VIIIe siècle) »; p. 52, l. 13 note 3, *eskerpe et bourbon* sont signalés comme une expression flamande, mais le flamand est une traduction du français : l'écharpe et le bourdon faisaient partie de l'attirail du pélerin ; *écharpe* apparaît déjà au XIIe siècle ; p. 69, l. 23, et note 5, *se catirent* est expliqué par « se tapirent comme des chats, en wallon : cat » ; G. Tilander dans ses *Remarques sur le Roman de Renart*, p. 65, rattache ce verbe à **quatitare* fréquentatif de *quatere*, mais la filiation de sens reste obscure ; il faut s'en tenir à **coactire* formé sur *coactus* « pressé, serré » ; p. 82, l. 10 et note 2, *pour faire inventaire des biens meubles et cateulx*, pour M. Th. *catels, cateuls* viendrait du bas-latin *catallum* ; en fait, ce mot désigne dans l'Artois et le Hainaut une certaine catégorie de biens qui, quoique immobiliers, sont traités comme biens meubles en matière de succession ; *catel* est un doublet picard de *chatel* devenu *chetel, cheptel* (latin capitale) ; p. 89, l. 31, *sur le tonlieu du wede, wede* serait dérivé pour M. Th. du bas-latin *waida* : selon M. Valkhoff, *op. cit.*, p. 154, *guède* est l'ancien ou moyen-néerlandais *weed, weede* ; p. 130, note 1, M. Th. nous dit que le *patard* apparaît aux Pays-Bas depuis le XVIe siècle : ce terme se trouve déjà dans les *Cent Nouvelles Nouvelles*, éd. P. Champion. II, p. 225, et Molinet l'emploie en 1479 dans la *Journée de Therouenne*, v. 40

IV. — Dans son dernier ouvrage, M. Espinas publie 459 documents relatifs à la draperie de Valenciennes. Une première partie nous présente 29 pièces isolées qui s'échelonnent de 1283 à 1403 ; la seconde reproduit deux registres dont l'un, le plus important, comprend 404 actes qui vont de 1277 à 1341, l'autre renferme 26 ordonnances, toutes datées, qui se placent de 1344 à 1368. Par ses travaux antérieurs, M. E. était tout désigné pour cette publication qui rendra de grands services. Tout d'abord, elle fera mieux connaître la technique de la draperie au Moyen âge, car malgré toutes les recherches qui ont été faites, il reste encore beaucoup de points obscurs. Elle montrera aussi à quelle réglementation minutieuse étaient soumis les tisserands, les teinturiers et les marchands de draps ; comment la moindre violation du règlement était punie d'une amende, dont une partie était encaissée par la commune ou par les inspecteurs, dont l'autre était versée aux artisans eux-mêmes, soit pour entretenir les outils et les métiers, soit pour soulager des confrères malheureux. Tous ces documents sont très importants pour l'économiste, ils sont également précieux pour le philologue. On constate d'abord, en les dépouillant, que beaucoup de termes techniques ne figurent pas dans nos dictionnairee de l'ancien français et que les Archives nous réservent d'utiles trouvailles. D'autre part, ces textes nous donnent toutes sortes de renseignements sur la morphologie de l'ancien picard ; les noms d'agent, par exemple, y ont un cas sujet en *-eres*,

un cas régime en *-eur,* un féminin en *-eresse* ; les subjonctifs présents se classent en deux catégories : les uns se terminent en *-ge,* comme *venge* (vendre) p. 15, l. 12, *depenge* (dépendre) p. 20, l. 1, *tonge* (tondre) p. 106, l. 25, *amenge* (amender) p. 147, l. 18 ; d'autres ont la désinence *-che* ou *-ce,* comme *porchent* (porter) p. 22, l. 36, *payeche* (payer) p. 24, l. 6, *croichent* (croire) p. 24, l. 25, *meche* (mettre) p. 68, l. 5, *bache* (battre) p. 117. l. 25, *bouche* (bouter) p. 124, l. 13, *conche* (conter) p. 254, l. 14, *doivecent* p. 317, l. 34, *troevecent* p. 318, l. 1 ; sur ces formes, voir P. Fouché, *le Verbe français,* p. 205-206. Sur les noms des jours de la semaine, ces documents permettent de faire une remarque intéressante. MM. J. Gilliéron et M. Roques, dans une étude fort curieuse (*Revue de Philologie française,* 1908, p. 274), avaient observé que les formes *deluns, demars, dimerkes, diues, divenres* provenaient de textes ou manuscrits picards ou wallons. A Valenciennes, au début du XIVe siècle, on a encore *deluns, demars, demierkes, dieus, devenres,* p. 172, l. 19, p. 180, l. 19 ; mais *lundi* apparaît déjà en 1312, p. 21, l. 11, *jœdi* en 1344, p. 291, l. 22, *merkedi* en 1344, p. 313, l. 14, *mardi* et *venredi* en 1344, p. 306, l. 16 ; *samedi* est la seule forme employée : on peut conclure de là qu'à Valenciennes on est passé d'une série à l'autre dans la premiète moitié du XIVe siècle.

M. E. aurait encore accru l'intérêt de son travail, s'il l'avait pourvu d'un glossaire détaillé : il s'est borné à nous donner une liste de mots et d'expressions techniques et une liste des couleurs et des étoffes. Pourtant nul ne connaît mieux que lui la draperie flamande. Nous savons fort bien qu'il est très difficile de définir des termes de métier, mais nous savons aussi que le meilleur moyen de faire avancer nos connaissances est de distinguer nettement ce qui est acquis et ce qui reste incertain. Les textes sont transcrits soigneusement et nous n'avons à proposer que de menues corrections.

P. 10, l. 28, au lieu de *avons nous enconvent* lire *en convent, avoir en convent* signifie « promettre, convenir », de même p. 21, l. 4, et p. 27, l. 20 ; p. 32, l. 30, au lieu de *lois jugiés* lire *jugies,* de même pour d'autres formes, où l'on a *-ie* picard pour *-iee* ; p. 68, l. 23 au lieu de *de le bonge* lire *bouge* « sac », de même p. 69, l. 18, p. 70, l. 15 et 25, p. 192, l. 25 et p. 273, l. 26 ; ce qui est étonnant, c'est que dans son ouvrage sur la *Draperie dans la Flandre française au moyen âge,* M. E. nous dit bien, t. II, p. 135, que le « filé était mis en bouges » ; p. 100, l. 25, au lieu de *et de 12 fius dorriers* lire *d'oriers* ; il s'agit des fils de la lisière, *orier* étant une forme masculine de *orière* « bord, lisière » ; de même p. 101, l. 1 et 3, p. 119, l. 2, p. 184, l. 21, p. 188, l. 2 ; p. 117, l. 6, au lieu de *les rouges, vakes et tous autres dras* lire *nakes* « espèce de drap doré » cf. God., V, 469c ; p. 124, l. 13, au lieu de *ne methe le main* lire *ne meche,* subjonctif présent de *mettre* ; p. 126, l. 14, au lieu de *comment qu'il l'euwe* lire *leuwe* « loue » ; p. 150, l. 8, *a Couloingne u as Mies,* dans l'index onomastique, M. E. pense qu'il s'agit de Mayence, c'est simplement Metz ; on a de même p. 305, l. 20 *Miessinmes* pour *Messines* ; p. 154, l. 20,

au lieu de *puis soleil escousant* lire *esconsant* « se couchant » ; p. 191, l. 16, au lieu de *estoies ens esstas* lire *ens es stas*, *stas* est le pluriel de *estal*, cf. p. 205, l. 14 *vendre les dras sour les estas*; p. 192, l. 13, au lieu de *ki bathe* lire *bache*, subjonctif présent de *battre* ; p. 271, l. 10, au lieu de *proumettre ne ennoiier* lire *envoiier* ; p. 273, l. 4, au lieu de *rougne, gart et vilaine crote* lire *rongne* « gale » ; p. 280, l. 37, au lieu de *waranche en crothe* lire *en croche* ; p. 315, l. 14, au lieu de *que on envoist querre* lire *en voist querre* ; p. 315, l. 16 au lieu de *tautes fois quantes fois* lire *tantes* ».

Noël Dupire.

[Je me permets d'ajouter au compte rendu de mon collaborateur M. Dupire le souhait que *la Société d'histoire du droit des pays flamands*, dont la *Romania* suit avec grand intérêt l'activité, organise pratiquement dans son domaine la nécessaire collaboration de la philologie et de l'histoire en soumettant ses publications à la révision d'un commissaire philologue. — M. R.].

PÉRIODIQUES

JOURNAL DES SAVANTS, 1928. — P. 15-22 et 72-80. A. Coville, *Les ville du moyen âge*, c. r. de l'ouvrage de M. H. Pirenne (renouvellement de la civilisation par les villes ; le véritable fond de la dépression de la civilisation n'est pas, comme le pense M. P., contemporain de la conquête islamique, mais est antérieur à Charlemagne). — P. 97-103. H. Lemonnier, *L'art du moyen âge*, c. r. de E. Mâle, *Art et artistes du moyen âge*. — P. 113-123. F. L. Ganshof, *La colonisation franque et le régime agraire de la Basse-Belgique*, c. r. de G. des Maretz, *Le problème de la colonisation franque et du régime agraire dans la Basse Belgique*. — P. 181-182. O. Bloch, c. r. de A. Thomas, *Mélanges d'étymologie française*, 1re série, 2e édition. — P. 182-185. P. Villey, c. r. de Ch. Beaulieux, *Histoire de l'orthographe française*. — P. 220-225. H. Goelzer, *Glossaires latins*, c. r. des trois premiers volumes des *Glossaria latina* édités par l'Académie britannique (insiste sur le fait que l'origine des glossaires doit être cherchée dans les notes marginales de la Bible, de Virgile et de Térence). — P. 274-286. J. Calmette, *Louis XI*, c. r. de l'ouvrage de M. P. Champion. — P. 315-357 (la p. 353 venant immédiatement après la p. 320). G. Dupont-Ferrier, *De quelques problèmes historiques relatifs aux États provinciaux*, c. r. de H. Prentout, *Les États provinciaux de Normandie* (origine complexe et variété de ces États). — P. 385-401. L.-H. Labande, *L'architecture religieuse en France à l'époque gothique*, c. r. de l'ouvrage de R. de Lasteyrie.

1929. — P. 16-21. H. Lemonnier, *Les origines du livre à gravures*, c. r. de A. Blum, *Les origines du livre à gravures en France au XVe siècle*. — P. 40-42. P. Monceaux, c. r. de Raby, *A history of the christian latin Poetry*. — P. 193-208. L.Bréhier, *Le premier art roman*, c. r. de J. Puig i Cadafalch, *Le premier art roman, l'architecture en Catalogne et dans l'Occident méditerranéen aux Xe et XIe siècles* et *Decorative forms of the first romanesque Style*. — P. 209-221. L.-A. Constans, *Le latin et l'histoire de Rome*, c. r. de A. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine*. — P. 389-397. Ch. Bruneau, *L'Atlas linguistique de l'Italie et de la Suisse méridionale*, c. r. de K. Jaberg et J. Jud, *Sprach- und Sach-Atlas Italiens und der Süd-Schweiz*, t. I (Importance des innovations apportées par les auteurs à la technique des atlas linguistiques : étude

des choses, double questionnaire, étude des parlers urbains, photographies). — P. 433-441. H. Lemonnier, *L'anatomie artistique et l'art du moyen âge*, c. r. de P. Richer, *Nouvelle anatomie artistique*.

1930. — P. 13-22. L.-H. Labande, *Quelques sources d'inspiration de l'art roman*, c. r. de R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, 2e édition. — P. 81-90. V. Flipo, *L'architecture religieuse des Croisés dans le royaume de Jérusalem*, c. r. de C. Enlart, *Les monuments des Croisés dans le royaume de Jérusalem*. — P. 201-207. P. Fournier, *De la diffusion des idées dans la classe cultivée au moyen âge*, c. r. de Ch. H. Haskins, *Studies in Mediaeval Culture* (les foyers de rayonnement : grandes églises et monastères, cours princières, universités ; le latin langue internationale de la société intellectuelle cosmopolite du moyen âge). — P. 252-260 et 306-315. L. Bréhier, *L'église abbatiale de Fécamp*, c. r. de A.-P. Leroux, *L'abbatiale de Fécamp vue par un artisan* et de J. Vallery-Radot, *L'église de la Trinité de Fécamp*. — P. 337-348. H. Lemonnier, *Les primitifs italiens*, c. r. de R. Schneider, *La peinture italienne des origines au XVIe siècle*. — P. 372-374. A. Dauzat, c. r. de G. Musset, *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge*, t. I. — P. 396-409. P. Deschamps, *L'art mérovingien et carolingien*, c. r. de L. Bréhier, *L'art en France des invasions barbares à l'époque romane*. — P. 447-460. A. Thomas, *Jeanne d'Arc au Crotoy*, c. r. de l'ouvrage de M. A. Huguet.

1931. — P. 18-31 et 66-79. H. Hauvette, *L'empire et la papauté dans l'œuvre de Dante*, c. r. de F. Ercole, *Il pensiero politico di Dante* et de B. Nardi, *Saggi di filosofia dantesca*. (L'évolution des conceptions politiques de Dante). — P. 97-105. H. Lemonnier, *La miniature française aux XVe et XVIe siècles*, c. r. de l'ouvrage de MM. A. Blum et Ph. Lauer. — P. 121-129 et 158-164. H. Prentout, *Simon de Montfort et les origines du Parlement anglais*, c. r. de Ch. Bémont, *Simon de Montfort, Earl of Leicester*. — P. 182-183. A. Dauzat, c. r. de sœur M.-J. Keeler, *Étude sur la poésie et sur le vocabulaire de Loys Papon, poète forézien du XVIe siècle* (rectifications et précisions). — P. 230-231. A. Dauzat, c. r. de G. Musset, *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge*, t. II. — P. 257-260. P. Deschamps, *La sculpture française aux XIIe et XIIIe siècles*, c. r. de M. Aubert, *La sculpture française au début de l'art gothique*, et de P. Vitry, *La sculpture française sous le règne de saint Louis*. — P. 361-369. M. Aubert, *L'abbaye de Fleury*, c. r. de G. Chenesseau, *L'abbaye de Fleury à Saint-Benoît-sur-Loire*. — P. 394-400. G. Ferrand, *Les portulans de la Bibliothèque de Lyon*, c. r. de Ch. de la Roncière, *Les portulans de la Bibliothèque de Lyon*, et de Colonel Langlois et Ch. de la Roncière, *Les portulans français*. — P. 433-440. L. Bréhier, *L'art des églises de Bucovine aux XVe et XVIe siècles* (1er article), c. r. de P. Henry, *Les églises de la Moldavie du Nord, des origines à la fin du XVIe siècle* ; *De l'originalité des peintures bucoviniennes dans l'application des principes byzantins* ; *L'arbre de Jessé dans les églises de Bucovine ; Folklore et iconographie religieuse*. — P. 449-463. Ed. Meynial, *Nouvelles recherches sur l'histoire financière des*

XIVe et XVe siècles, c. r. de G. Dupont-Ferrier, *Essai sur la géographie administrative des élections financières de 1356 à 1370* et *Études sur les institutions financières de la France à la fin du moyen âge*, tome Ier.

G. Gougenheim.

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, XLV, 1924. — C. 1-8, K. Vossler, *Die Grenzen der Sprachsoziologie* (F. Schürr : fait ressortir l'opposition des points de vue selon qu'on considère la langue comme moyen d'expression ou comme moyen de communication). — C. 26-29. E. Steiner, *Die französischen Lehnwörter in den alemannischen Mundarten der Schweiz* (E. Tappolet : bon travail, critiques de détail). — C. 43-45. G. Bottiglioni, *Saggio di fonetica sarda* (M. L. Wagner : loue l'enquête, mais conteste la délimitation dialectale, fondée uniquement sur les faits phonétiques). — C. 45-47. L. Valli, *Il simbolo centrale della Divina Commedia : la croce e l'aquila*, et *Il segreto della croce e dell' aquila nella Divina Commedia* (A. Bassermann : il est arbitraire de ramener toute la Divine Comédie à l'opposition de la papauté et de l'empire). — C. 47-48. *Dante Alighieris Göttliche Komödie*, übersetzt von K. Witte, durchegeshen und herausgegeben von B. Wiese ; B. Wiese, *Kommentar zu Dantes Göttlicher Komödie* (A. Bassermann : éloges). — C. 48. Dante Alighieri, *La Divina Commedia*, herausgegeben von L. Olschki, 2e éd. (A. Bassermann : éloges). — C. 48-49. A. Wesselski, *Die Legende von Dante* (A. Bassermann : petit livre utile). — C. 49-50. A. Rüegg, *Dantes Divina Commedia* (A. Bassermann : interprétation juste de l'œuvre). — C. 50-53. W. Mulertt, *Anleitung und Hilfsmittel zum Studium des Spanischen* (L. Pfandl : bonne introduction ; quelques remarques sur la vogue des études espagnoles en Allemagne). — C. 53-55. M. L. Wagner, édition de *La infancia de Jesu Christo* (L. Spitzer : additions et corrections portant surtout sur les provincialismes andalous de ce texte du XVIIIe siècle). — C. 97-102. S. Puşcariu, *Despre legile fonologice* (K. Jaberg : met bien en lumière le rôle conscient du sujet parlant dans les changements phonétiques). — C. 102-107. E. Schopf, *Die konsonantischen Fernwirkungen : Fern-Dissimilation, Fern-Assimilation und Metathesis* (H. Günthert : bon travail, mais néglige les assimilations et dissimilations combinées, devrait tenir compte aussi de ce que les actions varient avec les systèmes phonétiques). — C. 111-112. K. Brugmann, *Verschiedenheiten der Satzgestaltung nach Massgabe seelischer Grundfunktionen in den indogermanischen Sprachen* (H. Naumann : important essai pour asseoir la syntaxe sur la psychologie). — C. 122-123. R. Altrocchi, *The Calumny of Apelles in the Literature of the Quattrocento* (W. Fischer : bonne étude d'un thème littéraire tiré de Lucien). — C. 123-124. G. Tilander, *Remarques sur le Roman de Renart* (L. Spitzer : très bonne étude de vocabulaire ; remarques de détail). — C. 127-133. L. Spitzer, *Die Umschreibung des Begriffes « Hunger » im Italienischen* et *Italienische Kriegsgefangenen-*

briefe (F. Schürr : travail remarquable de linguistique et de psychologie populaire). — C. 133-137. F. Piazza, *Le colonie e i dialetti lombardo-siculi* (G. Rohlfs : la théorie de l'auteur d'après laquelle la langue de ces colonies serait une langue mixte issue de diverses régions de l'Italie du Nord repose sur une connaissance insuffisante des faits ; l'étude des caractères phonétiques conduit à en chercher l'origine dans la région du Piémont voisine des Alpes liguriennes). — C. 139-142. T. Papahagi, *Antologie aromănească* (M. Friedwagner). — C. 187-189. Réponse de E. Walberg au c. r. de H. Breuer sur son édition de *saint Thomas le martyr* (1923, c. 359-367). — C. 189-190. Réplique de H. Breuer. — C. 193-198. P. Lehmann, *Die Parodie im Mittelalter* et *Parodische Texte* (H. Brinkmann : très bon, aurait cependant dû distinguer les diverses espèces de parodies; remarques de détail). — C. 223-225. C. G. Santesson, *La particule « cum » comme préposition dans les langues romanes* (L. Spitzer : matériel abondant ; mais ne traite pas le sujet dans son ampleur). — C. 225-227. W. von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (G. Rohlfs : éloges, remarques de détail). — C. 237-239. *Dantis Alagherii Epistolae*, éd. Paget Toynbee (H. Wengler : bonne édition, remarques de détail). — C. 239-240. Miguel Artigas, *Un nuevo poema por la cuaderna via* (A. Hämel : bonne édition diplomatique). — C. 241-253. H. Lutta, *Der Dialekt von Bergün* (E. Gamillscheg : excellent travail, remarques de détail). — C. 307-313. W. A. Baehrens, *Sprachlicher Kommentar zur vulgärlateinischen Appendix Probi* (M. Niedermann : travail trop hâtif, remarques et rectifications). — C. 313-314. R. S. Loomis, *The romance of Tristram and Ysolt by Thomas of Britain, translated from the old french and old norse* (W. Golther : éloges). — C. 314-316. *Der Roman von der Rose des Guillaume de Lorris*, deutsche Uebersetzung von H. Fährmann, erneuert durch J. Gregor, mit Nachwort von E. Winkler (E. Lerch : insuffisance littéraire de la traduction, valeur du commentaire de E. Winkler) — C. 327-331. A. von Mailly, *Sagen aus Friaul und den Julischen Alpen* (R. Riegler : bon travail de folk-lore pour une région d'une grande complexité ethnographique, observations de détail). — C. 333-334. T. Navarro Tomás, *Handbuch der spanischen Aussprache*, traduction allemande de F. Krüger (L. Pfandl : haute valeur de l'ouvrage). — C. 334-341. *Dacoromania, Buletinul « Muzeului limbei române »* (A. Zauner).

XLVI, 1925. — C. 1-4. E. G. Parodi, *Questioni teoriche : le leggi fonetiche* (K. Vossler : met en lumière l'importance du facteur psychologique). — C. 4-5. O. Funke, *Innere Sprachform* (K. Vossler : utile introduction à la philosophie linguistique de A. Marty). — C. 5-7. J. D. Bruce, *The evolution of Arthurian romance from the beginning down to the year 1300* (W. Golther : a raison d'insister sur l'originalité des poèmes conservés; discussions sur la chronologie). — C. 19. E. Levy, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, fascicules 36-41 (O. Schultz-Gora : renvoie à son c. r., XXXIX, 118). — C. 20-26. G. de Gregorio, *Contributi al lessico etimologico romanzo con parti-*

colare considerazione al dialetto e ai subdialetti siciliani (F. Schürr : des matériaux de valeur, mais leur interprétation laisse à désirer). — C. 26-27. L. Pfandl, *Spanische Literaturgeschichte*, I (W. Wurzbach : bonne mise au point). — C. 27-30. G, Weigand, *Spanische Grammatik* (L. Pfandl : ouvrage manqué). — C. 78. E. Gamillscheg, rectification à son article sur Lutta, *Der Dialekt von Bergün* (XLV, c. 241). — C. 84. A. H. Krappe, *The legend of Rodrick last of the Visigoth kings and the Ermanarich cycle* (W. Golther : l'auteur n'apporte pas de preuve décisive à l'appui de son hypothèse que les Wisigoths d'Espagne avaient conservé leurs anciennes traditions qui seraient à la base de traditions espagnoles). — C. 93-99. H. Morf, *Aus Dichtung und Sprache der Romanen* (V. Klemperer). — C. 99-101. J. Bédier et P. Hazard, *Histoire de la littérature française illustrée* (W. Wurzbach : éloges, mais regrette la place insuffisante faite au moyen âge). — C. 104-114. G. Esnault, *Le Poilu tel qu'il se parle* (L. Spitzer : bon travail de première main; nombreuses remarques de détail). — C. 114. J. Leite de Vasconcellos, *Textos Arcaicos* (M. L. Wagner : éloges). — C. 142. W. Meyer-Lübke, remarques sur le c. r. de la *Dacoromania* par A. Zauner (XLV, c. 337). — C. 149-152. J. Kelemina, *Geschichte der Tristansage nach den Dichtungen des Mittelalters* (W. Golther : manque de clarté). — C. 155-157. K. J. Holzknecht, *Literary Patronage in the Middle Ages* (W. F. Schirmer : éloges). — C. 159-162. *Glossaire des patois de la Suisse romande* (W. Meyer-Lübke : l'ouvrage marque un grand progrès dans la dialectologie). — C. 162-165. U. Leo, *Studien zu Rutebeuf* (W. Suchier : travail intéressant, mais des hypothèses contestables, en particulier quand l'auteur voit dans *Renart le bestourné* une polémique personnelle). — C. 166-168. G. Bottiglioni, *Leggende e Tradizioni di Sardegna* (M. L. Wagner : intérêt des textes donnés en graphie phonétique). — C. 168-172. W. Meyer-Lübke, *La sonorización de las sordas intervocalicas en español* (A. Zauner : l'auteur semble avoir raison d'affirmer que les sourdes latines étaient encore sourdes au moment de l'invasion arabe; discussion sur la prononciation de *ç*). — C. 209-213. A. Meillet et M. Cohen, *Les langues du monde* (M. Niedermann : éloges, quelques rectifications). — C. 214-215. F. Rohr, *Parzival und der heilige Gral, eine neue Deutung der Symbolik der Graldichtungen* (W. Golther : l'auteur s'aventure beaucoup en voulant expliquer toute la légende du Graal par Joachim de Flore ; beaucoup d'hypothèses peu scientifiques). — C. 215. E. Brugger, *Loenois as Tristans Home* (W. Golther : selon l'auteur la graphie véritable est Loenois et non Leonois et désigne le Lothian, région méridionale de l'Écosse). — C. 227-234. W. van der Molen, *Le subjonctif* (E. Lerch : la définition du subjonctif comme mode de la subjectivité est trop vague ; précieuse collection d'exemples, mais il est douteux que le peuple innove en employant l'indicatif au lieu du subjonctif, il conserve au contraire une ancienne construction; E. Lerch ajoute des objections à l'idée du subjonctif de subordination formulée par C. de Boer, *Essai de syntaxe française moderne*, I). —

C. 234-235. E. Kredel, *Studien zur Geschichte des Wortspiels im Französischen* (K. Glaser : bon travail). — C. 239-243. H. Kjellman, *Le troubadour Raimon-Jordan* (F. Stelzer : l'auteur accorde trop de créance à la biographie provençale; nombreuses remarques de détail). — C. 243-245. A. Schiaffini, *Del tipo parofia « parochia »* (G. Rohlfs : il est inutile de supposer que le type *parofia* est spécialement byzantin ; son extension permet de croire qu'il a pu naître en plusieurs endroits). — C. 245-246. *Fuero de Guadalajara (1219)*, edited by H. Keniston (W. Mulertt : éloges). — C. 275-277. Réponse de G. Weigand au c. r. de L. Pfandl (c. 27-30). — C. 277-278. Réplique de L. Pfandl. — C. 283-284. A. C. L. Brown, *The Grail and the English Sir Perceval* (W. Golther : l'assertion que le roman anglais est indépendant manque de fondement). — C. 297-303. L. Jordan, *Altfranzösisches Elementarbuch* (G. Rohlfs : éloges, remarques de détail). — C. 307-308. F. Schürr, *Romagnolische Dialektstudien*, I et II (A. Zauner : important). — C. 308-309. J. Fitzmaurice-Kelly, *Spanische Bibliographie* (L. Pfandl : éloges). — C. 344. Complément de L. Spitzer à son c. r. de Esnault, *Le Poilu tel qu'il se parle* (c. 111). — C. 363-364. C. de Boer, « *Ovide moralisé* », t. II (A. Hilka : on voudrait davantage d'explications ; remarques de détail). — C. 364-365. M. S. Crawford, *Life of St. Nicholas* (A. Hilka : édition insuffisante). — C. 365-366. A. Chr. Thorn, *Les proverbes de bon enseignement de Nicole Bozon* (A. Hilka : étude insuffisante des mss ; remarques de détail). — C. 366-367. I. C. Lecompte, *Le roman des romans* (A. Hilka : édition faite avec soin). — C. 371-373. L. Spitzer, *Italienische Umgangssprache* (K. Rogger : bon ouvrage de description pyschologique).

XLVII, 1926. — C. 19-28. E. Lerch, *Historische französische Syntax*, I (L. Spitzer : marque la différence entre la méthode exposée dans l'introduction et la méthode suivie dans l'ouvrage ; conteste l'opposition de l' « idéaliste » et du « positiviste » ; nombreuses remarques de détail). — C. 28-38. Cinq textes anglo-normands publiés par F. J. Tanquerey et *Le Roman des Romans* publié par I. C. Lecompte (A. Hilka : remarques sur la versification et le texte). — C 38. J. Melander, *Guibert d'Andrenas* (A. Hilka : bon ouvrage ; quelques remarques sur le texte). — C. 38-39. Dante Alighieri, *Uebèr das Dichten in der Muttersprache*, trad. F. Dornseiff et J. Balogh (P. Lehmann : bonne traduction ; quelques remarques). — C. 39-41. E. Rosman, *Vocabolarietto Veneto Giuliano* (R. Riegler : ouvrage destiné à l'enseignement de l'italien littéraire). — C. 81-89. K. Vossler, *Geist und Kultur in der Sprache* (L. Spitzer : ouvrage important malgré des obscurités et des exagérations). — C. 89-95. E. Winkler, *Die neuen Wege und Aufgaben der Stilistik* (L. Spitzer : n'apporte rien de nouveau). — C. 105. *Das medizinische Lehrgedicht der Hohen Schule zu Salerne*, trad. H. Tesdorpf et Th. Tesdorpf-Sickenberger (A. Hilka : bonne traduction). — C. 105-106. R. S. Loomis, *Illustrations of medieval romance on tiles from Chertsey Abbey* (A. Hilka : intérêt de ces décorations pour l'histoire littéraire). — C. 106-110. Alain

Chartier, *Le Quadrilogue invectif*, éd. E. Droz (F. Heuckenkamp : l'édition n'est pas faite de façon scientifique ; remarques sur le texte). — C. 113-117. G. Rohlfs, *Griechen und Romanen in Unteritalien* (M. Friedwagner : grande portée de cette étude). — C. 166-169. V. Bertoldi, *Un ribello nel regno de' fiori* (R. Riegler : éloges). — C. 225-230. F. Schürr, *Das altfranzösische Epos* (E. Lerch : l'auteur a raison de considérer ensemble les chansons de geste et les romans, de les étudier comme des œuvres d'art et de mettre en rapport la production littéraire et les arts plastiques ; il n'est pas assez clair sur les origines). — C. 235-242. *Vosslers neuer Dante* (V. Klemperer : compréhension du poète plus large que dans la première édition). — C. 242-247. E. Auerbach, *Zur Technik der Frührenaissancenovelle in Frankreich und Italien* (C. S. Gutkind : des défauts de méthode ; a tort de ne traiter ni de la langue ni du style). — C. 248-250. F. Krüger, *El dialecto de San Cipriàn de Sanabria* et *Die Gegenstandskultur Sanabrias und seiner Nachbargebiets* (A. Zauner : bonne étude d'une région restée très archaïque). — C. 267-270. Réponse de E. Winkler au c. r. de L. Spitzer (c. 89-95). — C. 270. Réplique de L. Spitzer. — C. 270. Réponse de W. Meyer-Lübke à des critiques de L. Spitzer (c. 85). — C. 286-289. F. Schmidt-Knatz, *Dantes Commedia mit dem Kommentar Jacopo della Lana's* (M. Friedwagner : le ms. de Francfort étudié semble devoir être daté de la seconde moitié plutôt que de la première moitié du XIVe siècle). — C. 289-291. G. A. Garcia-Lomas y Garcia-Lomas, *Estudio del dialecto popular montañés* (G. Rohlfs : utile contribution d'un travailleur local). — C. 294-295. H. Schuchardt, *Primitiae linguae Vasconum* (H. Urtel : excellente introduction à l'étude du basque). — C. 337-341. Marty, *Satz und Wort*, édité par Otto Funke (J. Ries : il est difficile de construire une syntaxe en partant du sens). — C. 343-346. F. Ranke, *Tristan und Isolde* (W. Golther : de bons extraits des poèmes français et allemands, mais l'auteur a tort de supposer la version de l' « Estoire » antérieure à celle de Thomas). — C. 355-361. W. von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (G. Rohlfs : éloges ; remarques de détail). — C. 364-365. Th. Engwer und E. Lerch, *Französische Sprachlehre* (M. Regula : excellente adaptation de la science à l'enseignement). — C. 365-366. W. von den Steinen, *Dante, die Monarchie* (L. Bertalot : éloges). — C. 366-367. K. Pietsch : *El Libro de Josep Abarimatia*, *La Estoria de Merlin*, *Lançarote* (L. Spitzer : bonne édition de textes espagnols relatifs au Graal ; remarques de détail). — C. 367-368. Jacobus de Voragine, *Legenda aurea*, deutsch von R. Benz (A. Hilka : éloges). — C. 368-369. H. Walther, *Das Streitgedicht in der lateinischen Literatur des Mettelalters* (A. Hilka : éloges). — C. 397-398. Réponse de L. Spitzer à W. Meyer-Lübke (c. 270). — C. 398. Réponse de F. Schmidt-Knalz à M. Friedwagner (c. 286-289).

XLVIII, 1927. — C. 6-9. H. Brinkmann, *Geschichte der lateinischen Liebesdichtung im Mittelalter* (P. Lehmann : fait trop vite ; il est douteux qu'il n'y ait pas eu de lyrique amoureuse avant le XIe siècle). — C. 26-27. *Sammlung*

romanischer Uebungstexte, herausgegeben von A. Hilka und G. Rohlfs (W. Mulertt : bonne collection, mais du disparate dans la façon d'éditer ; il serait préférable de donner des textes dans leur intégralité). — C. 27-36. L. Sainéan, *Les sources indigènes de l'étymologie française* (L. Spitzer : renouvelle la recherche étymologique). — C. 36-41. M. Regula, *Ueber die modale und psycho-analytische Bedeutung der französischen Modi im Nebensatz* (E. Lerch : met bien en valeur le subjonctif du sujet psychologique, qu'il appelle subjonctif thématique, mais aurait dû partir de l'emploi du subjonctif dans les propositions principales). — C. 41-42, *Le Roman de Jehan de Paris*, édité par E. Wickersheimer (L. Karl : éloges). — C. 49-50. H. W. Eppelsheimer, *Petrarca* (K. Vossler : éloges). — C. 50-52. *Studi Danteschi* diretti da M. Barbi (A. Barbi). — C. 111-112. M. Roques, *Jules Gilliéron* (L. Spitzer). — C. 112-116. P. Studer and J. Evans, *Anglo-Norman Lapidaries* (J. Vising : discussion sur l'origine de deux des lapidaires). — C. 116-117. C. Brunel, *La fille du Comte de Pontieu* (L. Karl). — C. 119-124. *Deutsches Dante-Jahrbuch*, VIII-IX (A. Bassermann : produit une impression défavorable). — C. 124-125. R. Foulché-Delbosc et L. Barrau-Dihigo, *Manuel de l'hispanisant*, t. II (L. Pfandl : instrument de travail indispensable). — C. 125-131. M. L. Wagner, *Notes linguistiques sur l'argot barcelonais* (L. Spitzer : éloges, nombreuses remarques de détail). — C. 131-132. *Balkanarchiv*, I (W. Meyer-Lübke). — C. 132-133. *Palia d'Orăstie*, éd. M. Roques, I (W. Meyer-Lübke : très bonne édition d'un texte important). — C. 195-203. W. Meyer-Lübke, *Das Katalanische* (F. Krüger : maintient contre l'auteur qu'il existe des divergences phonétiques anciennes entre le catalan et le provençal). — C. 205-210. *Dacoromania*, III (A. Zauner). — C. 247. W. Meyer-Lübke, à propos du c. r. de L. Spitzer sur l'ouvrage de Sainéan. — C. 268-270. P. Taylor, *The Latinity of the Liber Historiae Francorum* (J. Pirson : étude intéressante ; discussions de détail). — C. 275-278. Vicente García de Diego, *Contribución al Diccionario Hispánico Etimológico* (M. L. Wagner : des idées saines en matière d'étymologie ; remarques de détail). — C. 278-279. J. Leite de Vasconcellos, *A Figa, Estudo de etnografia comparativa* (M. L. Wagner : riche en aperçus intéressants). — C. 326. J. Brüch, à propos du c. r. de F. Krüger, c. 202. — C. 329-331. L. Spitzer, *Puxi* (K. Jaberg : très bonne étude de l'activité créatrice du langage maternel). — C. 371-372. E. Kredel, *Hundert französische Schlagworte und Modewörter* (C. G. Santesson : travail très utile ; remarques de détail). — C. 372-374. Dante Alighieri, *Die Göttliche Komödie*, übersetzt und erlautert von A. Vezin (A. Bassermann : ne rend pas vraiment l'original). — C. 375-379. A. Garbini, *Antroponominie ed omonimie nel campo della zoologia popolare*, II, *Omonimie*, t. I, II (R. Riegler : excellente étude sur les noms des animaux, discussion des dénominations du papillon). — C. 386-391. R. Menéndez-Pidal, *Orígenes del español* (F. Krüger : renouvelle l'étude historique de l'espagnol). — C. 397-399. A. Rosetti, *Étude sur le rhotacisme en roumain* (W. Meyer-Lübke : discussion de quelques points).

— C. 406-408. E. Vinaver, *Études sur le Tristan en prose* et *Le roman de Tristan et Iseut dans l'œuvre de Thomas Malory* (W. Golther : loue l'étude de l'adaptation de Malory, mais conteste que le roman en prose remonte au Tristan primitif). — C. 426-428. *Le opere di Dante*, testo critico della Società Dantesca italiana, et *Il Fiore e il Detto d'amore*, a cura di E. G. Parodi (A. Bassermann : très bonne édition, quoiqu'elle ne constitue pas encore l'édition critique définitive ; remarques sur le texte et l'index). — C. 431-435. R. Grossmann, *Das ausländische Sprachgut im Spanischen des Rio de la Plata* (L. Spitzer : montre bien que l'influence des éléments intellectuels est supérieure à l'influence commerciale ; remarques de détail). — C. 435-436. Au. de Llano Roza de Ampudia, *Cuentos asturianos* (F. Krüger : très bons documents folkloriques).

XLIX, 1928. — C. 19-22. Baudry de Bourgueil, *Œuvres poétiques*, éd. Ph. Abrahams (P. Lehmann : travail utile, mais le ms. unique n'est pas toujours correctement reproduit). — C. 22-24. E. Gamillscheg, *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*, fascicules 1-12 (E. Richter : regrette l'absence d'indications de genre, de mots dérivés et composés, de renseignements sémantiques, remarques de détail). — C. 24-27. G. Cohen, *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge*, nouvelle édition, et *Le livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le Mystère de la Passion joué à Mons en 1501* (W. Wurzbach : travaux très importants). — C. 27-29. L. Cons, *L'auteur de la farce de Pathelin* (K. Glaser : démonstration très ingénieuse, mais point entièrement convaincante). — C. 29-32. Th. Labande-Jeanroy, *La question de la langue en Italie*, et *La question de la langue en Italie de Baretti à Manzoni* (H. Gmelin : traite le problème linguistique d'une manière trop dialectique et insuffisamment historique). — C. 32-34. Alcover, *Diccionari catala-valencia-balear*, t. I, fasc. 1-3 (L. Spitzer : bon recueil, remarques de détail). — C. 86. Rectification de L. Spitzer à propos de l'espagnol d'Amérique *gringo* (XLVIII, c. 434). — C. 113-117. W. Meyer-Lübke, *Introducción a la linguistica románica*, versión por A. Castro (L. Spitzer : éloge du traducteur, remarques de détail). — C. 117-120. A. H. Schutz, *The Peasant Vocabulary in the Works of George Sand* (A. H. Krappe : éloges, remarques de détail). — C. 120-123. *Studi Danteschi*, VI-X (A. Bassermann). — C. 123. A. Schiaffini, *Testi fiorentini del Dugento e dei primi del Trecento* (M. L. Wagner : bon travail). — C. 127-129. R. A. Laval, *Contribucion al folklore de Carahue (Chile)* et autres ouvrages de folk-lore chilien (M. L. Wagner : observations sur les américanismes). — C. 169-170. E. K. Chambers, *Arthur of Britain* (W. Golther). — C. 189-192. Sever Pop, *Buts et méthodes des enquêtes dialectales* (L. Spitzer : conteste l'infériorité de l'enquête par correspondance). — C. 192-195. Fr. Schürr, *Sprachgeschichtlich-sprachgeographische Studien*, II (R. Riegler : bonne étude des dénominations très diverses de la taupe, du rat et de la souris). — C. 201-203. C. Battisti, *Appunti sulla storia e sulla diffusione dell'*

ellenismo nell' Italia meridionale (G. Rohlfs : n'ébranle pas la théorie de l'antiquité de la grécité dans l'Italie méridionale). — C. 203-206. E. Werner, *Blütenlese der älteren spanischen Literatur*; W. Mulertt, *Lesebuch der älteren spanischen Literatur*; W. Giese, *Anthologie der geistigen Kultur auf der Pyrenäenhalbinsel* (A. Hämel). — C. 206. Gonzalo de Berceo, *Los milagros de nuestra Señora*, éd. A. Hämel (W. Mulertt : devra être revu). — C. 209-211. A. Rosetti, *Recherches sur la phonétique du roumain au XVIe siècle*, et *Lettres roumaines de la fin du XVIe et du début du XVIIe siècle* (A. Zauner : discussion de quelques explications de l'auteur). — C. 246. L. Spitzer, à propos du c. r. de A. H. Krappe, c. 119. — C. 279-283. K. Glaser, *Altfranzösisches Lesebuch des späten Mittelalters* (E. Lerch : insuffisant, rectifications nombreuses). — C. 283-288. *Les Fortunes et Adversitez de Jean Regnier*, éd. E. Droz (L. Karl). — C. 288-292. E. Hoepffner et P. Alfaric, *La Chanson de Sainte Foy* (K. Lewent : ampleur et richesse de l'édition, remarques de détail). — C. 292-295. Dante Alighieri, *Die Blume*, übersetzt von A. Bassermann (E. Wechssler : se prononce comme le traducteur en faveur de l'attribution de l'ouvrage à Dante). — C. 295-296. C. Basto, *A linguagem de Camilo* (W. Giese : bonne étude de syntaxe et de vocabulaire). — C. 354-356. J. Beck, *Corpus Cantilenarum Medii Aevi*, première série, t. I et II (K. Vossler : excellent recueil). — C. 356-357. G. Cohen, *Le Théâtre en France au moyen âge*, I, *Le Théâtre religieux* (W. Wurzbach : éloges). — C. 357-358. J. R. Reinhard, *The old french romance of Amadas et Idoine* (W. Wurzbach : bon travail). — C. 360-364. B. Migliorini, *Dal nome proprio al nome comune* (L. Spitzer : montre bien l'activité créatrice de la langue, remarques de détail). — C. 369-371. H. Urtel : *Beiträge zur portugiesischen Volkskunde* (L. Spitzer : loue particulièrement le chapitre sur les gestes, y ajoute quelques compléments). — C. 371-373. I. Popovici, *Fiziologia Vocalelor românești ă și î*, et *Vocalele românești* (A. Zauner : critique de la méthode expérimentale de l'auteur). — C. 420-426. L. Spitzer, *Stilstudien* (H. Hatzfeld : très important). — C. 426-28. J. Huizinga, *Herbst des Mittelalters*, 2e édition (H. Rheinfelder : ouvrage magistral qui, en partant de la cour de Bourgogne, ouvre des vues sur tout le XVe siècle). — C. 427-430. E. S. Murrell, *Girart de Roussillon and the Tristan Poems* (W. Golther : hypothèse intéressante). — C. 430-431. L. Hoffrichter, *Die ältesten französischen Bearbeitungen der Melusinensage* (W. Wurzbach : bon travail). — C. 478. Th. Kalepky, à propos du c. r. de L. Spitzer, c. 361 et 370.

L, 1929. — C. 1-4. *Texte zur Kulturgeschichte des Mittelalters*, herausgegeben von F. Schneider (H. Rheinfelder). — C. 8-10. F. R. Schröder, *Die Parzivalfrage* (W. Golther : interprétation mystique et orientale de la légende). — C. 10-11. E. Hartl, *Die Textgeschichte des Wolframschen Parzival* (G. Ehrismann). — C. 26-29. H. Rheinfelder, *Das Wort « Persona »* (L. Spitzer : excellent travail de lexicographie). — C. 29. K. Gernand, *Die Bezeichnungen des Sarges im Galloromanischen* (A. Götze : éloges). — C. 29-32. W. Pierre-

humbert, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand* (E. Tappolet : bonne étude de français provincial). — C. 32-34. O. Clausnitzer, *Die Kampfschilderung in den ältesten Chansons de geste* (F. Schürr : l'auteur ne réussit pas à prouver que les chansons de geste sont d'origine germanique). — C. 34-40. F. Gennrich, *Rondeaux, Virelais und Balladen* (A. Wallensköld : très important, nombreuses remarques de détail). — C. 45-46. *Dal Dialetto alla Lingua* (H. Rheinfelder : utile pour l'étude des dialectes italiens). — C. 85-86. Réponse de L. Spitzer à Th. Kalepky (XLIX, c. 478). — C. 90-91. *Das Rolandslied des Pfaffen Konrad*, herausgegeben von C. Wesle (O. Behagel). — C. 111-112. R. Guiette, *La légende de la sacristine* (J. Bolte : éloges). — C. 112-115. *Les Chansons de Thibaut de Champagne*, éd. A. Wallensköld (L. Karl). — C. 115-119. F. Miller, *Tydorel, ein Lai der Marie de France* (F. Stelzer : l'auteur n'apporte pas d'arguments convaincants en faveur de l'attribution du lai à Marie de France). — C. 126-128. Sebastián de Covarrubias, *Tesoro de la lengua castellana o española* (L. Pfandl : bonne reproduction microphotographique de l'édition de 1611 ; il aurait été préférable de reproduire celle de 1674). — C. 128. S. Pellegrini, *Auswahl altportugiesischer Lieder* (W. Giese : critique de l'ordre suivi). — C. 128-130. A. Procopovici, *Din morfologia şi sintaxa verbului românesc* (A. Zauner : quelques hypothèses intéressantes sur l'origine des formes du parfait roumain). — C. 195-199. *The Anglo-Norman Voyage of St. Brendan by Benedeit*, éd. E. G. R. Waters (J. Vising : excellente édition, remarques de détail). — C. 199-200. C. M. Van der Zanden, *Étude sur le Purgatoire de saint Patrice, accompagnée du texte latin d'Utrecht et du texte anglo-normand de Cambridge* (J. Vising : remarques de détail). — C. 200-201. H. Bauche, *Le langage populaire*, 2e tirage (L. Spitzer). — C. 205-207. M, L. Wagner, *Ueber Geheimsprachen in Sardinien* (L. Spitzer : remarques de détail). — C. 207. G. T. Northup, *El cuento de Tristan de Leonis* (W. Golther). — C. 207-208. J. Dunn, *A Grammar of the Portuguese Language* (W. Giese : éloges ; remarques de détail). — C. 241-244. K. Laserstein, *Die Griseldisstoff in der Weltliteratur* (W. Wurzbach). — C. 264-266. W. von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, I (G. Rohlfs : est venu à bout des difficultés ; grande œuvre). — C. 266-267. R. T. Holbrook, *Guillaume Alecis et Pathelin* (K. Glaser : se rattache aux recherches de L. Cons), — C. 268-271. B. Wiese, *Altitalienisches Elementarbuch*, 2e édition, et Ch. H. Grandgent, *From Latin to Italian* (H. Rheinfelder : les deux ouvrages ont le même objet : exposer les faits italiens en partant du latin, ils présentent des différences de méthode). — C. 271-274. C. Battisti, *Prolegomeni allo studio della penetrazione tedesca nell' Alto Adige* (K. Ettmayer : sans valeur scientifique). — C. 274-275. A. Foresti, *Aneddotti della vita di Francesco Petrarca* (H. W. Eppelsheimer). — C. 276-277. O. J. Tallgren, *Survivance arabo-romane du Catalogue d'étoiles de Ptolémée* (A. Zauner : l'auteur est venu à bout des complications résultant des méprises de toute nature

commises par les traducteurs). — C. 281-282. M. Barreto, *Novissimos estudos da lingua portuguesa*, 2e édition (L. Spitzer : éloges). — C. 364-366. T. Papahagi, *Images d'ethnographie roumaine* (M. Friedwagner : recueil précieux). — C. 366-367. N. Cartojan, *Fiore di virtú în limba românească* (A. Zauner). — C. 431-433. J. Melander, *Étude sur l'ancienne abréviation des pronoms personnels régimes dans les langues romanes* (A. Zauner : conteste la distinction que l'auteur veut établir entre le pronom placé après un mot atone et le pronom placé après un mot accentué). — C. 434-435. *Das Adamspiel*, éd. R. Grass ; *Sankt Alexius*, éd. M. Rösler ; F. Mistral, *Gedichte*, éd. K. Voretzsch (W. Mulertt). — C. 440-442. F. Mistral, *Mirèio*, extraits publiés par G. Rohlfs (K. Voretzsch : remarques sur le glossaire et la bibliographie). — C. 442-444. Frances H. Titchener, *L'École auvergnate* (W. Giese). — C. 444-446. *La Vita di Cola di Rienzo*, a cura di Alberto M. Ghisalberti (H. Rheinfelder). — C. 446-447. M. Bartoli, *L'Atlante linguistico italiano* (G. Scholz). — C. 447-450. P. Menzerath und J. M. de Oleza, *Spanische Lautdauer* (Panconcelli-Calzia : méthode défectueuse ; connaissance insuffisante de la bibliographie de la question). — C. 450-451. G. Moldenhauer, *Die Legende von Barlaam und Josaphat auf der iberischen Halbinsel* (E. Werner : éloges). — C. 456-458. *Balkan-Archiv*, II-III (W. Meyer-Lübke). — C. 478. Th. Kalepky : rectification au c. r. de L. Spitzer, c. 281.

LI, 1930. — G. Musset, *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge*, t. I (W. von Wartburg : très bon glossaire). — C. 33-35. E. Droz et A. Piaget, *Le Jardin de Plaisance et Fleur de Rhétorique*, t. I (L. Karl : éloges). — C. 45-49. K. Jaberg und J. Jud, *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz*, t. I, et *Der Sprachatlas als Forschungsinstrument* (E. Tappolet : insiste sur la richesse de l'atlas). — C. 49-52. A. Pillet, *Zum Ursprung der altprovenzalischen Lyrik* (D. Scheludko : faiblesse de la partie constructive, exagère l'influence de la poésie populaire). — C. 53-55. M. L. Wagner, *Ueber den verblümten Ausdruck im Spanischen* (L. Spitzer : travail fait sur le modèle de l'article de Tobler sur le français ; remarques et additions). — C. 107-116. E. Lerch, *Historische Französische Syntax*, II (E. Richter : critique l'influence prépondérante attribuée aux classes supérieures). — C. 116-119. O. Keller, *La flexion du verbe dans le patois genevois* (E. Tappolet : bon travail de morphologie ; remarques de détail). — *La vie de saint Thibaut*, ed. by H. E. Manning (W. Mulertt : bonne édition). — C. 126-127. J. Huber, *Katalanische Grammatik* (L. Spitzer : bonne grammaire, mais à laquelle il manque le sentiment de la langue vivante et de la nuance stylistique). — C. 127-128. J. de Oleza, *Zur Bestimmung der Mundart der katalanischen Version der Graalsage* (L. Spitzer : la valeur de cette étude est dans le sentiment que l'auteur a de son dialecte). — C. 201-204. H. Frei, *La grammaire des fautes* (K. Glaser : vues nouvelles sur le français, mais ne tient pas assez compte de l'histoire dans ses explica-

tions). — C. 261-263. L. Spitzer, *Meisterwerke der romanischen Sprachwissenschaft*, I (E. Otto : montre la place de la linguistique romane parmi les sciences de l'homme). — C. 264-270. A. Blinkenberg, *L'ordre des mots en français moderne* (M. Kuttner : disposition trop schématique; l'auteur aurait dû prendre comme point de départ la psychologie plutôt que la norme grammaticale). — C. 270-272. A. Kübler, *Die romanischen und deutschen Oertlichkeitsnamen des Kantons Graubünden* (J. Brüch : bonne contribution, mais présentée d'une façon un peu mécanique). — C. 287-288. G. Bottiglioni, *Elementi prelatini nella toponomastica corsa* (W. Giese : bon recueil de noms de lieux prélatins). — C. 288-289. O. Fink, *Studien über die Mundarten der Sierra de Gata* (A. Zauner : bonne enquête portant sur 23 localités). — C. 289-290. F. de B. Moll, *Suplement catald al diccionari romànich etimològich* (L. Spitzer : complément utile au *REW*; remarques de détail). — C. 294-296. *Dacoromania*, V (A. Zauner). — C. 317. L. Spitzer, à propos de l'argot espagnol *barbian* (XLVIII, c. 127) et des observations de Kalepky (XLIX, c. 478; L, c. 85). — C. 317-318. Réponse de P. Menzerath au c. r. de Panconcelli-Calzia (L, c. 447-450). — C. 321-324. H. Schulte, *Experimentelle Prüfung der Rutz-Sieverschen Typenlehre* (Panconcelli-Calzia). — C. 332-335. *Das Moralium dogma philosophorum des Guillaume de Conches*, éd. J. Holmberg (O. Schumann : bonne édition du texte latin et des traductions françaises, mais l'attribution de l'ouvrage à Guillaume de Conches, qui l'aurait écrit à la demande du roi Henri d'Angleterre, est contestable). — C. 337-339. W. Golther, *Parzival und der Gral in der Dichtung des Mittelalters und der Neuzeit* (E. Hartl : l'auteur a bien fait de s'en tenir aux textes que nous connaissons, mais il aurait dû s'efforcer davantage de déterminer les sources de Chrestien). — C. 339-340. E. Brugger, *The illuminated tree in two Arthurian romances* (W. Golther : rejette l'origine celtique proposée par l'auteur et pense à des chandeliers en forme d'arbres). — C. 341-342. H. Brinkmann, *Zum Ursprung des liturgischen Spiels* (R. Stumpfl : l'auteur montre bien pourquoi seule la Visitation est à l'origine du drame liturgique). — C. 353-358. E. Löfstedt, *Syntactica*, I (L. Spitzer : loue le sens linguistique de l'auteur; remarques de détail). — C. 359. *Roman de Renart*, in Auswahl herausgegeben von H. Breuer (W. Mulertt). — C. 359-361. Th. Ulrich, *Pietas (pius) als politischer Begriff im römischen Staat bis zum Tode des Kaisers Commodus* (H. Rheinfelder : les sens étudiés par l'auteur sont à l'origine des sens chrétiens des mots). — C. 361-364. W. Widmer, *Volkstümliche Vergleiche im Französischen* (W. Gottschalk : bon recueil, mais les expressions de caractère populaire ne sont pas suffisamment distinguées des expressions littéraires). — C. 364-366. L. Durrieu, *Parlons correctement* (K. Glaser : document sur certaines tendances du français). — C. 369. A. Barbeau et E. Rohde, *Dictionnaire phonétique de la langue française* (K. Glaser). — C. 376-377. C. Appel, *Provenzalische Chrestomathie*, 6. Auflage (A. Schulze : des améliorations sur les éditions précédentes). —

C. 377-379. Th. Ostermann, *Dante in Deutschland* (E. Auerbach). — C. 379-382. *Deutsches Dante Jahrbuch*, X, XI (U. Leo). — C. 417-419. P. Lévy, *Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine* (O. Stoeckicht : livre impartial et bien informé ; ne fait pas une place assez large au dialecte). — C. 436-444. *Behrens-Festschrift* (H. Breuer). — C. 448-452. Th. Spoerri, *Französische Metrik* (E. Winkler : ouvrage riche et vivant, mais du désordre et des définitions défectueuses). — C. 452-454. M. L. Wagner, *La stratificazione del lessico sardo* (W. von Wartburg : très bon travail ; discussion à propos du nom du foie : la théorie des aires périphériques confirme la succession des formes proposée par Gaston Paris).

LII, 1931. — C. 21-22. Chrestien de Troyes, *Perceval oder die Geschichte vom Gral*, übersetzt von K. Sandkühler (W. Golther : travail peu scientifique). — C. 42-52. *Philologisch-Philosophische Studien, Festschrift für E. Wechssler* (Th. Engwer). — C. 56-57. *Antonii Musae de herba vettonica liber*, edd. E. Howald et H. E. Sigerist, et *Anthimi de observatione ciborum ad Theodoricum regem Francorum*, ed. E. Liechtenhahn (W. Meyer-Lübke : textes médicaux intéressants pour le linguiste). — C. 57-59. K. Glaser, *Neologismus und Sprachgefühl im heutigen Französischen* (F. Laue). — C. 59-60. L. Pavia, *Nuovi studi sulla parlata milanese e i suoi connessi* (G. Rohlfs : ouvrage d'amateur). — C. 60-62. N. Nicolet, *Der Dialekt des Andronatales* (G. Rohlfs : bonne étude d'un parler situé entre le lombard et le piémontais, mais que certains traits rapprochent du réto-roman). — C. 62. John C. Ransmeier, *A Spanish Recognition Grammar* (R. Ruppert y Ujaravi : bon ouvrage d'enseignement). — C. 65-68. J. Leite de Vasconcellos, *Antroponimia portuguesa* (A. Zauner : remarques de détail). — C. 110-112. H. F. Muller, *A Chronology of Vulgar Latin* (G. Moldenhauer : méthode de discussion insuffisante). — C. 112-120. *Carmina Burana*, edd. A. Hilka et O. Schumann (H. Spanke : nombreuses remarques de détail). — C. 120-121. A. Lombard, *Les membres de la proposition française, essai d'un classement nouveau* (G. Moldenhauer). — C. 121-124. L. Spitzer, *Die klassische Dämpfung in Racines Stil* (H. Heiss : ne dégage pas ce qui est propre à Racine de ce qui lui est commun avec son époque). — C. 124-127. F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. VI, 1re partie, et K. Vossler, *Frankreichs Kultur und Sprache* (K. Glaser : opposition des deux points de vue). — C. 127-128. G. Gougenheim, *La langue populaire dans le premier quart du XIXe siècle* (R. Riegler : remarques de détail). — C. 128-131. V. Rabotine, *Le « Boece » provençal, étude linguistique* (Appel : discussion de la date, remarques de détail). — C. 131-135. E. Auerbach, *Dante als Dichter der irdischen Welt* (U. Leo). — C. 135-136. H. Chmeliček, *Die Gerundialumschreibungen im Altspanischen zum Ausdruck der Aktionsarten* (W. Meyer-Lübke : éloges). — C. 137. G. T. Northup, *El cuento de Tristan de Leonis* (W. Golther : comme L, c. 207). — C. 161-167. *Mélanges d'histoire littéraire générale et comparée offerts à F. Baldensperger* (K. Glaser). — C. 169-

173. *Asinarius und Rapularius*, herausgegeben von K. Langosch (O. Schumann : bonne édition). — C. 191-193. E. Muret, *Les noms de lieu dans les langues romanes* (A. Kübler : remarques de détail). — C. 193-201. *Frankreichskunde* (V. Klemperer). — C. 205-209. E. Piguet, *L'évolution de la pastourelle du XIIe siècle à nos jours* (H. Spanke). — C. 209-211. *Gerard de Nevers*, ed. L. F. H. Lowe ; *Gui de Cambrai*, ed. B. Edwards (W. Suchier : remarques sur le texte). — C. 212-213. C. Appel, *Raimbaut d'Aurenga und Bertrand de Born* et *Beiträge zur Textkritik der Lieder Bertrans von Born* (W. Mulertt : éloges). — C. 219-223. M. Rodrigues Lapa, *Das Origens da poesia lirica em Portugal na idade media* (D. Scheludko : conteste l'influence de la poésie populaire et de la poésie liturgique telle que la conçoit l'auteur). — C. 240-242. G. Kingsley Zipf, *Relative Frequency as a Determinant of Phonètic Change* (L. Sutterlin : idée générale juste). — C. 245-247. P. Alpers, *Mittellateinisches Lesebuch*, 2e éd. (H. Rheinfelder : éloges, remarques de détail). — C. 250-252. W. Bücheler, *Französische Einflüsse auf den Strophenbau und die Strophenbildung bei den deutschen Minnesängern* (F. Gennrich : n'est pas au courant des travaux récents). — C. 270-272. Baron Béthune, *Leçons élémentaires de grammaire historique de la langue française* (J. Brüch : des inexactitudes ; disposition peu pratique). — C. 272-278. *Le Poème moral*, éd. A. Bayot (H. Spanke : nombreuses remarques de détail). — C. 283-289. K. M. Fassbinder, *Der Trobador Raimbaut von Vaqueiras* (K. Lewent : considère le troubadour d'un point de vue trop moderne ; des erreurs). — C. 289-291. G. Rohlfs, *Etymologisches Wörterbuch der unteritalienischen Gräzität* (W. von Wartburg : éloges). — C. 291-295. I. E. Shaw, *Essays on the Vita Nuova* (U. Leo : intéressant essai d'explication par le texte lui-même). — C. 295-298. *Obra del Cançoner Popular de Catalunya-Materials*, I-III (W. Giese : éloges). — C. 298-301. *El Libro del Cauallero Zifar*, éd. by Ch. Ph. Wagner, I (G. Moldenhauer : remarques de détail). — C. 301-303. Berceo, *Ventitrés Milagros*, ed. C. Caroll-Marden (G. Moldenhauer ; reproduction du ms. *A* ; on souhaiterait une édition critique). — C. 321-323. H. Dempe, *Was ist Sprache ?* (E. Otto). — C. 370-372. E. Müller, *Die altprovenzalische Versnovelle* (C. Appel : détermination trop vague du sujet). — C. 373-374. W. Beinhauer, *Spanische Umgangssprache* (R. Riegler : éloges, remarques de détail). — C. 375-378. A. Braue, *Beiträge zur Satzgestaltung der spanischen Umgangssprache* (W. Beinhauer : éloges, nombreuses remarques de détail). — C. 401-403. W. von Wartburg, *Das Inandergreifen von deskriptiver und historischer Sprachwissenschaft* (L. Spitzer : approuve les idées de l'auteur, mais insiste sur l'influence de Vossler et le rôle essentiel de l'affectivité dans les changements lexicologiques). — C. 437-442. A. Lombard, *Les constructions nominales dans le français moderne* (L. Spitzer : loue l'auteur de ne pas traiter de la langue écrite en fonction de la langue parlée ; remarques de détail). — C. 442-446. Ch. Bally, *La crise du français* ; E. Lerch, *Die französische Sprache im 19.*

und 20. Jahrhundert; E. Richter, *Der Entwicklungsweg des neuesten Französischen*; M. Köberle, *Moderne Tendenzen in Colette' Sprache*; J. Damourette et E. Pichon, *Des mots à la pensée*, I (K. Glaser : critique dans l'ouvrage de Mlle E. R. l'indication de tours déjà connus et chez Damourette et Pichon la terminologie). — C. 446-447. G. Cohen, *Le théâtre en France*, II, *Le théâtre profane* (K. Glaser : éloges). — C. 448-449. G. Pedrotti et V. Bertoldi, *Nomi dialettali delle piante indigene del Trentino e della Ladinia dolomitica* (J. Brüch : excellent). — C. 449-450. Wirix-Van Mansfelt, *Dantes Veelzijdigheid* (F. Braun). C. 454-455. Fritz Krome, *Die Palatalisierung der Dentale vor e, i im Rumänischen* (D. Scheludko : bon travail, quelques défauts de présentation).

G. Gougenheim.

Zeitschrift für romanische Philologie, LI (1931). 1. — P. I-III. *Zum Geleit*. La *Zeitschrift* entre dans sa cinquante et unième année. MM. Hilka et C. Appel en disent sommairement l'histoire, les caractères et les souhaits ; nous joignons nos souhaits à ceux de nos confrères allemands. — P. 1-58. Walter Flusser, *Provenzalische Weihnachten, eine volkskundlich-literarhistorische Untersuchung*. A suivre. — P. 59-69. Karl von Ettmayer, *Sprachwissenschaftlicher Kritizismus*. Sur le « mot » et la « signification ».

Mélanges. — P. 70-75. L. Spitzer, *Warum ersetzt frz.* -erie (*dtsch.* -erei) *das alte* -ie (-ei)? Valeur originairement collective de *-erie*. — P. 76-94. A. Altschul, *Lope de Vega als Lyriker*. — P. 94-111. Antoni M. Alcover, *Com he fet mon Aplech de Rondayes Mallorquines*. C'est M. Leo Spitzer qui a eu l'idée de demander à M. Alcover cette notice sur le grand recueil de contes populaires de Majorque (*Rondayes Mallorquines*) que nous devons au savant catalan et dont les douze volumes sont si précieux pour les catalanistes. L'idée était d'autant plus heureuse que la mort ne devait pas tarder à frapper M. Alcover ; celui-ci s'est éteint à Palma le 8 janvier 1932.

Comptes rendus. — P. 112-24. V. Klemperer, *Romanische Sonderart* (L. Jordan). — P. 124-28. *Giornale Storico della Letteratura Italiana*, XLIV, 1-3 (B. Wiese).

2-3. — P. 129-33. W. Flusser, *Provenzalische Weihnachten*. Deuxième article. — P. 194-225. L. Spitzer, *Das Gefüge einer cervantinischen Novelle* (*El celoso estremeño*). — P. 226-48. Adele Getzler, *Beiträge zur Kenntnis der Sprache Christians von Troyes*. Utile exposé des faits de rime intéressant les diverses variétés de *o* oral. — P. 249-79. G. Rohlfs, *Galloitalienische Sprachkolonien in der Basilikata*.

Mélanges. — P. 280-91. Ion D. Ţicăloiu, *Zum Rumänischen : aus dem Leben der bilabialen Nasalis*. Possibilité de développement divers de *-m* final devant un mot à initiale consonantique, en particulier disparition, réduction à une simple nasalité sans articulation labiale, développement d'une perception consonantique transitoire, et application de ces diverses possibilités à

l'histoire de *-m* latin final. — P. 291-96. L. Spitzer, *Aprov.* « *saludar de louh* » ; *altfrz.* « *fils de bast, bastart* ». Valeur ironique de ces expressions. — P. 296-8. L. Spitzer, *Sp.* « *tafanario* », *kat.* « *tafanari* », *Gesäss.* — P. 298-9. L. Spitzer, *Log.* « *pisómina* », *bonorva.* « *posomina* », *Nachgeburt.* — P. 299-303. G. Rohlfs, *Prov.* *-z-* *aus intervokalischem* *-t-*. Discussion de l'article de M. M. Brüch sur cette question (cf. *Romania*, LIV, 290) et suite à un échange de critiques à ce sujet ; M. R. fait remarquer avec raison que la question examinée par M. Brüch pourrait bien ne pas se poser si les mots provençaux en question (*espaza*, *guizar*, etc.) venaient non du latin ou du germanique, mais du français qui y avait normalement un *-d-*. — P. 303-9. G. Rohlfs, *Zur kalabresischen Gräzität.* Discussion, de ton fort monté, avec M. G. De Gregorio. — P. 309-34. H. Spanke, *Ueber das Fortleben der Sequenzenform in den romanischen Sprachen.* Cette étude, qui me paraît apporter des indications nouvelles, ne touche pas seulement à l'histoire de la séquence latine au moyen âge (on notera, de ce point de vue, l'intérêt des *Planctus* de Pierre Abailard), mais aussi à la lyrique française et notamment au lai lyrique et à l'estampie. — P. 335-53. L. Jordan, *Der Reigentanz Carole und seine Lieder.* M. J. orne ici de notations d'impressions personnelles, qui ne sont d'ailleurs pas sans intérêt, une sorte de petit manuel des questions relatives à la *carole.*

Comptes rendus. — P. 354-61. Hans Leisegang, *Denkformen* (L. Jordan). — P. 361-2. E. Winkler, *Grundlegung der Stilwissenschaft* (L. Jordan). — P. 362-8. Max Kuttner, *Prinzipien der Wortstellung im Französischen* (L. Jordan). — P. 368-72. K. Vossler, *Der Kampf gegen den Abstraktismus in der heutigen Sprachwissenschaft* (L. Jordan). — P. 373-77. Ludwig Pfandl, *Geschichte der Spanischen Nationalliteratur in ihrer Blütezeit* (H. Hatzfeld). — P. 378-80. A. Vincent, *Les noms de lieux de la Belgique* (H. Gröhler). — P. 380-83. Félix Boillot, *Le français régional de La Grand'Combe* (*Doubs*) (W. v. Wartburg). — P. 383-4. Luigi Biagioni, *Marcolf und Bertoldo und ihre Beziehungen ; ein Beitrag zur germanischen und romanischen Marcolf-Literature* (W. Benary).

4-5. — P. 385-460. Josef Benzing, *Zur Geschichte von* ser *als Hilfszeitwort bei den intransitiven Verben im Spanischen.* — P. 461-526. Josef Brüch, *Zu Gamillschegs etymologischen Wörterbuch : zu den Wörtern mit* g *im Anlaut.* On ne s'étonnera pas que des mots comme *gargamelle*, *gargote*, *gargouiller*, *garigou* ou *garou*, donnent à M. Br., brochant sur M. Gamillscheg, matière à développements, à rapprochements et à entassements de formes.

Mélanges. — P. 527-41. Edgar Glässer, *Grundlegendes zum Satzproblem.* — P. 541-3. P. S. Pasquali, *Svizz. rom.* « *erbd* », *autunno.* Croisement de (tempus) herbitum et herbale. — P. 544-5. P. S. Pasquali, *Piem., lig.* « *maramán* », *Subito !, un momento !.* — P. 545-8. E. Gamillscheg, *Zu frz.* « gibier ». Discussion contre M. L. Spitzer (*Zs.*, L, 736 sq.). — P. 548-68. E. Walberg, *Bemerkungen zum Text der* Vie de saint Thomas le Martyr *von*

Guernes von Pont-Sainte-Maxence. — P. 568-91. Kurt Lewent, *Textkritische Bemerkungen zu den Liedern des Peire Bremon Ricas Novas (éd. Boutière).* — P. 591-602. O. Schultz-Gora, *Der Trobador Peire Bremon lo Tort.* Cf. *Romania*, LIV, 427 sq. Discussion et remarques à propos des articles de MM. De Bartholomaeis et Boutière.

Comptes rendus. — P. 603-7. F. Brunot, *Histoire de la langue française*, VI, 1, *le XVIIIe siècle* (W. v. Wartburg). — P. 607-17. *Histoire littéraire de la France*, XXXVI (L. Karl). — P. 618. *Studi di filologia italiana*, II (B. Wiese). — P. 618-24. *Giornale Storico della Letteratura Italiana*, XCV-XCVI (B. Wiese).

6. — P. 625-64. Hermann Breuer, *Untersuchungen zum lateinisch-altfranzösischen Adamspiel.* Article consacré uniquement au texte latin. — P. 665-78. E. Walberg, *Prinzipien und Methoden für die Herausgabe alter Texte nach verschiedenen Handschriften ; eine Orientierung*, M. W. n'est pas décidé à se laisser convaincre par M. Bédier, et il reste disposé à recourir à la classification des manuscrits, qui peut donner au moins un résultat approximatif, ce qui est tout ce que nous pouvons espérer ; mais M. W. ne se prononce pas nettement sur ce qu'il fera de son texte, une fois sa classification établie. — P. 679-702. J. Brüch, *Zu Gamillschegs etymologischen Wörterbuch : zu den Wörtern mit* g *im Anlaut.* Suite jusqu'à *geôle.*

Mélanges. — P. 703-5. Kurt Levy, *Zu einigen arabischen Lehnwörtern im Judenspanischen.* — P. 705-6. L. Spitzer, *Frz.* « *lapereau* » *junges Kaninchen, ptg.* « *lapouço, lâparo* ». — P. 707. L. Spitzer, *It.* « *gruzzo(lo)* », *Sparpfennig, ait.* « *gruzzolo* », *Gruppe von Personen, Herde Vieh, Haufen Geld.* — P. 707. L. Spitzer, *It.* « *lezio* » *Ziererei.* De electio, savant. — P. 707-21. Ramiro Ortiz, *Il* « *Romance de Moriana* ». — P. 721-24. O. Schultz-Gora, « *Li port d'Aspre* » *im Roland.* Sur l'introduction de ce nom dans la tradition du *Roland.*

Comptes rendus. — P. 725-34. *Recueil général des jeux-partis français*, éd. A. Långfors, A. Jeanroy, et L. Brandin (O. Schultz-Gora). — P. 741-45. A. H. Krappe, *Balor with the Evil Eye* (A. Hilka). — P. 745-48. E. I. May, *The* « *De Jerusalem coelesti* » *and the* « *De Babilonia infernali* » *di fra Giacomino da Verona* (B. Wiese). — P. 748-50. *Giornale Storico della Letteratura Italiana*, XCVII, 1-2 (B. Wiese).

P. 750-52. Additions.

En même temps que le dernier fascicule du tome LI de la *Zeitschrift* nous avons reçu la table des tomes XXXI-L :

Zeitschrift für romanische Philologie, Register zu Band XXXI-L zusammengestellt von Franz Zimmermann ; 1932, VIII-368 pages. Nous devons nous réjouir d'avoir cette aide pour nos recherches et féliciter la *Zeitschrift* d'avoir pu si rapidement se mettre à jour. La *Romania* est moins avancée ; cependant je puis annoncer que la partie vocabulaire de notre table pour les tomes XXXI-L va bientôt être mise sous presse.

M. R.

Revue de Philologie française. — Tome XLII, (1630), 1. — P. 1. — H. Yvon. Notice nécrologique sur Léon Clédat, avec bibliographie. — 1-48. — J. Damourette et Ed. Pichon, *Le tiroir tipe* Saviez *et la notion d'actualité dans le français d'aujourd'hui*. — C'est une étude sur l'imparfait, ici appelé *saviez* : par un procédé renouvelé de Condillac, chaque « temps » de verbe est désigné par une des formes ne la 2e pl. du verbe *savoir*, qui les distingue toutes avec netteté. La thèse soutenue est que le saviez et les « temps » qui ont les mêmes désinences que lui n'ont pas pour fonction propre l'expression d'un passé. Tout fait verbal conçu comme un centre actuel en dehors du laps de durée (actualité) de moi-ici maintenant s'exprime par le saviez. Tout fait verbal rapporté au centre actuel qu'exprime le saviez s'exprime par un des temps dont le saviez est chef de file (sauriez, aviez su, auriez su), avec approbation du rapport à exprimer. Les exemples qui illustrent cette thèse sont pour la plupart empruntés à la langue d'aujourd'hui, mais la plupart des emplois particuliers qui caractérisent de nos jours l'imparfait ont leur racine dans la langue d'autrefois et il nous sera facile de placer, même là où les auteurs ne l'ont pas fait à la tête de chacune des laisses d'exemples, une phrase empruntée à la langue ancienne. — Le premier des emplois étudiés est celui de la concordance. Phrases types : « ..... car ils savoyent bien que ceaus dedans *estoient* maugarny de vitaille » (Philippe de Novare) ; « Mon maistre m'a envoyé vers vous pour savoir qui *estoit* le cappitaine... » (*Jehan de Paris*). — Puis vient l'emploi où le saviez, en principale, exprime nettement un passé : « Sainz Boniface..... *Aveit* en Rome une eglise.... » (*S. Alexis*). — Mais cette expression du passé ne résulte que du sémantisme général du saviez, comme le démontre l'analyse des différents genres de passé qu'il exprime : il peut s'agir d'un phénomène qui dure de façon continue : « et à nous qui aviens tel maladie, *venoit* chars pourrie es gencives » (Joinville, 291). De même pour décrire les caractères physiques et mentaux d'une personne : « Ele *avoit* les caviaus blonds... » (*Aucassin et Nicolette*, p. 259). Il peut s'agir d'un phénomène qui, durant un certain laps de temps, se reproduit plusieurs fois (imparfait d'habitude) : « Son vin *trempoit* par mesure » (Joinville, 23). Il peut enfin s'agir d'un phénomène qui ne dure longtemps ni ne se reproduit. — Le saviez et le « temps » qui vient brocher sur lui peuvent avoir une existence simultanée : « Li bons serjanz qui l'*serveit* volentiers Il le *nonçat* son pedre Enfemien » (*S. Alexis*). Il peut arriver que l'un des temps exprimant le passé (sûtes, avez su) ouvre un laps de durée que le saviez va décrire : « Li sainz roys se *esforça*... de moy faire croire fermement en la loi crestienne... Il *disoit* que nous deviens croire si fermement les articles de la foy que... » (Joinville, 43). Ou bien qu'il le close : « Et le *tenoient* ja si henemi par le frein ; mais son seignor le *secorut* et le *delivra*... » (Philippe de Novare). On voit aussi ces « temps » représenter autant de chutes de rideaux, autant d'entrées de personnages qui font passer d'une description exprimée par le saviez à une autre description exprimée de même.

— Le saviez, dans l'expression du passé, est centré sur un laps de durée qui se trouve, par rapport au présent, de l'autre côté d'une coupure dramatique : « Car de sainteé *avoit* le pris, Ne nulle part ne *parloit* ou Que de la grant devocion Qu'en li avoit » (*L'abbeesse grosse*). Ce qui fait que c'est au saviez qu'on parle des morts : « U estes vos, bels niés ? ..... Ive e Ivorie, que je *aveie* tant cher » (*Roland*, 2406). — Le saviez et les « temps » similaires s'emploient dans le style indirect : « Li baron respondirent que en la tere de Surie ne voloient il mie aler....., mais il *avoient* pourposé à aler en Babyloine..... et *avoient* pourposement de liwer estoire..... » (Robert de Clari, V). — Un rôle très fréquent du saviez est d'exprimer ce qui aurait pu être, c'est-à-dire un fait dont les possibilités de réalisation ont disparu : « G'*estoie* mors, sans altre recovrier, Quant cil Balans sorvint al resplaidier » (*Aspremont*, 2805). — Le saviez figure dans la condition. Le fait qu'il exprime n'est alors jamais un passé. C'est un fait qui pourrait être présent : « Car bien sai..... Que s'ele vous i *savoit* hui Que demain iroit sans respit » (*Jeu de la Feuillée*, 40). Ou bien c'est un fait restant possible dans l'avenir : « Que se diroit entre les amoureux si ton amour *estoit* sceue ? » (*Troïlus*). — *Fautes à corriger* : p. 8, ll. 8, 9 et 10, supprimer le point après P. — P. 11, l. dernière, lire *françoise*. PP. 15, l. 17 et p. 17, l. 16, lire *Aurevilly*; pp. 17, ll. 6 et 30 ; p. 34, l. 9 ; p. 40, l. pénult., lire *Chateaubriant*. — P. 29, l. 26, lire *delivra* ; p. 26, l. 28, au lieu de *de*, lire *du* ; p. 27, l. 28, lire *devocion* ; l. 30, lire *abbeesse* ; p. 32, l. 9, lire *Tallemant* ; p. 35, l. 12, le quantième du mois a sauté, de sorte que la date reste incertaine; p. 37, l. 17, point après *irréalisable* ; p. 40, l. 22, point d'interrogatino après *Angleterre*. — P. 49-59. M. Cressot, *De l'expression littéraire des sensations colorées*. — PP. 60-81. G. Gougenheim, *Pour le commentaire grammatical des Méditations poétiques*. — PP. 82-88. F. Baldensperger, *Notes lexicologiques*. — P. 89-105. P. Jourda, *Notes sur la versification de Marguerite de Navarre*. — M. Jourda expose, avec de nombreux exemples à l'appui, que la versification de Marguerite de Navarre n'appelle guère de remarques et qu'elle y pratique les usages de Marot et de tous les poètes de son temps : hiatus, allitération, équivoque. Elle a des rimes riches (*vie : envie*), mais rime en général pauvrement, se réduisant parfois à la simple assonnance (*arbre : candelabre*), répète à la rime le même mot ou un mot tout voisin (*sienne : mienne*). De plus elle laisse des vers sans rime, use indifféremment de la césure épique et de la césnre lyrique, bref montre partout une négligence caractéristique de sa manière. Par contre, elle s'attache à fuir la monotonie des finales et à varier la structure des strophes, comme si elle luttait amicalement avec Marot pour enrichir les ressources dont pouvaient user les poètes. Suit une énumération des strophes contenues dans les œuvres de la reine et faisant ressortir sa réelle originalité. — P. 106-17. P. Aebischer, *Un argot de malfaiteurs parlé dans le canton de Fribourg à la fin du XVIIe siècle*. — Cet argot, destiné selon l'usage à s'entendre entre soi sans être compris des non-initiés, était parlé par une bande de

voleurs opérant surtout dans les églises et jugés par le Tribunal Criminel de Fribourg en 1699. Le greffier du Tribunal a eu l'excellente idée d'insérer dans son plumitif quelque mots et quelques phrases de cet argot : les fromages, *des tors rionde* ; les serés, *dey boussons* ; le pain, *dau ʒou* ; l'argent, *de la billie* ; faire du feu, *fere dau roubiou* ; battre du feu pour aller prendre un fromage, *fliocca roubliou por alla pitschi deis tort* (sic) *riondes* ; chercher l'aumône, *pitschi la brequa* ; nous voulons aller cette nuit tirer le lait aux vaches, *noʒ vollin bila sta borreina carbolá les bolos les (eis) cronies* ; voulons-nous (*sic*) aller à l'église ?, *volin-no bila la diana ?* Le parler qui servait de base à cet argot était le patois rhodanien parlé au pays de Fribourg à l'époque ainsi que le montrent les termes de langage cemmun mêlés aux formes argotiques. M. Aebischer reprend ensuite tous les mots et tours cités par le greffier de Fribourg, les rapproche de mots appartenant à d'autres argots rhodaniens et en montre la parenté. — P. 118-21. L. Clédat, *Images effacées* (suite). *Parier, filer doux ; sa bête noire ; une aiguille dans un tas de foin, des poux dans la paille, la petite bête ; sujet à caution.* — P. 122-31. Ed. Portier. *Notes sur le vocabulaire de l'aviation.* — P. 122-8. J. Coppin, *Notes sur le mot même*. L'auteur entreprend le classement des différents sens de *même* : 1° Ipse. Conformément à l'étymologie (*meisme* < *medisme* < *metipsimu, même* signifie d'abord « en personne » : « A lui medisme ont l'almosne donede » (*S. Al.*) ; par extension, auprès d'un nom de chose il signifie « justement, précisément » : « A grand duel met la soue charn *medisme* » (*ibid.*). 2° De ipse à etiam. Ce sens apparaît déjà dans le dernier exemple de *Saint Alexis*, qui comporte la nuance « jusqu'à sa propre chair ». Dès *Roland* apparaît la construction qui, faisant rattacher même au verbe (corroborée par la présence de l'*s* adverbiale, va le rendre particule invariable, renforçante et mobile : « Sun cors *méismes* i asalt e requert ». — 3° De ipse à idem. La racine de ce passage apparaît dans *Roland* : « De ses païens enveiat quinze, Chascuns portant une branche d'olive, Nuncerent vos cez paroles *méisme* ». Puis, *même* passe à une valeur comparative (identité), évolution très ancienne : « Altre bataille lur livrez *de meisme* » (*Roland*). *Tout de même* et *quand même* sont, à l'origine, des locutions renforçantes de *de même*. L'auteur termine en triant les emplois de *même* en emplois adjectifs et emplois adverbiaux. — PP. 139-153. Comptes rendus : *Le français régional de la Crand'Combe* (*Doubs*), par Félix Boillot (A Dauzat). — *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*, par Georges Gougenheim (H. Yvon). — P. 154-157. Livres et articles signalés. — P. 159-160, *Chroniques*. — *Opiniâtrer* (L. Clédat).

2. — P. 161-184. F. Leray, *La loi des trois consonnes*. — P. 185-208. A. Jourjon, *Remarques lexicographiques*. — P. 209-27. L. Brun-Laloire, *Interjection, langage et parole*. Le bel article de M. Brun-Laloire est, nous dit l'auteur dans sa conclusion, une suite de réflexions qui n'épuisent pas la matière. La plupart de ces réflexions sont très justes, particulièrement le rassemblement, sous le nom de *langage irrationnel*, des interjections, des vocables

employés exclamativement, des impératifs, des « mots de réponse » *oui, non* (auxquels il convient de joindre *si*). Ce que l'auteur rejette complètement, c'est une parenté entre l'interjection ou la phrase exclamative, et la phrase nominale. Il en donne comme raison principale que la phrase nominale est « compréhensible », analysable, pleinement significative par la vertu du contexte. La phrase exclamative, elle, serait toujours susceptible d'une explication (*Zut* = « vous m'embêtez » ; *Aïe* = « que je me suis fait mal ! »). Cet argument ne paraît pas très opérant, car toute phrase, quel que soit son caractère, impressif ou rationnel, est toujours susceptible de glose. Quoi qu'il en soit, M. B.-L. oppose la *phrase-signe*, ayant le caractère susdit, à la *phrase signifiante* (verbale ou nominale). Une distinction sur laquelle l'auteur insiste avec une particulière netteté, comme susceptible d'être un important élément de classement, c'est celle entre interjections *subjectives* (« *Zut ! j'ai oublié mon porte-feuille. Il faut que je retourne.* ») et interjections *projectives* (« *Zut !* » lancé à un importun). Une autre sorte d'interjections ne rentrent pas dans l'alternative précédente : elles ne paraissent ni subjectives, ni projectives, mais tout uniment *objectives* comme les parties du discours, notamment le verbe qu'elles remplacent alors : « Quelqu'un m'ajuste : *paf !* ». Ce qui distingue la subjective de la projective, c'est souvent un simple geste, mais c'est surtout le ton sur lequel l'interjection se prononce. Il y a un ton subjectif ou proprement exclamatif et un ton projectif. Rien de plus vrai que cette distinction entre le subjectif et le projectif, mais à la condition de ne pas prendre les choses au point de vue absolu. Tout véritable fait de langage veut, en dehors du sujet parlant, un auditeur. Toute expression subjective a donc au moins une part de projectivité. M. B. pense que l'interjection ne saurait compter parmi les parties du discours, puisqu'elle est « à elle seule l'équivalent d'un discours ». Il faut pourtant observer que le sens attaché ici à *discours* est bien spécial ; l'expression *partie du discours*, qui a eu autrefois la variante *partie* ou *élément d'oraison* (cf. entre autres Beauzée, *Gr. Gén.*, livre II, introd.) s'applique communément à toutes les classes et catégories linguistiques. D'ailleurs, l'interjection est loin d'apparaître toujours sans un circonstancement qui l'accompagne et la précise. Ex. : complément adverbial de temps : « Paix *maishui* ? » (*Miracle du roi Clovis*, 594) ; — complément d'objet indirect : « Fy *du* larron. Fy *du menteur.* » (Arnoul Greban, *Passion*, 20851) ; complément vocatif : « Patatra, *Monsieur de Nevers* », (*Dict. com.* de Leroux). Cet ensemble peut même se subordonner : « Adieu tout, *puisqu'adieu l'amour* » (Parny, *Gal. de la Bible*, t. III, p. 198). L'interjection et ses équivalents nous semblent donc constituer, à l'encontre de l'opinion de M. B.-L., le centre d'une phrase nominale. Une variété de proposition nominale se compose de termes juxtaposés ; c'est une variété floue, ex. : « A tel saint tele offrende ». (*Prov. fr. ant. au XVe s.*, 164). Une autre variété, nette, et c'est celle qui nous occupe, a pour expression principale une interjection, soit seule (*fi !*), soit accompagnée de compléments (v. les ex. ci-dessus). Le rôle joué là par l'interjection est de

poser un phénomène comme existant (factif nominal), rôle analogue à celui que, dans une phrase verbale, joue le verbe à un mode personnel (factif verbal). — P. 228-231. Ch. Guerlin de Guer, *Note sur le ritme du discours*. Intéressante note sur la hâte fébrile qui a saisi le monde depuis que triomphe *Time is money*. Cette agitation, contraire au sage *Festina lente* antique, se traduit, nous dit M. G. de G., jusque dans le langage. On voit par exemple en Angleterre la formule d'avis au public : « Keep left » remplacer un plus ancien : « Keep to the left ». On a objecté que la linguistique n'était pas en jeu dans de tels faits et que l'existence de l'article défini anglais n'était pas menacé par le fait qu'on voulait économiser de la peinture. Ce à quoi M. G. de G. répond qu'on ne se fût pas avisé d'écrire *keep left* il y a vingt-cinq ans et que, s'il s'écrit aujourd'hui, c'est qu'il est susceptible de se dire. — P. 232-54. Comptes rendus : *Histoire de la Langue française*, par F. Brunot, t. VI, *le XVIII*e *s.*, première partie (F. Gaiffe). — *Le patois de Dombes (Meuse)*, par F. Piquet (Ch. Guerlin de Guer). — *La Langue populaire dans le dernier quart du XIX*e *siècle*, par G. Gougenheim (Ch. G.). — *Les noms de lieu de la France*, par A. Longnon, fasc. 4 et 5. Index (A. Dauzat). — *Frankreichs Kultur und Sprache*, par Karl Vossler (M. Lob). — P. 255. Livres et articles signalés.

J. Damourette.

CHRONIQUE

Mossèn Antoni Mª Alcover est mort, le 8 janvier 1932, à Palma. Il était né le 2 février 1862, dans une ferme de Manacor (Majorque). Après des études au séminaire de Palma, il avait été vicaire général, chanoine de la cathédrale, et, depuis 1921, doyen ; il était en même temps professeur d'histoire de l'Église et de langue et littérature majorquines au Séminaire. Mais ses activités étaient bien plus diverses encore : archéologue et architecte, il établit les plans et dirigea la construction de plusieurs églises ; écrivain de style très personnel et folkloriste largement informé, il a publié douze volumes de contes populaires de Majorque (*Rondayes Mallorquines*) et rassemblé dans ses *Contarelles* des renseignements du plus haut intérêt sur les coutumes populaires de l'île ; historien régional, il a traité de *Mallorca antes del siglo XIII* et des *Mozàrabes baleares*.

Son activité de philologue est pour nous plus importante. Mn Alcover était ici un autodidacte, mais il sut se donner une formation scientifique et une compétence professionnelle qui lui assurent une place éminente dans le romanisme et dans la dialectologie de Catalogne. Pendant trente années, il a travaillé à préparer la publication d'un grand dictionnaire général de la langue catalane ; une partie des résultats de ses études sont consignés dans les quatorze volumes du *Bolleti del Diccionari de la llengua catalana* (1902-1926) ; l'œuvre elle-même a commencé de paraître : en 1930 le premier volume du *Diccionari català-valencià-balear* a vu le jour à Palma de Mallorca, et, en 1931, quatre fascicules du tome II ont poussé le *Diccionari* jusqu'au mot BARELLA. Il faut souhaiter que cette belle publication puisse se continuer régulièrement : en y aidant, les romanistes de tous pays rendront le plus légitime des hommages à la mémoire d'un bon et grand travailleur. — FRANCESCH DE B. MOLL et M. R.

— M. Albert Dauzat a commencé dans la *Revue des Études anciennes* une chronique de toponymie qui paraît régulièrement depuis le début de 1932. C'est une bibliographie critique comprenant une chronique sur les travaux d'ensemble (une fois par an) et des chroniques régionales. Le cadre géographique est celui de l'ancienne Gaule. Collaboreront à cette chronique :

A. Brun (Provence), Ch. Bruneau (Champagne, Lorraine), J. Désormaux (Lyonnais, Savoie), Duraffour (Dauphiné), P. Fouché (Roussillon), Gavel (Sud et Sud-Ouest), Guerlin de Guer (Normandie, Nord), P. Le Roux (Bretagne), Lesort (Ile-de-France), Mossé (Alsace), J. Soyer (Berry, Orléanais), Van de Wyer (Flandres), J. Vannérus (Luxembourg, Rhénanie), Vincent (Belgique wallonne), A. Dauzat (Bourgogne, Franche-Comté, nord du Massif Central et Ouest).

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

Dans les *Classiques de l'Histoire de France au moyen âge :*

18. — *La chanson de la Croisade albigeoise éditée et traduite du provençal par* Eugène MARTIN-CHABOT ; tome I, *La Chanson de* GUILLAUME DE TUDÈLE ; 1931, XXXVI-304 pages, avec une carte et cinq planches hors texte reproduisant des dessins du ms. B.N.fr. 25425 de la *Chanson.*

— Dans la *Bibliothèque du XVe siècle* :

XXXVII. — Pierre CHAMPION, *Notice des manuscrits du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc* ; 1930, 32 pages avec dix planches de fac-similés. — M. Ch. a reconnu dans le ms. Stowe 84 du British Museum un des deux exemplaires authentiques *in extenso* du procès de réhabilitation, celui qui avait été déposé au Trésor des Chartes par ordre de Louis XI et qui en avait disparu au XVIIIe siècle. On sait que l'autre exemplaire est le ms. lat. 5970 de la Bibliothèque Nationale, que le ms. Stowe permet de contrôler et aussi de compléter pour un mémoire. — M. R.

— Dans les publications de l'*Early English Text Society, Original Series* :

181. — *The Dance of Death* edited from mss. Ellesmere 26/A.13 and B. M. Lansdowne 699, collated with the other extant mss. by Florence WARREN, with introduction, notes, etc., by Beatrice WHITE ; London, H. Milford, 1931 ; in-8, XXI-118 pages. — La traduction anglaise de la *Dance Macabré* est conservée dans 12 mss repartis en deux groupes égaux dont le second modifie l'ordre des personnages : la présente édition donne un type et les variantes de chacun des groupes. On y trouvera en outre une introduction qui est un exposé de la question de la *Dance Macabré* et, en appendice, le texte français du ms. Brit. Mus. Addit. 38858 avec les variantes du ms. 139 de Lille et de l'édition de 1489 de Guyot Marchand, une liste des peintures murales de la *Dance*, et une note sur le nom *Macabré* qui n'apporte rien de bien nouveau. — M. R.

— La Société de publications romanes et françaises a mis en vente :

J. LHERMET, *Contribution à la lexicologie du dialecte aurillacois* ; 1931, 166 pages avec cartes ;

Les patois de la région de Tournus par M. A. ROBERT-JURET : *Les travaux de la campagne* ; 1931, 156 pages avec une carte.

— De la *Sammlung romanischer Uebungstexte* ont paru :

XVIII. — *Antologia de poesias liricas españolas* escogidas y explicadas por

Heilmuth PETRICONI en colaboración con Wilhelm MICHELS; 1932, VI-109 pages;

XIX-XX. — *Die Lieder Bertrans von Born* neu herausgegeben von Carl APPEL ; 1932, VIII-146 pages.

— Dans les *Romanische Arbeiten* ont paru :

XVII. — *Ursprung und Entwicklung des altprovenzalischen Sirventes bis auf Bertran de Born* von Joachim STOROST ; 1931, VI-146 pages ;

XVIII. — *Aspremont, Entwicklungsgeschichte und Stellung innerhalb der Karlsgeste* von Siegfried SZOGS ; 1931, XII-150 pages;

XIX. — *Die Handschrift von Cambrai der altfranzösischen « Vie de saint Gregoire »* von Gerd KRAUSE; 1932, 114 pages.

— La sixième édition de l'*Einleitung in das Studium der altfranzösischen Sprache* de K. VORETZSCH (*Sammlung kurzer Lehrbücher der romanischen Sprachen und Literaturen*, I), parue en 1932, XV-416 pages, est accrue d'un choix de dix spécimens de textes dialectaux.

— Le fascicule 8 du *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de W. MEYER-LÜBKE (1932) va de 5464 MĔDUS à 6227 PARALYSIS.

— M. Leo Spitzer a commencé la publication d'une nouvelle collection de travaux de philologie romane sous le titre de *Kölner romanistische Arbeiten, Veröffentlichung der Internationalen Forschungsinstitute in Köln und des Romanischen Seminars der Universität herausgegeben von Leo Spitzer*. Le premier ouvrage, très soigneusement imprimé à Marburg par la librairie N. G. Elwert, en est :

1 et 2. — *Romanische Stil- und Literaturstudien*, von Leo SPITZER ; 2 vol. 1931, in-8, de 301 pages chacun. — M. Sp. a réuni ici des articles déjà parus pour la plupart dans divers périodiques : dans le premier volume deux articles sur Marie de France et sur Eustache Deschamps rentrent plus particulièrement dans le cadre de la *Romania* ; il faut y ajouter une étude d'une élève de M. Sp., Mlle Rosemarie Burkart, imprimée en appendice sous le titre *Leben, Tod und Jenseits bei Jorge Manrique und François Villon*. Le second volume contient des études sur des œuvres françaises ou espagnoles postérieures au moyen âge. A ce volume sont joints les index.

— Nous avons signalé (LVI, 298) les *Philologisch-philosophische Studien* offertes à M. E. Wechssler, elles forment le premier volume de la nouvelle collection des *Berliner Beiträge zur romanischen Philologie* herausgegeben von Ernst Gamillscheg ; la collection est publiée à Jena et Leipzig par la librairie W. Gronaw. Nous avons reçu depuis un nouveau fascicule :

2, 1. — *Vom Passiv und seinem Gebrauck im heutigen Französischen* von Theodor ENGWER ; 1931, 140 pages.

— Des *Skrifter utgivna av kungl. humanistika vetenskapssamfundet i Lund* ont paru :

XIV. — E. WALBERG, *Deux versions inédites de la Légende de l'Antéchrist en vers français du XIIIe siècle*; 1928, LXXV-104 pages avec un fac similé ;

XVI. — Gunnar TILANDER, *Glunures lexicographiques* ; 1932, 280 pages.

— Le 10e fascicule du *Dictionnaire liégeois* par Jean HAUST (1932) va de *satèl'rèye* à *tchèsse-manèdje*.

— La 15e livraison de l'*Altfranzösisches Wörterbuch* de TOBLER-LOMMATZSCH (1932) va de CROI à DEFENIR.

— Le 3e fascicule du *Dictionnaire de l'Académie française* (1931) va de DESSUS à FROU-FROU.

— Du *Französisches etymologisches Wörterbuch* de W. von WARTBURG, la livraison 21 va de FASCINA à FICATUM et la livraison 22 de FICATUM à FINGERE. On sait quelles difficultés M. von Wartburg a eu à vaincre jusqu'ici pour assurer la publication de son œuvre : plusieurs fois il a dû passer d'une maison d'édition à une autre, et la rigueur des temps que nous traversons lui a enlevé des aides matérielles efficaces ; l'Académie des sciences de Saxe est heureusement venue depuis quelque temps à son secours, et voici que l'Institut de France lui a attribué le prix Volney ; enfin j'espère que le dictionnaire a trouvé, au moins pour la France et la Belgique, un abri définitif à Paris à la librairie Droz. Nous devons croire que l'œuvre pourra être menée à bonne fin : il serait inadmissible qu'elle ne le fût pas faute d'aide matérielle ; romanistes et surtout francistes ont là un véritable devoir à remplir. — M. R.

— De l'*Analytische Syntax der französischen Sprache mit besonderer Berüchsichtigung des Altfranzösischen* de M. Karl von ETTMAYER ont paru les deux premières livraisons du deuxième volume.

— M. Gerhard ROHLFS se propose de faire paraître par fascicules un *Dizionario dialettale delle tre Calabrie con note etimologiche e un' introduzione sulla storia dei dialetti calabresi* ; ce volume sera publié à Halle par M. Niemeyer et à Milan par U. Hoepli. Le premier fascicule (1932) comprend, en 64 pages, l'Introduction et le début de la lettre *A* de la première partie : *Calabrais-italien*.

Dans la collection des *Poèmes et récits de la vieille France* :

XV. — *Lais et fabliaux du XIIIe siècle* traduits par L. Brandin ; 1932, XXVIII-123 pages. — M. Br. a mis en français moderne, en restant aussi près que possible de l'original, les œuvres suivantes : *Vair palefroi, Guillaume au faucon, Houce partie, Trois bossus ménestrels, Trois aveugles de Compiègne, Hain et Anieuse, Vilain qui conquit paradis par plait, Vilain au buffet.*

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Eugen LERCH, *Hauptprobleme der französischen Sprache : Besonderes* ; Braunschweig-Berlin-Hamburg, Georg Westermann, 1931 ; in-8, 348 pages. — Nous avons annoncé (LVI, 477) le premier volume, consacré à des problèmes plus généraux, de ce recueil d'articles ; ce second volume contient 6 articles dont certains ne posent peut-être pas vraiment de « Hauptpro-

bleme ». Trois index des personnes, des matières et des mots, s'appliquant aux deux volumes, terminent celui-ci.

G. Lepointe, *Petit vocabulaire d'histoire du droit français public et privé*; Paris, éd. Domat-Montchrestien, 1930; pet. in-16, XVIII-195 pages. — Petit livre modeste, mais qui rendra service et qui mérite d'être amélioré dans des éditions successives. Ce n'est pas seulement, malgré le titre, un vocabulaire; c'est aussi un dictionnaire de noms propres où figurent, et cela sera commode pour tous, les administrateurs, légistes, juristes, les plus remarquables depuis l'empire romain jusqu'à la Révolution.

Marices Gérin, *Chaulgnes et Château-Chinon, étude de toponymie nivernaise*; Nevers, 1931; in-8, 29 pages. — Rattache *Chaulgnes*, dont on a des formes *Chosma* (1139), *Choupnam* (1149; ne faut-il pas lire plutôt *Chonpnam* ?) et *Calme* (sans date ?), à calma « chaume »; *Chaulgnes* est en effet au milieu de collines aux flancs pierreux à qui le nom de *chaumes* a dû convenir parfaitement. Quant à *Chinon* (Château-Chinon étant construit sur un piton fort raide), M. G. propose d'y voir le gaulois *cemeno* « montagne escarpée ».

Jane Beardwood, *Rhymes of latin and french words in old french*; Philadelphia, 1930; in-8, 98 pages [Thèse de l'Université de Pensylvanie]. — Les rimes qui réunissent des mots français (ou provençaux) et des mots latins ne sont pas rares dans les poèmes du moyen âge, soit que le mélange des deux vocabulaires corresponde à une nécessité de la situation, p. ex. dans les mystères; soit que le mot latin soit d'un emploi courant en français, p. ex. les noms de prières ou les formules liturgiques; soit qu'on ait affaire à un mélange voulu des deux langues, p. ex. dans des épîtres farcies, etc. Peut-être Mlle B. n'a-t-elle pas assez marqué ces diverses catégories de rimes mixtes; elle aurait pu aussi utilement rechercher quel était l'effet, à l'occasion, voulu ou produit par ces rimes. Et enfin il eût été bon de marquer si, au cours des quatre siècles considérés, il y a progrès ou variation dans l'emploi des rimes mixtes : il me paraît en fait que la proportion augmente avec le temps et sans doute aussi le caractère comique. La prononciation des mots latins dans ces rimes mixtes est naturellement une prononciation à la française avec accent final, sauf pour les finales latines en *-e* qui, exceptionnellement, et surtout à partir du XIIIe siècle, peuvent rimer en *-e* muet. La thèse de Mlle B. se termine par un catalogue des rimes latino-françaises connues de l'auteur : je ne vois pas quel intérêt il y avait à partager ce catalogue en deux listes (rimes latino-françaises et rimes franco-latines) suivant l'ordre dans lequel se présentent les deux langues dans la rime. — M. R.

Henri Pirenne, Augustin Renaudet, Edouard Perroy, Marcel Handels-

MAN, Louis HALPHEN, *La fin du moyen âge* : I. *La désagrégation du monde médiéval (1185-1453)*, II. *L'annonce des temps nouveaux (1453-1492)* ; Paris, Alcan, 1931 ; 2 vol. in-8, IV-569 et IV-324 pages [*Peuples et civilisation*, Histoire générale publiée sous la direction de Louis HALPHEN et Philippe SAGNAC, vol. VII et VIII]. — La littérature de l'époque du moyen français est pour une large part une littérature d'actualité et il est pour cette période, encore plus que pour toute autre, impossible de séparer l'étude des œuvres de celle des conditions politiques, économiques ou religieuses. Les deux volumes que nous annonçons et qui ont été préparés sous la direction de M. L. Halphen seront d'autant plus précieux pour les historiens littéraires qu'ils font eux-mêmes une large part à l'histoire religieuse, intellectuelle et artistique. Les chapitres consacrés à cet aspect de la vie de ces deux siècles sont dus à M. A. Renaudet ; l'information est très solide et les jugements facilement acceptables : je serais tenté de dire « trop facilement », car il m'a semblé que M. R. s'en tenait parfois avec trop de respect aux opinions traditionnelles des historiens de la littérature : l'opinion directe d'un historien nous aurait été précieuse. Et nous aurions aimé à savoir quelle avait pu être l'importance réelle, la valeur active de tant d'écrits composés en deux siècles pour d'autres fins que l'amusement ou la jole esthétique. — M. R.

Abbé V. LEROQUAIS, *Les manuscrits liturgiques latins du haut moyen âge à la Renaissance* ; Paris, 1931 ; in-4, 16 pages. — M. l'abbé Leroquais, chargé de conférences à la section des sciences religieuses de l'École pratique des Hautes-Études, a fait, le 13 novembre 1931, une leçon d'ouverture qui est ici imprimée et où l'on trouvera quelques indications sur la diversité des livres liturgiques et la difficulté de les identifier. Nous voulons voir là une amorce du manuel sur les livres liturgiques médiévaux que nous doit l'auteur et qu'il nous promet.

S. LATTÈS, *Recherches sur la bibliothèque d'Angelo Colocci* ; Paris, de Boccard, 1931 ; in-8, 37 pages [Extrait des *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire* publiés par l'École Française de Rome, t. XLVIII]. — On sait qu'Angelo Colocci a possédé quelques manuscrits en langue romane de grande importance, notamment des chansonniers portugais, provençaux, italiens ; il est donc utile pour nous de voir se préciser les renseignements sur cette bibliothèque humaniste dont la plus grande partie est entrée au Vatican (avec quelques exceptions importantes, notamment le chansonnier provençal *M* à la Bibliothèque nationale de Paris, et le chansonnier portugais Colocci-Brancuti à la Bibliothèque nationale de Lisbonne).

Biblioteca Academiei române. Catalogul manuscriptelor româneşti, tomul III, *numerele 729-1061*, întocmit de Ioan BIANU şi G. NICOLAIASA ; Craiova,

Scrisul românesc, 1931 ; in-8, III-659 pages. — Nous ne sommes pas encore au bout du catalogue de cette collection unique qui comprend aujourd'hui plus de 5.000 volumes ; il n'en est pas moins très heureux que la publication interrompue depuis 1913 ait pu reprendre son cours.

The novels of Juan de Flores and their European diffusion ; a study in comparative literature by Barbara MATULKA ; New York, Institute of French studies, [1931] ; gr. in-8, XVII-475 pages. — L'auteur de cette étude considérable est l'un des membres les plus actifs de cet *Institute of French studies*, de New York, qui sous la direction de M. G. L. van Roosbroeck, déploie depuis quelques années une remarquable activité dans le domaine de la littérature française et de la littérature comparative. Miss Barbara Matulka, secrétaire trésorier de l'Institut, a pour sa part déjà publié ou annoncé, sous la marque de l'Institut, trois ou quatre études sur la littérature française du XVIIe ou du XIXe siècle. Cette fois, le sujet traité nous fait remonter jusqu'à la fin du XVe siècle et s'étend aux grandes littératures de l'Europe occidentale. On sait la fortune des deux nouvelles écrites à l'extrême fin du XVe siècle par Juan de Flores, *Grisel y Mirabella* et *Grimalte y Gradissa* : inspirées de Boccace, ces deux nouvelles furent traduites en français, la première le fut aussi en italien, en anglais, en allemand, et devint une manière de texte classique pour l'enseignement polyglottique jusqu'au début du XVIIe siècle ; de là des éditions en deux, trois et quatre langues à la fois. Miss B. M. a fort soigneusement étudié les origines, la genèse et l'influence de chacune des nouvelles (la seconde, moins connue, a eu l'honneur d'une traduction par Maurice Scève), essayé d'en déterminer les dates de composition (1480-85) ; elle en décrit les éditions et en imprime le texte : pour *Grisel y Mirabella* d'après le plus ancien imprimé connu (Lérida ?, 1495 ?), pour *Grimalte y Gradissa*, d'après l'unique édition connue (même origine).

La courtoisie au moyen âge (d'après les textes du XIIe et du XIIIe siècle) par Henri DUPIN ; Paris, A. Picard, [1931] ; pet. in-8, 171 pages. — M. Dupin cherche moins à définir qu'à analyser la notion de courtoisie. C'est un idéal moral et social qui se caractérise par des manifestations extérieures, mais dont l'intérêt est surtout de nous faire connaître les qualités que le moyen âge a placées au plus haut degré de son échelle des valeurs. Voici l'ordre adopté par M. Dupin : il étudie d'abord les rites de la courtoisie, montrant que s'ils ne sont point toute la courtoisie, ils ont cependant leur importance (le salut, le baiser, l'accueil, l'hospitalité) ; après quoi il énumère les qualités morales qui sont de tout temps, mais auxquelles le moyen âge tient particulièrement : la loyauté, la fidélité, la bonté. Puis viennent les qualités propres au héros courtois, celles qui lui permettent de tenir son rang dans cette société où il vit pour le bien de tous, mais

qu'il domine. C'est d'abord la largesse : la mesquinerie est le fait du « vilain » ; c'est la joie : « Courtoisie » est « moult envoisie » ; c'est un légitime orgueil : le souci de la renommée ; c'est enfin la mesure. M. D. consacre un chapitre à l'amour, qu'il met à part, parce que l'amour n'est pas seulement un élément de la courtoisie, il en est le résultat, il la résume, il domine la vie du moyen âge : le héros courtois en est seul digne et son amour revêt tous les caractères de la courtoisie (il est loyal, tendre, généreux, gai, fier, mesuré). Enfin, l'auteur étudie « la courtoisie dans l'histoire » et montre chez Joinville et chez saint Louis les traits que jusque là il a trouvés chez les romanciers, les poètes et les moralistes. M. Dupin conclut, prévenant les critiques, que ce n'est pas là « toute la courtoisie », mais que ce sont « tous (ses) éléments », qu'il s'accuse même d'avoir analysés « d'une manière bien didactique et grossière ». Nous gardons l'impression que la notion de courtoisie, telle qu'il la définit, reste abstraite, peut-être à cause de la précision même de ses analyses. Ce « je ne sais quoi » qui lui manque, ce n'est peut-être pas le secret des initiés, comme semble le croire M. D. : c'est plutôt la vie réelle. Les vertus du héros « courtois » sont méthodiquement cataloguées : on ne voit pas bien comment elles font un tout. Peut-être ne serait-il pas impossible, après l'étude de M. D., — utile comme point de départ pour éviter les erreurs et ne pas se laisser séduire par un caractère d'exception, — de pousser plus loin l'étude non de tous les textes, mais d'un héros courtois, d'essayer de le voir vivre, pour comprendre vraiment cet idéal, qui est un idéal d'action et ne peut se définir que dans la vie et par rapport à la société. Pour compléter son étude M. D. y ajoute un appendice sur « la courtoisie dans la quête du Saint Graal ». Il se demande si, dans les œuvres d'inspiration mystique, l'idéal courtois est profondément modifié. Il constate que la différence essentielle est la disgrâce de l'amour humain, remplacé par l'amour divin, mais les qualités du chevalier restent les mêmes. — La note par laquelle M. D. rapproche les inscriptions du tombeau d'Agnès Sorel de l'idéal courtois est peu probante : le terme de « courtoisie » n'y est pas prononcé et les vertus vantées (« piteuse envers toutes gens et qui largement donnoit de ses biens aus eglyses et aus pouvres ») sont de celles que tous les temps ont célébrées, surtout chez les favorites des rois. — J. Lods.

Deux manuscrits de François Villon (Bibliothèque Nationale, fonds français 1661 et 20041) reproduits en phototypie avec une notice sur les manuscrits du poète par A. Jeanroy et E. Droz ; Paris, Droz, 1932 ; in-4, XIX-108 pages [Documents artistiques du XVe siècle, tome VI]. — Voilà un bon service rendu aux villonisants et un bon exemple à suivre ou à poursuivre. Combien de visites à la Bibliothèque nationale, combien de scrupules et de doutes sur l'exactitude des appareils critiques cette reproduction aurait épargnés à certains que je sais, et combien elle en épargnera désormais. Avec la reproduction

donnée par Marcel Schwob des pièces de Villon dans le ms. de Stockholm, il ne nous manque plus, pour avoir le fac-similé des principales sources manuscrites de Villon que la reproduction du ms. de l'Arsenal. La présente publication est d'une belle exécution et l'introduction apporte sur la constitution des divers manuscrits de Villon des précisions utiles, en même temps que quelques indications sur les dates de ces recueils. — M. R.

Le théâtre en France au moyen âge, II. Le théâtre profane par Gustave Cohen, avec 60 planches en héliogravure ; Paris, Rieder, 1931 ; pet. in-8, 112 pages de texte [Bibliothèque générale illustrée, nº 18]. — Sur le premier volume voir *Romania*, LIV, 315. Celui-ci nous amène jusqu'au XVIe siècle. On aura plaisir à trouver dans les planches bien des illustrations peu communes, et l'on ne saura pas mauvais gré à M. C. d'en avoir admis qui n'ont pas un rapport très particulier au théâtre profane, p. ex. Adenet ou Marie de France, les Ménestrels musiciens de Reims, ou le charivari de *Fauvel* du ms. B.N. fr. 146. La reproduction des miniatures du *Robin et Marion* de la Méjanes serait tout particulièrement la bien venue ; malheureusement le modèle était difficile à reproduire et je fais sur la qualité du tirage les mêmes réserves que pour le volume précédent. La reproduction des illustrations du *Mystère de Griselidis* du ms. B.N. fr. 2203 est bien meilleure, encore qu'elle me paraisse alourdir sensiblement le trait de l'original ; mais pourquoi M. C. parle-t-il ici (p. 51, n. 2) de miniatures ? ce sont des dessins à l'encre. Le texte est destiné à des lecteurs à qui M. C. a pensé qu'il avait tout à apprendre : de là des analyses qui pourront paraître un peu lentes ; il y avait aussi quelque difficulté à se lancer dans des commentaires très précis et cela rend discutables quelques indications abrégées. M. C. me permettra, pour une prochaine édition, de lui signaler quelques détails. P. 12 : je ne vois pas bien en quoi les parties narratives et descriptives d'*Aucassin* empêcheraient que la *chantefable* appartînt au « répertoire comique des jongleurs » ; qui donc récitait *Aucassin*, selon M. C. ? Il me semble que M. C. a imparfaitement résumé la question posée par la chantefable : il s'agit de savoir si elle était contée ou jouée, et dans ce dernier cas si elle était jouée par un ou plusieurs acteurs. — P. 35, vers le bas, lire *autour* et non *vautour*. — P. 43 : je ne comprends pas sur quoi se fonde M. C. pour affirmer que le *Garçon et l'Aveugle* est une « farce de jongleur errant assurément » ; quel est le trait qui dénonce le *vagant* ? A la page suivante M. C., tout en faisant état de l'attribution à Tournai « à en juger par les allusions locales », ajoute qu'on a pu varier celles-ci « de région à région ». Sans doute, s'il s'agissait seulement de varier trois ou quatre noms propres, mais je me demande ce que seraient devenus les passages où il est question d'*angelins*, *caillaus*, *esbourer*, *molins*, *piner*, dans une région qui n'eût pas été de « draperie ». Dans la même page, à la n. 2, il eût été préférable de signaler la 2e édi-

tion (1921). — P. 54, n. 2, la référence aux articles de M. Ant. Thomas et de M. G. Cohen dans la *Romania* est d'une rédaction ambiguë. — P. 61 : « l'immense fatras de farces des recueils collectifs constitués au XVIe siècle » est une expression, malheureusement, excessive. — P. 78 et suivantes : je crains que M. C., qui n'est pas convaincu que *Pathelin* soit l'œuvre de Guillaume Alecis, ait présenté comme valables et paraisse faire siens des arguments au moins contestables en faveur de cette attribution ; il ne s'agit pas ici de savoir si les objections présentées contre les arguments de M. Louis Cons l'ont convaincu, mais il est dangereux de laisser croire au lecteur que ces arguments n'ont pas donné lieu à réserves, surtout quand il s'agit des hypothèses sur Jean de Quemin, la « reine des guiternes » ou le sceau de Lyre. Je ne reviens pas sur la *grant froidure* de 1464, à laquelle M. C. paraît accorder quelque importance, mais voir *Romania*, LVII, p. 555 n., et souhaitons qu'un curieux nous donne la liste des grands hivers du XVe siècle : cela pourra fournir matière à quelques belles hypothèses chronologiques au sujet de *Pathelin* (en voici déjà un en 1407, que M. N. Jorga signale dans Pierre de Fénin, éd. Petitot, p. 240, « l'annee du grant hyver et dura la gelee soisante et six jours tout d'un tenant »). — M. R.

Les sermons universitaires parisiens de 1230-1231 ; contribution à l'histoire de la prédication médiévale, par M. M. Davy ; Paris, Vrin, 1931 ; in-8, VII-423 pages avec reproductions de miniatures [*Études de philosophie médiévale*, XV]. — Les sermons universitaires sont les sermons prêchés dans l'Université et devant le public universitaire ; ils sont un complément de l'enseignement, la prédication rentrant dans les devoirs et la fonction du maître en théologie. Le ms. nouv. acq. lat. 338 de la Bibliothèque nationale, qui a déjà été plusieurs fois étudié, contient une collection de sermons de ce genre prêchés à l'Université de Paris entre le 8 septembre 1203 et le 29 août 1231. C'est la plus ancienne collection que nous ayons conservée et elle présente cette particularité de nous donner les premiers sermons prêchés par les Dominicains et les Franciscains à l'Université de Paris. En fait nous n'avons pas là le texte même des sermons mais des résumés assez brefs et parfois certainement incomplets ; il est probable que ces résumés ne sont pas des notes prises au cours du sermon, mais des analyses faites après audition, tout au plus pourrait-on penser que les notes des prédicateurs ont été utilisées pour ces analyses. M. D. examine ces sermons du point de vue de la rhétorique et de la technique spéciale de la chaire et du point de vue de la doctrine ; il ajoute à son étude un choix important de ces sermons. Parmi les prédicateurs qu'il identifie et sur lesquels il fournit quelques renseignements, je citerai l'évêque Guillaume d'Auxerre, le chancelier Philippe, Eudes de Châteauroux, futur cardinal, légat du pape et compagnon de Louis IX dans la croisade de 1248, les frères prêcheurs Jean de Saint-Gilles et Philippe, le prieur de Reims, puis de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. — M. R.

Yvonne Rokseth, *La musique d'orgue au XVe siècle et au début du XVIe*; Paris, E. Droz, 1930; in-8, XII-418 pages avec huit planches hors texte. — En l'espace de quelques mois, la musicologie française vient de s'enrichir de deux travaux très importants, le premier est celui de M. P. Masson sur l'*Opéra de Rameau*, le second, celui de Mme Rokseth sur la *Musique d'orgue au XVe siècle et au début du XVIe*. Cette monographie, fruit de plusieurs années de recherches, n'est pas étroitement confinée dans les limites de la musicologie et les romanistes y trouveront un chapitre relatif au rôle de l'orgue dans les fêtes publiques et les mystères. L'auteur n'a pas seulement lu toute la musique d'orgue de la période qu'elle étudie, mais elle a aussi dépouillé des documents d'archives, employé les traités des théoriciens et les œuvres des écrivains (poètes et chroniqueurs) qui lui ont fourni des renseignements qu'elle a judicieusement et habilement employés. Guillaume de Machaut, Gillebert de Metz, Christine de Pisan, Alain Chartier, Jean Régnier, A. Greban, Ch. d'Orléans, O. de La Marche, Eustache Mercadé, le roi René, G. Coquillart, Eloi d'Amerval, J. Molinet, Louise Labé, Clément Marot et bien d'autres sont nommés au cours de cet ouvrage et participent à la résurrection d'une période musicale qui, jusqu'ici, paraissait assez nébuleuse. Ces sources littéraires sont bien citées et souvent d'après la meilleure édition critique. Voici, pour les premières pages, quelques corrections. P. 20, l'auteur, parlant du ms. lat. 924 de la Bibl. nat., dit qu'il a peut-être appartenu à Michelle de France. Cette hypothèse est malheureusement erronée; le livre d'heures provient de la famille Berthier de Troyes ainsi qu'en témoignent des armoiries. Sur ce sujet, il aurait convenu de consulter la notice de l'abbé Leroquais, *Les livres d'heures manuscrits de la Bibl. nationale*, t. I, p. 41. Mme Rokseth, qui semble n'avoir pas connu cette bibliographie, en aurait tiré le plus grand profit. — P. 24. Sur la vie déréglée du dauphin Louis et sa passion de la musique, il existe un article de M. A. Thomas, *Le dauphin Louis, fils de Charles VI, amateur de théâtre*, *Romania*, XXXIX (1910), p. 373 (art. 587 de la Bibliographie de M. A. Th.). — P. 27. Mme R. cite le passage bien connu de la chronique de Gillebert de Metz, mais d'après Leroux de Lincy, sans nommer l'auteur. — P. 32. Sur la patience du peuple parisien pendant l'occupation anglaise, il aurait été utile de voir l'ouvrage si précieux d'A. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise*. — P. 56, note 2. L'article de M. H. Stein sur Greban est mal cité et ne peut être retrouvé que grâce à la Bibliographie de la fin du volume. Nous ne parlerons pas ici de la partie purement musicale (répertoire de l'organiste, tablatures françaises, système rythmique, tonal, harmonique et mélodique des tablatures) : au dire des spécialistes, elle est tout à fait remarquable. — E. Droz.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXII

RONSASVALS

POÈME ÉPIQUE PROVENÇAL

DEUXIÈME ARTICLE[1]

21. Am las paraulas mens que aysso van parlant,
So qu'ieu diray estet dos jors enantz :
Layssem la nauza qu'en Ronsasvals es grans.
Per lo camp venc un bel vayllet brocant,
Filh de payana corteza e valhant ;
A l'emperayre el es vengut davant :
« Gentil rey Karle, entendes mon semblant,
Grans es le pres que ha vostra cort s'espant,
Vostre pres sabon d'ayssi en Oriant,
Vostre pres sabon tro al solelh colcant,
Vostre pres sabon Sarrazins e Persans,
Car cor mirable e poder aves gran
E sens antix vos an fach valer tant,
Car totz pres val per cels que valon tant ;
E pos Dieu vol de tu que valhas tant
Que·l miels del mont tenes en ton comant,
Aujas qu'ieu suy ni que yeu vauc querent.
Filh suy, franc rey de cor e de talant,
D'un vassalh noble, de ta cort fon poyssant,
Olivier es de Lauzana la gran :
Mostra lo mi que per Dieu t'o comant.

22. — Vayllet, dis Karle, yeu ti vuelh razonier.
Con as tu nom, que yest filh d'Olivier ?
— Galian, sira, mi podes appellier.
— Qui fon ta mayre, non m'o vuelhas celier ?
— Yeu vos ho diray, ja celar non vos quier.
Nembra vos, senher, cant vos annest cassier
Una vegada que aguest sens leugier,

1. Voir, pour la notice et le début du texte, ci-dessus p. 1-28.

En tor bania vos annest assagier,
Cant non fost mas .XIIJ. cavalliers,
Vos hi fost an vostres .XIJ. piers ;
E annest vos am Gabaut lo bier,
Alberguet vos con si fosses palmier.
La nuech volguest gabar aprop mangier,
E las escoutas auziron per entier,
Los vostres gaps vengron al rey contier ;
Totz vostres gaps vos avenc a proyer,
Si que am Baracla si colquet Olivier.
La nuech l'annet amb ella assagier,
An la donzella si saup gent acordier ;
Aquel an venc, ben vos deu renembrier,
Que Baracla encarguet d'Olivier.
Gent m'a noyrit tro al temps de parlier ;
Filh cugiey esser de Maradan lo bier ;
Batizet mi ha un sant monestier, [b]
Lo mieu nom es Galian de Raynier,
E venc ha tu que·n fassas cavallier,
Qu'en Ronsasvals vuelh ha mon payre aydier. »
Dis l'emperayre : « So faray volentier. »
Adoncs comanda c'om luy annes banhier.
Donnas, donzellas li van son cors armier ;
L'una ac nom Giborga de Raynier
E l'autra fon Gaeta de Monclier.
Aqui li aportan totz sos garnimens chiers,
Caussas de ferre e ric alberc doblier,
E lonc la plassa vay un tapit pauzier
E sobre·l tapit un pali vert e clier.
Davant lo rey Karle es vengut l'escudier ;
L'esperon destre li vay Karle caussier
E lo senestre duc Nayme de Bavier ;
Gent l'aorneron sas armas per entier,
E Karle mayne li senh lo brant d'acier ;
Adoncs li baysa la bocca e·l vis clier,
Son elme li lassa, gautada li vay dier.
Adoncs li haduzon son ros caval destrier ;
Cella e peytral e fren ac bel e chier.
E·l cavallier non vol plus demorier ;
Karle hi manda am luy .c. cavalliers :
« Baron, dis Karle, penses del capdellier.
Gentils homs es, honratz podes estier,
Conduzes lo ha son payre Olivier. »

Ilh i respondon : « So farem volentier,
Si Dieus nos salva de mort e d'encombrier. »
Tenon lur via, esplegan de l'alier.

23. Mentre comensan d'annar en lur repayre,
Veyam dels Francs on son ni en cal ayre.
Coms Olivier agardet son vejayre,
Vi reyregarda que non poc plazer gayre :
« Compans Rollan, yeu vos suy fin amayre ;
Ma fe vos plic per l'arma de mon payre
Non amiey tant sor ni cozin ni frayre,
Corna ton corn per l'arma de ton payre.
— Non plassa Dieu lo sant glorios payre,
Comenset dir lo duc Rollan de bon ayre,
Que de mon corn yeu en sia cornayre
Con fay aquel que del porc es venayre,
Car le cornar non es mas de cassayre.
— Compans, sa dis, ja non tardaras gayre
Que nos serem en Fransa ha ton repayre,
Am ma seror Auda, de qui yest messennayre,
E vuelh que tengas ha ton plaser a fayre. »

24. Cant aus Rollan de Bellauda parlier,
Le cor li engrueyssa e vay li renembrier
De la Bellauda, sa seror d'Olivier, [c]
Cant ha Vienna l'espozet el gravier ;
Pueys si consira, quar mort les a passier
E de Bellauda non aura joy entier.
Malmatin brocca dels esperons daurietz,
De tal vertut vay lo graylle sonier
Que li aucels que l'auziron sonier,
La vos del graylle lur fes lo cor crebier,
E las venas del cor si vay trenchier :
Lo sanc del cor li vay per lo gravier.
De grans set legas l'auzi Karle lo bier ;
Dis l'emperayre : « Yeu aus Rollan cornier.
— Sira, dis Gayne, aus auch lo cel tronier. »
Autra vegada vay lo graylle sonier
Atrestant fort con ac fach en premier
Que·l corn del ori fes davant esclatier.
Karle l'auzi e Nayme de Bavier.

25. « Ajudas, Dieus, dis lo rey de Paris,

Glorios payre que oncas non mentist
E cel e terra formiest e benezist,
En tal consir ay estat tot est dis.
Ben ha .v. jors ha passatz e complitz
Que non mangiey que gayre mi valguis
De l'ora en sa que·l coms Gayne mi dis
E fi un sompni qu'ieu li dis l'autre di
Que fuoc gresesc ardia tot Paris
E mi ardia la barba e lo vis.
Ar m'es semblant que·l graylle aia auzit
En Ronsasvals que·l pueys en retentis.
— Rey emperayre, le coms Gayne li dis,
Vos non sabes l'erguelh que ha Rollan pris
Que per una lebre que mena am sos chins
Sona son graylle tant fort ses gaboÿs. »
Cant ausi Karle so que Gayne li dis,
L'ayga del cor li monta per lo vis :
« Gayne, dis Karle, lo rey poestadis
Ti doni mal per sas sanctas mercis,
Car Olivier e Rollan as traÿtz,
E totz los autres, que cavalliers son fins,
En Ronsasvals vendutz ha Sarrazins.
Mas per l'apostol que queron pellerins,
Hom de linha non cuch que pietz moris.

26. — Rey emperayre, dis Nayme de Bavier,
Semblant mi es mortz son li .xij. pier,
Que cant ye·l vi de Marcili tornier,
Lo comte Gayne portar lo messagier, [d]
E yeu lo vi de sa color muydier.
Mas prennes Gayne e fatz lo ben gardier,
A .xiij. comtes lo vulhas comandier.
Honor li fassan con ha pros cavallier,
E si·l perdian, fatz los dezeretier;
E si non tornan Rollan ni Olivier,
A comte Gayne fes los nembres copier
O tal justicia con drech sabra jugier.
— Tort n'aves, Nayme, sa dis Gayne lo bier,
Que anc ha ma vida non vendiey cavallier,
Mas lo trazut de Karle que yeu vinc demandier
Al rey Marcili e dis vos ha l'intrier,
Non crezesses cant m'en viras tornier.
E non es homs de ferre ni d'acier

Qu'ieu non l'en renda vencut e messongier
E non soan vos, Nayme de Bavier.
E fassa en Karle tot cant en poyra fier,
Qu'ieu non l'en blant lo valhant d'un denier,
Car non m'espert per dich de lauzengier,
Que ades seran li lial vertadier,
Malgrat que·n ayan li malvay messongier ;
Car anc non vi erguelh tant aut montier
Que Dieu no·l fassa aytant bas trabuchier.
Malgrat que·n aya Karle ni sieu parlier,
Dieu donara ha cascun son loguier.
E vos, Nayme, agras en bon tayzier :
Ja no·m degras tant mal guizardonier,
Cant vos doniey .IIJ. milia destrier
E d'autres bens que ho comprares chier. »
Cant Karle auzi Gayne tant paraulier,
Non li volc plus las paraulas menier.
Layssen la nauza de Karle mayne estier.
En Ronsasvals Galians es intrietz,
En sa companha menet .c. cavalliers ;
En auta vos comense ha crydier :
« Fires, barons, francs valens cavalliers. »
Aqui viras colps de lansas donier,
Sanc escampar e servellas vugier,
E pons e testas e barons trabuchier.
Ve vos Orgelin per miey lo camp intriet,
Un Sarrazin mot ergulhos e fier ;
Anb una massa vay ferir Olivier :
Tal colp li dona sus en l'elme d'acier
Que an pauc non fes los huels del cap sautier.
Olivier tenc un bon espieu d'acier
E vay ferir Rollan lo cavallier,
Que si cuget an Orgelin trobier :
Tal colp li dona sus l'escut de cartier
Tant que am l'asta dura l'abatet de destrier.
So dis Rollan : « Bel compans Olivier,
Vos mi degras desfizar en premier ;
Vos estes fols, voles vos reneyer ?
— Bel compans senher, per Dieu merci vos quier,
C'ambe Orgelin mi cugiey encontrier,
Qu'ieu non vi ren, tal colp mi vay donier. »
Anb aytant monta Rollan sus son destrier
E ponh e brocca son corredor destrier.

[18 a]

Ayssi con vay firent per lo gravier,
Galian s'es am Rollan encontrietz :
« Senher, dis el, mostras mi Olivier :
Mon payre es, ben lo dech demandier,
Filh de Baracla an lo vizage clier. »
Adoncs l'en mena Rollan ha Olivier ;
Son filh li mena, c'a luy s'aginolhet.
« Dieus ti sal, filh », so li a dich Olivier ;
En miey la prieyssa si van entrebauzier :
« Bel senher payre, mon nom vos vuelh nomnier :
Galian soy, fach mi soy bategier,
Karle mayne de mi fes cavallier,
E venc ha vos valer es ajudier.
— Filh, Dieu ti veia, qu'ieu non ti puesc gardier. »
Mentre parlavan, Orgelin es intriet ;
Sus en l'escut vay ferir Olivier,
L'escut li trenca, l'alberc li vay falcier ;
Mort lo trabuca del corredor destrier.
Cant ho vi Galian, comenset ha crydier :
« Payan, so dis, Dieu ti don destorbier,
Amb ome mort con ti pos tensonier ;
A mi t'atent, que ay lo cor entier.
Dieu Jhesu Crist, dis Galian lo bier,
Dona mi vertut de mon payre vengier. »
E trays s'espeya, vay·s a luy ajustier ;
A Orgelin annet tal colp donier,
Tot lo fendet entro sus al brayer,
E pueys li vay totz los nembres copier.
So dis Rollan : « Ben agra agut mestier
Que Galian fos vengut en premier. »

27. Galian monta irat e corrossos,
L'ayga del cor li cay dels huels amdos,
E vi son payre que jac mort en l'erbos ;
Dejusta luy deyssendet a ginolhons,
Los huels li bayza, la bocca e·l menton,
Plorant li dis, marrit e angoyssos : [b]
« Olivier payre, ja non cugiey que fos
Qu'ieu vos vi vieu qui suy ni qui est vos.
Mot m'es salvage de dir esta razon ;
Fort petit prezi mon pauc gauch delichos,
Car vieure m·es dol e confuzion.
Paura ma vida, si yeu non vengi vos ! »

Galian monta ardit e corajos,
Sonet son graylle e totz sos companhons
Cavalliers vengron entor el cabalos.
Dis Galian : « Ar es temps e sazons
Que qui vol esser ha Dieu plazent e bon,
Traya si enant, car es temps e sazons. »
Premier derrenga Galian poderos,
E va ferir un colp meravilhos
Sus un payan, mas non say dir cal fos ;
Tot lo fendet entro sus a l'arson.
Lay on passet el e sos companhons,
Viras trencar pons, testas e talons,
E rompre pantz e motas garnions,
Sanc escanpar per miech les vals e·ls montz,
E relenquir tendas e pabalhons,
E astas franher e rompre garnions,
E sanc espandre, servellas e polmons,
E Sarrazins soven vujar d'arsons.
Ben pot hom dir, si Galian hi fos
Un pauc enantz de la mort dels barons,
Ben leu non fora l'affar tant angoyssos.
Tant ha ferit Galian le barons
Que si sinquen remas de companhons,
E pueys enantz que fos passat miey jorn,
Del cor li part le fege e·l polmon,
E es remazut solet sus un erbos.
Venc Gandelbuon per miey lo camp en jos.

28. Gandelbuon broca per miey lo torniamant,
Asta bayssada, son goffaron sagnant,
Ves la gran bruyda que hi ac de la jant ;
En auta vos escria : « On estes vos, Rollan,
De dousa Fransa los .XIJ. combatans ? »
Adoncs respont lo palayn Rollan :
« Çal yest tu cels que mi vas demandantz ?
— Gandelbuon suy d'Affrica la valhant,
E suy naffrat de mon cors malamant
Que mos budels port en l'arson davant,
Car de l'auspert son deromput li pan
E mon escut que non mi val un gan,
E mas servellas mi van trop borbotant
Tant duramant que li crins van mesclant,
E mas sangnieras ay al col de l'alferrant.

— Gandelbuon frayre, so non vey yeu niant ;
Lo set mi cocha, la mort mi va soptant ;
Ayssi jay mort Olivier veramant ;
Gieta mi foras d'aquest doloyros camp,
Porta mi lay a cel peyron mermant.
— Si faray, senher, volentier e dolant. »
Lay l'en portet mot doloyrozamant.
« Gandelbuon frayre, so dis le duc Rollan,
Per amor Dieu, fares per mi aytant :
Portas m'a Karle lo message valhant
Que prenna Auda am son clar vizamant ;
An si la tenga com pros donna valhant,
Com fay le poms dins lo fruchier semblant :
May non veyra Olivier ni Rollan ;
E totz los cors que soterrar fassan,
Que lops ni cans non los an devorant,
Corps ni voutors ni aucels cayronant.
— Si faray, senher, si puesc vieure aytant. »
Gandelbuon monta per lo estrieus d'arjan ;
Pas davant autre la montanha perprant ;
Mas sos cavals es naffrat malamant,
Non pot annar arreyre ni avant ;
E le francs nobles a la terra deyssant,
Claus li las naffras de l'erba verdejant
E·l destrier vay alena recobrant.
« Ay ! bon caval, e non ires avant ?
Tart sabra Karle lo dampnage que prant. »
A ginolhons si gitet en orant
E preguet Dieu de bon cor fermamant :
« Bel senher Dieu, bel payre omnipotant,
Vos mi layssas vieure e aler tant
Qu'ieu puesca far lo message valhant,
Comtar ha Karle lo dampnage que prant.
Sancta Maria, prega en ton enfant,
Dousa e pia, on joya si espant,
E tuch li angels que davant Dieu estan.
Bel senher Dieu, vera paterna gran,
M'arma vos rent e mon cor vos comant. »
A petit pas la montanha perprant,
Tro vi Garin de Sayna la valhant,
En sa companha .IIJ. milia Alamans
Que tuch aunavan auta vos mot crydant :
« Gandelbuon senher, so dis la valent jant,

Vos que venes de Ronsasvals breumant,
Digas nos ver dels . XIJ. bars que fan.
— Per ma fe, senher, so lur dis en estant,
Mort cuch trobes Qlivier e Rollan,
Am totz los autres que justa luy estan.
Per amor Dieu, canbias mi d'alferrant [d]
Que·l mieu es freol, non pot aler avant. »
Ilh i respondon : « So non farem niant. »
Van s'en arreyre e·l message avant ;
De quatre legas vay son cor esforsant,
Tro que vi Karle am la mayneya grant,
La polveriera mesclada am lo vant.
Karle lo vi e Nayme eyssamant :
« Senher, dis Nayme, yeu vech a mon semblant
Lo filh de Gayne, so m'es apareyssant.
— Per Dieu, dis Karle, so non es pas niant :
Gandelbuon es d'Affrica la valhant
Qu'ieu lo connosc ha l'ensenha davant :
Sest vos dira dels .XIJ. bars que fan. »
Anb aytant Nayme s'en vay apropriant,
Vay lo sazir a las regnas d'arjant :
« Gandelbuon sira, novellas vos demant. »
El las lur compta trop doloyrozamant.

29. « Gandelbuon senher, garda non m'o celier :
Fe que tu deves, dis Nayme de Bavier,
La reyregarda con si poc tant tardier.
On es Rollan ni on es Olivier ?
De dousa Fransa on son li .XIJ. bier,
Ni que son fach .XX. milia cavalliers ?
— Per ma fe, senher, ja celar non vos quier :
Si yeu vos mentia, non vos hi poyrias fizier.
Rey emperayre, Dieus, que es drechurier,
Ti fassa esmenda e ti don alegrier.
Malamens vey lo tieu poder bayssier ;
Mort es Rollan e mort es Olivier,
E la es mort Guizon e Berenguier,
Turpin l'evesque e·l bon Gasc Navalier,
Estout de Lingres e Estout Guilhalmier ;
Mort son de Fransa trastuch li .XIJ. bier.
Per mi vos mandan Rollan e Olivier
Que la annes per los cors soterrier,
E prennes Auda am son viage clier

C'ami fin captenga la donna per amier,
Com fay le poms el servador fruchier,
Mays non veyra dengun dels .XIJ. biers.
Annas la, senher, si ls feytes soterrier,
Que lops ni voutres nom los puescan mangier,
Corps ni voutors ni aucels cauronier.
E mi meteys si faytes cumengier :
Cavallaria may non pres un denier. »
Cant auzi Gayne comtar lo messagier,
Arreyre fuch com si volgues cassier.
« E ! Dieus, ajuda, dis Nayme de Bavier,
Cels nos ha mortz que nos sol totz guizier. » [19 *a*]
Cant ausi Karle la mort dels .XIJ. piers,
Ablasmat cay del corredor destrier ;
Ben dousament si pres ha corrossier :
« Bel senher Dieu, so dis Karle lo bier.
Tout m'aves joya e rendut consirier ;
Tot cant avia, senher Dieu drechurier,
Tot m'aves tout, cant non volguest layssier
Pas la gonnella que·n degra ajudier :
Vielh suy e freol, armas non puesc portier,
Una perdis may non poyray mangier,
Ar auray guerra cant degra repauzier ;
An gran dolor, senher Dieu drechurier,
Sa m·es a vieure, si may sa vuelh estier.
— Rey emperayre, dis Nayme de Bavier,
Per amor Dieu, sest dol layssas estier.
Pos c'om es mort, non vezem un tornier,
Ni anc per dol non vi ren gazanhier,
Car d'esta vida a mort les a passier ;
Pos que vezem c'om non s'en pot gardier,
Ben devem mens en nostra mort duptier.
Non ay mas un cap, non lo m'auzi brizier,
Si·n agues dos, fera ho volentier,
Si un dels dos am que pogues cobrier.
Melher conselh que hom puesca donier
Qu'en Ronsasvals annem lo camp levier,
Als vieus secorre e los mortz soterrier :
Cels que son vieus si poyran recobrier,
Als mortz pot Dieus lur peccatz perdonier,
E nos autres si pot de mort gardier,
E siam la anuech all avesprier. »
Adoncs comanda tota l'ost as alier
En Ronsasvals per los mortz a serquier.

30. Ar s'en va Karle marrit es angoyssos ;
An luy menet ganren de companhons
Dins Ronsasvals am los puetz tenebros,
Am si menet Proensals e Frions,
Am si menet Frances e Borgonhons,
Am si menet e Normans e Bretons,
Am si menet Frances e Brabansons,
Am si menet motz mans cavalliers bons,
Aysi com van per miey los vals e·l montz,
Nayme comensa lo libre dels sermons :
« Rey emperayre, entendes ma razon.
Tot aquest segle es affar perilhos,
Tostemps durera gauch, si dolor non fos.
Ben es agut proat mantas sazons
C'on en est mont non pot vieure joyos ;
Doncs qui sens pert per perdre non es prous,
E qui vol esser suau ni amoros, [b]
Creyre deu hom so que dis Salamons
C'om non gauzisca trop sos gautz delichos
Ni de son dol non sia trop doloyros,
Car trop deliech non es trop plazer bons,
Car trop deliech ten dan motas sazons.
Dieu, proar puesc per autres e per nos
Que non pot esser dengun trop saberos,
E qui vol vieure, sie dous es amoros
Qu'en pas sostenga sos afars mals e bons.
E si avem perdutz nostres barons,
Crezem son mortz ambe confession
Al servize de Dieu e per que es razons
Qu'ilh devon esser al regne glorios.
E·l gauch entier non podem aver nos
Tro que siam el palays precios,
Que adoncs aurem vera dilection,
Tota plendansa d'entier gauch amoros. »
Hueymays layssem la dolor dels barons.
Lo duc de Sayna am los vassals grinos
Qu'en Ronsasvals vengron el camp en jos,
E encontreron si am Sarrazins fellons,
Bons de batalha e ben cavallayros.
Garin escrida : « Ar es temps e sazons :
Qui vol morir per Dieu lo glorios,
Ar si captenga e que fassa que pros ! »
Ab tant derrenga le vassals poderos

E va ferir Belmiant l'envejos,
Tal colp li dona per l'escut que fon bons,
L'escut li romp e l'alberc li descos,
Tant que am l'asta dura l'abat mort en l'erbos ;
Del cor li tray sagnent son gonfaron.
E·ls Proensals son de batalha artos,
E traysseron lurs bons brans assiros,
E comenseron un torney perilhos ;
Pron viras rompre cavals e garnions,
Ferres es assier e testas e talons,
E cavalliers morir sotz los erbos :
De .xv. milia fan las mortz dels fellons,
E d'Alamans mil e .v.c. barons ;
E Garin pres an .ij.c. companhons
Que Maladori, un rey contrarios,
L'en mena pres, car en fon poderos ;
Jus en Luzerna los mes en greus prezons.

31. A l'ora nona que·l solelh es en cors,
Fon pres Garin de Sayna la fort,
Dins en Espanha fon menet a gran tort.
Rollan estava a confes de la mort,
Mot durament lo reprennon sieu tort. [c]
« Bel senher Dieu, sa dis Rollan lo fort,
En vos ay mes ma joya e mon conort
E m'esperansa, mon gauch e mon deport,
Qu'estier non val aur ni argent ni sort ;
E si·m voles condempnar a greu mort,
Far ho podes, tant gran son li mieu tort. »

32. Rollan esta, que ha paor de morir,
Ayssi com cel que ja non pot gandir.
An cor valent el comenset a dir :
« Bel senher Dieu, vos que volguest suffrir
Mort per nos autres e enfern destruir,
Qu'en cros volguest la nostra mor aussir,
Vos mi donas totz mos peccatz delir,
Si que en enfern non m'avenga morir
On son tantz fatz mans angoyssos sospir.
E car yeu, senher, non vos vuelc en grat servir
En esta vida don m'aven a partir,
Clam vos merce què·m vulhas obezir,
Car tantas ves m'a fach erguelh falhir

En vilans ditz es en fatz descauzitz,
Tant qu'en enfern mi vauc mort sebelir,
Si·l mege Dieu no·m vol de mort garir
Per sa merse, que al re non puesc dir.
E aquo sia ha son plazent arbir,
Si a luy plas que denh mos precs ausir.

33. « Dieu, mia colpa de tant gran falhiment,
E del sieu filh glorios e plazent
E del Sant Esperit qu'es allumenament,
So es un dieu ses tot departiment,
Vera amor e ver perdonament,
Qu'ieu ay falhit, senher, en mos .v. sens :
Yeu ay falhit amb aurelhas auzent
E ay falhit am los huels fals luzentz,
En esgartz orres es en laytz estamentz,
E ay falhit am mas narras sentent,
En malvays pens e yeu era consent,
E am ma lenga, am mas mans eyssament,
En mals parlars e en malvays contens,
En orres fatz e en tant fers contens.
Dieu, mia colpa de tan gran falhiment,
Qu'ieu ay falhit vils e desconnoyssent ;
E vos, senher, m'est humil e plazent,
E yeu ves vos fals e desconnoyssent ;
En totz affars vos sui desconnoyssent :
En tantas guizas pequiey venialment ;
De que no·m nembra e de que suy sabentz,
De tot mi rent colpas e penedent.
Sancta Maria, regina resplandent,
Vos que est via e ver perdonament, [d]
Sancta e clara, dousa donna plazent,
Prega ton filh glorios e luzent
Que no·m condampni per mos grans falhimens ;
D'enfern mi gart e de sos mals tormens
E de las penas salvajas e coentz.
Angels, arcangels, sans e sanctas breument,
Cant vos seres al jorn del jujament,
Tuch rasonas sest caytieu qu'es dolent,
Car mort l'angoyssa e vida li es falhent.

34. « Bel senher Dieu, veraya trinitat,
Humils e francs e vera deytat,

Ayssi com vos est veraya caritat,
Vera lumiera e vera veritat,
Vera drechura e veraya bontat,
Per merce vos quier que yeu non sia dampnatz ;
E grazisc vos, senher, si a vos plas,
Totz aquels bens que ay gauzitz ni usatz
Ni receuput de l'ora qu'ieu fuy natz ;
E si nuls homs contra mi es forfach,
Perdonas li, senher, si a vos plas,
Ayssi cant grans es li vostra bontatz ;
E no·m juges, senher, per mos peccatz,
Mas jujas mi en so que ara mi trobas. »

35. Rollan esta de la mort estonies,
E connoc ben que non pot vieure ges,
Car fort li falh la fossa e·l poders.
Ab tant venc un payan grans e fort e espes,
Per nom l'apellan Alimon de Mares,
E venc brocant tant cant sos poders es
Ves lo peyron on lo duc Rollan es
Per aussir lo, que aytal era sotz pens.
Ab tant lo li venc un Sarrazin cortes,
Falceron avia nom, dejusta luy si mes :
« Que cujas far, Sarrayn mal apres ! »
Alimon dis : « Ayssi com valentz es,
Assautaray un cavallier frances,
Lo mielher d'armas que de mayre nasques :
Rollan l'apellan, ayssi es que mortz es. »
Dis Falceron : « Per Dieu, non faras ges :
Anc non fist amta ad home que·l valgues ;
E qui fa amta ha home que pros es,
Reman l'en blasme, erguelh e mala fes ;
E si·l fas amta, non t'en pot venir bens.
Aguda es hora, ans que aysso devengues,
Que t'en pentiras del dich, si el ho saupes. »
Alimon dis que non remanra ges
« Qu'ieu non l'enasti, pueys que temps e luoc es ». [20 *a*]
Dis Falceron : « E·l duc Augier on es ?
Ni on es aras Olivier le marques ?
Gautier de Termes ni·l barnage on es ?
Que si ilh hi fossan, ni non ho feras ges.
Dieus t'o car venda per sas sanctas merces ! »
Le Sarrazin ves lo Franc vengut es

Am Barbarot que gran e sobrier es,
Tal colp li dona, per lo pietz lo li mes,
Mort lo trabuca sus el peyron on es.

36. Cant Falceron vi Alimon ferir
C'am Barbarot li vi tant fort partir,
Dis Falceron : « Iray vezer morir
Lo melhor d'armas que mort pogues aussir ;
E si·l pogues revieudar ni garir,
De creysser vida ben l'en volgra servir. »
Dejusta luy el s'annet assezir,
La testa li dreyssa, vay li son cap polir :
« Rollan, fay cel, ton Dieu ti deu auzir. . . . »
Anb aytant l'arma li vay del cors partir.
E Falceron comensa lo a benezir :
« Rollan, fay cel, non vos puesc al re dir.
Cel dieu que volc ton cors tant gent bastir
Ti salvi t'arma e ti gart de perilh ;
Plus non vos puesc far e coven m'a fugir. »
De mantenent e el s'en va partir,
Car ben sentia la ost de Karle venir ;
Tendas e draps an layssat sens mentir.

37. Gran fon la nauza el camp en Ronsasvals
E la clardat que fan li estandartz ;
Gran fon lo dol e salvage e braus
E la dolor en l'erba entre·ls faus :
Aras es mortz Rollan le bons vassals
Am tantz dels autres qu'ieu non say dire cals.
Aras venc Karle, intret en Ronsasvals,
Mot trobet mortz cavalliers e cavals,
E non hi cantet ni gallina ni gals,
Ni hi manget palafren ni cavals,
Blancs e vermels e cruocs e vertz e blaus,
Cel d'Olivier que fon tot atrestals,
Cel del evesque que fon tot atrestals,
Cel del evesque a la rays d'un faus.
Mort atrobet Barbaron Nicolau,
Sos nebotz era e son amix corals,
Dejusta luy l'amirat de Frontals.
« Nicolau senher, en vos es dans e mals.
Qui que ho diga, non es mort cumenal :
Per tu faray un bastiment aytal

Qu'ieu faray far doas mayzons cumenals,
L'un sera temple e l'autre espitals;
Gran pron n'aura mon senher sant Marsal. [b]
Layns aura .c. moynes generals,
Que cantaran las messas mortuials,
Que Dieus perdon als comtes naturals. »
Ar fes preguiera Karle mayne aytals,
Per que Rollan degues denir sals
E l'arcivesque e·l barnage rials,
On foron dich li set gauch principals
Que per nos ac li mayre esperitals,
Qu'el mont non es pecayre tant mortals,
Que si los dis cascun jorn a son laus,
Que a la fin non pogues esser sals.
Ar fes preguiera Karle mayne aytals :
« Sancta Maria que yest medecinals,
Dousa e pia, clara e vergenals,
Vos est plus clara que l'estela jornals;
Si vos non fosses, lo mont non fora sals;
Li joya fon tant gran e tant cabals,
Cant vos venc l'angel am lum e am clardat
E dis vos, donna, novellas principals
Qu'en vos venria ver dieus es homs carnals.
Vos consentist al rey celestial;
Pres sanc·e carn en vos don serem sals,
De vos nasquet tal jorn cant es Nadal
Entre·ls angels cantant *gloria laus*,
Si que a vos vengron tres reys estorials
E vos aporteron ufferta principal.
XXXIJ. ans estest en carn enclaus,
Tro que vos vendet un tracher deslial;
En cros fost mes e clavellat am claus,
E dins d'enfern, de prezons fort mortals,
Vos gitest, senher, vostres amix corals.
E mes vos, senher, un cavallier lials
En un bel vas que fon de peyra claus,
Si que tres donnas hi vengron pe descaus.
Pueys vos en montest als gaus celestials;
A Pandecosta, ha una festa rial,
Als apostols que estavan enclaus
Lur tramezest joyas esperitals.
Si com vos est veray Dieu e lials,
Clardat vos quier, que non vos demant als. »

Tres jors duret la clardat e·l repaus
Que anc non falhi tro que venc als vesprals.
« Senher, dis Nayme, aquest dol es trop mals;
Fassam tuch barras de perteguas e de palps
E secorram als comtes naturals. »
Anb aytant Karle intret en Ronsasvals.

38. Ar deyssendet Karle per miey una montanha
E cavalquet un mul ferrant d'Espanha,
Escut al col, espaza d'Alamanha;
Son nep Rollan trobet mort en la planha, [c]
A luy deyssent al pe d'una montanha,
Non pot muydar que non plor e non planha:
« Bel neps, fay cel, vostra mort m'es estranha,
Trop m'es salvaja la venguda d'Espanha,
Tot aquest segle non pres una castanha :
Qui may sa vieu en gran dolor si banha.
Neps, motz irada layssas vostra companha,
Ben tanh a mi que tot gauch mi soffranha.

39. « Bel neps Rollan, que faray de pezansa,
Bel neps Rollan, perdut ay m'alegransa,
Bel neps Rollan, mon gauch e ma burbansa,
Bel neps Rollan, ma joya e m'esperansa,
Bel neps Rollan, mon sens e ma nembransa,
Bel neps Rollan, mon pres e ma valhansa,
Vos mi sias mon escut e ma lansa,
De mos grans tortz vos mi prenjas venjansa;
Per qu'ieu jamays non auray benannansa,
Car perdut ay mon gauch e·m creys mermansa.
Cant mi veyran las donnas ses duptansa
E diran mi per lur bona amistansa :
« On es Rollan ni·l barnage de Fransa ? »
E yeu diray que mort es ses duptansa,
Partira mi lo cor, cant n'auray renembransa.

40. « Bel neps Rollan, so qui poyria suffrir ?
La gran dolor que mi ven al cor ferir
Mi deuria, caytieu, cant m'o consir,
Tolre mon sens e ma lenga mudir,
Que non pogues per ren contar ni dir
La mort de cels que fay mot mal auzir,
Lo mielher home que mort pogues aussir,

Que mielh saupes ha plazer far e dir
Tot so que tanh a bon pres espandir.
Mort envejosa, con ti pot tan abellir,
Anc mielher home non say poguist aussir,
Ni miels saupes en sos fatz avenir.
Que faran paures que solias enriquir ?
E sancta gleyza amar e obezir,
E bellas donnas amar e gent servir,
E vaylletz paures onrar e mantenir,
E gentils homes amar e aculhir,
C'a tot lo mont vos fazias blandir.
E yeu meteys que poyray devenir
Cant mi veyran donnas comtar ni dir :
« On es Rollan que sol far joya e dir ? »
E yeu diray, que non poyray mentir,
Qu'en Ronsasvals lo covenc a morir.

41. « Bel neps Rollan, de vos nos es mal pres.
Ar, Mort, ben mostras de ton poder cals es,
C'aras ha un colp lo mielh del segle pres, [*d*]
Totas las honors, totz los gautz, totz los bens
Qu'en aquest segle non reman pauc ni ges ;
Car anc non fon nuls homs que vos valgues :
Rey Aleyssandre que tot lo mont conques
Non vos valc per armas ni per gent captenes,
Que vos sias contentz en totas res,
Humils e francs e larcs e ben apres ;
Per qu'ieu reman soffrachos de totz bens.
Ben pot Dieu dire que, pos anc segle fes,
Mays tant ric hoste en paradis non mes.

42. « Bel neps Rollan, mortz son tuch mieu saber,
Desesperatz son tuch li mieu voler,
Car en dolor son tornatz mieu lezer,
Qu'ieu mi solia an fin gauch mantenir.
Ar vey barnage e valor decazer,
Car vos sias de sens e de saber
Lo melhor d'armas que anc hom pogues vezer,
Car vos sabias iratz gauzentz parer,
E sias larcs de cundansa e d'aver
A totz aquels que vos venian vezer,
Que Aleyssandre que·l mont tenc en poder
Non vos valc per armas ni per gent captenir.

Tart es hueymays homs de vostre voler,
Qu'ieu non vos vi anc jorn ni matin ni cer
C'ades non vos aya trobat de franc voler.
Ay ! neps Rollan, cal dolor pot aver
Qui vos ha vist e ar vos pot vezer.

43. « Bel neps Rollan, ben puesc dir e retrayre :
Cel que vos ha mort, con ho poc el anc fayre ;
Car sol un colp que non hi ponhet gayre
Lo miels del mont nos es vengut sostrayre,
Vos e tuch silh que eran de bon ayre ?
Neps, per t'amor mi vuelh de joya estrayre,
Yeu e tuch silh que de près em tieu frayre,
Que jamays gauch ni dolor non m'esclayre.
Sant Michel prec que vos sia gardayre,
De la vostra arma govern e capdellayre,
Car yeu ay pron per tostemps mal que trayre ;
Vos est am Dieu el glorios repayre,
De totz gautz bels, yeu ay trop de mal ayre.

44. « Bel neps, dis Karle al palayn Rollan,
Renembra mi ad Aycs el paymant,
Huey en est jorn en son passatz .xxx. ans,
Qu'ieu vos adobiey vezent tota ma jant ;
Honor vos feron Baviers es Alamans ;
Adoncs vos sinch Durendart la trenchant,
La bona espeya que fes fabre Galant,
Qu'ieu non l'ac pueys ni detras ni davant
D'aquella hora qu'ieu n'aussi Baynant, [21 *a*]
E diey la vos de cor e de talant.
Pres anc nuls homs aytant angoyssos dan
Qu'ieu pert l'espeya e pert vos eyssamant ;
Fon anc nuls hemps caytieu que perdes tant ?
Rendes la mi, si vos ven ha talant. »
Del ponh la trays al palayn Rollan :
Non fon nulh autre que penre l'auzes anc,
Que ayssi s'en desfendia com si fos Dieu estant.
Karle l'esgarda, contra·l solelh resplant :
« Ay ! Durendart, bona espeya trenchant,
Mays non vos aura nuls homs que valha tant ;
En aquest segle non tenres pron ni dan. »
En un gran lac la va gitar breumant :
Anc pueys non la vi nuls homs petitz ni grans.

Karle regarda ves son nebot Rollan :
« Ay ! dousa Mort, per cortesia gran,
Menasses m'en, pos tout m'aves Rollan,
Car caytieu seran tuch sels que sa vieuran.
Ay ! valentz cors, bel neps, e que faran
Frances, Bretons, Proensals ni Normans,
Ni que faran mantz torney ni borbant ?
Mas tot cant claus ni le solelh resplant
Auran dolor cels que torner veyran
Totas sazons, car vezer non vos poyran.
Segle bauzat, messongier e truant,
Tout nos aves an baus e anb engan
So que avias mostrat an bel semblant,
Mas pauc vales vos ni cels que hi estan.
Bel neps, yeu vos ac per lo mieu peccat gran
De ma seror e per mon falhimant,
Qu'ieu soy tos payres, tos oncles eyssamant,
E vos, car senher, mon nep e mon enfant. »

45. Mentre aquest dol venc ponhent un juglar,
Portajoyas ac nom, si si fa appellar.
Trobet l'evesque mort justa un vallat
E deyssendet aval sus en un prat ;
Estranhamens comenset ha plorar :
« Don arcivesque, aquest dol non ha par.
Jamays nuls homs non si deu en ren fiar
Qu'el segle sia don gauch si deya dar;
Anc non poc Dieus plus durament raubar
Que·ls miels del mont n'a fach ainsi menar ;
E fes que savi, car volc a si tirar
Los miels del segle, mas vos degra layssar.
Aquest dampnage non pot nuls homs pensar,
E car m'aven contra razon parlar :
Greu cauza m'es, mas non ho puesc muydar,
Que anc mielher preyre non cantet ad autar,
Ni anc sa gent mielh saupes monestar,
Ni melhor d'armas si saupes adobar. [b]

46. « Don arcivesque, ben puesc dir e retrayre
Que gran legor pres Dieu en vos a fayre,
Que art vos det, engienh de ben afayre
E sobre tot el vos fes de bon ayre.

47. « Don arcivesque, vos que ha fach montar
Lo vostre pres e l'a fach aut pujar
C'om non pot trop vostra lauzor lauzar,
Lenga non ho pot dire ni dengun cor pensar
La gran bontat que Dieus vos volc donar.
Per vos devria la terra tremolar,
E las estelas que non luyssan clar,
Solelh e luna de lur clardat mermar,
E los auzels muydar de lur cantar,
E flum correns de lur brieu restancar.
E car non poc aquel cors restaurar
Per nengun home qu'el mont pogues trobar,
Mays dengun temps non vuelh en joya estar,
Car non vey ren que·n pogues alegrar. »
Lo cor li estrenh que non pot plus parlar ;
Vezent de Karle cazec mort costa·l bar,
Que paucs e grans s'en van meravilhar.

48. « Ajudas, Dieu, senher, e drech e fes,
Dis l'emperayre, que ops e cocha m'es.
El sancte nom que ha vostra part prezest,
(La sancta oration que ha vostre part prezest,
La sancta oration que Karle mayne fes
En aquest jorn, entendes mi; non vos pes.)
Ar m'ajudas, que ops e cocha m'es,
Car per los nostres tortz sus en la cros fost mes
E fost plagatz, car vos ho suffreguest ;
Requeri vos per la vostra merse
Que mi mostres del barnage cal es
Per tal maniera que honrar lo pogues
E que los nostres yeu trastotz connogues. »
Doncs le barnage ha oration si mes.
De mantenent un leon vengut es ;
Fier de la planta justa·l Franc lay on es,
Totz los crestians el portet al devens,
Anc Sarrazin ni payan non hi mes.
Tot le barnage ha dich que angels es
O es .I. message que Dieu lur ha trames
Per moure cels on pres e valor es
C'om non laysses nuls homs c'a honrar fezes.
E amb aytant le barnage que hi es
Soterran los, e Dieus de l'arma pens !
E cascun d'els, ayssi cant mielher es,

Bastysson dol anc mager no·l veguest.
Ab tant comanda l'enperayre frances
Que·ls .xij. bars porton en lur pays;
Lo duc Rollan, Olivier lo marques
Portan am barras, amb espieus bordales. [c
Huemays layssem lo perdre que grans es,
Car qui contava lo dapnage cal es,
Non es nuls homs que azemar o pogues.
Ar parlem de Bellauda an son jent cors cortes.

49. So fon en may cant florisson jardin 1700
E l'auzelletz cantan en lur latin,
Sta Belauda ha l'ombra d'un vert pin;
Una donzella li dreyssava son crin,
Aysseleneta, filha del duc Garin,
E d'autras donnas plus de .xij. entorn si. 1705
« Donnas, dis Auda, per Dieu conselhas mi.
L'autra semana, passet un venredi,
Sompniey un sompni en mon liech on dormi,
E auzires la vezion que vi.
Semblant mi fon que tot lo mont s'ubri 1710
E le solelh sa clardat escuzi,
Per miey lo cel un ray de fuoc yssi,
Jus en ma bocca intret e denfra mi,
Art mi de guiza que lo cor mi parti;
Vejayre mi fon verament que moris; 1715
E cant fuy morta, de tot reyssidiey mi:
Tal paor ac, al reyssidar que fi,
C'an pauc de tot de mon sens non yssi,
Per cest esglazi la color mi fugi.
Per amor Dieu, donnas, conselhas mi: 1720
Que es del sompni, donnas, digas lo mi.»
Dis Aybelina, filha del comte Gui:
« Bons es lo sompni e Dieus que ho destin;
Ancuey veyrem Rollan lo palayn
E Olivier vostre frayre atressi.» 1725
Mentre las donnas parlavan enayssi,
E la Belauda esgardet pel camin,
Tost vi venir un palmier pellerin;
Saludet las e Belauda dis li:

50. « Saudadier frayre, digas mi veramant, 1730
Si vos venes de sant Jaume poyssant,

Es vos passat per Espanha la grant,
Digas nos novas dels .XIJ. bars que fan,
Aujam novellas del palayn Rollan.
— Quatre jors ha ayssi tot veramant
Que yeu passiey per Espanha la gran,
On trobiey mortz Olivier e Rollan,
E tant dels autres don n'ay mon cor dolant.
An grans jornadas suy vengut esforsant
E iray m'en en Fransa la valhant
Aols novas dir a cels que la estan.
Ve vos Karle mayne an trastot son borban;
E an enpres entr'els un covinant [d]
Que·ls cors en porton an joya e an burban,
Que per Belauda non mostron dolor gran.»
Le palmier vay e las donnas remanh.

51. Am las paraulas ve vos Karle lo bier,
Lo dol que mena non pot res azimier;
Mot lo confortan sieu baron cavallier:
« Rey emperayre, dis Nayme de Bavier,
Per amor Dieu, sest dol layssas estier;
Fazes los graylles e las trompas sonier,
Si que non puesca dols en ellas intrier,
Per la Belauda que devem tenir chier.
— Per ma fe, dis Karle, aysso non si deu fier
A menar joya cel que·l cor non ha clier.»
Ar fan per l'ost trompas aparelhier:
Tal mena gauch que ha gran consirier;
E cant venc Karle, va Belauda embrassier.
« Senher, dis Auda, garda non m'o celier:
On es Rollan ni mon frayre Olivier?
Yeu que non vech minga dels .XIJ. biers.
— Auda, dis Karle, annatz son corteyer
E veyres los en breu d'ora tornier.
— Senher, dis ella, aquo layssas estier:
Per cest camin es passat un palmier
E contet nos mortz son li .XIJ. bier.
E per aysso non devem dol menier,
Car per dol far non vey ren gazanhier:
Temps es de perdre e temps de conquistier.
Am que Dieu vuelha las lurs armas salvier,
Vos mi podes autamens maridier.»
(Pueys dis soau: « Non plassa al drechurier

Que homs de carn aya mays de mi joya entier ! »)
« Rey emperayre, non vulhas demorier :
On son li cors ? Vulhas los mi mostrier.
— Franc emperayre, dis Nayme de Bavier,
Ver dis la donna, que non pot plus celier. »
Los cors ilh fan en un erbos pauzier.
Premieramens vay Auda regardier
Tota sa cara son frayre Olivier :
« Per mon cap, frayre, ta mort mi deu pezier. »
Un cubertor de pali vay levier :
« Rey emperayre, non vos tenc agravier ;
Yeu non puec anc mon espos enbrassier :
Si jamays viva mi voles atrobier,
Layssas mi, senher, lo mieu spos bayzier. »
Justa Rollan si vay Auda cougier ;
Tant fort estrenh lo cor del cavallier
Que·l cor del ventre si vay tot esclatier ; [22 *a*]
L'arma s'en vay que non poc plus estier.
« Ay ! Dieus, dis Karle, ar vey mon dol doblier.
— Rey emperayre, dis Nayme de Bavier,
Fe que deves, layssas cest dol estier ;
Fatz los amdos portar al monestier. »
Aqui fes Karle cappellas aparelhier ;
Quatre .xx. preyres hi fes Karle pauzier ;
Per las lurs armas devon tostemps cantier.
Adoncs fes Karle moynes e monestier,
Fes soterrier la donna e·l cavallier.
E·ls gentils cors ha fach totz enbalcemier,
Pueys cascun fes en sa terra portier.

Finito libro, sit laus et gloria XPo.
Qui scripsit scribat, semper cum Domino vivat.

INDEX DES NOMS [1]

Affrica 1099, 1166, *pays de Gandelbuon (le Frison) ; confusion non attestée dans* TL. — Africa 463, *Afrique.*
Affricant 51, 705, *d'Afrique (étoffe, pierre).*
Agolan 47, *roi vaincu par Marcil, qui lui enleva une épée forgée par Galan. Ce nom de Sarrasin est fréquemment attesté dans* TL, *mais sans mention de cet épisode.*

1. J'ai indiqué, quand cela avait quelque intérêt, les noms ou les sens qui ne sont pas attestés dans la *Table des noms propres*... [*des*] *Chansons de geste* d'Ernest Langlois (= TL).

Alamanha 1495, *Allemagne (épée d')*.

Alamans 78, 368, 821, 1147, 1291, 1590, *guerriers ou sujets de Charlemagne, plusieurs fois nommés avec les* Baviers, *font partie notamment des troupes de Garin de Sayna.*

Aleyssandre 1549, 1566, *Alexandre le Grand, mis en parallèle avec Rollan.*

Alimon de Mares 1377, *guerrier païen qui achève Rollan mourant*; Alimon 1384, 1395, 1406. *Manque à* TL.

Amalroc 477, Amalros 507, *guerrier païen, chef des Aragossins, tué par Rollan. Manque à* TL.

amirat. *Voir* Frontals.

Angelan 558, *nommé* Gilan 672, *guerrier païen qui va demander des renforts à Marcili. Manque à* TL.

Angelier 188, 330, 349, 354; A. le Gascon 362; A. de Gascuenha 468; *un des douze pairs, il tue Bossiran. Voir* TL Engelier 8.

Aragon 391 (destrier d').

Aragossins 493, *guerriers païens formant la troupe d'Amalroc. Voir* TL Sarragoçois, *etc.*

arcivesque 164, 176, 190, 204, 207, 227, 242, 247, 305, 306, 311, 430, 440, 453, 585, 1452, 1632, 1645, 1649, *Turpin; voir* evesque, Regina.

Arrestat 130, *chevalier chrétien, nommé parmi les pairs. Manque à* TL, *mais voir* Chanson d'Agolant, (Romania, XXXV, 22-31), *v.* 30 : rois Arestang, *identifié par Paul Meyer avec* l'Arastagnus *roi des Bretons du Pseudo-Turpin* (l. c., *p.* 28, *n.* 1); *et Chabaneau-Anglade*, Onomastique des troubadours, *p. 214*: Orestains (*var.* Aristratz) dans *Raimon de Miraval et* Oristain *dans Bertran de Born.*

Auda 230, 916, 1117, 1191, 1706, 1760, 1763, 1780, *Aude; voir* Belauda, Bellauda.

Augier 130, 1397, *Ogier le Danois.*

Autaclara 86, *nom d'épée; c'est Hauteclaire, l'épée d'Olivier.*

Aybelina 1722, *fille du comte Gui, une des dames d'Aude; cf.* TL Aibeline, *suivante de Berte dans* Girart de Roussillon.

Aycs, 1587, *Aix-la-Chapelle.*

Aygradura 90, *nom d'épée; c'est Aigredure, l'épée de Guibert d'Andrenas dans* la Mort Aimeri.

Aysseleneta 1704, *fille du duc Garin, une des demoiselles d'Aude; cf.* TL Aceline *et dans* Daurel et Beton : Aisilineta 716, 724.

Bafamia 6; *Juzian de Marroc, neveu de Marcili est duc ae B. Manque* TL.

Baffum 62; Baffumet, 29, *Mahomet.*

Baracla 864, 868, 1027, *païenne, compagne d'une nuit d'Olivier et mère de Galian; c'est la Jacqueline du* Roman de Galien. *Manque* TL.

Barbaron Nicolau 1438, Nicolau 1441, *neveu de Charlemagne, tué à Ronsasvals. Manque* TL.

Barbarot 1403, 1407, *cheval d'Alimon de Mares. Manque* TL.

Bat servellas e cant 88, *nom d'épée. Manque* TL.

Baynant 1594, *païen tué par Charlemagne qui lui prend Durendart; c'est le Braimant de* Mainet.

Bavier. *Voir* Nayme.

Baviers 78, 821, 1590, *Bavarois; cf.* Alamans.

Belauda 1702, 1729, 1745, 1759; Bellauda 918, 923, 1699; la Belauda 1727, 1754; la Bellauda 920, *Aude; voir* Auda, *et cf.*

la forme Bell'Aude *dans* Galien *et dans* l'Entrée d'Espagne.

Belmiant 1279, *guerrier sarrazin. Manque* TL.

Berenguier de Meiensa 364, Berenguier 1185, *nommé parmi les pairs, tué à Ronsasvals.*

Berenguier 586, *diacre de Turpin. Manque* TL.

Bordales 1695, *de Bordeaux (lances).*

Borgonhons 366, 412, 1240, *Bourguignons, toujours nommés avec les* Frances.

Bossiran 462, 470, *émir africain tué par Angelier. Manque* TL.

Brabansons 1242.

Bretanha. *Voir* Salamon.

Bretons 367, 413, 426, 1241, 1641, *nommés le plus souvent avec les* Normans.

Campanhes 367, *Champenois.*

Cauligon 539, 546, *guerrier sarrasin tué par Gandelbuon. Manque* TL.

Chartres 10.

Colonha 381, *Cologne (épée de).*

Cortajoya 91, *nom d'épée. Manque* TL.

Costana 89, *nom d'épée, peut être Courtain, l'épee d'Ogier ; voir* Fortana.

Cros (Santa) 181, *la fête de l'Invention de la Sainte Croix, le 3 mai.*

Dieu 68 sq., Dieus 170 sq.

Durendart 85, 138, 192, 197, 410, 680, 1591, 1604, *Durandal, l'épée de Rollan.*

Escot. *Voir* Estout Guilhalmier.

Espanha 383, 490, 773, 1298, 1494, 1500, 1732, 1736, *Espagne.*

Esperit (Sant) 1328, *le Saint Esprit.*

Estout de Lingres 64, 66, 69, 130, 718, 725, 1187, Estout 737, 740, *Estout de Langres, un des douze pairs ; il tue Juzian, mais est tué par Falsabroni.*

Estout Guilhalmier 1187 ; *c'est évidemment Guillemer l'Escot.*

evesque 214, 265, 331, 500, 1436, 1437, 1629, *Turpin ; voir* arcivesque.

Falceron 1382, 1388, 1397, 1406, 1408, 1416, *guerrier sarrasin qui essaye de défendre Rollan mourant contre Alimon de Mares et reçoit le dernier soupir du baron. Voir* TL Falsaron (Roland), Falseron, (Entrée d'Espagne), Fauceron (Galien).

Falsabroni 687, 728, 750, 753, 775, 803, Falsabron 736, *neveu de Marcili, tue Jauceran, Estout de Lingres, Gautier de Termes, Salamon de Bretanha, Savaric. Manque* TL ; *cf. cependant* Fausabré, *qui a pu donner l'idée d'un composé* Falsabroni = *Fausse broigne.*

Faraons 283, *Pharaon (considéré comme nom propre), personnage biblique.*

Forbeia 95, *nom d'épée. Manque* TL.

Fortana 93, *nom d'épée ; voir* Costana.

Franc 676, 1402, 1681, Francs 473, 522, 545, 902, *Chrétiens.*

Frances 108, 123, 148, 162, 366, 412, 425, 437, 438, 467, 670, 1240, 1242, 1614, *Français (par opposition à* Normans. Bretons, *etc.) ou Chrétiens.*

Fransa 80, 132, 225, 232, 396, 567, 627, 915, 1096, 1177, 1188, 1517, 1740, *France.*

Frions 544, 1239, *Frisons, sujets de Gandelbuon* ; Frizon (Gandelbuon lo) 359.

Frontals (amirat de) 433, 449, 1440, *émir sarrasin tué par Turpin.* Frondaus *dans* TL *désigne une seigneurie chrétienne.*

Gabaut 858, *?, peut-être le père de Baracla. Manque* TL.

Gaete de Monclier 879, *une des demoiselles qui arment Galian pour son adoubement dans le camp de Charlemagne. Manque* TL.

Galan 41, Galant 1592, *Galand le forgeron.*

Galian de Raynier 872, Galian 850, 1024, 1033, 1041, 1045, 1052, 1053, 1065, 1068, 1071, 1083, 1086 ; Galians 998, *Galien, fils d'Olivier et de Baracla.*

Galibot 802, *?. Manque* TL.

Gandelbuon lo Frizon 359, G. d'Affrica 1099, 1166, Gandelbuon 544, 596, 598, 614, 621, 640, 643, 665, 1091, 1092, 1107, 1114, 1125, 1149, 1171, 1173. *Voir* TL Gondebuef *avec les variantes en* Gan-, *et* Gandelbodus *chez le Pseudo-Turpin.*

Garin de Sayna 1146, 1297, Garin 1275, 1292, *c'est le Garin d'Anseüne des chansons françaises, ainsi que le montre l'emprisonnement à Luiserne commun à notre texte et aux* Enfances Vivien.

Garin (duc) 1704, *père d'Aysseleneta, ?*

Garnier de Tremes 751, *faute de copie pour* Gautier de T.

Gasc, *voir* Navalier.

Gascon, voir Angelier.

Gascuenha, voir Angelier.

Gast, *voir* Navalier.

Gautier 129, Gautier de Termes 763, 1399, Garnier de Tremes 751, *chevalier chrétien tué par Falsabroni.*

Gayne 83, 630, 932, 943, 949, 953, 955, 965, 967, 972, 974, 995, 1164, 1200, Gaynellon 399, *Ganelon* ; Gayne (filh de) 1164.

Giborga de Raynier 878, *une des demoiselles qui arment Galian pour son adoubement dans le camp de Charlemagne. Manque* TL, *mais cf.* Guiborc *et, dans la prétendue lettre du pape Innocent qui authentique le* Codex Calixtinus, Girberga *ou* Giberga.

Gilan 672. *Voir* Angelan.

Gleyza (sancta) 1533, *la Sainte Église.*

Gui 1722, *comte, père d'Aybeline, peut-être le même qu'un des trois* Guis, Guison *et* Guizon *qui figurent aux vers* 356 *et* 363.

Guilhalmier. *Voir* Estout.

Guilhelme 359, *comte, nommé parmi les pairs.*

Guis de Manglinas 363, *nommé avec les douze pairs. Cf.* Monglane.

Guison 363, *comte* ; Guizon 1185. *Voir* Gui.

Guizon de las Marchas 358.

Horonel 361, *nommé avec les douze pairs, peut-être Oton ou Haston, le compagnon de Bérengier ; cf. aussi* TL Otinel *et* Otonell (*P. Meyer, Introd.* à Daurel et Beton, *p. xxxj*).

Jauceran 76, 717, 726, 737, 740, *chevalier chrétien, neveu d'Estout de Lingres, tué par Falsabroni. Voir* TL Joceran, Joseran de Valence, Jozeran de Provence, etc.

Jaume (s.) 1731, *s. Jacques de Compostelle.*

Jhesu Crist 251, 745, 1045.
Joyosa 96, *nom d'épée, c'est l'épée de Charlemagne.*
Jozuan 719, Juzian 4, 48, *guerrier sarrasin, « né de Marroc », neveu de Marcili, fils de l' « amirat », duc de Bafamia, tué par Estout de Lingres. Cf.* TL Josian.
Jŭan (s.) 746, *s. Jean.*
Juzian. *Voir* Jozuan.

Karle 134, etc. Karles 224, Karle mayne 125, 403, 888, 997. 1034, 1450, 1458, 1670, 1742.

Lauzana 92, *nom d'épée. Manque* TL.
Lauzana. *Voir* Olivier.
Lingres. *Voir* Estout.
Luzerna 1295, *Luiserne, ville sarrasine, en Espagne, où le roi Maladori emprisonne Garin de Sayna ; on notera que la ville n'est pas donnée comme étant au bord de la mer ; cf. Bédier,* Légendes épiques, 2e éd., III, 152 *sq.*

Magladena 94, *nom d'épée. Manque* TL.
Maladori 1293, *roi sarrasin qui fait prisonnier Garin de Sayna et l'enferme à Luiserne. Cf.* TL Maladin.
Malmatin 137, 199, 202, 406, 759, 782, 808, 924, *cheval de Rollan ; voir* TL Veillantif *les formes du type* Valantin ; Malmatin *est aussi la forme employée dans* Roland à Saragosse.
Manglinas. *Voir* Guis.
Maradan 870, *païen, sans doute époux de Baracla. Voir* TL Maradant.
Marchas (las). *Voir* Guizon.
Marcili, 5, 7, 13, 25, 47, 126, 674, 686, 964, 977, Marcilion 372, *Marsile.*
Mares. *Voir* Alimon.
Maria (s.) 220, 343, etc.
Marroc 4, *Maroc.*
Marsal (s.) 1446, *s. Martial.*
Meiensa. *Voir* Berenguier.
Michel (s.) 635, 1581.
Miolon 360, 820, *chevalier chrétien, nommé avec les douze pairs. Manque* TL.
Monclier. *Voir* Gaete *et cf. dans* Daurel et Beton : Monclar, Monclier 86.
Monjoya 63, 473.
Mort 1544, 1610.
Mort el camp 87, *nom d'épée. Manque* TL.

Navalier (le bon Gasc) 128, 304, 1186, Navalier 311, *chevalier chrétien, nommé parmi les pairs. Manque* TL. *Il est naturellement difficile de discerner dans le ms. si l'on a affaire à la forme* Gasc *ou* Gast ; *je pense qu'il faut adopter la première forme, que j'aurais dû imprimer aussi à* 128 *et* 305. *Reste à expliquer le nom du chevalier : est-ce un dédoublement d'Angelier le Gascon ?*
Nayme de Bavier 886, 936, 962, 981, 1174, 1202, 1217, 1750, 1777, 1793, Nayme 974, 991, 1162, 1163, 1169, 1245, 1489, *le duc Naime.*
Naymon 371, 407, *guerrier païen, seigneur de Resia, parent de Marcili, tué par Rollan. Manque* TL.
Nicolau. *Voir* Barbaron.
Normans 367, 413, 1241, 1614, *guerriers ou sujets de Charlemagne.*

Olivier de Lauzana 846, Olivier 16, 127, 146, 231, 356, 525, 534, 563, 849, 864, 868, 897, 903, 920,

957, 971, 1007, 1010, 1015, 1025, 1028, 1030, 1038, 1059, 1109, 1120, 1153, 1176, 1181, 1189, 1398, 1435, 1694, 1725, 1737, 1761, 1781.

Orgelin 1005, 1012, 1019, 1037, 1048, *guerrier sarrasin qui tue Olivier, il est tué par Galian. Manque* TL.

Oriant 835.

Pandecosta, 182, 1482, *Pentecôte.*

Paris 937, 945.

Persans 77, 837.

Portajoyas 1628, *jongleur. Manque* TL.

Proensals 368, 413, 1239, 1284, 1614, *guerriers de Charlemagne.*

Raynier. *Voir* Galian, Giborga.

Regina 350, *évêché de Turpin, Reims.*

Resia 372, *seigneurie de Naymon, Rise, Reggio.*

Rollan 10, 16. 26, 40, 83, 127, 136, 146, 184, 192, 200, 205, 220, 238, 309, 315, 327, 356, 405, 505, 525, 526, 531, 534, 559, 573, 591, 641, 679, 734, 737, 758, 762, 763, 781, 807, 905, 910, 918, 931, 950, 957, 971, 1011, 1015, 1021, 1024, 1028, 1051, 1095, 1097, 1114, 1120, 1153, 1176, 1184, 1189, 1299, 1301, 1307, 1373, 1379, 1387, 1414, 1417, 1428, 1451, 1496, 1505-10, 1517, 1520, 1540, 1543, 1556, 1571, 1573, 1586, 1600, 1609, 1611, 1694, 1724, 1734, 1737, 1761, 1788.

Roma 135.

Ronsasvals 429, 436, 448, 675, 819, 829, 874, 948, 959, 998, 1150, 1228, 1235, 1238, 1272, 1424, 1430, 1492, 1542. *Le ms., qui volontiers détache les monosyllabes et sépare les éléments des composés, porte régulièrement* Ronsas vals *en deux mots.*

Salamon de Bretanha 131, 357, Salamons, coms de Bretanha 771-2, Salamon 777, 785, 786, *un des douze pairs, tué par Falsabroni.*

Salamons 1253, *le roi Salomon.*

Sampson 364, *chevalier chrétien, nommé avec les douze pairs.*

Sampsos 368, *guerriers de Charlemagne, sans doute les Saxons.*

Sarrayn 1383, Sarrazin 3, 110, 397, 542, 1006, 1381, 1402, 1683; Sarrazins 61, 77, 268, 424, 435, 521, 644, 729, 837, 959, 1082, 1273.

Savaric 129, 792, 812, *chevalier chrétien, nommé parmi les douze pairs.*

Sayna 1271. *Voir* Garin.

Simon 802, ?

Termes, Tremes. *Voir* Gautier.

Turpin 128, 183, 362, 1186. *Voir* arcivesque, evesque.

Vienna 921, *Vienne sur le Rhône.*

(*A suivre.*)

M. Roques.

SUR LA DATE DU FRAGMENT DE LA HAYE

NOTES PALÉOGRAPHIQUES

Le Fragment de La Haye se compose de trois feuillets de parchemin fixés sur onglets à la fin d'un exemplaire des *Gesta regum Francorum* qui porte à la Bibliothèque royale de La Haye le n° 921 (74 J 24)[1]. Ces feuillets, numérotés 48, 49 et 50, ont dans leurs plus grandes dimensions 198 mm. × 150, et ils sont de même hauteur que les feuillets formant le corps du manuscrit, mais plus larges de 15 mm. environ.

L'exemplaire des *Gesta* présente tous les caractères des manuscrits en minuscule caroline de la deuxième moitié du IXe siècle ou de la première moitié du Xe. Mais il n'y a aucun lien matériel entre le manuscrit lui-même et les feuillets de la fin. Ceux-ci sont d'un parchemin plus gris et moins souple que celui du manuscrit, l'interlignage est différent, comme d'ailleurs l'écriture. Ils paraissent avoir été ajoutés à une époque sur laquelle nous n'avons aucune donnée. Il convient donc de les étudier en eux-mêmes.

Il y a dans ces trois feuillets (dont nous numéroterons les pages de 1 à 6 pour la commodité des renvois) trois mains

1. Ce manuscrit a été utilisé par Bruno Krusch pour son édition des *Gesta*, parue dans les *Monumenta Germaniae*, au tome II (1888) des *Scriptores rerum merovingicarum*, sous le titre de *Liber historiae Francorum*. Le manuscrit de La Haye est visé dans les Prolégomènes sous le n° 31. — Le seul fac-similé qui ait été donné, à notre connaissance, du Fragment de La Haye est celui de H. Suchier, dans son édition des *Narbonnais* pour la Société des Anciens Textes français (II, 1898 p. 187-192). Le manuscrit ayant pu être récemment communiqué à la Bibliothèque de l'Université de Paris l'occasion a paru favorable pour l'étudier du point de vue paléographique et en donner une reproduction nouvelle.

différentes, on l'a reconnu depuis longtemps [1] et il nous paraît superflu de le démontrer [2].

La première main va jusqu'à la page 3, ligne 7 (incluse) ; la deuxième de la page 3, ligne 8 à la page 4, dernière ligne (incluse), avec reprise et changement de nuance d'encre page 4, ligne 7 ; la troisième de la page 5, première ligne, à la fin.

Il ne suit pas de là que chacune de ces trois portions du même texte ait été écrite à une époque différente. Tout indique au contraire qu'il s'agit d'un travail exécuté à la même date et que la plume a simplement passé de main en main. Nous nous croyons donc autorisé à considérer ces six pages dans leur ensemble.

I. Description paléographique.

Aspect général de l'écriture. Droite, plus carrée qu'arrondie, assez haute (les minuscules non dépassantes aussi hautes que larges), fortement appuyée (surtout dans la 1re et la 3e mains), plutôt resserrée.

Les mots sont, d'une façon générale, assez nettement séparés les uns des autres.

Les hastes supérieures ne sont ni massuées ni renflées, mais fourchues plus ou moins sensiblement.

Réglure. A la pointe sèche, d'un côté seulement du parchemin.

Ponctuation. Uniforme dans les trois mains : le *colon* (.) ou *subdistinctio* et le *comma* (.') ou *distinctio media*, le premier indiquant le plus court repos, le second le plus long.

P. 3, ligne 24, on note un signe (·,·) qui généralement indique la ponctuation forte et qui ici semble faire l'office de guillemets.

Accentuation. Aucune accentuation sur les *i*, même pas dans

1. Voir Suchier dans son Introduction aux *Narbonnais*, p. LXVII. Mais c'est, croyons-nous, M. Demaison qui, dans son Introduction à *Aymeri de Narbonne*, I, p. CXXXI (1887), a parlé le premier de « plusieurs mains, au moins deux ».

2. En dépit d'une réserve, à laquelle nous ne pouvons souscrire, de P. von Winterfeld dans le *Neues Archiv*, t. 22, 1897, p. 758. La question est, du reste, sans intérêt pour l'objet du présent travail.

les groupes de deux *i* : pret*ii* (p. 4, ligne 23 et p. 5, ligne 2); glad*ii*, (p. 5, ligne 19).

P. 1, ligne 22, peut-être un accent sur l'*a* de *amittit*, mais plus probablement un signe de renvoi auquel il n'a pas été donné suite (cf. ligne 14, au-dessus de *de*).

A la 2e main (p. 3, ligne 24), on note un accent sur l'*o* vocatif (ó vector cęlorum).

Suppression et transposition. La suppression des lettres est indiquée par un point placé au-dessous. Voir p. 1, ligne 10 (exponctuation du second *u* dans *urguet*), p. 1, ligne 14 (exponctuation de l'*f* dans *def* complété et corrigé en marge par *servit*).

La transposition est indiquée par deux points placés au-dessus du mot ou du groupe qui doit passer en second, par un point placé au-dessus du mot ou du groupe qui doit venir en premier :

P. 2, ligne 4 : quippe rubescens.

— , ligne 18 : grauior minus.

P. 4, ligne 20-21 : e suo usu ceruicem.

Page 1, lignes 1 et 2, on remarque au-dessus de *versuta* deux traits obliques, et au-dessus de *tota* trois traits obliques que Suchier interprète comme des signes de renvoi (à quoi ?), mais qui doivent indiquer aussi une transposition.

Page 4, lignes 4 et 5, on remarque deux signes en forme d'*s*, l'un au-dessus de *lumina*, l'autre au-dessus de *soluta*. Suchier n'en donne pas l'explication. Il s'agit vraisemblablement aussi d'un signe de transposition.

Diphtongues ae *et* oe. Ces diphtongues sont rendues le plus souvent par *e* cédillé, assez souvent par *e* simple.

Première main, p. 1, ligne 18 : *cesarius*.
— — 22 : *cede*.
p. 2, — 1 : *hec*.
Deuxième main, p. 3, ligne 22 : *cetu*.
Troisième main, p. 5, — 1 : *humane*.
— , — 7 : *cedis*.

Fragment de La Haye.
Folio 48 recto (= page 1).

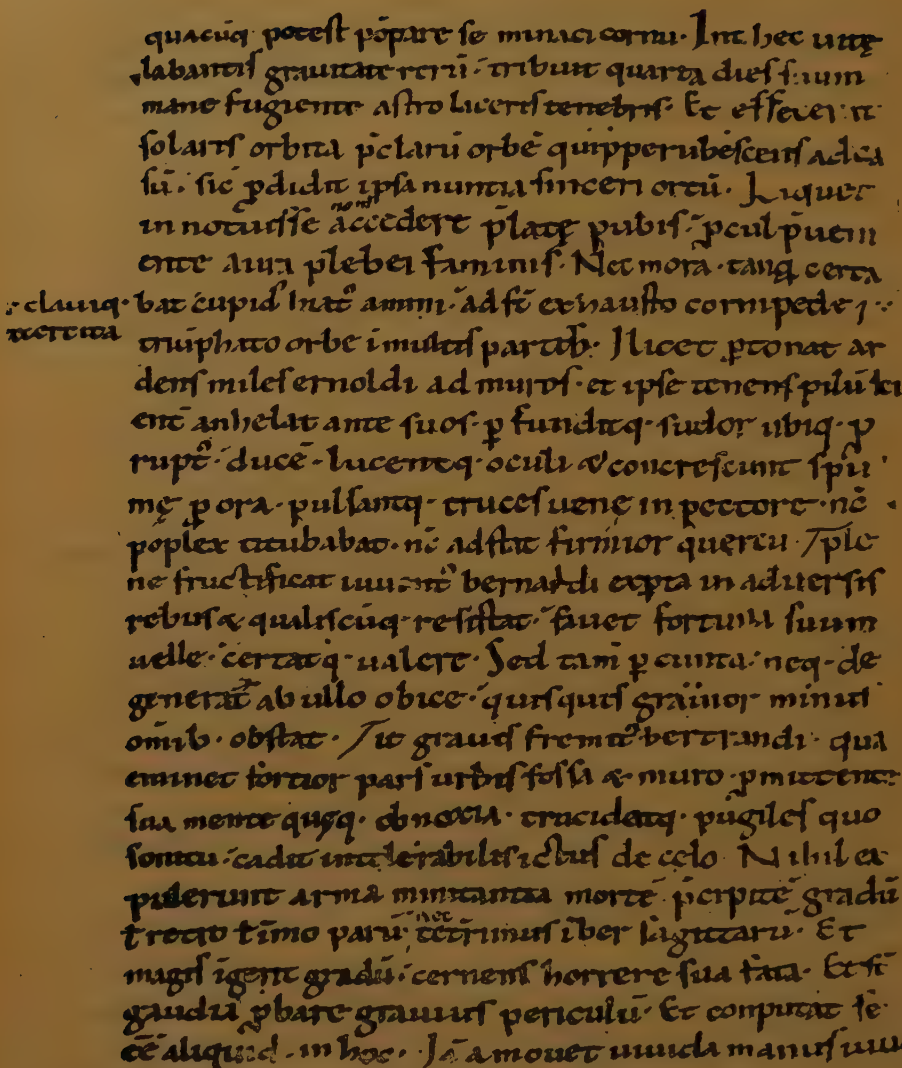

quacumq(ue) potest p(ro)perare se minaci cornu. Int(er) hec uite
labantis grauitate rerum tribuit quarta dies finem
mane fugiente astro lucentis tenebris. Et effecerit
solaris orbita p(re)clarum orbem quipperubescentis ad ea
sui. sic p(re)dicit ipsa nuntia sinceri ortum. Liquet
in notuisse accedere plate pubis p(ro)cul p(er)ueni
entes aura plebei fauminis. Nec mora. tamq(uam) certa
clauiq(ue) / uictoria bat cupid(us) intrare animi. adsit exhausto cornipede (et)
triumphato orbe i(n) multis partib(us). Ilicet p(ro)nat ar
dens miles ernoldi ad muros. et ipse tenens pilum tri
ent(er) anhelat ante suos. p(ro)funditq(ue) sudor ubiq(ue) p(er)
rupte duce. lucentq(ue) oculi (et) concrescunt spu
me p(er) ora. pulsantq(ue) truces uene in pectore. nec
poplex titubabat. nec adstit firmior quercu. (et) ple
ne fructificat iuuentus bernardi extra in aduersis
rebus (et) qualiscumq(ue) resistat. fauet fortuna suum
uelle. certatq(ue) ualere. Sed tam p(ro) cuncta. neq(ue) de
generat ab ullo obice. quisquis grauior minus
omnib(us) obstat. (et) te grauis fremitus bertrandi. qua
eminet fortior pars urbis fossa (et) muro p(er)mittentes
sua mente quisq(ue) c(on)nexa. trucidantq(ue) pugiles quo
sonitu cadit intolerabilis ictibus de celo. Nihil ex
pulerunt arma minitantia morte. p(re)cipite gradum
t(er)rentio timo parum nec territus iber sagittarum. Et
magis ingenti gradu cernens horrere sua fata. Et si
gaudium p(ro)bare grauius periculum. Et computat se
esse aliquid in hos. Iam amouet uiuida manus iuuen

FRAGMENT DE LA HAYE.
Folio 48 verso (= page 2).

Fragment de La Haye.
Folio 49 recto (= *page 3*).

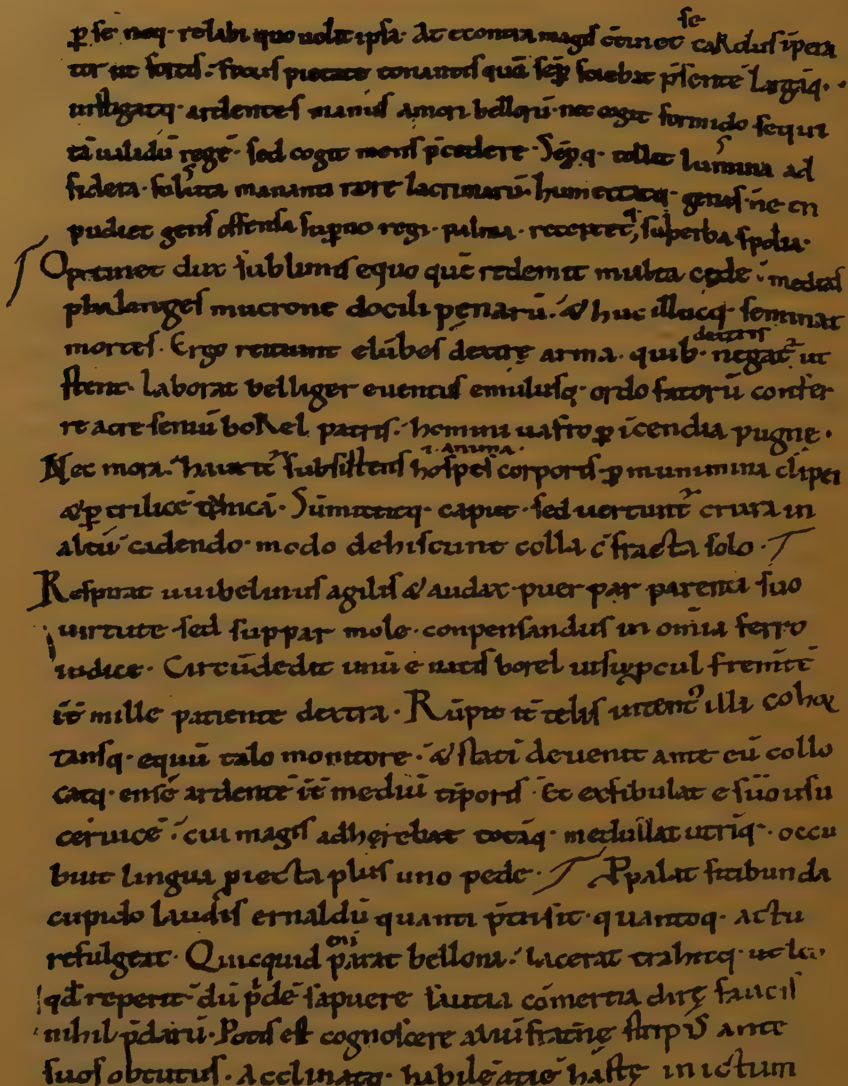
p se neq· relabi quo uolt ipsa· At econtra magis cernet carolus ipera
tor ut [illegible]· [illegible] pietate conatos quā [illegible] solebat p̄sente Largiq·
uulgatq· ardentes manus amor bellorū· nec cogit formido sequi
tā ualidū rege· sed cogit mens p̄cedere· Seq· [illegible] lumina ad
sidera· soluta manante rore lacrimarū· humectatq· genas· ne en
pudeat gens offensa supno regi· palma· receperet, superba spolia·
Optinet dux sublimis equo quē redemit multa cede· medias
phalanges mucrone docili penarū· & huc illacq· seminat
mortes· Ergo retinunt elubes dextre arma· quib· negat ut
stent· laborat belliger euentus emulusq· ordo fatorū confer
re acre ferrū borrel patris· homini uafro p incendia pugne·
Nec mora· haurit subsistens hospes corporis p munimina clipei
& p trilice tunica· Summitatq· caput· sed uertunt crura in
altū cadendo· modo dehiscunt colla c fracta solo·
Respirat uuibelinus agilis & audax· puer par parenti suo
uirtute sed suppar mole· conpensandus in omnia ferro
iudice· Circūdedit unū e natis borel ursus ypcul fremit
ī mille patiente dextra· Rūpit tē telis uitentē illi cohor
tansq· equū talo mortore· & stati deuenit ante eū collo
caraq· ensē ardente ī medium corporis· Et exfibulat e suo usu
ceruice· cui magis adherebat totāq· medullat utriq· occu
buit lingua protecta plus uno pede· Properat sitibunda
cupido laudis ernaldū quanti p̄stitit· quantoq· actu
refulgeat· Quicquid parat bellona· lacerat trahitq· uelut
qd reperit dū p̄de sapuere lurida comertia dire faucis
nihil p̄dixit· Pudet est cognoscere alui fratine stirpis ante
suos obitus· Acclinatq· habile arto haste in ictum

Fragment de La Haye.
Folio 49 verso (= page 4).

Declarat insatiabilis cupido humane laudis quanta
p̄tia sit quantoq· refulgeat actu animositas ernaldi·
Quicquid enim bellicę uirtutis offitionat̄ opus
idabeo haud segnit̄ cōplet̄· Haud secus famelica
rabies leonis grassat̄ occurrente sibi p̄da: quā
uirtus ernaldi ꝑplia· Post multa ů felicit̄ acta
aspicit quendam frat̄nę cedis reū· Quinil morat⁹:
ualidā in hunc contorserat hastā cui ualanti· torax
fit ꝑuius hostis· Quo ictu inpellit̄ corpus militis·
longius·x· cubitis· Sicq· excussus equo uitā demi
serat orco· Pterea succedit bello bertrandi
horrenda manus: quę ualidā formidinem
incusserat hostibus armisq· feralib: dura dat
fata multis mortalibus· Dextera nēpe palatini:
nulli hostiū parcere sueuit ueniāq· orantem
mox ensis reliquit exanimē Forte dant̄ sibi obuia
trina iuuenū corpora· quorū p̄or palulū resistens
durā ibidē inuerat mortē· Nāq· t̄ribile fulgur
gladii ꝑmediū capitis guturis antrūq· pectoris
ūbiliq· recepit· Et gestaq· uiscera: ingremio de
labunt̄ tepentia· Negat quippe trilex tunica:
attei reponere obstacula· Nec sufficit ů humanū
intēmisse corpus: uerū etiā equus uita inuenit̄
priuat⁹· Suꝑfuit enim ensi: spinas partire caballi
tandemq· elapsus t̄rę medio ten⁹ reperit̄ incussus
quem bertrand⁹ retrahens residuos uersabat in hos
tes· Nec mora: patet internus humor & additur

FRAGMENT DE LA HAYE.
Folio 50 recto (= page 5).

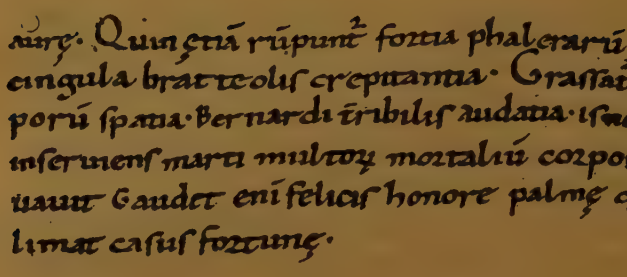

Fragment de La Haye.
Folio 50 verso (= *page 6*).

Système alphabétique.

A. *Majuscules*. Dix-huit lettres sont représentées. Ce sont le plus souvent des capitales. Cependant huit E sur huit sont du type oncial ainsi que deux M sur deux (les deux premiers jambages soudés par le bas en forme d'O). Un seul H, du type oncial. Sur douze N, un seul est du type minuscule (troisième main); sur deux U, un est du type oncial. Les lettres A, K, T, Y, Z ne sont pas représentées.

B. *Minuscules*.

a. Toujours oncial, sans aucune exception.

c. N'entre en liaison qu'avec le *t*.

d. Vertical (en 3 coups au moins dans les deux premières mains), sauf un exemple de *d* oncial (Ernal*di*, p. 5, ligne 2).

f. Facture assez particulière, surtout dans la première et la deuxième mains. La lettre est haute; les deux traits verticaux qui la composent se raccordent souvent mal, ce qui lui donne une cambrure spéciale.

g. Formé de deux oves superposés, l'ove inférieur fermé dans les deux premières mains, ouvert dans la troisième.

n. Toujours minuscule.

r. Deux types : l'*r* vertical, descendant parfois nettement au-dessous de la ligne, et l'ꝛ arrondi, toujours après la voyelle

o. Mais dans beaucoup de cas on trouve l'*r* vertical, même après l'*o*.

Dans deux cas au moins, l'*R* capital se maintient là où on attendrait l'*r* minuscule. Il s'agit dans ces deux cas de noms propres (Ca*R*olus, p. 4, ligne 1 ; Bo*R*el, ib. ligne 11).

s. Pour la facture, voir ce qui a été dit de l'*f*. Toujours du type minuscule, même en fin de mot. Une seule exception : stirpiS (p. 4, avant-dernière ligne).

La partie supérieure de l'*s* n'est prolongée à droite que dans la troisième main.

L'*s* n'entre en liaison qu'avec le *t*.

Le *t* est toujours du type minuscule.

Abréviations.

Elles sont relativement nombreuses.

m. trait d'abréviation : ā (am), ē (em), ī (im), ō (om), ū (um).

n. id. : ē (en), ī (in).

con. c̄ ; jamais l'abréviation tironienne 9.

er. r̄ (ter).

um. ꝟ (rum).

ri. (pri) *p* avec *i* suscrit.

ur. abréviation en forme de chiffre 2 : t² (tur).

us. point haut placé : b· (bus).

esse. e̅e̅.

et. 7 et & (7 première main employé avec & et ⁊, ce dernier signe semblant représenter le groupe *ae* (voir p. ex. p. 1, l. 8 : recrear*et*). Y a-t-il eu confusion de la part du copiste ? Partout ailleurs &.

id est. .i. p. 4, ligne 12 (interligne).

non. n̄.

nunc. nc̄.

omnes. om̄es. cf. om̄ia, om̄ib', om̄is.

per, *prae*, *pro*, abréviations ordinaires. Noter seulement pour *pro* (ꝓ) la forme et la place du trait inférieur. Dans la troisième main il n'y a pas de mot comprenant *pro*.

quam. q̄.

que. q'.

quid. qıđ (dans *quicquid* p. 5, l. 3).
quod. qđ.
quoniam. qm̄.
sanctissime. scissime.
sicut. sic̄.
sunt. st.
vel. ł.
vero. ů.

II. Remarques sur la provenance.

Les observations qui précèdent ne permettent pas, en l'état tout au moins de nos connaissances, d'étayer une opinion raisonnée sur la région d'origine du Fragment de La Haye. L'absence complète de lettrines et, par conséquent, de toute décoration, ôte d'ailleurs à la comparaison un point d'appui important.

Aucune influence insulaire particulière ne se fait sentir ni dans l'écriture ni dans les abréviations. Les trois variétés de minuscule caroline du Fragment sont de celles que l'on rencontre dans une aire géographique très vaste qui s'étend au moins de la Loire au Rhin.

Dans l'écriture du Fragment il n'y a guère à signaler que la forme assez particulière des *f* et des *s* dont la haste est parfois formée de deux traits mal soudés et décalés l'un par rapport à l'autre (première et deuxième mains). Ce caractère se rencontre dans le *Salluste* de Bruxelles (Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, pl. LV[3]), que l'on croit du XIe siècle, dans la lettre de Notger, évêque de Liége, à Womare, abbé de Saint-Bavon de Gand, qui est datée de 980 (Van den Gheyn, *Album belge de paléographie*, pl. VII).

L'abréviation de *pro* est aussi assez spéciale. Le trait d'abréviation prend en effet à l'extrémité de la haste du *p*, sans aucune liaison avec la coquille, et remonte ensuite obliquement à gauche. Cette particularité se rencontre par exemple dans le *Salluste* de Bruxelles déjà cité [1], dans celui de Paris [2], dans le

1. É. Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, pl. LV[3].
2. *Ibid.*, pl. LV[1].

César de Londres [1], dans les *Vitae Patrum* de Grégoire de Tours, à la Bibliothèque royale de Bruxelles [2], manuscrits dont l'origine n'est pas toujours bien définie, mais qui, en tout cas, ne proviennent pas de l'Europe méridionale.

L'abréviation de *quid* est également notable. On la rencontre dans plusieurs manuscrits de provenance mal définie entre le VIIIe et le XIe siècle [3].

En somme, tout ce qu'on peut dire du point de vue de la paléographie, c'est que rien ne s'oppose à ce qu'il s'agisse d'écritures appartenant au Nord de la France (France proprement dite et ancienne Gaule Belgique).

III. Remarques sur la date.

L'opinion des savants qui se sont occupés jusqu'ici du Fragment de La Haye flotte entre le Xe et le XIe siècle [4].

Peut-on préciser davantage ?

Pour fixer les idées par une première approximation, il est indubitable que le Fragment se place entre le milieu du IXe siècle (date à partir de laquelle l'abréviation en forme de chiffre 2 est généralisée pour la finale *ur*) et la fin du XIe siècle (date à laquelle on commence à trouver dans les manuscrits des accents sur les groupes de deux *i* consécutifs) [5].

Mais cela ne nous donne qu'une approximation de deux siècles environ, vraiment insuffisante.

---

1. Chatelain, *op. cit.*, pl. L^A^, n° 1.

2. Van den Gheyn, pl. VIII.

3. Lindsay, *Notae latinae*. Voir aussi le *Cicéron* de Gembloux (Chatelain, *op. cit.*, pl. XXXIII).

4. Ont opiné pour le Xe siècle Pertz, *Scriptores*, III, p. 708-710 (1839), Campbell dans le mémoire de K. Hoffmann publié par les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Bavière, I, p. 339 (1871), L. Havet, dans son étude sur le *Querolus*, p. 47, n. 2 (1880); pour la fin du Xe siècle, L. Gautier, *Épopées françaises*, 2e éd., I, p. 74 (1878); pour la première moitié du XIe siècle, L. Demaison, *Aymeri de Narbonne*, I, p. CXXXI (1887); pour le XIe siècle, Bruno Krusch, *Scriptores rerum merovingicarum*, II, p. 229-31 (1888), H. Suchier, *Les Narbonnais*, II, p. LXVIII (1898).

5. Je ne comprends pas comment du fait que le Fragment n'offre pas d'*i*

La deuxième moitié du IXe siècle et même la première moitié du Xe doivent, à notre avis, être écartées absolument pour les raisons suivantes : dans le Fragment de La Haye les traits cursifs ont pratiquement disparu [1], l'écriture est relativement haute et serrée, les mots sont nettement séparés les uns des autres, les hastes ne sont pas massuées, mais plus ou moins fourchues, la diphtongue *ae* ne se présente dans aucun cas, l'*a* oncial règne sans partage, l'ove supérieur du *g* est toujours fermé, l'ove inférieur presque toujours, et, quand il l'est, de la façon la plus nette, les abréviations sont nombreuses, le signe tironien de la conjonction *et* est employé couramment par l'un des copistes.

Ces caractères conviennent beaucoup mieux à la deuxième moitié du Xe siècle et à la première moitié du XIe, comme l'ont bien vu certains de nos devanciers.

Sans doute, l'abréviation de *ue* dans *que* et de *us* dans *bus* par un simple point est de caractère archaïque. Cependant on en peut relever des exemples dans des manuscrits datés du Xe et du XIe siècles [2].

Par ailleurs, on ne peut pas ne pas être frappé de certains traits qui accusent le XIe siècle plutôt que le Xe.

Parmi ces traits, à laisser même de côté l'impression d'ensemble qui se dégage de l'aspect de l'écriture, je noterais particulièrement la constance de l'*E* oncial dans les initiales, la fermeture en *O* des deux premiers jambages de l'*M* oncial dont je trouve les premiers exemples nets dans un manuscrit de 1029-1030 (Bibl. Nat., lat. 12219), l'absence complète d'*a* ouverts (cc) si fréquents dans les manuscrits du IXe et du Xe siècles, l'emploi très commun par l'un des copistes de l'abréviation tironienne 7 pour la conjonction *et*, le fait qu'à côté des *e* cédillés représentant la diphtongue *ae* (parfois *oe*), on trouve plusieurs exemples

---

accentués, même dans les groupes de deux *i* consécutifs, Suchier dans son édition des *Narbonnais*, II, p. LXVIII, peut inférer qu'il est sans doute du XIe siècle. Ce caractère vaut en effet pour des manuscrits du XIe siècle, mais à plus forte raison pour des manuscrits antérieurs.

1. Nous croyons qu'il y a lapsus calami et non *r* cursif dans le mot *Bernardi* (page 2, ligne 15). Ce serait en tout cas une exception unique.

2. Ainsi dans la Collection canonique datée de 1009 (Bibl. Nat., lat. 15392), dans un sacramentaire écrit entre 972 et 986 (*Ib.*, lat. 12052). Voir plus loin le tableau des manuscrits datés.

d'*e* sans cédille, et cela dans les trois mains, enfin la constance des hastes fourchues et de la fermeture des *g*.

Rien de tel enfin, pour se rendre compte du style et de la date approximative d'un manuscrit, que de chercher parmi les manuscrits datés des exemplaires présentant des similitudes d'ensemble ou de détail avec celui que l'on s'efforce de replacer dans son temps et dans son milieu. Les manuscrits à date certaine ou encadrés entre deux dates suffisamment resserrées ne foisonnent pas pour le xe et le xie siècle. Pourtant, ils sont assez nombreux, ainsi que les fac-similés qui en donnent des reproductions fidèles, pour qu'il soit loisible à chacun de faire les rapprochements utiles.

Ayant donc étudié plusieurs dizaines de ces manuscrits et analysé leurs caractéristiques, nous renvoyons pour comparaison à ceux qui suivent :

Cote	*Titre*	*Date*	*Origine*	*Références.*
B. N. Lat. 12052	Sacramentaire	945-986	Par ordre de Ratbodus, abbé de Corbie	*New Pal. Soc.*, sér. II, pl. 122.
Vat. Pal. 495	Sacramentaire	978-993	Lorsch	Ehrle-Liebaert, *Specimina*, pl. 33.
Bibl. de Trèves	Codex Egberti	vers 980	Reichenau	Steffens, *Lat. Pal.*, 2e éd., pl. 70 [1].
Bibl. Boulogne-s.-Mer, n° 20	Psautier	989-1008	Saint-Bertin	*Pal. Soc.*, Parts I-VIII, pl. 97.
Saint-Gall 390	Antiphonarium Hartkeri	vers 1000	Saint-Gall	Steffens, pl. 70 [2].
B. N. Lat. 8851	Évangiles	1002-1014	?	Delisle, *Cab. des Manuscrits*, IV, pl. XXXIII, 5.
Bibl. de Berne, cod. 87	Table pascale	1004	Luxeuil	Steffens, pl. 70 [3].
B. N. Lat. 15392	Collection canonique	1009	Pour Heimon, évêque de Verdun	Delisle, XXXII, 1-2 ; Prou, *Album* de 1904, pl. XI.
Vat. Reg. 12	Psautier	1019-1020	Winchester	*Pal. Soc.*, I, pl. 46-47, 142-144, Ehrle-Liebaert, pl. 34.
B. N. Lat. 12219	Saint Augustin	1029-1030	Saint-Maur-des-Fossés.	Delisle, XXXII, 4.

En résumé, et dans la mesure où il est possible de se prononcer sur un manuscrit de quelques pages ne comportant ni lettrines ni décoration d'aucune sorte, je croirais volontiers à l'origine septentrionale (France du Nord, au sens large) du Fragment de La Haye, et je verrais difficulté à lui assigner une date antérieure à l'extrême fin du xe siècle. Il y a même des raisons sérieuses de penser que le premier quart du xie siècle doit être préféré. En tout cas, les écritures de ce Fragment s'apparentent nettement à une série d'écritures de dates connues qui s'échelonnent entre 980 et 1030 [1].

Note additionnelle.

Les fac-similés zincographiques ci-dessus, réduits d'environ 1/6, présentent les imperfections suivantes : 1° A la fin de la dernière ligne de la page 2, il manque les deux lettres *is* qui étaient cachées par l'onglet. — 2° A la fin de la dernière ligne de la page 3, il manque la lettre *a* surmontée d'un trait d'abréviation. — 3° A la page 5, début de la sixième ligne à partir du bas, le cliché n'est pas arrivé à reproduire le mot *sit* écrit en interligne et d'une encre très pâle au-dessus du premier mot. — 4° A la fin de la première ligne de la page 6, qui est très pâle dans le manuscrit, les dernières lettres *la* & n'apparaissent pas clairement. Même observation pour les dernières lettres *cā* de la deuxième ligne.

---

1. Il va sans dire que le texte a pu être composé avant l'époque où ont été écrits les feuillets qui nous l'ont transmis. Je n'ai pas qualité pour traiter la question au fond. Je rappellerai seulement, parmi les avis les plus récents, celui de Suchier (1898) pour qui nous aurions là des élucubrations composées et transcrites par trois écoliers, et celui de P. von Winterfeld qui, ayant remarqué deux passages consécutifs dont le second, écrit d'une autre main, est manifestement le développement du premier, en conclut qu'il s'agit d'une sorte de canevas (Entwurf) destiné à être remanié par la suite, en tout cas recopié par une autre main (ou d'autres mains) que celle de l'auteur (*Neues Archiv*, t. 22, 1897). Le fait que l'on peut relever dans ces quelques

pages des bévues nombreuses semble donner raison à Winterfeld. En voici quelques-unes : Page 1, ligne 18 *in arte* pour *Marte* ; ligne 14 *deservit* pour *desaevit* ; ligne 18 *propriora* pour *propiora* ; ligne 24 *fallantes* pour *fallentes*. Page 3, ligne 9 *feriat* pour *ferit*. Page 5, ligne 3 *natur* (incompréhensible, on a proposé *datur* (*?*) et *nascitur*) ; ligne 8 *Valanti* pour *volanti* ; ligne 17 *palulum* pour *paululum* ; ligne 18 *inverat* pour *invenerat*. Fautes de copiste évidemment, et non fautes d'auteur.

Ch. SAMARAN.

LES VIES
DE
SAINTE CATHERINE D'ALEXANDRIE
EN ANCIEN FRANÇAIS

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1]

II

La Vie du ms. 948 de Tours.

Le manuscrit 948 de la Bibliothèque Municipale de Tours est daté du XIVe siècle par le catalogue de cette bibliothèque[2]. C'est un manuscrit d'un tout petit format, peut-être un manuscrit de jongleur. La Vie de sainte Catherine qu'il contient (f° 122 v°-125 v°) est un poème de 166 vers décasyllabiques assonancés et groupés en laisses dont la longueur varie de cinq à vingt-deux vers. L'auteur ne s'y nomme pas et rien n'indique qu'il fût attaché plus particulièrement à l'un des sanctuaires de la sainte en France. Il ne donne même pas la date de sa fête. Le poème est une chanson de jongleur, les vers du début l'indiquent tout d'abord :

Por amor Dieu, vos pri, genz bone et bele,
Soyez vos tuyt, si oyrez bone novele,
La passion d'une sainte pucele,

1. [Le premier article a paru au t. LVI, p. 80 sq. L'auteur y annonçait l'intention de publier et d'étudier en quatre articles les vies de sainte Catherine d'Alexandrie en vers, antérieures au XVe siècle, demeurées inédites. A sa mort le présent article s'est seul trouvé en état d'être publié. Achevé depuis quelque temps, il avait été gardé en portefeuille en attendant l'issue de recherches faites en vue de préciser davantage le lieu d'origine du poème, recherches dont on s'efforcera plus loin d'indiquer la tendance générale. — (R. F.)].

2. *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques de France*, t. XXXVII, pp. 683-688.

Fille d'un roy que l'on Katherine apele.
Escotez-la, quar ço n'est pas favelle,
Senz cele, Dieu ! n'oyrez onques plus bele !

La facture du poème rappelle celle des chansons de geste. Les premiers vers des différentes laisses rappellent ou résument ce qui a été dit dans la laisse précédente : v. 8 *Roys fu sis peres ;* v. 28 *Quant ço ha veu la virge ;* v. 57 *Quant César l'ot*; v. 67 *Qauant il virent livré sunt ;* v. 72 *Quant César l'ot*. Et l'Empereur est bien un roi païen des chansons épiques : *Li roys fu fel et de fole pensee* (v. 111).

Quelles ont été les sources de l'auteur ? Il ne suit aucun des textes latins connus de nous. Quelques *phrases* rappellent la vie composée par Clémence de Barking [1]. Le vers 27 : *Li uns offre tor, li autres un moston* rappelle le vers 125 de Clémence : *Tors e multuns as deus offrirent ;* le vers 31 *Si reguarda, vit crestiayns plorer*, le vers 173 de Clémence : *Iluec vit crestiens plurer*. Les textes latins ne donnent l'exacte équivalence ni pour l'une, ni pour l'autre de ces deux phrases [2].

Mais ce ne sont là peut-être que des ressemblances fortuites, tout au plus des souvenirs vagues et il est bien évident que les deux poèmes n'ont de commun que leur sujet. Notre auteur travaille de mémoire, il ne se soucie point des détails de l'histoire et ne suit même pas l'ordre classique des événements. Ses docteurs ne se convertissent pas, comme ils le devraient, vaincus par les arguments de Catherine, mais seulement quand

1. Éd. J. V. Jarnik, *Due Verse staro-francouské legendy o sv. Katerine Alexandrinské*, Prague, 1894, in-4° (Ceská Akademie Cisare Frantiska Josefa, tr. III).

2. Mombritius donne « *prafecti et tribuni offerebant tauros, pauperes vero diversa volatilia* » et « *audiens..... multitudinem bonorum hominum plorantium et non audentium dicere quia « Christiani sumus » propter timorem imperatoris.* » (Éd. H. Varnhagen : *Eine Lateinische Bearbeitung der Legende der Katharina von Alexandrien*, Erlangen, 1892, p. 27.) La « Vulgate » donne : *... jubet... divites quidem tauros et oves, pauperes vero volucres vivos offerrent,* » et « *Quam cum ex nuncis audisset, assumptis secum aliquibus de familia ; ad templum usque properavit, ibique queruloso gemitu deplorantes quosdam inspexit qui se christianos esse fatebantur, sed metu mortis ad prophana sacrifia inpellebantur.* » (ed. H. Knust, *Geschichte der Legenden der h. Katharina von Alexandrien*. Halle, 1890, p. 235 et 238.)

ils se rendent compte que l'empereur va de toute façon les faire brûler pour leur incompétence (v. 67). Dans tous les textes, latins et autres, c'est avant le supplice de la machine à roues que Catherine est jetée en prison et qu'elle convertit l'Impératrice et Porphyre, et l'idée de la machine à roues est suggérée à l'Empereur par le « prévôt » Cursatan. Ici c'est l'Empereur lui-même qui invente la machine à roues, c'est après la faillite de ce procédé qu'il jette Catherine en prison et c'est seulement alors, quand il ne sait plus que faire, qu'un « chevalier » lui recommande d'en finir avec la sainte en la faisant mettre à mort.

Notre auteur a choisi dans la *Vie de Sainte Catherine* les épisodes qui lui ont paru pittoresques. Son public favori n'a que faire des discours théologiques d'une Clémence de Barking. Les épisodes choisis, notre poète les développe avec une liberté d'allure et une vivacité que nous ne retrouvons pas chez les auteurs qui se sont efforcés de suivre un modèle quelconque. De toutes les vies de sainte Catherine en ancien français que nous étudions c'est celle-ci qui a le plus de vie.

Le texte[1] de manuscrit de Tours est la seule copie que nous connaissions de cette vie. L'écriture et l'emploi de *y* pour *i* permettent de la dater du début de XIVe ou de la fin de XIIIe siècle. Un certain nombre d'incorrections évidentes et d'obscurités laissent supposer que le scribe était gêné par la langue du texte qu'il transcrivait et qu'il n'était sans doute pas du même pays que l'auteur du poème. Il faut probablement mettre à son compte l'emploi fréquent du pronom relatif à l'accusatif *que* à la place du nominatif *qui* (v. 40, 48, 73, 106,) l'emploi capricieux de l'*h* (*nehec* v. 7, *hanc* v. 12, *ha* au vers 133 où il ne s'agit

1. Après avoir étudié le texte que nous publions à l'aide des seuls moyens dont nous disposions, nous avons soumis notre travail à M. E. Bourciez. Avec une bienveillance et une générosité que nous ne saurions assez reconnaître, l'éminent philologue a bien voulu nous le retourner accompagné d'une note de quelques pages, dont les conclusions s'accordaient avec celles auxquelles nous étions arrivé nous-mêmes et nous fournissant sur un certain nombre de points d'utiles additions et d'intéressantes suggestions. Nous avons indiqué par la lettre (*B*) les émendations au texte proposées par M. Bourciez que nous prions de vouloir bien trouver ici l'expression de notre sincère gratitude.

pas d'élision, mais *a* au vers 134 où il y a hiatus), et aussi la confusion fréquente des prépositions *par* et *por*. Ce sont là des traits caractéristiques de la langue d'oc et il est raisonnable de supposer que le scribe qui a transcrit notre poème était un méridional. Il est cependant difficile de faire la part des méridionalismes qu'il a pu apporter à notre rédaction, étant donné que la langue du poète même porte une forte empreinte méridionale. Nous n'essayerons donc pas d'éliminer de notre texte les particularités qui caractérisent la langue du scribe. Nous considérons ce texte tel que le manuscrit nous le donne. Voici les observations qui permettent de déterminer à quelle région de la France appartenait l'auteur.

Nous relevons d'abord les traits suivants, propres aux dialectes de la région de l'Ouest de la langue d'oil :

1) le développement en *ei* de l'*ę* tonique libre et la confusion de ce son avec *ai*[1] : *effroy*, *esmay*, *soy*, *moy*, *desroy*, *croy*, *delay*, *loy* (vv. 125 à 132);

2) l'emploi du pronom possessif *sis* (v. 8)[2];

3) la terminaison *-on* à la première personne du pluriel du présent de l'indicatif : *prion* (v. 160), à côté des formes en *-ons*, *trovons* (v. 13), *emporterons* (v. 149), *avons* (v. 161);

4) l'imparfait en *-ot*[3] : *regnot* (v. 19), *ociont* (v. 21), etc.

D'autre part nous avons de nombreux traits caractéristiques de la langue d'oc :

1) l'emploi de la finale féminine en *-a*[4] : *ela* (vv. 29, 35, 87, 139), *ceta* (v. 75), *columba* (v. 116), *pucela* (vv. 75, 79, 98, 147);

2) la conservation de l'*a* atone protonique : *faront* (v. 144), *fasoyt* (v. 33), *masnee* (v. 113), *farai* (vv. 82, 84)[5];

3) la voyelle *a* précédée d'une palatale devient *e* : assonances des vers 28-34, 57-66, 72-76, 92-99 ;

1. M. K. Pope, *Étude sur la langue de Frère Angier*, Paris, 1903, in-4, p. 53. Les graphies *-oy-ay* de cette laisse représentent évidemment le *-ęi* commun à l'ouest de la France. Voir E. Gœrlich, *Die sudwestlichen Dialekte der Langue d'oil*, § 19.

2. Voir Gœrlich, *op. cit.*, § 136.

3. Voir Gœrlich, *op. cit.*, § 152.

4. Voir Gœrlich, *op. cit.*, § 44.

5. Voir Gœrlich, *op. cit.*, § 46.

4) la conservation de l'*au* atone : *ausoent* [1] (v. 32).

5) le maintien de l'*o* tonique : *amor* (v. 1), *tor* (v. 27), *corrent* (v. 48), *rasors* (v. 97);

6) la conservation de la palatale à la désinence : *dic* (v. 36), que l'on peut rapprocher des formes *amic* (v. 85), *luec* (vv. 136, 152);

7) l'emploi des formes verbales [2] : *auront* (v. 144), *aureyz* (v. 159) qu'il faut opposer aux formes écrites avec *v* : *avras* (v. 148), *avrez* (v. 83);

8) l'emploi du pronom personnel féminin datif : *liey* (v. 60) qu'il faut opposer à *li* (vv. 62, 90, 95, 114, 116, 138, 151).

9) le pronom neutre [3] *o* (v. 45) ;

10) l'article masculin au cas régime *lo* [4] (vv. 27, 64, 151, 154);

11) la forme masculine *joy* (v. 71, et sans doute v. 155);

12) l'emploi de la forme *ont* (< unde) dans le sens d'*où* (v. 97);

Sauf l'unique exemple de la forme pronominale *liey*, ce sont là des méridionalismes que l'on trouve dans les dialectes du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge du XIIIe siècle. Nous retrouverons dans la langue de notre poème d'autres traits qui sont des caractéristiques de ces dialectes.

1) le développement de *a* entre *e* ou *ę* et *l* suivie d'une consonne [5] : *vueant* (v. 17), *crueans* (v. 19), *eans* (v. 122), *ceans* (v. 143);

2) la réduction d'*ue* en *u* : *cuda* (v. 78);

3) le développement de la terminaison -arius -aria en *er*, *ere* [6] : *heretere* (v. 14), *povrere* (v. 17), *manere* (v. 18), *premer* (v. 64), *chivaler* (v. 128);

---

1. La forme *movays* (vv. 30, 39) serait peut-être une inversion de ce trait.

2. Formes méridionales qui ont été fréquentes aussi dans le sud-ouest de la langue d'oil à partir de XIIIe siècle, voir Gœrlich, *op. cit.*, p. 172. A partir d'ici les renvois au livre de Gœrlich sont faits en donnant le numéro de la page dans le volume des *Französische Studien* et non dans le seul mémoire utilisé.

3. Voir Gœrlich, *op. cit.*, p. 147.

4. Forme méridionale très répandue en Saintonge et en Poitou, voir Gœrlich, *op. cit.*, p. 141.

5. Voir Gœrlich, *op. cit.*, p. 151.

6. Voir Gœrlich, *op. cit.*, p. 75.

4) la palatalisation du groupe cl- initial [1] : *clier* (v. 28);
5) la chute de l'*n* suivie d'*s* : *mostre* (v. 104);
6) la chute de l'*s* suivie d'une consonne [2] : *deragner* (v. 63), *juques* (v. 49), *deputer* (v. 60), *votre* (vv. 85, 141), *etes* (v. 129);
7) la forme *chiep* (v. 151) intermédiaire entre *chief* et *cap* [3];
8) le parfait en *-g* [4] : *chayguit* (v. 105);

Ce petit poème nous apparaît donc comme l'œuvre d'un auteur poitevin [ou aunisien] [5] du XIIIe siècle. Nous la publions telle que le manuscrit nous la donne, en résolvant les abréviations, en ajoutant la ponctuation et en proposant seulement quelques émendations aux passages qui nous paraissent corrompus. La leçon du manuscrit, dans ces cas, est donnée en note. Les lettres ou mots entre crochets sont des additions que nous proposons. Les parenthèses renferment des mots ou des lettres que nous croyons devoir supprimer.

LA PASSION SAYNTE KATHERINE

Par amor Dieu, vos pri, genz bone et bele, f° 122 v°
Soyez vos tuyt, si oyrez bone novele,

---

1. Ce fait est bien connu, il est caractéristique précisément pour le poitevin et pour les autres dialectes de l'Ouest, mais on en trouve peu d'exemples avant la fin de moyen âge (*B*).

2. Voir Gœrlich, *op. cit.*, p. 127. La forme *mouton* (v. 27) serait une inversion de ce trait.

3. Voir Gœrlich, *op. cit.*, p. 136.

4. Voir Gœrlich, p. 167. C'est l'unique parfait en -g que nous ayons.

5. [L'attention de l'auteur à la suite de ces conclusions avait été attirée sur le monastère de Sainte Catherine de la Rochelle, un prieuré de l'abbaye de Fontevrault fondé en 1180 par Alienor d'Aquitaine, femme d'Henri II d'Angleterre. Elle pensait que le poème publié par elle, s'adressant, comme elle l'a indiqué, à la foule, pouvait avoir été composé à l'occasion d'une foire qui se serait tenue auprès d'un sanctuaire de la sainte. Or, le prieuré de Sainte Catherine de la Rochelle était le seul établissement religieux dans la région dont le vocable convint. Une section de l'inventaire manuscrit du chartrier de Fontevrault par le P. Lardier, aujourd'hui conservé aux Archives du Maine-et-Loire, étant consacré à ce prieuré, elle avait désiré dépouiller celui-ci. Cette section se trouvant dans un volume dont le règlement interdit le déplacement, elle dut remettre à plus tard ce dépouillement. — (R. F)].

La passion d'une saynte pucele,
Fille d'un roy que l'on Katherine [1] apele,
Escotez-la, quar ço n' [2] est pas favelle,
Senz cele, Dieu ! n'oyrez onques [3] plus bele !

La virge fu d'Alexandrie [4] nehee,
Roys fu sis peres, mult fu de grant lignee.
De les vii. arz fu bien endoctrinee. fo 123 ro
N'est pas mervelle Dieux l'ot enluminee,
Si bele estoyt quant Dieux l'avoyt formee
Hanc n'ot [5] tant bele en tote la contree.

Mes nos trovons qu'enprés [6] la mort son pere,
Qui roys estoyt remansit [7] heretere.
Tretot guerpit, anc n'i torna la chiere
Por povreté semble Dieu et saynt Pere,
En paradis vueant entrer por povrere,
(Quar) Envis i entre nus en autre manere.

En celuy temps regnot uns crueaus hons,
Empereres [8] fu et Cesar avoyt nom,
Qui crestiayns ociont a tandon.
Cis une feste manda de grant renom
Mult ot [9] grant gent por aorer Maön
Li roys i fu et tuyt si grant baron.
Thinbar, flayotes i sonent senz rayson.

---

1. Il faut sans doute prononcer *Kath'rine* comme presque partout dans ce texte.

2. *Ms.* no est.

3. *Ms.* onc.

4. *Alexandrie* compte ici pour cinq syllabes, alors que la forme habituelle, *Alixandre*, n'en compte que quatre.

5. *Ms.* ne et.

6. *Ms.* enpriet. Au v. 164 nous avons *enprés*.

7. Ce parfait ne doit pas être un simple latinisme. Gœrlich (*op. cit.*, p. 166) relève dans le Turpin (*Die sogennante poitevinische Pseudo-Turpin*, éd. Auracher, in *Zeitsch. f. rom. Phil.*, I, p. 293, l. 28) une forme *remansirent* qu'il appelle « gemischt flektirt. » On aurait ici la troisième personne du singulier correspondante (*B*).

8. Sans doute *Emp'reres*.

9. *Ms.* Mult i avoyt.

Tuit [1] sacrifient Hastarot Quvrilon [2],
Li uns offre tor, li autres un moston.

Quant ço ha veu la virge hau vis clier,
Au temple entre o ela vit aörer
Les movays dieux. Prist se a merveller.
Si reguarda, (et) vit crestiayns plorer
Qui ne ausoent Damedieu reclamer
Por l'Enpereor qui les fasoyt tuer.
Au roy s'en va si comence [3] a parler,

« O roys! » dist ela, « envers moy en entant!
Cum au plus sage te die premerement, f° 123 v°
Quar sur les autres [4] es tu li plus poyssanz!
Por quoy fays-tu afoler cete gent
Et lor fays fayre moveys sacrifiement
A tes idoles que ne valent neent?
Cil qui les croyent font lor grant dampnement.

Ne merveillies ton or ne ton argent,
Tes granz palays ne ton grant(z) batiment!
Tot s'en ira come la podre au vent,
Quant o vindra au jor dou jugement.
Mervelle-toy dou Roy Omnipotent
Qui fit la terre et fit le firmament
Et muet estoyles [5] que corrent d'ourient
Et [pas] ne cessent juques en occident,
Toz jorz de sievre [6], et non sont defallent.
Et pense bien qui fit cist forgement!
Si tu i penses, tuyt ti dieu sont noyent.
En celui croy et fay croyre ta gent.
Il t'en rendra por un servise cent.
En celuy croy, come lo plus poyssant,
Qui cors et arme puet livrer a tormant! »

---

1. *Ms.* Tu.
2. Astaroth de Chypre? Interprétation qui m'a été suggérée par M. Jérôme Carcopino.
3. *Ms.* comenca a parer.
4. *Ms.* Quar de toz les autres.
5. Et mer et estoyles que corrent d'ourient (*B*).
6. Toz jor desieuvrent (*B*).

Quant Cesar l'ot, fort prist a merveyllier
En sa beonté et (en) son clergi mester.
Cinquante maytres a fayt apareller,
Qui sunt venu contre liey deputer.
Et quant les vit, Dieu comença prier
Que li donast les maytres surmonter.
En Dieu se fie, bien se sot deragner. f° 124 r°
Por argument a vencu [1] lo prener.
(Quant)Li autre ouïrent, n'oserent mot [2] soner ;
Por ço li roys les comande bruylier.
Quant il virent livré sunt a martire,
A Dieu se rendent et a sainte Katherine.
Bien sunt confés et au fu de l'espine
En sont entré, qui lor fu medicine.
Lor armes vont au joy qui nos define.

Quant Cesar vit les cors martiriez,
Lor roubes froysches que pel n'avoent brulez,
En son cuer dist : « Mult suy mal enchantez !
Ceta pucele me toudra mon regner.
Mal m'estera si je n'en suy vengez ! »

Tot mayntenant la fit a soy venir.
Mult beau la parle, cuda la convertir.
« Gentil pucele, quar faytes mon plaisir !
Esposez-moy, prenez-moy a marit !
Je vos aym trop, quar emplez mon desir !
A iii mil homes vos faray bien servir,
Assez avrez et argent et or fin ;
Image d' [3] or pur vos faray bastir,
Tuyt la vindront honorer votre amie ! »

De la promise n'est pas la virge lee.
« O roys » fayt ela « mult has fole pensee !
Plus beaus, plus riches de toy m'a esposee,
Ço est Jhesu Crist a cuy je suy donee
Ja por autre home m'amor ne lh' [4] est fausee, f° 124 v°
Sa virge suy des l'ore que suy nee !

1. *Ms.* lu venca.
2. mult (*B*).
3. *Ms.* de.
4. *Ms.* li.

Quant Cesar l'ot, n'i ot que corrocier.
Tot mayntenant l'a fayte despoller
(Et) a serganz fraper et descirer,
Tant que lo sanc vermoyl li font goter.
Puy quatre roes fit tost apareller,
Ont [1] ot rasors por son cors detrencher.
[Or] la pucela i veaut fayre monter.
Paōr ot grant, Dieu comença prier :

« Beaus sire Dieux, en cuy j'ay m'esperance,
Que cest tormenz ne me face gravance,
Por abaysser au Roy sa grant bobance,
Et, que cis pueples ayt en toy sa creance,
Beaus[s] sire, monstre un poy de ta poyssance ! »

A ycel mot foydre de cel chayguit,
Que celes roes detrencha et partit[t]
Et les ministres toz froyz morz abati[t].
Ço vit li puebles, mult (b)en sunt esbay.
La virge rend Dieu et grayces et merci.
Plus de mil home sunt a Dieu converti.

Li roys fu fel et de fol pensee.
En chartre ocure comanda fust gitee.
Et puys ha dit a tote sa masnee
Que vins ne viande ne li soyt leanz donee.

Mes Jhesus Crist ne l'a pas obliee :
Por sa columba viande lh [2] a envoyee.
La reine l'a docement confortee. fo 125 ro
Avoc [3] li vient Porphires cuy agree.
Cuvertit les andues la matinee.

Quant li roys vit convertir la rayne [4]
Et don Porphire, por Saynte Katherine,
Mult ot ver eaus en son cuer grant haÿgne.

---

1. Voir plus haut p. 210.
2 *Ms.* li.
3. *Ms.* Avoy.
4. *Raïne* compte ici trois syllabes alors qu'au v. 117 ce mot n'en a que deux.

Comanda les livrer a grant martire,
Et de[ux] cent d'autres qui sunt de lor covigne.

Cesar est tristes et mult est pleyns d'effroy [1]
De tormenter la virge est en (grant) esmay.
Tant felons est, ne set cause de soy.
Uns chivalers li dit : Entendez moy !
Por cete femme etes en grant desroy.
Ço no est pas femme, ço est deable, ço croy !
Faytes la tost ocirre senz delay
Quant plus vivra plus confondra ta loy ! »

Li roys ha tost sa sentence donee,
Que a la virge fust la teste copee.
Hors de la vile l'ont laydement menee.
Quant au luec fu ou l'ont puys [2] decolee,
De Dieu prier licence ha demandee.
(Et) cil qui la moinent [3] la li ont outroyee.
« Sire « fayt ela » a cuy je suy donee,

Bien je vos pri que no m'obliez mie !
M'asme metez en votre conpagnie
Quar nus ne i faut qui de bon cuer vos prie,
Et plus, vos pri, que a ceaus qui de ma vie
Faront memoyre ne bien m'auront servie f° 125 v° 144
De lor (droytes) demandes lor soyez en aye ! »
De ver lo ciel fu une voyz oïe :
« Vien, vien, pucele, to pryere est oye,
Toz jorz mays [4] avras part en la durable vie
T'asme emporterons en notre compaignie
Ançoys que soyt ta char ensevelie. »

Tot mayntenant li ont lo chiep trenché
En luec de sanc layt en sant a planté,
Ço fu en signe de sa virgineté.
(Li) Angle dou ciel en ont lo cors porté
Et en portant grant joy(e) [ont] demené

1. Mult trites Cesar et pleyns d'effroy (*B*).
2. *Ms.* ont l'on pays.
3. renoent (*B*).
4. Il faudrait peut-être remplacer ces trois mots par *tu*, à moins d'admettre ici un alexandrin.

Au mont (de) Sinay noblement enterré.
De son tombel ist uylles a planté
Dunt li malade qui en sunt oygnt sont sané.
Toz ses miracles n'aureys jamays conté,
Mes prion Dieu que, por sa grant bonté
Et por la voye de cuy avons chanté,
Nos doynt sa payz et tignet en santé,
Toz jorz nos doynt fayre sa volonté
(Et) enprés la mort venir a sauveté.

Amen.

E. C. Fawtier-Jones.

TRISTAN « MAÎTRE DE VÉNERIE »

DANS LA

TRADITION ANGLAISE ET DANS LE ROMAN DE THOMAS

Les Anglais ont attribué à « Sir Tristram », à « our old Tristram », comme ils disent, l'invention de la vénerie [1] et de ses termes.

Lorsque Tristan de Léonois, en effet, arrive à la cour du Roi Arthur, le roi, la reine, les dames et les chevaliers présents le saluent tous d'une voix unanime :

Welcome sir Tristram, welcome..... for one of best knyghtes, and the gentylst of the world, and the man of mooste worschip, for of alle manner of huntynge thou berest the pryce, and alle mesures of blowynge thou arte the begynnynge, and of alle the termes of huntyng and haukyng ye are the begynner..... [2].

L'historien fidèle d'une ovation si méritée en avait déjà expliqué la raison à son lecteur, en lui racontant les enfances du héros :

And after as he growed in myght and strengthe he laboured euer in huntynge and in haukynge soo that neuer gentylman more that euer we herd rede of. And *as the book sayth*, he beganne good mesures of blowyng of beestes of venery and beestes of chace, and alle manere of vermayns, and alle these termes we haue yet of hawkyng and huntyng. And therfore the book of venery, of haukynge and huntynge is called *the book of syr Trystram*. Werfor as me semeth alle gentylmen that beren old armes oughte of ryght

---

1. Qui est entièrement française dans son origine, dans son esprit et dans sa langue.

2. *The Byrth, Lyf, and Actes of Kyng Arthur*, etc... London, Caxton's Edition, 1485. — Ed. 1817 (2 vol. in-4°), liv. X, chap. 6, vol. II, p. 11.

to honoure syre Tristram for the goodly termes that gentylmen have and use, and shalle to the daye of dome, that there by a maner alle men of worschip may disseuer a gentylman fro a yoman, and from a yoman vilayne..... [1].

Pour nous en tenir ici au seul art de la vénerie, il faut bien reconnaître, en effet, que, chez les Anglais, le nom de Tristan lui est intimement lié.

L'apprenti veneur désire-t-il savoir combien il y a de bêtes de vénerie ?..... Il doit s'en rapporter à Tristan :

Where so ever ye fare by fryth or by fell :
My dere chylde, *take hede how Trystam doo you tell.*
How many manere bestys of venery there were :
Lysten to your dame and she shall you lere.
Foure manere bestis of venere there are :
The fyrste of theym is the harte : the seconde is the hare.
The boore is one of tho : the wulfe and not one mo [2].

S'agit-il de savoir comment le veneur doit faire le droit à ses chiens ?..... C'est encore Tristan qui renseigne sur ce point :

How you shall reward your hounds when they have kylled an Hare, wich the *Frenchman* calleth the " reward ", and sometimes the " quarey ", but *our old Tristram* calleth it the " hallow [3].

Le valet de limier revient-il du bois ?..... C'est encore au nom du noble Tristan qu'il réclame le silence de l'assemblée, pour faire son rapport devant le roi :

Beefore the king, I come report to make,
Then husht and peace, for noble *Tristrames* sakes,..... etc. [4].

Il n'est pas jusqu'au cerf lui-même, bête de vénerie par

---

1. *Ibid.* : liv. VIII, chap. 3, vol. I, pag. 250.

2. *The Book of St. Albans by Juliana Berners* (1re édit., 1486, rarissime, British Museum) ; 2e édit., 1496, in-fo, au fo 6 ro.

3. *The noble art of Venerie or Hunting*, etc., London, printed by Thomas Purfoot, 1611, in-4o, p. 174 (1re éd., Lond. 1575). — C'est nous qui guillemetons les trois termes.

4. *Ibid.*, p. 96.

excellence, qui ne renvoie le veneur à Tristan pour qu'il lui enseigne à le bien connaître et chasser :

> .... Werefore who lyst, to learne the perfect trade
> Of Venerie : and therewith all would know,
> What properties, and vertues nature made
> In me (poore Hart, oh harmelesse Hart) to grow,
> Let him give eare to skilfull *Tristrams* lore,
> To *Phoebus*, to *Fowylloux*, and many more [1].

Il est évident que nous avons à faire ici à un travail de cristallisation épique qui a groupé, autour du nom du héros national et légendaire, l'invention de tout ce qui se rapporte aux arts, à tous les genres de chasse et, en particulier, à la vénerie, à ses règles et à ses termes [2].

Les deux dernières citations de *The noble Art of Venerie* ne sont, en effet, que des traductions, ou adaptations, de deux passages de la *Vénerie* de Jacques Du Fouilloux [3], qui est du

---

1. *Ibid.*, p. 40. — Passage réimprimé encore, au XIXe siècle, dans *The Art of stalking*, by William Scrope, esq., London, John Murray, 1839, in-8° (p. 1).

2. C'est par un procédé analogue, mais plus artificiel, celui-là, et imité des anciens, que, vers la fin du XIIIe siècle, Jean de Meung attribuait à Jupiter, père de l'âge d'argent succédant à l'âge d'or, l'invention de tous les arts, avec, bien entendu, la chasse à courre, ses cris et ses termes :

Cil fist diverses aers nouvelles — *Et leur hua les chiens premier*
Cil mist noms et nombres es estelles, — *Dont nul devant fut coustumier*
Cil fist les latz et les rethz tendre, — (*Rose*, v. 21028-21053).
Pour les saulvages bestes prendre.

3. La première, du début du chapitre 36, *Comme il faut faire son rapport* :

> Devant le Roy viens pour mon rapport faire,
> Le saluant un chascun se doyt taire, etc.

La seconde, de la fin du *Blason du Cerf*, qui précède le chapitre 15, intitulé : *De la vertu et propriété du Cerf*. L'auteur anglais se contente, en somme, d'ajouter le nom de *Tristan* à ce que Du Fouilloux avait dit :

> Si du docte Phebus avez commancement
> De Venerie, icy traduicte grossement :
> Je me suis voulu mettre en toute diligence
> Vous en pouvoir donner parfaicte intelligence.

Nos citations sont faites d'après l'édition *princeps* de la *Vénerie* de J. Du

milieu du XVIe siècle. Tout leur intérêt historique, ici, est de montrer le travail de cristallisation qui continue à se faire, même en plein XVIIe siècle, autour du nom de Tristan. Il faut donc remonter plus haut pour en trouver l'origine.

*
* *

Au préalable, deux points doivent être élucidés : quel peut être, dans les passages cités ci-dessus, le traité dénommé « The book of Sir Trystram », ou plus simplement « the book » par l'auteur du *Kyng Arthur* ; — quel peut être le traité que le *Noble art of Venerie* attribue au « Frenchman », précisément pour l'opposer au « book of Sir Trystram » ?.....

Francisque Michel [1] a cru que le « book of Sir Tristram » n'était « probablement autre chose que le *Livre de saint Alban* », de Juliana Berners, justement parce que le nom de *Tristan* se trouve dans les passages de ce livre, que nous avons cités après lui. Mais il ne semble point avoir remarqué que la date de la première impression du *Kyng Arthur* est de 1485, quand celle de *The Book of St. Albans* est de 1486. Il est vrai que Juliana Berners, au lieu d'auteur, peut n'avoir été qu'éditrice ou compilatrice de manuscrits plus anciens ; et, dès lors, les dates d'impression ne joueraient plus dans cette étude de sources et de références.

Or il paraît bien que *The Book of St. Albans* (appelé ainsi du nom du lieu de sa première impression) n'est, en effet, — ce que ne soupçonnait pas Francisque Michel —, qu'une compila-

---

Fouilloux (De Marnefz et Bouchetz frères, Poitiers, 1561, petit in-f°). Le traité du veneur poitevin est en prose ; par exception quelques passages (dont ceux-ci) sont rédigés en vers.

Dans la dernière citation du *Noble art of venerie*, la mention du nom de Du Fouilloux (*Fowylloux*) est à remarquer. L'expression " *what properties and vertues* " rappelle nettement le titre du chap. 15 de son traité ; et l'exclamation " *poor Hart, oh harmelesses Hart* " semble être inspirée par le petit poème de la *Complainte du Cerf à Monsieur Du Fouilloux*, que J. Bouchet, son éditeur, composa pour l'imprimer à la suite de la *Vénerie* de son compatriote (p. 215).

1. *Tristan* de F. M., London, Guill. Pickering, et Paris, Techener, 1835, 2 vol. ; t. II, p. 168 (en note), et p. 170-171.

tion, ou une édition de compilations plus anciennes, par les soins de Juliana Berners [1].

Si nous nous reportons, en effet, au passage cité ci-dessus où *The book of St. Albans* enseigne, d'après Tristan, qu'il n'y a que *quatre sortes de bêtes de vénerie* (*Where, so ever*, etc.), nous trouvons que deux traités cynégétiques, l'anonyme *Craft of Venery* [2], et, avant lui, le *Art de Vénerie* de G. Twici [3], avait déjà énoncé exactement le même principe :

Twici	The Craft of venery
Il [le lièvre] est enchasé; et le cerf ausi est enchacé; et le lou e le sengler. (p. 11-12)	— Syr, how many besties ben there enchased? — IIIj: The hert, the hare, the bere, the wolfe. (p. 105)

Aucun doute : *The Craft of Venery* s'inspire de Twici; mais c'est bien (ainsi que le prouve l'*ordre d'énumération* des quatre bêtes) du *Craft of Venery* que s'inspire *The Book of St. Albans*, et non de Twici.

Faisons maintenant la même épreuve pour le passage (égale-

---

1. " ..... printed at Saint Albans by the Schoolmaster-printer in 1486 " (d'après la reproduction en fac-similé, *London, Elliot Stock, 1881, in-4°*).

Juliana Berners, fille de Sir James Berners, décapité sous le règne de Richard II, était prieure du monastère de Sopewel.

2. " *The craft of venery*. From a MS. on paper of the fifteenth century cir. 1450, old 4to size, containing several treatises on heraldry, chess, divinity, etc. In possession, 1845, of G. Baker, Esq. Northampton " : p. 105 à 112 incl. du Recueil *The art of hunting*, edited by Alice Dryden, Northampton 1908. Nos citations sont toutes faites d'après ce Recueil.

N. B. — Nous prévenons que la citation ci-dessus, et toutes celles que nous empruntons au même Recueil, sont ponctuées par nous, afin de les rendre intelligibles au lecteur moderne, d'une manière assez différente de l'édition A. Dryden, qui a suivi matériellement les mss, où la ponctuation est défectueuse ou ne correspond plus à la nôtre.

3. *Le Art de Vénerie*, du même Recueil A. Dryden (toutes nos citations de ce veneur sont faites d'après ce Recueil. Son traité a aussi été réimprimé par Th. Wright, *Reliquiae Antiquae*, vol. I, 1841). Sur G. Twici, qui fut veneur du roi Edouard II d'Angleterre, voy. la préface d'A. Dryden, *ibid.*, p. IX-XII.

ment cité ci-dessus) où le *Noble Art of Venerie* (1611) attribue à « our old Tristram » le fameux terme « hallow », par opposition au double terme « reward » ou « quarey » du *Frenchman* :

Twici.	The Craft of Venery.
— Quant le lefre est pris e les [les chiens] ount coru aly ?	— When the hare is taken, then schalt gyve to thyn houndez the hallowe.
— Vous devez corneer prise, e vous deves doner as chiens le *halou*.	— Syr, what is the *hallowe* ?
— Quey est le *halou* ?	— The *hallow* is the neche, the hed, the schuldrez and the sidez ; & the luynes schall dwell to the kychynne... (pag. 107).
— Les coustez e les espaules, e le cool, e la teste ; e la loigne demorra a la quisine.	
Quant le cerf est pris..... il serra defet si cum un autre beste. Et si issi seit qe ses chiens sunt baudz sil ount pris le cerf aforce ; le veneour avera le quir, e cely qe escorche la beste [2] avera la espaudle par reson, e les chiens serrunt *rewardez* del cool a de la bowaylles, et de la faie, et il serra mange sur le quir. E pur ceo est il apelee *quyrreye*. (pag. 16).	And when the hert is take he schall be undo as other bestis, & yf the houndez be hardy and take the hert by strengthe [1] the hunter schall have the suyde by ryght & he that unlacithe hym schall have the schuldur by reson ; the houndez shall have the nec, the lyver & the panche ; & that schall be eten upon the syde & that is callid the *quyrrie*. (pag. 109).

La traduction ou adaptation du traité de Twici par l'auteur

---

1. A noter que la proposition du texte français : « *si issi seit qe* » a été accidentellement sautée par le copiste ou traducteur anglais, qui, pour redonner une apparence de sens à la phrase, a fait rapporter (en modifiant la ponctuation) la proposition subordonnée " *yf the houndez*..... "; restée sans support grammatical, à la principale " *the hunter schall have* ", qui la suit, mais lui est étrangère ; — à noter aussi le contresens que le traducteur anglais a commis sur le mot *si* (« et *si* issi seit »), qu'il a pris pour une conjonction (latin *si*), quand c'est un adverbe (latin *sic*). Cf. les mêmes erreurs dans la traduction moderne de Twici, donnée par Sir Henry Dryden en 1884 : " And then *if*, it should happen that his hounds are bold, *and if* they have taken the hart by force, the Huntsman shall have..... " (p. 25, Recueil A. Dryden).

2. L'édition Dryden donne *teste* (confirmé par *head*, dans sa traduction anglaise, pag. 25). L'éditeur a-t-il mal lu le ms., ou le ms. porte-t-il vraiment *teste* ?..... Ce qu'il y a de certain c'est que le sens cynégétique exige *beste*, ainsi que nous corrigeons (correction corroborée par l'emploi du pronom masc. *hym* (*hert*), dans la traduction du *Craft*).

du *Craft of Venery* est flagrante [1]. Mais, si des trois termes mentionnés par le *Noble Art of Venerie*, *hallou* (alias : *hallowe*) et *quarey* (alias : *quyrreye*, *quyrrie*) se trouvent chez tous les deux, le terme *reward* du même traité n'a son correspondant littéral que dans le traité plus ancien de Twici : « serrunt *rewardez* » (rendu simplement par « shall *have* » dans le *Craft*). Il faut donc en conclure que le « Frenchman », dont parle l'auteur du *Noble Art of Venerie*, est Twici ou, du moins, son *Art de Vénerie* rédigé en normand ; et surtout, par opposition, que le *Old Tristram* est pour lui, comme pour Juliana Berners et le rédacteur du *Kyng Arthur*, le traité anglais intitulé *The Craft of Venery*.

Mais, nous venons de le constater en même temps, *The Craft of Venery* n'est que la traduction du *Art de Venerie* de Twici. La question revient donc, maintenant, à se demander pourquoi et comment cette adaptation anglaise du traité normano-français a pu être ainsi attribuée au légendaire Tristan (*Old Tristram*). Le fait est d'autant plus curieux, et inexplicable à première vue, que l'on ne rencontre dans *The Craft of Venery*, et à plus forte raison dans Twici, ni le nom de Tristan, ni la moindre allusion à sa personne et à ses gestes.

*
* *

C'est qu'il faut chercher ailleurs, et précisément dans le *Sir Tristrem*, croyons-nous, le premier *clinamen* qui a fait ainsi cristalliser, en Angleterre, autour du nom de Tristan, l'invention de la vénerie, avec sa musique et ses termes, ainsi que de tant d'autres belles choses.

C'est un poème « composé dans le Nord de l'Angleterre, en 1294 au plus tôt, en 1330 au plus tard » [2], où le jeune Tristan, débarqué au pays de Cornouailles en Angleterre, commence

---

1. Sans tenir compte de quelques *transpositions* de paragraphes et omissions fort curieuses, mais sans intérêt ici.

2. M. J. Bédier (t. I, *Avant-propos*, p. 111), qui ajoute : « et probablement selon son plus récent éditeur [E. Kölbing] *dans les dernières années du XIIIe siècle* ». — Sauf indication contraire, toutes nos citations de M. J. Bédier renvoient au *Roman de Tristan par Thomas, poème du XIIe siècle*, publié par J. B., 2 volumes, Firmin-Didot, Paris 1902 (S.A.T.F.).

par enseigner aux veneurs du roi Marke, étonnés, l'art nouveau pour eux de défaire le cerf, d'en lever les droits, et d'en faire la curée (laisses XLI-LI). Non seulement le titre de ce poème nous offre d'abord, le nom du prétendu introducteur de la vénerie en Angleterre, tel que la tradition anglaise l'a conservé, avec son qualificatif honorifique, mais le trouvère anglais lui-même, narrant la scène de vénerie, a tenu à insister sur ce point :

þe bestes he graþed þat tide
As mani seþþen has ben (XLIV, v. 482-484) [1] ;

et pour bien garantir que la leçon [2] fut magistrale, il avait eu soin de prévenir que, dès son enfance, ayant été formé à l'art de la chasse, Tristan

More he coupe of veneri,
þan coupe Manerious (XXVII, v. 296-297 [3] ;

c'est-à-dire que *Modus* [4] lui-même.

Ainsi nous retrouvons une confirmation plus lointaine de

---

1. *Il défit* [litt. *prépara*] *alors les bestes comme on l'a toujours fait depuis.* Nos citations du *Sir Tristrem* sont faites d'après l'édition de Eugen Kölbing, *Die nordische und die englische version der Tristan-Sage*, 2 vol., Heibronn, 1878 (*Tristams Saga ok Ísondar*), et 1882 (*Sir Tristrem*).

2. Car c'est bien d'une leçon qu'il s'agit : le trouvère a grand soin de le noter, en disant : " *Alle he let hem se* " (XLVI, 501).

3. S'entendait plus en vénerie que ne s'y entendait « Manerious ».

4. Du moins c'est ainsi que nous interprétons l'allusion à ce mystérieux *Manerious* (rimant avec *þus*) dont on ne trouve point le nom dans les autres traductions du poème de Thomas, ni ailleurs ; et dont Kölbing déclarait : " Ich habe trotz alles suchens und fragens über diesen namen nichts weiteres in erfahrung bringen Können " (*op. cit.*, p. 108, n. 297). Non que nous voyions là une allusion immédiate au fameux *Livre du Roy Modus et de la Roine Ratio* lui-même, du moins tel que nous le connaissons par la dernière compilation qui en a été faite, et qui est postérieure à la mort (1328) du roi Charles IV, fils de Philippe le Bel (mentionné comme défunt, f° 34, col. I, Ms. 12399 de la Bibl. Nat. de Paris) ; mais à un traité de chasse (maintenant perdu), qui aurait servi de source (pour la partie *vénerie*) au compilateur ; traité, peut-être traduit ou adapté en anglais, qu'aurait connu l'auteur du *Sir Tristrem*, et qui, enseignant aux veneurs *la manière* (*the maner*) de faire telle

cette tradition anglaise, qui fait de « Sir Tristrem » le plus ancien « King of venery » et « blower of horn » [1] de la vieille Angleterre. Mais jamais, nous semble-t-il, le trouvère anglais n'aurait souligné si fortement les origines de cette légende nationale, si déjà elle n'avait eu cours dans son pays.

Or, comme il ne faisait que traduire le *Tristan* composé par Thomas quelques 140 à 150 ans auparavant, et que cette scène de vénerie, comme le prouvent les deux autres traductions, norroise et allemande, existait déjà dans l'original français, il faut donc en conclure que le poème du trouvère français lui-même fut, dans ce laps de temps, la véritable source d'une tradition d'autant plus flatteuse pour la noblesse anglaise, peut-on croire, qu'elle donnait une antiquité fabuleuse et presque nationale à cet art de vénerie d'origine française, dont les conquérants normands avaient été les réels introducteurs en Angleterre.

*
* *

ou telle chose, aurait été surnommé pratiquement *The Manerious* (cf. le *De Proprietatibus* de B. de Glanville, devenu *Le Propriétaire*). Il faut remarquer, en effet, que presque tous les chapitres du *Modus* actuel, commencent encore par : « Ci devise *comment*..... », et quelques-uns ajoutent même « manières » : « Ci devise toutes *manières* de corner..... » « Ci devise *comment* len doit le cerf escorcier ou il a grant *manière*..... » « Ci devise *comment* et par quelle *manière* len deffait le cerf et y a *grant manière* (Ms. 12399, f° 13 à 14). Et peut-être serait-ce ce mot de « *manière* » dans l'original (il se trouve aussi, fréquemment, dans nos plus vieux manuscrits de fauconnerie, en France, en Angleterre et en Italie), qui aurait donné au compilateur français l'idée d'appeler son recueil *Le livre de* « *Modus* » en le qualifiant allégoriquement de « Roy », pour l'apparager, dans le domaine de la vénerie, au fameux « *Roy* Dancus » (prince oriental ?), dont le livre, maintenant perdu, fut la source première de tous les traités de fauconnerie européens.

" I am ignorant who is meant by *Manerious* ", disait W. Scott, éditeur du *Sir Tristrem* (p. 378). Du Cange gives us *Manerius*, as synonimous to *Mandatarius*, i. e. Villicus. Mr. Ellis suggests that a work upon the chase may have been compiled by a person designing himself, *Regis vel Comitis Manerius*, the baillif of such a king, or noble, and that office " (cité par Kölbing, *ibid.*).

Il nous semble inutile, après ce que nous venons de dire, d'insister sur cette dernière hypothèse, qui est sans le moindre fondement.

1. Laisse : XLIX.

Mais cette première conclusion amène une autre question : quelle est la source et, d'abord, quelle fut la raison de cet épisode cynégétique qui ne figurait point dans le poème primitif [1], et que Thomas, sans viser peut-être si loin, a eu l'idée pourtant fort ingénieuse d'introduire dans les enfances de son héros ?

Selon qu'il « *semble* » à M. Bédier, cet épisode, « gracieux et beau », aurait été « suggéré » à Thomas « par l'intention de montrer dès l'adolescence de Tristan les prémices des talents où il excellera plus tard ; l'épisode de la curée serait une transposition au mode courtois des données qui nous montreront en Tristan banni dans la forêt un veneur et un archer merveilleux » (*ibid.*, t. II, p. 198).

Mais tous les nobles de France et de Bretagne, alors, apprenaient normalement dès l'enfance à chasser comme à guerroyer ; il n'y avait donc rien de surprenant à ce que, dans la forêt, Tristan pourvût à sa vie et à celle d'Iseut par le fruit de sa chasse.

Or, Thomas, suivant en cela le poème primitif (semble-t-il), n'avait-il pas déjà prévenu que Tristan dès l'enfance « apprit... *à berser et à chasser* » ? [2].

D'ailleurs pour que l'épisode de la curée fût en fonction de l'épisode cynégétique de la forêt (à remarquer, d'autre part, que le premier est savamment développé, tandis que le second n'est qu'indiqué), il faudrait que tous deux fussent de même nature. Or, il n'en est rien : le premier épisode est bien de vénerie, mais le second n'est que de chasse et d'archerie ; et pour « archer merveilleux » que s'y montre Tristan, il n'y a aucun rapport entre le second et le premier [3].

---

1. Voyez, sur ce point, M. J. Bédier (t. II, p. 194-198).

2. M. Bédier, t. I, p. 29 et n. 1.

3. On pourrait même dire qu'en fait (mais ce n'est certainement pas, non plus, « l'intention » du trouvère) il y a une certaine opposition. Le seul élément, en apparence, de vénerie, qui se rencontre dans le second épisode, consiste uniquement en ce que Tristan fait quêter et chasser son chien Huden, comme un limier, sans donner de la voix (« sans un *aloi* », dit M. Bédier, t. I, p. 238). Or, dans la circonstance, il agit ainsi beaucoup moins pour ne pas effrayer les bêtes qu'il chasse (puisqu'il ne les *détourne pas en veneur*, mais les *tue en archer*), que pour ne pas signaler sa présence et celle

« Transposition au mode courtois », dit M. Bédier. Mais en parlant ainsi il semble bien que M. Bédier lui-même entende que cet épisode de la curée est en fonction du tableau que Thomas nous a fait de l'éducation de Tristan, qui fut celle d'un gentilhomme accompli, donc courtoise. Et de cet épisode de chasse courtoise, « gracieux et beau » certes, Thomas se sert, non pour « montrer dès l'adolescence de Tristan les prémices des talents où il excellera plus tard » dans la forêt, mais, immédiatement et avec quel art (puisqu'encore une fois le poème primitif ne lui offrait rien de semblable), pour ménager son accointance avec les chasseurs du roi Marke et expliquer la faveur subite du roi lui-même. En réalité ce que Thomas a su développer et utiliser [1] ici, c'est la sèche notation du poème primitif « il apprit..... à chasser ».

Mais comment l'a-t-il développée ? Autrement dit, la matière de ce développement est-elle aussi, comme en est l'idée, une « invention de Thomas » transposant au mode courtois les données qui nous montreront en Tristan banni dans la forêt un chasseur [2] et un archer merveilleux ?

Le plus ne peut sortir du moins : même en admettant (et nous ne l'admettons pas) que ces « données » aient pu fournir à Thomas l'idée de ce développement, elles ne pouvaient lui en fournir la matière.

*
* *

---

de son amie aux gens du roi Marke ; et cette quête muette, dans le second épisode, n'a absolument rien de correspondant dans le premier, où il n'est point question de quêter le cerf à trait de limier, mais uniquement de le défaire et d'en préparer la curée selon les règles de la vénerie. C'est cette distinction essentielle entre *chasse* et *vénerie* (fort bien marquée dans la fin de notre première citation du *Kyng Arthur*) qui a échappé à M. J. Bédier.

1. On pourrait en dire autant de l'épisode du jeu de la harpe. Aussi nous est-il difficile d'admettre, avec M. Bédier, du moins en ce qui concerne ce couple d'épisodes, « inventions de Thomas, agréables en soi », qu'il « ne sert de rien pour l'action » (t. II, p. 197-198).

2. Nous ne croyons pas trahir l'idée de M. Bédier, en substituant ici le mot « chasseur » au mot « veneur » ; car le mot « veneur », à le bien entendre, implique déjà la courtoisie. D'ailleurs dans la scène de la forêt, nous l'avons déjà fait remarquer, il s'agit proprement de chasse, et non de vénerie.

Alors quelle en est la source ?..... Son imagination (car il ne semble pas que le trouvère ait été veneur), son imagination travaillant sur les quelques notions qu'il pouvait posséder, comme tout le monde, en fait de vénerie ?..... Une pratique nombreuse et minutieuse des auteurs, veneurs et non veneurs, qui ont écrit de vénerie, ne nous permet pas de le supposer même un instant. Cette matière, traitée aussi longuement et avec cette précision par un artiste qui recherche ses effets, peut avoir été transformée, déformée même, mais non inventée d'imagination.

Là-dessus, M. Bédier fait remarquer que les descriptions des trois traducteurs ni « ne se ressemblent entre elles, ni ne ressemblent à celles de nos anciens traités de vénerie, le *Dit de la Chace dou Cerf*, Gaston Phébus, Du Fouilloux » (I, p. 45, n. 1) — à la page suivante (n. 1) il ajoute à cette liste le *Roi Modus* — et il renvoie (I, p. 47, n. 1) « les curieux des choses de vénerie », aux « notes précieuses de Hertz (*Tristan und Isolde*, p. 506-510) » et à « la savante dissertation » que Kölbing a jointe à son *Sir Tristrem* (p. 114-121).

Notons d'abord que vouloir expliquer non seulement les termes, mais les pratiques cynégétiques d'un trouvère du XIIe siècle par des auteurs cynégétiques postérieurs, — au besoin du milieu du XVIIIe siècle, tel que Goury de Champgrand [1], comme le fait Hertz (T. und I., p. 502 et 505) — est d'une méthode assez audacieuse. Cette méthode devient dangereusement inefficace quand les auteurs, déjà allégués sans trop de regard pour la chronologie, le sont également sans trop de critique. Pour ne pas redescendre au delà de Du Fouilloux (XVIe siècle), Hertz ne paraît pas avoir vu qu'en ce qui concerne l'art de défaire un cerf et ce qui s'ensuit (sauf quelques modifications apportées par le temps), Du Fouilloux relève de Phébus, qui relève de *Modus*, qui, avec Hardouin de Fontaines-Guérin, relève de la *Chace dou Cerf*. Kölbing n'a pas vu que *The book of St. Albans* (passage cité par lui p. 114-115) n'était qu'une triple

1. *Traité de vénerie et de chasses*. Paris, Hérissant, 1769.
Pour la bibliographie de tous ces auteurs cynégétiques, voyez Souhart (*Bibliog. des ouvrages sur la chasse*, Paris, 1886).

compilation de Twici, de la *Chace dou Cerf* et du *Modus* [1]. Si bien qu'en définitive, pour essayer d'éclairer les sources de la scène de vénerie de Thomas, il ne nous reste qu'à nous appuyer sur les deux traités les plus anciens que nous ayons, la *Chace dou Cerf*, que Hertz, Kölbing et M. Bédier mentionnent, et Twici, dont ils ne parlent pas.

Non que nous allions soutenir que Thomas, qui composa son Tristan « entre ces deux dates extrêmes : 1155-1170 » (Bédier, II, p. 55), ait connu le *Art de Vénerie* de Twici, qui fut veneur du roi Edouard II d'Angleterre, au début du XIVe siècle, ni la *Chace dou Cerf*, dont la seule rédaction qui nous reste, ne paraît pas être antérieure à la première moitié du XIIIe siècle.

---

1. Kölbing (pag. 116), citant *The Book of St. Albans*, fait, au vers 45 : " Downe the *anauncers* kerne that clenyth to the necke ", suivre le mot *anauncers* d'un « (!) » fort expressif ; et il y a de quoi !... Il est surprenant, si sa lecture a dépassé la littéralité pour atteindre les choses, qu'il n'ait pas établi, grâce au contexte, un rapprochement avec le terme « avaunters » qu'il donne, deux pages auparavant, dans une citation du *Sir Gawayne* (v. 1342) ; et, enfin, un rapprochement de ces textes anglais avec le passage original du *Modus* : « les *antoires* sont une haute char qui est ou costé du col et joint aus espaules » (ms. 12339, f° 152). Mais Kölbing ne semble pas accorder une grande attention à ces minuties. C'est ainsi que citant (*ibid.*, p. 117) un passage du « Cod. Cott. Vespas. B. XII (V) p. 6 » — d'après l'original, ou d'après les *Reliquiae Antiquae* (London, 1843) de Thomas Wright ?.... il ne le dit pas ; si bien que la correction ou restitution en *italiques* semble être de lui —, il donne : " And whañ the hert is take, ye schal blowe IIII motys, and shal be defeted as of other bestes, *and* if your houndes be bold and have slayn the hert with streynth of huntynh, ye schul have the skyñ..... ", sans se rendre compte que la tournure " as *of* other " se trouve incorrecte et que la phrase suivante " if your..... ye schul have..... " — le copiste ayant fait le bourdon de sauter une ligne — est absurde. Il ignorait d'ailleurs que ceci n'était que du Twici, traduit en anglais (cf. ci-dessus l'original et sa traduction dans le *Craft of Venery*). Profitons de cette remarque pour relever une méprise analogue dans les *Glanures lexicographiques* de M. Gunnar Tilander (*Acta Reg. Soc. human. litt. Lundensis*, XVI, 1932), qui présente encore aujourd'hui l'original franco-normand de Twici pour une « traduction française... parsemée de mots anglais francisés » (p. 14), quand c'est la traduction anglaise (source du *Craft*) qui est non seulement parsemée de termes français anglicisés (ce qui est naturel), mais fautive (cf., en particulier, le contre-sens « and i f », éd. A. Dryden, p. 23, l. 154).

Il y a pourtant certaines rencontres dans les pratiques et dans les termes entre la *Chace dou Cerf* et le *Tristan* de Thomas, même reconstitué, qui ne laissent pas d'être frappantes.

Ce sont les différences, surtout, qui ont retenu l'attention de M. Bédier, après Hertz et Kölbing. Ces différences sont même, cynégétiquement parlant, beaucoup plus graves que ne paraissent le penser les éminents critiques ; et c'est précisément pour cette raison qu'il ne semble pas falloir leur attacher littérairement une importance excessive. Loin de démontrer que chaque auteur aurait « connu des pratiques particulières » (Bédier, I, p. 45, n. 1), de semblables divergences cynégétiques prouvent surtout, et surabondamment, qu'on a à faire non à des veneurs, mais à des trouvères. Et le dernier en date, mais non le moindre en la matière, ne nous en fournit-il pas une ultime et illustre preuve, quand il appelle « traces » les *voyes* du cerf, oublie de laisser les « limiers » à leurs traits ou *liens*, fait « servir » le cerf à « l'épieu » [1], « lève la veine du cœur » *après* avoir « *dépécé* » son cerf, sans nous expliquer à quoi elle pouvait bien encore tenir, et surtout lève, *en dernier lieu* les « daintiers » au risque de gâter toute sa venaison ? [2]...

L'exemple de ce passage de vénerie « traduit et restauré » par M. Bédier, qui est un homme de grande science, de goût très affiné, et français, peut nous faire supposer ce que dut être la traduction et adaptation du même passage de Thomas par des trouvères étrangers. Il doit surtout nous donner une idée de la manière dont Thomas lui-même a pu travailler ses documents cynégétiques, qui devaient être de première main et de bon aloi (car, encore une fois, un romancier n'invente pas des choses aussi techniques), pour ouvrer cette scène de vénerie.

« Elle n'a de prix pourtant, — estime M. Bédier (c'est nous qui soulignons) — que si *tout* le rituel de la chasse est rappelé *en détail* à un *public de connaisseurs* » (I, p. 47, n. 1). Il nous semble que c'est pousser à l'extrême un principe juste. Un

---

1. L'épieu sert à « tuer » brutalement (en vénerie on dit : *couteau*, *épée*, plus récemment *dague*) ; le terme « servir », qui implique une nuance d'élégance (métaphore ironique), n'apparaît pas avant le XVIIe siècle.

2. *Le Roman de Tristan et Iseut*, traduit et restauré par Joseph Bédier, Paris, H. Piazza [1900], (pag. 26 et 28).

romancier ou trouvère, fût-il Flaubert ou M. Bédier, même s'il a un « public de connaisseurs » (ce qui est déjà assez rare), ne s'adresse point à un auditoire d'apprentifs veneurs ; il ne peut et ne doit donc pas donner, ni même rappeler, *tout le rituel en détail*, sous peine de manquer son but et d'ennuyer : car il n'a pas à traiter son sujet en veneur, mais en romancier. Le plus qu'on puisse exiger de lui, au point de vue cynégétique, c'est qu'il soit, non complet, mais toujours apparemment exact dans le choix et l'ordonnance de ses détails techniques.

* * *

Thomas a-t-il été rigoureusement exact ?.....

Il est impossible, maintenant, de le savoir à travers les déformations des trois traductions étrangères, dont les différences ont si justement frappé l'attention de M. Bédier. On peut même croire que non. Car l'intention du trouvère, qui apparaît encore très nette parmi ces divergences de détails, a été de faire œuvre d'artiste, non de veneur. Tout à l'intention de frapper l'imagination (et non d'instruire) en ménageant des effets de curiosité et de surprise, dont M. Bédier a si finement noté la valeur (I, p. 44, n. 1 au début), il a fortement, mais artificiellement, détaché et groupé en quatre scènes successives (— celle du *défaire* — celle de la *fourchie* [1] — celle des *droits* [2] — et celle de la *curée* —) des éléments qui, dans la réalité technique, plus complexe et plus naturelle, se trouvent nécessairement simultanés et confondus. Par exemple, c'est *à mesure* qu'il « défait » le cerf, que le veneur en met au « fourchis » certaines pièces, réservées comme « droits ». Distinguer et séparer la scène du *fourchis*, de la scène des *droits*, c'est présenter les choses en artiste, mais non en veneur. Or chacune de ces

1. Nous conservons ici l'expression telle quelle de M. Bédier, dont l'orthographe est d'ailleurs traditionnelle. Mais en réalité, ce terme, de genre non déclaré dans Phébus, est nettement du *masculin* dans *Modus*. Nous croyons que la véritable orthographe en serait « fourchis » s. m., écrit par erreur *fourchie* sous l'influence de *fourche* s. f., ou d'une expression telle que « tête en fourchis », entendue *tête enfourchie*.

2. M. Bédier dit « présent » (I, p. 44, n. 1 et p. 46, n. 2) pour traduire les traductions étrangères de cet antique terme français, qui est « droit ».

quatre scènes a précisément comme pivot le *terme technique français* même, d'où elle tire son nom, qu'il est facile de reconnaître dans les traductions étrangères (cf. Bédier, *ibid.*) et que le trouvère se plaît à mettre en valeur et à commenter.

Or, malgré des différences secondaires de détails, la spécification primordiale, et si nette, de ces pratiques essentielles de la vénerie, avec leurs termes congrus, constitue déjà une ressemblance non seulement frappante, mais unique avec le passage correspondant de la *Chace dou Cerf* (v. 346-442) [1].

Seulement, dans la *Chace dou Cerf*, ces pratiques sont plus riches de détails et moins nettement découpées et encadrées que dans le *Tristan*, précisément parce que l'auteur du traité, qui ne cherchait qu'à instruire les apprentifs, et non à plaire à des profanes, suivait l'ordre naturel des faits, qui est, comme nous l'avons dit, assez complexe et mêlé. Que si on pousse plus loin la recherche des ressemblances, on trouve encore la pratique du *forhu* (non le terme, qui est plus récent), — si nettement expliquée dans la *Chace dou Cerf* (v. 414-419) —, également indiquée, mais déjà déformée et confondue maladroitement avec la *curée* même, dans le *Tristan* [2].

Les *cornures* de prise et de retour, très nettement marquées dans la *Chace dou Cerf* (v. 425-430), se retrouvent également dans *Tristan* (Bédier, I, p. 47, ligne 11, et p. 49 ; — cf. *Sir Tristrem*, v. 505 et 506). Ajoutons qu'avant de se rendre, le cerf bat l'eau deux fois (Bédier, I, p. 43), or le passage du *bat-l'eau* se trouve, dans la *Chace dou Cerf* (v. 314-319), peu avant celui de la mort et de la curée. Pour la fin du cerf,

1. Il serait trop long de citer ici tous ces extraits de la *Chace dou Cerf*. Nous renvoyons le lecteur aux éditions Jubinal et Pichon, ou mieux au ms. 1593 (54e pièce), f. franç., Bibl. Nat., Paris.

2. C'est le paragraphe : « Alors Tristan coupa un peu de venaison..... » (Bédier, I, p. 46). Il y a confusion, car les chiens doivent manger *d'abord*, la curée (de chair, pain, et sang) sur le cuir ; *puis*, et à une certaine distance, sur appel, le *forhu* ou entrailles de la bête. On notera que l'auteur ressuscite dans ce paragraphe « les entrailles » déjà mangées 13 lignes auparavant ! On notera surtout que ce paragraphe (qui n'est pas à sa place) *interrompt* la scène du *présent*, qui commence : « Préparez donc le présent..... enseigner ton art », et devrait continuer immédiatement par : « (Ensuite) Tristan s'en fut sous bois... » (*ibid.*).

M. Bédier s'étonne : « Il semble à lire S. [la Saga norroise], que ce soient *les chiens qui l'aient porté bas* » (B., I, p. 42, n. 1) ; or l'auteur de la *Chace dou Cerf* dit précisément :

Le cerf *jus par les chiens sachiez* (v. 338).

Si nous nous occupons plus spécialement, comme de juste ici, de la traduction anglaise, nous y retrouvons des termes, nettement français et très caractéristiques, comme *noumbles* (laisse XLV, v. 491) et *erber* (XLV, 489), et *quir* (XLVI, 499), qui sont aussi dans la *Chace dou Cerf* (erbière, v. 363 ; — nomble, v. 379 ; — cuir, v. 435).

De plus, on lit dans le *Sir Tristrem* :

þe raven he ȝaue his ȝiftes,
Sat on þe fourched tre [1] (XLVI, v. 502-503).

Ce détail, que M. Bédier a laissé tomber (pourquoi ?) se retrouve dans la *Chace dou Cerf*, sous une forme très similaire :

L'os corbin [2] mie n'obliez,
Haut sur .I. aubre le mettez (v. 389-390).

Voici maintenant cité en entier, pour en permettre l'exacte comparaison, le passage de l'*Art de vénerie* de Twici, qui correspond à la scène du *Tristan* :

« Quant le cerf est pris, vous devez corneer quatre mootz, et il serra defet si cum un autre beste. Et si, issi, seit qe ses chiens sunt baudz sil ount pris le cerf aforce. Le veneour avera le quir, e cely qe escorche la beste [correction pour : *teste*] avera la espaudle par reson, e les chiens serrunt rewardez del cool a de la bowaylles, et de la faie, et il serra mange sur le quir. E pur ceo est il apelee quyrrerye. La teste serra porté a l'ostel devant le seygnour, e le

---

1. *Aux corbeaux il donna leur « droit », placé sur la fourche d'un arbre.*

2. Kölbing (p. 119) faisant le même rapprochement et citant ces deux vers de la *Chace dou cerf* d'après la triste édition Jubinal, donne « *L'escorbin* » et se livre à une « savante dissertation » pour expliquer la formation (*escorbin* < *escorcin* < *escorce*) de ce mot.....

L'*os corbin* est l'os du bassin ; une fois décharné, il était, selon une très vieille tradition, abandonné aux *corbeaux* (d'où son nom), oiseaux réputés de bon augure pour le veneur.

queor, e la cowe, e le gargylloun sour une fourchete. D la menee deit estre cornee al vys [var. : *a le huys*] de la sale quant il est porté aloustel » (Recueil A. Dryden, p. 16 ; cf. ci-dessus).

On le voit, Twici fait simplement allusion à la manière de *défaire* le cerf, pour s'occuper uniquement des droits ; droits des veneurs, droits des chiens, droits du seigneur. Nous n'avons, chez lui, ni les *nombles*, ni l'*herbiere*, ni l'*os corbin*, comme dans la *Chace dou Cerf* ; mais nous avons la *fourchete* (= fourchis) dont ne parle pas la *Chace dou Cerf* ; à la fourchette, il met le *gargylloun*, opération et terme que nous retrouvons dans le *Sir Tristrem* [1] :

> He tiȝt þe mawe *on tinde*
> *And eke þe gargylloun* [2] (XLVII, v. 507-508).

Surtout nous avons ici, indiquées très nettement, les deux pratiques : de porter la tête du cerf au château du seigneur pour la lui offrir, et de sonner devant sa porte, comme on le fait dans *Tristan* (cf. Bédier, I, p. 47 et 48-49).

Remarquons d'autre part que s'il y a de grandes différences entre la *Chace dou Cerf* et le *Art de Vénerie*, dont ni le but ni, par suite, le développement ne sont identiques, il y a des ressemblances curieuses (nous ne pouvons y insister davantage ici) qui semblent bien démontrer que l'un et l'autre traité n'est que le développement, plus ou moins immédiat, et plus ou moins différencié, d'un même petit catéchisme cynégétique original.

*
* *

Dans ce cas, Thomas a-t-il puisé dans un catéchisme unique, qui aurait été la source plus ou moins immédiate de ces deux traités ; ou bien a-t-il puisé à la fois dans deux dérivés de cet original, déjà plus ou moins différenciés, dont, plus tard, l'un aurait été la source de Twici, et l'autre la source de la *Chace dou Cerf* ? C'est ce qu'il est difficile de savoir, quoiqu'on puisse, nous semble-t-il, affirmer avec certitude qu'il a puisé aux mêmes sources que Twici et l'auteur de la *Chace dou Cerf*.

---

1. M. Bédier a laissé tomber ces détails (t. I, p. 46 et note).

2. Il préleva comme *droit* [littlt. : *dime*] la panse [qu'il mit] au fourchis ainsi que le *gargillon* (ce dernier terme paraît désigner l'ensemble de la gorge interne : l'œsophage, la trachée-artère, et p.-ê. la langue).

Or si le premier, veneur d'Edouard II, est anglo-normand, le second est certainement français. La question de savoir si Thomas a composé son *Tristan* en France ou en Angleterre n'a pas ici une grande importance pour juger de l'origine immédiate de ses sources cynégétiques, car les catéchismes de vénerie, comme les romans et les trouvères, devaient passer facilement le détroit ; mais elle en a une grosse pour savoir si Thomas, en introduisant cette scène de vénerie française dans son roman, n'aurait pas eu — sans parler de l'effet esthétique et de l'utilisation dramatique qu'il sait en tirer, en artiste qu'il est — une autre idée de derrière la tête, beaucoup plus politique, si l'on peut dire, que littéraire.

Lisons dans la belle reconstitution du poème de Thomas par M. J. Bédier, la conclusion de cette scène de vénerie : « Désormais, y est-il dit, Tristan accompagna le roi Marke en chasse. Comme naguère devant les veneurs, il défaisait devant lui les cerfs et les autres bestes, et ordonnait la fourchiée, la curée, le présent. *Les coutumes de son pays paraissaient les plus belles et les plus nobles, et les veneurs de Marke les adoptaient* [1]. »

Mais n'est-ce pas précisément, déjà indiqué dans cette dernière phrase, le thème sur lequel reviendra à plusieurs reprises (cf. ci-dessus) l'auteur du *Sir Tristrem* ? Seulement, lui, très Anglais du nord, se gardera bien de dire que ces coutumes *étrangères* furent *adoptées* par les Anglais, parce que *plus belles et plus nobles* que les leurs ; mais, adoucissant légèrement les choses, il insistera sur ce point, que les veneurs du roi Marke apprirent l'art de la vénerie de Tristan, héros national, qui en savait naturellement plus que *Manerious*, ou feu *Modus* lui-même. Cette retouche, si significative de la part du poète anglais, met en pleine lumière, nous semble-t-il, les intentions qu'il percevait, avant nous, dans cette conclusion de Thomas.

Si Thomas avait composé son Tristan en France, les coutumes cynégétiques adoptées par le roi Marke et par ses veneurs, c'est-à-dire en fait par les Anglais d'Angleterre, l'auraient beaucoup moins préoccupé, on peut le croire. Mais si Thomas était

---

1. Bédier, t. I, p. 51. — Nous avons supprimé, comme inutiles ici, les sigles et autres signes introduits dans son texte par M. Bédier ; par contre, c'est nous qui soulignons la dernière phrase.

un Anglo-normand [1], ou du moins un Normand vivant en Angleterre, il n'en allait plus de même.

Il lui fallait à la fois plaire aux Normands et ne point déplaire aux Anglais, qui avaient adopté de leurs conquérants les pratiques si particulières de la vénerie française. Mettre au compte du héros breton, mi-français, mi-anglais, qu'il célébrait, l'introduction de la vénerie en Angleterre, parut sans doute à ce Normand (il l'était certainement et d'origine et d'esprit) une interprétation poétique de l'histoire qui flatterait tout le monde et ne mécontenterait personne.

Ainsi, et ce sera notre conclusion, si cette légende, assez récente, de Tristan initiateur de la vénerie en Angleterre, a été, sous l'influence du *Sir Tristrem*, nettement anglaise de formation et d'esprit, il faut en rechercher l'origine et la cause dans le *Tristan* de Thomas, la raison et l'occasion dans l'introduction des pratiques de la vénerie française en Angleterre par les Normands, et la matière première dans les sources techniques, maintenant perdues, de *Le Art de Vénerie* de Twici et de la *Chace dou Cerf*.

François Remigereau.

---

1. Cf. à ce sujet, Bédier, t. II, p. 10 et surtout p. 37 et suivantes.

RECHERCHES
SUR LA
TRADITION MANUSCRITE DE VILLON

I. LE MANUSCRIT DE STOCKHOLM.

Dans ses *Nouvelles notes sur le texte de Villon* [1], M. L. Foulet a tenté de mettre à leur juste place deux recueils importants de poésies du XVe siècle : le manuscrit connu sous le nom de « chansonnier du Cardinal de Rohan » et celui coté autrefois « français LIII » de la Bibliothèque royale de Stockholm.

Si le premier, conservé maintenant à la Bibliothèque nationale de Berlin, peut être utilisé, car il a été reproduit intégralement en 1923 [2], il n'en est pas de même de celui de Stockholm dont le début seul a été publié en fac-similé [3]. Il n'en existe aucune description détaillée, et il nous a paru utile de donner tout d'abord cette description.

Le manuscrit Vu 22 (ancien français LIII) de la Bibliothèque royale de Stockholm est un petit in-4 de 272 feuillets de papier (20,5 sur 15) qui a été écrit dans le dernier quart du XVe siècle et paraît avoir appartenu, peut-être à l'origine, à des personnes habitant Compiègne. Il fut la propriété du président Fauchet (d'où le sigle F), puis du bibliophile Petau et, enfin, de la reine Christine de Suède qui l'acquit en 1650 [4].

---

1. *Romania*, LVI (1930), p. 389 et ss.

2. *Die Liederhandschrift des Cardinals de Rohan*. Goettingen, Gesellschaft für romanische Literatur, t. 44.

3. *Le Petit et le Grand testament de François Villon... Reproduction fac-similé du manuscrit de Stockholm*, avec une introduction de Marcel Schwob. Paris, 1905.

4. Stephens (G.), *Förtecking ofver de förnämsta Brittiska och Fransyska Handskrifterna uti Kongl. Bibliotheket i Stockholm*, 1847.

Cent vingt pièces y sont copiées dans un grand désordre ; on y découvre, non sans étonnement, le *Tournoiement Antécrist* d'Huon de Méry (1235), le *Jugement du roi de Bohême* de Guillaume de Machaut (avant 1346), l'*Épître d'Othéa*, le *Dictier* et les *Enseignements* de Christine de Pisan, le *Lay de Paix*, le *Quadrilogue*, le *Bréviaire des nobles* et la *Belle dame sans mercy* d'Alain Chartier, presque toute l'œuvre de Michaut Taillevent (le *Débat du cœur et de l'œil*, le *Régime de Fortune*, la *Destrousse*, le *Voyage de Saint Claude* et le *Passetemps*), les ballades en jargon, les *Lais* et le *Testament* de François Villon et, même, quelques vers de Jean Molinet (vers 1476) (n° 22, fol. 12 r°).

Aucune intention de classement, ni chronologique ni par genre, ne peut être décelée ; le copiste a simplement voulu former une chrestomathie qui a beaucoup d'analogie avec le *Jardin de Plaisance*. Son goût étant heureux, il a su éviter les œuvres prolixes qu'aimaient ses contemporains et nous a conservé quelques *unica* de valeur. L'importance de ce manuscrit, d'aspect pourtant modeste, a été comprise par Fauchet et par tous les éditeurs de Villon depuis A. Longnon. M. Schwob en fit établir un fac-similé, malheureusement limité aux soixante-quinze premiers feuillets sous prétexte que le recueil est l'œuvre de plusieurs scribes et que la première partie contient, seule, des œuvres de Villon. Mais s'il est exact que plusieurs copistes y ont travaillé, il semble que ce soit en même temps et peu avant 1480. Nous avons relevé, au fol. 12, un fragment emprunté au *Temple de Mars* [1] de Molinet, qui ne fut pas composé avant 1476, et, dans la seconde partie, une « épître diabolique » datée de 1477.

1. Fol. 1 r° et v°. En grans vallees obscures et sulphureuses
Soit detenu sans espoir d'empartir...
Refr. : Le vilain cuer qui vous veult tel nuysance.
Ballade.

2. Fol. 2 r°. Cinquante trois ung sac tout plain,
Ung chien, ung chat, il n'y scet note...

1. A. Jeanroy et E. Droz, *Deux manuscrits de François Villon*, 1932, p. XII et p. XVIII, n° 6.

Refr. : Que [je] fais rime sans raison.

Ballade [fatrisée].

3. Fol. 2 v° : Quoy que on tient belles langagieres
Florentines, Veniciennes (assez)...
Refr. : Il n'est bon bec que de Paris.

Ballade [Villon, *Test.*, v. 1515-42].

4. Fol. 3 r° : Il n'est dangier que de villain
N'orgueil que [de] povre enrichy...
Refr. : Ne chiere que de homme joyeulx.

Ballade [d'Alain Chartier], voir *Jardin de Plaisance*, n° 460.

5. Fol. 3 v° : Il n'est soing que quand on a fain
Ne service que d'ennemy...
Refr. : Ne bien conseillé que amoureux.

Ballade de Villon, dite des contrevérités, faite sur le modèle de celle qui précède dont elle reproduit les rimes.

6. Fol. 4 r°. Qui ne contreffait l'amoureux,
Qui ne scet faindre son penser...
Refr. : Il n'a que faire d'être en court.

Ballade.
Bruxelles, Bibl. royale 11020-23, fol. 112 v°.
Vienne 3391, fol. 483.
Wolfenbüttel 847 Aug., fol. 88 v°.
Édition : *Danse aux aveugles*, Lille, 1748, p. 275.

7. Fol. 4 v°. A dire voir, celluy est bien eureulx
Qui peut avoir belle dame a amye...
Refr. : Mais par ma foy, bien sçay ce que je sçay.

Ballade.

8. Fol. 5 v°. Pucelle nouvelle espousee
A sa compaigne [....] disoit...
Refr. : Couvrez vos yeulx de voz genoulx.

Ballade sans envoi.

9. Fol. 5 v°. J'ay demouré entre les Sarrasins

Et esclaves es pays de Surye...
Refr. : Gard soy chascun qu'il n'y soit attrapé.

Ballade. Voir *Jardin de Plaisance*, nº 429.

10. Fol. 6 rº. Qui n'a joué a la paulme et au dé,
Qui n'a du sien despendu ung grant tas...
Refr. : Il n'est digne d'aler en compaignie.

Ballade.
Paris, Bibl. nationale, fonds franç. 2375, fol. 51 vº.
Berne, Bibl. universitaire 217, fol. 82 vº.
Éditions :
Vergier d'honneur, fol. Oj.
Esperit troublé, nº 28.
Jubinal, *Rapport au Ministre de l'Instruction publique*, 1838, p. 72 (texte de Berne).
Schwob, *Parnasse satyrique*, p. 139 (texte de Paris).

11. Fol. 6 vº. J'ay meilleur temps que n'eust oncq Franc Gontier
Qui se pena a servir dame Helene...
Refr. : Et se n'ay pas quatre deniers de rente.

Ballade sur le thème de la vie idyllique; elle est à rapprocher de celle d'Eustache Deschamps (éd. G. Raynaud, t. VII, p. 140) et de celle de Villon (*Testament*, vers 1473-1506). Voir aussi Piaget, *Romania*, t. XXVII, p. 55.

12. Fol. 7 rº. Pour parvenir au bien de vivre en court,
De roys, de ducs, contes ou grans seigneurs...
Refr. : Taire, souffrir, faindre, dissimuler.

Ballade.

13. Fol. 7 vº. Qui ses besongnes veult bien faire
Selon le temps qui ores court...
Refr. : Monseigneur dit bien, il a droit.

Ballade sans envoi. Voir *Jardin de Plaisance*, nº 423.

14. Fol. 8 rº. Je fus l'autrier en une compaignie
Ou il avait gens de plusieurs estas...
Refr. : Vit d'Orléans et tousjours dix escus.

Ballade sans envoi dont le premier huitain a été édité par Ste-

phens, *Op. cit.*, p. 159, et par Marcel Schwob, *Parnasse satyrique*, p. 288.

15. Fol. 8 v°. Quant j'estoye en France, on me disoit
Que pour avoir belle dame sans per...
Refr. : Qu'il n'est dame a mon gré que de France.

Ballade.

16. Fol. 9 r°. Tost est deceu cuider de homme oultrageux,
Tost est perdu avoir malconquesté...
Refr. : Tost est desfait qui autruy veult deffaire,

Ballade [de Pierre Chevalier].
Carpentras 375, fol. 76 r°.
Paris, Bibl. nat., fonds franç. 1104, fol. 38 v°.
— — — 1719, fol. 169.
— — — 2206, fol. 118.
— — — 24315, fol. 84.

Éditions partielles dans le *Calendrier et compost des bergiers*... art. 15 (Voir *Cat. Rothschild*, n° 2562) et dans Nisard, *Hist. des livres populaires*, t. I, p. 81. Édition complète par P. Champion, *Œuvres de Ch. d'Orléans*, t. II, p. 562.

17. Fol. 9 v°. Entre vous qui a court servez
Entendez mon enseignement...
Refr. : Pour aller quant la court fauldra.

Ballade [d'Eustache Deschamps].
Paris, Bibl. nationale, fonds franç. 849, fol. 38.
— Bibl. J. de Rothschild 2796, fol. 129.

Édition dans les *Œuvres* d'Eustache Deschamps par Queux de Saint-Hilaire, t. I, p. 314.

18. Fol. 10 r°. Que n'ayez hardement et sens
Tresor d'onneur et d'autre avoir...
Refr. : Qu'a cueur vaillant riens impossible.

Ballade [de Vaillant] sur la devise de Jacques Cœur.
Paris, Bibl. nat., fonds franç. 2230, fol. 248.
Éditions :
Winkler, *Franz. Dichter des Mittelalters*, I.
Loepelmann, *Le ms. Rohan*, n° 34.

19. Fol. 10 v°. Oncques Venus, la mere Cupido,

Qui... fut en beauté decoree...
Refr. : Sur toutes femmes du monde triomphant.

Ballade.

20. Fol. 11 r°. Je voy le temps d'Octovyen
Que toute paix est reformee...
Refr. : Dist il vray ? Par ma foy, il ment.

Ballade [d'Eustache Deschamps].
Paris, Bibl. nat., fonds franç. 840.
— — — 1619, fol. 99.
— — nouv. acq. franç. 6221, fol. 9.
— Ms. Morgand, p. 42.
— Bibl. Jacquemart-André 686, fol. 171 v°.
Berlin, ms. Rohan, fol. 42.
Toulouse, ms. 822, fol. 106.
Éditions :
Lyon-Revue, 1886, p. 317.
Œuvres d'Eustache Deschamps, t. VII, p. 251.
Loepelmann, *Le ms. Rohan*, n° 37.

21. Fol. 11 v°. On voit le monde bestourner,
On voit aller tout au rebours...
Refr. : On voit tout et on ne voit goute.

Ballade [attribuée à Eustache Deschamps].
Paris, Bibl. nat., fonds franç. 2206, fol. 118.
— — — 17527, fol. 27.
— — — 5961, fol. 74 v°.
— — nouv. acq. franç. 6221, fol. 2.
Berlin, ms. Rohan, fol. 42 v°.
Londres, Westminster Abbey., fol. 20.
Éditions :
Œuvres d'Eustache Deschamps, t. X, p. XXVIII.
Loepelmann, *Le ms. Rohan*, n° 38.

22. Fol. 12 r°. Par guerre sont marchans meschans,
Gentils chetifz, pecheurs pieurs...

Ballade. Ce titre est erroné, nous n'avons ici que huit huitains, sans refrain ni envoi, qui sont empruntés au *Temple de Mars* de Jean Molinet. Ce poème n'a pas été écrit avant 1476, et il est peu probable qu'on en ait détaché un fragment, à l'usage d'une antho-

logie, aussitôt après sa rédaction. Sur la date de composition et sur les éditions du *Temple de Mars*, voir Picot et Stein, *Recueil des pièces historiques*, p. 13.

Fol. 13 r°, blanc.

23. Fol. 13 v°. Grace requier Amoureuse princesse,
Par vraye amour... Je suis vostre subget...
Refr. : En loyauté, Partout ou que je soye.

Ballade [en trois].

24. Fol. 14 r°. Homme pervers, Corps mortel vicieux,
Pasture aux vers... A mort refection...
Refr. : Amande toy. Car mourir te convient.

Ballade [en trois].
Paris, Bibl. nat., nouv. acq. franç. 10032, fol. 144 v°.
Berlin, ms. Rohan, fol. 37 v°.
Turin L. IV. 3, fol. 49 v°.
Édition :
Loepelmann, *Le ms. Rohan*, n° 29.

25. Fol. 14 v°. Dame de beaulté positive,
Sans degré de comparatif...
Refr. : Pour avoir force genitive.

Ballade [double].
Paris, Bibl. nat., fonds franç. 833, fol. 189.
— — — 2264, fol. 60 v°.
— Bibl. J. de Rothschild, 2796, fol. 121.
Berlin, ms. de Rohan, fol. 35.
Berne, Bibl. universitaire, ms. 473, fol. 91.
Turin L. IV. 3, fol. 162.
Édition : Loepelmann, *Le ms. Rohan*, n° 26.

Cette ballade a été faussement attribuée par Bijvanck à Alain Chartier, voir *Spécimen*, p. 50, note.

26. Fol. 15 v°. Tresdoulce dame souveraine,
La fleur des fleurs sans avoir per...

Ballade. Six huitains sans refrain.

27. Fol. 16 v°. Ma chiere dame, a vous dire verité,
Je m'esmerveille moult de vostre amour...
Refr. : Autant ou plus le bran que la farine.

Ballade. Voir *Jardin de Plaisance*, n° 428.

28. Fol. 17 r°. Je ne puis plus ainsi que je souloye
Car viellesse m'assault trop durement...
Refr. : Boire sans soif et chevaucher sans celle.
Ballade. Voir *Jardin de Plaisance*, n° 647.

29. Fol. 17 v°. Une haquenee atout le doré frain
Sur le pavé tracassant seichement...
Refr. : Ainsi que dient ceulx qui l'ont chevauchée.
Ballade. Voir *Jardin de Plaisance*, n° 481.

30. Fol. 18 r°. Par maintesfois j'ay oy raconter
A plusieurs gens de leurs esbatemens...
Refr. : C'est tout neant se la coulle ne bale.
Ballade sans envoi.

31. Fol. 18 v°. Rembourreux d'enffumez cabas,
Laisser vous fault vostre mestier...
Refr. : Chascun veult fourbir la virolle.
Ballade.

32. Fol. 19 r°. Plus n'ay le vit tel que souloye,
Je ne sçay s'il est vif ou mort...
Refr. : S'il ne me servist de pisser.
Ballade. Voir *Jardin de Plaisance*, n° 480.

33. Fol. 19 v°. Puis que nonnains cliqueterent patin,
Puis que moynes si porterent pompettes...
Refr. : Ne furent culz de putain sans hutin.
Ballade.

34. Fol. 20 r°. Pour abbatre une gouge fine
Ne fault dict, chanson ne ballade...
Refr. : Sans mot dire, abas la, foutz la.
Ballade sans envoi. Voir *Jardin de Plaisance*, n° 479.

35. Fol. 20 v°. On parle de porter devise,
Mais je n'en voy nulle qui vaille...
Refr. : Ung rot vauldroit deux petz en chambge.
Ballade.

36. Fol. 21 r°. Se j'ayme et sers ma dame de bon het,
M'en devez vous pourtant tenir a sot...
Refr. : En ce bordeau ou tenons notre estat.

Ballade [de François Villon], dite de la *Grosse Margot*, vers 1591-1927 du *Testament*.

37. Fol. 21 v°. N'a pas long temps que ung Byernois
Prioit une dame jolye...
Refr. : J'ay vit et coullons tout d'un drap.

[*Ballade*].

38. Fol. 22 r°. Se je porte en ma devise crac
Et si d'amours j'ay frappé sur le pec'...
Refr. : S'il n'y a gaing au moins y a il pluc.

[*Ballade*] copiée dans le ms. de Rohan, fol. 44 v°, et publiée par Loepelmann, n° 42.

39. Fol. 22 v°. En reagal, en arcenic rocher,
En orpyment, en salpiestre et chaulx vive...
Refr. : Soient frites ces langues envieuses.

[*Ballade* de François Villon], vers 1422-1456 du *Testament*.

40. Fol. 23 r°. Vous qui voulez ouvrer en...
N'alez plus tant a la houp ....
Refr. : Je souloye trop sans men...

[*Ballade*].

41. Fol. 23 v°. Perrette au corps gracieulx
S'avez de chascun le renom...
Refr. : De prendre en tant de lieux moustarde.

[*Ballade*].

42. Fol. 24 r°. Tant grate chievre que mau gist,
Tant va le pot a l'eaue qu'il brisé...
Refr. : Tant crie on Noël qu'il vient.

[*Ballade* de François Villon], dite Ballade des proverbes avec un huitain de plus, reproduit aussi dans le *Jardin de Plaisance*, n° 452.

Fol. 24 v°, blanc.

Les cinq ballades en jargon qui suivent sont bien connues et ont fait l'objet de plusieurs travaux ; nous nous bornerons à citer ceux de M. P. Champion [1] et du Dr R. F. Guillon [2], tous deux en ont donné une édition, d'après le ms. de Stockholm, et un commentaire.

43. Fol. 25 r°. En Parouart, la grant masse gaudye
Ou acollez sont caulx et agarciz...
Refr. : Mais le pis est, mariage, m'en passe.

Ballade.

44. Fol. 25 v°. Vous qui tenez vos terres et vos fiefz
Du gentil roy, Davyot appellé...
Refr. : Anges bossus, rouastres et scaricles.

Ballade.

45. Fol. 26 r°. Ung gier coys de la vergne Cygault
Lué l'autryer en brouant a la Loirre...
Refr. : Pour les duppes faire brouer au mynsse.

Ballade.

46. Fol. 26 v°. Brouez, Benards, eschecquez a la saulve,
Car escornez vous estes a la roue...
Refr. : Jonc verdoiant, havre du marieulx.

Ballade de François Villon dont le nom se lit en acrostiche à l'envoi.

47. Fol. 27 r°. Se devers quay par ung temps d'ivernois
Veiz abrouer a la vergne Cygault...
Refr. : Pour maintenir la joyeuse folye.

Ballade sans envoi.

Fol. 27 v°, blanc.

48. Fol. 28 r°. Ung tresgrant bruyt a Paris a eu cours
Qui a regné tout le long d'un decours...

Rondeau. Dans la marge : « Voir la cronique maldisante qui

1. Dans Sainéan, *Les sources de l'argot ancien*, t. I, p. 132.
2. *Les ballades en jargon du ms. de Stockholm...*, 1920.

la nomme Etienette de Besançon, femme de Jehan de Paris, qui fut emmenée par le comte de Fois ».

Cette pièce concernant l'enlèvement d'Étiennette de Besançon (1468) a été publiée et commentée par M. P. Champion dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1907.

49. Fol. 28 r°. A ce cop cy
Mort ou mercy...

Rondeau.

50. Fol. 28 r°. Mon bien
Sans toy...

Rondeau...

51. Fol. 28 r°. G. S.
M. J.

Rondeau.

52. Fol. 28 r°. Margot
M'amye...

Londres, Brit. Mus. Lansd. 380, fol. 240.
Édit. dans Fabri, attribué à Grant Guillaume.
Rondeau.

53. Fol. 28 v°. J'en es gay de condorine...

Rondeau en gascon.

54. Fol. 28 v°. Cent mile escus et ung cheval,
Santé et adieu le galant...

Rondeau.

55. Fol. 29 r°. *Le premier testament maistre François Villon.*
56. Fol. 34 r°. *La complainte Villon a son cuer.*
57. Fol. 35 r°. *L'epitaphe Villon.*
58. Fol. 35 v°. *La louange que feist Villon a la court quant fust dit que il ne mourroit point et puis reuist trois jours de relache.*
59. Fol. 36 r°. *La question que feist Villon au clerc du guichet.*

Fol. 36 v°, blanc.

60. Fol. 37 r°. *Le testament second de maistre François Villon.*

Les fol. 63, 64, 65, 66 manquent.

61. Fol. 67 r°. Je suis François dont il me poise
Nommé Corbeil en mon seurnom...
Fol. 67 v°, blanc.

62. Fol. 68 r°. *Le tournoy amoureux.*
Pour ce que on parle de tournoys
Et de joustes et d'esbanoys...

137 vers.

63. Fol. 70 r°. Je congnois bien mouches en let,
Je congnois a la robe l'omme...
Refr. : Je congnois tout fors que moy mesme.

[Ballade de François Villon, dite des menus propos].

64. Fol. 70 v°. Ung viel presbtre dessus ung vieil cheval...
Refr. : S'il n'eust eu les paupieres si rouges.

Ballade attribuée à Eustache Deschamps et publiée au tome X de ses *Œuvres* (page XLII), d'après le ms. 6221 des nouv. acq. franç. de la Bibl. nationale.

65. Fol. 71 r°. En mon dormant, en l'air veiz l'autre soir
Ung lyon roux assis sur ung drap noir...
Refr. : Ce qu'eust rongé sans macher desmengea.

Ballade contre Angleterre et Bourgongne.

66. Fol. 72 r°. A.B.B., pensez a vostre fait,
De bonne heure je vous en advertis...
Refr. : Puis que L. et C. sont telz qu'ilz doivent estre.

Ballade politique relative aux disputes de Louis XI et de son frère Charles de Guyenne. M. H. Stein, *Charles de France*, ne semble pas l'avoir connue.

67. Fol. 72 v°. A.B.B. dont faictes paraboles
Mandent salut a ce doulx escripvain...

Response de sept strophes.

Fol. 73 v° et 74 r° blancs.

68. Fol. 74 v°. Fragment du comput latin connu sous le nom de *Cisiojanus*.

69. Fol. 76 r°. Amours est de trop grant desroy,
Amours ne craint ne duc ne roy...

12 vers.

Fol. 75 v°, blanc.

70. Fol. 76 r°. *Débat du cueur et de l'oeil* de Michaut Taillevent.

Voir *Jardin de Plaisance*, n° 6.

71. Fol. 89 v°. *Noms des douze pers de France, item des ducz, et contes du royaume.*

72. Fol. 91 v°. Compains que on appelle Hennicque,
Vestu d'une blanche tunicque...

73. Fol. 92 r°. *Le nombre des villes a clochiers estans ou royalme de France.....*

74. Fol. 93 r°. *Complaincte en matiere de note diabolique* en prose.

Cette pièce, dans l'intérieur du texte, est datée de 1477.

75. Fol. 101 r°. *Epistre d'Othea* de Christine de Pisan.

76. Fol. 113 r°. *Bréviaire des nobles* d'Alain Chartier.

Le fol. 114 est double.

77. Fol. 120 r°. *Lay de paix* d'Alain Chartier.

Le fol. 123 est double.

78. Fol. 124 r°. *Belle dame sans mercy* d'Alain Chartier.

79. Fol. 136 r°. Goupil en faiz et mastin en courage...
Refr. : Pourquoy veulz tu la brebis et la layne ?

Ballade.

80. Fol. 136 v°. Quant Fortune qui maint cueur serre...
Refr. : Joye sera en moy renouvellee.

Ballade.

81. Fol. 137 r°. Adieu les freres saint Ligier,
Adieu les sacz a charbonnier...

Rondeau (voir n° 114).

82. Fol. 137 v°. La doleur que je reçois,
Et la griefve maladie...

Rondeau.

83. Fol. 137 v°. Quel plaisir auray je, madame,
De vous que souvent je reclame...

Rondeau.

84. Fol. 138 v°. Qui es promesses de Fortune se fie

Tresble Guillaume de Machaut.

84 *bis*. Fol. 138 v°. Hay, Fortune, trop suis mis loing de port...

Motet de Guillaume de Machaut qui a été publié, avec la partie précédente, par F. Ludwig, *Musikalische Werke*, p. 134.

85. Fol. 139 r°. Hennequin s'en va, on le suit.
Refr. : Il est si vaillant qu'il s'en fuit.

Ballade contre le duc Jehan de Bourgogne ; titre que Fauchet a corrigé en : *duc Charles de B.*

86. Fol. 139 v°. Par plusieurs poins prens Paris precellence,
Par tout porter par puissance prouvée...

Étymologisation de Paris faite en 1418, par Jean Munier, clerc normand.
Paris, Bibl. nat., fonds franç. 1642, fol. 330.
— — — nouv. acq. franç. 6221, fol. 107.
— Sainte-Geneviève 2521, fol. 120.
Bruxelles 9559-9564, fol. 116.
Berlin, Gall. fol. 209.
— Ms. de Rohan, fol. 34 v°.
Bibl. J. de Rothschild 2796, fol. 107.
Bibl. Luzarche, n° 630 (Catalogue de 1887).
Éditions :
Leroux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens*, p. 501.
Raynaud, *Œuvres d'Eustache Deschamps*, t. X, p. LXXXIII.
Loepelmann, *Ms. Rohan*, n° 25.
Cf. Picot, *Une querelle littéraire*, p. 5-6.

87. Fol. 141 r°. En usurpant la stérilité...
Refr. : Onques ne vy sinon fatigieuse.

Ballade.

Le fol. 141 est double.

88. Fol. 141 v°. De tous ceulx qu'a créez Nature
Issus d'umaine creature...
23 vers.

89. Fol. 141 v°. Douce dame, tant que vivray
Sera mes cuers a vo devis...
Rondel de Machaut.
Édition :
F. Ludwig, *Musikalische Werke*, p. 68.

90. Fol. 141 *bis* r°. J'atends mercy et complaindre ne m'ose
A celle qui mon cuer a choisye...
Rondel.

91. Fol. 141 *bis* r°. Je ris, je chante, je m'esbas,
Je ne sçay s'il m'est mal ou bien...
Rondel.
Oxford, Bodl. 213, fol. 94.

92. Fol. 141 *bis* v°. Je n'ose parler ne escripre,
Ne ramentevoir mes dolours...
Rondel.

93. Fol. 141 *bis* v°. Mon cuer pleure mais des yeux me fault rire :
C'est pour celler mon doloreux martire...
Rondel.
Oxford, Bodl. 213, fol. 98, attr. à P. Fontaine.
Paris, Bibl. nat., nouv. acq. franç. 6771, fol. 116 v°.
Strasbourg, 177.

94. Fol. 141 *bis* v°. Se tristesse me fust joye
Et couroux me fust liesse...
Rondel.

95. Fol. 141 *bis* v°. Ou mon souhait s'assouvira,
Ou ma tristesse m'occira...
Rondel d'Alain Chartier.
Clermont-Ferrand 249, fol. 18.
Grenoble 874, fol. 61 v°.
Voir A. Piaget, *La complainte du prisonnier d'amours*, Mélanges Picot.

96. Fol. 142 r°. Se tous les souhais vrays estoient
Que on souhaide, les gens verroient...

Les menus souhaiz publiés dans le *Bulletin de la Société des Anciens textes français*, 1877, p. 109-113.

97. Fol. 144 v°. Recette de la mélisse, en prose.
98. Fol. 145 r°. Noel nouvellet, noel chantons icy,
Nouvelles gens crirons a Dieu mercy...
99. Fol. 146 v°. Amis ne dy point ta pensee
A creature qui soit nee...
100. Fol. 147 r°. *Régime de Fortune* [de Michaut Taillevent].
101. Fol. 151 r°. Lys odorant, jeunesse souveraine,
Entre les preux en vertu florissant...

Ethimologie de Loys... daulphin de Viennois, conquerant es Allemaignes, l'an mil iiiic xliiii.

Les fol. 152 et 153 sont doubles.

102. Fol. 153 r°. *Translation d'unes lettres... que le souldan de Babiloyne escript au roy de France en 1447.*

103. Fol. 153 *bis* v°. *Copie du saufconduit du souldan pour les galees et fustes de France.*

104. Fol. 155 r°. L'aube du jour qui le monde enlumine
Vive clarté qui tout autre domine...
105. Fol. 156 r°. De richesse vient orgueil...
106. Fol. 156 v°. Orgueil contre orgueil ne pourroit,
Ou l'un des orgueilleux morroit...

Ballade [attribuée à Eustache Deschamps].
Paris, Bibl. nat., fonds franç. 2264, fol. 216.
— — nouv. acq. franç. 6221, fol. 20 v°.
Berlin, Hamilton 144.
Édition :
Œuvres d'Eust. Deschamps, t. X, p. LXXXVIII.

107. Fol. 156 v°. *La destrousse Michault Taillevent*, que nous avons publiée, d'après ce seul manuscrit, dans notre Introduction au *Jardin de Plaisance*, p. 99, en même temps que la pièce suivante.

Le fol. 157 est double.

108. Fol. 158 v°. *Dialogue fait par Michault Taillevent de son voiage de Saint Glaude.*

109. Fol. 159 v°. Mon cueur chante joieusement
Quant il lui souvient de la belle...

Chanson [de Charles d'Orléans] qui connut un grand succès. Voir *Jardin de Plaisance*, n° 184.

110. Fol. 159 v° Puisque m'amours m'a prins a desplaisir
Et a voulu autre que moy eslire...

Ce rondel figure dans le *Jardin de Plaisance* sous le n° 277, mais, à cause d'une petite divergence de l'incipit, nous n'avions pu l'identifier.

Buxheimer Orgelbuch, n° 61.
Escorial V. III. 24, fol. 4 v°.
Trente, cod. 88, fol. 84 v°.
Édition :
Sechs Trienter Codices, I, p. 254.

111. Fol. 160 r°. *Le jugement du roi de Behaigne* de Guillaume de Machaut. Par suite de la chute d'un feuillet, les 152 premiers vers du poème manquent.

112. Fol. 183. L'autrier, par une aventure,
En may pour cueillir la rousee...

113. Fol. 184 r°. A ta lettre et a ta harengue
Puet l'en bien voir que n'es pas sage...

114. Fol. 184 v°. Même pièce que le n° 81.

115. Fol. 185 r°. *Tournoiement Antechrist* de Huon de Méry. Le fol. 214 est double.

116. Fol. 238 r°. Veci venir le noble serf vollant,
Isnel saillant de sa clere fontaine...

Ballade faite que le roy Charles VII fut couronné à Rains du temps de Jehanne d'Arz dicte la pucelle. Elle a été publiée par M. P. Champion, *Moyen âge*, 1909.

117. Fol. 238 v°. Puis qu'ainsi est qu'il faut brouiller
Le parchemin et fatrouiller...

Rondeau.

118. Fol. 239 r°. *Le passetemps* de Michaut Taillevent.

119. Fol. 249 r°. *Enseignements* de Christine de Pisan.

120. Fol. 253-272 v°. *Quadrilogue invectif* d'Alain Chartier.

A. Piaget et E. Droz.

MÉLANGES

ENCORE *MARCHER*

Dans une communication insérée à la fin du dernier fascicule du tome LVII de la *Romania*, p. 610, M. Leo Spitzer fait remarquer :

« Pourrait-on rappeler au public lisant la *Romania* que l'explication du fr. *marcher* donnée par M. Tilander se trouve déjà dans un de mes articles (*Zeitschrift für rom. Philologie*, 45, 288), et est (à moitié) acceptée par le *REW*³ ! »

Je regrette vivement que la note de M. Spitzer sur *marcher* m'ait échappé. Une expérience personnelle m'a déjà fait éprouver qu'un tel manque d'attention peut entraîner des conséquences lointaines [1].

Le premier qui ait essayé de dériver *marcher* du radical germanique *mark-* n'est ni M. Spitzer, ni moi-même, mais le grand Diez, comme je l'ai signalé à la première page de mon article. Dans les première et seconde éditions de son *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen* (1853 et 1861) Diez s'exprime ainsi :

« Nicht minder bedenklich [als die etymologie *mercare* de *merx*, *mercis*]

1. En 1923 j'avais exposé longuement dans mes *Remarques sur le Roman de Renart*, p. 152-59, l'étymologie de *larris* ; deux années plus tard, M. J. Brüch énonce dans une demi-page de la *Zeitschrift für rom. Philologie*, XLV, 81, exactement la même étymologie, sans avoir connu mes *Remarques sur le Roman de Renart* : j'ai, dans une lettre privée, attiré l'attention de M. Brüch sur ce fait, et M. Brüch a aimablement envoyé une rectification à la *Zeitschrift* (XLV, 714) ; cependant, dans le fascicule 7 du *REW*³, art. 4925 a, M. Meyer-Lübke renvoie en premier lieu à l'art. de M. Brüch dans la *Zeitschrift*, XLV, 81 (sans renvoyer à l'art. rectificatif, XLV, 714), en second lieu à mes *Remarques sur Renart*, comme si la priorité revenait à M. Brüch.

ist die annahme einer nebenform *marche* für *marque* in der bed. fusssstapfe, tritt (eigentl. merkmal, spur), daher *marcher* schritte machen, da der streng franz. sprache eine solche vertauschung des *ch* mit *qu* durchaus nicht zusagt : *merchier* für *marquer* im Brt. I, 199 ist mundartlich. Buchstäblich fügt sich *marcher* nur zu *marche* mark, gränze... »

Dans les troisième, quatrième et cinquième éditions (1870, 1878 et 1887) on lit :

« ... vielleicht würde man das ursprünglich deutsche *marque* darin anerkennen, zeichen, spur, in weiterem sinne etwa fussstapfe, tritt. Einige unterstützung fände diese auslegung im venez. *marchiare* buchstäblich = it. *marchiare* = fr. *marquer*, begrifflich = it. *marciare* = fr. *marcher*, so dass man auch hier vom zeichenmachen auf das schrittemachen gekommen sein könnte. »

Après quoi Diez mentionne la dérivation de *marcus* « marteau », proposée par Scheler, et non par Diez, comme le dit M. Spitzer dans sa note de la *Zeitschrift*.

Voici la note de M. Spitzer dans la *Zeitschrift*, XLV, 288 :

« Ich schlage Zugehörigkeit zu frz. *marche* « Grenze, Grenzland » vor = germ. *marka* « Zeichen, Grenze ». Diese letzteren zwei Bedeutungen wird auch das frz. Wort gehabt haben (vgl. das it. *marco* « Zeichen » oder südfrz. *marc(h)o* f. « marque, signe, impression, empreinte, piste ») : das frz. *marche* « Spur eines Tieres, Fährte » (foulée, *les marches de la loutre*, seit dem 14. Jh. belegte Bdtg) ist wohl urspr. « das Zeichen, das es hinterlässt » und. ebenso ist *marcher* « treten » (12. Jh. *hoem ki a serpent marchié*, auch altfrz. *marchir* « treten » neben « benachbart sein, angrenzen »), dann « marschieren », urspr. « marquer d'une empreinte » : altfrz. *marchier la terre* = nfrz. *marquer la terre de l'empreinte des pas* ».

M. Spitzer, en reprenant l'idée de Diez, l'a développée quelque peu, mais pas de façon à convaincre M. Meyer-Lübke, ce que rend évident l'art. *marka* du fascicule 7 du *REW*[3], paru à peu près en même temps que mon art. sur *marcher*. Contrairement à l'opinion de M. Spitzer, suivant laquelle sa dérivation « est (à moitié) acceptée par le *REW*[3] », il est incontestable que M. Meyer-Lübke réfute la dérivation *marcher* « eine Spur hinterlassen » de *marca* « Zeichen », et à juste titre, car *marcher* ne dérive pas du substantif *marca*, *marche*, comme l'a supposé M. Spitzer et avant lui Diez, mais du verbe v. h. all. *marcôn*,

comme je le propose dans mon article. On voit donc que les idées de M. Spitzer et les miennes sur l'origine de *marcher* ne sont point identiques ; ce n'est pas mon explication, mais celle de Diez, qui se retrouve dans la note de la *Zeitschrift*, XLV, 288.

Si *marcher* figure tout de même dans Meyer-Lübke *REW*³ sous l'art. 5364 *marka*, c'est grâce au sens « die Grenze abschreiten, marschieren » de *marcher* constaté par M. Meyer-Lübke, sens dont M. Spitzer ne parle pas dans sa note, mais dont je traite longuement dans mon article, ainsi que du sens de prov. *marcar* « saisir, exercer des représailles », qui embarrasse M. Meyer-Lübke. Je dois reconnaître, pour rendre *suum cuique*, que la constatation de l'importance du sens « die Grenze abschreiten », commun au fr. *marcher* et au v. h. all. *marcôn* et qui a eu évidemment une grande influence sur l'évolution du sens « aller », a été faite en même temps par M. Meyer-Lübke et par moi.

Les idées de M. Spitzer et les miennes diffèrent encore sur un autre point. M. Spitzer, dérivant comme Diez *marcher* de *marche* « piste d'un animal », est forcé de supposer que *marcher* est d'origine cynégétique ; quant à moi, tout ce que j'ose supposer, d'après ma connaissance actuelle de la langue cynégétique, c'est que la langue de la chasse, conservatrice entre toutes, a gardé — et garde encore (voir p. 406 de mon article) — le sens primitif longtemps après que toute trace de ce sens s'était perdue dans la langue commune.

Ce que j'ai voulu montrer par mon article sur *marcher*, c'est que le fr. *marcher*, aussi bien dans la langue commune que dans la langue de l'arpentage primitif et dans la langue de chasse, dérive directement du v. h. all. *marcôn*. M. Spitzer, il est vrai, a mis *marcher* en rapport avec *marca*, *marche*, mais cela avait été fait déjà par Diez.

Plusieurs peuvent donc revendiquer l'honneur d'avoir aidé à débrouiller l'origine de *marcher* : l'honneur en revient d'abord au grand Diez, mais aussi à M. Meyer-Lübke et à M. Spitzer, qui a repris l'idée de Diez ; je laisse à l'avenir de défendre ma part de la contribution.

Gunnar TILANDER.

SCOPELLUS, SIC. *SCUPEDDU*.

A proposito d'ell'interessante articolo sopra *scopulus*, di Pierre Skok, inserito in *Romania*, a. 1931, p. 465 ss. credo opportuno pria di tutto rimandare il lettore alla spiegazione di *scoglio* (*skoljo*), fr. *écueil*, etc. e in genere delle voci italiane, che contengono *-gli-* grafico, non giustificato dalle latine corrispondenti, da me data in *St. glottol. it.* I, pp. 16-30. S'intende poi che io accetto come base di *scoglio* e delle voci romanze affini *scoc'lus*, proposto già dal Gröber, benchè combattuto dall' Ascoli.

Più di ogni altro mi preme confermare, in base alla toponomastica siciliana, l'affermazione dello Skok che « à côté de *scopulus*, forme qui en latin est devenue littéraire, il faut postuler l'existence d'une forme provinciale, celle de « *scopellus* », disceso direttamente, secondo a me pare, dal gr. σκόπελος. Anche *scopulus*, a parere di molti, è il gr. σκόπελος, in cui fu cambiata la *e* postonica in *u* (Cfr. W. M. Lindsay, *The latin language*, p. 197), probabilmente per assimilazione colla comunissima uscita in *-ulus*. *Scopellus* invece, forma latineggiante probabilmente coniata su riflessi popolari, conserva la *e*, e può quindi credersi, per questo rispetto, più genuina di *scopulus*. Il raddoppiamento di *l* accenna appunto alla trafila popolare o romanza ; cfr. it. *cammello* da κάμηλος, napol. *copiello* mastello, da κύπελλον, benchè anche il latino abbia casi analoghi. Secondo lo Skok, questo *scopellus* è attestato da nomi di alcune piccole isole della Dalmazia meridionale, *Skùpio*, *Skùplja*, etc. « dans le territoire d'une langue romane, qui à Raguse s'est éteinte au cours du XVIe siècle et dans les bouches de Cattaro vraisemblement beaucoup plus tôt. »

La toponomastica anche di altre regioni viene a confermare l'asserto dello Skok. Naturalmente dobbiamo prescindere dai casi in cui *Scopello* non può per ragione geografica attribuirsi a « scoglio », essendo le località così designate ben lontane dal mare. Tale è *Scopello*, Comune di Novara (Piemonte), che pare un diminutivo di *Scopa*, altro Comune nella stessa regione.

Invece il siciliano *Scupeddu* designa vari luoghi lungo le spiagge di Sicilia ; e perciò anche semanticamente conviene con

scopellus, nel senso di « scoglio », che si trova negli scritti latineggianti medievali. Il Pasqualino (*Vocabolario sic. etimol.*) reca : *Scupeddu* territorio sulla maremma del Golfo di Castello a mare, antic. Città, *Scopello*, Scupellum.

Io mi trovo di avere accennato a questa denominazione di luogo quando scrivevo quanto segue in « Ultima parola sulla varia origine del sanfratellano, nicosiano e piazzese » (in *Romania*, XXVIII, 1899, p. 76) : « In uno strumento datato da Brescia, Aprile 1237, Federico II a Oddone di Camerana, che lo supplicava a nome di nonnulli homines de partibus Lombardiae di avere assegnata una terra in Sicilia, concede locum qui dicitur *Scupellus*, situm in eadem insola Siciliae in Valle Mazarie etc. — Questo strumento fu pubblicato d'apprima dal Fazello, *De rebus siculis*, Dec. I L. X, poi ripubblicato da Huillard Bréholles, *Histor. dipl. Frid. II*, T. V, p. 128, e infine, secondo altra lezione, da R. Starrabba, *Privilegi* etc. *riguardanti la terra di Corleone* (*Arch. stor. sic.* N. S. a, XII, p. 107 ss.). Lo Starrabba, seguendo il Pirri (II, 889), nota che « il Casale di Scopello era stato nel 1220 concesso dall'Imperatore Federico alla Cappella di S. Pietro nel R. Palazzo di Palermo, e che i Lombardi venuti in Sicilia con Oddone di Camerana, avutolo nel 1235, dovettero abbandonarlo per la sua poco sicura posizione, perchè situato sulla spiaggia del mar africano, presso Bonagia, e perciò soggetto alle frequenti incursioni dei pirati barbareschi.

Questo Scopello adunque è diverso dollo Scopello nel Golfo di Castellammare, indicato dal Pasqualino. E infatti anche Giov. Andrea Massa (*La Sicilia in prospettiva*, Palermo, Cichè, MDCCIX) a pag. 328 registra « *Torre di Scopello* maremma del Golfo di Castell'a mare, Lat. *scupellum* » ; e a pag. 137, tra le città non più esistenti in Sicilia, registra *Scopello*, Lat. *Caetaria* (dal gr. τὰ κήτη, mostri marini, per l'affluenza dei tonni e altri grossi pesci in quei mari). Vito Amico (*Dizionario topogr. di Sicilia* tradotto da Di Marzo) registra *Scopello*, Lat. *Scupellum*, Casale nella costa meridionale di Sicilia.

La esistenza di *Scupeddu* nella toponomastica siciliana non può certo autorizzarci a supporre che questa voce abbia avuto anche valore di nome comune, allato a *scogghiu* ; e le voci del serbocroato citate dallo Skok, appartengono pure alla topono-

mastica. Del resto anche in greco Σκόπελος, oltre che nome comune, col significato di « scoglio », è nome di persona e di luogo ; per es. nelle iscrizioni riguardanti il Ponto Eusino troviamo : νησίον ὃ καλεῖται Σκόπελος. (Cfr. il *Thesaurus graecae l. ab Henr. Stephano constructus*, v. VII, p. 425.) *Skòpelos* che oggi designa un' isola nel mare Egeo.

Per spiegare lo spostamento dell'accento ci aiuta la forma del nom. pl. del greco moderno σκοπέλοι, come bene osserva lo Skok.

Giacomo DE GREGORIO.

SUR UN ÉPISODE DE L'*ATRE PÉRILLEUX*.

Ce roman, d'une étendue de près de 7000 vers [1], doit son titre à un des épisodes qui le composent. Je ne saurais faire mieux que d'en donner le résumé par Gaston Paris [2] :

> Gauvain se trouve obligé, faute d'autre asile, de passer la nuit dans la chapelle d'un cimetière (*atre*) ; la tombe sur laquelle il est assis s'ouvre, une demoiselle en sort et lui raconte sa lamentable histoire. Sa marâtre l'avait privée de sa raison par un charme ; un diable l'a guérie, mais à la condition qu'elle se donnerait à lui. Il l'a enfermée dans cette tombe, où elle dort pendant le jour, et chaque nuit il vient la visiter ; elle compte sur Gauvain pour la délivrer. Bientôt le démon arrive, et un combat terrible s'engage ; Gauvain faiblit, la demoiselle stimule son courage en lui disant de regarder la croix qui se dresse au milieu du cimetière ; enfin il est vainqueur, et, ce qui peut paraître singulier, il tue même le diable qu'il combat.

Dans ce récit, rien moins que banal, on note plusieurs détails plutôt énigmatiques. On conçoit très bien que l'action se passe dans un cimetière, lieu favori des contes de revenants. Par malheur, la demoiselle n'est pas une morte qui « revient », mais un être en chair et en os. On conçoit aussi que le diable désire la posséder, puisque l'auteur nous informe qu'elle est

---

1. Éd. *Archiv f. d. Studium d. Neueren Sprachen*, XLII (1868), p. 135-212. Notre épisode comprend les vers 1131-1413. Cp. aussi W. v. Zingerle, dans *Zeitsch. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXXVI (1910), p. 274 et suiv. Voir maintenant Br. Woledge, *l'Atre périlleux*, Paris, 1930 ; cf. *Romania*, LVI, 296.

2. *Histoire Littéraire*, XXX (1888), p. 79.

d'une rare beauté. Mais ce qui nous intrigue, c'est que le diable est assez bon diable pour l'avoir guérie de ce que nous appellerions aujourd'hui une maladie nerveuse. Les diables ne se font pas ordinairement spécialistes en médecine. On ne comprend pas non plus pourquoi il a choisi un cimetière et une tombe pour l'y enfermer. Les cimetières et les chapelles ne sont pas, du moins en Europe, les lieux de réunion des diables, qui n'y pénètrent en général que pour se charger de quelque âme pécheresse qui leur appartient. On comprend facilement que la belle préfère le beau Gauvain, idole des dames romanesques, au pauvre diable guérisseur, — on connaît la noire ingratitude du beau sexe —; mais on a de la peine à comprendre comment le brave Gauvain réussit à tuer un diable, puisque les démons sont censés être, sinon invulnérables, au moins immortels. A part ces traits, tout le reste du conte n'est que lieux communs, combat banal et quelques radotages pieux.

On doit d'abord écarter l'histoire qui conte comment la belle est tombée au pouvoir du « diable ». C'est l'œuvre maladroite d'un clerc désireux de motiver, coûte que coûte, chaque événement qu'il relate. Les contes bleus, — c'en est évidemment un, — n'ont pas besoin d'explications pareilles. Là, les diables et les monstres ne se mettent pas en peine de « guérir » les belles; ils ne sont pas assez naïfs pour compter sur leur reconnaissance. Ils se contentent de les enlever, sans qu'on s'avise de leur demander pour quel motif. Il nous reste donc l'épisode central, celui de la belle plongée alternativement dans un sommeil magique et réveillée par un amant ou prétendant, qu'elle n'agrée pas et qui est clairement un être surnaturel.

Or, c'est là l'action d'un conte indien, connu dans bon nombre de textes et étudié par le grand folkloriste français, Emmanuel Cosquin [1]. Je me contente, de peur d'abuser de l'hospitalité de cette revue, de résumer brièvement les variantes dont j'ai connaissance. Il s'agit des suivantes :

A (bengali) [2]: Un rakshasa enlève une princesse qu'il plonge

1. *Revue des traditions populaires*, XXVIII (1913), p. 194 et suiv.; cp. aussi *Scandinavian Studies and Notes*, X, 14 et suiv.

2. Maive Stokes, *Indian Fairy Tales*, Londres, 1880, p. 51.

dans un sommeil magique en plaçant une baguette à ses pieds. Dès qu'il pose cette baguette sur sa tête, elle revient à la vie. Un prince arrive à la demeure du rakshasa pendant l'absence de ce dernier. Il réveille la belle, qui s'éprend de lui et lui révèle le secret de la vie du rakshasa [1]. Le prince réussit ainsi à tuer le monstre.

B (même origine)[2] : C'est sa propre fille que le démon plonge dans un sommeil magique pendant la journée, moyennant deux baguettes, pour la réveiller tous les soirs à sa rentrée.

C (*id.*)[3] : La belle est au pouvoir d'une rakshasi, femme d'un rakshasa qui vient de dévorer toute sa famille.

D (*id.*)[4] : C'est le dieu Ṣiva qui joue le rôle du démon. La belle se trouve non seulement plongée dans un sommeil pareil à la mort, mais sa tête est coupée. Au contact d'une baguette magique, elle se joint au reste du corps, et la prisonnière revient à la vie. Le libérateur s'enfuit avec elle, et il n'est pas question, naturellement, de « tuer » le dieu.

E (*id.*)[5] : Deux rakshasas tiennent prisonnière une jeune fille qu'ils rendorment et réveillent alternativement.

F (penjabi) [6] : Séparation de la tête et du buste de l'héroïne ; point de baguette. C'est un jinn qui l'a enlevée. Obsédé d'une jalousie féroce, il ne part jamais sans lui avoir coupé la tête auparavant. Cette mesure n'empêche pas le héros de se faire raconter le secret de la vie du jinn, et de le tuer ensuite.

G (version mahométane de la partie occidentale de l'Inde) [7] : C'est un géant qui agit ainsi avec sa victime. Le héros, témoin involontaire de ce procédé, réveille la belle et s'enfuit avec elle pendant l'absence du monstre.

---

1. C'est le motif bien connu de *Corps sans âme* ; voir sir J. G. Frazer, *Folk-Lore in the Old Testament*, Londres, 1918, II, 480 et suiv. ; E. Cosquin, *Contes populaires de Lorraine*, Paris (1886), I, 173 et suiv. ; II, 131 ; Tawney-Penzer, *The Ocean of Story*, I (1924), p. 129 et suiv. ; Bolte-Polívka, *Märchen-Anmerkungen*, III (1918), p. 431 et suiv.
2. Stokes, *op. cit.*, p. 173 et suiv.
3. Lal Behari Day, *Folk-Tales of Bengal*, Londres, 1917, p. 81.
4. *Ibid.*, p. 224.
5. *Ibid.*, p. 251.
6. F. A. Steel, *Tales of the Punjab*, Londres, 1894, p. 50.
7. *Revue des traditions populaires*, IV (1889), p. 532.

H (*id.*) [1] : La victime est la fille du géant. Plongée dans un sommeil magique et réveillée tour à tour, elle s'éprend du héros, lui révèle le secret de son père et amène ainsi la mort de celui-ci.

I (tibétain) [2] : La captive d'un ogre est étendue sur le lit avec une fleur derrière l'oreille. Le prince enlève cette fleur, et la belle se réveille.

K (tsigane) [3] : Il est question d'une princesse endormie apparemment par une chandelle magique brûlant à son chevet. Le héros ôte cette chandelle, et l'héroïne revient à la vie. Quand il la remet à sa place, elle se rendort. L'éditeur allemand [4], ignorant le conte indien et une excellente remarque d'E. Cosquin [5], n'a rien compris à la véritable signification de la chandelle, qui joue évidemment le rôle de la baguette magique des versions indiennes. On ne nous dit pas non plus le motif du sommeil magique de la princesse. C'est évidemment par suite d'une prophétie, suivant laquelle elle donnerait le jour à un enfant illégitime, qu'on la tient enfermée et plongée dans un sommeil perpétuel ou à peu près.

L (persan) [6] : Il s'agit du roman persan *Saïf al Mouloûk*. Le héros arrive à une île déserte. Il y trouve une belle plongée dans un sommeil profond. Il la réveille en touchant une tablette de marbre. Elle lui apprend qu'elle est une princesse traitée ainsi par un jinn désireux de l'épouser.

M (maure) [7] : La jeune fille se trouve pendue par les pieds, la gorge ouverte. Sa tête qui retombe vers le sol dégoutte de sang. C'est un juif qui l'a mise dans cet état. Il désire qu'elle se convertisse à sa religion et qu'elle l'épouse ; mais elle s'y refuse obstinément. Le héros libérateur, qui regarde le juif maltraiter la pauvre fille, l'attaque et le fend en deux avec son épée.

N (*id.*) [8] : La jeune fille est suspendue dans les airs (en dépit des lois de la gravité) par les cheveux, et son sang tombe

1. *Ibid.*, IV, 534.
2. Capt. W. F. O'Connor, *Folk-Tales from Tibet*, Londres, 1906, p. 107 ; cp. *Revue des traditions populaires*, XXVIII, 200.
3. W. Aichele, *Zigeunermärchen*, Iéna, 1926, p. 223.
4. *Ibid.*, p. 332.
5. *Revue des traditions populaires*, XXVIII, 201 et suiv.
6. Chauvin, *Bibliographie*, IV, 127 ; VII, 71.
7. *Revue des traditions populaires*, XXVIII, 153.
8. *Ibid.*, XXVIII, 162.

goutte à goutte sur la terre. Son tourmenteur est un mécréant à l'aspect épouvantable et qui s'obstine à vouloir l'épouser malgré elle. Tous les jours il revient à elle, la réveille, lui fait la question fatale et, sur son refus, la remet dans l'état pénible où le héros la trouve. Celui-ci finit par frapper le mécréant d'un coup qui le partage en deux.

O (albanais) [1] : Le héros, fils de chasseur, aperçoit, pendus à un arbre, quatre quartiers de chair. Il grimpe sur l'arbre et met la main sur cette chair. Tout d'un coup une femme se trouve auprès de lui. C'est la Belle de la Terre. Depuis dix ans elle est prisonnière d'un elfe noir. Chaque matin celui-ci la coupe en quatre avant de s'en aller ; le soir, à son retour, il la touche, et elle révient à la vie.

La provenance indienne de ce conte très curieux ne peut plus être douteuse. Emmanuel Cosquin l'a d'ailleurs démontrée avec son érudition et dans son style lucide. Point n'est donc besoin de m'y arrêter. Ce qui n'est pas moins certain, bien que je sois le premier à le faire remarquer, c'est que l'épisode de l'*Atre Périlleux* n'est qu'une variante, la plus ancienne à nous connue, de ce même conte. C'est ce qui explique le rôle du « diable », qui y a pris la place de l'ogre ou du géant de conte bleu et qui finit par être tué. C'est ce qui explique aussi que le lieu de la scène soit un cimetière. Bien entendu, il n'en est pas question dans les diverses variantes passées en revue. Mais pour un auditeur européen, rien n'était plus naturel et plus logique que de placer la princesse, alternativement plongée dans un sommeil magique et réveillée, à l'intérieur d'une tombe et dans un cimetière. C'est donc un trait rationnel. Dans les textes indiens, le héros tue l'ogre (quand il le tue, ce qui n'est pas toujours le cas) en détruisant l'objet qui renferme sa vie, suivant la formule *Corps sans âme*. Dans les variantes maures, il l'attaque sur place, en présence de la victime, et le tue avec son épée. C'est là aussi la leçon du texte ancien français, preuve suffisante, me paraît-il, de l'existence d'une version méditerranéenne, qui avait déjà modifié quelques-unes des données indiennes, avant d'être incorporée dans ce roman médiéval.

Alexander Haggerty KRAPPE.

1. Holger Pedersen, *Zur albanesischen Volkskunde*, Copenhague, 1898, p. 55.

DEUX MANUSCRITS DU *ROMAN DE LA ROSE*.

Les deux manuscrits examinés dans cette note n'ont pas été vus par le regretté E. Langlois, l'existence de l'un d'entre eux lui ayant pourtant été signalée mais trop tardivement et, peut-être, de manière incorrecte.

Le premier de ces manuscrits, de beaucoup le plus important, est conservé actuellement par le Comte de Crawford et de Balcarres dans sa belle bibliothèque de Haigh Hall près de Wigan dans le comté de Lancastre. C'est à la bienveillance de ce grand seigneur lettré que nous avons dû de pouvoir examiner à loisir ce précieux manuscrit.

C'est un petit codex de 144 feuillets de parchemin, de 227 mm. sur 155 mm., dont quatre feuillets ont été insérés lors de la reliure du manuscrit, au début du XIXe siècle. Il est écrit sur deux colonnes de 38 lignes avec initiales alternativement rouges et bleues au commencement de ce que le copiste semble avoir considéré comme des couplets. Le manuscrit a été achevé le 30 avril 1323 pour Chrétienne de Lindsay, dame de Coucy et de Monmirail, comme en témoignent deux inscriptions, l'une au bas de la première colonne du manuscrit, sur cinq lignes alternativement rouges et bleues, entre l'écusson des Coucy, à gauche, et un écusson similaire mais à dix fasces alternées de vair et de gueules, à droite, l'autre à la fin de la dernière colonne et de la même main que le texte.

La première nous apprend que « Ce est li roumans de la rose que madame Crestienne de Lingdeser dame de couci et de monmirel fist fai[re et p]e[i]ndr[e..... l'an] de grace mil CCC XXII ou moys d'avril etc. »

La seconde conserve un tour poétique :

> « Mil et III^c^ et XXIII ce fu en bone estrengne
> Fist faire cest roumans la bonne Crestienne,
> Ditte de Monmyrel, et dame de Coucy,
> En a[vr]il fu parfais le derrier samedi
> A con... naison, noble liu honneurables
> Die[x...o] ie le liu, qu'il est mult delitables. »

Chrétienne de Lindsay était la fille de William de Lyndsay,

seigneur de Lamberton en Écosse et de Windermere et autres lieux en Angleterre, et de Ada de Baliol, fille de John Baliol de Barnard Castle et sœur du roi John Baliol [1]. Elle épousa, avant 1285, Enguerrand de Guines, sire de Coucy, qui la laissa veuve vers 1321 [2]. Elle mourut peu avant 1325 [3].

Nous ignorons ce que devint ce manuscrit à la mort de Chrétienne de Lindsay. Il était en Angleterre au XVIIe siècle, comment témoignent deux notes des ff[os] 118 v° et 140 v°, dont la seconde nous fournit un nom : « Richard Jarvis », peut-être un propriétaire du manuscrit, mais la note est trop peu claire pour que l'on puisse l'affirmer. On retrouve notre manuscrit dans la collection du Dr Adam Clarke († 1832) [4] et quand le fils de ce dernier mit en vente la bibliothèque paternelle, en 1836, il fut acquis par le libraire Thorpe de Londres pour £ 7.10. C'est probablement de Thorpe que l'acquit Alexandre William Lyndsay, Earl of Crawford and Balcarres, le fondateur de la célèbre *Bibliotheca Lindesiama* et l'un des descendants du père de Chrétienne de Lindsay. Son fils exposa le manuscrit aux Grafton Galleries à Londres en 1893 et le retint en sa possession quand il céda sa collection à Mrs. H. Rylands, la fondatrice de la John Rylands Library à Manchester.

C'est par l'exposition des Grafton Galleries, ou par son catalogue [5], que F. W. Bourdillon, l'auteur d'une excellente étude sur les anciennes éditions du Roman de la Rose, connut l'existence du manuscrit de Chrétienne de Lindsay. Il l'indiqua à E. Langlois, postérieurement à la publication par ce dernier de son étude sur les manuscrits du Roman de la Rose. Le savant

---

1. Lord Lindsay, *Lives of the Lindsays*, Londres, 1858, in-8°, t. I, pp. 30-32.

2. Anselme, *Histoire Généalogique... de la maison royale de France*, Paris, 1732, in-fol, t. VIII, p. 544.

3. Lord Lindsay, *op. cit.*, t. I, p. 407.

4. *A historical and descriptive catalogue of the European and Asiatic Manuscripts in the library of the late Dr Adam Clarke, F. S. A., M. R. I. A., etc., etc.*, by J. B. B. Clarke, Londres, 1835, in-8°, notice n° CXXXII, pp. 71-72.

5. Bibliotheca Lindesiana, *List of manuscripts... exhibited to the Bibliographical Society at the Grafton Galleries, 13 June 1898, by the President*, Aberdeen, 1898, in-8°, p. 15.

éditeur du poème de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung se borna à mentionner la communication de F. Bourdillon dans une note de son introduction [1], mais, soit que l'erreur soit attribuable à F. Bourdillon, soit que nous ayons tout simplement une faute d'impression, la note de E. Langlois donne comme date au manuscrit de Chrétiene de Lindsay *1523* au lieu de *1323*, ce qui lui enlève tout intérêt.

Exécuté pour une dame de haute noblesse, le manuscrit qui nous occupe est abondamment orné. Quatre-vingt-quinze miniatures, dont trois ont été malheureusement coupées, illustrent l'œuvre de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung. Leurs dimensions sont généralement de 60 mm. × 30 mm., et ces peintures, par leur grâce et en même temps par la fermeté de leur dessin, la discrétion de leurs tons, sont un bon exemple du travail des miniaturistes français du début du XIVe siècle. Une de ces miniatures représentant un catafalque recouvert d'un poële à rayures vertes et rouges, entouré de cierges allumés, qui se trouve entre les vers 10560 et 10561, est intéressante en raison de sa date pour l'erreur qu'elle représente. La miniature illustre les vers.

« Ci se repossera Guillaume — f° 70, col. 1.
Li cui tombiaus est plains de basmes
D'encens, de merre et d'aleé, — col. 2.
Tant m'a servi et tant m'en loé !
Puis venra Jehans Copinel »...

Ces vers dans lesquels Jehan Chopinel indiquait la part respective de chacun des auteurs ont été compris comme marquant la fin de l'œuvre de Guillaume de Lorris et le début de celle de Jean Chopinel. On en a la preuve dans les deux notes ajoutées d'une écriture contemporaine, l'une dans la marge inférieure, au bas de la colonne de gauche, l'autre dans la marge supérieure, au haut de la colonne de droite : la première, qui nous donne à tout le moins une tradition ancienne sur la patrie de Guillaume de Lorris, dit : « Hic mortuus est Guillelmus de Loriaco, Vastinensis. » L'autre dit catégorique-

1. *Le Roman de la Rose*, éd. E. Langlois (Société des Anciens textes), t. I, Paris, 1914, p. 49, n. 1.

ment : « Hec (*sic*) agreditur Johannes de Meduno, consummationem operis incepit », oubliant que depuis le vers 4058, c'est-à-dire dans notre manuscrit, depuis le f° 28, le texte était l'œuvre de Jean de Meung.

Le manuscrit qui nous occupe faisant partie d'une collection privée, il nous a paru intéressant de signaler comment sont reparties dans le texte les différentes miniatures. Nous en trouvons 51 pour illustrer les 4058 vers de Guillaume de Lorris et seulement 44 pour les 17722 vers de Jean de Meung, et encore ces dernières ne sont-elles pas distribuées également. Ne faudrait-il pas voir dans cette répartition la preuve qu'il y a eu une édition illustrée du Roman de la Rose antérieure à l'achèvement de celui-ci par Jean de Meung ? Car notre scribe, et sans doute l'enlumineur, reproduisait un manuscrit illustré. On en a la preuve, surtout pour la partie du poème due à Guillaume de Lorris, dans ce fait qu'à plusieurs reprises (f° 4 v°, 5, 8, 10 v°, etc.) des fins de colonne sont écrites à raison de deux lignes pour un vers, de façon à ce que la miniature se trouve exactement au haut de la colonne suivante, cela parce que la règle avait été posée, qui a été presque absolument respectée, qu'aucune miniature ne sortirait de la justification du tirage. Si notre manuscrit ne reproduisait pas un manuscrit illustré où les miniatures avaient leurs places bien marquées, entre des vers bien déterminés, le copiste se serait borné à copier assez de vers pour finir sa colonne[1].

Le manuscrit du comte de Crawford contient l'œuvre

1. Nous croyons bon de noter ici les vers avant lesquels se trouvent les miniatures : 1, 103, 129, 139, 156, 169, 195, 236, 292, 339, 727, 783, 801, 865, 959, 989, 1017, 1109, 1127, 1191, 1229, 1251, 1259, 1301, 1425, 1615, 1681, 1881, 1955, 1999, 2778, 2793, 2810, 2823, 2863, 2920, 2971, 3107, 3151, 3203, 3221, 3419, 3473, 3511, 3531, 3552, 3645, 3669, 3755, 3797, 3981, 4221, 7231, 10003, 10029, 10049, 10307, 10439, 10475, 10561, 11981, 12015, 12033, 12101, 12147, 12361, 12381, 12541, 12607, 12727, 14816, 14933, 14943, 15069, 15113, 15303, 15385, 15453, 15471, 15509, 15535, 15557, 15618, 15659, 15683, 16277, 16295, 18669, 20267, 20665, 20711, 20907, 21151, 21251, 21273. Nous n'avons pu avoir connaissance de l'ouvrage de A. Kuhn, *Die Illustration des Rosenromans*, paru en 1913 dans le *Jahrbuch der kunsthistor. Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses*, t. XXXI, et nous ignorons si l'auteur a eu connaissance du manuscrit de Lord Crawford.

complète de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung, et ne contient qu'elle. Les vers suivants manquent, soit qu'ils aient été copiés sur les feuillets arrachés et généralement remplacés par des feuillets blancs, soit qu'ils se soient trouvés au verso de miniatures coupées : 301-308 (miniature du f° 3), 388-661 (2 feuillets arrachés et non remplacés), 3240-3370 (f° 22 [blanc]), 12571-11579 (miniature du f° 83), 12687-12694 (miniature du f° 84 v°), 14627-14754 (f° 97 [blanc]), 15729-15854 (f° 105 [blanc]), 19373-19525 (f° 129 [blanc]).

Pour permettre au lecteur de se rendre compte des habitudes du copiste, nous donnons ci-après, le début et la fin du poème.

[f° 1, col. 1] Maintes gens dient que en songes
N'a se fables non et mensonges ;
Mes on puet tes songes songier
Qui ne sont mie mensongier,
Ains sont après bien aparant ; [5]
Et si en puis traire a garant
I auteur qui eut non Mac[r]obes,
Qui ne tint pas songes a lobes,
Ainçois escrit la vision
Qui avi[n]t au roi Ciprion. [10[
Quiconques cuide ne qui die
Que soit folie ou musardie
De croire que songes aviegne,
Qui le vaura pour fol m'en tiegne !
Car en droit moi ai je creance [15]
Que songes soit senefiance
Des biens as gens et des ennuis ;
Car li pluseurs songent de nuis
Maintes choses convertement
Que on voit puis apertement. [20]
Au vintisme an de mon aage,
Ou point qu'amors prent le pasage
Des jones gens, couchier m'aloie
Une nuit, si com je soloie. [24]

[f° 144, col. 2] Des secours as fins amoreus, [21757]
Entre les baisiers savoreus
Rendi graces X fois ou vint.
Mais de raison ne me souvint,
Que tant en moi gasta de pa(n)ine.
Maugré richesce la villaine, [21762]
Qui onques de pitié n'usa,
Quant l'entree me refusa
Du santeret qu'elle gardoit,
De cestui pas ne se gardoit
Par ou je suis saiens venus [21767]
Repostement, les saus menus.
Maugré mes morteus anemis
Qui tant m'orent arriere mis
Especialement jalousie,
A tout son capel de soussie, [21772]
Qui des amans les roses garde.
Mult en fait ore bonne garde.
Ains que di luec me remuasse,
Ou, mon vuel, encore demourasse,
Par grant joliveté cuelli [21777]
La fleur du bel rosier fuelli.
Ainsi eus la rose vermeille.
A tant fu jours et je m'esveille. [21780]

Explicit liber speculorum Amantium.

Sic amans, amo te, quod amando laqueo pro te.

Da mihi te prime. Si te mihi das, tibi do me.

Au point de vue du texte, le manuscrit de Lord Crawford se place, tant pour le poème de Guillaume de Lorris que pour celui de Jean de Meung, dans le groupe I de la classification d'E. Langlois[1]. On y trouve en effet les *quatre* gardiens de la Rose (f° 19) et l'on ne trouve pas (f° 55) entre les vers 8178 et 8184 l'interpolation des Proverbes.

Dans ce premier groupe il se rattache à la famille *B*. Il a en effet toutes les fautes communes à *Ba*, *Bâ*, *Be*, *Be*, *Bé*, *Bi*, relevées par E. Langlois. On constate également, à examiner un peu en détail le manuscrit de Lord Crawford que, parmi les manuscrits du groupe *B*, *Be*, est celui dont il se rapproche le plus. Or *Be* (L. III, 22 de la Bibliothèque de Turin), très abîmé lors de l'incendie de 1904, présente cette particularité de nous donner une fusion de deux versions du poème, l'une plus courte Be^1 ayant vu par la suite ses lacunes comblées par collation avec une version plus longue Be^2. Or, le manuscrit de Lord Crawford présente deux lacunes fort intéressantes, celles des vers 10887-10950 et 10953-11006. Ces deux lacunes ne se retrouvent que dans *Be*, où elles ont été comblées après coup, et ne se retrouvent que dans ce manuscrit. On serait tenté de conclure de cette double lacune commune à *Be* et au manuscrit Crawford que ce dernier représente Be^1. Mais M. Langlois ayant relevé les très nombreuses lacunes que présentait Be^1 entre les vers 5847 et 7228, on s'aperçoit, en se reportant au manuscrit Crawford, qu'aucune de ces lacunes ne se retrouve dans ce dernier manuscrit. On pourrait multiplier les exemples. Il y a un rapport certain entre *Be* et le manuscrit Crawford, mais il est également certain que ces deux manuscrits ne dépendent pas l'un de l'autre. Il semble bien que le manuscrit Crawford représente, moins remanié que Be^1 et moins corrompu que Be^2, un des manuscrits d'où dérive la famille *B*, et c'est à ce titre qu'il nous a paru bon de le signaler.

* *

Le second manuscrit est conservé actuellement à la John Rylands Library à Manchester sous la cote : Ms. *French* [96] 66.

1. Dans les deuxième et troisième parties de son *Étude sur les manuscrits du Roman de la Rose*, Lille, 1910, in-8° (Travaux... de l'Université de Lille, nouv. sér. I, 7.

fut donné à cette institution par sa fondatrice, Mrs. Rylands, qui l'avait acheté d'un libraire de Londres. Son histoire nous est entièrement inconnue, probablement du fait qu'il a passé par les mains du relieur qui l'a richement vêtu de maroquin bleu. Une note en haut du f° 2, d'une écriture du XVIIe siècle, se lit ainsi : « De Conventu Patrum Minimorum Montensium ». Ce manuscrit aurait donc fait partie de la bibliothèque du couvent des Minimes de Mons en Belgique. Mais où se trouvait-il avant ? Quand en est-il sorti et quelles ont été ses aventures jusqu'à son acquisition par Mrs. Rylands ? Nous l'ignorerons sans doute toujours.

C'est un codex en parchemin de 163 feuillets de 280 × 197 mm., il est tout entier écrit d'une seule main française, du XIVe siècle finissant, sur deux colonnes, à raison de 36 lignes à la colonne. Il est enrichi de nombreuses initiales rouges et bleues alternées, avec de nombreuses rubriques, et quatre miniatures (f° 7, 22, 87 et 87 v°) placées avant les vers 1, 2077, 10495 et 16565, d'un style fort médiocre. La première page du Roman de la Rose (f° 7 du manuscrit) est entourée d'une bordure à grotesques.

Au vers du f° 1 on trouve la rubrique suivante :

« Le premier capitle enseigne comment l'auteur de cest livre proeve que tout songe ne sont pas fables.

« Le second capitle enseigne comment il croit que songe sont signifiance aus gens de bien et de ennui couvertement que on voit apres avenir appertement.

« Le tierch capitle de cest livre enseingne comment il fait mention de son aege et qu'il dormoit forment quant il songea les coses en chest roumans contenues et que en che songe riens n'ot que trestout avenu ne soit.

« Le quart capitle enseingne comment il veult que chest livre soit appellé li roumans de la rose.

« Le quint capitle enseingne comment il descript le temps ouqueil il songa les choses en chest livre escriptes et raconte que che fu en may.

« Chest livre que on appelle le roumans de la rose commencha maistre Guillaumes de Loris et le fist duskes a chest vers : ch'est li songes etc. Apres le mort Guillaume le continua maistre Jehan Chopinel de Meun, et ambedoi dient que des choses escriptes en ce roumans estoit uns songes mais riens n'i avoit que tout avenu ne soit ; et est a savoir que en che songe sont contenu mout de beaus dis, de beaus examples et de autres soutilletes par rubrikes notees et a l'arme et au corps profitables che semble a celui qui

ches rubrikes et les autres ordena et fist ; et s'il a errei il rappelle ses erreus et le veut amender. »

Les feuillets suivants (ff^os 2-4) sont occupés par le petit traité sur l'Amour attribué par M. Langlois à Richard de Fournival et qui se retrouve dans le manuscrit 526 de la Bibliothèque de Dijon.

Puis, du f° 4 v° au f° 6 v°, nous avons une table des 133 chapitres établis par le rubricateur.

Le poème commence au f° 7.

Chi commenche li roumans de la Rose.
Maintes gens dient que en songes
N'a se fables non et mensonges;
Mais l'en puet del songe songier
Qui ne sont mie mensongier,
Ains sont après bien apparant;
Si en puis bien trere a garant
I aucteur qui ot non Macrobes,
Qui ne tint pas songes a lobes,
Ainçois descript la vision
Qui avint au roi Cipion.

Le manuscrit s'interrompt au vers 21007. Il manque sept feuillets du dernier cahier. Dans la transcription du texte du poème de Guillaume de Lorris il y a eu une confusion, le scribe, arrivé au f° 26 et au vers 2742, est revenu en arrière et a recopié de nouveau sur les feuillets 27 à 30 les vers 2152 à 2729, puis, reprenant au f° 31, au vers 2730, a continué sans interruption.

On remarque aussi que le scribe a revu son travail et comblé quelques lacunes en transcrivant au bas des colonnes les vers qu'il avait oubliés (f° 12 v°, vv. 807-814 ; f° 44, deux vers de l'interpolation de la litanie d'amour ; f° 58 v°, vv. 6443-6 ; f° 78, vv. 9212-15 ; etc.). Il y a aussi quelques notes marginales qui semblent indiquer une collation avec un autre manuscrit. Par exemple, f° 103 v°, le vers 12694 nous est donné sous la forme : « A jalousie la griffaingne », et, dans la marge inférieure, nous retrouvons le même vers sous la forme « A jalousie mi attaingne. » Au f° 157 v°, les vers 20218-20220 sont donnés sous la forme suivante :

« Par coi le herbergier se prinrent

O compaignie si pleniere
Qui venoit toute la charriere. »

Le scribe a corrigé au vers 20218 *le* en *la*, *prinrent* en *vinrent*; au vers 20219 *o* en *a*, au vers 20220 *venoit* en *tenoit*. Or, dans la marge inférieure, nous trouvons les deux premiers vers (le troisième semble avoir disparu sous le couteau du relieur), sous la forme :

« Par quoi la herbergier s'en vinrent
A compagnie si pleniere. »

Il y a donc eu un travail de collation commencé, mais non achevé comme on le voit au f° 38, col. 2, où les vers 3731-2 ont été donnés sous la forme suivante :

Lors leva le villain l'aumuce
Ses iex euvre si s'esbeluce.

Le scribe ou le correcteur s'est rendu compte que la leçon qu'il avait n'était pas correcte, il a consulté sur ce point le manuscrit qui servait à sa collation. Celui-ci lui donnait un texte différent pour les vers 3731-4 et il l'a transcrit dans la marge inférieure :

Lors leva le vilain la hure
Car il ot très laide figure
Que ne vous estre sanquicie
Et vo service overs failly.

Ce texte lui ayant paru, et à juste titre, plus mauvais encore que le texte transcrit en premier lieu : il ne l'a pas utilisé.

Au point de vue du texte le manuscrit Rylands ne présente qu'un intérêt secondaire en raison même de sa basse époque. S'il présente la leçon des *quatre* gardiens de la rose (f° 32) et s'il n'a pas (f° 70) l'interpolation des proverbes, en revanche il présente, outre la fin factice ajoutée au poème de Guillaume de Lorris (f° 40 v°), les 106 vers de la litanie d'amour (f° 43 v°) et le chapitre sur le privilège de confesser accordé à Faux Semblant (f° 62). Au reste, ce manuscrit se trouvant dans une bibliothèque publique, l'examen détaillé en est plus accessible à ceux qu'il pourrait tenter et il suffit d'en signaler ici l'existence.

R. Fawtier.

DISCUSSIONS

LE SAINT GRAAL ET LES ASPIRATIONS RELIGIEUSES DU XIIe SIÈCLE.

(Réponse à Mme Myrrha Lot-Borodine, *Romania*, LVI, 516-557, et LVII, 147-205).

Mme Myrrha Lot-Borodine n'a pas voulu attendre la publication de mon travail *Joachim de Flore et les milieux courtois* (Paris, E. Droz, 1931), dont les articles qu'elle passe en revue ne sont que des études préliminaires; de là une suite de malentendus qu'il y a lieu tout d'abord à éclaircir. Si dans mes articles je ne m'étais pas exprimé avec suffisamment de clarté, il n'est plus possible de se méprendre sur ma pensée après avoir lu mon livre. Je n'ai jamais « identifié catharisme et joachimisme », ni ne les ai « soudés ensemble » (*Romania*, LVI, 536). Les preuves qu'apporte mon érudite adversaire pour montrer l'hostilité de Joachim de Flore envers les Néo-manichéens elle les aurait trouvées aux pages 61-62 et 202-203 de mon livre. Je ne suis pas non plus, quoi qu'en dise Mme Lot-Borodine, de ces érudits qui « jettent pêle-mêle tous les insoumis du Moyen âge dans le lit de Procuste du catharisme » (*ibid.*, 544). Il s'agit d'Amaury de Béna et justement (*J. de Fl.*, 275-77) je démontre que les théories de cet auteur, quoique nous n'en sachions que fort peu de choses, doivent être considérées comme n'ayant aucun rapport ni avec le joachimisme, ni avec les Cathares. J'ai su aussi distinguer le système de Joachim de Flore des exagérations de Gérard da Borgo san Donnino. Mme Lot-Borodine a tort de me faire ici un reproche (*ibid.*, 544-45). Les lignes que voici sont suffisamment claires : « Gérard a interprété le système de Joachim de Flore dans un sens auquel celui-ci n'avait jamais songé » (*J. de Fl.*, p. 349).

Ai-je enfin parlé d' « influences néo-manichéennes sur le roman arthurien, sur la poésie provençale et même sur la doctrine de l'amour courtois » (*ibid.*, 526), ou tâché de « trouver de frappantes analogies avec l'esprit néo-manichéen » de la légende arthurienne (p. 530) ? Mme Lot-Borodine vise par là certaines de mes affirmations, non plus imaginaires, mais réellement exprimées et que je ne songe aucunement à désavouer. C'est à quoi nous allons revenir.

Mme Lot-Borodine est un critique rigoureux. Les accusations d'ignorance, de légéreté de jugement, de manque de logique et d'absence de toute méthode tombent en cascade sur ma tête. Je ne puis maudire ces rigueurs si elles me donnent occasion de renforcer mon argumentation.

I. *La légende arthurienne et le catharisme.* — Un savant bulgare, M. Jordan Ivanof, est récemment revenu à la thèse de Schmidt, selon laquelle les Néo-manichéens occidentaux, Cathares, Patarins et Albigeois ne seraient que des descendants directs des Bogomiles. D'éminents slavistes, tels Ratchki et Alexandre Veselofski, en avaient fait jadis grand cas. C'est pour combattre cette théorie que je me suis servi de quelques épisodes de la légende arthurienne. J'ai cru pouvoir démontrer que ces épisodes avaient pour base des croyances et des concepts manichéens, connus de l'Occident antérieurement au bogomilisme slave, et de toute façon autochtones et indépendants. Le parallélisme s'expliquerait par une même source lointaine avec bifurcation vers l'Occident d'une part, vers le monde slave de l'autre. Mme Lot-Borodine n'a choisi parmi les épisodes que j'ai étudiés que celui de la « Glorification des fils naturels ». Arthur et Galaad eux-mêmes sont de ce nombre. Comme parallèle slave je cite un apocryphe bulgare d'après lequel l'empereur Constantin serait fils naturel de sainte Hélène. Mme L.-B. ne veut rien entendre de ce curieux écrit (p. 531, note) et s'en prend à moi d'avoir voulu « faire des Albigeois, ces contempteurs, ces destructeurs de toute joie terrestre, une secte licencieuse » (p. 529-30). Par quelle logique arriverait-on à une semblable conclusion ? Ne pas admettre le sacrement de mariage ne signifie aucunement licence de mœurs. Il serait facile de dresser une liste de sectes qui tout en niant l'obligation du mariage religieux témoignent d'une irréprochable pureté familiale. La glorification des fils naturels ne tend qu'à prouver ce principe : la bâtardise ne met obstacle ni à la gloire, ni même peut-être à la sanctification.

Une « manifestation de concepts manichéens » (*J. de Fl.*, pp. 287-90 et 297) dans l'évolution de la légende arthurienne ne doit nullement empêcher d'affirmer que les auteurs de nos romans de la Table ronde n'ont été en aucune mesure ni Cathares, ni Albigeois. Ils n'ont fait que se servir, parmi les innombrables épisodes qu'ils relatent, de certains détails, récits ou concepts, qui remontent à des croyances manichéennes. Ainsi, quant à la glorification des bâtards, ils tâchent d'en atténuer l'impression défavorable. Pourquoi alors Mme Lot-Borodine, qui n'oublie pas de citer le passage de mon article où je l'indique, m'accuse-t-elle d'avoir voulu insinuer une « secrète inspiration manichéenne » ?

Je précise. Il y a lieu de distinguer trois étapes. A une époque qui précède l'*Historia regum Britaniae* une légende de provenance manichéenne faisait du roi Arthur un fils naturel. Ce fut la première étape. Dans la seconde, à laquelle appartiennent les romans de la matière de Bretagne, cette légende était maintenue par tradition. L'auteur du *Lancelot-Galaad* s'en était même servi pour

expliquer la provenance du Galaad dont il n'aurait pu faire autrement un fils de Lancelot. Mais ce n'est pas sans scrupules que nos conteurs admettent les bâtards parmi leurs héros. L'auteur du *Perlesvaus* en est choqué plus que les autres. Enfin la troisième étape est celle que présente la version allemande, *diu Crône* par Heinrich von dem Turlin. Cet auteur rejette complètement la légende. Et ce n'est pas sans désir de couper court à toute médisance sur la naissance d'Arthur, qu'il met dans sa bouche une longue lamentation sur la mort de Uterpandragon.

Wie gar eine sælige kindes clage
Artus vuorte an de Tage
Do sîn vater verschiet... (Éd. Schöll, s. 5-6).

Mais à la moindre mention du néo-manichéisme Mme Lot-Borodine paraît perdre son sang froid. Mon intérêt pour cette secte l'irrite et l'agace. C'est la suite d'une opinion que l'éminente romaniste érige en axiome. « Alors comme aujourd'hui, peut-être plus encore, — écrit Mme L.-B. — on était catholique ou on ne l'était pas » (*Romania*, LVII, 201). Comment dois-je comprendre cela ? Il résulterait du contexte qu'un rempart infranchissable séparait net Cathares, Albigeois, et toutes autres sectes sur lesquelles nous sommes moins renseignés, du reste de la population restée au sein de l'Eglise. « L'état intermédiaire, — continue Mme L.-B. — n'est qu'une chimère ». Voici entre mon critique et moi une divergence de principe cardinale. Car, contrairement à cette formule, je suppose l'état d'âme de la masse des croyants aux XIIe et XIIIe siècles plutôt confus en matière de dogme.

Nombreux devaient être ceux qui, n'étant aucunement ni Cathares, ni Albigeois, mais se croyant au contraire des fidèles de l'Eglise Mère, étaient néanmoins attirés par certaines conceptions, légendes ou apocryphes qu'ils tenaient du contact inévitable avec les sectaires. L'expression dont je me suis permis de les désigner : Manichéisants « sonne mal » aux oreilles de Mme Lot-Borodine. Soit. Il ne s'agit pas du mot. Mais si j'avais à entreprendre un second travail qui traiterait de l'idée religieuse au moyen âge, je serais encore et encore attiré par les dissentiments d'un certain nombre d'écrivains de cette époque avec le catholicisme strictement défini et établi à jamais. Peut-on oublier un seul instant que ce ne sont que Thomas d'Aquin et Bonaventure qui en sont les fondateurs définitifs ?

Ni les Basiliens de la Calabre, ni Scot Erigène, ni autant l'auteur inconnu de la *Vera philosophia* que Gilbert de la Porrée, ni Joachim de Flore, ni les joachites, auxquels j'ai cru pouvoir ajouter l'auteur du *Lancelot-Graal*, ni même Gérard da Borgo san Donnino, n'ont été des sectaires. Mais tous, ils ont été, plus ou moins, soit avec douceur, soit avec une sévérité extrême, désapprouvés par l'Eglise. Une étude assidue et consciencieuse de leurs aspirations m'a semblé nécessiter une recherche minutieuse des raisons de cette divergence, au lieu de l'atténuer, comme d'aucuns ont préféré le

faire. Et à chaque nouveau carrefour de l'évolution que je poursuivais, au Mercourion, en Calabre, sur les routes d'Italie, vers le Nord, en Provence et dans les milieux où naquit la légende arthurienne, je me heurtais sans cesse aux apocryphes, concepts et croyances, qui m'apportaient des renseignements précieux. Sans, certes, les confondre avec le courant principal, avais-je le droit de les négliger? Et ce sont les Néo-manichéens sur lesquels on possède les données les plus sûres.

II. *Galaad.* — Si le *Commentaire sur Jérémie* était effectivement « postérieur à 1242 » (*Romania*, LVI, 535), il serait absurde d'en faire dériver le Galaad du *Lancelot-Graal*. Pourtant en est-il ainsi? Mme Lot-Borodine renvoie le lecteur aux *Kritische Untersuchungen über Joachim von Floris* de Friderich, parues en 1859 dans la *Zeitschr. wissensch. Theologie*. L'opinion de Friderich lui paraît définitive. Avant de s'étonner de l'ignorance du pauvre « romaniste russe », — faut-il que je le répète — il valait mieux attendre la publication de mon travail sur Joachim de Flore.

Supposons néanmoins que ce commentaire soit véritablement une œuvre apocryphe. Prenons le texte tel que Mme Lot-Borodine doit l'avoir lu. On n'y trouve que deux indications chronologiques : elles sont contradictoires. La première, c'est l'an 1197 : l'auteur s'adresse à l'empereur Henri VI et lui dit que le Saint-Siège ne restera que 64 ans sous le joug de ses héritiers; or, d'après le système de Joachim de Flore, en 1260 doit commencer le sabbat du troisième état. Voici ce passage : *Agitur enim nunc 1197 annus, ut extendetur ita vexatio in 64 annos* (fol. 53 a) La seconde date est une allusion sous forme de prophétie à la prise de Constantinople en 1204 : *copiatur archa Constantinopolitana ecclesia ab aliis philisteis Lombardis sive et Italicis et aliis gentibus intermixtis* (fol. 14 a). Ni Engelhardt qui a le premier émis des doutes sur l'authenticité de ce traité (*Kirchengesh. Abhandlungen*, 1832), ni Hahn (*Gesch. der Ketzer im Mittelalt.*, III, 84 pp.), ni Friderich n'en ont trouvé d'autres. Il n'y a donc aucune raison, sauf supposition tout à fait arbitraire, de rajeunir cet écrit de quelques décades et rien n'empêche d'y voir la source de la particularité du *Lancelot-Graal* qui le distingue de tous les autres romans de la Table Ronde.

Mme Lot-Borodine trouve étrange que j'aie nommé le *Commentaire sur Jérémie* : œuvre joachite, au lieu de l'attribuer au grand penseur calabrais lui-même. Mais c'est que j'ai été plus prudent que mon sévère critique. Pour démontrer que Joachim était un adversaire résolu des Patarins, Mme L.-B. cite un passage où Joachim voit « en eux les descendants des Ariens, sabelliens et tutti quanti, engeance diabolique identifiée avec la Bête hideuse de l'Apocalypse » (p. 544). Or ce passage se trouve justement dans le *Commentaire sur Jérémie* (fol. 37 b), qu'elle considère comme apocryphe. Sachant que l'opinion courante rejette ce libelle du canon des œuvres de Joachim, je n'avais pas voulu alors insister sur une discussion à ce sujet, trop longue pour les *Mélanges* de la *Romania* et, en somme, indifférente pour ma thèse. Reprenons-la maintenant puisqu'il y a lieu d'en reparler.

Nous venons de voir qu'il y a dans ce traité deux dates contradictoires. En admettant la seconde, l'an 1204 (l'autre celle de 1197), ainsi que toutes les allocutions à l'empereur Henri VI ne seraient qu'une preuve de l'habileté de la contrefaçon. L'œuvre ne serait donc pas de Joachim lui-même, mort en 1202. Ce n'est pas ce que je pense. Je considère la phrase qui se rapporte à la date de 1204 comme une interpolation (*J. de Fl.*, 25-26). Je pourrais ajouter que les doutes de Engelhardt, Hahn et Friderich et de tous ceux qui ont trouvé probant leur point de vue, proviennent très vraisemblablement d'une faible connaissance de la biographie du penseur calabrais. Joachim de Flore était le confesseur de l'impératrice Constance, femme de Henri VI et mère de Frédéric II, confesseur extra sévère, ajoutons-le. Calabrais autochtone, les Normands, pour lui, ne furent que des envahisseurs du « peuple latin », élu de Dieu et prédestiné.

Henri VI entra suivi de troupes allemandes, nouveaux envahisseurs. Une lutte sanglante entre Henri VI et Tancrède, devenu roi de Sicile et de Calabre, apportait de nouvelles calamités. Tout le traité porte l'empreinte d'une inspiration locale, calabraise. Ce sentiment l'anime, l'enflamme, l'exhorte à lancer contre Henri VI des invectives prophétiques et son fils n'est-il pas toujours appelé « regulus », à peine sorti des langes. Aucun fait de la biographie de Frédéric, devenu empereur, n'y est mentionné. Et Friderich voit très bien la différence avec le *Commentaire sur Isaïe*, qui, effectivement, n'est qu'une contrefaçon. L'érudit allemand a eu pleinement raison de dire de ce dernier : « er ist ja in der Generation verfasst die im Jahr 1201 anfängt » (p. 450). Pourquoi alors chercher à ne pas prendre les choses comme elles se présentent, s'obstinant à ne pas admettre non plus l'authenticité du libelle sur lequel a été forgé celui d'Isaïe ?

Pour en terminer avec Galaad, voici un texte que je trouve dans un ms. du XVe s. Ce n'est pas un renforcement de mon argumentation, mais le passage vaudrait la peine qu'on le relève. L'auteur anonyme raconte très brièvement *quelques viex escript du viez Testament... pour ce qu'elles sont plaisans.*

Après avoir parlé de la construction du Temple de Salomon, il en vient à la nef que nous connaissons par la légende du Graal. Et il continue, ayant nommé le roi Pescheur :

Et ce fu yce roy mesmes chez qui Percheval le Galaas se heberga, quant il vit la lance et il vit porter le Graal par devant lui a grand luminaire ; car il ne demanda mie que on en faisoit ne de quoy on en servoit. Car li riche roy Pescheur eust etre gari de la plaie por ce que Percheval devoit estre gueri iusques a tant que Galaas l'en gari.

Suit plus loin : *Comment le gentil chevalier Galaad entra en nef aventureuse*[1].

1. Bruxelles 11188, fol. 13 verso. Le ms. m'a été signalé par mon jeune ami Golenistchef-Kontouzof.

Quelle serait l'explication de cette fusion des deux personnages : Perceval et Galaad : *Percheval le Galaas* ? Pour cet auteur Galaad semble faire fonction d'adjectif, si ce n'est une simple erreur graphique : *Galaad* pour *Gaulois*.

Perceval devait devenir un Galaad, mais il y a manqué n'ayant pas questionné le roi sur le Graal. Ce n'est qu'alors qu'un nouveau Galaad apparaît. Celui-ci est le vrai.

III. *Questions de méthodes*. — Mme Lot-Borodine semble attribuer la plus haute importance à une lecture assidue des ouvrages consacrés au problème étudié. De là son vif intérêt pour les livres que j'ai consultés. Ou bien « l'unique autorité » sur laquelle je m'appuie, c'est Jean Guiraud (LVI, 529, note), ou bien je « m'inspire entièrement de Gebhart et de Tocco » (p. 542, note), ou bien c'est « Heinzel que je cite seul » (*Romania*, LVII, p. 189), ou bien il convient de regretter « que les mémoires des romanistes allemands aient échappé à l'attention de M. A. ». Enfin, pour comble de mépris : quoique je « semble avoir lu » les *Origines du culte chrétien*. que valent mes assertions, puisque j'ai « parcouru le seul Duchesne » (LVII, 174 et 179) ?

La méthode que je me suis fait l'habitude de suivre est toute différente. Je considère comme obligatoire, d'abord, une connaissance aussi complète que possible de tous les textes et de tous les documents qui s'y rapportent. Les ouvrages d'autrui perdent alors quelque peu de leur valeur. On manquerait, certes, de délicatesse à ne pas citer ceux qui nous ont précédé dans nos affirmations. Mais quant aux divergences, à moins de vouloir écrire l'historique de la question, à quoi sert-il d'en encombrer les pages ? Les citations inutiles ne sont que parade de science facile.

N'en déplaise à Mme Lot-Borodine, c'est d'abord et surtout aux œuvres mêmes de Joachim de Flore, aux *vita* des saints de la Calabre et à ce qu'on trouve à cet égard dans les chroniques et autres documents de l'époque que j'ai consacré mes efforts, et ce sont justement les *Protocoles* de la Commission d'Anagni de 1255, « où — d'après la distinguée romaniste — mainte accusation fausse fut portée contre l'enseignement de Joachim » (LVI, p. 528), qui m'ont servi de guide. On a jugé trop superficiellement ces textes ; Mme L.-B. suit cette tradition invétérée. C'est le contraire qu'il paraît nécessaire d'admettre. Non seulement, — l'éditeur des *Protocoles*, le P. Denifle, l'a déjà dit — c'est le meilleur exposé du système de Joachim de Flore qui ait paru jusqu'à nos jours, mais encore on y constate le désir de rester aussi indulgent que possible (*J. de Fl.*, 354-62).

C'est à mon très estimé ami le P. Buonaiuti, professeur à l'Université de Rome, qu'il appartient de décider si j'ai réussi à interpréter le joachimisme avec suffisamment de pénétration.

Mêmes principes de travail quant aux romans de la Table Ronde. Lorsque, de la lecture des incunables qui contiennent les écrits de Joachim, de Flore, je passais aux volumes du *Lancelot-Graal*, publiés par Sommer

ce n'est pas sans hésitation que je constatais les rapprochements entre le prophète de la Calabre et l'auteur anonyme du « roman des romans », qui devenaient de plus en plus inquiétants. Je voyais bien que je m'aventurais dans une voie peu frayée. Mme Lot-Borodine, qui ne me ménage guère, semble cependant avoir compris la valeur relative des arguments que j'offrais à la discussion. Dès la première page elle dit que « quiconque s'occupe de l'histoire littéraire et religieuse du Moyen âge ne peut rester indifférent devant l'énoncé » de mes théories, et quelques pages plus loin : « il faut prêter une sérieuse attention à l'hypothèse joachimite que notre critique développe avec force arguments » (LVI, 545). Mais c'est, paraît-il, surtout ma méthode qui ne lui inspire aucune confiance. Car il faudrait un entassement de dissertations, de renvois aux plus célèbres autorités, de notes bibliographiques accumulées sans réserve, de citations empruntées à d'autres investigateurs, pour convaincre Mme Lot-Borodine.

Nous nous en apercevrons surtout quand ma distinguée adversaire parlera de la légende du saint Graal proprement dite.

IV. *Les agapes.* — Il me semble avoir suffisamment démontré que chaque mention des Cathares n'implique nullement l'imputation de cette hérésie aux conteurs des légendes arthuriennes. Je n'ai donc pas à y revenir. Mais voici une erreur que je tiens à rectifier. Je n'ai pas renvoyé le lecteur au texte du *Contra Fortunatum* de saint Augustin qui semble indiquer que certains Manichéens admettaient le rite eucharistique : *et Eucharistiam audivi a vobis saepe quod accipiatis* (Migne, *Patr. Lat.*, t. 42, col. 114).

Mais Mme Lot-Borodine ne veut pas admettre qu'on puisse interpréter le *service* du Graal chez Robert de Boron comme une agape eucharistique ; « faire agape » n'étant aucunement, comme l'a cru Jean Réville, synonime de « faire eucharistie » (LVII, 251-254). C'est l'opinion du P. Batifol. Dans son article du *Dictionnaire* de Vacant et Mangenot il écrit : « Les agapes ont été des repas offerts aux pauvres », et plus loin : » Nous voilà loin du rôle que de Bingham à Renan on leur attribuait ! Institution apostolique sinon divine » (v. I, p. 556). Pourtant, dans ses *Études d'histoire et de théologie positive*, le P. Batifol ne nie pas que les agapes soient « intimement connexes à la célébration de la Cène » (1re série, 7e éd., p. 284). Or l'assemblée autour de la Table à laquelle Joseph a convié son « peuple » n'est-elle pas justement la commémoration de la Cène ? Le P. Batifol insiste pour qu'il n'y ait pas de confusion entre Eucharistie et fraction du pain. Pourtant Dom Leclerc, sur l'autorité duquel s'appuie également Mme Lot-Borodine dans un article plus récent, ne considère nullement l'opinion du P. Batifol comme définitive : « In such matters sweeping generalisations should be avoided ». Et voici le résumé de sa pensée, qui ne diffère de celle de J. Réville que par plus de prudence : « we gather that under certain circumstances the agape and the Eucharist appear to form parts of a single liturgical function, the meal as understood by the Cristians,

was a real supper which followed the Communion (*The Catholic Encyclopedia*, v. I, p. 201).

V. « ... *d'une chambre en l'autre entrerent* ». — Mon erreur la plus atroce, est, pour Mme Lot-Borodine, d'avoir affirmé que la procession du Graal poétise la μεγάλη εἴσοδος, l'*Introït* du rite grec. Et je suis d'autant plus coupable que d'autres ont eu la même idée. L'argument principal contre mon assertion consiste à nier l'identité des objets liturgiques dont parlent nos conteurs et trouvères avec ceux que porte le clergé pour les poser sur l'autel.

D'accord en cela avec les miniaturistes du XVe s.[1], Mme Lot-Borodine ne veut même pas admettre que le Graal soit le calice : c'est un ciboire (LVII, p. 184). Soit. Je ne veux pas contredire la savante romaniste, d'autant plus que sa pensée à cet égard est loin d'être explicite. Si j'ai bien compris, quand il s'agit du *service* du Graal chez Robert de Boron nous apprenons qu'il « contient le sang du Christ » (LVII, p. 136). C'est donc le calice. De même, d'après Mme L.-B. « dans le *Perlesvaus* où le Graal est le calice, ainsi que dans la *Queste*, le sang de la lance y coule directement » (LVII, 190, note). Chrétien de Troyes serait-il le seul à se figurer un Graal = ciboire ?

En ce qui concerne *le tailleor*, dans lequel Mme L.-B. se refuse à voir la patène, nos trouvères et conteurs ne paraissent pas avoir une idée aussi précise, ce qui prête à discussion. On ne s'explique pas pourquoi dans quelques versions il y a deux *tailleor* au lieu d'un seul comme chez Chrétien de Troyes (*Didot-Perceval*, éd. Hucher, p. 445). Pourtant l'argument principal contre l'identification du *tailleor* et de la patène ne peut être considéré comme valable. « Quoi qu'il en soit, — demande Mme Lot-Borodine, — comment identifier ce plat découvert et vide avec le *diskos* grec, qui n'apparaît pendant le grand Introït que *sub velum*, ayant à l'intérieur des parcelles, non trempées encore du pain eucharistique ? » (LVII, 191). Pendant la Grande Entrée c'est habituellement le diacre qui porte le *diskos* couvert d'un voile spécial. Il le tient sur la tête d'une main, ayant sur l'autre l'*orarion*. Mais si Chrétien de Troyes avait représenté la patène découverte, Mennessier n'oublie pas de mentionner le voile :

> Après vent i varlés moult gent
> Qui tint un tailleor d'argent
> Envelopé en un amit
> Rice et bel d'un vermel samit (v. 44694-700).

Nous arrivons au point culminant de toutes les exégèses de la légende

1. Voir B. N. ms. fr. 112, reproduit dans l'*Histoire de la Litt. fr.* par J. Bédier et P. Hazard, t. I, p. 43 et un autre ms. de la B. N. reproduit dans l'*Histoire illustrée de la Litt. fr.*, par Lanson, t. I, p. 47.

du Graal : la lance. Mme Lot-Borodine veut bien admettre que la lance portée dans la procession du Graal soit la lance de Longin (LVII, 193). Mais voici que je rappelle ou plutôt que j'indique que la ἁγία λογχὴ du rite grec, portée dans la Grande Entrée, est aussi la lance de Longin. Mme Lot-Borodine revient plusieurs fois sur cette assertion qu'elle ne veut aucunement approuver (LVII, 169-73, 176, 180-81, 193-95). La lance saigne chez Chrétien de Troyes et tous les autres trouvères et conteurs qui en parlent. Cette lance est une « vraie arme chevaleresque », « longue de deux mètres à peu près ». La ἁγία λογχὴ, au contraire, est un tout petit objet. Comme je l'avais prévu, c'est bien cela qui empêche de reconnaître la « ressemblance avec la lancette eucharistique ». Ce que mon éminent contradicteur me reproche comme une énormité insensée, c'est d'avoir osé dire qu'elle saigne aussi, en effigie naturellement. Mme Lot-Borodine insiste : « la hagia longke ne peut ni ne doit saigner » (LVII, 194). Comme il s'agit d'une vague tradition légendaire, il est difficile de décider qui de nous deux a raison. L'essentiel c'est que la ἁγία λογχὴ commémore la lance de Longin, et à ce sujet il ne peut y avoir de doute ; il n'y a qu'à consulter un manuel liturgique de l'Eglise d'Orient[1]. Et alors nous voici devant cet axiome : deux choses identiques à une troisième sont identiques entre elles.

Il paraît donc établi que le Graal, le *tailleor* et la lance correspondent au ποτήριον, au δίσκος et à la ἁγία λογχὴ, portés en procession pendant la Grande Entrée. Ces paroles étranges : « ... *d'une chambre en l'autre entrerent* », trouvent alors une explication bien plausible, sans qu'il faille imaginer que Chrétien de Troyes ait fait allusion à l'iconostase. La vision des deux portes suffit. Dans le *Perlesvaus* en prose les demoiselles « issent d'une chapelle » et ensuite « vont an une autre chapele » (éd. Potvin, I, p. 88).

M'étant décidé à publier mon hypothèse sur la procession du Graal, ce n'est pas l'ignorance du rite grec en Occident qui m'a arrêté le plus (cf. LVII, 180). Au XIIe s. les rapports avec l'Orient étaient étroits et faciles. Il y avait une autre question qui se posait obstinément. Comment sanctifier le Graal et en même temps enfreindre les préceptes de l'Église en ce qui concerne l'observance du suprême mystère ? D'où aussi cette sympathie pour le rite schismatique ? Il m'a semblé avoir dissipé ces doutes en apprenant que le rite gallican, si conforme à celui des Grecs, n'était pas au XIIe s. oublié « depuis trois grands siècles » (LVII, 174).

VI. *Le rite gallican.* — Les ouvrages sur le rite gallican, jusqu'au tout récent de J. B. Thibaut (Paris, 1929), sont tous consacrés surtout à l'étude de la provenance du gallicanisme liturgique. Voici pourquoi ils se terminent

1. P. Lebedef, *La science du service de l'Eglise Orthodoxe* ; Moscou, 1890, p. 140 (ouvrage russe).

généralement par l'introduction en Gaule du rite romain sous Pépin et sous Charlemagne. Pourtant j'ai pu me convaincre que, loin d'être oublié, ce rite subsiste toujours jusqu'à l'époque qui nous intéresse. Voici ce qu'écrit à Anselme, évêque de Canterbury, un certain Waleramus, Novemburgensis episcopus, qui vivait à la cour de l'empereur Henri (*ego in palatio Henrici imperatoris*) : « Diu non potest stare, quod partium in se grassatur dissensione de sacramentis Ecclesiae, aliud Palestina, aliud Armenia, aliud nostra Romana et Tripartita sentit Gallia. Dominici etiam corporis mysterium aliter Romana, alliter Gallicana Ecclesia, ac diversissime nostra Germania » [1].

Et la réponse d'Anselme, qui nous est parvenue, ne montre-t-elle pas que le rite gallican n'était nullement en voie de disparaître ? Anselme reste indulgent envers cette *sacramentorum diversitas* que Waleramus déplore : « Qui quamvis in rei veritate et virtute non dissentiant, in aptitudine tamen et decentia administrationis non concordant » ne lui semblent nullement coupables.

Mais que faut-il entendre sous ce terme : rite gallican ? Une réponse catégorique n'est pas facile par manque de documentation.

En ce qui concerne la Grande Entrée, nous en trouvons une mention dans l'*Expositio brevis Antiquae Liturgiae Gallicanae*, de saint Germain ou pseudo-Germain dans l'article : *De sono* [2]. Or dans le *De sacro altaris mysterio* du pape Innocent III, il n'en n'est plus question [3]. « Il ne pouvait y avoir d'Entrée solennelle de l'oblation, — écrit Mgr Duchesne, — préparée d'avance, comme dans les rites orientaux et gallicans [4] ». Mais jusqu'à quelle date a-t-on continué à célébrer l'*Introït* ? Ce sont surtout les autres particularités : la communion *sub utraque specie* et le pain trempé dans le calice qu'on continue à discuter jusqu'à l'époque qui nous occupe. Il est clair qu'il existait encore une certaine liberté ou plutôt quelques hésitations qui permettaient de s'inspirer de telles particularités liturgiques, qui à partir du XIIIe s. seraient déjà envisagées comme infractions aux préceptes de l'Église.

La communion *sub utraque specie* apparaît aussi dans nos romans. Dans le dernier épisode de la *Quête*, Josephé trempe l'hostie dans le Graal [5], après quoi Galaad fait sa communion. Cette particularité du rite gallican doit donc avoir pour nous un intérêt tout spécial.

Quand le savant liturgiste anglais, le P. Bridget, écrivait son Histoire de l'Eucharistie en Angleterre [6], il pouvait encore affirmer que, vers la fin du

---

1. Migne, *Patr. Lat.*, t. 158, col. 549 ; comp. 552.
2. Migne, *Patr. Lat.*, t. 72, col. 92.
3. *Ibid.*, t. 217, col. 773, etc.
4. *Origines du culte chrétien*, 3e éd., 1903, p. 175.
5. M. Pauphilet dans ses *Études*, p. 22-23, a relevé ce passage en indiquant l'irrégularité rituelle du point de vue de l'orthodoxie catholique.
6. *History of the Holy Eucharist in Great Britain*, Nouvelle édition (Londres, 1907), par Thurston, p. 155.

XIIe s., la communion sous les deux espèces n'existait plus. Mais son rééditeur H. Thurston le corrige : « This is, perhaps, stated a little too absolutely. It would probably be true to say the general rule before the end of the XIII c. than before the end of the XII », et il confirme sa pensée par le fait qu'un concile à Durham en 1220 permet de communier les laïques *sub utraque specie* [1]. En effet, je suis à même de citer plusieurs textes à l'appui de cette opinion : l'évêque catalan Guillaume de Campelle du XIIe s. dans son traité *De sacramento Altaris* écrit : *sacramentum utriusque speciei ab Ecclesia immutabiliter retenetur* [2], à quoi son éditeur dans la collection Migne ajoute avec raison : *manifestum sit communionem sub utraque specie duravisse ad saeculum usque XII.* De même dans ses *Sententiarum libri octo* le cardinal Robert de Pouille consent à donner le vin du calice aux laïques [3], et nous trouvons cette remarque de Hugon Mathond : *Non aevo solum Roberti (quod unicum indicare voluimus) sed etiam multos post annos morem hunc perseverasse.* Pourtant déjà au XIe dans B. Odonis *Expositio in canonem missae* on rencontre un passage pas très clair, il est vrai, qui fait entendre que, le sang et le corps du Seigneur étant la même substance, il n'y a pas lieu d'avoir recours à l'un et l'autre : *Haec omnia bona cum corpus et sanguis Christi non sit nisi unum* [4]. Si j'ai bien saisi le sens de cette phrase elle exprime l'argument le plus accrédité, d'après lequel les laïques recevant exclusivement l'oblate ne sont pas privé du sang sanctissime.

Le texte suivant du *Liber officiis* Joannae Abricensis et Rothomagensis episcopi, du XIe s., nous parle de la communion sous les deux espèces et simultanément des parcelles de pain trempées dans le calice.

L'hostie est préparée sur la patène : « in qua [patena] sacerdos corpus Domini tripliciter dividat quarum partium unam sacerdos calici immittens, *Pax Domini*, alta voce dicendo, protinus subdat secrete : *Fiat communio corporis et sanguinis Domini nobis acceptientibus in vitam aeternam.* Alia se, diaconum subdiaconumque communicet. Tertiam viaticum... (c'est pour la communion des malades) Si autem opus non fuerit, Tertiam sacerdos, aut unus ministrorum accipiat. Non autem intincto pane, sed juxta definitionem Taletani concilii seorsum corpore, seorsum sanguine sacerdos communicet, excepto populo, quem intincto pane non auctoritate sed summa necessitate timoris sanguinis Christi effusionis permittitur communicare » [5].

Tout se passe donc comme dans le rite grec, où les officiants communient

---

1. *Ibid.*, Thurston cite Funk *Kirchengeschichtiche Abhandlungen*, I, pp. 306-307, et Smed, *Kelchversagung und Kelchspendung*, 1898.
2. Migne, *Patr. Lat.*, t. 163, col. 1049.
3. Migne, *Patr. Lat.*, t. 186, col. 774; comp. col. 965.
4. Migne, *Patr. Lat.*, t. 160, col. 1068; à comparer « de sacro Altaris mysterio » d'Innocent III, Migne, *Op. cit.*, t. 217, col. 881.
5. Migne, *Patr. Lat.*, t. 147, col. 36-37; pour le même procédé dans le rite gallican, Duchesne, *op. cit.*, pp. 219-221.

du pain et du vin séparément. Pourtant le pape Pascal II avait déjà défendu de donner le vin aux laïques, ne faisant exception que pour les malades [1].

L'époque qui précède le pontificat d'Innocent III a été une époque de transition. Le rite romain imposé depuis Charlemagne n'a pas fait cesser les anciennes traditions, et c'est le rite gallican qui sera surtout mis en cause. Le *Dictionnaire de Théologie Catholique* de Vacant et Mangenot consacre plusieurs colonnes à ces deux siècles décisifs, mais encore pleins de troubles et d'hésitations. Les paroles d'Anselme en réponse à Waleramus : *non video in hac diversitate reprehensibilem discordiam* [2] en sont la preuve. Anselme va même jusqu'à dire : *et azymum, et fermentatum sacrificans, sacrificat* [3]. Une discipline rigoureuse va être appliquée aux fidèles, mais pendant ces siècles l'Église garde une attitude plus libérale et moins autoritaire. C'est cet esprit qui, semble-t-il, a permis au clerc champenois de s'inspirer de l'*Introït* presqu'oublié et d'imaginer la scène de la procession du Graal qui a donné lieu à tant d'interprétations diverses.

VII. « *non apensez de demander* ». — Avant de conclure, je voudrais relever deux petits textes à l'appui de l'interprétation que je donne à cette coulpe suprême de Perceval : son manque de curiosité au moment où le Graal a passé devant lui (*J. de Fl.*, pp. 307-10).

On sait que l'Église d'Orient ne refuse pas la communion aux enfants. Jusqu'à neuf ans ils la reçoivent sans confession. Il n'y a non plus aucune préparation à la Première Communion. C'est, d'après nos textes, au XIIe s. que la règle de la Première Communion paraît être introduite en Occident. On se basait sur les paroles de l'apôtre : *Ignorans enim ignorabitur* (Ire Cor. XIV, 38). Les enfants qui ne savent rien du mystère chrétien doivent en être privés. Un poète de l'époque le dit expressément :

> Nec pueris annos infra bis quinque manentes
> Des Corpus Domini, quam vis sint corpore puri
> Quid sumant tamen ignorant, ergo prohibetur [4]

Le même principe est exprimé dans les *Sententiarum Libri Octo* Roberti Pulli (ou Poulain, ou Pulley), écrivain du XIIe s. : « Id ignorare quod ab indignis non est communicandum, intolerabilis neglegentia est, praesentim Christianis, qui id officii habent, ut tanta saltem sacramenta indiscussa non dimitant [5] ».

Certes, c'était une *intolerabilis neglegentia*, quand Perceval, le simple, n'avait posé aucune question, pendant que la procession du Graal passait devant lui. Voilà pourquoi il n'assistera pas à l'eucharistie. Il n'a vu que l'*Introït*. Or plus tard, — nous le savons par la version de Gerbert de Montreuil, — lorsqu'une

1. Bridget, *op. cit.*, p. 156.
2. Migne, *Patr. Lat.*, t. 158, col. 553.
3. *Ibid.*, col. 541.
4. Bridget, *op. cit.*, p. 154 ; comp. Migne, *Patr. Lat.*, t. 186, col. 1040.
5. Migne, *Patr. Lat.*, t. 186, col. 962.

seconde fois il arrive chez le roi Pêcheur et pose enfin la question qu'on attend de lui, il ne sera encore que très vaguement informé et la communion ne lui sera pas non plus accordée ; le roi lui dit :

N'avez pas bien servi a gré
Celui par cui vous le sarois [1]

Une longue épreuve attend Perceval. Il n'y a pas seulement lieu de se confesser, il lui reste la pénitence. La communion poétisée et exaltée, celle qu'on reçoit du saint Graal lui-même, est de combien plus haute et plus sacrée que toute autre, puisque c'est la Communion suprême, le mystère dévoilé et communiqué aux élus.

A ces aspirations pieuses, poétisées par la légende du saint Graal, vient se joindre une conception plus spiritualiste encore, c'est celle du joachimisme.

Eugène ANITCHKOF.

1. Éd. Mary Williams, v. I, p. 2 (*Classiques français du m. âge*).

COMPTES RENDUS

TOBLER-LOMMATZSCH, **Altfranzösisches Wörterbuch**, fasc. 15, t. II, col. 1089-1280 (de CROL à DEFENIR) ; Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1932.

Une notable partie de ce nouveau fascicule [1] est occupée par quelques articles très longs : *cuer* (9 colonnes), *cui*, pronom (3), *cuidier* (4), *cuire* (3), *dangier* (5) et le plus long de tous, celui qui est consacré à la préposition *de*, occupant 24 colonnes et divisé par seize rubriques. Cette matière, qui, pour être intéressante, n'en est pas moins un peu encombrante, explique que nous n'ayons encore que le commencement de la lettre *D*. L'abondante matière réunie par Tobler et son très actif successeur permet d'étonnants rapprochements qui sont intéressants même lorsque la pleine lumière n'en jaillit pas encore sur le sens exact de certaines expressions. Un exemple. Lorsque je rédigeais le glossaire du *Recueil général des jeux-partis*, je ne connaissais pas d'autre exemple de cette locution figurant dans une pièce de Jehan Bretel *Au mieus parant doit on prendre les dés*. Le nouveau dictionnaire atteste la même formule chez un autre poète artésien, Robert le Clerc, auteur des *Vers de la Mort* (éd. Windahl) : *Prendrons le dé au mieus parant*. Ce terme de jeu est doute une locution régionale. Mais le sens reste obscur.

Voici maintenant un petit nombre d'additions et d'autres menues remarques.

Col. 1109. J'aurais aimé a trouver á sa place dans l'ordre alphabétique, la forme CRUSILLIÉ, avec renvoi à CROISILLIÉ.

Col. 1111. CUCUTAINE (article à ajouter), adultère (?) : *Et si sera* [*Antecriz*] *norriz en cucutaine d'un enchanteor*... (*Lucidaire*, B. N., n. acq. fr. 10.034, fol. 66 r° b).

Col. 1161. CURIOS. Ajouter le sens de « coquet » et cet exemple : *Ne vest pas robe curieuse* (B. N. fr. 12.483, fol. 155 v°). Cf. l'article suivant.

Col. 1162. CURIOSETÉ. Ajouter le sens de « coquetterie, vanité » qui

1. Voir sur les parties parues précédemment, *Romania*, LII, 391 ; LIII, 398 ; LVI, 290, et LVII, 443.

apparaît déjà dans ce passage de Gille le Muisit, classé à tort sous le sens de « souci, préoccupation (*Sorge*) » : *Or ne voi curiosités, Ces orgieuls ne ces vanités*, et qui reparaît dans cet autre, qui est à ajouter : *Robes sans curiosité* (B. N. fr. 12.483, fol. 136 b). Cf. l'article précédent.

Col. 1167. CYBE (article à ajouter), bateau :

Li evesque et li maronnier
Le peril weullent eschiver,
En la cybe sont descendu
.....
La cybe est venue a port.
(B. N. fr. 12.483, fol. 258)

Col. 1201. DAVEDEL. Ajouter :

Ou se tu es un sot musart,
Un davoudel, un grant conart...
(B. N. fr. 12.483, fol. 104 b)

A propos de ce dernier vers, je pense qu'il faut classer CONART comme un mot à part (qui manque aux dictionnaires), et non pas comme une variante de *cornart* « imbécile ». *La Clef d'Amors* a *couart* au texte, mais *cornart* (voir Tobler-Lommatzsch, *s. v.*) aux variantes ; au lieu de *couart* il faut peut-être lire au texte *conart*.

Arthur LÅNGFORS.

GUNNAR TILANDER, **Glanures lexicographiques** ; Lund, Gleerup et Paris, E. Droz, 1932 [*Arch. reg. societatis humaniorum litterarum lundensis, XVI*].

I

Par ses recherches approfondies sur le vocabulaire de l'ancien français, M. Tilander s'est acquis des droits de reconnaissance auprès de tous ceux qui se rendent compte combien il reste à faire pour inventorier le lexique de la vieille langue. Ayant déjà annoncé les *Remarques sur le roman de Renart* dans la *Romania*, L, p. 123-130, nous sommes heureux de faire connaître aujourd'hui les glanures lexicologiques qui témoignent encore une fois de la probité et de la sagacité du philologue suédois. Les glanures sont sorties des lectures de plusieurs textes qui concernent la vénerie et la fauconnerie que l'auteur était amené à faire en vue de la publication des livres du roi Modus et de la reine Ratio pour la Société des Anciens Textes. Ayant reconnu d'emblée que de nombreux termes techniques de la langue du chasseur et du fauconnier, cités dans les ouvrages du moyen âge, demandent à être précisés au point de vue sémantique et étymologique, M. Tilander s'est acquitté de cette tâche avec un succès remarquable.

Quand il s'agit de mots rares ou de vocables offrant des sens mal attestés, les éditeurs se donnent souvent une grande peine pour dénicher des exemples analogues dans d'autres textes contemporains ou postérieurs. Il n'est pas douteux que ce procédé aboutisse à de bons résultats ; cependant, ce n'est pas la seule source où il faudrait puiser pour rétablir la forme et les sens du lexique vieux français. Il me semble qu'on ne tient pas suffisamment compte d'une autre source d'information, c'est-à-dire des lexiques patois et régionaux de la France. Les parlers de l'Ouest et de l'Est ont maintenu souvent, avec une ténacité remarquable, des termes concrets et techniques que les textes littéraires du moyen âge n'enregistrent que fort rarement. Dans les vers 927-930 du *Jeu de la Feuillée*, Gillot le Petit, après avoir irrité le tavernier, Raoulet, par une remarque désobligeante, prie son compagnon Hane de demander à l'aubergiste de leur servir quelque chose à manger.

Hane, demandés Rauelet
S'il a chaiens nul rehaignet
K'il ait d'ersoir repus en mue.

Tandis que l'éditeur du texte, M. Ernest Langlois, traduit dans le glossaire *mue* par « endroit retiré (peut-être ici garde-manger) », il se borne, dans la traduction en français moderne qu'il a publiée dans les *Poèmes et Récits de la vieille France*, à rendre le passage qui nous intéresse de la manière suivante : Hane, demandez à Raoulet s'il n'y a pas ici quelque petit reste d'hier soir qu'il ait mis de côté. Il en ressort que la traduction du mot *mue* que M. Langlois avait proposée dans l'édition des Classiques français du moyen âge a peu satisfait l'éditeur lui-même. En se reportant à la scène qui se déroule dans la taverne de Raoulet, il est aisé de voir que les paroles de Gillot, railleur et malveillant, sont destinées à offenser et à agacer l'aubergiste qui, dans les vers 925-926, vient de riposter vertement à son interlocuteur, mais on ne voit pas comment une allusion au garde-manger de l'aubergiste pourrait mécontenter Raoulet. En consultant Godefroy, on constate l'existence de deux témoignages du mot *mue* avec le sens de « cage à poulet » dont l'un semble provenir de l'Ouest de la France ; le même mot est encore aujourd'hui vivant sur une aire assez étendue. Ainsi l'ALF, carte 194, offre le mot *mue* avec le sens de « cage pour engraisser la volaille » dans les points 630 (Gironde), 515, 523, 525, 527, 528, 535, 536 (Charente-Inférieure), 517, 529, 621 (Charente), 510, 511, 512, 513 (Deux-Sèvres), 429, 459, 521, 531, 540 (Vendée), 508, 509, 514 (Vienne), 606, 607 (Haute-Vienne). Cependant l'aire du mot s'étend ou s'étendait encore plus vers le Nord : *mue* « grande cage circulaire où l'on met les poulets à l'engrais » (Peschot), Centre : *mue* « sorte de cloche à clairevoie sous laquelle on retient en plein air une poule qui a des petits poulets », Vendômois : *mue* « grande cage circulaire très basse en osier, dans laquelle on séquestre les volailles, on les met à l'engrais et on place une poule avec ses poussins » (Martellière);

Manceau : *mue* « cage à poule, espace d'une cour, réservé aux volailles et grillé » (Dagnet) ; Pléchâtel : *mu* « cage pour engraisser les poulets » ; Guernesey *mue* « cage où on met les volailles engraissées » (Métivier), Villette (Calvados) *mue* « cage à volaille », Val de Saire *mu* « cage où l'on met les volailles engraissées » (Romdahl). S'il est vrai qu'aujourd'hui les glossaires patois de la Picardie ne semblent plus mentionner le mot, il est probable que la cage pour engraisser les poulets a disparu pour faire place à des poulaillers plus modernes. Ce qui est certain, c'est qu'on donne des restes de repas (« rehagnet ») surtout aux poulets et aux porcs à engraisser : une allusion telle que celle de Gillot le Petit au « rehagnet », déjà relégué dans la cage à poulet, d'où l'aubergiste pourrait les retirer pour les offrir de nouveau aux clients de la taverne, doit être fort désagréable à celui qui se vante de vendre le vin d'Auxerre par l'autorisation expresse des échevins (v. 909)[1].

Parmi les articles si bien documentés par M. Tilander, il y en a plus d'un qui gagnerait à être précisé par les matériaux accumulés dans les nombreux glossaires régionaux de la France. Pour *runfer* « ronfler » l'auteur, plutôt que de remonter à l'italien *ronfare*, aurait pu citer *ronfer* attesté par l'ALF, carte 1164, dans une assez grande zone autour de Lyon. — Le mot *suc* « sommet (de la tête) » n'est pas seulement très vivant dans l'ancien provençal et dans les parlers actuels du Midi de la France (cf. Mistral ; Martin, Lallé ; Laborde, Limousin ; *ALF*, *Suppl.* s. *crâne*, etc.), mais le même mot revient aussi dans le domaine franco-provençal (Gras, Forez ; Mège, Clermont ; Dartois, Franche-Comté, et Jaccard, *Essai de toponymie*, s. *suche*) et se continue peut-être jusque dans le wallon *suké*, *assuké* « se cogner de la tête » (Bruneau, Enquête, 195 ; Marchot, Saint-Hubert 132 ; Waslet, Givetois, etc.). Comme le mot offre constamment *ü* comme voyelle tonique, l'idée de M. Tilander de le rattacher au français « souche » qui, avec le provençal *soca*, doit remonter à un type *ciucca, ne me semble pas acceptable. — Le verbe *fremier* réapparaît à Yères *frémir*, *frémiller* « se dit de l'eau qui commence

1. Le vers 942 où *essiave* (3e pers. de *essever* < exaquare) est traduit dans le glossaire par « épuise, boive tout », n'est pas non plus très clair. Or *essever*, dans les parlers du Nord-Est et de l'Est (Rouchi, wallon, lorrain, Vosges, Savoie, Provence) veut dire « laver, faire tremper, mouiller le linge (à grande eau) avant de le lessiver ». Si Gillot propose d'essayer le vin avant qu'on l' « essiave » c'est qu'il veut boire le vin pur avant qu'on le trempe ou qu'on le mouille trop ! — Dans le vers 129, le poète en faisant le portrait de sa jeune femme vante les épaules qui point n'*encrukoient* : *encrukoient* est rendu dans le glossaire par « n'étaient pas courbes, étaient droites ». Comme ce verbe est encore attesté dans les parlers de l'Ouest sous la forme *encruc'her*, il importera de consulter le *Voc. du Haut-Maine* par Montesson qui nous fournit l'article suivant : *encrucher* « embarrasser, arrêter, accrocher un objet dans les branches d'un arbre ou sur un point élevé ; la parole m'est restée *encruchée* dans la goule. On dit de quelqu'un qu'il est *encruché*, quand il a la taille ou le cou trop court. »

à bouillir » (Delboulle) ; il en résulte que le sens de l'ancien français *fremier* pourrait être mieux précisé par « commencer à bouillir » [cf. aussi Bray *frémir* « commencer à bouillir » (Decorde), cependant, selon Jouancoux et Devauchelle, *frémir* désignerait « bouillir » dans la locution *lait frémi* (« soupe au lait »)].

Quant au substantif *freschumée*, la traduction de Godefroy, adoptée aussi par M. Tilander (« odeur, fumet »), pourrait, me semble-t-il, être plus précise lorsqu'on tient compte des patois actuels ; Franche-Comté *fraichun* « odeur de viande fraîche, de sang, etc. » (Dartois), Aunis *fraichin* « odeur de viande, de poisson » (Meyer), Elle *frèchèn* (sentir le) « odeur de viande fraîche et par extension de poisson de marée, de lieux humides » (Simonneau), dolois *fraichin* « odeur de relent que prend la viande en temps humide et chaud », etc. — Pour *hazer* « griller », on n'oubliera pas Yères *asir* « rôtir, brûler, le participe *asi* est particulièrement usité : Ce poulet ne sera pas bon, il est trop *asi* » ; Saint-Pôl *azir* « brûler légèrement, roussir, etc. ; dessécher, brûler par une flamme trop vive, en parlant d'un rôti ou d'un ragoût », Moselle *hèzi* « roussi, brûlé, desséché ; *don pain hèsi* « du pain trop cuit » (cf. *pain hazé* dans les textes cités par M. Tilander). Enfin on ne pourra jamais assez recommander de consulter l'admirable dictionnaire liégeois de Jean Haust qui, s. *hazi*, résume l'histoire du mot. — Pour terminer, je relève le mot *mingne*, auquel M. Tilander hésite à attribuer le sens de « teigne, dartre » ; en se reportant à la légende de la carte *mite* de l'*ALF*, on constatera l'existence de *mène* dans les parlers du Nord de la France et on ne pourra pas s'empêcher de s'adresser à l'article *mène* de Grandgagnage et à l'article *mègne* de Haust, *Dictionnaire liégeois*.

Les glossaires patois et les atlas linguistiques ne sont donc pas seulement des instruments de travail indispensables pour les linguistes, mais aussi pour les lexicographes de la vieille langue, dès qu'il s'agit de mieux préciser les sens de mots rares qui font partie de la langue concrète et technique. Il est sûr que M. Tilander auquel nous devons déjà d'excellents travaux sur le vocabulaire de l'ancien français ne tardera pas à mettre à contribution les sources de renseignements dont je viens de lui signaler l'importance.

J. Jud.

II

La préparation d'une édition des *Livres du roi Modus et de la reine Ratio* pour la Société des anciens textes français a amené M. Tilander à étudier un grand nombre de traités de vénerie et de fauconnerie du moyen âge dont la bibliographie occupe à elle seule huit pages. M. T. nous donne aujourd'hui, comme un premier résultat, une liste d'un millier de mots rares, suivis d'explications qui témoignent d'une érudition étonnante, surtout dans la botanique et la pharmaceutique. Car les noms de plantes et de drogues

médicinales foisonnent dans les recettes pour guérir les maladies des chiens et des oiseaux de chasse. Mais on trouve en outre, dans le livre de M. T., bon nombre de mots et d'expressions qui n'intéressent pas uniquement ce domaine spécial.

Pour discuter ici quelques mots qui sont de ma compétence, je crois tout d'abord qu'il faut accueillir avec réserve, jusqu'à plus ample informé, un mot *aiguiseuse* (le manuscrit a, à moins qu'il n'y ait faute d'impression, *aiguisense*) « poudre qui tombe d'une meule quand on aiguise un objet ». Ne s'attendrait-on pas plutôt à *aiguiseure* ? — Le contexte n'est pas toujours donné dans une étendue suffisante. Ainsi je ne comprends pas de quoi il s'agit, *s. v. canomime* (« cameline » ?), lorsqu'il est dit :. . *et les mettez dedens laigne*. Ne faut-il pas *dedens l'aigue ?* — *Courpable* (*corpable*, *corpauble*) est une forme fréquente dans le ms. 10.034 des nouvelles acquisitions fr. de la Bibliothèque nationale qui est de facture bourguignonne. Voir mon édition du *Regret Nostre Dame* de Huon le Roi de Cambrai, p. CI. — *Diauté* « dialthée, onguent à base de guimauve », se retrouve dans la chanson pieuse Raynaud 1183, éd. Järnström-Långfors, II, p. 175. — *Escritoire* « emplâtre ? » ; le texte cité, *Romania*, XXXII, 83, porte *escrictoire*. Il me semble qu'il faut supposer que le premier *c* est pour un *t*, alors *estrictoire* serait peut-être un astreignant. — De *fourestendure* « luxation » on peut rapprocher le verbe *fourestendre* voir le *Recueil des jeux-partis*, au glossaire.

A. LÅNGFORS.

Margaret PELAN, **L'influence du Brut de Wace sur les romanciers français de son temps** ; Paris, Droz, 1931 ; in-8, 174 pages.

La traduction de *l'Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth par Wace, en 1155, a-t-elle exercé quelque influence sur le roman breton qui commence à ce moment même sa carrière triomphale ? Et, si oui, quelle était la nature et la portée de cette influence ? Ce sont les questions que s'est posées Miss Pelan dans ce travail, présenté comme thèse à l'Université de Strasbourg. On avait bien sur ce problème quelques études partielles, mais aucun travail d'ensemble, et les contradictions qu'on constate non seulement d'un critique à l'autre, mais quelquefois aussi chez un seul et même auteur, justifient assez la nécessité d'une pareille enquête.

L'étude de Miss Pelan a abouti à des résultats très précis. L'influence de Wace sur le roman de son temps y est demontrée d'une façon incontestable. Cette influence n'est pas tout à fait celle à laquelle on pouvait s'attendre. Ce que Wace fournit à ses contemporains, ce ne sont point les sujets de leurs contes et romans. Ceux-là ils les doivent à d'autres sources, en première ligne aux récits oraux des conteurs professionnels, comme le disent très nettement Chrétien de Troyes, Berol, Thomas d'Angleterre, et,

d'une façon moins précise, Marie de France. Ce qu'on emprunte à Wace, ce sont quelques noms ou quelques données historiques, utilisées notamment pour servir de cadre aux fictions romanesques ; ce sont encore des thèmes narratifs qui viennent enrichir l'action ; et ce sont surtout des thèmes descriptifs dont les romanciers aiment à orner et à agrémenter leurs inventions. Tirées presque toutes de la vie réelle de l'époque, ces descriptions doivent contribuer, comme les éléments pseudo-historiques, à donner aux fictions des poètes une apparence de réalité, en même temps qu'elles soutiennent l'intérêt du public auquel s'adressent les auteurs des romans courtois.

Ce n'est pas un effet du hasard qui fait que cette influence apparaisse surtout chez les premiers représentants du roman breton. On la constate notamment chez Chrétien de Troyes, chez Thomas d'Angleterre et chez Marie de France. Question de date en partie, mais aussi question de tempérament poétique. Chrétien, Thomas, Marie, quelques autres encore, ont su discerner d'un coup d'œil sûr ce qui faisait la réelle valeur littéraire de l'œuvre de Wace, les morceaux descriptifs qui furent ajoutés par lui au texte de Geoffroy, enrichi non pas, comme le dit G. Paris, de « pauvres ornements », mais d'heureuses trouvailles qui représentaient alors en partie une véritable nouveauté dans la production poétique. Ils n'hésitèrent pas à le suivre dans cette voie. Ils reprirent dans leurs œuvres ces mêmes thèmes que Wace avait introduits dans sa traduction ; ils les enrichirent d'éléments nouveaux et les perfectionnèrent, léguant ainsi à leurs disciples et émules des modèles littéraires plus parfaits qui firent rapidement oublier ceux du clerc normand. Mais celui-ci n'en a pas moins été le véritable créateur de ce procédé littéraire dont il a fourni les premiers modèles. On trouvera dans es dernières lignes du livre de Miss Pelan définie d'une façon juste et sobre la place exacte et la portée de l'œuvre de Wace dans le mouvement littéraire si important du milieu du XIIe siècle.

Miss Pelan doit ses résultats essentiellement à la comparaison des textes. On sait combien la méthode comparative offre de dangers entre des mains inexpérimentées, combien elle exige de prudence et de retenue de la part de celui qui l'applique. L'identité des thèmes littéraires doit nécessairement entraîner des ressemblances dans l'expression, dans les rimes et dans les éléments qui entrent dans la composition du morceau. Il faut donc, pour que les rapprochements soient probants, qu'ils s'étendent sur un ensemble assez vaste, qu'ils portent sur des traits caractéristiques et originaux et que les rencontres entre les deux textes qu'on compare soient nombreuses. Ces conditions on les trouve réalisées dans la thèse de Miss Pelan. L'auteur a, en général, su résister à l'entraînement auquel on succombe facilement dans des études comme celles-ci. Ses rapprochements sont presque toujours probants ; les résultats obtenus sont, par conséquent, convaincants.

Ainsi, Miss Pelan constate chez Chrétien de Troyes une très forte influence du *Brut* dans ses premières œuvres, *Erec* et *Cligès*, auxquelles il faut ajouter

Philomena, comme nous l'avons fait voir ici-même (*Romania*, LVII, p. 35 ss.), tandis que cette influence est à peu près nulle dans *Lancelot* et *Yvain*. Le poète a évidemment entre temps conquis son indépendance et s'est affranchi de ses modèles littéraires, car ce qu'on nous dit ici au sujet de Wace se répète aussi à l'égard de *Tristan*, de *Thèbes*, d'*Eneas*. En revanche, *Perceval* pose un problème curieux. Les réminiscences du *Brut* y sont de nouveau bien plus nombreuses et plus vives que dans les œuvres précédentes de Chrétien. En partie, sans doute, comme le dit très justement Miss Pelan, afin d'accentuer plus vigoureusement la couleur locale galloise du roman. Mais ne serait-ce pas aussi un indice qui ferait penser que ce roman, resté inachevé, n'était pas la dernière en date des œuvres de Chrétien et qu'il était déjà écrit à une époque antérieure, à un moment où l'influence de Wace se faisait encore sentir dans la production littéraire du Champenois (voir p. 70, note 45) ? C'est une question qui demanderait à être examinée de près et sur laquelle nous comptons revenir dans nos études sur Chrétien.

Miss Pelan rejette (p. 61, note 28) le rapprochement, signalé par M. Wilmotte, entre Perceval, v. 1632 ss., et un passage de Geoffroy de Monmouth (éd. Faral, chap. 184 et 186). Elle n'a pas tout à fait tort, si l'on ne s'en tient qu'au texte latin. Mais il faut se rapporter à la traduction de Wace, ce que n'ont fait ni Miss Pelan ni Wilmotte, et alors les choses se présentent autrement. Il y a bien un rapport direct entre les vers de Chrétien et ceux du *Brut* décrivant l'un et l'autre la détresse du royaume d'Angleterre :

Les terres furent essilliees	La veïssiés tere escillier,
Et les povres gens avilliees,	Fames honir, homes cachier...
Si s'en foï qui foïr pot	Qui plus tost pot fuïr, si fuit
(*Perceval*, 1641-3).	(*Brut*, 13893-4; 13914).

Et la fuite générale, même des nobles, décrite par Wace : *Fuient vilain et vavassor Et des barons tuit li plusor. Tot li baron laient lor tors... Et guerpissent cambres et sales* (*Brut*, 13917-21), est bien pour Chrétien le point de départ de la fuite du père de Perceval. Il est vrai que l'événement se place chez Wace lors de l'invasion de Gormond, tandis que le roman de Chrétien le met après la mort du roi Uter Pendragon, où Wace ne dit rien de pareil. Miss Pelan suppose que Chrétien n'avait plus qu'un souvenir inexact du récit du *Brut*. L'explication est, je crois, tout autre. Comme ailleurs, et comme l'ont encore fait beaucoup d'autres, Chrétien a simplement transféré un motif inspiré du *Brut* d'un endroit à un autre, quand il le jugeait utile dans l'intérêt de son récit.

Sur les rapports de Thomas d'Angleterre avec le *Brut* l'essentiel a été dit par Joseph Bédier (éd. du *Tristan* de Thomas, pass.). Néanmoins Miss Pelan a pu ajouter quelques précisions nouvelles. Il est certain que les rapprochements seraient bien plus nombreux, sinon plus probants, si l'œuvre de Thomas nous avait été conservée en entier. Mais même à travers le remanie-

ment si libre de Gottfrid de Strasbourg on aperçoit encore quelques traces de l'influence du vieux chroniqueur. Ainsi, dans sa reconstruction du texte de Thomas, Bédier (I, p. 84, note 1) émet l'hypothèse que dans la description de l'armement de Tristan Thomas a imité le passage du *Brut* qui décrit l'armement d'Artus (v. 9510 ss.). Miss Pelan reste méfiante. Cette description est en effet un lieu commun de la chanson de geste et du roman courtois. Cependant dans sa description, toute schématique dans l'ensemble, Gottfrid ajoute quelques traits particuliers qui ne sont pas précisément d'un usage courant. La robe de Tristan, est-il dit, n'égale pas, malgré toute sa richesse, la dignité de son porteur. Or, Wace attribue à Artus un haubert, « digne d'un roi comme lui. » Que le heaume soit luisant chez les deux auteurs, cela va de soi ; mais, ce qui est plus rare et ce que Chrétien p. ex. ne dit jamais, le heaume est surmonté dans les deux cas d'un emblème, celui d'Artus d'un dragon, celui de Tristan d'une flèche d'amour. Le heaume d'Artus, nous dit-on encore, avait appartenu auparavant à son père. Or dans la *Saga*, donc chez Thomas, il était dit que, non pas le heaume, mais l'épée de Tristan, un cadeau du roi Marke, avait d'abord appartenu au père de ce dernier. Cette épée, chez Gottfrid, est de juste mesure : Tristan ne la portait ni trop haut ni trop bas ; chez Wace, le glaive d'Artus est de même d'une longueur et d'une largeur convenables. Le bouclier d'Artus porte une image de la Vierge, celui de Tristan un sanglier. Ce ne serait rien, sans doute, si l'on ne trouvait pas que dans les descriptions de Chrétien ces « reconnaissances » sont toujours absentes. Enfin, les deux descriptions donnent, pour finir, avec un art bien différent, cela va de soi, une impression d'ensemble du brillant chevalier monté sur son destrier.

Par leur nombre, et plus encore par leur qualité, ces coïncidences excluent le hasard. Ce sont là des détails significatifs qui ne figurent pas dans le schéma ordinaire de ces descriptions. Il faut donc admettre que Gottfrid les aura trouvées, au moins en partie, chez Thomas qui, à son tour, s'était inspiré ici du célèbre portrait d'Artus dans le *Brut*. M. Bédier aurait certainement pu introduire ces détails dans la reconstruction de l'œuvre de Thomas. Un dépouillement systématique du poème de Gottfrid nous a encore fourni d'autres cas, analogues à celui-ci, qui renforcent notre démonstration. Ils confirment l'influence sérieuse que Wace a exercée sur Thomas, influence dont Miss Pelan a très bien fixé la portée et les limites.

Sur un point, nous croyons devoir apporter ici une correction à son exposé. On sait que Thomas a systématiquement éliminé de son récit le roi Artus et toutes les scènes qui se rapportaient à lui. Pourquoi ? Sans doute, dit Miss Pelan, que « l'époque arthurienne *était* trop remplie d'événements et trop peuplée déjà de personnages pour servir de cadre au Tristan » (p. 85). Je ne crois pas que ce soit cela. La solution a été indiquée sommairement par J. Bédier (II, p. 100). Le point de départ de ces changements doit être cherché dans le caractère que Thomas donne au roi Marke. Celui-ci

n'est plus, chez lui, le roi barbare et sanguinaire du roman primitif, qui poursuit les amants de sa haine et les condamne à des peines cruelles et infâmes. Thomas, toujours soucieux de placer ses personnages, leurs sentiments et leurs actions, dans une atmosphère de courtoisie, a fait de Marke un roi plein de noblesse et de dignité, généreux et magnanime. Autrement dit, il l'a modelé sur le type du roi Artus des romans courtois. Or, extérieurement aussi, il cherche à lui conférer une dignité pareille à celle d'Artus et plus grande qu'il ne la possédait dans le roman primitif. Il fait donc de lui un roi d'Angleterre, au lieu d'un roi de Cornouailles. La description enthousiaste de l'Angleterre et de son roi, au début de son œuvre (éd. Bédier, I, p. 4-5) s'inspire nettement (et Miss Pelan aurait dû ajouter ce cas) de la description que donne Wace du roi Artus et de l'Angleterre sous le règne glorieux de ce roi fabuleux (*Brut*, 9982 ss., 10771 ss.); sans doute est-elle aussi un hommage que le poète adresse à l'Angleterre de son propre temps et au roi Henri II. Mais comme Artus était également roi d'Angleterre, il n'y avait pas de place pour Artus et Marke en même temps. Force est donc à Thomas de placer Marke à une autre époque qu'Artus et par conséquent d'éliminer ce dernier. A quel moment le place-t-il exactement ? Ce n'est pas tout à fait clair. D'une part, il le met après l'établissement victorieux des Saxons en Angleterre (Bédier, II, p. 100), c'est-à-dire assez longtemps après le règne d'Artus ; d'autre part, il le place aussi dans le voisinage immédiat de ce règne puisqu'il fait expressément du géant, tué par Tristan en Espagne (Thomas, v. 714 ss.), un neveu du fameux géant aux barbes qui avait été vaincu par Artus lui-même. Un neveu (v. 716 et 783), c'est-à-dire qu'il le place intentionnellement à une, ou tout au plus deux générations après Artus. Au fond, Thomas n'a pas sur ce point d'idée bien arrêtée. Il veut bien donner à son roman un cadre pseudo-historique et il choisit à cet effet dans l'histoire fabuleuse de l'Angleterre une période postérieure au règne du roi Artus. Mais cette époque reste pour lui assez vaguement déterminée, et selon les circonstances elle se rapproche ou s'éloigne de l'époque d'Artus.

Les *Folies Tristan* soulèvent un problème d'un autre genre. Si l'on ne trouve aucune trace de Wace dans la *Folie* de Berne, pas plus que chez Berol, l'influence du *Brut* se révèle par contre considérable dans la *Folie* d'Oxford, comme dans sa source, le *Tristan* de Thomas. A la description de Tintagel, déjà signalée par J. Bédier, Miss Pelan ajoute très justement la description du site de la ville, inspirée de la célèbre description de Caërlion dans le *Brut*. On peut y joindre aussi le récit de la traversée de Tristan (v. 71-94), inspiré sans doute de la traversée de Kaherdin chez Thomas (v. 2576-94), mais dont quelques éléments rappellent aussi la traversée fameuse du roi Artus d'Angleterre en Normandie (*Brut*, 11484 ss.). Cette traversée était devenue un des thèmes littéraires les plus usités de l'époque (*Philomena*, *Guillaume d'Angleterre* [mais pas *Cligès* !], *Eneas*, *Eliduc*, *Melion*, etc.). Et la question

se pose : l'auteur de la *Folie* est-il remonté directement à Wace ou n'a-t-il fait que suivre Thomas, ici, dans ce qui forme le cadre de son poème, comme dans le reste de son œuvre ? Miss Pelan, s'opposant sur ce point à M. Bédier, admet une inspiration directe de Wace. Je crois qu'elle a raison. La description du château de Tintagel et de son site ne manque pas seulement à Gottfrid, mais aussi aux versions norroise et anglaise, et nous n'avons donc pas le droit en bonne critique de l'attribuer au poème perdu de Thomas. Pourquoi en effet serait-il invraisemblable que l'auteur de la *Folie* se soit inspiré directement du roman de *Brut* qu'il a très bien pu connaître à côté de Thomas (cf. éd. Bédier, I, p. 7-8, note) ? L'auteur du lai de *Melion*, comme le fait voir Miss Pelan, a bien aussi utilisé directement l'œuvre de Wace à côté de celle de Marie de France. Au contraire, il est très naturel que le poète de la *Folie*, si remarquablement doué, qui par sa langue, par son style, dans son vocabulaire et dans le contenu de son œuvre, est si près de Thomas, ait également puisé au mêmes sources d'inspiration que son modèle, au moins dans la partie qui sert de cadre à son poème, là où il n'était pas obligé de reproduire les données précises du roman de *Tristan*. Et au fond, plus j'étudie ce gracieux poème, plus ma conviction grandit que celui qui a si admirablement su imiter le grand modèle de Thomas, n'était autre que Thomas lui-même. La manière dont il utilise le poème de Wace ajoute encore à ma conviction intime.

Comme Chrétien et comme Thomas, Marie de France a également connu et souvent utilisé l'œuvre de Wace. Elle lui emprunte certaines données historiques et géographiques pour fixer le cadre de ses lais ; elle lui emprunte plus volontiers encore de ces thèmes littéraires dont Wace avait orné sa traduction et que Marie reprend pour son propre compte. Les cas présentés par Miss Pelan sont aussi nombreux que probants. Il en résulte que Marie a certainement plus fortement subi l'empreinte du vieux maître que ses deux illustres contemporains. Cela tient en partie à la personnalité de l'auteur. Moins personnelle qu'un Chrétien ou qu'un Thomas, Marie s'abandonne plus facilement à une direction étrangère, et cela confirme l'impression qu'on a, en la lisant, qu'elle a aussi dû reproduire les étranges contes bretons sans beaucoup les modifier. Mais il y a là sans doute aussi un fait chronologique : Marie a dû écrire la plupart de ses lais à une époque où elle n'avait guère encore d'autre guide littéraire que le *Brut*, c'est-à-dire à un moment où les nouveautés de l'*Eneas* et des premiers romans de Chrétien ne lui étaient pas encore connues et commençaient seulement à se répandre. Marie tiendra compte au moins de l'*Eneas* dans certains de ses lais, tels que *Guigemar*, *Lanval* ou *Equitan* (voir à ce sujet les observations judicieuses de Miss Pelan, p. 118 ss.). Cela explique aussi le fait, qu'on a toujours relevé chez elle, de l'absence de la conception proprement « courtoise » de l'amour, que p. ex. un Gautier d'Arras s'efforcera d'introduire dans sa reprise du lai d'*Eliduc*. C'est pour nous une raison de plus pour placer les lais de Marie tout au début de la période dite courtoise de notre littérature médiévale.

Des lais anonymes aucun ne remonte au delà de Marie, excepté le lai de *Melion*. Son auteur, tout en s'inspirant de Marie, a aussi connu le *Brut* et lui a fait quelques emprunts. Aux cas relevés par Miss Margaret Grimes, la récente éditrice de ce lai, Miss Pelan apporte quelques précisions nouvelles. J'ajouterai encore pour ma part le thème si souvent répété de la traversée dans *Melion*, 229-237, où l'on rencontre des souvenirs très précis du passage d'Artus en Normandie (*Brut*, 11484 ss.).

Comme Miss Pelan ne se proposait d'étudier l'influence du *Brut* qu'en tant qu'elle s'exerce sur les romanciers du XIIe siècle, sa tâche s'arrêtait là. De fait, l'influence littéraire de Wace ne s'étend guère plus loin. Ceux qui furent ses disciples, notamment Chrétien et Thomas, se substituèrent à lui et le rejetèrent dans l'ombre et dans l'oubli (p. 167 ss.). Néanmoins quelques esprits curieux exploitent encore la vieille chronique même à une époque plus récente. Miss Pelan le fait voir en ajoutant encore à son travail une étude du roman du *Chevalier aux deux épées*, du XIIIe s., qui a directement exploité le roman de Wace, moins, il est vrai, en tant qu'œuvre littéraire qu'au point de vue historique. Elle aurait pu ajouter aussi quelques indications sur le roman de *Cristal et Clarie* qu'elle ne cite qu'en passant (p. 168) et dont l'auteur ne s'est pas contenté de s'inspirer de Wace, mais est allé jusqu'à copier textuellement des passages entiers du vieux roman (voir le cas cité par Leroux de Lincy, dans l'édition du *Brut*, II, p. 108), de même qu'il ne s'est pas gêné, d'après Groeber (*Grundriss*, II, p. 791), pour copier également des parties entières de l'*Yvain* de Chrétien. Ici, il ne s'agit évidemment plus d'influences littéraires ; c'est le plagiat pur et simple.

Le dernier chapitre est consacré à l'examen des rapports entre Wace et Geoffroi de Monmouth. On est surpris, au premier abord, de ne trouver cette discussion qu'à la fin du volume. N'est-ce pas par là qu'il aurait fallu commencer ? A la réflexion, le procédé de Miss Pelan se justifie. Il ne s'agissait pas de reprendre dans toute son ampleur le problème, déjà souvent traité, de ces rapports, mais de voir simplement si les emprunts constatés dans l'étude précédente appartiennent réellement à Wace et s'ils ne remontent pas à Geoffroi lui-même. Il fallait donc d'abord déterminer ces emprunts avant d'établir les rapports qui sur ces points existaient entre le *Brut* et sa source. L'étude de Miss Pelan donne à la question une réponse très nette : les thèmes littéraires qui constituent l'apport le plus important dans l'influence de Wace, sont à peu près tous l'œuvre personnelle du vieux poète français. C'est lui qui les a créés et qui en a fixé la forme, en développant de sommaires indications de Geoffroi. Aux preuves alléguées par Miss Pelan, on pourrait en ajouter une qu'elle ne relève qu'en passant (p. 166) : la fameuse Table Ronde, familière aux romanciers français (*Erec*, *Lanval*), et qui, on le sait, ne figure pas dans l'*Historia* de Geoffroi. Wace est le premier à la faire connaître dans son *Brut*. Il est vrai que la preuve n'apporte pas une certitude absolue. N'oublions pas qu'à côté de Wace il y avait aussi les contes oraux

qui ont pu répandre la connaissance de cette célèbre institution du roi Artus.

Est-ce à dire que les romanciers français ne sont jamais remontés jusqu'à la source latine du *Brut* ? Je ne le nierais pas absolument, pas plus d'ailleurs que Miss Pelan. Chrétien, Thomas, Marie savaient le latin et ont pu lire l'*Historia* à côté de Wace. Voici notamment dans un passage du lai d'*Yonec* un trait caractéristique : dans la description de la ville féerique de Muldumarec il est dit que n'*i ot meson, sale ne tor Qui ne parust tote d'argent*'(366-7). Le détail se retrouve dans le lai de *Guingamor* (367-8) : *Et sor l'entree ot une tor, D'argent paroit qui l'esgardoit.* Or, la description de Caërlion chez Wace ne donne rien de pareil ; par contre Geoffroi déclarait la ville semblable à Rome *aureis tectorum fastigiis* (éd. Faral, ch. 156, 15-16). Marie aurait-elle pris ce trait à l'*Historia* ? C'est le seul cas de ce genre dans toute son œuvre et rien ne dit que le détail ne soit pas de son invention. Dans *Perceval*, la fuite du père dans la *gaste forêt* peut être rapprochée, comme l'a fait M. Wilmotte, du passage de Geoffroi, lors de la fuite devant Gormond : *diffugierunt ad tutamina nemorum*, ch. 186, 11), détail qui manque dans le passage correspondant de Wace. Seulement il est plus probable que Chrétien a trouvé l'indication de la *gaste forêt* dans le conte d'où il a tiré son roman du *nicelot*. Ou bien, dans le même *Perceval* (éd. Hilka, v. 4724), et de même dans *Erec* (v. 1724), le *Mont Douloureux* répond bien au *Mons Dolorosus* cité par Geoffroi (ch. 27, 13) à côté du fameux *Castellum Puellarum* comme une fondation du roi Ebrauc. Or, si Wace connaît bien le *Château des Pucelles* (v. 1563 ss.), il passe sous silence le *Mont Douloureux*. Chrétien l'aura donc connu par l'*Historia*. Mais il ne s'agit dans les deux cas que d'un nom jeté là tout en passant et auquel Chrétien lui-même ne semble avoir attaché aucune importance. On remarquera que de bons manuscrits de *Perceval* donnent *Mont Périlleux*, qui ferait donc pendant au *Gué Périlleux*, au *Château Orgueilleux*, et autres noms du même acabit. J'ajoute que tout le passage de *Perceval* est des plus énigmatiques et des plus suspects. Ces cas ne s'imposent donc ni par leur nombre ni par leur importance et il reste acquis que, de Wace ou de sa source, c'est le premier qui a fourni à ses contemporains l'apport le plus considérable en thèmes littéraires et même en données historiques. La démonstration de Miss Pelan sur ce point est péremptoire.

Il eût été utile, bien que le sujet ne l'exigeât pas absolument, de relever aussi le côté négatif de l'enquête, car Wace n'a servi de modèle qu'à une partie de ses contemporains. Son autorité n'a pas été telle qu'elle se soit imposée à tous, comme celle d'un Chrétien de Troyes. Ainsi parmi les romans « antiques », ni *Thèbes* ni *Troie* ne se sont inspirés de lui. Le premier, sans doute, ignorait encore son œuvre ; l'autre n'est pas remonté au delà de l'*Eneas*. Benoît qui fut chargé de reprendre à la place de Wace l'histoire des ducs de Normandie ne devait pas précisément avoir une haute estime pour son prédécesseur. Par contre l'auteur de l'*Eneas* a quelquefois imité le vieux maître, rarement il est vrai (voir notre article dans l'*Archivum Romanicum*,

XV, 248-269), mais le seul fait qu'il se soit parfois inspiré de lui, malgré l'excellent modèle qu'il avait sous les yeux dans l'œuvre de Virgile, prouve assez l'importance acquise par Wace. Si Thomas s'inspire volontiers du *Brut*, on n'en trouve par contre pas trace dans le roman de Berol, ni chez son continuateur. Berol lui-même ne dispose que d'un modeste bagage littéraire, composé surtout de littérature populaire ; il a dû ignorer l'œuvre savante du clerc normand. Quant à son continuateur, celui-ci ne remonte pas au delà du roman arthurien. Il est plus étonnant de ne trouver aucune trace de l'influence du *Brut* dans les deux romans de Gautier d'Arras. Passe encore pour l'*Eracle* : l'auteur se rattache là en partie à la chanson de geste, en partie à des contes orientaux. Mais on s'explique difficilement l'absence de cette influence dans un roman tel qu'*Ille et Galeron* dont le point de départ est cependant un lai breton, le lai d'*Eliduc*, et qui se donne lui-même pour un roman courtois et breton. Son attitude à l'égard de Wace tient sans doute à la personnalité propre du poète. Gautier est un auteur indépendant et original. Il n'ignore certainement ni les premiers romans de Chrétien, ni les lais de Marie de France, ni les romans antiques. Or, de tous ceux-ci on ne trouve guère plus de traces chez lui que de Wace. Il semble bien que de parti pris il ait voulu écarter de son œuvre toute influence étrangère. Il n'y a donc rien d'étonnant dans le fait qu'il n'ait accepté aucun des procédés de Wace.

L'étude de Miss Pelan représente, comme on le voit, une contribution utile à la connaissance de l'évolution littéraire qui s'opère en France après le milieu du XIIe siècle. Elle ne traite qu'une partie d'un problème bien plus vaste. En faisant avec les mêmes principes la même étude de toutes les autres œuvres marquantes de cette époque, comme nous le faisons nous-même en ce moment pour Chrétien de Troyes, on arrivera à voir d'une façon précise quelle a été la formation intellectuelle des grands représentants littéraires de ce temps, quels ont été leur point de départ et les influences subies, et comment sur cette base ils ont peu à peu acquis et développé leur originalité propre. Il y a là une vaste étude qu'il serait temps peut-être d'entreprendre.

E. Hoepffner.

PÉRIODIQUES

ARCHIV FÜR DAS STUDIUM DER NEUEREN SPRACHEN UND LITERATUREN, t. CLXVIII (1930). — P. 1. Félicitations à M. Schultz-Gora à l'occasion de son 70e anniversaire, suivies de la liste de ses publications, où on trouve, avec étonnement, sous la rubrique *Provençal*, un *Salu d'amors* (*Z. f. rom. Phil.*, XXIV, 122) qui est en vers français, et une note sur Hugues de Berzé (*ib.*, XVI, 504) trouvère bourguignon. — P. 9-23. A. Haggerty Krappe, *Zur Wielandsage*, I. — P. 60. Élise Richter, *Der Entwicklungsweg des neuesten Französischen* (à suivre). — P. 84-95. A. Risop, *Ein Beitrag zur « Superposition syllabique »* (*Chevau-léger* und Verwandtes). A suivre. — Mélanges. P. 100-101. O. Schultz-Gora, « *Saluer de loin* » *in der alten Sprache*. Il y a une note de M. L. Spitzer sur cette expression dans *Zeitschrift für romanische Philologie*. — Comptes rendus : p. 105. H. Brinkmann, *Zu Wesen und Form mittelalterlicher Dichtung* (H.-F. Rosenfeld) ; — p. 114. *Philologische Studien K. Voretzsch dargebracht* (K. Voretzsch ; cf. *Romania*, LIV, 288). — P. 222. E. Richter, *Der Entwicklungsweg des neuesten Französischen* (suite et fin). — P. 243-258. A. Risop, « *Superposition syllabique* » (suite et fin). — Mélanges. P. 259. K. Voretzsch, Nécrologie de l'hispaniste Karl Pietsch, mort à Chicago le 1er avril 1930. P. 261. O. Lohmann, *Die neuere Philologie. Ein Rückblick und ein Vorblick*. A signaler des souvenirs personnels sur l'excellent professeur et savant Theodor Müller, à Göttingen, éditeur de la *Chanson de Roland*. — Comptes rendus : p. 291. J. Melander, *Étude sur l'ancienne abréviation des pronoms personnels régimes dans les langues romanes* (C. Appel ; éloges) ; — p. 303. Silvio Pellegrini, *Auswahl altportugiesischer Lieder* (G. Moldenhauer ; nombreuses observations de détail).

A. LÅNGFORS.

ARTHURIAN BIBLIOGRAPHY, volume I (1922-1929). — L'Arthurian Group of the Modern Language Association of America a décidé de publier une suite à la bibliographie arthurienne donnée par James Douglas Bruce dans son *Evolution of Arthurian romance* ; cette suite comporterait des suppléments annuels. Le présent fascicule (in-8, 64 pages, publié par The Modern Language Association, New York City, 1931) a été établi par M. John J. Parry.

Bulletin de la Société de Linguistique, XXVIII, 1 (1927). — Comptes rendus. P. 4-10. M. Bartoli, *Introduzione alla neolinguistica* (A. M.). — P. 21-23. P. Fouché, *Études de phonétique générale* (A. M.). — P. 23-26. A. Carnoy, *La science du mot. Traité de sémantique* (A. M.). — P. 27-30. Br. Migliorini, *Del nome proprio el nome comune* (A. M.). — P. 34-37. A. Dauzat, *Les patois* (A. M.). — P. 46-48. Marg. Lips, *Le style indirect libre* (A. M.). — P. 65-66. Kr. Sanfeld, *Balkanfilologien* (A. M.). — P. 74-77. K. Lokotsch, *Etymologisches Wörterbuch der europäischen... Wörter orientalischen Ursprungs* (A. M.). — P. 136-138. *Revue de linguistique romane*, II (A. M.). — P. 138-139. *Archivio glottologico italiano, XX, sezione neolatina* (A. M.). — P. 140. *Mélanges de philologie et d'histoire offerts à M. Ant. Thomas* (A. M.). — P. 141-142. W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, fasc. 7-9 (A. M.). — P. 143-146. E. Gamillscheg, *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*, fasc. 4-11 (A. M.). — P. 146-147. A. Thomas, *Mélanges d'étymologie française*, première série, 2e éd. (A. M.). — P. 154-155. Ch. Beaulieux, *Histoire de l'orthographe française* (A. M.). — P. 160. Tobler-Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, fasc. 1-10. (O. Bloch). — P. 169-172. R. Menéndez-Pidal, *Origenes del español* (A. M.). — P. 173-174. A. Rosetti, *Recherches sur la phonétique du roumain* et *Lettres de Bistritza* (A. M.).

XXIX, 1 (1928). — P. 24-28. A. Rosetti, *De l'interprétation des graphies doubles dans les textes écrits*.

XXIX, 2 (1929). — Comptes rendus. P. 38-39. B. Terracini, *Observazioni sugli strati più antichi della toponomastica sarda* (A. M.). — P. 129-130. St. Skerlj, *Syntaxe du participe présent et du gérondif en vieil italien* (A. M.). — P. 130-133. P. Lerch, *Französische Sprache und französische Wesensart* (A. M.). — P. 133-134. W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, fasc. 10-11, et t. III, début (A. M.). — P. 135-137. J. Vieillard, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne* (A. M.). — P. 138-140. Salverda de Grave, *Sur une double accentuation des diphtongues en français* (A. M. et Oscar Bloch). — P. 140-141. K. Michaelsson, *Études sur les noms de personne français d'après les rôles de taille parisiens* (O. Bloch). — P. 141-142. E. Gamillscheg, *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*, 13-14 (A. M.). — P. 149-151. E. G. Waters, *The anglo-norman Voyage of saint Brendan by Benedeit* (O. Bloch). — P. 151-152. N. Kjelman, *Étude sur les termes démonstratifs en provençal* (O. Bloch). — P. 156-157. B. H. Wind, *Les mots italiens introduits en français* (A. M.) — P. 158-159. R. Lenz, *El papiamento* (A. M.).

XXIX, 3 (1929). — P. 77-81. A. Meillet, *Une enquête linguistique universelle*. Projet et méthode. — P. 122-131. A. Graur, *Les mots récents en roumain*. Étude des phénomènes qui marquent l'emprunt des mots étrangers, en particulier français, et de leur répartition sociale.

XXX, 1 (1930). — P. 82-124. A. Ernout, *Les éléments étrusques du vocabulaire latin*.

XXX, 2 (1930). — P. 125-127. A. Meillet, *Sur la dissimilation de* l *en latin ancien*. — P. 202-232. A. W. de Groot, *La métrique générale et le rythme*.

XXX, 3 (1930). — Comptes rendus. P. 8-9. L. Spitzer, *Hugo Schuchardt Brevier*, 2e éd. (A. M.). — P. 9-10. L. A. Terracher, *L'histoire des langues et la géographie linguistique* (A. M.). — P. 109. P. G. Goidanich, *Varieta etniche e varieta idiomatiche in Roma antica* (A. M.). — P. 114-116. C. H. Grandgent, *Introducción al latin vulgar*, trad. Fr. de B. Moll (A. M.). — P. 117-118. L. Spitzer, *Meisterwerke der romanischen Sprachwissenschaft*, I (A. M.). — P. 119-123. K. Jaberg et J. Jud, *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz*, I, et *Der Sprachatlas als Forschungsinstrument* (A. M.). — P. 124-125. N. Nicolet, *Der Dialekt des Antronatales*, Fr. Gysling, *Dialetto della valle Anzasca*, W. Gerster, *Die Mundart von Montana* (A. M.). — P. 126. G. Bottiglioni, *L'antico Genovese e le isole linguistiche sardo-corse*, et A. Schiaffini, *Il mercante genovese nel medio evo e il suo linguaggio* (A. M.). — P. 127-8. W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, 12-13 (A. M.). — P. 128-129. E. Huguet, *Dictionnaire de l'ancienne langue française au XVIe siècle*, II, 1 (A. M.). — P. 134-137. E. Lerch, *Historische französische Syntax*, II (A. M.). — P. 137-141. G. Gougenheim, *Étude sur les périphrases verbales de la langue française* (A. M.). — P. 149-152. A. Dauzat, *Les argots* (A. M.). — P. 152-153. R. Menéndez-Pidal, *Origenes del español*, 2e éd. (A. M.).

XXXI, 3 (1931). — Comptes rendus. P. 3-4. M. Grammont, *La psychologie et la phonétique* (A. M.). — P. 18-20. *Travaux du cercle linguistique de Prague* (A. M.). — P. 25-28. *Silloge linguistica dedicata alla memoria di G. Ascoli* (A. M.). — P. 58-61. Kr. Sandfeld, *Linguistique balkanique* (A. M.). — P. 96-108. Al. Graur, *Les consonnes géminées en latin* et *I et V en latin* (A. M.). — P. 104-107. M. G. Nicolau, *L'origine du « cursus » rythmique et les débuts de l'accent d'intensité en latin* (A. M.). — P. 108-112. H. F. Muller, *A chronology of vulgar latin*. — P. 113-114. E. G. Wahlgren, *Un problème de phonétique romane : le développement d > r* (A. M.). — P. 114-116. E. Muret, *Les noms de lieu dans les langues romanes* (A. M.). — P. 116-117. K. Jaberg et J. Jud, *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz*, II (A. M.). — P. 121-123. J. Ronjat, *Grammaire historique des parlers provençaux modernes*, I (A. M.). — P. 123-124. W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, 17 (A. M.). — P. 129-136. K. Vossler, *Frankreichs Kultur und Sprache*, 2e éd. (A. M.). — P. 136-139. E. Lerch, *Hauptprobleme der französischen Sprache ; Allgemeineres* (A. M.). — P. 139-142. A. Dauzat, *Histoire de la langue française* (A. M.). — P. 142-145. Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, VI (A. M.). — P. 146-149. L. Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français*, 3e éd. (A. M.). — P. 149-152. J. Damourette et E. Pichon, *Des mots à la pensée ; essai de grammaire de la langue française*, I (A. M.). — P. 153. A. Darmesteter et D. S. Blondheim, *Les gloses françaises*

dans les commentaires talmudiques de Raschi, I (A. M.). — P. 162-163. A. Graur, *Nom d'agent et adjectif en roumain* (A. M).

XXXII, 2 (1931). — P. 93-184. V. Bertoldi, *Problèmes de substrat. Essai de méthodologie dans le domaine préhistorique de la toponymie et du vocabulaire*. Mémoire important qui prend pour point de départ le type alpin *ganda « terrain rocailleux à la suite d'un éboulement de la montagne », mais qui aboutit à s'étendre des Pyrénées aux Balkans.

XXXII, 3 (1931). — Comptes rendus. P. 25-27. K. Vossler, *Metodologia filológica* (A. M.). — P. 27-30. E. Lerch, *Hauptprobleme der französischen Sprache ; Besonderes* (A. M.). — P. 46-47. *Språkvetenskapliga sällskapets i Uppsala Förhandlingar 1928-1930* (A. M.). — P. 107-8. A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine, histoire des mots* (A. M.). — P. 113-116. W. Meyer-Lübke, *Romanisches étymologisches Wörterbuch*, 3e éd., 1-6 (A. M.). — P. 116-117. K. Jaberg et J. Jud, *Sprach- und Sachatlas des Italiens und Südschweiz*, III (A. M.). — P. 117-118. Pedrotti et V. Bertoldi, *Nomi dialettali delle plante indigene del Trentino e della Ladinia Dolomitica* (A. M.). — P. 124-125. J. Damourette et E. Pichon, *Essai de grammaire de la langue française*, II (A. M.). — P. 125-127. W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, 19-20 (A. M.). — P. 129-130. K. Miethlich, *Bezeichnungen von Getreide- und Heuhaufen im Galloromanischen* (A. M.). — P. 133-135. M. Valkhoff, *Études sur les mots français d'origine néerlandaise* (A. M.).

Dacoromania, VI (1929-30). — P. 1-210. Theodor Capidan, *Fărşeroţii*. Les *Fărşeroţi* sont une partie des Roumains d'Albanie : de ceux-ci, les uns habitent les villes où ils sont commerçants ou artisans, les autres mènent la vie nomade des pasteurs. Dans l'ensemble ils peuvent être 60.000. C'est aux nomades que s'applique le nom de *Fărşeroţi* ; ils seraient 35.000 d'après M. Capidan. En fait, Roumains des villes et Roumains nomades ont la même origine, mais des différences de langage se sont établies entre les deux groupes. M. C. nous donne un long récit de son voyage d'études dans le sud de l'Albanie, une étude minutieuse des particularités du roumain des *Fărşeroţi* et de ses rapports avec les autres variétés du roumain balkanique, enfin quelques textes oraux. — P. 211-243. S. Puşcariu, *Morfonemul şi economia limbei*. Le « morphonème » est le complexe formé par les variantes phoniques, correspondant à des fonctions morphologiques diverses, d'un même mot ; ainsi en roumain les formes de l'indicatif présent de *a purta* « porter » : 1. **port**, 2. **porţi**, 3. **poartă**, 4. **purtăm**, etc., ou en français : **meurs-mourons**, etc. Que l'existence ou la conscience de ces alternances soit en roumain d'une importance caractéristique, et que cette « flexion interne » y donne lieu à des régularisations ou des constructions analogiques qui deviennent essentielles, c'est un fait évident pour qui apprend ou enseigne le roumain avec quelque méthode, et l'on ne peut qu'être d'accord avec M. P.

pour accorder à ce fait toute l'attention qu'il mérite ; quant à le baptiser du nom proposé par le prince Troubetskoj, ce n'est pas indispensable. — P. 245-340. *Etimologii* par MM. Nic. Drăganu, S. Puşcariu, L. Spitzer, E. Petrovici, C. Lacea. — P. 340-350. P. Skok, *Une inscription daco-roumaine de la fin du XVIIe siècle provenant de Bulgarie*. Il s'agit non d'un texte épigraphique, mais d'une note de trois lignes écrite dans un Psautier manuscrit conservé au lycée de Ljubljana (Cod. Kopitar 16). — P. 350-357. Gr. Nandriş, *Despre metateza lichidelor în elemente slave din limba română*. — P. 357-9. C. Lacea, *Cel mai vechiu calendar românesc*. Sur la personne du prêtre Petcu Şoanul, imprimeur du calendrier de 1733. — P. 359-60. C. Lacea, *Hiperurbanism fonetic în documente vechi*. — P. 360-363. N. Drăganu, *Câteva cuvinte născute din subiecte ori complemente partitive (destul, deplin, deadavăr, demâncare*, etc.). — P. 364-365. N. Drăganu, *Care (mai) de care*. L'expression, très vivante, signifie « à qui mieux mieux, l'un plus que l'autre » ; elle n'a de particulier que sa composition avec le relatif indéfini *care* : je ne suis pas sûr en effet que M. Dr. ait raison de voir là « une interrogation emphatique et brachylogique ». — P. 366. N. Drăganu, *Atribut-superlativ*. Extension en roumain moderne de la formule *rex regum, vecii vecilor*, etc. — P. 366-369. S. Petrovici, *O seamă de sârbisme din Banat*. — P. 369-374. I. O. Ştefanovici-Svensk, *Vocalele fără de voce în românește*. L'auteur a découvert, il y a quelque cinq ans, que le roumain possédait des voyelles produites sans vibration des cordes vocales : de discrètes notes de M. S. Puşcariu réduisent la nouveauté de la découverte ; l'affirmation que ce type de voyelles ne se rencontre pas dans telle ou telle langue est aussi sujette à caution ; il y a là un sujet qui mérite d'être repris dans chaque domaine, mais c'est un fait de parole plus que de langue. — P. 374-387. A. Filimon, *Nouă contribuzioni la Bibiografia veche românească*. Livres d'église de 1696 à 1811. — P. 387-393. Sextil Puşcariu, *Viitorul cu « vadere »*. M. P. est disposé à admettre que les formes des 3e et 4e pers. de l'auxiliaire du futur, *va (face)*, *vom (face)*, difficiles à expliquer comme provenant de velle (*va* < **voa* < **voare* < *volet, et *vom* < volumus), proviennent du verbe vadere (*va* < vadit et *vom* < *văm* < vadimus) ; l'introduction de formes complétives de vadere dans une conjugaison défective de velle n'est pas de nature à surprendre. M. P. pense retrouver de même la 2e personne **vai* dans les formes anciennes *săva(i)* et *căndai* où elle joue le même rôle que *ori* de velle (2e p.) dans *ori când*. — P. 393. S. Pop, *Rotacismul în comuna Avram-Iancu (Vidra-de-Sus) din Munţii Apuseni*. — P. 394. S. Pop, *Pentru originea lui « rână »*. Confirme l'étymologie renes. — P. 395-483. Comptes rendus : p. 395-422, Al. Rosetti, *Recherches sur la phonétique du roumain* et *Lettres roumaines... de Bistritza* (Al. Procopovici) ; — p. 422-424, N. Cartojan, *Cărţile populare în literatura românească*, I (S. Puşcariu) ; — p. 427-428, Ion D. Ţicëloiu, *Studii de fonetică* (E. Petrovici) ; — p. 429-430, Z. Panţu, *Plantele cunoscute de poporul român*, éd. II (E. Pop) ; — p. 447-

451, Br. Migliorini, *Del nome proprio al nome commune* (Ş. Paşca) ; — p. 451-458, C. Tagliavini, *Divagazioni semantiche rumene* (Ş. Paşca) ; — p. 482-483, F. Horovitz, *Când încetează stăpânirea romană în Dacia Traiană* ? (C. Daicovici). — P. 484-536. S. Puşcariu, *Pe marginea cărţilor*, III. M. P. continue ses attachantes conversations sur les livres nouveaux et les questions du jour dans le domaine de la linguistique romane ou de la linguistique générale, et je regrette de ne pouvoir les résumer ici, mais elles sont, volontairement, un peu trop « à bâtons rompus » pour permettre une analyse sommaire ; je signale cette fois d'utiles renseignements sur l'*Atlas linguistique roumain* en cours de réalisation et que je m'enorgueillis toujours d'avoir pour ma faible part contribué à faire naître. — P. 537-645. Ion Breazu et Lia Puşcariu-Manoilescu, *Bibliografia periodicelor (1927, 1928)*. — P. 646-655. *Necroloage* : p. 646-647, *Gustav Weigand 1860-1930* (S. Puşcariu) ; — p. 654-655, *Ion Nădejde 1856-1929* (Ş. Paşca). — P. 664-692. *Indice* par D. Macrea.

M. R.

Neuphilologische Mitteilungen, XXXI (1930), 1-4. — P. 1-62. Holger Petersen Dyggve, *Chansons françaises du XIIIe siècle (Colart le Bouteillier, Gaidifer, Wasteblé, etc.)*. Deuxième article : pièces xiii-xxxvi ; divers index et un glossaire complètent cette utile et soigneuse publication. — P. 62-81. Arthur Långfors, *Notice sur deux manuscrits des Miracles de Gautier de Coinci*. 1. Le ms. B. N. n. acq. fr. 20.001, recueil factice, contient, fol. 3 et 4, des fragments d'un double feuillet d'un ms. du xiiie s. des *Miracles de Notre Dame*. 2. Le ms. 34 de la Bibl. municipale de Blois est un manuscrit des *Miracles*, étendu sans être complet ; M. L. en donne quelques extraits et notamment, dans son entier, le court miracle du « Moine qui ne voloit seoir quand il disoit les ores Nostre Dame ». — P. 81-85. Ph.-Aug. Becker, *La Dame à la Licorne*. L'unique ms. de ce roman présente réunis les six blasons de France, Navarre, Champagne, Bourgogne, Evreux, Valois ; M. B. pense que cette réunion ne s'explique que si le ms. (et peut-être l'œuvre) a été fait pour Blanche de Navarre, seconde femme de Philippe VI de Valois. Le roman serait donc postérieur au mariage de Blanche (29 janvier 1349) ou peut-être à son veuvage (22 août 1350). — P. 104-6. A. Wallensköld, C. r. de E. Walberg, *Deux versions inédites de la légende de l'Antechrist en vers français du XIIIe siècle*. — P. 106. A. Långfors, C. r. de E. G. R. Waters, *A fifteenth Century French Algorism from Liège*. — P. 111-12. A. Långfors, C. r. de *Les Cent nouvelles nouvelles*, p. p. Pierre Champion. 5-8. — P. 129-143. Arthur Långfors, *Fragments de trois miracles de Gautier de Coinci dans le manuscrit 11.198 des nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque Nationale*. — P. 143-170. Hans Spanke, *Tanzmusik in der Kirche des Mittelalters*. — P. 170-231. G. Lozinski, *Recherches sur les sources du* Credo *de Joinville*. Travail très considérable et qui serait une introduction

excellente à la préparation d'une nouvelle édition du livret de Joinville. M. L. montre, avec raison, je crois, que Joinville a pu recourir beaucoup à sa mémoire personnelle pour son commentaire du *Credo*. Pour les miniatures, la question est très délicate et M. L. a eu la prudence de ne pas se prononcer : il est bien évident cependant que le Missel de Saint-Nicaise de Reims, conservé actuellement à Leningrad, dérive du *Credo* de Joinville ; il serait précieux d'avoir de ce Missel une notice plus précise que celle que Ch.-V. Langlois a donnée d'après une communication de M. W. Bakhtine. M. Lozinski n'a pas tenu compte du livret illustré reproduit par MM. Lauer et de Laborde et qui donne la série des images du *Credo* ; il y a là une question que j'espère reprendre quelque jour, si je parviens à obtenir des informations plus précises sur le ms. de Leningrad. — P. 245. A. Långfors, C. r. de W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, 3e éd., fasc. 1. — P. 245-8. A. Wallensköld, C. r. de E. G. Wahlgren, *Un problème de phonétique romane, le développement d > r*. Éloges, mais doutes sur la conclusion. — P. 248-250. A. Wallensköld, C. r. de A. Bayot, *Le Poème moral*. — P. 250-251. A. Långfors, C. r. de Ant. Thomas, *Jean de Gerson et l'éducation des dauphins de France*.

XXXII (1931), 1-5. — Le volume est constitué dans sa plus grande partie par les articles offerts à Arthur Långfors à l'occasion de son 50e anniversaire, le 12 janvier 1931 ; il est accompagné d'un portrait du professeur d'Helsinki. Je n'ai pas besoin de rappeler ici les liens qu'une collaboration fidèle a créés entre M. Långfors et la *Romania* ; l'on comprendra que nous voulions nous associer de tout cœur à l'hommage rendu à M. L. ; une amitié, déjà si ancienne, me fait ce devoir particulièrement agréable. — P. 1-7. W. Söderhjelm, *Die* Disciplina Clericalis *in Italien : Versionen, Nachleben*. — A. Jeanroy, *Études sur l'ancienne poésie provençale*, V : *L'expansion de la poésie courtoise dans le Midi de la France du milieu à la fin du XIIIe siècle*. — P. 55-61. O. J. Tallgren-Tuulio, *Passages de Pero Guillén de Segovia remontant à Lucain*. — P. 71-84. Emil Ohman, *Die französischen Wörter in Ulrich Füetrers « Iban »*. — P. 86-92. Eero K. Neuvonen, *El pasaje bilingüe de Juan Ruiz*. — P. 93-106. W. O. Streng-Renkonen, *A propos de quelques théories de sémantique*. — P. 110-118. R. Bossuat, *Sur un fragment de la* Chanson d'Antioche. Fragment formant garde dans le ms. 398 de la Bibliothèque municipale de Laon ; il contient une laisse qui ne figure pas dans l'édition de Paulin Paris, mais qui se retrouve dans plusieurs mss ; M. B. donne sur les rapports de ces mss des indications dont il y aura lieu de tenir compte lors d'une nouvelle édition, fort nécessaire, de la *Chanson*. — P. 118-126. F. Brunot, *Un bouquet de mots cueillis dans les jardins d'autrefois*. Il s'agit du vocabulaire de l'architecte de jardins au XVIIIe siècle. — P. 127-145. M. Roques, *Correspondance de Karl Bartsch et de Gaston Paris de 1865 à 1885 ; deuxième partie : 1868-1870*. L'on y trouvera des renseignements intéressants p. ex. sur les chansons de toile. — P. 146-153. A. Wallensköld, C. r. de

Joufrois, éd. Streng-Renkonen : nombreuses corrections ; voir ci-dessus, p. 114 sq., le c. r. de M. P. B. Fay.

6-8. — P. 177-195. Hugo Suolahti, *Werner Söderjelm in memoriam.* — P. 195-220. E. Ohman, *Der französische Einfluss auf die deutsche Sprache im Mittelalter.* — P. 230-245. Maurice Vloberg, *La Cour de Paradis* (*analyse*). — P. 246-7. Ferdinand Lot, *Estourmi de Bourges.* Sans doute le même que Sturmion, comte de Narbonne, à la fin du VIIIe siècle. — P. 247-248. Leo Spitzer, *Kat.* baluerna « *Ungetüm* ». — P. 251-264. Ludwig Karl, C. r. de *Histoire littéraire de la France*, XXXVI.

M. R.

Revue critique d'histoire et de littérature, 1931. — P. 66-7. J. Melander, *Les poésies de Robert de Castel* (A. Jeanroy). — P. 67. *Andreæ Capellani regii Francorum De Amore libri tres*, éd. Am. Pagès (R. Bossuat). — P. 111. W. Storost, *Geschichte der altfranzösischen und altprovenzalischen Romanzenstrophen* (Yv. Rokseth). — P. 118. Ant. Thomas, *Jean de Gerson et l'éducation des dauphins de France* (R. Bossuat). — P. 133. Kr. Sandfeld, *Linguistique balkanique, problèmes et résultats* (A. Vaillant). — P. 168. G. G. Coulton, *The medieval scene* (R. Bossuat). — P. 169. M. Wilmotte, *Le poème du Graal et ses auteurs* (R. Bossuat). — P. 215. O. Dobiache-Rojdestvenski, *Les poésies des Goliards* (E. Faral). — P. 304. G. Cohen, *Un grand romancier d'amour et d'aventure au XIIe siècle, Chrétien de Troyes* (R. Bossuat). — P. 309. P. Fouché, *Le verbe français, étude morphologique* (E. Bourciez). — P. 395. Giacomino da Verona, *The De Jerusalem celesti and De Babilonia infernali*, éd. E. I. May (H. Hauvette). — P. 396. N. Zingarelli, *La vita, i tempi e le opere di Dante* (H. Hauvette). — P. 401. Ch. G. Osgood, *Boccaccio on poetry* (H. Hauvette). — P. 402. Antonio Pucci, *Le Noir*, éd. K. McKenzie (H. Hauvette). — P. 450. J. Storost, *Ursprung und Entwickelung des provenzalischen Sirventes bis auf Bertran de Born* (A. Jeanroy). — P. 451. C. Appel, *Bertran von Born* (A. Jeanroy). — P. 453. A. Griera, *Gramàtica històrica del català antic* (O. Bloch). — P. 455. Dante, *The inferno*, trad. L. Lockert (H. Hauvette). — P. 529. Ch. H. Beeson, *Lupus of Ferrieres as scribe and text critic* (E. Faral). — P. 531. *La Comédie latine en France au XIIe siècle*, textes publiés sous la direction de G. Cohen (E. Faral). — P. 536. Kl. M. Fassbinder, *Der Trobador Raimbaut von Vuqueiras* (C. Brunel). — P. 537. E. Müller, *Die altprovenzalische Versnovelle* (C. Brunel).

Revue des langues romanes, LXVI, 1-x, janvier-octobre 1929. — [P. 1-45. J. Anglade, *Esquisse morphologique du parler de Lézignan* (Aude). Ce travail posthume était destiné à faire suite à la *Phonétique* du même parler publiée par l'auteur, voilà plus de trente ans, dans la même revue et éditée à Montpellier en 1897. Il avait été mis au point au cours d'une enquête

récente. Ce n'est pas une étude historique des évolutions linguistiques, mais une description morphologique des formes actuelles, avec indication des fonctions (phrases et exemples à l'appui). Sont analysés successivement les articles (et leurs combinaisons avec les prépositions), le substantif (genre, nombre, restes du cas-sujet), l'adjectif (à signaler les pluriels en *-i*), les possessifs, les pronoms personnels avec leurs emplois, les démonstratifs, les groupes de pronoms, les relatifs, interrogatifs, indéfinis et numéraux. Il faut espérer que l'auteur a pu rédiger la suite avant sa mort. Signalons en passant que Jan-Pierre, cité dans l'introduction, le seul qui ait écrit en lézignanais, n'est autre que J. Anglade. — P. 45-80. A. Dauzat, *Essais de géographie linguistique* (nouvelle série). — *Pièges phonétiques et extension de formes*. L'auteur a groupé ici quatre études qui ont un trait commun : des anomalies phonétiques apparentes sont dues à des actions analogiques combinées à des extensions territoriales de formes. 1° Le provençal *aiga* est expliqué par une forme rhodanienne, qui a éliminé un ancien *aga*, dont l'auteur a recueilli de nombreux exemples ou résidus. 2° Le provençal *chin*, *chi*, *chien*, est une ancienne forme lyonnaise, qui a gagné anciennement l'Auvergne et qui est descendue plus tard en Provence ; l'ancienne forme *ca*, *cha* a été infériorisée par sa trop grande ressemblance avec le nom du chat. 3° La répartition géographique du type auvergnat *jalh*, « coq », montre qu'il ne s'agit pas d'un *gallĭus latin, mais d'une réfection romane. 4° Le type *cucc-*, *tucç-*, *zucc-*, *suc-*, « montagne », fait l'objet d'une longue étude : l'auteur estime qu'il s'agit d'un type prélatin cūcc- à très vaste extension, qui s'est croisé par endroits avec le gaulois crūc-, tas, et a subi par ailleurs l'attraction homonymique d'un mot germanique ; la documentation, surtout toponymique, est abondante. Quatre cartes complètent ce travail. — A. Dauzat.] — P. 81-98. L. Karl, *Notice sur un Dit de Jean de Condé* [avec deux planches photographiques]. Usant d'un procédé qui trouvera peu d'approbateurs, M. K. transforme, dans ce titre, en un fait ce qui n'est qu'une hypothèse, au reste dénuée de tout fondement. Si l'on acceptait les arguments qu'il invoque (p. 89-90) en faveur de l'attribution à Jean de Condé de ce Dit, anonyme dans les deux mss, et qui n'y voisine même avec aucune pièce authentique de ce poète, il faudrait attribuer à celui-ci tout un lot de pièces anonymes de la même région. Mais aucun lecteur ne s'en laissera imposer par cet acte d'autorité ; beaucoup, en revanche, seront frappés par les traces de hâte et de négligence qui abondent dans cette notice. Les pièces qui précèdent, dans le ms. *B* (B.N. 378), le fragment du *Roman de la Rose* sont au nombre de onze, non de douze. M. K. oublie de nous dire à quel vers s'arrête ce ms. (c'est au v. 228) et que la lacune est due à la perte de plusieurs feuillets. Un article auquel il est renvoyé par un *l. c.* (p. 82, l. 4, du bas) n'est mentionné nulle part. Les dix-huit premières lignes de cette même page sont empruntées, à peu près textuellement, à Tobler (*Li dis dou vrai aniel*, 3e éd., p. XII et XIV) et la précipitation avec laquelle ont été lues ces pages a entraîné la fâcheuse

identification de Gui de Dampierre, comte de Flandres, à Robert II d'Artois. Dans son résumé du *Dit* (p. 83) M. K. fait un contresens sur les v. 38-9, qui n'indiquent nullement la « saison » où l'auteur a composé son poème. L'édition est fondée sur le ms. *A* (25566), en général fidèlement reproduit, mais des variantes de *B*, très nombreures et dont quelques-unes devaient être accueillies, une dizaine à peine ont été communiquées. Voici le résultat d'une collation du ms. pour les v. 47-100 (pour le début le lecteur pourra se reporter à la planche qui précède le texte) : 50, *besoigne*] *parole*. — 51 *Kom*] *Cun*. — 52 *Et dont fine*] *Dont define*. — 54 *Ciex fist*] *fist cil*. — 58 *Boins et biaus*] *Biaus et bons*. — 62 *est*] *fu*. — 66 *laassier*] *lasser*. — 78 Ki *ert u pais mult amee*] *ku pais ert mlt honoree*. — 79, 80, 84 *cis*] *cil*. — 85 *fu*] *ert*. — 89 *Conpaignier*] *ressoignier*. — 93 manque. — 94 *boine*] *mlt grant*. — 97 *Si le*] *Quil le*. — 98 *ot moult poi de*] *not ne joie ne*.

LXVI, XI-XXIV, novembre 1929-décembre 1930 (n° purement bibliographique, paru fin mai 1932). — Comptes rendus par A. Dauzat (p. 199-227) de Leite de Vasconcellos, *Antroponimia portuguesa* : Gougenheim, *La langue populaire dans le premier quart du XIXe siècle* ; Piquet, *Le patois de Dombras* ; Bertoldi, Gava *e derivati* etc. ; *Zeitschrift für Ortsnamenforschung* ; Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, 3e éd. ; Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français*, 3e éd. ; Gauchat, *Glossaire des patois de la Suisse romande*, fasc. 6-7 ; Æbischer, *Études de toponymie catalane* : *le catalan* turó *etc.* ; Fouché, *Études de philologie hispanique* ; Pedrotti et Bertoldi, *Nomi dialettali delle piante del Trentino* ; Keller, *La flexion du verbe dans le patois genevois* ; Langenbeck, *Beitræge zur elsæssischen Ortsnamen* ; Lombard, *Les constructions nominales dans le français moderne* ; Boillot, *Psychologie de la construction dans la phrase française moderne* ; — par E. Hoepffner (p. 215-20) du *Couronnement Renart*, éd. L. Foulet ; de la *Vie de saint Thibaut* (éd. H. E. Manning) ; de E. de Rivals, *Raimon Escrivan* ; Shaw, *Essays on the Vita Nuova* ; — par A. Duraffour (p. 221-33) de v. Wartburg, *Franzœsisches etymologisches Wœrterbuch*, lettre B (nombreuses additions d'après les dialectes franco-provençaux) ; Grammont, *La psychologie et la phonétique* ; — par P. Fouché (p. 235-55) de Rossetti, *Curs de fonetică generală* ; Bertoldi, *Parole e idee* ; Ritter, *Bibliographie* (Suppléments bibliographiques de la *Zeitsch. f. rom. Philologie* pour 1909-13, 1924-5) ; Dauzat, *Essais de géographie linguistique*, 2e série ; Lerch, *Hauptfragen der franzœsischen Sprache* ; Boillot, *Le français régional de la Grand' Combe* ; Rabotine, *Le Boèce provençal* ; Keller, *La flexion du verbe* (voy. ci-dessus) ; — par M. Grammont (p. 255-6) de Sainéan, *Les sources indigènes de l'étymologie française* ; — par J. Vianey (p. 266-70) de Cohen, *Le théâtre en France au moyen âge* (religieux et profane) et *Chrétien de Troyes et son œuvre* ; — par L. T. Thomas (p. 272-6) de Pidal, *La España del Cid*.

A. JEANROY.

CHRONIQUE

Collections et publications en cours.

Le fascicule 9 du *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de W. Meyer-Lübke (1932) va de PARAMUS à QUOD.

— Le fascicule double 19-20 du *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle* de E. Huguet (1932) va de CREUX à DENTADE et termine le tome II qui va ainsi de BROCHART à DENTADE.

— De l'*Analytische Syntax der französischen Sprache* de M. Karl Ettmayer a paru la 3e livraison du tome II (1932).

— Du *Dizionario dialettale delle tre Calabrie* de M. G. Rohlfs a paru (1932) la 2e livraison de la première partie.

— Dans les Anejos de la *Revista de filología española* :

XIII. — *Garcilaso de la Vega, contribución al estudio de la lírica española del siglo XVI* par Margot Arce Blanco ; 1930, 141 pages.

Nous n'avons pas reçu le volume XII de cette collection : M. L. Wagner, *Caracteres generales del judeo-español del Oriente.*

— Des *Berliner Beiträge zur romanischen Philologie* ont paru :

Vol. II, 2. — *Bezeichnungen der Kinnbacke im Galloromanischen* von Heinrich Kahane ; 1932, XVI-75 pages. — Étude d'après les Atlas et les dictionnaires.

II, 3. — *Beiträge zur romanischen Ortsnamenkunde des Oberelsass* von Lotte Risch ; 1932, X-74 pages avec une carte.

II, 4. — *Die germanischen Ortsnamen in Spanien und Portugal* von George Sachs ; 1932, VIII-121 pages.

— Des *Giessener Beiträge zur romanischen Philologie*, begründet von Dietrich Behrens, herausgegeben von Kurt Glaser, dont nous avons annoncé les fascicules qui rentrent dans le cadre de nos études (voir *Romania*, LI, 155-6) nous avons reçu en dernier lieu les fascicules suivants :

23. — *Die Bedeutungsentwicklung von « Jean » im Französischen* von Friedrich Cramer ; 1931, IV-107 pages.

24. — *Zur Rolle des Körperlichen in der altfranzösischen Literatur mit*

besonderer Berücksichtigung der Chansons de geste von Anna Braeder ; 1931, 61 pages.

Nous n'avons pas reçu les fascicules 19, 21 et 22, qui cependant intéressent nos études ; nous les annoncerons dès réception.

Le *VI. Zusatzheft* aux *Beiträge* est consacré à la publication d'un texte qui n'avait pu trouver place dans le volume offert en hommage à Dietrich Behrens pour son 70e anniversaire : *Amor y Obligación, ein ungedrucktes Jugendwerk von* Antonio de Solís y Rivadeneyra *nach den Handschriften der Madrider Nationalbibliothek herausgegeben* von Walther Fischer und Ricardo Ruppert y Ujaravi ; 1929, 95 pages avec un fac similé.

— La librairie Delagrave paraît avoir voulu grouper en une collection dite « Les bons textes » quelques éditions d'ailleurs fort dissemblables, les œuvres de Vigny, les œuvres d'André Chénier p. par Paul Dimoff, les Troubadours d'Ussel du regretté Audiau, plus un Villon avec une introduction et des notes par Louis Dimier que nous n'avons pas vu, enfin le volume suivant :

Maître Pierre Pathelin, comédie à cinq personnages, en vers, du XVe siècle publiée avec une introduction et des notes, par Louis Dimier avec six illustrations du temps ; Paris, Delagrave, 1931 ; in-12, 216 pages. — M. Dimier s'est proposé de rendre plus facile et plus vivante la lecture de la pièce en en rajeunissant la graphie, en découpant le texte en scènes et en actes à la moderne, en indiquant les jeux de scène et en multiplant les notes explicatives. Tout cela est légitime et parfois nécessaire ; ce qui l'est moins c'est la suppression de « vingt-neuf vers supprimés dans le poème comme effet d'interpolation », ainsi que dit M. Dimier, en une formule contestable, sans apporter pour cette innovation d'argument bien valable. M. D. a voulu aussi mettre en garde son public contre certaines idées de M. Holbrook et de M. Cons ; il l'a fait dans des notes préliminaires où il se rencontre parfois avec les observations que j'ai présentées ici-même à propos du livre de M. Louis Cons, il y insère des observations sur la versification et la prosodie de *Pathelin*, qui ne sont pas en général acceptables, et une discussion de la supériorité accordée par M. Holbrook à l'édition de Le Roy sur celle de Levet. — M. R.

— Les *St. Andrews University Publications* ont distribué comme no XXXII :

Classical mythology and Arthurian romance, a study of the sources of Chrestien de Troyes « Yvain » and other arthurian romances, by Charles Bertram Lewis... ; published for St. Andrews University by Humphrey Milford, Oxford University Press, London, 1932 ; in-8, xvii-332 pages. — L'on versera ce gros volume, bourré de citations et de compléments, au dossier des sources de Chrétien où figureront ainsi Thésée et le Minotaure, le culte de Zeus à Dodone, Hélène, Agamemmon et Ménélas, Strophius, roi de Phocide, etc. ; je me demande si les adversaires les plus convaincus du celtisme ne seront pas un peu effrayés de tant de souvenirs antiques, et de si rares, et du travestissement que Chrétien leur aurait imposé. — M. R.

— Dans la collection Piazza, *Épopées et légendes* :

Gerbert de Montreuil, *Le roman de la Violette* renouvelé par Gonzague Truc [1931], 172 pages. — Renouvellement fort agréable ; je ne suis pas sûr qu'à vouloir « passer sur des longueurs ou des détails » qui embarrassent le récit original, M. T. n'ait pas laissé perdre un peu de la couleur de l'œuvre.

Albert Pauphilet, *Contes du jongleur* [1932], VIII-175 pages. — M. P. a réuni dans ce charmant petit livre, des renouvellements des *Trois chevaliers et le chainse*, du *Testament de l'Ane*, du *Lai d'Aristote* et du *Lai de l'oiselet*, de *Saint Pierre et le jongleur*, enfin d'*Aucassin et Nicolette* ; mais il s'est efforcé de les récrire en une langue vraiment vivante, presque moderne et du moins dépouillée d'archaïsmes. C'est une entreprise fort difficile, car l'archaïsme du mot est toujours là prêt à s'imposer, et il n'est pas aisé de se débarrasser de l'archaïsme de mœurs, et des tours ou des mots modernes apportent parfois une note un peu heurtée ; une phrase comme celle-ci, du *lai d'Aristote* : « Il apporte une selle de palefroi, puis tend le dos pour qu'elle l'y place : et voilà le plus grand clerc du monde harnaché comme un roussin », me choque si je pense au « roussin d'Arcadie », et même si je m'efforce à donner à « roussin » un sens moins familier, et « clerc » ou « palefroi » restent moyennâgeux, plus que ne le voudrait sans doute M. P. — Pourquoi ne pas indiquer les noms des auteurs que nous connaissons comme Jacques de Baisieux ou Henri d'Andeli ? — M.R.

Comptes rendus sommaires.

Gunnar Skov, *Bibliografi over Kristoffer Nyrops Arbeider* ; København, 1932 ; in-4, 30 pages. — Cette bibliographie est répartie en huit sections : linguistique et critique de texte, histoire littéraire, folklore, etc. et comporte 371 numéros répartis, dans chaque section, en travaux originaux et comptes rendus.

A. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine*, Paris, Hachette, 1928 ; in-8, VIII-287 pages ; — 2e édition revue et augmentée, 1931, XIII-299 pages. — Les comptes rendus de la *Romania* sont souvent en retard et il est des livres qu'on se résigne difficilement à n'annoncer, pour gagner du temps, que par un compte rendu sommaire. C'est ainsi que la deuxième édition du livre de M. Meillet m'a surpris alors que je songeais encore à présenter congrument la première. A la vérité, les livres de M. Meillet sont de ceux qui se présentent d'eux-mêmes, et je suis très sûr que nos lecteurs n'ont pas attendu jusqu'à maintenant pour chercher dans cette *Esquisse*, si modestement baptisée, le sens et la leçon de l'histoire du latin. Je me contenterai donc de dire ici que je tiens ce livre pour un des plus utiles que puissent souhaiter les romanistes, moins par le détail des faits qui y sont indiqués que par le tableau qu'il donne de la continuité du développement latin, de sa préhistoire indo-européenne jusqu'à ses nouveaux

aspects romans. Mais cette continuité de développement n'est pas quelque chose de mécanique et de fatal : c'est un des traits les plus frappants pour nous du livre de M. Meillet qu'embrassant en si peu de pages une durée si longue il ait pu dessiner fortement les influences de culture, p. ex. étrusque ou grecque, qui se sont exercées sur le latin, et aussi celle des individus ou des groupes qui ont modelé la phrase latine et donné au vocabulaire son ton propre et sa couleur, et dont l'action, par l'extension du latin comme langue parlée et de l'imitation qu'en ont faite de façon continue les langues modernes, a marqué d'une vigoureuse empreinte le langage d'une portion du monde. — M. R.

A chrestomathy of Vulgar latin, by Henri F. Muller and Pauline Taylor ; New York, D. C. Heath, 1932 ; pet. in-8, xvii-315 pages. — Il sera commode de trouver réunis dans ce petit volume des textes ou des spécimens de textes latins plus ou moins entachés de vulgarismes entre le IVe siècle et le IXe. Les auteurs, dont on connaît les travaux antérieurs sur la matière, se sont efforcés dans leur introduction d'éclaircir la notion de latin vulgaire, notion bien vague, dont ils tendent peut-être un peu trop à faire une notion chronologique ; un tableau des particularités grammaticales, un glossaire et une bibliographie sommaire (un peu trop) complètent ce recueil sensiblement plus étendu et plus large que ceux qui avaient été tentés jusqu'ici. — M. R.

Les noms de lieu dans les langues romanes, conférences faites au Collège de France par Ernest Muret ; Paris, Leroux [1930] ; in-8, xi-106 pages. [Collection de documents linguistiques dirigée par MM. Meillet et Vendryes, III]. — Ces leçons ne prétendent pas à constituer un manuel de toponomastique romane, mais j'en ferais volontiers le livre d'initiation pour les enquêteurs en toponomastique. M. M. écrit « noms de lieu » au pluriel quand il ne s'agit pas des noms de plusieurs lieux déterminés, p. ex. par une qualification, je tiens qu'il a raison et j'espère, sous réserve des hésitations des typographes, avoir le plus souvent écrit ainsi. — M. R.

Ernest Muret, *Noms de lieu, vestiges archéologiques, et vieux chemins* [Extrait de la *Revue d'histoire suisse*, XI, 4 (1931), pp. 409-427]. — Avec des exemples empruntés au canton de Vaud, cet article constitue un utile complément aux conférences annoncées ci-dessus.

Individualitatea limbii române şi elementele slave vechi de Ilie Bărbulescu ; Bucureşti, Casa Şcoalelor, 1929 ; in-8, viii-534 pages. — M. B. s'est proposé d'établir, contre la théorie de Miklosich, que les éléments slaves (bulgares) entrés les premiers en roumain n'y ont pas pénétré du IVe ou Ve siècle au VIIe, mais seulement à partir du Xe siècle, qu'ils y ont pénétré,

en raison de la vie en commun des Bulgares slaves et des Roumains, non pas au stade paléoslave du bulgare, mais seulement au stade post-paléoslave de cette langue, car ils ne présentent que les caractères linguistiques des Xe ou XIe siècles.

Jean Bourciez, *Recherches historiques et géographiques sur le parfait en Gascogne*; Bordeaux, Feret & fils, 1927; in-8, XVI-251 pages (*Bibliothèque des Universités du Midi*, XVIII). — Si la thèse de doctorat de M. Jean Bourciez, soutenue il y a quatre ans à la Faculté des Lettres de Paris, n'est signalée que maintenant dans la *Romania*, ce retard n'est imputable qu'au recenseur qui s'en excuse. — Dans le cadre assez restreint qu'il envisage — étude morphologique à l'exclusion de la syntaxe, — le livre de M. B. apporte des précisions intéressantes sur la distribution actuelle des différentes catégories du parfait en Gascogne et sur leur évolution historique. Un chapitre particulièrement important est consacré à la constitution des parfaits faibles en *ó* (*sabó*) à la place du type provençal *saup*. M. B. suppose que ces formes sont nées dès l'époque prélittéraire dans l'angle sud-ouest du domaine gascon; mais la pénurie de textes remontant au delà du XIIIe siècle le réduit à des considérations d'ordre historique, politique et économique (par exemple, p. 67). Pour l'époque contemporaine, l'auteur s'est servi du *Recueil* manuscrit *des idiomes de la région gasconne*, de la Bibliothèque universitaire de Bordeaux : cela n'aurait pas dû le dispenser de faire une enquête personnelle sur la survivance du parfait dans les parlers actuels. — G. L.

Marius Valkhoff, *Étude sur les mots français d'origine néerlandaise*; Amersfoort, Valkhoff, 1931; in-8, 330 pages. — Nous ne pouvons pour le moment que signaler cet important travail : il donne une liste alphabétique imposante de mots français de toute époque, *d'esturmon* p. ex. (XIIe s.) à *Ripolin* (fin du XIXe) ou à *fokker* (XXe s.), d'origine présumée néerlandaise; cette liste est précédée de considérations sommaires, mais précises, sur les conditions et la nature de ces emprunts.

Auguste Brun. *Le Français de Marseille. Étude de parler régional*; Marseille, Institut historique de Provence, 1931; in-8, 152 pages. — Après son excellente histoire de la langue française en Provence M. A. Brun nous donne ici la meilleure étude que nous possédions sur un parler urbain de province. L'importance linguistique du français provincial n'a plus à être signalée et l'étude de M. B. pourra servir de modèle à d'autres travaux que nous souhaitons nombreux. L'auteur a utilisé les ouvrages des grammairiens qui, dans le premier tiers du XIXe siècle, se sont acharnés à combattre les « locutions vicieuses » et ont ainsi fourni au linguiste des matériaux précieux; mais il a vu surtout dans ces matériaux le moyen de donner à son

étude une perspective historique et c'est sur le vif qu'il a recueilli la plus grande partie de ses documents. L'ouvrage comprend une partie grammaticale où M. B. a groupé les remarques relatives à la prononciation, aux formes et à la syntaxe du français de Marseille, et un abondant lexique. Une partie considérable du lexique se compose de termes provençaux empruntés (p. ex. les interjections *mai*, *té*) ou adaptés (*pechère*, *pas moins*, etc.). Le parler marseillais garde mieux que le français l'accent original des mots italiens tels que *macaroni*. Beaucoup de faits que signale M. B. se retrouvent dans le parler populaire parisien : dans la syntaxe la construction *tout ce que j'ai besoin* ; dans le lexique *une idée* « un peu », *pli* « levée aux cartes », *promettre* « affirmer », *pouce !* (cri des enfants pour arrêter un jeu), *remettre* « reconnaître », *se sucrer*, etc. Nous n'en ferons nul grief à M. B., il est intéressant de savoir que ces expressions parisiennes se retrouvent à Marseille. Quelques détails nous paraissent appeler des observations particulières : p. 10, n. 1, selon M. B. les faits dialectaux que l'on relève dans le *Roman de Pierre de Provence*, écrit en français par un Provençal au XVe siècle, seraient d'origines diverses ; mais peut-être les provençalismes du XVe siècle n'étaient-ils pas les mêmes que ceux du XIXe ou du XXe ; en tout cas le présent de *aller* suivi de l'infinitif, pour exprimer un passé (périphrase qui n'existe plus qu'en catalan) se rencontre au moyen âge dans tout le Midi et est même fréquent chez les conteurs français du XVe et du XVIe siècle (*il va dire* = il se mit à dire). — P. 39, il est exagéré de dire que le parisien populaire tend à affaiblir les consonnes ; le témoignage de M. H. Bauche cité en note ne paraît pas décisif. — P. 42, dans *geranion*, *opion*, etc., il n'y a pas substitution de *n* à *m*, mais conservation de l'ancienne prononciation française *on* de la désinence latine *um* (cf. *toton*, *dicton*). — P. 131, j'interpréterais par *censé que* le *sensé que* « supposé que » (qui existe aussi dans le parisien populaire). — G. Gougenheim.

Maurice Wilmotte, *Études de philologie wallonne réunies et publiées par ses amis et ses élèves à l'occasion de sa promotion à l'éméritat* ; Paris, E. Droz, 1932 ; in-8, VIII-299 pages. — Comme l'avaient fait, il y a quelques années, les élèves et amis de M. G. Lanson, ceux de M. Wilmotte ont pensé que le meilleur hommage à rendre à son activité professorale et scientifique était de redonner quelque essor à des articles de M. Wilmotte lui-même, justement appréciés depuis longtemps, mais enclos dans des collections de périodiques ou dans des recueils aujourd'hui peu communs. La plupart de ces articles, dont plusieurs viennent de la *Romania*, traitent de dialecte ou de textes wallons. Mais on trouvera en tête du volume une étude plus récente (1920) sur « la critique des textes ». L'ensemble, complété par une bibliographie des travaux de M. Maurice Wilmotte, forme un beau et précieux volume. — M. R.

La question des méthodes de classement de manuscrits et de la critique textuelle continue à donner lieu à des exposés et à des critiques. En voici trois encore :

William P. Shepard, *Recent theories of textual criticism*, extrait de *Modern Philology*, XXVIII, 2 (november 1930), pp. 129-141;

Felix Peeters, *Les différents systèmes de classement des manuscrits*, extrait de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, nos 3-4, février-juillet 1931, pp. 467-485 avec une bibliographie;

P. Collomp, *La critique des textes*, Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg; Initiations et Méthodes, fasc. 6, 1931 ; pet. in-8, III-128 pages.

Les poésies des Goliards groupées et traduites avec le texte latin en regard par Olga Dobiache-Rojdestvensky ; Paris, Rieder, 1931 ; in-16, 271 pages. — La littérature relative à la poésie goliardique est énorme ; la France y est représentée par des travaux importants, mais en petit nombre et en général déjà assez anciens : il sera commode d'avoir, en français, un petit livre clair, bien au courant et bien présenté, comme celui de Mme D.-R. On trouvera, dans la première partie de l'ouvrage, un véritable petit manuel de la littérature goliardique que complète, à la fin du volume, une bibliographie choisie, mais encore très étendue. Dans la deuxième et la troisième partie est présenté un choix de poésies goliardiques accompagnées de courtes introductions et de traductions et rangées méthodiquement sous deux chefs principaux : « le monde chrétien jugé par les goliards » et « les poètes goliards tels qu'ils se reflètent dans leurs poésies ». Peut-être ce classement accorde-t-il une valeur documentaire trop grande à des textes de caractère plaisant ; peut être aussi les traductions de l'auteur supporteraient-elles quelques retouches, mais l'ensemble est clair et vivant. — M. R.

Moralisch-satirische Gedichte Walters von Chatillon aus deutschen, englischen, französischen und italienischen Handschriften herausgegeben, von Karl Strecker ; Heidelberg, Winter, 1929; in-12, XX-179 pages. — Nous nous excusons de n'avoir pas encore signalé cette précieuse petite édition fondée sur l'examen d'un grand nombre de mss. Il me semble que, pour des œuvres de ce genre, il serait précieux de donner une table des incipits et je me propose d'appliquer cette règle aux recueils lyriques dans la collection des *Classiques français du moyen âge* plus exactement que je ne l'ai fait jusqu'ici. — M. R.

Aus dem Nachleben antiker Göttergestalten. Die antiken Gottheiten in der Bildbeschreibung des Mittelalters und der italienischer Frührenaissance von Alma Frey-Sallmann ; Leipzig, Dieterich, 1931 ; pet. in-8, XVI-184 pages avec 12 planches. — Intéressante surtout pour les représentations figurées, cette

étude apporte cependant quelques indications sur les représentations poétiques de la mythologie ancienne dans les œuvres latines du moyen âge.

Cântece bătrâneşti din Oltenia, Muntenia, Moldova şi Bucovina, culegere îngrijită de Const. Brailoiu ; Bucureşti, 1932 ; in-8, 153 pages [Societatea compozitorilor români ; Publicaţiile Archivei de folklore]. — Choix d'une trentaine de chants épiques tirés des riches collections de la Société et publiés ici avec leurs mélodies.

Le Laudario de Pise du ms. 8521 de la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris. Étude linguistique, par Erik Staaff, I. Introduction, texte, notes, glossaire ; Uppsala, Almquist et Wiksells B., et Leipzig, Harrassowitz, 1931 ; in-8, LVI-296 pages [Skrifter utgivna av K. Humanistika Vetenskap-Samfundet i Uppsala, 27, 1]. — Ce recueil, du XIVe s., est pisan, et contient des pièces sur des saints propres à Pise, mais aussi beaucoup d'autres qui se trouvent dans d'autres *laudarii* ; dans l'ensemble 112 pièces, toutes anonymes. Tout ce premier volume de la publication de M. St. est établi avec la précision et le soin minutieux auxquels nous a habitués l'auteur. — M. R.

Pedro Bach y Rita, *The works of Pere Torroella, a catalan writer of the fifteenth century* ; New York, Instituto de las Españas en los Estados Unidos, 1930 ; in-8, XX-332 pages. — Œuvres catalanes et œuvres espagnoles, prose et vers, publiées avec une introduction traitant en particulier de la biographie, des influences, surtout françaises, qui se sont exercées sur le poète, et de sa position dans la question du mérite ou du blâme des femmes. — M. R.

V. F. Chichmaref, *Raoul de Cambrai* [*Bulletin de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S.*, classe des sciences sociales, nº 10, 1931, pp. 1127-1172]. — De cet article, composé en russe, sans résumé en français, je donne ici la traduction des dernières lignes qu'a bien voulu m'envoyer l'auteur. « La chanson primitive est née immédiatement après les événements. Sa forme, celle d'une ballade lyrico-épique au début, a passé sans doute par plusieurs étapes avant de devenir une chanson de geste. Ces métamorphoses ont dû s'accomplir durant les Xe-XIe siècles, époque pendant laquelle la poésie épique a pris la forme qui la caractérise dans les plus anciennes copies parvenues jusqu'à nous. Dans tous les cas, pas plus tard que les siècles indiqués. Il est peu probable qu'un groupe social puissant comme la noblesse féodale n'ait pas essayé, déjà à cette époque lointaine, de formuler poétiquement ce dont il vivait ; il est difficile d'admettre que cette tâche ait été réalisée par les pieux clercs qui envisageaient les *Conversions* et les *Moniages* comme des expiations nécessaires des *Chevaleries* ou des *Enfances*, c'est-à-dire de ce qui était, pour la noblesse, le point cardinal de l'existence. On a

de la peine à croire que les légendes monastiques fabriquées dans des retraites cénobitiques aient pu entraîner les jongleurs qui visitaient les sanctuaires ou les foires qui s'organisaient auteur d'eux, et leur suggérer l'idée de créer tout un genre poétique. »

Merlin, a middle-english metrical version of a french romance by Herry Lovelich, *skinner and citizen of London (ab. 1450 A. D.) edited from the unique ms. 80 in Corpus Christi College, Cambridge, with an introduction, notes and glossaries*, by Ernst A. Kock, part III ; London, H. Milford, Oxford University Press, 1932 ; in-8, pp. 417-739 [Early English Text Society, Original Series, nº 185]. — Les deux premières parties de cette édition avaient été publiées pour les exercices 1904 et 1913 de la Société (celle-ci compte pour 1930) ; cette troisième partie nous donne la fin du manuscrit.

Félix Gaiffe, *Le rire et la scène française* ; Paris, Boivin, 1931 ; in-8, VII-295 pages [Bibliothèque de la *Revue des Cours et Conférences*]. — M. G. s'est proposé de rechercher à travers le théâtre français les éléments de comique que présente chaque époque et ce que nous en apprenons sur cette époque même, sa culture, ses préoccupations et son esprit. Il est tout à fait heureux qu'il ait fait rentrer dans son champ d'investigation le théâtre du moyen âge, si imparfaitement conservé qu'il soit, et pour ma part je souhaiterais vivement qu'il pût reprendre et préciser le chapitre qu'il a consacré à cette période. Il y a beaucoup à retenir de ce qui nous est dit dans ce chapitre rapide, mais il y aurait beaucoup à ajouter si M. G. prenait en considération quelques œuvres qu'il a volontairement négligées, p. ex. les « monologues dramatiques » ou ce qu'on a appelé les « mimes », genre dont on sait que je suis porté à accroître l'importance. J'ai été un peu étonné que M. G. ne dit rien de *Robin et Marion*, où il y a des éléments de comique assez particuliers (les jeux, les costumes, la naïveté de certains personnages, la couardise fanfaronne de Robin, etc.), ni de la farce du *Garçon et de l'Aveugle*, qui pose des problèmes assez importants, comme je l'ai indiqué sommairement ailleurs. *Pathelin* mériterait à coup sûr plus d'attention que M. G. n'a pu cette fois lui en accorder ; et pourquoi M. G. voit-il dans Guillemette une « petite bourgeoise coquette » (p. 36, note) ? — M. R.

The Life of saint Alexis, an old french poem of the eleventh century with an Introduction and a special Glossary, by V. L. Dedeck-Héry ; New York, Institute of french Studies, 1931 ; in-16, 82 pages. — L'éditeur a tout simplement pris le texte de Gaston Paris dans l'édition des *Classiques français du moyen âge* et l'a le plus naturellement du monde reproduit, sauf à en supprimer des signes diacritiques. Il l'a coiffé d'une introduction sommaire, d'information correcte, encore qu'on y voie Gaston Paris

publier en 1903 une édition de son *saint Alexis* dans les *Classiques* dessus dits, que j'ai commencés en 1910. La seule nouveauté de cet étrange petit livre est que le lexique des *Classiques* s'est transformé en *Glossaire* avec traduction anglaise des mots et indications étymologiques ; par contre les références numérotées aux vers du texte ont disparu. Cette petite édition pourra avoir son utilité scolaire ; elle n'est pas d'un bon exemple. — M. R.

La Vie de saint Thibaut, an old french poem of the thirteenth century, edited by Helen Eastman MANNING ; New York, Institute of french Studies, 1929 ; in-16, IX-134 pages. — Texte en quatrains d'alexandrins monorimes, d'origine bourguignonne (Saône-et-Loire), conservé dans le ms. B. N. fr. 24870. C'est une traduction d'une vie latine publiée par Surius et dans les *Acta* ; le traducteur se nomme : « Guillermus de Oye (Oyé, Saône-et-Loire, arr. Charolles, com. Semur-en-Brionnais) dictus Belious », vicaire de Sainte-Marie de Tremblins (Trambly, S.-et-L.). L'œuvre est des plus médiocres, mais présente quelques particularités de langue que l'éditeur a longuement étudiées dans son Introduction. En appendice une autre *Vie de saint Thibaut*, en octosyllabes à rimes plates, conservée dans le même manuscrit.

H. PFLAUM, *Les poèmes de controverse religieuse au moyen âge, avec un débat inédit en vers français du treizième siècle.* Jérusalem, The Hebrew University Press Association, 1931 ; in-8, 34 pages [Extrait de *Tarbiz*. II, 4]. — Le manuscrit français 19.152 de la Bibliothèque nationale, connu surtout par le recueil de fabliaux qu'il contient, a conservé une *Desputoison du Juyf et du Crestien* (inc. *Omnis credencium letetur populus*), débat de 432 vers. Un signe marginal indique dans le manuscrit le changement d'interlocuteur. Ces indications sont parfois sujettes à caution. Ainsi je crois que les v. 5-8 doivent tous être mis dans la bouche du Juif. D'autre part, je crois que l'éditeur a tort de voir au v. 21 une interruption de la part du Juif (il n'y a aucune indication dans le manuscrit). — V. 37 :

Ge cuit que vos me dites *que ce* ne puet pas estre
Que de feme pucele peüst onques hom nestre

est un non-sens dans la bouche du Juif, il faut semble-t-il, corriger : *vos me dites ce que ne puet pas estre.* — V. 54, il était inutile de changer *qui* en *que*, *qui* (= *cui*) étant la forme habituelle du cas régime lorsqu'il s'agit de personnes. — V. 78, *si nasqui*, lire *s'i* [*l*] *nasqui.* — V. 109, *Volontiers* est sans doute une faute d'impression pour la forme normale *Volentiers* qui se trouve ailleurs dans le texte. — Faute probable aussi au v. 430, *mauvaitie secte*, pour *mauvaise secte.* Le texte seul m'est accessible dans cette édition, le commentaire étant rédigé en hébreu. Mais on nous laisse espérer une nouvelle édition. — A. LÂNGFORS.

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXII

MÉLANGES
DE
POÉSIE LYRIQUE FRANÇAISE

CINQUIÈME ARTICLE [1].

NOTE SUR LE FRAGMENT DE CHANSONNIER NAGUÈRE A SAINT-LO

Lorsque Ed. Schwan, en 1885, rendait compte, dans le *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, VI (voir surtout les col. 66 et 67), de la *Bibliographie des chansonniers français* de G. Raynaud qui venait de paraître, il eut l'occasion de signaler, avec d'autres manuscrits échappés à l'attention de Raynaud, un fragment appartenant à M. Lepingard à Saint-Lô. Schwan, à qui M. Lepingard l'avait envoyé, grâce à l'entremise de G. Paris, en a donné, à l'endroit indiqué ci-dessus, une brève description, qui cependant ne contient pas tous les éléments permettant l'identification de certains textes incomplets. Il aurait fallu publier in extenso ce fragment qui ne manque pas d'intérêt et qui est aujourd'hui introuvable. M. Wallensköld écrit (*Chansons de Thibaut de Champagne*, p. XXXIV, n. 2) : « En 1913, M. Paul Le Cacheux, archiviste de la Manche, a eu l'amabilité de faire, sur notre demande, certaines démarches pour retrouver le fragment, mais il n'est arrivé à aucun résultat positif. Le fragment n'était ni chez Mme Enguehard, fille unique et héritière de feu M. Lepingard, ni aux archives de la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, auxquelles M. Lepingard, ancien président de cette Société, avait légué une partie de sa bibliothèque. » Je

1. Pour les articles précédents, voir *Romania*, LII, 417, LIII, 474, LVI, 33, et LVII, 312.

crois utile d'en donner ici, d'après les renseignements fournis par Schwan, une nouvelle description.

C'est un fragment composé des parties supérieures de deux feuillets in-4°, très endommagés par l'humidité et ayant formé le début et la fin d'un cahier. Belle écriture du XIIIe siècle, initiales ornées et rubriques. Il n'y a pas de notation musicale. La graphie du copiste est nettement picarde. Les chansons sont qualifiées *capitres* et numérotées. Le rubricateur a employé tour à tour des chiffres romains et des chiffres arabes : dans la première rubrique conservée (qui est celle de la deuxième chanson du fragment) on lit en effet : *Capitre CCC et 11*, puis en tête des cinquième et sixième chansons : *Cap. CCC et 25* et *Cap. CCC et* [*XX*] *VI*. Celle de la septième est effacée. Schwan ne mentionne aucune rubrique pour la chanson huitième, bien qu'il ne semble pas y avoir de lacune entre la fin de la chanson 7 et le début de la chanson 8. Il y a donc, entre la deuxième et la cinquième chanson, une lacune de quatorze pièces, représentant peut-être quatre feuillets. Je donne ici, en me tenant rigoureusement aux indications de Ed. Schwan, la liste des huit chansons figurant dans ce fragment. J'ajoute, après les pièces susceptibles d'identification, les indications manquant à la *Bibliographie* de G. Raynaud.

(1) .....

Fol. 1 r°. *Douce dame en cui j'ai fiance* (l'avant-dernier couplet).

(2) Rubrique : *Mestre Gilles li Vignieres et Will's ses freres me fist. Capitre CCC et 11.*

Frere, qui fet miex a proisier.

Raynaud 1293. Le premier couplet se trouve aussi dans *I*, fol. 196 (*Archiv*, XCVIII, 369). Éd. *Recueil général des jeux-partis*, t. II, n° CXXX, p. 116.

(3) .....

Fol. 1 v°. *Canchons, la t'estuet aler* (l'avant-dernier couplet).

(4) .....

Fol. 2 r°. *Amors est plus sosprendans* (l'avant-dernier couplet).

(5) Rubrique : *Mestre Gilles li Vigniers me fist. Cap. CCC et 25.*

En tous tans se doit fins cuers resjoïr.

Raynaud 1405. Éd. F. Gennrich, *Die altfranzösische Rotrouenge*, p. 63.

(6) Rubrique : *Mestre Hues le Frere* (!) *me fist. Cap. CCC et* [*XX*] *VI.*

En talent ai que je die.

Raynaud 1129 (par Huon de la Ferté).

(7) (La rubrique est effacée)

Fol. 2 v°. *Empereres ne rois n'ont nul pooir.*

Raynaud 1811. Éd. Wallensköld, *Chansons de Thibaut de Champagne*, n° XXVII, p. 90. Ms. Zagreb, fol. 142, éd. M. Roques, *Mél. Jeanroy*, p. 516, et planche.

(8) *En la la* (sic) *fuieille et la flour de rosier* (deux couplets).

Raynaud 1308. C'est la chanson publiée ci-dessous d'après le seul manuscrit *T*.

CHANSON DÉDIÉE AU SEIGNEUR D'OISI

CIII

(Raynaud 1308)

Manuscrits : Saint-Lô, fol. 2 v° (disparu ; voir ci-dessus) ; *T*, fol. 86. — La musique est notée dans *T*.

Versification : 10 a *b* a *b* *x* a *b* (2 + 1 + 1 + envoi).

La pièce était sans doute originairement en *coblas doblas* ; sur la place présumée des lacunes, voir la note au couplet IV.

Dans *T*, notre pièce se trouve comme dernière d'une suite de six pièces intercalées entre une chanson isolée attribuée dans *T* à Guillebert de Berneville, mais qui est probablement de Guiot de Dijon (éd. Gennrich, *Rotrouenge*, p. 49 ; Nissen, *Classiques fr. du moyen âge*, n° 59, p. 14) et les chansons de Blondel. Voici la liste de ces six pièces qui toutes, sauf précisément la dernière, peuvent être attribuées à des auteurs plus ou moins connus, grâce aux indications fournies par d'autres manuscrits :

Fol. 84 v°. R. 1468 : *D'amors me doit sosvenir.* Se trouve déjà une première fois au fol. 77 (anonyme, premier couplet seul). Moine de Saint-Denis, selon la rubrique de *M* (mais Guiot de Dijon, selon la table).

Fol. 85. R. 571 : *L'autre jor lés un boschel.* Jehan Bodel, selon la table de *M* (la pièce elle-même manque).

Fol. 85. R. 1702 : *Un* (l. *Hui*) *main me chevauchoie Lés une sapinoie*. Jehan Bodel, selon la table *M* (mais la pièce elle-même manque; cf. Cloetta, *Archiv* de Herrig, XCI, 33).

Fol. 85 v°. R. 367 : *Lés un pin verdoiant*. Jehan Bodel, table de *M* (seule la fin de la pièce est conservée dans *M*).

Fol. 86. R. 949 : *Sire Michiel, respondés*. Jeu-parti entre Gerart de Valenciennes et un certain sire Michel, éd. *Recueil général* (Société des anc. textes), n° CXLVI.

Fol. 86. R. 1308.

Le Destinataire. — Ce qu'il y a de plus intéressant dans cette chanson, ou ce qui tout au moins est propre en premier lieu à éveiller la curiosité, est la mention, dans un contexte qui ne me semble pas clair du premier coup et auquel je reviendrai, d'un seigneur d'Oisi :

Sospirant vois por mon signor d'Oisi...

Qui est ce seigneur d'Oisi ? Disons tout de suite que le problème est insoluble, puisque les données nécessaires manquent: la pièce est anonyme, le prénom du destinataire n'est pas indiqué et le texte, médiocrement conservé, ne présente aucun trait linguistique susceptible de datation. Mais s'il s'agit de faire des conjectures, la pensée va tout droit à ce messire Huon d'Oisi qui a composé une violente diatribe [1] contre Conon de Béthune et un *Tournoiement des dames* [2] où sa femme — sa seconde femme — Marguerite est nommée par deux fois (aux v. 24 et 27) ; ce poète, Conon le qualifie de *mon maistre d'Oisi* [3]. Est-ce celui-là le destinataire de la chanson anonyme de *T* ? Jetons, pour acquit de conscience, un coup d'œil sur les seigneurs d'Oisi, en prenant pour guide leur historien A. de Cardevaque [4], pour voir s'il y a parmi eux un autre qui convienne mieux.

---

1. Éd. J. Bédier, *Chansons de croisade*, p. 53.

2. Éd. A. Jeanroy, *Romania*, XXVIII (1899), p. 232.

3. Éd. A. Wallensköld, *Chansons de Conon de Béthune*, p. 9 (*Classiques français du moyen âge*, p. p. Mario Roques, n° 24). Huon III était oncle à la mode de Bretagne de Conon de Béthune.

4. A. de Cardevacque, *Oisy et ses seigneurs depuis l'origine de ce bourg jusqu'à l'époque de sa réunion à l'Artois*, dans *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, XXVII (1881), p. 53-212.

Tout d'abord, qu'est-ce que c'est qu'Oisi ? Bourg du Pas-de-Calais [aujourd'hui Oisy-le-Verger], canton de Marquion, à 26 km. d'Arras, à 10 km. de Cambrai, déclare A. de Cardevacque. Selon M. Bédier (*Chansons de croisade*, p. 54), qui ne mentionne pas du tout l'étude de Cardevacque, « Oisi (Nord, arrondissement et canton de Valenciennes) était au XIIe siècle une place forte dont les seigneurs, qui tenaient en fief le vicomté de Meaux et la seigneurie de Crèvecœur, étaient en outre châtelains de Cambrai ». Devant cette divergence d'opinions, je me suis adressé (sur la recommandation de M. Prinet) à un savant très bien informé de l'histoire de la région, M. Roger Rodière à Montreuil-sur-Mer. Voici ce que me répond M. Rodière :

« Il n'y a aucun doute possible, Bédier s'est trompé. Les seigneurs d'Oisy tirent leur nom d'Oisy en Cambrésis, aujourd'hui canton de Marquion, Pas-de-Calais (Oisy-le-Verger). Les tombeaux des Montmirail existent encore en ce lieu, et suffiraient à faire preuve. Toutes les chartes d'Artois corroborent le fait. Oisy (Nord), près Valenciennes, est un petit village sans histoire, autrefois annexe de la paroisse d'Hérin ; ses seigneurs sont inconnus. La *Statistique archéologique du département du Nord* (arrondissement de Valenciennes, par Cellier, p. 115) dit avec raison : « Il faut se garder de le confondre (ce village) avec le village du Cambrésis qui a donné son nom à la famille d'Oisy-Crèvecœur ».

La terre d'Oisi était au moyen âge l'une des plus considérables de l'Artois ; avec celles qui en dépendaient, elle ressortissait de la gouvernance d'Arras. Ses châtelains étaient bannerets d'Artois, leur cri de guerre [1] était *Crèvecœur* [2] et *Oisi*, selon A. de Cardevacque. Simon d'Oisi, châtelain de Cambrai (mort entre 1166 et 1170), laissa de sa première femme Ade : 1° Huon [III], celui dont il vient d'être question ; 2° Gilles, tué dans un combat contre Tierri comte de Flandre, en 1164 ; 3° Hildegarde, dame d'Oisi et de Crèvecœur, vicomtesse de Meaux [3], qui

1. Mais dans le *Tournoiement* (v. 30) Marguerite d'Oisi crie « Cambrai ».
2. Crèvecœur (Nord, arr. de Cambrai, canton de Marcoing).
3. Meaux (Seine-et-Marne).

épousa André, seigneur de Montmirail [1] et de La Ferté-Gaucher [2]. Huon III, vicomte de Meaux, seigneur d'Oisi et de Crèvecœur, châtelain, fut marié deux fois, d'abord avec Gertrude de Flandre, fille de Tierri d'Alsace, dont il fut séparé, puis avec Marguerite, fille de Thibaut Ier, comte de Blois et de Chartres, et d'Alix de France, fille de Louis VII, dont il n'eut qu'une fille morte jeune. Après sa mort [3], survenue, selon A. de Cardevacque, le 30 août 1190, la terre d'Oisi passa dans la maison de Montmirail. Sa sœur Hildegarde (ou Hildiarde) était devenue la plus riche héritière du royaume, car la seule seigneurie d'Oisi comprenait trente-six villages en Flandre et en Artois. Elle mourut, entre 1169 et 1177, après avoir donné un fils, Jean, à André de Montmirail. Son mari vécut très vieux : il est en vie encore en 1212.

Jean Ier de Montmirail naquit en 1165, il fut ami et favori de Philippe Auguste et épousa fort jeune, au plus tard vers 1185, Helvide de Dompierre, troisième sœur de Gui de Dompierre et de Bourbon. Jean renonça bientôt (vers 1199) à la vie mondaine et prit enfin, vers 1210, la résolution de s'enfermer dans l'abbaye de Longpont (près de Soissons), où il mourut le 27 janvier 1217 à l'âge de 52 ans. On le qualifie de bienheureux.

Après la retraite de son mari, Helvide de Dompierre prit le titre de dame de Montmirail et d'Oisi et administra les fiefs jusqu'à la majorité de son fils Jean II. Ami de Louis VIII et de Louis IX, Jean épousa Elisabeth ou Isabeau de Chartres et paraît pour la dernière fois dans une charte de 1238. Il mourut sans enfants en 1240.

Mathieu de Montmirail, frère de Jean II, homme pieux et charitable, avait épousé en 1242 une dame nommée Alix, puis, en secondes noces, Isabeau, dame de la Chapelle-Gauthier en

---

1. Montmirail, terre, ville et châtellenie en Brie (Marne, arr. Épernay, chef-lieu de canton).

2. La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne, arr. Coulommiers, ch.-l. de canton).

3. M. Bédier (*Chansons de croisade*, p. 56) dit (d'après Paulin Paris, *Histoire littéraire*, XXIII, 625) « à la fin de l'année 1189 » et discute le bien-fondé de cette indication qui ne nous intéresse pas pour le moment.

Brie [1]. Comme elle était sœur de Pierre de Villelehem, chambellan de France, on l'appela *chambellane*, autrement « de Nemours ». Mathieu mourut sans enfants, vers 1262, et laissa à Marie sa sœur tous ses biens qui passèrent à la maison de Couci à la suite du mariage de celle-ci avec Enguerrand III de Couci. Après un mariage malheureux et un long veuvage elle mourut en 1273...

Voyons maintenant en quoi consiste l'obscurité de l'envoi, signalée tout à l'heure :

Sospirant vois por mon signor d'Oisi,
Cui li cors Dieu faice vraie merchi,
Ke por s'amor aim jou sa compaignie. 31

« Je soupire pour mon seigneur d'Oisi à qui je souhaite la miséricorde de Dieu ». La formule de salutation est étrange. Le poète parle-t-il d'un défunt ? C'est en effet l'explication qui se présente la première à l'esprit. S'agit-il de quelqu'un qui est à la guerre, en danger ? Cette explication n'est pas non plus impossible. La suite — et c'est là, semble-t-il, la vraie difficulté — ne permet pas de dire si l'une de ces explications est la bonne, car le sens de ce dernier vers n'est pas limpide :

Ke por s'amor aim jou sa compaignie.

« Car c'est à cause de l'amour que j'ai pour *lui* (le seigneur d'Oisi, plutôt que « pour *elle* », la dame que célèbre le poète) que j'aime *sa* compagnie ». La compagnie de qui ? Probablement celle de la dame.

Enfin, ce seigneur d'Oisi est-il bien Huon III ? En faveur de cette hypothèse parle tout d'abord ce fait que ce personnage a joué un rôle dans la poésie. Puis, le mauvais état de notre texte permet de lui attribuer une certaine ancienneté. Je me rends parfaitement compte que ce dernier indice est bien faible : il n'est pas nécessaire qu'un texte soit ancien pour avoir été maltraité par les copistes ; mais le fait est que les plus anciennes parmi les chansons se présentent assez régulièrement dans un état très marqué de corruption. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que la chanson du ms. *T* fût elle aussi du XIIe siècle.

1. La Chapelle-Gauthier en Brie (Seine-et-Marne, arr. de Melun, canton de Mormant).

Je voudrais cependant faire encore une supposition qui permet peut-être d'expliquer d'une manière suffisante la formule exceptionnelle dont se sert le poète en parlant du seigneur d'Oisi.

Supposons qu'il s'agisse de ce Jean Ier qui, après avoir été comblé de faveurs à la cour de Philippe Auguste, renonce à la brillante carrière qui l'attend pour s'enfermer enfin, âgé d'environ quarante-cinq ans, à l'abbaye de Longpont, vers 1210. En parlant de son seigneur enfermé dans sa pieuse retraite, n'est-il pas naturel que le poète « soupire » pour lui et lui souhaite la « vraie merci » de Dieu, même avant qu'il ne soit mort ? Si c'est bien de lui qu'il s'agit, la dame à laquelle le poète entend rendre hommage serait la femme de Jean Ier de Montmirail, Helvide de Dompierre [1].

Si cette datation est juste, l'auteur de la pièce était contemporain (et compatriote) de ce Jean Bodel dont trois chansons figurent dans le groupe qui dans le manuscrit *T* précède immédiatement la nôtre.

I La ou la foille et la flor del rosier
Pert sa color por iver ki repaire,
Ke chist oisel sont quoi sor le ramier,
Si n'ont talent de nule joie faire,
Adont vaurai mon chant recomenchier
Por ma dame servir et acointier.
S'Amors m'ochist, si ne m'en puis retraire.

II Mervelles moi se ce me doit aidier
Ke demeure ki mon cuer ne resclaire.
Ja sont ens li trestot li bien entier,
Si desir mout que sa bontés ni parte.
E las ! por quoi mi fait tel destorbier,

1. Il n'y a aucune difficulté à admettre que le poète arrageois anonyme (car il s'agit sans aucun doute d'un trouvère de l'école poétique d'Arras) ait qualifié Jean de seigneur d'Oisi au lieu de l'appeler Jean de Montmirail.

II — 8 *Il faut probablement corriger* Mervelles moi *en* Mervelle moi — 9 *Tel qu'est le texte, il semble signifier* : « *que celle-là demeure (reste en ma présence) qui se refuse à éclairer mon coeur* » — 10 *C'est une particularité de* T *d'écrire* ens *au lieu de* en ; *cf. le v.* 21 — 11 *La rime demande quelque chose comme* sa bontés m'i paire.

Quant je por mal ke mi faice essaier
Ne mi vaurai de li servir retraire ? 14

III Tant maintes gens dïent c'om puet soffrir
Les beaus plaisirs, se avoie fiance.
Mais ce m'est vis c'on se puet tost taisir
Si k'il me pert au cors tele esperance 18
Ke nule riens ne mi puet resbaudir
Quant celi voi jus et baus maintenir
Por qui je sui ens mal et em pesance. 21

IV Doce dame, ou fu çou deservi
Quant ma dolors nule eure ne s'osblie ?
Amors m'ont si par tot le cors saisi
Que aparmain iert ma joie fenie. 25
Se vos n'avés pitié de vostre ami,
Dont sosmes nos, moi et vos, departi :
Contre la mort ne puis jou tenchier mie. 28

V Sospirant vois por mon signor d'Oisi,
Cui li cors Dieu faice vraie merchi,
Ke por s'amor aim jou sa compaignie. 31

OUDART DE LACENI

Le trouvère Oudart de Laceni ou de Lassigny (qui tirait son nom sans doute [1] du chef-lieu de canton de l'arrondissement de Compiègne) figure dans la *Bibliographie* de Raynaud comme auteur de quatre chansons, dont cependant deux seulement lui sont attribuées sans contestation par les manuscrits. Écartons tout de suite le n° 663 (*D'Amours vient joie et honours ensement*) qui ne lui est donné que par *KNPX*, tandis que *MT*

1. Il y a une ferme du même nom dans la commune d'Hébuterne (Pas-de-Calais), selon le *Dictionnaire des Postes*.

14 Soi retraire *se trouve déjà, dans la même acception, à la rime du v.* 7.
III — 16 plaisir — *Je ne comprends pas la suite des idées aux v.* 14-19.
IV — *S'il est vrai que cette chanson était originairement en* coblas doblas, *la lacune a pu se trouver entre les couplets* III *et* IV *actuels. Mais on pourrait avec autant de raison supposer une lacune entre les v.* 15 *et* 16 (*cf. ci-dessus*) *et une autre entre le dernier couplet et l'envoi.*

et *R* indiquent comme auteur le Vidame de Chartres et *C* et *O* sont anonymes. Que ce soient *MTR* qui ont raison, cela ressort non seulement, d'une manière générale, de la plus grande « crédibilité » des témoignages de la famille *MT* par rapport à ceux de la famille *KNPX*, mais aussi d'un fait d'ordre technique dont je m'occuperai tout à l'heure.

Dans *K* (p. 228), *N* (fol. 111) et *X* (fol. 156), R. 663 (qui est du Vidame de Chartres) se trouve, suivi de R. 1766, sous le nom d'Oudart de Laceni, toujours dans le même entourage, savoir entre le Vielart de Corbie et Baude de la Quarriere. Mais dans *P* (fol. 106), R. 1766 est remplacé par l'unicum R. 159, et l'entourage est tout autre : Simon d'Authie et le Chanoine de Saint-Quentin. Il est certainement permis d'avoir des doutes sur l'authenticité de l'unicum de *P*, mais les preuves matérielles font défaut. Dans *M* et *T*, R. 663 se trouve en tête des chansons du Vidame de Chartres. On ne voit pas la raison pour laquelle cette chanson a été, dans le modèle commun de *KNPX*, attribuée à Oudart de Laceni. J'aurai peut-être l'occasion de revenir à cette pièce.

Pour le n° 1728 (*Amours et deduis et joie*), les faits sont entièrement favorables à Oudart de Laceni. Celui-ci est en effet indiqué comme auteur par les deux manuscrits *M* et *T* (et la table de *M*), mais la pièce se trouve dans *T* copiée une seconde fois, et là elle est attribuée à Gilles le Vinier. Ici aussi joue la preuve technique à laquelle je viens de faire allusion.

Restent les deux chansons d'attribution incontestée, dont l'une, déjà mentionnée (R. 159 : *Mout m'ennuie et doit desplaire*), n'est donnée que par le seul ms. *P*, et dont l'autre, R. 1766 (*Flours qui s'espant et foille ki verdoie*) se trouve dans six manuscrits (dont un il est vrai est sans nom d'auteur) représentant deux familles.

Ce qui m'a immédiatement frappé dans cette dernière chanson, qui est en *coblas doblas*, c'est la recherche évidente de la rime riche. Tous les vers masculins des deux premiers couplets sont richement rimés (je ne m'occupe que de ceux-là, toutes les rimes féminines étant riches par définition) : c. I *mauvis* : *avis* : *devis* : *vis*. Au couplet II nous avons *asevis* : *devis* : *eschevis* et, au dernier vers, la rime riche qui manque dans *MT* se trouve dans *KNX* (*parevis*), bien que ce vers, entièrement différent

dans ces manuscrits, y soit corrompu; la corruption était peut-être déjà dans le modèle commun de tous les manuscrits conservés et a pu motiver le remaniement fondamental qui apparaît dans *MT* : *A estre quens u rois de Saint-Denis*. Des leçons corrompues de *KNX — N* : *D'estre rois de tot parevis*, *X* : *A estre rois de son parevis*, *K* : *Dex d'estre rois de tout son parevis* — on peut tirer un vers correct conservant la rime riche (les mots requis sont fournis par les manuscrits) : *A estre rois enson* (« au sommet du ») *tot parevis*. — Le couplet III est encore tout entier sur des rimes riches, à la condition toutefois de remplacer *odour* par le latinisme, fréquemment attesté, *olour* : *dolour* : *colour* : *folour*. Mais ensuite le poète semble s'être lassé de cet exercice : c'est tout juste si on trouve au couplet IV *le jour* : *sejour*, au couplet VI *longhement* : *voirement* (mais il faut noter que les mots monosyllabiques, qui, selon la règle, sont admis dans les poèmes rimés richement, y abondent).

Faut-il conclure de l'évidente recherche de la rime riche qui se manifeste dans cette pièce (et qui n'est pas très fréquente dans la poésie lyrique qui même sans cela offrait déjà suffisamment de difficultés techniques) que c'était une spécialité de notre trouvère et qu'on pouvait y voir comme une sorte de marque de fabrique ? Si oui, le n° 159 donne sous ce rapport pleine satisfaction, car on n'y rencontre que des rimes féminines, et le n° 1728, en *coblas doblas*, est d'un bout à l'autre rimé très richement : I *chanter* : *acreanter* : *vanter* : *presenter* : *dementer* ; II *amer* (verbe) : *clamer* (« appeler ») : *la mer* : *amer* (adjectif) : *clamer* (« se plaindre ») ; III *acompaigniés* : *pregniés* : *destraigniés* : *mehaigniés* : *daigniés* ; IV *taigniés* : *ataigniés* : *ensegniés* : *faigniés* : *remaigniés* ; V *aidier* : *souhaidier* : *aidier* (répétition due à la corruption du texte ?) ; suit une autre rime riche : *trichier* (corr. *guenchier* ?) : *trenchier* ; enfin dans l'envoi *estrangier* : *dangier*. Dans les vers féminins, la rime porte souvent au delà de la voyelle accentuée, soit sur la consonne (ou le groupe de consonnes) ou la voyelle qui précèdent : I *moie* : *m'oie* ; II *ravoie* : *savoie* : *forvoie* ; III et IV *tendre* (adj.) : *entendre* : *atendre* : *tendre* (verbe) ; *prendre* : *rendre* : *emprendre* : *reprendre* ; V *diroie* : *remiroie* : *partiroie* : *iroie* : *guerpiroie*. Il y a même des rimes grammaticales : III, 23-24 *prendre pregniés*, IV, 32-33 *taigniés tendre*.

CIV

(Raynaud 1766)

MANUSCRITS : *C*, fol. 76 (*Archiv*, XLII, 301); *K*, p. 229 b–230 b; *M*, fol. 171 v°; *N*, fol. 111 v°; *T*, fol. 43 v°; *X*, fol. 156 v°. Dans *N*, le texte s'arrête au milieu du v. 36, le feuillet suivant ayant été enlevé. — La musique est notée dans *MTKNX*.

VERSIFICATION : 10 *a* b *a* b b *a a* b. *Coblas doblas*. Rimes riches. Voir ci-dessus, p. 330.

AUTEUR : *KT* Oudars de Laceni, *NX* Oudart de Laceni. Dans *M*, l'indication marginale à l'adresse du rubricateur porte Oudars de *Laceni*, le rubricateur a écrit Oudars de *Lacheni*. Il n'y a pas de rubrique dans *C*.

Texte de *T*, corrigé.

I
Flours ki s'espant et foille ki verdoie,
Li rousegnols ki chante et la mauvis
Voelent que chant et que je joians soie ;
Mais trop m'est loig joie, ce m'est avis,
Et nonpourquant s'iert tout a lor devis :
Chançon ferai, coi c'avenir m'en doie,
Pour la millour dont ja nus parler oie,
Gente de cors et plus bele de vis.

II
Las ! c'ai je dit, et comment chanteroie
Quant ja mes cuers n'ert de joie asevis ?
Mes mout me plaist que si tres bien l'emploie,
Que plus bele est cent tans que ne devis :
Ses tres biaus cors, li gens, li eschevis,
Me plaist itant que je plus liés seroie
D'avoir s'amour que s'esleüs estoie

I — 3 *KNX* Veut que je chant ; *T* je jolis soie — 5 *KNX* Et nepourquant — 6 *C* Car jel ferai ; *KMNX* que qu'avenir ; *KN omet* m' — 7 *N* De la ; *T* ja mais p. o. ; *C* p. doie.

II — 10 *T* Quant ja de joie n'ert mes cuers asevis ; *M* de joie aemplis — 11 *T* Et m. — 12 *TM* est asés que — 13 *T* eschavis — 14 *KNX* que plus liez en seroie, *C* que plux jolis seroie.

A estre rois enson tot parevis.

III

Ja Diex n'Amors ne Pitiés ne consente
Qu'ele mi laist morir a tel dolour ;
Mais je sai bien c'a tel marchié tel vente :
Si me destraint que j'em perç la colour.
Par tans porrai conoistre ma folour.
Folour ? Je ment, drois est que m'en repente,
Car bien diroit pour noient se demente
Ki de tel bouche aroit senti l'olour.

IV

Dix ! comme aroit conquise bele rente
Ki de beauté poroit avoir la flour,
Et s'i met jou cuer et cors et entente,
Mais je ne sai se ja verrai le jour,
Ne ja par Dieu ne ferai nul sejour
De li amer : entrés sui en la sente
Dont ja n'istrai, quel mal que mes cuers sente,
S'arai ataint u ma mort ou s'amour.

V

Douce biautés ki en li s'est asise
Mi fait morir asés plus doucement,
Et loiautés que j'ai tous jours aprise,
Car ainc ne seu mentir a escïent.
Tant aim les maus que pour ma dame sent
C'ainc ne fui las de faire son servise,

---

16 *N* D'estre rois de tot parevis, *X* A estre rois de son parevis, *K* Dex d'estre rois de tout son parevis, *TM* A estre quens u rois de saint denis, *C* A estre coens et rois de saint denis (*sur la bonne leçon, voir à la versification, p.* 331).

III — 17 *T* Ca (*fausse initiale*) — 18 *C* Qu'ele me ; *X* lest a tel dolor morir — 19 *M omet* c' — 20 *T* la coulor, *KNX* ma color — 21 *C* porait ; *KNXC* p. perçoivre ma f. — 22 *C* ment c'est drois, *KN* ment s'est droiz ; *X* ment c'est droit que je m'en repente (*vers trop long*) — 23 *K* Que b. ; *C* sa demente ; *KNX* diroit que por nient (*X* noient) se d. — 24 *KN* sentu ; *tous les mss lisent* l'odour (*voir à la versification, p.* 331).

IV — 25 *T* 9m, *CM* com — 26 *C* Ki de bonteit — 28 *C* sai je vaira le — 29 *T* pour dieu — 30 *N* De bien amer entre sui en, *KX* De bien amer sui entrez en — 32 *C* S'avrai conquise ou, *KNX* S'avrai conquis ou.

V — 33 *C* Toute biaulteis, *KNX* Toute biauté ; *C* li est, *X* li c'est — 34 *CM KNX* Me fait ; *N répète* Me fet — 36 *C* ains ne sou, *KNX* ainz ne soi ; *N finit à* a es... (*il manque un feuillet*) — 38 *CKX* C'ains ; *TN* service, *C* servixe.

Ains ai esté tous jours a sa devise,
Si m'esmervel que pitiés ne l'em prent.

VI En douç espoir atenç sa grant franchise
Con fins amans, mais n'iert pas longhement,
Car la dolours qui m'esprent et atise
Haste ma mort, si morrai voirement.
Mais se je muir pour amer loialment,
M'ame sera dedens paradis mise
Comme loiaus, et ma dame reprise
De Dieu avant et de toute autre gent.

VII Chançon, va t'ent, or tost isnelement,
Car tu vois bien que la mors me justise.
Ma dame di que tous li mons la prise,
Mais c'ert a tort s'a morir me consent.

CV

(Raynaud 1728)

Manuscrits : *M*, fol. 171 v° (E. Ulrix, *Les chansons inédites du ms. 844*, n° XV ; éd. diplomatique de *M*, avec les variantes de *T* et T^2) ; *T*, fol. 44, et (T^2) 101 v°. — La musique est notée dans tous les manuscrits.

Versification : 7 *a* b *a* b b *a a* b *a* b. *Coblas doblas* (oie er, endre iés, oie ier). La pièce entière est rimée très richement. Voir ci-dessus, p. 331.

Auteur : *M* Oudars de Lacheni, *T* Oudars de Laceni, T^2 Maistre Gilles li Viniers (rubriques des manuscrits).

---

39 *KX* A. ai touz jorz esté a — 40 *M* Si me merveill que pitiez, *KX* Si me merveil quant pitiez (*X* pitié), *C* Se me mervoil quant pitiet.

VI — *Ce couplet est dans T et C* — 41 *T* e. m'atent sa grans franchise, *C* e. atant sa grant franchixe — 43 *C* ke m'enprent — 46 *C* serait — 47 *C* loiaul.

VII — *L'envoi est dans CMT* — 49 *C* Chanson vai t'en tost et isnellement — 50 *CM* ke la mort me ; *TM* justice, *C* jostice — 52 *TM* Mais c'ert a tort s'ele ensi me consent, *C* Maix c'est a tort s'a morir me consent.

Texte de *T*, corrigé.

I

Amours et deduis et joie
Me semonent de chanter
Et, puis que mes cuers l'otroie,
Moi l'estuet acreanter,
Si ne m'os jou pas vanter
Que cele qui j'aim soit moie,
Et bien voel que jou siens soie,
Mais ne m'i os presenter,
Et bien mi plaist qu'ele m'oie
En ma chançon dementer.

II

Hé, Diex ! se seürs estoie
Qu'ele mi degnast amer,
Ja plus vivre ne querroie
Qu'ami me vausist clamer.
Mais trop sui mis en la mer
S'ele a port ne mi ravoie.
Or sai çou que ne savoie,
C'on fait bien del douç amer.
Mais se mes cuers se forvoie
Ne m'en sai a cui clamer.

III

Bele, gente, jouene et tendre,
A vos est acompaigniés
Mes cuers, se le volés prendre,
S'est bien drois que le pregniés,
Car si fort me destraigniés
Que tres bien poés entendre
C'a paines puis raison rendre
De çou dont sui mehaigniés,
Fors tant que bien voel atendre
Merchi, dame, se daigniés.

IV

Je ne vos puis pas deffendre
Qu'en plus d'un liu ne taigniés,
Mais ja ne vos laist Diex tendre
U plus verai ataigniés
Ne qui miex soit ensegniés :
De loial amour emprendre
Ne me saroit on reprendre.
Cuers, et se vos en faigniés,
Tous soiés vos ars en cendre
N'en mon cors ne remaigniés.

V

Douce dame, que diroie ?
Se vos me voliés aidier,
Se tout le mont remiroie
Ne quier autre souhaidier.

I — 1 *M* deduis de joie — 6 *M* cele que, T^2 cele cui ; *dans* T^2 *un grattage a enlevé l'm de* j'aim *et le reste du vers ainsi que les trois premiers mots du vers suivant* — 8 T^2 Si ne — 9 *M* Et bien me, T^2 Mais bien mi — 10 T^2 Ens ma.

II — 11 T^2 se jou tex e. — 12 MT^2 Qu'ele me — 13 *T* ne vauroie — 14 T^2 me daignast — 15 T^2 ens — 16 T^2 au port.

III — 21 *M* Bele et gente joene et tendre, T^2 Belle gente jouene tendre — 22 T^2 s'est ; *T* acompaignes — 27 T^2 *omet ce vers* — 28 T^2 Douce dont sui meshaigniés.

IV — 31 T^2 Si ne — 33 T^2 Mais la ne — 35 *M* miex sont — 39 *M* Dont soiés — 40 *M* N'en mon cuer, T^2 Ne mon cors.

V — 42 T^2 mi volés — 44 *M* Si tot.

Bien me devriés aidier
Ne pour rien n'em partiroie.
Et sans vos, quel part iroie?
Je vos di bien sans trichier
Que je ne vos guerpiroie
Pour tous les membres trenchier.

VI

Mais tant vos di toute voie'
C'on se puet trop estrangier,
C'Amours pert mout bien sa joie
Pour mener trop grant dangier.

CVI

(Raynaud 159)

MANUSCRIT : *P*, fol. 106 v° b-107 v°. — Portées sans notes.

VERSIFICATION : 7 *a b a b b a a b a*. *Coblas doblas* (2 + 2 + 1), dont la première paire rime en *ere ie* (aux v. 11 et 13 en *ire*), la seconde en *oie ie* (la strophe IV est cependant incomplète) et la strophe impaire en *aine ee*. — Voir ci-dessus, p. 331.

AUTEUR : Oudart de Laceni (rubrique du manuscrit).

I

Mout m'ennuie et doit desplere
Ce que la gent voi hetie
D'un nouviau tens qui repere
Et de la seson joïe,
Et je muir a tel haschie
De bien amer, sanz plus fere,
Si voudroie autant contrere
A chascun par conpaignie
Por confort du mien afere.

II

Amors, que m'en est a fere?
Je ne li os mie dire;
Et qui s'enferté veut tere,
Coument cil trouvera mire?
Se s'avient que je li die,
Crüel m'iert et de male aire.
Porquant je me woil melz trere
Fors d'ausi cuisant ortie,
Si praig confort essanplere.

III

Mout vilainement foloie
Et de noient me chastie
Qui veut que d'amer recroie,
Car ce n'iert ja en ma vie;

---

46 T^2 Ke por ; *M* rienz — 48 T^2 Si vos.

VI — 52 T^2 C'om puet bien t. — 53 T^2 mout tost sa voie (*bonne leçon ?*) — 54 T^2 Par mener.

I — 4 *Faut-il corriger* seson jolie? — 7 autant contrere, « *je voudrais que tout le monde eût une douleur pareille à la mienne* ».

II — 12 v. trere.

III — 22 ja *manque*.

Melz en woil morir d'enve,
Tant m'est vis que bien l'enploie.
Neporquant mes cuers foloie
Quant si m'ocit jalosie
Por chose qui ja n'iert moie.

IV

Dame a qui mes cuers s'otroie,
Merci ! ne m'ocïez mie,
Mes souffrez que vostre soie
Cuer et cors et ame et vie.
Bien sai voir, douce anemie,
Q'en vos amer droit n'avroie.

.....
.....
Mes n'est sage ne foloie.

V

Dame haute, souveraine,
Sor totes a droit loee,
Vos grant biauté me demaine
Et tient toz jors en pensee.
Mar vos vi, por ma mort nee :
Gens cors, clers vis, douce alaine
Et face de pitié plaine,
Dex vos a si bel formee
Qu'il vos referoit a paine.

NOTE ADDITIONNELLE

LE PRÉTENDU PIERROT DE LACHENI

Aucun autre auteur qu'Oudart n'apparaît dans la poésie lyrique portant le nom toponymique de Laceni. Cependant on a prétendu le contraire.

M. A. Jeanroy, dans un article de la *Romania* de 1897, intitulé *Les Chansons de Philippe de Beaumanoir*, a publié onze chansons tirées du manuscrit *V* et attribuables, avec plus ou moins d'autorité, à Philippe de Remi. Je m'empresse d'ajouter que l'attribution à Philippe de Remi est entièrement assurée pour deux d'entre elles, où son nom est écrit en toutes lettres dans le texte même : ce sont R. 859, v. 37 (ms. *V*, fol. 52 ; éd. *Romania*, XXVI, 524, pièce n° I) et R. 554, v. 37 (ms. *V*, fol. 52 v° b ; éd. *Romania*, p. 526, pièce n° III).

M. Jeanroy, en tête de ce même article, a signalé que le manuscrit *V* ne donne pas en général de noms d'auteurs, « sauf deux exceptions, celle qui va être indiquée [c'est-à-dire celle qui concerne précisément Philippe de Remi] et une autre (fol. 56 b) signalée par M. Schwan (*Die altfranz. Liederhandschriften*, p. 109, n.) ; les mots *Pierros de Lacheni* semblent du reste écrits postérieurement, et cette attribution [du n° X] est fort douteuse, non parce qu'elle est en contradiction avec le ms. de Berne [1], mais parce qu'on ne connaît aucun poète de ce nom ; peut-être y a-t-il eu confusion avec Oudart de Laceni ». Cette note de M. Jeanroy appelle divers commentaires ; mais

1. [La pièce X en question (R. 1538 : *Je ne sui pas esbahis*) est dans *C* Berne) attribuée à Perrin d'Angecourt, éd. Steffens, p. 254.]

IV — 34-35 *La lacune n'est pas indiquée dans le manuscrit.*

finissons-en d'abord avec Philippe de Remi. L'attribution paraît à M. Jeanroy assurée également en ce qui concerne la onzième et dernière pièce de la série publiée dans la *Romania*, p. 535 (R. 2029 ; ms. *V*, fol. 56 v° b-57) : « On n'a en effet aucune raison de révoquer en doute le témoignage du manuscrit qui donne les mots « Philippes de Remi » à la suite du texte, mais de façon qu'ils se rapportent manifestement à ce qui précède, et non à ce qui suit ». Quelle est donc, dans le ms. *V*, la particularité qui (contrairement à l'usage qui règne dans les chansonniers et qui est celui d'inscrire le nom de l'auteur, non pas à la fin, mais *en tête* de la chanson qui lui est attribuée) permet d'affirmer que la mention *Phelippes* (et non *Philippes*) *de Remi*, écrite au fol. 57, entre deux chansons, se rapporte à la première et non à la seconde ? Voici la transcription aussi exacte que possible des trois lignes qui donnent, les deux premières, la fin de la chanson R. 2029 (N° XI), la troisième, le début de la chanson R. 2009 :

que sienz. sui. ou que ie soie. phe
lippes de remi (*pas de point*)
(*Notation*)

Lautrier contre le tenz pascor

La particularité consiste en ces deux faits : 1° le nom de l'auteur est en noir, et non pas en rouge, et écrit de la main du copiste, et non de celle du rubricateur, 2° le nom de l'auteur commence immédiatement (ou plutôt, séparé d'un simple point) après le dernier mot de la chanson XI et continue à la ligne suivante, qui est, pour la majeure partie, restée en blanc. Il semble qu'il eût été plus naturel, si on avait voulu désigner par ce nom de *Phelippes de Remi* l'auteur de la chanson qui suit, qu'on l'eût écrit sur une ligne à part, puisqu'il y avait de la place. C'est donc un argument en faveur de la thèse de M. Jeanroy, qui d'ailleurs semble avoir prévu l'objection qu'on pourrait faire au sujet de cette signification exceptionnelle donnée à un nom d'auteur dans un chansonnier. En effet, M. Jeanroy, après avoir déclaré que, à son avis, toute la série des onze chansons publiée par lui devait être attribuée à Philippe de Remi (question que je ne reprendrai pas ici), ajoute en note (p. 518, n. 2) : « J'arrête cette liste au n° XI parce qu'il ne paraît pas probable que le n° 2009, qui vient ensuite, soit de Philippe : c'est une chanson à personnages (Bartsch, *Romanzen u. Pastourellen*, p. 52), et ce genre, dont la vogue avait commencé à décliner avant le milieu du XIIIe siècle, n'est pas représenté dans notre petite collection. » L'argument est faible ; mais, tenant compte de la manière particulière dont le nom de Philippe est donné entre les n°s 2029 et 2009, je suis arrivé, après hésitation, au même résultat que M. Jeanroy, quant à la signification à donner à cette inscription.

Revenons maintenant à l'autre nom d'auteur, celui que, après Schwan, M. Jeanroy a signalé au fol. 56 b, d'une manière qui, disais-je, appelle

divers commentaires. Le premier commentaire est fourni, d'une manière assez inattendue, par M. J. lui-même en postscriptum à son article, où on lit (p. 536) : « M. P. Meyer me fait remarquer que dans le ms. (fol. 56 b) on lit en regard de la pièce X (R. 1538 : *Je ne sui pas esbahis*), dans la marge, ces mots écrits par le copiste : *Pierre de la Ch...*; la fin du dernier mot a été coupée par le couteau du relieur, mais il n'est pas difficile de restituer *Ch[apele]*. Ce n'est donc pas sans raison que, avant d'être informé de cette particularité, j'avais considéré l'attribution de cette pièce à Philippe de Beaumanoir comme fort douteuse (p. 523) » [1]. M. Jeanroy avait évidemment oublié, en épinglant ce postscriptum à son article, ce qu'il avait écrit précédemment sur le prétendu *Pierros de Lacheni*. Car la note marginale dont il s'agit dans les deux cas est la même. Je lis (comme Schwan) *Pierros* (et non *Pierres* ni *Pierre*) *de la ch* (le reste a été coupé). Or faut-il compléter *la[cheni]* avec Schwan, ou *la ch[apele]* avec M. Jeanroy? Je crois qu'on peut éliminer *Lacheni* : dans le manuscrit *V* on aurait sans doute plutôt la forme *Laceni*. Reste alors, faute de meilleure hypothèse, *La Chapele*. Attribuons donc, avec une certaine hésitation, le n° 1538 au trouvère Pierrot de la Chapele, autrement inconnu. Il est bien entendu que je considère cette fois que la note marginale (qui est du type de celles qu'on inscrivait en petits caractères pour guider le rubricateur) se rapporte bien à la chanson X (R. 1538) qui commence à la hauteur où se trouve la note, et non pas à la chanson IX (R. 557) qui finit au même endroit.

Mais si, dans la suite de onze chansons qui va du fol. 52 au fol. 58 v° b, il y a au moins une pièce qui n'est pas de Philippe de Remi, que faut-il penser des pièces anonymes de cette série ?

JACQUES D'OSTUN OU D'AUTUN

Jacques d'Autun va à la postérité avec une seule chanson pour tout bagage littéraire, mais une chanson d'un charme étrange et d'une grande originalité. En la lisant on a en effet l'impression comme si une porte s'ouvrait, pour se refermer aussitôt, sur un drame intime, un drame vécu sans aucun doute, telle est l'impression du vrai qui s'en dégage. Aucune trace, ou presque aucune, des formules stéréotypées de la chanson courtoise, à peine une expression empruntée à la féodalité (*je sui vostres ligement*) [2], et si les « félons médisants » sont mentionnés, c'est qu'il s'agit, semble-t-il, non pas de figures conven-

1. Jeanroy, p. 253 : « C'est en effet la seule qui se retrouve ailleurs... Elle est de plus la seule chanson à refrain de toute la collection... ».

2. Dans la seule rédaction *H*.

tionnelles, mais de personnages en chair et en os, qui se sont mis entre le poète et sa bien-aimée. Mais il y a quelque chose de plus extraordinaire encore, quelque chose d'unique dans la poésie lyrique du moyen âge : un petit enfant... C'est une chanson d'adieux du poète. Que s'est-il passé exactement ? Voici ce que l'on peut induire du texte de la chanson.

Le poète est obligé de se séparer de sa « douce dame, simple et plaisante », et il a cependant tout fait pour éviter cette séparation. Il pense avec regret à la nuit (une seule ?) [1] qu'il passa à ses côtés. Suit le couplet III, conservé dans le seul manuscrit de Modène : « Amour fit entièrement selon mon désir lorsqu'il fit de moi votre *mari*. Mais il m'eût fait une joie bien plus grande encore en faisant de moi votre *ami* » [2]. Ils étaient donc mariés. Mais les parents de la femme (pour des raisons d'intérêt ? à cause d'un méfait commis par le mari ?) et les « félons médisants » ont cherché à désunir les époux et y ont réussi (car c'est pour cette raison, semble-t il, que le poète se plaint de n'être pas *ami* de sa femme). Le poète a confiance dans la bonté et le bon sens de celle-ci qui ne croira pas les mauvaises langues, et sa seule consolation est le petit enfant qu'elle lui a donné et qu'il s'engage à élever avec tendresse.

Douce dame, proz et vaillant,
De cuer dolant et abosmé
Vos comant a la mere Dé.

« Sa chanson d'adieux est belle et touchante », a déjà déclaré Paulin Paris, qui cependant n'en a connu que la rédaction incomplète des manuscrits de Paris.

La rédaction du manuscrit de Modène ne se sépare pas de celle du groupe *KNPX* seulement par ceci qu'elle est plus complète, elle offre aussi d'autres variantes importantes dont j'ai discuté les principales dans les notes ci-dessous. Dans ces conditions, il est nécessaire d'imprimer à part le texte de *H*, légèrement retouché, et, en regard, comme représentant du groupe *KNPX*, le texte de *X*, avec, en note, les variantes des autres manuscrits de ce groupe.

1. Il s'agit peut-être d'une entrevue clandestine, après la brouille.

2. Si l'on voulait intervertir *mari* et *ami* (il s'agirait alors d'un amour extraconjugal), la mesure des vers 20 et 22 serait détruite.

CVII

(Raynaud 350 = 351)

MANUSCRITS : *H*, fol. 228 b (*Archivum Romanicum*, I, 396, n° 52); *K*, p. 247 b-248 b; *N*, fol. 121 b; *P*, fol. 65 v°; *X*, fol. 167 v°-168. — La musique est notée dans *KNPX*.

ÉDITION : P. Paris, *Histoire littéraire*, XXIII, 635 (d'après *N*, retouché à l'aide de *P*). Le couplet III manque à tous les manuscrits autres que *H*.

VERSIFICATION : 8 a b a b b a a b b. Dans les six couplets, la rime *a* est la même (*ant*), tandis que la rime *b* varie : *er*, *el*, *i*, *oi*, *é* et encore une fois *é*.

LANGUE : Les voyelles nasales *an* et *en* riment ensemble. Dans la rédaction *H*, *ai* rime avec *é* < *a*. Voir aux notes.

AUTEUR : Jaques (*X* Jaque) d'Ostun (rubriques des mss. *KNPX*). La pièce est anonyme dans *H*.

(Raynaud 350 = 351)

Texte de H.		*Texte de* X.
I		I
Douce dame, simple et plaisant,		Bele, sage, simple, plaisant,
De vos me covient dessevrer,		De vos me covient dessevrer,
Mais g'en ai plus mon cuer dolant		Mes j'en ai plus le cuer dolent
Que nus hom ne porroit penser ;		Que nus hons ne porroit penser.
Si nel di pas por vos guiler,	5	Je nel di pas por vos guiler :
Car il est bien aparissant		Bien a esté aparissant
Tout i ai mis, cors et argent,		Cuers et cors ai mis et argent,
Painne de venir et d'aler,		Paine de venir et d'aler,
Pour desevrement destorner.	9	Por la vostre amor conquester.

I — 1 *H* plaisanz. *Pour l'auteur, le cas sujet du féminin était sûrement* plaisant (connoissant 30, vaillant 52) *comme dans KNPX* — 3 *KNPX* g'en ai plus le cuer dolant *est peut-être supérieur, au point de vue du style, à la leçon de H* : mon cuer — 9 *H* Dou desevrement destorber, *faute pour* destorner. *KNX ont une leçon tout à fait différente :* Por la vostre amor conquester, *tandis que P a celle-ci* : Por cel cerement destorner, *qui (sauf que* cerement *est pour* sevrement) *est excellente. On peut même se demander si* Pour cel sevrement destorner *n'était pas la leçon primitive ; mais on obtient à peu près la même leçon en remplaçant, dans H,* Dou *par* Pour ; *c'est ce que j'ai fait.*

I — 1 *KN* Bele sage simple et plesant, *P* Bele et sage et simple et plesant — 7 *KNP* Cuer — 9 *P* Por cel cerement destorner. *Cf. H.*

II

Mout fui herbergiez hautement
La nuit que jui lez vo costel.
Ainc sainz Julïens, qui puet tant,
Ne fist a nul home mortel
Si biau, si bon, si riche hostel.
He las ! chaitis, he las ! coment
Vivrai mais toz jorz languissant,
S'ancore ne l'ai autretel,
Car nuit ne jor ne pens a el ?

II

Bien fui herbergiez chierement
La nuit que jui lez voz costés.
Saint Julïen, qui puet bien tant,
Ne fist a nul home mortel
Si douz, si bon, si noble ostel.
Ha, douz, he las ! et je coment
Touz jors vivrai mes languissant,
S'oncores ne l'ai autretel,
Car nuit ne jor ne pens a el ?

III

Mout fist Amors a mon talant
Qant de moi fist vostre mari.
Mais joie m'eüst fait plus grant
S'ele m'eüst fait vostre ami.
Or n'i atant fors que merci :
A vos et a Amors me rent,
Et se pitiez ne vos en prent,
Par tans em plorront mi ami,
Car longues ne puis vivre ensi.

II — 12 *H* Ainc sainz juliens qui pout tant ; *il faut tout d'abord lire, avec KNPX, le présent* puet, *au lieu du parfait. Ainsi corrigée, la leçon de H pourrait être considérée comme excellente, n'était celle de KNPX : ces manuscrits, en effet, n'ont pas* Ainc. *Ils lisent la fin du vers ainsi* : *KNP* bien puet tant, *X* puet bien tant. *Il est évident que* tant *est ici un adjectif, déterminant le substantif* bien, *tandis que dans la leçon de H c'est un adverbe. Or, le poète suit strictement la règle selon laquelle un mot ne doit pas être employé plusieurs fois à la rime d'une même chanson, sauf dans des acceptions essentiellement différentes, et il emploie au v.* 42 (*tous les manuscrits sont d'accord là-dessus*) tant *comme adverbe ; il faudrait donc, semble-t-il, au v.* 12, *l'adjectif* tant, *ce qui parle en faveur de la leçon de KNP(X)* : Saint Julïens qui bien puet tant. *Je n'ai cependant pas introduit cette leçon dans le texte de H ci-dessus* — 17 *H* S'ancor n'en ai un autretel. *Il est certain que la leçon de KNPX, avec la forme trisyllabique* oncore, *et la formule* l'ai autretel (*contre H* : en ai un autretel) *est supérieure ; il ne s'agit en effet pas d'avoir un autre* bon hostel, *mais d'en avoir le même.*

II — 10 *P* richement — 12 *KNP* qui bien puet tant — 15 *KNP* Ha dex he las et je conment — 17 *N* S'oncore — 18 *KP* Car nuit et j., *N* Que nuit et j.

III — *Ce couplet est dans H seul.*

IV

Mal vos diront vostre parant
Et felon mesdisant de moi,
Mais sage estes et connoissant,
Si nes en croirez pas, ce croi ;
Et je vos aim em bone foi,
Car je sui vostres ligement
Et le serai tout mon vivant,
Certes, que bien faire le doi,
Car il i a assez de quoi.

V

Dame, je n'ai confortement
Q'en vostre debonaireté
Et en un sol petit enfant
Q'en voz biaus costez engendré.
Graces en rent a Damedé,
Qant il de vos m'a laissié tant ;
Norrir le ferai docement
Et mout bien l'edefïeré,
Por ce que vos l'avez porté.

VI

Ma doce dame, a Deu comant
Vostre sens et vostre bonté
Et vostre gent cors avenant

IV

Mal vos diront vostre parent
Et felon losengier de moi,
Mes sage estes et conoissant,
Si nes crerés mie, se croi ;
Car je vos aim en bone foi
Et sui vostre loial amant
Et serai trestot mon vivant,
Certes, que bien faire le doi,
Qu'assez i a raison por quoy.

V

Je n'ai en riens confortement
Qu'en vostre debonaireté
Et en un biau petit enfant
Qu'en vostre cors ai engendré.
Graces en rent a Damledé,
Quant il de ce vos laissa tant,
Car s'il puet vivre longuement,
Norir le ferai par chierté,
Por ce que de vos a esté.

VI

Ma douce dame, a Dieu comant
Vostre sens et vostre bonté
Et vostre parler simplement

IV — 30 *H* connoissanz. *Cf. la note du v.* 1.

IV — 29 *N* Felon et losengier, *P* Et felon mesdisant — 31 *N* cressroiz, *P* croirés ; *X* mie secroi, *KNP* mie ce croi.

V — *Dans H, les formes* engendré (= engendrai) 40 *et* edefïeré (= edefïerai) 44 *riment avec* e < a (*et avec* Dé < Deu). *Il est difficile de dire si ces rimes sont primitives, en tout cas elles n'existent pas dans KNPX qui offrent pour tout ce couplet une leçon très différente* — 41 *H* Graces en rent la mere Dé ; *il faut lire avec KNPX*, a Damedé, *car* la mere Dé *figure, dans tous les manuscrits, à la rime du v.* 54. *Cf. la note du v.* 12.

V — 37 *KN* rien — 32 *KNP* Quant il de vous me lessa tant.

VI — 47 *H* et vostre bialté ; *il faut, semble-t-il*, bonté, *qui est en effet dans KPX, puisque* bialté (*HN*) *ferait double emploi avec le vers suivant de H* (*mais, avec la leçon qu'offre le vers suivant dans KNPX*, biauté *est parfaitement acceptable*).

VI — 47 *N* et vostre biauté.

Et voz iex plains de simpleté :
La compaingnie ou j'ai esté
A qui nule autre ne se prent.
Douce dame, proz et vaillant,
De cuer dolant et abosmé
Vos comant a la mere Dé.

Et vos eus plains de simpleté :
Ma compaignie ou j'ai esté,
A qui nule autre ne se prent.
He, Diex, he las ! et je coment,
De cuer dolent et de abosme
Vos comant a la mere Dé.

TRADUCTION (du texte de *H*).

I — Douce dame, simple et plaisante, il faut que je me sépare de vous, mais j'en ai le cœur plus triste qu'aucun homme ne saurait le croire. Et je ne le dis pas pour vous tromper, car on a bien vu que j'ai payé de ma personne et de mon argent, que j'ai été à la peine pour venir et pour aller, et tout cela pour éviter cette séparation.

II — J'étais hautement logé, la nuit que je couchai à vos côtés. Jamais saint Julien (l'Hospitalier), qui cependant peut faire tant de bien, n'accorda à nul homme mortel si belle, si bonne, si riche hospitalité. Pauvre de moi, hélas ! comment pourrai-je traîner dorénavant ma vie misérable si je ne l'ai encore telle, cette hospitalité, car nuit ni jour je ne pense à autre chose.

III — Amour fit bien selon mon désir quand il fit de moi votre mari. Mais il m'eût fait une joie plus grande encore s'il m'eût fait de moi votre ami. Maintenant je n'attends que la miséricorde : je me rends à vous et à Amour, et si vous n'avez pas pitié de moi, mes amis auront bientôt de quoi pleurer, car je ne puis vivre longtemps ainsi.

IV — Vos parents et les vils médisants diront du mal de moi, mais vous êtes sage et judicieuse et ne les croirez pas, j'espère. Et je vous aime fidèlement et suis votre homme lige et le serai tant que je vivrai, et certes je dois le faire, car il y a pour cela assez de raisons.

V — Ma dame, ma seule consolation est votre bonté et le petit enfant que j'ai engendré de vos beaux flancs. Je rends grâces au seigneur Dieu de m'avoir laissé de vous un si précieux souvenir ; je le ferai élever tendrement et je lui donnerai une très bonne éducation, parce que c'est vous qui l'avez porté.

VI — Ma douce dame, je recommande à Dieu votre sagesse et votre

---

50 *J'ai ponctué ci-dessus de manière à indiquer que par* La compaignie ou j'ai esté *on doit entendre ce qui précède, savoir* : Vostre sens et vostre bonté Et vos iex plains de simpleté. *Mais on pourrait aussi mettre un point à la fin du vers* 49 *et rapporter les vers* 50 *et* 51, *comme apposition, à* Douce dame proz et vaillant (*v.* 52) — 51 *H* Qui a nule autre ne se prent, *corr.* A qui nule, *etc.*, « *à laquelle aucune autre n'est comparable* » — 52 *H* vaillanz. *Cf. la note du v.* 1.

53 *KNP* et abosmé.

bonté et votre beau corps avenant et vos yeux pleins de modestie : cette compagnie qui a été la mienne et à laquelle aucune autre n'est comparable. Douce dame, honnête et noble, c'est d'un cœur triste et désolé que je vous recommande à la mère de Dieu.

JEHANOT PAON DE PARIS OU PHELIPPE PAON ?

La famille Paon était bien connue à Paris à la fin du XIIIe siècle. L'auteur de la chanson (car une seule chanson, Raynaud 1286, entre ici en considération) était-il membre de cette famille ? Et, dans l'affirmative, était-ce Jehanot ou Phelippe Paon ? Avant de nous prononcer, même d'une manière sommaire, sur ces questions, voyons d'abord, d'une part, les indications fournies par les rubriques des quatre manuscrits du groupe *KNPX*, d'autre part les renseignements que l'on possède sur la famille parisienne.

CVIII

(Raynaud 1286)

MANUSCRITS : *K*, p. 256 b-257 b ; *N*, fol. 126 ; *P*, fol. 114 v°-115 ; *R*, fol. 93 ; *X*, fol. 173 b. La musique est notée dans tous les manuscrits.

AUTEUR : *X* Phelippes Paon, *N* Phelipe Paon, *K* Phelipot Paon, *P* Jehanot Paon de Paris. Pas de rubrique dans *R*.

Voici de quelle manière les différents membres de la famille Paon (et même un homonyme qui sans doute n'appartenait pas à cette notable famille) sont mentionnés dans les rôles de taille qui s'échelonnent de 1292 à 1313. M. Karl Michaëlsson, qui en prépare une édition intégrale, a bien voulu compléter les indications que l'on peut trouver dans les deux rôles dont il existe des éditions, celui de 1292, publié par Géraud, et celui de 1313, publié, d'une manière fort défectueuse, par Buchon.

Pour plus de clarté, il y a lieu d'éliminer tout de suite un personnage qui est probablement sans lien de parenté avec la notable famille de Paon, bien qu'il porte le même surnom. Sur le rôle de 1292 figure (Géraud, p. 5 ; ms., fol. 2 v°), parmi *Les menues genz dehors la porte Saint Honoré, et de la parroisse*

Saint Germain..., groupe à propos duquel Géraud (p. 4, note 3) fait observer qu' « on a réuni dans un chapitre particulier un certain nombre de paroissiens de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-Eustache, dont chacun payoit régulièrement 12 deniers d'impôt... », un certain Estienne Paon, homonyme d'un autre qui va suivre. Ce petit personnage est-il le même Estienne Paon qui, dans la taille de 1296 (I a), paye 7 sous ?

Les autres Paon, qui tous paraissent plus ou moins notables, se répartissent entre trois ménages.

J'appelle premier ménage celui qui ne comprend, semble-t-il (mais il y a incertitude sur la question de savoir si le deuxième ménage doit être rattaché à ce premier ou au troisième) qu'Adam (de 1292 à 1300) et Jehannot ou Jehan (de 1292 à 1297).

Rôle de 1292 (Géraud, p. 15 ; ms., fol. 6 v° b), sous la rubrique *L'encloistre Saint Germain* :

Adam Paon, Jehannot son fuiz 6 l. 15 s.

Rôle de 1296 (fol. 2 b) :

Adam Paon } *paié* 4 l.
Jehanot son fuiz }

Rôle de 1297 (fol. 38 b) :

Adam Paon *paié* 48 s.
Jehan son fuiz 78 s.

Rôle de 1298 (fol. 98 b) :

Sire Adam Paon 50 s.

Rôles de 1299 (fol. 154 v° b) et de 1300 (fol. 233 v° b) :

Adam Paon 50 s.

J'aborde dès maintentant le troisième ménage pour intercaler le deuxième un peu plus loin.

En 1292 on trouve (Géraud, p. 31 ; ms., fol. 13 b et v°), dans *la siste queste en la parroisse Saint Germain, de la meson Phelippe Paon, qui fet le coing de l'Abevrouer, jusques a la porte du Chastelet* :

La fame Phelippe Paon, et Phelippot son fuiz 14 l.
Estienne Paon 12 l.

La même maison est mentionnée de nouveau dans la rubrique un peu plus loin : *Contreval la riviere jusques au coing de la meson Phelippe Paon, ou l'en commença* (Géraud, p. 32).

J'intercale ici ce que j'appelle le deuxième ménage. Dans Géraud, p. 17, sous la rubrique *La rue Renier Bourdon, fendant jusques a Sainne*, on trouve :

Guiart de Laingni, gendre Phelippe Paon	12 l.
La fille Nicholas Paon	10 s.

Faut-il entendre que Guiart de Lagni avait épousé la fille du vieux Philippe Paon, mort avant 1292 et dont la femme (c'est-à-dire la veuve) a été mentionnée tout à l'heure, et que dans sa maison vivait une parente (peut-être cousine ou tante) de sa femme et qui était fille d'un Nicolas de Paon autrement inconnue ? Je ne possède aucun autre renseignement sur ces personnages. Rappelons ici encore que *la fame Phelippe Poon* (*sic*) figure dans le *Tournoiement* de Pierre Gencien [1], et continuons l'énumération des membres du troisième ménage.

En 1296 (fol. 5 a) *la meson Phelippe Paon* est toujours mentionnée dans la rubrique, et parmi les imposés

Estienne Paon	10 l.
Perrot Paon son cousin	14 s.
Jehanot Paon	58 s.

En 1297 (fol. 41 b) la rubrique *la meson feu Phelippe Paon*, et là-dessous :

Estienne Paon	7 l. 15 s.

En 1298 (fol. 101 b) la rubrique est illisible, puis on lit :

Jehanne, fame feu Estienne Paon	7 l. 15 s.

En 1299 (fol. 161), 1300 (fol. 239 v° b), et 1313 (fol. 6 v° b; Buchon, p. 25) la rubrique mentionne *la meson Phelippe Paon*, c'est tout.

Nous constatons donc, pour revenir enfin à notre point de départ, qu'il y a, autour de 1300, à Paris deux Jehannots (ou Jehans) Paon, le premier, fils d'Adam, apparaissant de 1292 à

1. Voir mon compte rendu dans la *Romania*, XLVI, 423.

1297, le second mentionné une seule fois, en 1296, sous la rubrique de la maison de Philippe Paon, mais sans que sa parenté avec les deux autres membres du ménage, Estienne et Perrot, soit mentionnée. D'autre part, le vieux Philippe Paon était probablement mort en 1292, il avait laissé un fils appelé Phelippot (cf. la rubrique du chansonnier *K*), qui est probablement le même Phelippe qui est mentionné comme mort dans la rubrique du rôle de 1297 (il était mort sans doute déjà en 1296, puisqu'il n'est plus imposé).

Après ce qui vient d'être exposé, il est impossible de se prononcer d'une manière certaine sur la question d'attribution de la chanson. Le témoignage de *P* seul, Jehanot Paon de Paris, ne doit pas être rejeté sans autre forme de procès. Il est vrai qu'il a contre lui les témoignages concordants des trois autres manuscrits *KNX* en faveur de Phelippe Paon. Mais je ne considère pas la place de *P* dans cette famille de manuscrits comme définitivement établie. Dans l'état actuel de nos connaissances il est inutile de s'étendre sur cette question, d'autant qu'il n'est même pas certain que l'auteur ait appartenu à la famille parisienne bien connue. En effet, dans l'hypothèse que le nom de Phelippe Paon, sans rien d'autre, est primitif, il peut désigner un poète autrement inconnu et originaire de n'importe quelle localité de langue française, et le rubricateur de *P*, qui pouvait connaître à Paris un quelconque Jehanot Paon, a pu remplacer par celui-ci le nom qu'il trouvait dans son modèle.

VERSIFICATION : a b a b b a b R. *Coblas singulars.*
7 5 7 5 7 7 5 (ier i, or i, er oir, er i)

R omet les couplets III et IV.

C'est une chanson avec des refrains, tous enregistrés par M. Gennrich :

I *Por l'amor que j'ai a li*
Tieng je mon cuer si joli.

Gennrich, n° 679 (musique, p. 272, d'après *K*).

II *Por Dieu, ne m'en blasmez*
Se mes cuers pense a li.

Gennrich, n° 682.

III *Est il donc droiz qu'Amors m'ocient ?*
Nanil voir.

Gennrich, n° 1062 (p. 272 ; musique, p. 32).

IV *Nule riens a bele dame ne se prent.*

Gennrich, n° 429.

V *Ja Dex ne mi dont corage*
D'amer mon mari
Tant conme j'aie ami.

Le dernier vers est ainsi dans trois manuscrits, tandis que deux autres donnent un vers de cinq syllabes :

Tant con j'aie ami.

Gennrich, n° 640.

Texte de *P*.

I
Se felon et losengier
Ont parlé seur mi,
Or püent vif esragier,
Car je di d'aus fi
Et ma douce dame ausi
Qui poi prise leur dangier,
Et sachiez de fi :
Por l'amor que j'ai a li
Tieng je mon cuer si joli.

II
Ma douce dame a la flor
De beauté en li,
Cler vis et fresche color
Plus que je ne di.
La grant biauté qu'en li vi
Me dit que se j'ai s'amor
Je n'ai pas failli.
Por Dieu, ne m'en blasmez
Se mes cuers pense a li.

I — 1 *X omet* et — 3 *KX* enragier — 6 *N* Q. prise poi l. d. — 8 *K* en li ; *X* Que por l'amor que j'ai a li.

II — *R lit les v.* 10 *et* 11 *ainsi* :

Ma douce dame si a la flor
De biautez en li a

— 15 *X répète* que — 17 *N* ne me b. — 18 *N* cuers pen (*sic*) pense.

III

Vos qui me volez grever,
Or me ditez voir :
Cele qui je vueil amer
Est a mon voloir
Ne nus por tot son pouoir
Ne porroit sa per trouver.
C'est rage a avoir :
Est il donc droiz qu'Amors m'ocient ?
Nanil voir.

IV

J'aim ce qui me puet doner
Trop d'alegement
Et garir et respasser,
Se pitiez l'en prent.
Ore entendez, nice gent,
Vos qui ne savez amer,
Cest mot vos aprent :
Nule riens a bele dame ne se prent.

V

Dame qui je n'os nonmer
Ne ne weil ausi,
Fetes mesdisanz crever.
Je vos cri merci :
Se nus de çaus que je di
Vient a vos por moi grever,

III — *R omet ce couplet* — 20 *P d'abord* tant, *corrigé en* voir — 21 *N* Cele que — 22 *X omet* voloir — 23 *X omet* pouoir — 25 *K* C'est rage a vooir ; *P omet* a — 27 *X* droit ; *KN* m'ocie.

IV — *R omet ce couplet* — 31 *KN* pitié — 32 *NX* Or ; *K* Or me dites nice gent — 35 *X omet* a.

V — 36 *N* nonner — 37 *N* Ne ne weilliez ausi — *Les v.* 37-41 *se lisent ainsi dans R* :

Ne veul autresi,
Lessiés mesdisans jengler,
Car je vous em pri :
Se nuls de ceuls que je di
Vient a vous pour mi meller

La leçon mi meller 41 *est peut-être à retenir* ; grever *se trouve en effet déjà à la rime du v.* 19. *Mais le poète semble admettre la répétition du même mot à la rime* : ausi 5, 37, li 8, 11, 18, 42, di 13, 40, amer 21, 33.

Por Dieu, dites li :
Ja Dex ne mi dont corage
D'amer mon mari
Tant conme j'aie ami. 45

ROGERET DE CAMBRAI

Tout ce qu'on sait de Rogeret de Cambrai est qu'il est l'auteur d'une chanson conservée par le groupe *KNPX* et dont on trouve un remaniement partiel en mauvais vers provençaux dans le chansonnier provençal *E*. Le texte français lui aussi présente d'étranges infractions aux règles les plus élémentaires de la versification. Il a sans doute subi, comme tant d'autres pièces du groupe *KNPX*, l'intervention d'un remanieur malhabile.

CIX

(Raynaud 489)

Manuscrits : *K*, p. 259 b-260 b ; *N*, fol. 127 b ; *P*, fol. 93 v° b-94 v° ; *X*, fol. 175. — La musique est notée dans *KNPX*. — Sur le remaniement provençal, voir ci-après, p. 353.

Versification. — Les deux premiers couplets sont sur deux rimes (I *ee er*, II *ie ent* ou *ant*) ainsi disposées :

a b *a* b *a a* b *a a* b
8 8 8 8 4 4 8 4 4 8

Au premier couplet *er* rime avec *é*.

Le troisième couplet est sur quatre rimes : *a* b *a* b *c c* d *c c* d (*ele? oir age i*) ; *vïele* y rime avec *resveille*, et la rime (qui devrait être féminine, *age*) manque au v. 28 qui est masculin (*or*).

Enfin, les deux derniers couplets sont sur trois rimes : *a* b *a* b *c c* b *c c* b (*aire ent ie*, et *ente ent age*).

Les mêmes mots sont répétés à la rime : *mie* 13 et 16, *amie* 15, 19 et 36, *sage* 25 et 45. Si l'on adopte au v. 12 la leçon de *NP*, la répétition *doucement* 12 et 42 disparaît.

---

43 *KX* doint, *R* doinst — 45 *NR* Tant con j'aie ami. *Ce dernier vers du refrain est donc de cinq syllabes dans NR, mais de six dans KPX.*

AUTEUR : Rogeret de Cambrai (*KP* Canbrai), rubrique de *KNPX*.

Texte de *X*.

I

Nouvele Amor qui si m'agree
De joli cuer mi fait chanter,
Et cele ou j'ai mis ma pensee
Me tient en bone volenté.
Sans demoree
Li ai donee
M'amor, ja ne l'en quier oster ;
Ja n'iert fausee,
Mes melz amee,
Se de cuer mi voloit amer.

II

Las ! je sui cil qui merci crie
Sa bone amie doucement,
Por Dieu, qu'ele ne m'oublit mie ;
Je sui a son comandement.
Ma douce amie,
Ne creés mie
Mesdissans qui vont despissant.
Mes cuers se fie
En vos, amie,
Por Dieu, ne l'alés destraignant.

III

Por li fas soner ma vïele
Tant doucement et main et soir
D'un douz penser qui me resveille
Des biens que je soloie avoir.
Cortoise et sage,
Et cler visage,
Onc de mes euz plus bele ne vi.
Se vostre amor
Ne m'assoage,
Je ne vos quier metre en oubli.

IV

Dame, encor ne me puis je taire,
Bien le di devant toute gent :
Dame ou il n'a riens que refaire,
Cil qui vos aime loïaument,
Celui vos prie
Soiés s'amie,
Car il ne puet vivre autrement.
Ja en sa vie
N'avra envie
Fors que d'estre a vos ligement.

V

En chantant, douce amie gente,
Vos cri merci tant doucement,
Car en vos ai mise m'entente,
Sans vos n'en vivrai longuement.
Dame tres sage,
De biau corsage,
Dou tout en tout a vos me rent :
Tout mon aage
Cuer et corage
Vos otroi, dame, entierement.

I — 2 *P* me f. penser ; *N* Me fet de joli cuer ch.

II — 11 *P* qui merci prie, *N* qui toz jorz prie — 12 *KNP* Sa douce amie bonement — 14 *KX* en son c. — 17 *P* Mesdisant — 20 *X omet* ne.

III — 23 *N* pensers — 25 *N* Cortois et — 27 *Le vers est ainsi trop long dans KPX, tandis que N omet la négation* : Onc de mes euz plus bele vi.

IV — 32 *X* Je li di.

V — 42 *KNP* Vos pri — 44 *KNP* ne vivrai ; *N* longement — 49 *P* et corsage.

LA VERSION PROVENÇALISÉE

Elle se trouve dans le chansonnier provençal *E* (p. 229) et a été publiée par K. Bartsch, *Denkmäler der provenzalischen Litteratur* (*Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart*, XXXIX, 1856), p. 4 (notes, *ib.*, p. 317). Bartsch, qui ignorait le modèle français, et qui croyait qu'il s'agissait d'une ballade, a fait quelques tentatives de correction qui sont aujourd'hui sans objet. Le texte comprend 19 vers dont les dix premiers correspondent à peu près à notre premier couplet; dans la suite on reconnaît quatre vers du couplet III, les autres cinq vers n'ont pas de correspondant en français. Les numéros mis ci-dessous à droite des vers provençaux renvoient au texte français. Il y a à noter que le vers 2 se rapproche de la leçon particulière de *N* et que, dans le provençal aussi, le v. 27 est trop long; Bartsch propose de corriger : *Ni dels huelhs plus bela non vi*.

Novel' amor que tant m'agreia	1
Me fai lo cor de joi chantier,	2
Per que la moia penseia	3
Me fai mon chan renovelier.	4
Longua demoreia	5
Li ai doneia	6
M'amor, ge no l'en quier ostier.	7
Ja non falsoia	8
M'amia moia,	9
Si de bon cor me vol amier.	10
Dous Dieus, metetz li en coratge	
Qu'elam retenha per ami,	
Mas ela es de si gran parage	
Qu'ela mi metra en oblit,	30
Cortez' e sage,	25
Cler lo vizatge,	26
Ni anc de mos hueils plus bela non vi :	27
Vos m'aves mes al cor le rage,	
Si de moi non aves mersi.	

EUSTACHE LE PEINTRE, DE REIMS.

Pour l'étude de ce trouvère, neuf manuscrits entrent en considération : *BKNOPRSVX*.

Les sept chansons d'Eustache de Reims se trouvent toutes, et en un seul groupe, dans les quatre manuscrits *K*, *X*, *N*, *V*. Le ms. *R* en donne trois (R. 1892, 2116 et 1251), dispersées, et toujours dans le voisinage du roi de Navarre. *P*, *O* et *B* donnent chacun seulement Raynaud 1892. *S* ne donne que Raynaud 1745. Dans les quatre manuscrits qui donnent toutes les sept chansons, elles se présentent dans l'ordre que voici :

	KX	*N*	*V*
R.	1892	1892	1745
	1745	2116	129
	129	1745	1134
	1134	129	162
	162	1134	1251
	1251	162	1892
	2116	1251	2116

L'ordre est essentiellement le même. Seulement, dans *N*, la dernière chanson de la série de *KX* (Raynaud 2116) prend la deuxième place, tandis que dans *V*, la première chanson de *KX* (Raynaud 1892) devient l'avant-dernière.

Dans *K* (p. 267-273) et *N* (fol. 131 v°-134 v° b), la série des sept chansons est placée entre une chanson de Colart le Boutellier (Raynaud 822) et une de Thomas Erier (Raynaud 467). Dans *X* (fol. 116 v° b-120 v° b), elle est entre les chansons de Perrin d'Angecourt et celles de Richart de Semilly ; le fol. 121 a disparu et a été refait, avec la fin de Raynaud 2116, au XVIIIe siècle, d'après *N*. Dans *V* (fol. 66 b-68 v° b), la série, anonyme, se trouve entre une chanson de Chardon (Raynaud 790) et une de Blondel (Raynaud 779). Il n'est pas sans intérêt de noter que la seule chanson qui se trouve dans *P*, et qui est la même que la dernière de *V* (et de *KX*), voisine dans *P* aussi avec la même chanson de Chardon (Raynaud 790).

L'édition ci-après suit l'ordre de *KX*.

On remarque, chaque fois qu'une chanson a été conservée dans d'autres manuscrits encore que *K N X*, l'évidente supériorité des autres. Ceci concerne notamment *B* et *R*, parfois aussi *V*, et prouve une fois de plus que les textes conservés uniquement dans *K N X* sont sujets à caution.

Le nom de l'auteur ne se trouve que dans *K N X*. Le rubricateur de *X* l'appelle toujours *Estace de Rains* (il met en tête de la série : *Ci comencent les chansons Estace de Rains*), celui de *K* toujours *Extaces* (*Extace*) *li Paintres*; dans *N*, la première chanson de la série (Raynaud 1892) porte en tête *Extaces de Rains*, les suivantes *Extaces* (*Extace*) *li Paintres*. Il n'y a aucune raison de révoquer en doute cette double désignation : ce poète rémois pratiquait aussi la peinture, peut-être celle de la miniature, à moins que *Li Paintres* ne soit déjà une sorte de nom de famille. P. Tarbé, qui a publié quatre pièces [1] de notre poète dans ses *Chansonniers de Champagne*, écrit (p. XL) : « Le nom de famille de ce trouvère figure souvent dans les archives de la ville de Reims. Nous voyons dans nos murs à la fin du XIIIe siècle un Jean Lepeintre, en 1331, Meline Lepeintre... ». Mais il va de soi que ces renseignements de Tarbé ne nous apprennent rien sur Eustache ou sur sa famille. J.-B. de La Borde (*Essai sur la musique ancienne et moderne*, II, 1780, p. 192) écrit avec une étonnante assurance que « Eustache le Peintre ou de Reims... mourut vers 1240 », et le répète un peu plus loin. Je crois qu'il ne faut attacher aucune importance à cette assertion.

Le chansonnier mentionne (Raynaud 2116, v. 33 et 34) les grands amoureux Tristan, le Châtelain [de Couci] et Blondel [de Nesles], qui n'aimaient jamais comme lui. Cela prouve seulement qu'il connaissait le *Roman de Tristan* et les chansons des deux trouvères célèbres. Il était probablement un peu plus jeune que ceux-ci, car aucune de ses chansons ne se trouve dans les recueils les plus anciens. Le nom qui se trouve dans l'envoi du n° 162 de Raynaud, envoi conservé dans le seul manuscrit *N*, est autrement intéressant :

VI Va t'en, chançon, sanz nul atendement
Droit au bon conte ou toute honor s'aairre,
Qui de Forois est sire et essanplaire :
Di que ce chant de nouvel li present. 44

Cet envoi, qui se trouve dans *N* tandis qu'il manque dans

1. Ce sont CXI (R. 1745 : *Force d'Amors*), CX (R. 1892 : *Nient plus*), CXIV (R. 162 : *Amors comment*) et CXVI (R. 2116 : *Cil qui chantent*). Les indications bibliographiques de Tarbé (notes 50-53) sont on ne peut plus

K V X, doit-il s'expliquer comme étant une addition faite au manuscrit *N*? En principe, une omission commise indépendamment par les copistes de *K*, *V* et *X*, est au moins aussi facilement explicable. On sait avec quelle facilité les copistes cédaient à la tentation de supprimer ou de remplacer par un autre un envoi contenant des allusions personnelles qui n'offraient pas pour les collectionneurs de chansons le même intérêt que pour l'auteur et son entourage. D'autre part, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un poète rémois ait adressé sa chanson à un comte de Forez. P. Tarbé (*l. c.*, p. XLII) écrit (pour une fois) avec bon sens : « Guigne (*sic*) III, comte de Forets dès 1223, épousa Mahaud de Dampierre, et son fils Guigne (*sic*) IV, mort en 1255, s'unit à Alix de Chassenay. Ces deux mariages les allièrent à la noblesse de Champagne : ils expliquent la protection que des seigneurs méridionaux purent accorder aux poètes de notre province. Ce serait donc de 1225 à 1255 qu'Eustache le Peintre aurait cultivé les lettres... » Aux réflexions de Tarbé il faut ajouter que les comtes de Forez (ils étaient sortis des dauphins de Viennois) avaient autrement aussi des rapports très étroits avec des milieux où la poésie courtoise était appréciée et pratiquée.

Guigues IV, comte de Forez et de Nevers, se croisa avec Thibaut, roi de Navarre, et mourut au retour dans les confins de la Pouille le 29 octobre 1241. Sa sœur Guigonne de Forez fut mariée à Gérard II, comte de Vienne et de Mâcon, d'où vint Alix, comtesse de Vienne et de Mâcon, femme de Jean de Dreux, dit de Braine, fils de Robert II de Dreux, dit le « jeune comte » de Dreux, de Braine et de Nevers, et d'Yolande de Couci sa seconde femme. Ce Jean de Braine est le chansonnier que, sur la foi du rédacteur de la table du manuscrit *M*, on a appelé « le roi Jean », par confusion avec Jean de Brienne (Anselme, *Hist. généal.*, VI, 727) [1].

---

embrouillées. Ainsi, il mentionne comme une de ses sources le ms. Cangé 67 (= *N*), mais la page indiquée correspond à la pagination de *K*. On peut cependant voir qu'il a connu *K*, *N*, *P* (jadis Cangé 65), *R* (anc. 7613) et la copie moderne de *X* contenue dans le ms. de l'Arsenal 120 A, t. 2 (actuellement 3304).

1. Ajoutons que les comtes de Forez ont continué la lignée des seigneurs de Beaujeu. Renaut Ier, comte de Forez, épousa en effet, en 1247, Isabeau dame de Beaujeu.

L'envoi du ms. *N* est-il apocryphe ? Si oui, on demande à savoir pour quelle raison un copiste l'a ajouté précisément à une chanson d'un auteur connu, savoir Eustache de Reims, où il n'est pas du tout mal placé, et pourquoi il ne l'a pas plutôt ajouté à une chanson anonyme. Jusqu'à nouvel ordre, je ne vois pas de raison suffisante pour rejeter l'envoi du manuscrit *N*. Mais s'il est avéré — cet examen n'a pas encore été tenté — qu'il y a plusieurs cas où le ms. *N* donne, à l'encontre des autres manuscrits, des envois manifestement apocryphes, le cas d'Eustache de Reims demandera un supplément d'information.

La chanson R. 1745 porte en tête — dans le seul manuscrit *X* — une couronne entourant le mot *Coronee*. J'ai lu et relu cette pièce, mais je n'y ai rien trouvé qui la désignât pour un tel honneur. La mélodie a peut-être des qualités qui m'échappent. Mais comme poésie elle est parfaitement banale, de même que les autres chansons du même auteur[1]. Mais on peut concéder à Tarbé que « ses plaintes amoureuses sont écrites d'un style pur et que ses vers ont parfois une élégante concision ».

C'est comme un parti pris chez Eustache de Reims de n'employer que des vers de dix syllabes et seulement deux rimes dans chaque couplet. Les sept pièces sont en effet toutes composées ainsi. Et on peut ajouter que les couplets ont toujours huit vers, à la seule exception de R. 127, où ils sont de sept vers.

CX

(Raynaud 1892)

MANUSCRITS : *B* (Berne), fol. 6 ; *K*, p. 267-268 ; *N*, fol. 131 v°-132 ; *O*, fol. 88 b ; *R*, fol. 80 ; *V*, fol. 68 v° ; *X*, fol. 116 v°-117 b. — La musique est notée dans *KNORVX*.

---

1. Signalons en passant l'analogie de ces deux formules :

R. 1745 : Car par raison ataindre n'i porroie
Ne q'un seus hons porroit encontre cent. 12

R. 162 : Et je vos plus qu'autres ne porroit faire
Se chascuns hons avoit l'amor de cent. 40

ÉDITIONS : Tarbé, *Chansonniers de Champagne*, p. 68 ; Rochat, *Jahrbuch für roman. u. engl. Lit.*, X, 99 (d'après *B*).

VERSIFICATION : 10 a *b* a *b* a a *c c*. *Coblas doblas* (*on ure*, *er iegne* ou *aigne*, *is ee* ; la rime *c* est partout en *oie*). La rime *b* du couplet V est masculine dans *KNOVX*. Cette faute n'est pas dans *BR*. *BNR* ont seuls le texte complet, cinq couplets et l'envoi, *KOX* ont les cinq couplets, mais pas l'envoi ; *V* a les quatre premiers couplets et l'envoi.

Comme la rédaction *KNOVX* diffère sensiblement de la bonne rédaction, il y a lieu de l'imprimer à part.

AUTEUR : *X* Ci comencent les chansons Estace de Rains, *N* Extaces de Rains, *K* Extaces li Paintres. Anonyme dans *BORV*.

Texte de *R*, corrigé, variantes de *B*.

I
Nient plus que droit peut estre sans raison
Ne que raison peut estre sans mesure
Ne porroit nuls, selonc m'entention,
Estre vaillans ne courtois a droiture,
Se de son cuer n'a fait a Amours don ;
Mais qui qu'Amours destraigne en sa prison,
Lors peut valoir quant Amours le mestroie.
Roys sans amours pas estre ne vaurroie.

II
Belle dame, bien est lieu et saison,
Se il vous plaist, que de moi preingniés cure,
Car servi ai lonc temps sans guerredon
D'un cuer si fin et d'une amour si pure
C'a mon pouoir n'ai nulle cuisençon
Fors biau servir, s'i met en abandon
Cuer et cors tot et du tout m'i otroie ;
N'en requerrai, que qu'avenir m'en doie.

I — 1 *R* Nien plus que dit p. ; *B* drois — *B intervertit* mesure 2 *et* droiture 4 *et lit les v.* 2-4 *ainsi* :

Ne que raison puet estre sanz droiture
Ne porroit nus selonc m'entention
Estre vaillans nè cor (*sic*) a mesure

— 5 *B omet* Se — 6 *B* Et quit — 7 *B* voloir — 8 *B* amour p. e. ne voudroie

II — 9 *B* Douce dame b. e. lieus — 10 *R* preingne ; *B* Sil..... preignes — 13 *B* autre cuisançon — 14 *B* F. bien s. se — 15 *R* tout si o. — 16 requerrai *est le futur de* recroire « *abandonner le service* ».

III
N'est pas amis qui oste son penser
De bonne amour, conment qu'il l'en aviengne.
Mon cuer n'en veul partir ne desevrer,
Ains veul adés que toudis m'en souviengne
Ja sanz merci ne l'en voie tourner ;
Par devers moi n'avroit il ou rentrer :
Cors li faudroit ; dame, se Diex me voie
Con je di voir, mes poi truis qui m'en croie.

IV
Dame, merci ! ou je sui au finer
Se secours n'ai prochain qui de vous viengne.
Trop haut pensai, dame, de vous amer,
Ne voloir n'ai que repentant m'en tiengne.
Qui m'en reprent, mout en fet a blasmer,
Quant je ne puis en vous merci trouver ;
Ce fu Amours qui m'a mis en tel voie,
Dont je me plaing, s'elle ne me ravoie.

V
Dame et Amours, se j'ai vers vous mespris,
Pour Dieu vous pri que me soit pardonnee
La folie dont doi estre repris
Par bonne Amour quant de riens l'ai blamee.
Je pens a vous nuit et jour et tous dis
N'a riens autre n'est mez cuers ententis,
Et s'il vous plest que pour vous mourir doie,
Ains ne fu mors si plaisant con la moie.

III — 18 *B* a. pour riens qui en aveigne — 19 *R* ne veul — 20 *B* que touz jours m'en soveigne — 21 *B* Ja sanz merci ne l'envoie tourner — *La leçon isolée de R* Ne ja de vous ne le quier retourner *est due à un rédacteur qui n'a pas compris* ; *la bonne leçon est celle de B* (*qui est aussi dans l'autre groupe*) : « 20 *Que jamais je n'oublie que* 21 *je ne veux pas voir mon cœur revenir de chez ma dame sans avoir obtenu grâce* » — 22 *B* entrer — 24 *R omet* di ; *B* Com je di voir mes poi croi qui m'en croie. *J'ai pensé d'abord qu'il fallait lire* Çou je di voir ; *mais en réalité la construction doit être celle-ci : « Que Dieu me conduise dans la mesure que je dis la vérité » c'est-à-dire, « je l'affirme aussi vrai que je compte sur le secours de Dieu »*.

IV — 25 *B* D. m. que je — 26 *B* Se de vous n'ai secours pour chant qui de vous veigne — 28 *B* Ne talent n'ai que repentent m'en teigne — 29 *R* Q. me retint m. en fist — 31 *B* Se.

V — 33 *B* se j'ai de riens m. — 36 *R* Pour b. a. dont je fui ja bl. — 37 *R* a lui n. et j. (et *manque*) t. d. — 38 *R* N'a riens hanter n'est — 40 *B* Onc... plaisans.

VI Certes, dame, mout est cils entrepris
Qui sens Amours cuide monter em pris.
Estre ne peut, ne je ne le querroie,
Et qui le croit n'a droit en avoir joie. 44

Texte de N, *variantes de KOVX.*

I Nient plus que droiz puet estre sanz reson
Ne que reson puet estre sanz mesure
Ne porroit nus, selonc m'entencion,
Estre vaillant ne cortois a droiture, 4
Se de son cuer n'a fet a Amors don ;
Mes qui qu'Amors destraigne en sa prison,
Lors puet valoir quant Amors le mestroie.
Rois sanz amor pas estre ne voudroie. 8

II Bele et bone, bien est leus et seson,
Se il vos plest, que de moi praigniez cure,
Que servi ai lonc tens sanz guerredon
D'un cuer si fin et d'une amor si pure 12
Qu'a mon pouoir n'ai nule entention
Fors bien servir, si met en abandon
Cuer et cors tout et du tout m'i otroie ;
Ne recrerrai, que qu'avenir en doie. 16

III N'est pas amis qui oste son penser
De bonne Amor por rien qu'il li aviengne.

VI — 41 *R* C. ma d. — 43 *R* querroie *est le conditionnel de* croire (creroie) ; *on peut hésiter entre la leçon de R ci-dessus (qui est aussi celle de NV) et celle de B* : Estre ne puet, ne croire non (= nel) porroie.

I — 1 *VX* Ne plus — 2 *OXK* raisons — 4 *OVKX* vaillanz — 5 *O* Qui de ; *OV* ne fait — 6 *O* Mais que amors destroingne sa prison — 8 *OVKX* amors.

II — 9 *V* Cele (*fausse initiale*) ; *X* est eus et — 11 *K* Que j'ai servi — 14 *V* F. biau s. ; *O* si met on a bandon — 15 *X* Cuers ; *V* Et cuer et cors et du tout mi o. — 16 *V* N'en (*bonne leçon*) r. ; *O* qui qu'avenir ; *KOVX* m'en doie (*bonne leçon*).

III — 17 *V* son pooir — 18 *V* De bien amer ; *N a eu la même leçon qui a été corrigée après coup. Ce vers était sans doute incomplet dans le modèle commun, à en juger d'après les variantes* : *O* De bone qu'il en aveingne (*sic*), *V* De bien amer que que il en aviegne, *X* De bone amor coment qu'il en aveigne, *K* De bone amour conment q'il l'en aviengne.

Mon cuer n'en vueil partir ne desevrer,
Ainz vueil adés que toz jorz m'en souviengne
Ja sanz merci ne l'en voie torner ;
Par devers moi n'avroit il ou rentrer :
Cors li faudroit ; dame, se Dex me voie
Con je di voir, mes pou truis qui m'en croie.

IV

Dame, merci ! ou je sui au finer
Se n'ai secors prochain qui de vos viegne.
Trop me hastai quant j'apris a voler,
Ne voloir n'ai que je por fol m'en tiengne.
Qui me retint mout en fet a blasmer,
Se je ne puis en vos merci trouver.
Ce fu Amors qui m'a mis en tel voie ;
D'amors me plaing s'Amors ne me ravoie.

V

Dame et Amors, se j'ai vers vos mespris,
Por Deu vos pri que le me pardonez.
N'est merveille d'onme si entrepris
S'aucune foiz est desaseürez.
Je pens a vos nuit et jor et toz dis
N'a riens autre n'est mes cuers ententis.
Amors me doit et veut qu'oncor li croie.
Las ! je ne puis, mon chatel afebloie.

VI

Certes, dame, mout est cil entrepris
Qui sanz amor cuide monter en pris.
Estre ne puet, ne je ne le crerroie,
Et qui le croit n'a droit en avoir joie.

---

19 *V* ne destorner — 20 *V* touz diz m'en — 21 *N répète ainsi le début* : Ja sanz menci (*sic*) ja sanz merci ; *V* Ja sanz merci ne l'en verrai t. — 22 *V* entrer — 23 *V* Cuers me faudroit.

IV — 26 *X* veigne ; *O* Se n'ai secours de vos que par teps (*sic*) veingne — 28 *X* Ne voler n'ai ; *O* que por fol ne m'en teingne — 29 *O* Q. me retient mout mout (*sic*) en f. — 31 *V* Ce fet a. q. m'a m. en la v. — 32 *N omet* me plaing ; *V* plaing s'ele ne.

V *Ce couplet manque dans V* — 35 *X* Ne est — 39 *X* qu'encor me croie.

VI — *L'envoi manque dans KOX* — 35 *V* croiroie.

CXI

(Raynaud 1745)

MANUSCRITS : *K*, p. 268-269 ; *N*, fol. 132 v°-133 ; *S*, fol. 320 b ; *V*, fol. 66 b ; *X*, fol. 117 b-118. Dans *X*, cette chanson porte en tête, inscrit dans une couronne, le mot *coronee*. — La musique est notée dans *KNVX*.

ÉDITION : Tarbé, *Chansonniers de Champagne*, p. 67.

VERSIFICATION : 10 *a* b *a* b b b *a* b. *Coblas doblas* (oie ent, ee i, ie oir).

AUTEUR : *X* Estace de Rains, *K* Extaces li Paintres, *N* Extace li Paintres (rubriques des manuscrits). Anonyme dans *SV*.

Texte de *X*, corrigé.

I
Force d'amors me destraint et mestroie
En sa prison et tient si fierement
Qu'el ne seuffre qu'a moi n'a autrui soie
Ne retenir ne me veut ligement.
En desconfort, en balance, en torment
Me fait ensi vivre melleement,
Et s'il ne plaist la bele qu'ele m'oie,
Dont sui je mort, que riens ne m'en desfent.

II
Mort sui je voir, qu'eschaper n'en porroie, (v° b)
Se son fin cuer de moi pitié ne prent,
Car par raison ataindre n'i porroie
Ne q'un seus hons porroit encontre cent,
Se fine Amor, qui son comandement
Fait des amanz et le plus haut descent
Et le plus bas met de tristor en joie,
Ne m'aïe, qui dou tout m'i atent.

I — 3 *S* Que ne sueffre (*probablement la bonne leçon*) ; *N* ne autrui (*même leçon dans S, mais corrigée après coup en* n'a autrui) ; *V* Qu'ele ne seuffre a moi n'a autrui joie — 4 *S* legieremant (*vers trop long*) — 6 *S* ainsis — 7 *V* Et si ne — 8 *KV* mors ; *S* D. suis je mors car riens ne me d.

II — 9 *KV* Mors ; *S* Or sai je bien qu'e. — 10 *S* Se la bele de ; *N* moi merci ne — 11 *S* atendre ; *NSV* ne p. — 12 *V* Ne c'uns seus hom, *S* Ne q'uns seus hons, *N* Ne que .i. seul hon — 14 *VS* les plus haus — 15 *VS* Et les plus bas — 16 *NV* que, *KS* car.

III Bele, plaisans, de sens enluminee,
Dont li mondes set plus que je ne di,
Aiez merci de moi, s'il vos agree,
Douce dame, qui sanz cuer vos en pri
Et ne vos poist se je parole ensi,
Qu'a moi n'affiert, ainz m'en a enhardi
Grant destresse qui m'est el cors entree
En lieu dou cuer qui por vos s'en parti.

IV He, Dex! sans cuer coment avrai duree
A touz les max qui le cors ont saisi?
Douce dame, bien fu ma mort juree
Des cele heure que je primes vos vi.
Par vos furent mi oeil mi anemi
Quant je ne puis en vos trover merci.
Hardïement m'assailli ma pensee
De vos, dame, qui a moi me toli.

V He, franche riens qui m'avés en baillie,
Trop crüelment mostrés vostre pouoir
De moi grever en vostre seignorie
Ou je me mis dou tout por melz valoir.
Por Dieu, Amors, faites li assavoir
Les grans assaus qui si me font doloir,
Et neporquant plaindre ne m'en doi mie :
Fox est qui veut ce qu'il ne puet avoir.

III. — 17 *V* de bien e. — 18 *V* Tout le monde en set plus que je ne di — 19 *V* A. m. dame s'il — 20 *K* dame que sanz — *A la place des v.* 17-20, *S donne ces deux vers* :

Douce dame plaisans, s'il vos agree
Bele sanz tout que sanz cuer vos em pri

— 21 *V* j'en ; *S* parol (*forme normale*) — 22 *X* ainz m'en ahardis, *V* ançois m'en enhardi — 23 *V omet ce vers* — 24 *S* En l'uis dou ; *V* vous en p.

IV — 25 *S* Le (*fausse initiale*) — 26 *K* A tout les ; *V* qui les cors — 27 *S* fu m'amour j. — 28 *V* De ; *X omet* je ; *VS* je premiers — 31 *KN* la pensee (*bonne leçon ?*) — 32 *S* a vos me.

V — 33 *V* De (*fausse initiale*) — 36 *N* valor — 37 *S* a. car li faites s. — 38 *S* L. griez a. q. tant me — 39 *S* Et nonporquant.

CXII

(Raynaud 129)

MANUSCRITS : *K*, p. 269-270 ; *N*, fol. 133 ; *V*, fol. 66 v° b-67 ; *X*, fol. 118. — La musique est notée dans *KNVX*.

VERSIFICATION : 10 *a* b *a* b b a b. *Coblas doblas* (aindre ir, oie er, ance ent).

L'envoi manque dans *K*.

AUTEUR : *X* Estace de Rains, *KN* Extaces li Paintres (rubriques des manuscrits). Anonyme dans *V*.

Texte de *X*, corrigé.

I
Ferm et entier, sanz fauser et sanz faindre,
A bone amor acroistre et maintenir
Me fait Amors, qui en mon cuer vint maindre,
A qui je sui, dont ja ne quier partir, 4
Por la meilleur chanter et esbaudir
Qui soit el mont et qui a biauté graindre.
Bien ait Amors qui la me fist choisir. 7

II
Las ! j'ai choisi, mes ce ne puis ataindre,
Mout m'ira mal, s'il mi couvient faillir
A vostre amor qui tant me peut destraindre.
Douce dame qui seur toutes desir, 11
Esloignié m'est qui me soloit garir :
Vo douz senblant, que cil m'ont fait estaindre
Qui maint fin cuer ont fait a tort languir. 14

I — 3 *V* Fet bonne amour qui.

II — 8 *V* Nis (?) j'ai — 9 *Seule la leçon de V convient au contexte tel qu'il est actuellement (mais est-il conforme à l'original ?)* : Mout m'ira mal s'il mi couvient faillir, *et c'est en effet la leçon que j'ai introduite dans le texte ci-dessus, tandis que KNX lisent* Mult m'ira mal que je n'i puis faillir. *Dans l'état actuel du texte, il faut mettre un point après le v.* 8 *(c'est ce que j'ai fait) et rapporter* Mout m'ira mal 9 *à ce qui suit. Mais on pourrait penser que l'original avait au v.* 8 se (« *si* »), *au lieu de* ce ; *le sens serait alors : « Hélas, j'ai vu, mais si je ne puis atteindre ce que j'ai vu, je serai malheureux, car* (que) *je ne pourrais renoncer à votre amour* ». — 10 *V* tant mi fet d. — 11 *V* que — 12 *X* Esloigne, *V* Esloigniez, *K* Eslongié — 13 *N* Un douz senblant ; *N a d'abord eu* estraindre, *mais l'r a été exponctué* ; *V* Vos douz semblanz qui m'ont fet si estraindre.

III

Li douz senblans tenoit mon cuer en joie,
Douce dame, que me soliés mostrer.
Avis m'estoit, quant regarder soloie
Vostre douz vis fres et vermeill et cler,
Que nule riens ne me peüst grever.
Mes traï m'a ce que touz jors cuidoie
Que cist grans biens deüst adés durer.

IV

Il durast bien, tres bele et sinple et coie,
S'il vos pleüst, nel peüst destorner
Ja mesdisant, ne chose que je voie
Ne vos poïst encontre Amor garder.
Mes por avoir qu'en me seüst doner
N'a tort n'a droit certes je ne vodroie,
Douce dame, qu'on vos poïst blasmer.

V

Desconfis sui quant la vostre acointance,
Douce dame, pert ensi por la gent;
N'en garirai, ce sachiés sanz doutance,
Se vos, dame, de moi pitié ne prent.
He ! Dex, por quoi Amors a qui me rent
Me fait soufrir si dure penitence,
Quant liges sui a son comandement ?

VI

Chançon, va t'en, que de toi fas present
A la tres bele en qui j'ai m'esperance
De joie avoir, s'Amors le me consent.

CXIII

(Raynaud 1134)

MANUSCRITS : *K*, p. 270-271 b ; *N*, fol. 133 v°-134 b ; *V*, fol.

III — 16 *V* que mi souloit m. — 21 *V* Que si granz biens poist a. d.

IV — 22 *K omet le premier* et ; *V* bien mes bele s. — 23 *V* pleust le poist endurer — 25 *KNV* peust ; *NV* amors — 26 *KN* c'on me seust, *V* qu'en me voeille — 27 *V* A tort n'a ; *K* ne vous voudroie — 28 *N* De ce d. ... peust.

V — 32 *V* S'a vos.

VI — *L'envoi n'est pas dans K* — 36 *NV* t'en et de ; *N* faz prent (*sic*) — 37 *N* bele a qui.

67; *X*, fol. 118 v° b–119 b. — La musique est notée dans *KNVX*.

VERSIFICATION : 10 *a* b *a* b b *a* b b. *Coblas unissonans*. Il y a une certaine recherche de la rime riche ou grammaticale : I *parvenir* : *avenir* : *maintenir*, III *souvenir* : *venir*, *oublie* : *aflebie* (*afeblie*), *perir* : *guarir* (*guerir*), IV *servir*, *deservie*, *deservir*, V *mentir* : *sentir* : *repentir*, VI *sesie*, *dessesir* : *plesir*. — *Partir* se trouve deux fois à la rime, mais une fois (v. 5) comme verbe réfléchi au sens de « se séparer », et l'autre fois (v. 40) au sens de « participer ». — *KN* omettent le couplet VI.

AUTEUR : *X* Estace de Rains, *KN* Extaces li Paintres (rubriques des manuscrits). Anonyme dans *V*.

Texte de *N*.

I
Tant est Amors puissans, que que nus die,
Que nus sanz li ne porroit parvenir
A grant valor por effort d'autre aïe,
Ne je ne quier qu'il me puist avenir.
Qui plus la sert et mains s'en veut partir;
Dont pert il bien que bone est sa mestrie,
Et ce qui vaut fet il bon maintenir.
Sanz li ne quier ne vivre ne morir.

II
Amors puissanz, car prendez en baillie
Cele que j'aim, si m'en fetes joïr.
Ce vos requier par droite seignorie,
Que vostre hon sui, ne me devez faillir,
Ou autrement ne sai que devenir,
Qu'en ma dame est et ma mors et ma vie,
Et mains me veut quant je plus la desir;
Ensi ne l'ai ne ne m'en puis souffrir.

III
Souffrir? Non voir. Donc sui ge foux-s'i-fie,

I — 2 *V* Q. n. fors vous ni — 3 *K* A grant valeur par effors d'autre aïe, *X* A grant valeur por atente d'aïe, *V* A grant effort ne pour avoir aïe — 7 *V* Et ce qu'el veut. *Faut-il corriger* Et ce que veut?

II — 10 *X* Cele qui, *V* Cele cui; *V* j'aing et m'en — 11 *V* Jel vous — 14 *V* Quant ma dame est; *X omet le premier* et, *N le répète* — 16 *V* puis tenir.

III — 17 *V* Tenir non voir; *KVX* dont.

Que ja de moi ne li doit souvenir,
S'en li resons par pitié ne s'oublie
Qui en dur cuer fet franchise venir.
Et s'Amors sueffre amor en moi perir,
Dont senbleroit sa puissance aflebie,
Se de son mal ne me voloit garir,
Qu'envers autrui sui siens a garantir.

IV Dit ai que foux, mes n'est a soi qui prie,
Que, s'Amors veut, bien me fet aconplir
Mon douz vouloir, mes il ne li plest mie
Qu'a tel joie viengne sanz plus servir ;
Et de ce sont mi destraignant souspir
Que se ne l'ai ainz que soit deservie,
Tout mon vivant puis de ces maus languir,
Que nus tex biens ne porroit deservir.

V Et neporquant loiaus espoirs m'enfie
Et fine Amor qui pas ne doit mentir
Que fins amis doit ataindre a amie
En plus haut lieu qu'il ne devroit choisir.
Mes faus amanz font as vraiz max sentir,
N'il ne se doit vanter qui s'umilie,
Mes si con j'ain de cuer sanz repentir
Me doint Amors a sa joie partir.

VI Ainc puis qu'Amors out ma dame sesie
De tout mon cuer, dont me fist dessesir,
N'oi d'autre rien nule si grant envie,
S'ele m'aït, con faire son plesir.
Por Deu, Amors, ne voilliez consentir
Qu'en li amer soit ma paine perie

---

20 *V* Qui en son dur c. (*vers trop long*), *N* Qui en droit c. — 21 *N omet* Et ; *V* seuffre ainsinques moi p. — 23 *KVX* guerir.

IV — 26 *KVX* me puet — 28 *X* veigne — 30 *V* Que se l'ai ainz que l'aie deservie — 32 *V omet ce vers.*

V — 33 *KX* m'afie, *V* m'aïe — 34 *X* qui ne doit pas m. — 35 *V omet ce vers* — 36 *V* Que ne devroit nus du monde choisir — 37 *N* Me faus.... max souffrir.

VI — *KX omettent ce couplet* — 41 *V* Ainz — 43 *V* rienz — 44 *N* Se cele m'ait ; *V* S'ele m'aït *est sans doute la bonne leçon* : « *Si Amour m'aide* », *ou plutôt*, « *Aussi vrai que je désire qu'Amour m'aide* » — 46 *N* Qu'a li amer

Qui tant me plaist et grieve a soustenir
Que nule autre nel me porroit merir. 48

CXIV

(Raynaud 162 = 1747)

MANUSCRITS : *K*, p. 271 b-272 b ; *N*, fol. 134 b[1] ; *V*, fol. 67 v° ; *X*, fol. 119 b-120. — La musique est notée dans *KNVX*.

ÉDITIONS : Tarbé, *Chansonniers de Champagne*, p. 69 ; Jeanroy et Långfors, *Romania*, XLV, 372 (d'après le ms. *V*, dont le début est corrompu et qui porte dans Raynaud le n° 1747).

VERSIFICATION : 10 *a* b *a* b b *a* *a* b. *Coblas unissonans*.
aire ent
Loiaument se trouve deux fois à la rime (v. 21 et 28).

AUTEUR : *X* Estace de Rains, *K N* Extaces li Paintres (rubriques des manuscrits). Anonyme dans *V*.

DESTINATAIRE. — Dans *N* seul il y a un envoi où figure un comte de Forez ; voir ci-dessus, p. 355.

Texte de *N*.

1 Amors, conment porroie chançon faire
De cuer joli ne chanter lïement
Quant ce me faut dont cuidai joie traire :
C'est bone amor dont pas ne me repent ? 4

1. Dans le ms. *N*, à la marge inférieure du fol. 134, au bas de notre chanson R. 162, se lit une note de la fin du XIVe siècle qui est un brouillon de lettre : *Tres chir ami, veulliez saver que je suy sain et bon pouamt* (sic), *la qu*[*e*]*le chose Diux veulle que vous les* (sic) *aiez* ; *veulliez savoir que qant je parti de Reinville que tonn*[*el*] *de vin de Petou vallet xviij frans d'or et de bon pouys, si me veulliez rescrire votre vollenté.*

47 *N* Qui tant me plaint, *V* Que tant me plest — 48 *On peut hésiter entre la leçon de N* Que nule autre ne me porroit guerir, *et celle de V* Que nule autre nel me porroit merir ; *ce qui m'a décidé à donner la préférence à V, c'est que le mot* garir *se trouve déjà à la rime du v.* 23.

1 — *V lit les deux premiers vers ainsi* :

Amours, conment de cuer joli porroie
Joie mener ne chanter lïement

— 4 *KX* C'est bien amer.

Dex ! por quoi vi le biau contenement
Et le gent cors et le tres douz viaire
De tel biauté qu'il n'i a que refaire,
Qui si m'ocit et alume et esprent ?

II Dame ou toz biens naist et croist et esclaire,
A qui biauté nule autre ne se prent,
Dont sanz mentir ne porroit on retraire
Fors grant valor et bon ensaignement,
Qu'il n'i faut riens fors merci solement ;
Bien sont voz faiz a voz douz ris contraire :
Cuer sanz merci et senblant debonaire,
Et Dex por quoi ensenble les consent ?

III Je ne di pas que riens me puist tant plaire
Con ce qu'Amors fet de moi son talent,
Et mout m'en lo ; més desiers fait atraire
Maînte chose dont adés se reprent
Li plus sages des amanz loiaument.
Por moi le dis, que pas ne me puis taire
Du grant ennui qui me destraint et maire,
Mes ne m'en plaig qu'a Amors seulement.

IV Or n'est il maus tant griez qui soi pou pere
Qui bien d'amors a cuer qui si haut tent.

II — 9 *K* Vame (*fausse initiale*) — 10 A qui biauté *est pour* A cui biauté (« *à la beauté de qui aucune autre beauté n'est comparable* ») ; *N répète* nule autre ; *V omet* autre ne se prent — 14 *X* a vo douz ris — 15 *N* seblant.

III — 17 *K* pas quar riens ; *X* me puist desplaire — 18 *Au lieu de la leçon de N* Por ce qu'amors, *XK lisent* Con ce qu'amors ; *c'est cette dernière leçon que j'ai adoptée* ; *V lit* Con se d'amors — 19 *V* mes ele fet acroire — 20 *KVX* dont apres se repent (*cette leçon semble supérieure à celle de N*) — 22 *KX* di qui ; *la même formule revient v.* 27, *ce qui fait supposer une corruption du texte* ; *V* Pour moi le di que je ne m'en p. tere — 23 *V* qui mi d. — 24 *N* selement.

IV — 25 *X* qui si pou paire, *K* si griez qui tant pou paire — 26 *X* Con bien, *K* Quen bien — *Les v.* 25 *et* 26 *se lisent ainsi dans V* :

Ou est li maus tant griez qui si fort pere
Con maus d'amours a cel qui si haut tent ?

Ces vers sont parfaitement clairs, et représentent peut-être la leçon originale, moins que ce ne soient ceux-ci, obtenus par la combinaison des deux leçons :

Or n'est il maus tant griez qui si fort pere
Com maus d'amours a cuer qui si haut tent.

Por moi le di que si griez max fait traire
Cele qui j'aim de fin cuer loiaument.
Las ! or m'en plaig a tort et folement,
Que ses frans cuers ne dangneroit forfaire :
S'Amors m'a pris, qu'en a ma dame a faire,
N'a li qu'en tient se pitiez ne l'en prent?

V Ja ne m'en doint Dex partir ne retraire
De fin' amor qu'a son conmandement
Ne soie aidiez sanz faindre et sanz mesfaire,
A mon pouoir et a mon escient.
Dame, merci, qui amez toute gent
Et tuit cil vos qui sevent vostre affaire
Et je vos plus qu'autres ne porroit faire
Se chascuns hons avoit l'amor de cent.

VI Va t'en, chançon, sanz nul atendement
Droit au bon conte ou toute honor s'aairre,
Qui de Forois est sire et essanplaire :
Di que ce chant de nouvel li present.

CXV

(Raynaud 1251)

Manuscrits : *K*, p. 272 b-273 b; *N*, fol. 134 v° b-135 v°; *R*, fol. 112 v°-113 v°; *V*, fol. 68; *X*, fol. 120. — La musique est notée dans *KNRVX*.

Versification : 10 a b a b b a a b. 3 + 2 (ier ent, oir ir).

L'envoi manque à tous les manuscrits sauf *N*; il est peut-être apocryphe.

Auteur : *X* Estace de Rains, *KN* Extaces li Paintres (rubriques des manuscrits). Anonyme dans *RV*.

---

27 *VX* di qui (*bonne leçon*) — 29 *V* me plaing — 30 *K* forsfaire, *V* meffere — 32 *X* que tient; *V* se pitié.

V — 33 *K* me dont — 34 *KVX* De fine amour — 35 *N* Ne saie; *V* adés (*bonne leçon*) — 39 *V* Je vous aing plus qu'autres ne porroit fere.

VI — *L'envoi est dans N seul.*

Texte de *N*.

Chanter me fait por mes maux alegier
Tres fine Amor cui tout sui ligement,
Car il m'estuet de ma dame elloignier
Et eschiver son douz acointement
Por mesdisanz, cele vilaine gent
Qui servi m'ont de lor vilain mestier
Et crüelment le m'ont fait essaier
Et trop grevé sanz lor avancement.

II Des mesdisanz ne se puet nus gaitier,
Trop par sevent traïr soudainement,
Et neporquant, s'Amors me veut aidier,
Ja lor gaitiers ne lor vaudra noient.
Se je ne voi pas ma dame sovent,
Ele a franc cuer loial et droiturier
Et set de voir que je l'aim sanz trichier,
S'avrai joie, se fine Amor ne ment.

III Tant doucement me prist a acointier
De bone amor la bele a qui me rent
Que toz jors sui et ere en son dangier
Tout mon vivant des le conmencement,
S'en merci mout Amors et mon talent
Qui mon cuer a fait a li adrecier,
Dont ne le puis partir ne je nel quier
Ne joie avoir sanz son conmandement.

IV Mout me grieve quant je ne puis veoir
Ma dame adés, que toz jorz la desir;

I — 2 *KX* qui tout sui, *RV* a qui sui — 3 *V* esloignier, *R* eslongnier, *X* eslongier — 4 *V* douz conmandement — 5 *KNR* Par — 7 *V* le me font e. — 8 *N* grevez ; *V* Trop m'ont grevé.

II — 9 *X* De — 10 *N* s. trai s. ; *R* Quar tant par scevent t. s. — 11 *R* Et nonpourquant s'a. mi v. a. — 14 *R* Elle a seant c. l. d. — 16 *KX* se bone amour ; *R* S'averai joie se bonne amours ne m. ; *V* se bonne amour m'en vient.

III — 17 *K* Tant doucement me prist a l'acointier, *RV* Tant bonnement me (*R* mi) prist a l'acointier (*bonne leçon ?*) — 18 *V* me prent — 19 *N omet* jors ; *V* Q. touz jourz sui et serai en s. d. — 20 *N omet* des — 22 *V* fet vers li — 23 *R* je ne q. ; *V* Dont je n'en p. p. ne ja ne q.

IV — 25 *V* grieve que je — 26 *R* que tant aimme et desir.

Por ce li vueil faire en chantant savoir
Ma prïere que ne li puis gehir.
Par fine Amor la pri a souvenir
De moi qui vueil quanqu'ele veut voloir,
Ne je ne quier force ne sens avoir
Ne volenté encontre son plesir.

V

En mon plesir me fet Amors doloir
Tant doucement ne ja ne quier partir
D'estre a son gré, ainz vueil sanz decevoir
Li et ma dame en bone foi servir.
Je ne di pas que nus puist deservir
Les biens d'Amors, mes qui fait son pouoir,
Droiz et resons dit qu'il li doit valoir,
Si m'i atent, que j'aim sanz repentir.

VI

A ma dame por qui souvent soupir,
En qui j'ai mis cuer et cors et espoir,
T'en va, chançon, por moi ramentevoir
Que je ne puis sanz moi de li joïr.

CXVI

(Raynaud 2116)

Manuscrits : *K*, p. 273 b-274 b ; *N*, fol. 132 ; *P*, fol. 140 v° b-141 v° ; *R*, fol. 82 v°-83 ; *V*, fol. 68 v° b-69 b ; *X*, fol. 120 v° b-121 b. Dans *X*, le fol. 121 est moderne ; il a été refait au

---

29 *KX* li pri a souvenir, *R* li prie a souvenir, *V* li pri au souvenir.

V — 33 *R* En mil plaisirs mi — 34 *V* ne je ; *KNRV* n'en quier — 36 *R* Lui — 37 *R* pas c'on puisse d. — 39 *RV* dist ; *N omet* li — 40 *R* attens, *V* atenz ; *R* que l'aim.

VI — *L'envoi est dans N seul. La fin en est peu claire. Le poète envoie sa chanson à sa dame* por moi ramentevoir Que je ne puis sanz moi de li joïr, *ce qui veut peut-être dire* ; « *va lui rappeler* (ramentevoir), *à ma place* (por moi), *que je ne puis me réjouir d'elle tant que je ne dispose pas de moi-même* » (*puisque le poète appartient à sa dame corps et âme*). *Mais cette interprétation est bien forcée, et semble peu en accord avec les idées chevaleresques. L'envoi est peut-être apocryphe. On pourrait cependant intervertir* moi *et* li *et lire* Que je ne puis sanz li de moi joïr, « *que je ne puis avoir aucune joie sans elle* ».

XVIIIe siècle d'après *N*. — La musique est notée dans *KNPRVX*.

ÉDITIONS : La Borde, *Essai sur la musique*, II (1780), 192 (d'après *K* ou *P*); Francisque Michel, *Chansons du châtelain de Coucy*, p. 99 ; Auguis, *Poètes françois*, II, 35 (d'après La Borde) ; Tarbé, *Chansonniers de Champagne*, p. 70.

VERSIFICATION : 10 *a* b *a b* b b *a a*. *Coblas doblas* (ure ent, age oir, iere i).

AUTEUR : *X* Estace de Rains, *N* Extaces li Paintres, *K* Extace li Paintres (rubriques des manuscrits). Anonyme dans *PRV*.

Texte de *P*.

I
Cil qui chantent de flor ne de verdure
Ne sentent pas la doleur que je sent,
Ainz sont amant ausi con d'aventure :
Quant il welent, si ont alegement ;
Mes je ne puis chanter joliement,
Car tot adés maint mes cuers en torment
Et ma dame truis de merci si dure
Qu'a poi ne di qu'en son cuer faut nature.

II
Onques, ce croi, nis une criature
N'ot tant de mal por amer loiaument,
Si en morrai, se longuement me dure
Ou la bele de moi pitié ne prent.
Merci, dame, vos en trai a garant :
Ne doit morir qui de tot pris se rent,
Non voir, par droit, mes tele est m'aventure
Por loiauté sui a desconfiture.

III
Douce dame, bele et vaillant et sage,
Ou tuit bien sont assemblé por manoir,
Por Dieu vos pri, nel tenez a outrage
Se je vos aim, que ne m'en puis mouvoir,

I — 3 *R* sont amours aussi — 4 *X* vuellent il ont — 7 *X* *s'interrompt au mot* da[me] ; *la suite est d'une main moderne* ; *P* ma dama — 8 *R* qu'en son cors faut nature, *V* qu'en son cors faut mesure ; *N* Que merveille est comment mes cuers l'endure.

II — 9 *R* O. je croi, *V* O. encor — 11 *V* Comme j'avrai se — 12 *V* Ou a la bele (*vers trop long*), *N* Ou ma dame — 14 *RV* du tout, *N* de toz.

III — 17 *V* d. bonne et — 18 *K* tot biens sont — 19 *R* ne tenés — 20 *NR* car ne ; *V* aing et ne m'en quier m.

Ne je nel qier, ne je n'en ai voloir,
Et sachiez bien, douce dame, de voir,
Que se je muir ensi de tel malage,
Je di qu'Amors pert son droit heritage.

IV Ors ne lion n'est ne beste sauvage
Qui tel foiz est ne fraigne son voloir
De fere mal et ennui et damage.
Mes ma dame fet adés son pouoir
De moi grever et de fere doloir,
N'autre merci ne puis de li avoir,
Si ne fet pas s'onneur ne vasselage
S'ele m'ocit, que je li fis hommage.

V Onques Tristan n'ama de tel maniere,
Li Chastelains ne Blondiaus autresi,
Comme j'ai fet, tres douce dame chiere,
Et oncor aim, c'onques nus n'ama si.
Ne m'en creez por ce se le vos di,
Que ce qu'on voit ne doit estre en oubli,
Q'a moi pert bien au vis et a la chiere
Que vostre amor m'est trop estrange et fiere.

JAQUEMIN DE LA VENTE

Le poète dont le nom, *Jaikemins de la Vante li clers*, ne se trouve que dans le seul manuscrit *C*, peut être considéré comme auteur de trois chansons, mais à la condition de faire prévaloir, relativement au n° 1669 de Raynaud, l'attribution du seul manuscrit *C* sur celle du groupe *KNX* qui désigne comme auteur Perrin d'Angecourt. C'est une chanson avec des refrains,

---

21 *N* ne ai v. ; *R* Ne je ne quier et si ne veul v. — 22 *RV* d. pour voir.

IV — 25 *V* Curs (*fausse initiale*) ; *R* ne lyons — 26 *V* Qu'aucune foiz ; *N* ne frangne en son corage — 29 *N omet* grever ; *V* et moi fere d. — 30 *RV* m. de li ne puis a. — 31 *K* pas s'eneur ne, *V* pas savoir ne — 32 *KN* quant je li fis, *V* car je li faz.

V — 33 *R* tristrans, *V* tristranz ; *K* tristran n'ama en t. m. — 35 *NVK* Con je faz vous tres douce amie (*KV* dame) chiere — 36 *P répète* nus *et continue* n'ama tant — 37 *KNRV* ce se je le di — 38 *V omet ce vers*. *K* Car ce qu'on voit, *R* Pour ce qu'en voit — 40 *K* trop cruel et.

d'un ton assez mordant, que l'on peut lire dans le recueil de *Chansons satiriques et bachiques* (p. 53) publié par M. Jeanroy et moi-même. Dans le même recueil (p. 50) figure aussi le n° 1171. Cette rotrouange a eu un succès inusité : elle a été, depuis 1917, republiée deux fois : par F. Gennrich (*Die altfranzösische Rotrouange*, p. 28) et par H. Spanke (*Eine altfranzösische Liedersammlung*, n° LXXXVII).

J'ai une raison particulière de revenir ici sur Jaquemin de La Vente : c'est pour réparer une grosse étourderie que j'ai commise (si j'ai bonne mémoire, c'est bien moi qui tenais la plume) dans l'introduction aux *Chansons satiriques et bachiques*.

Mais voyons d'abord ce qu'on peut savoir sur ce petit poète. Il y a 1° la rubrique (répétée trois fois, avec des variantes insignifiantes) du manuscrit *C*, à laquelle nous reviendrons tout à l'heure ; 2° l'acrostiche *Margos* dans la rotrouange, ce qui ne nous aide en rien, et 3° l'envoi du n° 1957 (ce n'est plus une satire, mais une chanson d'amour avec des refrains) où le poète rend hommage à sa dame :

A *Bavaincort* ai choisie
Et eslit la plus jolie
A cui mon chant envoia[i].

Bavaincort est aujourd'hui Bavincourt, commune du Pas-de-Calais (arrondissement de Saint-Pol-sur-Ternoise, canton d'Avesnes-le-Comte), à 17 km. à l'ouest d'Arras. La même graphie que dans la chanson est en effet courante au moyen âge : *Bavaincort*, *Bavaincourt* depuis le XIIe siècle, au XIIIe aussi *Bouvaincourt*, sur une liste des fiefs du châtelain d'Arras. Il y avait probablement un château seigneurial à Bavincourt dès le XIIIe siècle, bien qu'il ne soit pas expressément attesté. Au XVe, la terre de Bavincourt appartenait aux seigneurs de Soyecourt dans le Santerre en Picardie, à la suite du mariage de Jean Ier, seigneur de Soyecourt, etc., avec Isabeau du Bos, dame de Gouy et de Bavyncourt en Artois (Anselme, *Hist. généal.*, VIII, 105 C) [1].

1. Il n'y a aucun rapport (sauf la quasi-identité du nom) entre notre Bavincourt et la seigneurie de Bavinkove mentionnée dans l'histoire de seigneurs de Raimboval (Anselme, VI, 793-4) et qui est actuellement Bavi-

Reste le surnom de l'auteur. G. Gröber (*Grundriss der roman. Philologie*, II, 1, p. 956), en consacrant trois lignes à notre poète, l'appelle « Jakemin de Laventie (Pas-de-Calais) le clerc ». C'est vraisemblablement lui qui est l'auteur de cette identification (en tout cas elle n'a pas été faite par Paulin Paris, *Hist. litt. de la France*, XXIII, 629). Répétée sans vérification dans l'introduction aux *Chansons satiriques*, elle n'est fondée sur rien. D'abord, les formes anciennes du nom de Laventie (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Béthune) ne ressemblent pas du tout à *La Vente*. On trouve en effet dans l'excellent *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais* dû au comte de Loisne, *s. v.* VENTIE (LA) OU LAVENTIE : *Le Venties* v. 1000, *Le Venteis* (!) 1024, *Leventie* 1102, *Wenti* 1107, *Le Venthies* 1440, etc. Puis, La Vente est un nom de lieu des plus fréquents : le *Dictionnaire des postes et des télégraphes* n'en enregistre pas moins de six (Allier, Ardèche, Calvados, Eure-et-Loir, Indre, Orne), il faut y ajouter *La-Vente-aux-Saulniers*, dans la Manche, et trois *Les Ventes* dans l'Eure-et-Loir, et la liste n'est pas épuisée : à en croire C. Hippeau (*Dict. topographique du département du Calvados*) il y a dans la commune de Mont-Bertrand un village de La Vente qui n'est pas compris dans la liste ci-dessus. Laquelle parmi tous ces *La Vente* était le lieu d'origine de notre Jaquemin ? Aucun, je pense, mais je n'en sais rien. Il a pu tirer son surnom de la désignation d'une simple ferme. Qu'il ait été en relations, tout au moins passagères, avec la célèbre école arrageoise qui florissait dans la seconde moitié du XIIIe siècle, cela me paraît tout à fait probable, étant donné la mention de Bavincourt. Mais c'était peut-être un clerc vagabond.

Prosper Tarbé, pour augmenter le nombre de ses *Chansonniers de Champagne*, s'est emparé de Jaquemin de La Vente. Il l'a identifié hardiment avec un certain forain Jaquemin domicilié à Reims et figurant, en 1289, sur les cahiers de la taille de cette ville. Il est bien entendu qu'il n'y est pas question de La Vente. Est-il besoin de dire que cela n'a pas le sens commun ?

---

chove, commune de la Flandre occidentale, district de Courtrai. Voir A. Jourdain et L. Van Stalle, *Dict. encyclopédique de géographie historique de Belgique*, I [1896], *s. v.*

CXVII

(Raynaud 1957)

MANUSCRIT : *C*, fol. 39 v° (*Archiv*, XLII, 253).
ÉDITION : Tarbé, *Chansonniers de Champagne*, p. 58.
VERSIFICATION : 7 a b a b *c c* d + R (3 + 3). *Coblas capcaudadas*. C'est une chanson avec des refrains. Ceux-ci ont tous été enregistrés par M. Gennrich dans sa liste citée précédemment :

I *Simple et coie,*
De vos me vient ma grant joie.
Gennrich, n° 1003 (p. 286).

II *En ma dame ai mis mon cuer et mon penseir.*
Gennrich, n° 535 (p. 286 et 96, musique).

III *Douce dame de valour,*
Sens vos ne puis dureir.
Gennrich, n° 511 (p. 286).

IV *He, mes tres douces amors,*
Jamaix ne pertirai de vos.
Gennrich, n° 1225 (p. 286).

V *Je m'en voix, je n'en port mie*
Mon cuer, ma dame : en vos remaint.
Gennrich, n° 208 (p. 286 ; variante, p. 198).

VI *La tres bone amor jolie*
Me tient coente et gai.
Gennrich, n° 126.

AUTEUR : Jaikemins de la Vante li clers (rubrique du manuscrit).

I Chanteir veul por fine Amor
Et por la belle a cors gent
Ou je pans et nuit et jor
Com fins amins loiaulment

Et ferai tant k'ier en vie :
Jai de moy n'iert departie
S'amor ke mon cuer maistroie.
Simple et coie,
De vos me vient ma grant joie.

II

Joie avroie et grant baudour
C'elle savoit vraiement
Lou meschief et la dolor
Ke mes cuers por s'amor sent ;
Elle me feroit aïde
D'un mal ki si m'afablie
Ke je ne puis reposeir.
En ma dame ai mis mon cuer et mon penseir.

III

Penseir ne puis a millour
Ke celle est ki en torment
M'ait mis et en grant tristour
Sens avoir aligement.
Moult seroit grant cortoisie
C'elle eligoit la haichie
C'ai por loiaulment ameir.
Douce dame de valour,
Sens vos ne puis dureir.

IV

Dureir ne puis sens celi
Ke tant est de grant bonteit
C'onkes sa paroille ne vi
De sen, d'onour, de biaulteit.
S'or fust en li adrescie
Mercit, je ne m'en dout mie
Ke n'eüsse son secours.
Hé, mes tres douces amors,
Jamaix ne partirai de vos.

V

De vos ameir ne me vi

I — 5 k'iert.

III — 23 eligoit *est « allégeait »*.

IV — 29 *Vers trop long, qu'on pourrait de différentes manières réduire à la mesure normale : soit en lisant* C'onc, *soit en supprimant* sa.

V — *Lacune au v.* 36 *ou au v.* 37 *; on pourrait en effet lire le vers* 37 *ainsi :* Ne me vi onkes lasseit.

.....onkes laisseit.
Tous jors languirai ensi
Tant k'il vos vanreit en greit.
Dame de grant signorie,
Vos aveis en vo baillie
Moi cui votre fine amor tant destraint.
Je m'en voix, je n'en port mie
Mon cuer, ma dame : en vos remaint.

VI

A Bavaincort ai choisie
Et eslit la plux jolie
A cui mon chant envoia.
La tres bone Amor jolie
Me tient coente et gai.

---

39 vanreit *est pour* vanrait « *viendra* » — 42 *Trois syllabes de trop ; on pourrait supprimer* votre fine *et lire* : Moi cui Amors tant destraint.
VI — 47 envoia *est lorrain pour* envoiai.

Arthur LÅNGFORS.

LA PLUS VIEILLE CITATION DE CAROLE

C'est une toute petite citation. Trouvera-t-on qu'il soit déplacé d'y consacrer une longue étude ? On aurait tort : pour éclaircir l'histoire de certains genres poétiques en France et dans le reste de l'Europe, il importe beaucoup d'examiner en détail ces quelques vers et d'en établir la provenance.

*
* *

La carole, nous le savons, est une ronde chantée : une danse où l'on « va faisant le tor » au rythme d'une chanson. Ajoutons : une ronde marchée, une ronde où l'on « va », au lieu de bondir comme dans l'espringale ; aussi nos vieux auteurs emploient-ils plus d'une fois, quand ils en parlent, « aller » dans le sens de danser. Le chant présente également une forme déterminée. L'un des caroleurs « chante avant », et les autres lui « répondent ». Ce que chante ainsi le coryphée, c'est le texte même de la chanson : une histoire, une historiette. Pour mieux l'écouter, ses compagnons ralentissent le pas, balancent même tout simplement sur place. Au refrain, qu'ils chantent tous en chœur, ils repartent avec d'autant plus d'entrain.

Tous ces caractères de la carole apparaissent dans les textes du moyen âge. Ils ont persisté çà et là dans nos rondes campagnardes : en Normandie, en Bretagne et ailleurs. Ils se retrouvent aux Féroé : on y carole encore de nos jours, en chantant, par exemple, la bataille de Roncevaux, telle aventure de Guillaume au Courb-Nez ou le combat d'Ogier le Danois avec Brunamont, aussi bien que les exploits de Sigurd, mais en d'autres occasions

des histoires d'amour, d'enlèvement. Notre carole, en effet, dont la chanson aussi « contait d'armes et d'amour », d'amour surtout, a passé plus ou moins tôt dans les pays voisins et jusqu'en Scandinavie, en Islande, aux Féroé. Elle y a joui longtemps de la même vogue que dans sa première patrie, la France. Chez nous, elle faisait rage aux XIIe et XIIIe siècles; mais c'est bien auparavant qu'elle y a pris forme, qu'elle y a pris naissance [1].

*
* *

Le nom de la danse, carole, s'applique aussi à la chanson. Il n'est attesté pour la première fois qu'au XIIe siècle. Mais c'est dans des textes d'un caractère littéraire, religieux, sacré, ce qui prouve bien que le mot avait déjà conquis dans la langue droit de cité :

El num del nostre Deu merrums charoles (*Livre des Psaumes*, Cambridge, XIX, 5, éd. Fr. Michel) = et in nomine Dei nostri magnificabimus.

Chantoent sicume en charoles (*ib.*, XXXV, 6) = cantabant quasi in choris.

Dunne chantad l'un al loenge cestui, as charoles : Saul ocist mil, etc. (*Rois*, p. 84, éd. Ler. de Lincy) = et praecinebant mulieres dicentes et ludentes [« dànsant »] atque dicentes, etc.

Le mot reparaît vers le même temps avec la plus vieille citation de carole que nous connaissions, mais affublé, comme elle, en latin : *chorolla*. C'est au milieu d'une légende dont le manuscrit le plus ancien, écrit en cette langue entre 1124 et 1142, est de la main et dans le style d'Orderic Vital [2]. Nous revien-

---

1. Sur la carole, v. Paul Verrier, *Le vers français*, Paris 1931-32, t. I, p. 23-55, et t. III, p. 46-90.

2. V. Léopold Delisle, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXIV, pp. 267-276. Il est d'une importance décisive que le morceau « présente une grande analogie de style avec quelques-uns des morceaux les plus étudiés de l'histoire ecclésiastique » d'Orderic Vital (*ib.*, p. 271). V. aussi *Mon. germ. Hist.*, *Scriptores*, t. XXVI, pp. 11 et suiv.

drons plus tard sur l'histoire de ce document. Voici, en attendant, le passage en question :

Conserimus manus et *chorollam* confusionis in atrio ordinamus. Ductor furoris nostri alludens fatale carmen orditur Gerleuus :

Equitábat Bóuo per síluam frondósam,
Ducébat sibi Mersuínden formósam.
Quid stámus ? cúr non ímus ? [1]

Ne croirait-on pas lire la traduction latine d'un poème analogue, quoique antérieur, aux romans de *Guillaume de Dôle* (vers 1200 ou 1210), *de la Violette* (vers 1225) ou de *Méraugis* (XIIIe siècle) ? D'abord, la description : une troupe d'hommes et de femmes en gaieté qui se prennent « main a main » pour former une *carole*, et le meneur de la folle équipée qui chante avant en « se desbrisiant » ; puis la traduction de la première strophe, couplet et refrain.

Les couplets racontent une histoire d'amour, d'enlèvement. Pendant que le coryphée les chante tout seul, ses compagnons ralentissent le pas comme d'ordinaire, — afin de mieux l'écouter, — ils balancent peut-être même sur place. Si nous ne le savions de reste, nous pourrions le conclure du refrain, par où ils s'excitent à se remettre vivement en marche, à tourner plus vite : « Que tardons-nous ? Que n'allons-nous ? » Fond et forme, à part la langue, c'est bien là une carole française du type le plus simple. La strophe citée en porte manifestement le cachet. Pour mieux nous en rendre compte, retraduisons-la mot à mot en français du temps, dans le dialecte d'Orderic Vital, le normand parlé au deuxième quart du XIIe siècle :

Boeve chevalchout par la forest verte,
En menout od sei Mersendain la bele.
Qued estums ? pur quei n'alums ? [2]

---

1. Je rappelle par un accent aigu la place de l'accent. Je laisse de côté l'enclitique « sibi » : il recevait tout au plus un accent secondaire, et peut-être aussi bien sur la seconde syllabe que sur la première (cf., malgré les conditions différentes, « illùm », « illàm », « illòs », « illàs », d'où « le, la, les »).

2. Excepté « Boeve », « forest » et « Mersendain », tous les mots et toutes les formes grammaticales se trouvent dans le *Roland* d'Oxford. — Pour

Cette « retraduction » se rapproche de l'original français dans la mesure où il a été rendu littéralement en latin. La simplicité de la langue et du style, ainsi que la ressemblance avec nombre de nos chansons, nous permet de croire que c'est très littéralement. J'ai choisi de mon côté, dans notre vocabulaire et notre grammaire de l'époque, les formes les plus simples et les plus probables parmi celles qui peuvent se concevoir. Il n'en reste pas moins qu'on ne saurait discerner exactement à travers les *rhythmi* cités le texte que le narrateur a traduit, — adapté, peut-être, ou imité. Ce n'est donc point d'une restitution qu'il s'agit. Il n'y a là qu'un procédé commode pour démontrer, pour montrer plutôt d'un seul coup la possibilité d'une concordance entre français et latin au point de vue des noms propres, des rimes et de la versification.

*
* *

Le nom du héros et celui de l'héroïne, Bovon et Mersent, conviennent aussi bien à la chanson d'histoire qu'à la chanson de geste, où ils se rencontrent. Il y en a de pareils, à côté de plus recherchés, dans ces pastiches savants de la chanson d'histoire que Bartsch et autres appellent aussi romances : Renaut, Henri, Hélier, Doon, — Doette, Yolant, Eremborg, Amelot, etc. Plusieurs ont complètement disparu de l'usage. Doon n'a survécu, à ma connaissance, que dans notre poésie populaire : « le beau Déon » de la moderne chanson d'histoire que Doncieux intitule « la Fille du Roi Louis ». Bovon s'est conservé comme prénom dans certaines familles nobles : Bovon de Talleyrand-Périgord.

Il ne faut pas oublier que les noms français de provenance germanique, c'est-à-dire le plus grand nombre dans notre

---

« que(d) » = pourquoi, v. *Passion* de Clermont, v. 183, *Roland*, v. 603 (cf. v. 1617 et 2723 avec « ne »), etc. Cf. : que parlez-vous... (*Horace*, IV, II) ; que tardez vous... (*Britannicus*, II, II) ; que tarde-t-elle... (Bossuet, *Marie-Thérèse*), etc. — « En menout od sei » (cf. *Roland*, v. 502) : il y a bien « sibi », mais quand Robert de Brunne cite la traduction latine dans son *Handlyng Synne* (1303), il remplace « sibi » par « secum ».

« Verte » et « bele » assonent dès avant le milieu du XIIe siècle (v. *Brendan*, de 1121, etc.).

ancienne poésie, se latinisaient d'après la forme originelle : de là « Bouo » et « Mersuinden ». Mais dans tels manuscrits de notre légende, — en français, en anglais ou même en latin, — nous lisons « Mersent », « Marsent », « Mersint ». C'est la terminaison irrégulière de l'accusatif « Mersuinden » qui m'a suggéré « Mersendain » : l'inverse se serait-il produit dans le cas du traducteur ?

* *

Passons aux rimes. Elles sont féminines, c'est-à-dire accentuées sur la pénultième : « frondósam » : « formósam ». Littéralement, ce n'est pas « verte » qui se rend par « frondosam » : c'est « foillie » ou plutôt « foillue », mieux encore « ramée » [1]. Avec « par selve ramée » rimerait richement « Mersent l'acesmée ». Bien que ce dernier adjectif signifie proprement « parée, élégante », c'est à peu près comme synonyme de « belle » que l'emploient aussi les trouvères [2]. N'appartient-il qu'au langage courtois ? C'est probable. Avec « par selve foillie » assonerait « Mersent la faitice », pendant exact de « Mersuinden formosam », c'est-à-dire « Mersent la bien faite, aux belles formes, Mersent la belle ». « Faitis, faitice (faitisse) » est attesté dès le xe siècle (*Passion* de Clermont, v. 268). Aux xie et xiie, il était d'un usage si courant, dans ce même sens de « bien fait, beau », qu'il a passé en anglais avec cette acception, qu'il y a même formé l'adverbe « fetisly » [3]. Nous le trouvons de bonne heure appliqué aux personnes (v. *Athis, Girart de Roussillon* [4], etc.). C'est plus tard, toutefois, qu'apparaissent des expressions telles que « Erudice... la faitice » (Guillaume de Machaut [5]), « Madame Perrette la faitisse »

1. V. p. ex. Spanke (Hans), *Eine altfranz. Liedersammlung*, Halle, 1925, chansons 75, v. 4, 218, v. 2, et surtout 104, v. 1 et 2 (Quant nest flor blanche et vermeille, — Que li arbre sont ramé), etc.

2. V. p. ex. Spanke, *l. c.*, chansons 10, v. 22; 28, v. 17; 38, v. 11; 88, v. 6; 115, v. 13; 116, v. 14.

3. V. p. ex. Chaucer, *Canterbury Tales, Prol.* v. 157 et 124.

4. V. Godefroy, *Dict. s. v.*

5. *Ibid.*

(ms. de 1368 [1]). Mais la chanson « populaire » a pu s'en servir plus tôt.

Il est d'ailleurs extrêmement rare que deux mots qui riment puissent se rendre littéralement dans une autre langue par deux mots qui riment aussi. S'il y avait dans le texte français « Mersendain s'amie » (: « foillie ») ou « Mersendain sa drue » (: « foillue »), le traducteur aura remplacé « amicam » par « formosam » (: « frondosam »).

N'empêche que dans la chanson d'histoire, comme dans la chanson de geste, l'épithète consacrée de l'héroïne est « belle » : « bele Erembors », « Alde la bele ». Dans notre poésie de tous les temps, d'autre part, c'est l'expression « forêt verte » qui rend le mieux et le plus simplement la même *impression* que « siluam frondosam », et il est tout naturel, sans même parler de la rime, qu'on ait préféré en latin « frondosam » : « formosam » à « viridem » ou « vir(esc)entem » : « pulchram ». On ne risque donc guère de se tromper en admettant qu'il y avait dans l'original « verte » et « bele ».

Quoi qu'il en soit, les rimes de notre *chorolla* peuvent très bien correspondre à des rimes françaises de sens équivalent.

Quant au refrain, c'est comme bien souvent dans nos simples chansons en longs vers, anciennes aussi bien que modernes, un vers court de forme quelconque et sans rime.

*
* *

La versification du couplet a conservé en latin les caractères propres à notre vieille poésie. Elle comporte pour le mètre choisi un nombre déterminé de syllabes, et elle ne tient compte de l'accent qu'à la fin du vers et à la césure. Il s'agit en effet de *longs vers*, c'est-à-dire de vers à coupe fixe, ou césure, et à rime finale. Ce sont des décasyllabes féminins à césure médiane. Celle-ci est indifféremment épique (« Bóuo ») ou masculine (« sibi » ?), si ce n'est lyrique (« sìbi » ?). Cette variation de la césure n'existait peut-être pas dans l'original : elle a pu être amenée par la difficulté de la traduction littérale. Elle se rencontre d'ailleurs couramment dans le décasyllabe des chansons

1. *Ibid.*

de geste, des romances du moyen âge et des chansons courtoises [1].

De quelque manière qu'on envisage la question, c'est la versification française qu'on trouve appliquée dans la *chorolla* d'Orderic Vital. Ces décasyllabes latins, ces 5 + 5 construits à la française ne peuvent tenir leur modèle que d'un original français, d'une carole française.

* * *

Pour achever de prouver que cette strophe de *chorolla* s'avère bien par le fond et par la forme comme le calque latin d'une strophe de carole française, il suffira de quelques rapides comparaisons. Parmi les « biaus vers » dont « est brodez par lieus » *Guillaume de Dôle*, et que « vilains ne porroit savoir » [2], Jean Renart n'a laissé passer qu'une seule « karole » de forme simple, primitive, « populaire ». C'est une de celles qu'on chante et danse à grand bruit dans l'hôtel du héros de ce roman [3] :

Renaus et s'amie chevauche el pré,
Tote nuit chevauche jusqu'au jor cler.
Ja n'avrai més joie de vos amer [4].
Guillaume de Dôle, v. 2380-82.

De cette chanson, également, nous ne connaissons que la première strophe : elle nous jette aussi *in medias res*, au beau milieu d'une histoire d'amour, d'enlèvement. Voilà pour le fond. Passons à la forme. Comme dans notre *chorolla*, nous trouvons un couplet de longs vers à *rime finale* et un refrain. Le refrain rime avec eux, du moins dans cette première strophe.

---

1. V. p. ex. Bartsch, *Rom. et Past.*, I, 7, et Conon de Béthune, éd. Wallensköld, chanson IV, avec, dans les deux cas, les trois espèces de césure (masc., ép., lyr.).

2. *Guill. de Dôle*, v. 14-15.

3. *Guill. de Dôle*, v. 2355-2356.

4. Ms. : Renaus et s'amie chevauche par un pré. Pour s'accorder avec les pas de la danse, ceux du branle simple, les deux vers du couplet doivent avoir la même mesure (v. Verrier, *Le Vers français*, t. I, p. 37 et suiv.). L'unique ms. du roman est très mauvais.

Peut-être est-ce un refrain passe-partout, qu'on aura emprunté à quelque « balerie », en remplacement d'un plus ancien. La chanson de Renaut et son amie est postérieure sans doute à celle de Bovon et Mersent, mais elle remonte également au XIIe siècle.

Dans les pastiches savants de la chanson d'histoire, le corps de la strophe ne comprend bien aussi, presque toujours du moins, que des longs vers de même mètre et de même rime. Mais le « couplet » (deux vers de même mètre et de même rime) s'y est élargi en « triplet » (trois vers de même mètre et de même rime), en « quadruplet », en « quintuplet », etc. Il y a aussi un refrain, généralement d'un vers différent des autres et sans rime, comme dans la *chorolla*. Les deux exemples les plus anciens qui nous soient parvenus, les n°s 1 et 5 de Bartsch, remontent probablement aux environs de 1150, tout au moins à la seconde moitié du XIIe siècle. C'est *Renaut et Eremborg* et *Gérart et Gaiette*, deux « histoires » d'amour, dont la seconde, la moins vieille, raconte aussi un enlèvement :

L'enfes Gerairs l'anmoine en sa contrée.

Chansonnier de Saint-Germain, f° 146 (Bartsch, *Romances et Pastourelles*, n° 5, v. 23).

L'élargissement du couplet a commencé dans notre chanson avant le XIIe siècle. Il y en a une imitation, vers la fin du XIe, dans le *Mystère de l'Époux* : des triplets et des quadruplets de décasyllabes français ou latins, mais toujours avec refrain en français. Citons, avec le refrain de son chœur d'anges, un des triplets que chante Gabriel :

Eu fo batut gabet e laidenjet,
Sus e la crot levet e claufiget,
Eu monumen desoëntre pauset.
Gaire noi dormet [1].

*
* *

A part les deux fragments de caroles sur l'enlèvement de Mersent par Bovon et d'une autre belle par Renaut, on n'a

1. Eu : = el = il (1er vers) ; = el = en le (v. 3). Gabet, ms. : gablet. Levet, ms. : batut. Eu (= el), ms. : Deu. Le chœur, probablement un chœur d'anges, répète dans le refrain son « uigilate uirgines » du début.

guère mis par écrit au moyen âge en fait de ballades, au sens moderne, que des imitations plus ou moins « littéraires », des pastiches plus ou moins savants de la primitive chanson de danse, de la primitive chanson d'histoire : strophe plus riche, en même temps que style soigné et musique raffinée, voilà ce qu'il fallait en général pour mériter une place dans les chansonniers des ménestrels, dans les recueils des nobles, dans les romans à parties lyriques. Mais dans la transmission orale survivait la strophe primitive et simple que nous avons relevée dans les deux fragments en question : couplet de deux longs vers et refrain avec ou sans rime. Elle domine dans nos rondes, nos chansons populaires. En voici une qui est attestée depuis 1599 et qui n'a jamais cessé de se chanter un peu partout en France :

La haut dans ces bois y a un hermite
Qui n'a pas vaillant trois fagots d'épine.
Marguerite, ho, ho, ho, Marguerite, ho.

Trésor des plus excellentes chansons et airs de court, Rouen, in-18, 1614 (cité d'après Rolland, *Recueil de Chansons populaires*, t. II, Paris 1886, p. 166). — Cf. Pierre Cerveau, *Airs mis en musique a quatre parties*, Paris, 1599.

Ici, de même que dans *Bovon et Mersent*, nous avons comme histoire le récit d'un enlèvement, — raté, il est vrai, — et comme strophe un couplet de décasyllabes à césure médiane et à rime féminine, avec refrain sans rime. Il ne faut pas se figurer, avec tels poètes ou métriciens, que le décasyllabe mi-parti soit une nouveauté dans notre littérature, ou une rareté. Il a joui longtemps d'une réelle faveur. Très chantant et très dansant, il s'employait seul ou avec d'autres mètres dans nos caroles. Les trouvères du XIIe siècle, un Blondel de Nesle, un Gautier de Dargies, ne dédaignaient pas d'en construire de longues strophes à rimes artistement agencées :

Sopris sui d'amours dont mes cuers balance
BLONDEL DE NESLE, Ms. Cangé, f° 7 v°.

Du XIIIe siècle, nous avons dans ce mètre, couplet et refrain, une jolie chanson de « non-mariée » :

Quant se vient en mai ke rose est panie,
Je l'alai coillir par grant druërie.
Berne, ms. 389, f° 416.

Dans un ou deux vers sur dix-sept, — rappelant « equitabat Bóuo », — la césure est épique :

Et vint a la porte de celle abaïe.

C'est là une exception, et elle est supprimée dans le *Chansonnier de Saint-Germain*, f° 162 (« a la porte an vint »). Il y en a d'autres exemples :

Nus ne se marie qui ne s'en repente.
Châtelaine de Saint-Gilles, str. 6.

D'ordinaire, la chanson primitive ou populaire s'impose comme règle l'opposition du genre entre hémistiches. Dans les vers cités jusqu'ici, sauf les deux derniers, la césure est masculine et la fin du vers féminine, comme dans ma retraduction de *Bovon et Mersent*. C'est l'inverse, d'après M. Jean Beck, que nous devrions regarder comme la forme primordiale de notre mètre. Elle se rencontre dans nos chansons à danser, modernes ou anciennes :

Mon père et ma mère leur foy ont juré
Que dans six semaines je me mariray.
Au joly bois m'envois, au joly bois j'iray.
Tessier, *Airs et vilanelles* (1597), XI.

Vous ne vendrez mie caroler es prez.
Refrain de carole, *Guillaume de Dôle*, v. 5417.

Sous cette forme, le décasyllabe à césure médiane est l'un de nos premiers vers attestés :

Elle nont eskoltet les mals conseilliers
Qu'elle deo raneiet chi maent sus en ciel.
Eulalie (IXe siècle), couplet III, cf. couplet IX.

Sans doute, cette « séquence » — le plus vieux des poèmes connus en langue romane — a été composée et par suite rythmée sur la musique d'une séquence latine. Mais afin de glisser dans son cantique ces deux couplets de décasyllabes à césure médiane et épique, l'auteur en a pris fort à son aise avec le syllabisme et les coupes de son modèle, il s'en est tout simplement

départi [1] : preuve qu'il tenait à introduire parmi ses vers ce mètre sans doute familier, agréable tout au moins à ses oreilles de Français.

Quant au long vers en général, — le vers à coupe fixe et à rime finale, — ce n'est pas seulement dans de courtes chansons qu'on l'employait depuis longtemps en France, en suites régulières ou non, au moment où Orderic Vital transcrivait en latin la carole de *Bovon et Mersent* : c'était encore dans des épopées de dimensions parfois considérables, *Boèce*, *Alexis*, *Roland*, *le Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem*. Le décasyllabe y tient la plus grande place. Décasyllabe, il est vrai, à césure avancée (4 + 6) : avec son allure capricante, le décasyllabe à césure médiane ne conviendrait pas aux longues narrations épiques, tandis qu'il sied aux chansons d'histoire composées pour la danse, aux chansons de carole. Les deux sortes de décasyllabe ont néanmoins de commun entre elles et avec l'alexandrin, outre un nombre assez élevé de syllabes, l'obligation de la césure et la rime finale, c'est-à-dire le caractère de longs vers.

*
* *

C'est visiblement de deux longs vers et d'un refrain que se compose la strophe latine, transmise par Orderic Vital, sur Bovon et Mersent. Pour en tirer une strophe de carole française, il a suffi de remplacer les mots latins par leurs équivalents français. Inutile, d'ailleurs, de recourir à cette transposition, à ce procédé indirect : on constate à première vue que les *rhythmi* d'Orderic Vital correspondent par le fond et par le mètre à une strophe française de carole primitive, simple: une histoire d'enlèvement, — deux longs vers à rime finale et un refrain. Ajoutons que le refrain, comme dans nombre de nos caroles et de nos rondes, se rapporte à la danse, engage à danser.

II

Mais où figure cette *chorolla* ? Dans le récit d'une aventure

1. Cf. les versets correspondants de la séquence latine (v. Verrier, *Le Vers français*, t. II, pp. 103 et suiv.).

surnaturelle arrivée, sous le « très chrétien empereur Henri », à seize habitants de la ville de « Colebecca ».

Il s'agit de la légende des « danseurs maudits de Kölbigk », bourg situé à l'est de la Basse-Saxe [1]. La voici, en résumé, d'après l'étude si documentée que M. Edward Schröder a publiée, en 1897, dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte* (t. XVII, pp. 94-164) :

Les danseurs maudits de Colebecca.

A la Noël, une troupe d'hommes et de femmes s'en vint caroler, pendan la messe de minuit, autour de l'église de saint Maint, ou Magnus, à Cole-t becca. Le curé les exhorte à cesser : en vain. Il les maudit, il les condamne à continuer leur ronde et à répéter leur chanson une année durant, sans jamais s'arrêter, sans jamais se séparer. A la Noël suivante, leurs mains se lâchent tout d'un coup, mais ils demeurent isolément en proie à leurs contorsions et à leurs gambades forcées, — et ils s'en vont mendier à travers le monde chrétien.

Cette légende en rappelle beaucoup d'autres, dont plusieurs originaires de France [2]. C'est pourtant sans aucun doute un événement arrivé à Kölbigk entre 1015 et 1021, une épidémie de chorée, où danse de Saint-Guy, qu'elle a réellement pour point de départ [3]. Mais elle ne s'est point formée sur le lieu même ni dans les environs [4]. Les historiens et les annalistes

1. Kölbigk a remplacé Kolbitz, forme d'origine slave, qui a persisté ailleurs en Allemagne. Dans le dialecte bas-saxon du pays, l'étymologie populaire en avait fait Kolebeke (Kolbeke, Kolbek), d'après *kol(e)* « charbon » et *bek(e)* « ruisseau ». Dans les textes de notre légende, le nom de la ville a pris toutes sortes de formes : divergence des sources, lapsus, bévues, corrections dues surtout à des Allemands d'origine diverse, contamination, etc. — Jusqu'au XIVe siècle inclusivement, c'est bien le bas-saxon qu'on parlait dans la région de Kölbigk, voire même assez loin vers le sud.

2. M. Schröder en énumère un certain nombre (pp. 157-159) : six de France, une de Cornwall (ou de la Cornouaille française ?), une du Brandebourg, une des Pays-Bas. V. aussi Paul Verrier, *Le Vers français*, t. I, pp. 26-27 et notes.

M. Schröder (pp. 144-146) émet en hésitant la supposition qu'un passage de saint Augustin a pu servir de modèle à certains égards. C'est possible, quoique douteux, dans le cas d'une version de la légende (version Thierry).

3. V. Schröder, pp. 149-150.

4. V. Schröder, pp. 95 et 152-153.

allemands des XIe et XIIe siècles ne soufflent mot de la chose. Pas même le continuateur des *Annales de Quedlinburg*, qui les rédigeait précisément au temps indiqué et qui habitait près de Kölbigk. C'est d'autant plus significatif qu'il témoignait un intérêt très vif pour les aventures effrayantes, merveilleuses, et qu'il prenait plaisir à les peindre en couleurs non moins vives [1]. Aucune mention du miracle, enfin, dans deux chartes, l'une de 1036 et l'autre de 1041, qui concernent toutes les deux Kölbigk, et dont la seconde se rapporte justement à « la prévôté instituée » dans cette ville « par le pieux empereur Henri », c'est-à-dire Henri II (1002-1024), « en l'honneur des saints martyrs Étienne et Main [2] ».

Il n'y a qu'une exception à ce silence général. Dans son histoire du monastère de Hersfeld, où il était entré en 1058, un certain Lambert note à l'année 1038 : « Inter sanatos aduenit unus ex illis qui in Collebecce, quod interpretatur prunarum riuus, coream illam famosam duxerant, tremulus per annos iam uiginti tres. Hic ibidem sanus factus, Ruthart nomine, seruicio sancti Wigberti se tradidit [3]. C'est là tout ce qu'il en dit : il n'avait sans doute entendu parler que d'une étrange épidémie de chorée survenue dans cette ville assez peu éloignée. Tous ces renseignements, il pouvait les tenir, entre autres, de Meginher, qui fut abbé de Hersfeld depuis 1035 jusqu'à 1059 [4].

Quant à la légende, elle n'apparaît que bien plus tard en pays de langue purement allemande et surtout au delà du Rhin. Elle y a sans doute été apportée, à Kölbigk comme ailleurs, par des prémontrés et des dominicains français [5].

*
* *

Telle que je l'ai résumée plus haut, elle nous est parvenue en trois versions quelque peu différentes. Il y en a deux qui se donnent pour une reproduction exacte du récit fait par l'un des

1. *Ibid.*
2. V. Schröder, p. 148.
3. *Lamberti Opera*, éd. Holder-Egger, p. 351.
4. V. Schröder, p. 94.
5. Cf. Schröder, pp. 160 et 153.

danseurs maudits, d'un côté par Thierry (Teodricus, Theodoricus), de l'autre par Otbert. La troisième conte l'histoire sous forme impersonnelle et sans invoquer aucune autorité. D'après M. Schröder, elles remontent toutes les trois à un archétype, qui serait mieux reproduit dans la version Thierry que dans les autres. Notre texte le plus ancien, pour cette version Thierry, n'est autre que le manuscrit d'Orderic Vital, écrit entre 1124 et 1142 ; pour la version Otbert, un passage de Willelmi Malmesbiriensis monachi *de Gestis regum anglorum* libri quinque (vers 1150) ; pour la version anonyme, un manuscrit de la Bibliothèque nationale, sans nom d'auteur, et de date un peu plus récente (1150-1170) [1].

La version Thierry et la version anonyme donnent la liste, mais non la même, des danseurs maudits de Kölbigk : le Ruthart de Lambert n'y figure pas. Les dates divergentes qu'assignent à la danse sacrilège la version Otbert et la version anonyme, 1021 et 1018, ne correspondent exactement, ni l'une ni l'autre, à celle de Lambert, 1015 (= 1038-23). La version Thierry ne donne pas de date.

*
* *

Les trois versions reposent sur un faux, sur une série de faux, — qu'elles en soient d'ailleurs une reproduction pure et simple, comme sans doute les premiers textes connus de la version Otbert et de la version anonyme, ou bien qu'elles en aient seulement tiré, comme la version Thierry, le canevas d'une narration développée avec un certain art du style et de la mise en scène [2].

Pourquoi tous ces faux? Pour attirer au porteur la compassion des fidèles — et leurs aumônes. Otbert l'avoue ingénument : « ... ut quisque... mihi pro Deo impendat elemosinam. » Aussi les faux des versions non anonymes étaient-ils présentés comme rédigés ou tout au moins certifiés par de hauts dignitaires ecclésiastiques : celui de la version Otbert, par l'archevêque de Cologne Piligrim, dont le prédécesseur, saint

1. V. Schröder, pp. 107, 134 et 137-139.
2. V. Schröder, pp. 138-144.

Héribert (999-1021), aurait été à Kölbigk séparer les danseurs maudits ; celui de la version Thierry, par l'archevêque de Toul Bruno (1027-1048), devenu pape ensuite sous le nom de Léon IX (1048-1054). Rien de plus incroyable, estime M. Schröder, que l'intervention de l'archevêque de Cologne ou de l'évêque de Toul dans cette histoire : il s'agit d'une ville située à l'autre bout du diocèse de Mayence. Quant à Héribert, il était par surcroît en fort mauvais termes avec l'empereur Henri II, ce qui lui rendait impossible ce voyage à Kölbigk, et dans sa biographie il n'est pas fait la moindre allusion au miracle [1]. Miracle lui-même et rôle attribué à ces prélats : autant de fables qui ne pouvaient s'inventer et trouver créance qu'en pays lointain.

*
* *

Mais les noms des danseurs ? D'après M. Schröder, il y en aurait d'authentiques : sept, qui figurent à la fois dans deux des trois versions. Quant aux autres, qui sont plus nombreux, — vingt dans la version anonyme, — et dont quelques-uns ne pouvaient guère se rencontrer qu'en pays de langue romane, française, ce serait par suite d'un manque de mémoire que le scribe les aurait substitués ou ajoutés. Pourquoi ? Pour faire nombre ? Il semble bien plus probable que les noms sont tout simplement ceux des névropathes ou plutôt des simulateurs qui s'étaient cotisés pour commander et payer à un clerc le faux destiné à soutirer aux bonnes âmes des secours en nature ou en espèces [2]. Si la liste varie, c'est que la troupe ne pouvait laisser de se renouveler en partie et surtout de s'accroître. Quelques noms, en outre, ont pu passer d'un faux dans l'autre par l'intermédiaire de copies plus ou moins exactes, d'extraits divers ou de renseignements oraux.

*
* *

M. Schröder déduit de l'examen des textes que les faux des versions Thierry et Otbert, le faux Bruno et le faux Piligrim,

1. V. Schröder, pp. 106-107 et 132-133.
2. Sur les simulateurs de cette espèce, v. Schröder, p. 132, note.

ont dû être rédigés en pays roman et par des clercs de langue romane, française; le faux de la version anonyme, au contraire, sur le territoire de Cologne et par un Allemand. Comment se fait-il, en ce cas, que ce troisième faux contienne précisément des noms alors plutôt rares en Rhénanie et inusités dans le reste de l'Allemagne? Cologne, en outre, est-ce assez loin de Kölbigk pour que la légende y ait pu se développer et s'utiliser avec fruit ? Le seul texte relativement ancien du document (1150-1170) se trouve à Paris : n'aurait-il pas été écrit par un de ces clercs, « vagants » ou autres, qui venaient d'Allemagne étudier dans nos écoles? Mais passons.

* *

La strophe de carole et le mot *chorolla* n'apparaissent que dans la version Thierry. Cette version raconte que les danseurs maudits de Colebecca étaient condamnés par la malédiction du curé, non seulement à continuer leur ronde une année entière sans jamais s'arrêter, mais encore à répéter en même temps, avec le reste de la chanson dont elle cite les premiers vers, ce refrain d'une ironie cinglante : « Quid stamus? cur non imus ? » C'était vraiment une trouvaille que de faire intervenir ainsi dans l' « histoire », comme aggravation de peine, la contrainte pour les caroleurs de se narguer sans répit avec une question si cruellement dérisoire. Rien ne permet de supposer que les auteurs des deux autres versions aient eu connaissance de cette dramatique adjonction au récit. Comment, d'ailleurs, ne s'en seraient-ils pas servis, au moins l'un ou l'autre? Elle appartient en propre à la version Thierry.

A qui en est venue l'idée ? Le manuscrit le plus ancien de cette version, de toutes les versions, est de la main et dans le style d'Orderic Vital. Nous avons donc bien affaire à une narration rédigée par lui, à Saint-Evroult, d'après des sources aujourd'hui disparues. A-t-il trouvé la strophe en question, — sous forme latine, — dans la soi-disant relation de l'évêque Bruno ? Ce faux, le faux Bruno, a été confectionné avant ou vers le milieu du XIe siècle, suivant M. Schröder, par un clerc lorrain de langue française. Les trois vers se laissent très bien retraduire en vers semblables dans son dialecte. Mais croit-on qu'un

faussaire, payé pour dresser un acte apocryphe, se soit ingénié à « broder » son récit « de biaus vers », — comme un Jean Renart, — de vers, plutôt, qui pussent en accroître l'intérêt dramatique? A supposer, d'ailleurs, qu'il en fût capable. De la part d'Orderic Vital, au contraire, ce n'est point pour nous surprendre : « Dans son amour du merveilleux, dit de lui Léopold Delisle, il ne négligeait pas les traditions populaires... Il n'est pas jusqu'aux poèmes de chevalerie dont l'écho n'ait pénétré dans le cloître de Saint-Evroul. Orderic fait des allusions formelles au roman de Guillaume au Court-Nez, aux chansons satiriques de Luc de la Barre et à la fable du géant Boémond [1]. » Il ne pouvait manquer de connaître aussi des chansons de carole, des chansons d'histoire : rien d'étonnant, par suite, que pour donner plus de relief à sa composition, dont il soignait d'autre part le style, il se soit avisé d'y introduire comme miraculeux instrument de supplice la carole *Bovon et Mersent* et d'y en insérer le début avec le refrain. Il ne faut pas se figurer qu'une interpolation de cette espèce ait pu troubler sa conscience : afin d'enrichir leurs narrations, même religieuses, les « historiens » du moyen âge prenaient maintes fois sans scrupule leur bien où ils le trouvaient, — surtout peut-être, comme nous en verrons bientôt un exemple topique, quand ils rehaussaient ainsi la gloire d'un saint. C'est pour une raison du même genre, afin de frapper davantage les esprits, que notre auteur met son récit dans la bouche d'un clerc, — il en connaissait peut-être, — qui aurait vu quatre des danseurs maudits [2].

* * *

La diffusion de la légende montre qu'un certain nombre de « danseurs maudits » ont promené assez longtemps à travers le Nord de la France leurs cabrioles déséquilibrées et leur roublarde

1. V. dans la *Biographie Universelle* l'article Orderic Vital, par Léopold Delisle.

2. V. le texte dans Schröder, p. 126. — L'auteur se donne-t-il aussi, comme le comprend M. Schröder, pour avoir connu le Bruno « qui postea papa Leo dictus sanctissimum lumen emicuit nostri temporis » ? « De notre temps » n'a pas forcément un sens aussi restreint, mais il l'a sans doute ici, où le « narrateur » prétend avoir vu quatre des danseurs maudits.

mendicité. Ils se le permirent d'autant plus longtemps, dans tels cas au moins, que le faux Bruno ne rapportait pas la ronde sacrilège à une date précise. Il se peut très bien qu'il en ait passé quatre par Saint-Evroult et qu'on en ait gardé le souvenir jusqu'au temps d'Orderic Vital. Il y fut amené d'Angleterre à l'âge de dix ans, c'est-à-dire en 1085. Ce n'est pourtant pas sur la tradition encore fraîche de leurs racontars qu'il a bâti plus tard son récit. Il en a construit le gros œuvre, si j'ose dire, avec des matériaux apportés également d'Angleterre, et sous forme écrite, sans doute par un de ces moines qui circulaient au XIIe siècle d'un côté à l'autre de la Manche, — tel son propre abbé (de 1137 à 1140), le Normand Richard, qui avait été auparavant chanoine à Leicester pendant seize années [1]. Ces matériaux, d'ailleurs, Orderic Vital en avait peut-être sollicité l'envoi par semblable entremise. Ou bien a-t-il eu l'occasion d'aller les recueillir en personne ? C'était, en tout cas, quelque chose à son gré : merveille sur merveille, il y trouvait de quoi satisfaire et exprimer « son amour du merveilleux ».

Nous avons vu comment l'un des « danseurs maudits », le Ruthart de Lambert, aurait été guéri de sa chorée, au monastère de Hersfeld, par l'intervention de saint Guibert. Ainsi en serait-il advenu du Thierry d'Orderic Vital, entre 1042 et 1066, au couvent de Wilton, près Salisbury, par l'intercession de la patronne du lieu, sainte Edith. Ce genre de miracle n'était pas rare. Il pouvait arriver plus d'une fois, avec profits divers, à un même malade, — à un même simulateur. Voici comment parle de ces pseudo-névropathes un Allemand de l'époque, Wolfher, dans sa Biographie de Godehard (vers 1054) : « Ante altaria uel sepulchra sanctorum, se coram populo uolutantes pugnisque tundentes, sanatos se ilico proclamant [2] ». Ce qu'on ne manque pas d'enregistrer sur place, — avec quelques détails sur l'objet de cette faveur divine, — à la gloire du saint de l'endroit, du saint invoqué. On n'y manqua pas non plus à

1. Sur ce Richard, mort en 1140, nous possédons une oraison funèbre, en 198 hexamètres, qui a sans doute pour auteur Orderic Vital (v. Léopold Delisle, article cité ci-dessus, note 2, pp. 276-282).

2. Wolfher, *Mon. Germ. Hist., Scriptores*, t. XI, p. 226 (cité d'après Schröder, p. 132).

Wilton dans le cas de Thierry. C'est à cette source, directement ou plutôt indirectement, qu'a puisé Orderic Vital.

* *

Son élégante et vivante narration ne pouvait laisser de se répandre dans le pays de sainte Edith, en Angleterre, par les moines qui s'y rendaient alors de Normandie en si grand nombre. Nous en trouvons d'abord une copie annexée à la *Vie de sainte Edith* qu'a rédigée l'un d'entre eux, Gosselin [1]. Mais à la fin s'est ajoutée, comme garantie de véracité, l'attestation suivante : « Hec in presencia memorate abbatisse Brihgtiue declarata et patriis litteris sunt mandata. Explicit » [2]. Il en est de même dans une copie plus récente de la Bodléienne, celle du manuscrit Fairfax 17, qui provient d'un monastère fondé à Louth Park en 1139 et qui contient juste avant notre morceau une *Lamentatio Gervasii Abbatis de Parco*, abbé normand, comme l'indique son nom. Cette copie, cependant, ou plutôt une copie intermédiaire, a été prise par un clerc anglo-saxon, à en juger par les corrections, justes ou fautives, apportées à la graphie des noms propres. Il y en a un exemple dans la phrase en question : « Hec in presencia Brichtiue ipsius loci abbattisse declarata et patriis litteris sint mandata. Explicit » [3]. Cette phrase, enfin, devait figurer également à la suite d'une troisième copie que Nicolas Harpsfield dit avoir « découverte par hasard dans l'église d'York ou de Durham », et qu'il a insérée, en la mutilant, dans son *Historia Anglicana Ecclesiastica* (Duaci, 1622, p. 204 et suiv.). Il écrit : « Eo autem tempore quo hæc contigere, *Brithina* sacris virginibus Wiltoniæ præposita erat (*l. c.*, p. 207) ».

1. V. Schröder, p. 130. — La *Vita Sancte Edithe*, par « Gocelinus monachus », n'existe qu'en manuscrit (Bodléienne, ms. Rawlinson, C 938), et je n'ai pas pu la consulter. J'ignore quel était ce Gosselin. De son « *Prologus ad sanctum Lanfrancum* » on peut sans doute conclure qu'il écrivait après la mort (1089) et la canonisation (?) de cet archevêque, mais quand ? Est-ce lui qui a copié ou fait copier après son livre la version Thierry ? Pour plus de brièveté, mais sans trancher ainsi la question, je citerai cette copie sous son nom.

2. V. Schröder, p. 130.

3. *Ibid.*

Ces trois reproductions du récit d'Orderic Vital, reproductions d'ailleurs assez exactes, sont donc apparentées entre elles ; surtout, comme nous le verrons, la deuxième et la troisième, celle-ci probablement plus ou moins défectueuse. La brève addition par où elles se terminent, en guise de référence, a dû être faite dans une copie destinée au couvent de Wilton, — peut-être celle de Gosselin ? — et elle ne pouvait se fonder que sur une liste, au moins, de documents conservés dans les annales ou les archives de cette abbaye : ceux dont Orderic Vital avait eu connaissance. Nous pouvons inférer de ses explications que c'étaient les suivants : le texte même ou une traduction anglo-saxonne de la relation soi-disant rédigée ou certifiée par le pape Léon IX, le faux Bruno, que Thierry avait apporté à Wilton et dont on y avait gardé l'original ou plutôt pris copie [1] ; une sorte de procès-verbal des « déclarations » faites, devant l'abbesse, tant par Thierry que par les témoins de sa guérison sur le tombeau de sainte Edith.

Il n'y avait presque certainement que ces déclarations qui fussent enregistrées en anglo-saxon (« patriis litteris »). Il ne saurait s'agir des trois vers : on ne voit pas à quelle rédaction métrique la traduction d'Orderic Vital pourrait correspondre en anglo-saxon. Pourquoi, d'ailleurs, Robert de Brunne n'aurait-il pas cité cette vieille rédaction dans son *Handlyng Synne*, en 1303, au lieu d'en donner une traduction latine, celle d'Orderic Vital, et de la retraduire ensuite assez piètrement en anglais ? Parce qu'il n'a pas été se renseigner à Wilton ? Comment s'en serait-il dispensé, lui qui a pris la peine de collationner entre elles la version Thierry et la version Otbert ? Cette preuve par la négative, je le sais, n'en est pas une. Je ne la donne que comme un indice. Il en est de même de la suivante. Si le faux Bruno avait été traduit en anglo-saxon, il est vraisemblable qu'on aurait aussi, suivant l'usage du temps, donné aux noms des danseurs une forme anglo-saxonne. Or, les noms présentent bien une forme allemande chez Orderic Vital et chez Gosselin, — qu'il s'agisse, d'ailleurs, de noms allemands proprement dits

1. « Et testem de pera profert cartam quam in persona illius chori dictauerat Bruno Tullanus episcopus in Mettio (?) ciuitate » (Orderic Vital, v. Schröder, p. 126).

ou de noms français dérivés du germanique et latinisés, comme c'était la règle, d'après leur origine [1]. Ni Orderic Vital ni Gosselin n'ont touché en rien à la graphie de Folpoldus, qui devait pourtant les surprendre comme sans analogie aucune avec des noms connus d'eux [2]. Orderic Vital conserve également l'orthographe anglo-saxonne dans le nom anglo-saxon Eaduuardus, que Gosselin francise, au moins partiellement, en Eduardus. Mais ils écrivent tous les deux Editha : c'était là, surtout sans doute à cause de la sainte, la forme courante chez les Normands de France et d'Angleterre, la forme aussi adoptée par l'Église. Le scribe anglo-saxon du manuscrit Fairfax, ou plutôt de la copie reproduite en partie par ce manuscrit, a rétabli Eadgitha. Il est allé plus loin ; il a anglicisé Alwardus en Aelwardus (æl-, forme surtout du moyen anglais) et Folpoldus en Folcwaldus. Quant aux noms de tournure allemande qui ne lui rappelaient pas à première vue des noms anglo-saxons, il les écorche quelquefois peu ou prou : Wetselo, Atcelinus, avec ts ou tc au lieu de (t)z, et surtout Gerleus au lieu de Gerleuus, c'est-à-dire Gērlēv- (anglo-saxon Gārlāf). La graphie Gerleus, dont ni un Anglais ni un Français n'aurait pu tirer Gerlevus, se retrouve chez Harpsfield, qui la tenait certainement de son manuscrit. Ce manuscrit se fondait tout aussi certainement, non sur le manuscrit Fairfax, où il ne reste aucune trace du long exorde d'Orderic Vital, mais sur un original commun aux deux manuscrits,

1. Y a-t-il lieu de faire exception pour Benna ? Les noms d'homme prennent quelquefois dans certains dialectes bas-saxons la terminaison *-a*. Est-ce sous cette forme que le nom a été donné au rédacteur du faux Bruno ? Est-ce plutôt sous la forme allemande commune, Benno, où le scribe anglo-saxon de Wilton aurait par mégarde substitué un *-a* anglo-saxon, tandis qu'il conservait *-o* dans Bouo et Wetselo ?

2. Folpold est bien allemand. V. *Mon. Germ. Hist.*, Libri Confraternitatum S. Gall. et Aug., Partie II, col. 254, l. 21 : Folpold, abbé de Moyenmoûtier dans les Vosges (xe s. ?). Folcbold s'est transformé en Folpold comme Liutbold en Liutpold, Liupold, Leupold, Leopold. V. Förstemann à Folk. — Celui qui a copié la liste de Wilton, telle que nous la trouvons reproduite par Orderic Vital et Gosselin, a lu correctement Alward(us). S'il y avait trouvé Folcwald(us), comme le suppose M. Schröder, il n'aurait certainement pas pris pour Folpold, par confusion du *w* anglo-saxon avec *p*, cette forme germanique ou latinisée du français Folcald, Foucauld, Foucaut, forme par suite familière à nos clercs.

sur une même copie complète du texte de notre moine-historien. Nous en voyons la preuve dans les noms propres. Harpsfield les cite avec des altérations qui ne s'expliquent en général que par une lecture fautive de formes identiques à celles du manuscrit Fairfax. Quelques-unes de ces altérations, comme Gerleus, remontent sûrement à son manuscrit : Robertus, au lieu de Rodbertus ; Ana, au lieu d'Aua, c'est-à-dire Ava. Il est curieux de voir cette dernière méprise reproduite par Harpsfield, qu'aurait dû éclairer, puisqu'il le conserve, le jeu de mots d'Orderic Vital : « Adducitur Aua ut auicula irretita ». Si je dis que Harpsfield a trouvé Gerleus, Robert et Ana dans son manuscrit, c'est que les trois déformations reparaissent, telles quelles ou amplifiées, dans une traduction suédoise qui a été faite vers 1350, trois siècles environ avant l'impression du livre de Harpsfield, mais sans aucun doute d'après son manuscrit ou un tout semblable [1]. D'autres déformations sont probablement pour la plupart du fait de Harpsfield, — qui ne devait savoir ni l'anglo-saxon ni l'allemand, — à moins qu'il ne faille tout simplement y voir des coquilles du « compositeur » (je signale par des italiques les formes du manuscrit Fairfax qui ne se trouvent ni chez Orderic Vital ni chez Gosselin) : Bono (n pour u, Fairfax : Bouo), Edgitham sive Editham (Fairfax : E*adg*itham), Verselo (r pour ꝛ, Fairfax : Wetselo), Astelmus (Fairfax : A*tc*elinus), Aiuardus (Fairfax : A*elw*ardus) ; Mersuuidem (Fairfax : Mers*w*in-den), Colebecta (ct pour cc), Wibetina (ꝛ pour cc, Fairfax : Vuibecc*i*na), Eoltwoldus (E pour F et ꝛ pour c, Fairfax : Fol*cw*aldus). Toutes ces correspondances entre les deux manuscrits, qui ne sauraient être copiés l'un sur l'autre, montrent bien que les graphies du manuscrit Fairfax, Gerleus entre autres, figuraient dans leur commun original, une copie du texte d'Orderic Vital par un clerc anglo-saxon.

Harpsfield ne fait sans doute que suivre aveuglément son manuscrit en attribuant au « pape Léon IX » tout le prétendu récit de Thierry, qu'il met en italique et qu'il encadre entre ces deux phrases : « Leonis ipsius verbis subjiciam » (p. 205,

1. Publiée par George Stephen dans *Ett fornsvenskt legendarium*, II, Stockholm, 1858, pp. 876 et suiv. La copie qui nous en est parvenue (*Codex Bildstenianus*, Upsal) a été écrite entre 1440 et 1450.

l. 14)... « Et hactenus quidem Leonis narratio ab ipsius verbis petita » (p. 206, l. 29). La traduction suédoise amplifie encore : elle prétend que la guérison de Thierry figurait aussi dans la narration de Léon IX, qui était mort avant la date de ce miracle. Harpsfield a d'ailleurs commis lui-même une bévue de plus fort calibre. Par un anachronisme vraiment bien étourdi, il prend pour une explication de Guillaume de Malmesbury les mots par lesquels se termine chez ce dernier la version Otbert : « Hec littere date sunt nobis a domino Peregrino Coloniensi episcopo, domini Herberti successore venerando » [1]. D'où Harpsfield conclut : « Quas [litteras] se *Gulielmus* ab ipso Peregrino accepisse narrat » [2]. Guillaume de Malmesbury qui écrivait un siècle environ après la mort de Piligrim ! On ne saurait se réclamer de Harpsfield ou de son manuscrit pour démontrer que la strophe de carole n'a pas été introduite dans la légende par Orderic Vital, mais qu'elle se trouvait déjà dans le certificat du « pape Léon IX », dans le faux Bruno.

*
* *

Il est important de constater que dans tous les exemplaires de la version Thierry dont j'ai parlé jusqu'à présent, malgré des altérations plus ou moins légères, transparaît toujours le style d'Orderic Vital. Il en reste même des traces reconnaissables jusque dans la traduction suédoise faite vers 1350 sur le manuscrit de Harpsfield ou sur un double [3]. M. Schröder n'en a pas eu connaissance. C'est un document des plus instructifs pour notre objet, — sans compter qu'il nous montre combien nous devons nous tenir en garde contre les fraudes pieuses des clercs. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, l'un d'eux a écrit en suédois l'histoire de saint Magnus (saint Main), jarl des Orcades († 1115) [4]. La plus grande partie de cette « histoire »

1. Guillaume de Malmesbury, *l. c.*, éd. Stubbs, p. 204.
2. Harpsfield, *l. c.*, p. 207, l. 3.
3. Voir ci-dessus, p. 401, n. 1.
4. V. *ibid.* — Ce qui a donné au clerc suédois l'idée d'utiliser à l'honneur de son saint le miracle de la danse maudite, c'est que l'église de Kölbigk était dédiée à un saint de même nom. Il confond d'ailleurs Magnus

consiste en un récit qui correspond presque en entier et à peu près mot pour mot à celui d'Orderic Vital.

Voici les principales divergences. D'abord l'introduction : « Ceci est arrivé dans les Orcades, où repose saint Magnus. Dans son église se sont accomplis, par la grâce de Dieu, bien des miracles. Le pape saint Léon a fait mettre par écrit un miracle à la gloire de saint Magnus ». Ensuite vient la légende des danseurs maudits, exactement la même que chez Orderic Vital. Le nom de la ville est conservé sous la forme Celoberka, qui repose plutôt sur la forme primitive, Colebecca, que sur celle adoptée par Harpsfield, Colebecta (cc ou cτ lus rc, d'où rk en orthographe suédoise). Conservés également : le nom du curé, Robert- (Robert- chez Harpsfield, Rodbert- dans les manuscrits Orderic, Gosselin et Fairfax), le nom de son fils, Azonem, et celui de sa fille, Anna ou Ana [1] (Ana chez Harpsfield, Aua dans les trois mêmes manuscrits). Mais le chef de la bande s'appelle Gerlekir (Gerleus chez Harpsfield et dans le manuscrit Fairfax, Gerleuus chez Orderic Vital et chez Gosselin). Dans la traduction de la carole, sans parler d'autres modifications, Bovon et Mersent ont disparu. Mais « l'empereur romain » intervient aussi — dans les Orcades ! — pour « faire construire une maison au-dessus des danseurs ». Quant à ceux-ci, il n'y en a, outre Gerlekir, qu'un seul qui soit nommé : notre « Theodoricus » (même forme que chez Harpsfield, Teodricus chez Orderic), « l'un d'eux, qui témoigne de ces faits, tant de vive voix qu'en produisant des témoignages écrits ». Nous reconnaissons la phrase d'Orderic, qui est absente chez Harpsfield : «... et ore referens et litteris testibus ostendens ». Seulement, ce n'est pas sur le tombeau de sainte Edith, à Wilton, qu'est guéri miraculeusement le malade porteur de ces documents : c'est sur celui de saint Magnus, dans les Orcades [2]. Et tout cela aurait été

---

jarl des Orcades († 1115) avec Magnus le Bon, fils de saint Olav et, comme lui, roi de Norvège (1035-1047). — Il existe en suédois une traduction de la version Otbert telle qu'elle est résumée dans *Den Selen Troyst* (en bas allemand, vers 1400) : *Själinna Tröst* (Vadstena, vers 1430). M. Schröder en dit quelques mots (p. 154).

1. George Stephen imprime *anna*. Les explications qu'il donne (p. 1338) ne permettent pas de décider s'il a trouvé dans le manuscrit ana ou aña.

2. « j kirkionne » (*l. c.*, p. 880) ne peut désigner que l'église de saint

raconté de bout en bout dans la relation qu'aurait « fait mettre par écrit le pape Léon X » !

Notre Suédois a traduit, en l'adaptant au saint scandinave, le texte d'Orderic Vital. Ou plutôt, comme le montrent les ressemblances et les différences, il a traduit la copie de ce texte que Harpsfield a reproduite en la mutilant quelque peu. Comment s'expliquer alors qu'il ait remplacé le Gerleuus de l'original, — en vieux suédois Gērlēver ou Gērlēvir, — par Gērlēkir ? Cette dernière forme ressemble davantage au Gerlahc, c'est-à-dire Gērlāch, de la version anonyme. Faut-il admettre, à cause de cette coïncidence isolée, que la traduction suédoise, qui s'accorde pour tout le reste avec la version Thierry, ait été faite sur « l'archétype » même de ces deux versions ? Non seulement nous serions ainsi forcés de croire avec M. Schröder à l'existence de cet archétype, que suivrait assez fidèlement la version Thierry, celle d'Orderic Vital, tandis que les rédacteurs des autres versions l'auraient résumé de mémoire en l'estropiant plus ou moins. Nous devrions encore reconnaître, toujours avec M. Schröder, que la strophe de carole aurait déjà figuré dans cet archétype. Mais n'est-ce pas bâtir sur une pointe d'aiguille ou plutôt sur le néant ? Gērlāch aurait plutôt suggéré Gērlāker. Ce n'est pas tout. Dans la version anonyme, les danseurs n'ont pas plus de chef que dans la version Otbert, et le nom de Gerlahc est perdu au milieu de vingt-six autres. Il n'y en a que seize dans la version Thierry, c'est-à-dire chez Orderic Vital, et c'est là seulement que paraît un coryphée appelé Gerleuus (= Gerlevus). Tandis que d'autres copistes ont écrit Gerlew (*uu* lu comme *w* au lieu de *vu*) ou Gerlen (*uu* lu comme *nu*), qui est ensuite devenu Gerleyn [1], le scribe de la copie utilisée par Harpsfield a simplifié Gerleuus en Gerleus. C'est évidemment cette copie que notre Suédois a traduite, ou une toute pareille, comme le prouvent la correspondance des noms propres et la manière dont est présentée et encadrée la prétendue relation du pape Léon IX. De Gerleus il pouvait tout aussi bien induire Gerlekir que Gerlevir : ce sont

---

Magnus aux Orcades, où se passe toute l'histoire d'après le traducteur suédois (v. le contexte).

1. Variantes citées par M. Schröder, p. 126, note.

également deux noms suédois. On n'en saurait rien conclure, ni sur les rapports de la version Thierry avec la version anonyme, ni sur le contenu de « l'archétype ».

*
* *

Si archétype il y a, au sens où l'entend M. Schröder : c'est-à-dire, — malgré le silence de tous les écrivains allemands du temps, malgré la fausseté évidente du miracle, — une narration hypothétique rédigée par un Bas-Saxon dans le pays même et peu après l'événement [1]. Y avait-il autre chose au début que les faux primitifs, c'est-à-dire les certificats délivrés soi-disant par Bruno et Piligrim, mais composés en pays roman par deux clercs de langue française, — la liste variable des névropathes ou des simulateurs — et une ou deux notes succinctes de leurs « déclarations » ? Sur l'interdépendance des trois faux, nous en sommes réduits à des conjectures plus ou moins plausibles.

C'est un fait, au contraire, que le texte le plus ancien de la version Thierry est écrit de la main et dans le style de l'historien normand Orderic Vital. C'est un deuxième fait qu'il est reproduit plus ou moins exactement dans les manuscrits Gosselin, Fairfax et Harpsfield, comme dans la traduction suédoise du XIVe siècle. C'est un troisième fait qu'il se donne comme reposant en partie sur un certificat attribué à Bruno, évêque de Toul au temps indiqué et pape plus tard sous le nom de Léon IX : ce ne peut être que le faux fabriqué, d'après M. Schröder, par un clerc lorrain de langue française. C'est enfin un quatrième fait que cette version Thierry est la seule qui contienne, avec le mot « carole » (*chorolla*), les vers de la carole *Bovon et Mersent*. Nulle part ailleurs dans les autres versions, malgré le nombre des textes, il n'y en a la moindre trace : nous n'avons pas la moindre raison de supposer que la version Thierry les tienne d'un archétype que rien n'atteste. Ils ont dû être introduits dans la légende par le rédacteur de cette version.

*
* *

1. V. Schröder, pp. 147 et 143.

M. Schröder prétend, au contraire, qu'ils appartiennent à l'histoire, aussi bien que les noms qu'ils contiennent, Bovon et Mersent. Il va encore plus loin dans sa description du miracle : « Le coryphée [Gerleuus] entonne la chanson, qu'il improvise ou qu'il a composée pour la circonstance : deux personnes qu'on vient de nommer comme faisant partie de la troupe, Bovo et Merswind, apparaissent dans la première strophe, — c'étaient évidemment les héros du poème » [1].

Non, certes. — 1° Les noms ne prouvent rien : il faudrait commencer par démontrer qu'ils sont bien authentiques, et nous avons de bonnes raisons d'en douter (v. ci-dessus). — 2° Ce serait un miracle de plus, dans cette miraculeuse histoire, si c'était pour la circonstance qu'avait été composée d'avance ou improvisée sur le coup cette carole justement, dont le refrain devait ensuite « insulter au supplice » des danseurs : « Semper uero insultabat nostre pene cantilene regressus,

Quid stamus ? cur non imus ?

qui nec restare nec circulum nostrum mutare potuimus » [2].

M. Schröder a dû s'en rendre compte. Il se ravise : « Il est plus vraisemblable, assurément, que le rédacteur de la relation primitive ait choisi cette chanson, — à cause du contraste saisissant du refrain, — dans le trésor de chansons de ses compatriotes et qu'il l'ait accommodée aux circonstances » [3].

Voilà qui s'entend.

* * *

Nous en trouvons encore le pendant, ou plutôt un développement, dans la traduction suédoise. Le traducteur, renforçant maladroitement l'invraisemblance, a voulu approprier encore davantage la chanson aux événements. Il ne lui suffit pas que le refrain présente un contraste dramatique avec les conséquences de la « chorolla confusionis » : il rappelle en outre dans le couplet les circonstances qui ont déterminé la scène de

1. V. Schröder, p. 151.
2. V. Schröder, p. 128.
3. V. Schröder, p. 152.

la danse et lui ont donné un caractère doublement sacrilège. La version Thierry, celle d'Orderic Vital, nous explique seule pourquoi treize hommes et deux femmes de Colebecca partent en bande pour l'église sous la conduite de Gerlef : « Tota causa hec erat damnosi conuentus nostri ut uni sodalium nostrorum in superbia et in abusione puellam raperemus, parrochiani presbiteri filiam nomine Rodberti ; puella uero dicebatur Aua ». Traduction suédoise : « Ils avaient l'intention de prendre de force la fille du curé [1] ; il s'appelait Robert ; elle s'appelait Anna » [2]. Et lorsque, après l'avoir attirée hors de l'église, « ils commencèrent à danser dans l'aître [3] avec elle, pour leur confusion, leur chef Gerlekir se mit à chanter ce couplet :

Redhu kompana redhobone jwer thiokka skogha :
oc gildo mȝ synd venisto jomfrw*gha*.
Hwi standom vi? hwi gangom vi ey ? »

En français du temps :

Gaillart compaignon chevaucherent par forests espesses :
En pechié ravirent si gente pucele [4].
Porquoi estons nous ? porquoi n'alons nous ?

Le traducteur suédois, qui transporte Kölbigk dans les Orcades et y fait intervenir l'empereur Henri II, déploie autant de maladresse dans sa version de ces trois vers. Il ne va pas, à vrai dire, jusqu'à changer le refrain, qu'exige le contexte et qui

---

1. Waltaka : le mot signifiait surtout « violer », seul sens qu'il ait conservé aujourd'hui, et Söderwall le comprend ainsi dans notre passage ; mais il signifiait aussi « enlever de force ». V. Söderwall, *Ordbok öfver svenska medeltids-språket*, Lund, années 1884 et suiv. — Dans le texte latin, l'expression « in superbia et in abusione (puellam rapuerunt) » est empruntée au psaume 50, verset 19, où elle signifie « in contemptu ».

2. *L. c.*, p. 877.

3. « j vapn huseno », m. à m. « dans le vestibule » où l'on déposait les armes avant d'entrer dans l'église. C'est un contresens : les danseurs sont restés en plein air, puisqu'on bâtit plus tard une « maison » pour les abriter contre la pluie. « Atrium » rend ici le français « aître » (= cimetière).

4. « gildo » : « séduisirent » (Söderwall). Le mot signifie aussi « désiraient », « convoitaient », « courtisèrent », « recherchèrent en mariage ». — Harpsfield a passé le second vers du couplet.

se rend en suédois sans l'ombre d'une difficulté. Dans le couplet, il a également respecté le sens des deux hémistiches pairs. Mais il y a renversé l'ordre des mots, soit pour mettre l'adjectif avant le substantif, ce qui est la construction normale, soit pour trouver une rime, à supposer qu'on ait raison de lire « jomfrugha ». Peine tout à fait inutile, dans la seconde hypothèse, et piètre résultat [1]. Ce qui répond à « (siluam) frondosam » dans les ballades scandinaves, ce n'est pas *thiokk* « épais », mais *grön* « vert », et à « formosam » correspond aussi *skön*. En faisant passer ces deux adjectifs après leur substantif, ce qui se rencontre plus d'une fois dans les mêmes ballades et dans le roman courtois de Suède, on obtient de meilleures rimes : *gröna* : *sköna* [2]. Notre clerc ne s'en est pas avisé.

C'est d'une autre manière qu'il se montre inventif. Les noms Bovon et Mersent n'existaient pas en scandinave. Il aurait pu les remplacer par d'autres : il les a bravement supprimés. Au lieu de l'enlèvement de Mersent par Bovon, il fait chanter au chante-avant le pendant du lâche et brutal exploit que les danseurs étaient venus accomplir : la « séduction » collective d'une jolie fille par une troupe de gaillards compagnons.

Dans l'ensemble, donc, le fond et la forme sont assez maltraités. Quant au mètre, enfin, qui s'est maintenu dans la traduction latine, il n'en subsiste rien dans le couplet suédois que la rime finale féminine, sous forme approchée, et la division du vers en deux membres, mais en membres assez inégaux.

Comment s'expliquer tant de gaucherie ? Est-ce que l'idée n'est pas venue à notre homme, tout en conservant le refrain, d'emprunter à la littérature de son pays l'équivalent du couplet latin ? Il ne manque pas de ballades, en Scandinavie, qui racontent un enlèvement aux suites presque toujours tragiques. Au XIIIe et au XIVe siècle il y en avait en Suède, et de très popu-

1. La poésie suédoise du temps, même courtoise, présente çà et là des rimes aussi approximatives : iomfrugha:flygha (*Iwan*, de 1302-1303, v. 1286-1287), hus:hos (*ib.*, v. 2105-2106), etc.

2. Cf. : aff malmara stena gröna (*Flores och Blanzeflor*, de 1312, v. 978) ; thz thu toghe ena iomfru slika (*ib.*, v. 445) ; a blanzaflor the rena (*ib.*, v. 580); grönan lund (*Iwan*, v. 2081, 3894, etc.) ; men bäst jag gick allt uti lunden gröna, — blef jag varse flickan min den sköna (Arwidsson, *Svenska fornsånger*, t. III, p. 276); etc., etc.

laires, où le héros emmène sa belle à cheval, comme Bovon et Renaut. Est-ce que le dit clerc, savant peut-être, mais assurément pas des plus fins, dédaignait « les chansons à danser en rond », ne les connaissait pas ?

*
* *

D'autres, au contraire, comme Orderic Vital, s'intéressaient à ce genre de littérature. Tel, sans aucun doute, celui qui a imaginé, à cause du refrain, d'incorporer la carole *Bovon et Mersent* à la légende des danseurs maudits. Si cette romance lui est venue à l'esprit, c'est très probablement qu'elle contenait des noms qui figuraient aussi dans sa liste de névropathes ou de simulateurs : les noms Bovon et Mersent, soit tous les deux, soit plutôt un seulement, — et dans ce dernier cas il a substitué l'autre à celui du héros ou de l'héroïne. Je tiens pour moins vraisemblable qu'il n'ait pas été aidé par cette coïncidence à se rappeler la carole au sarcastique refrain, — « Quid stamus ? Cur non imus ? » — et qu'il ait dû par suite en débaptiser à la fois les deux personnages. Pour moins vraisemblable encore qu'il y ait, à l'inverse, pris les noms Bovon et Mersent pour les ajouter à ceux fournis par ses « autorités » : comment auraient-ils alors passé dans les autres versions, et cela sans y entraîner avec eux cette chanson d'un effet si impressionnant ? On comprendrait mieux que le narrateur eût composé lui-même les trois vers latins, — en y mettant les deux noms, — sur le patron de caroles à la mode de son temps [1]. De ces quatre hypothèses, c'est la première qui me semble de beaucoup la plus admissible : la chanson existait auparavant telle qu'elle est mise dans la bouche de Gerlef, y compris le refrain, avec l'un des noms Bovon, Mersent.

---

1. Je rappelle qu'Orderic Vital a écrit des vers latins. V. Léopold Delisle, *article cité*, note 2, p. 274-282 (hexamètres) ; Edélestand du Méril, *Poèmes populaires latins du moyen âge*, Paris, 1847, p. 102 (*rhythmi* de la forme la plus anciennement attestée, c.-à-d. vers masculins de quatorze syllabes à césure médiane épique) ; Léopold Delisle, vers attribués à Orderic Vital, *Annuaire Bulletin de la Société historique de France*, 1863, II, 1-13. Dans les *rhythmi*, le syllabisme est invariable ; il est tenu compte aussi de l'accent, mais avec un certain nombre d'exceptions. La *chorolla* appartient à un tout autre genre.

*
* *

Elle n'apparaît que dans la version Thierry. C'est par Orderic Vital, répétons-le, qu'en a été écrite la plus ancienne rédaction connue, très probablement la première. A-t-il trouvé cette carole dans ses sources ? Il les indique, au moins implicitement : c'est le faux Bruno, forgé par un clerc lorrain de langue française, et la « déclaration » de Thierry. Laissons de côté cette déclaration : sans parler de raisons patentes, c'est en anglo-saxon (« patriis litteris ») qu'elle aurait été précieusement conservée au couvent de Wilton, et il est assez difficile d'admettre, comme je l'ai expliqué plus haut, que les trois vers aient existé dans cette langue.

Je ne crois pas non plus qu'ils aient figuré dans le faux Bruno. Pareille hypothèse inspire par elle-même des doutes, je l'ai dit également, et il faudrait qu'elle s'étaye sur des preuves, dont je ne vois pas trace. Elle se heurte au contraire à une difficulté positive. On peut regarder comme à peu près certain qu'il n'était pas fait mention de la carole *Bovon et Mersent*, avec citation de la première strophe, dans les renseignements écrits ou verbaux sur lesquels se fondaient les rédacteurs de la version Otbert et de la version anonyme : autrement, ils n'auraient pas manqué d'en tirer parti à cause du refrain, dont le traducteur suédois, malgré son peu d'habileté, a senti lui-même l'importance. Or, que ce soit de mémoire ou d'autre manière, il semble bien que le faux Bruno ait aussi servi de modèle au faux Piligrim, sur lequel repose la version Otbert, et au faux dont nous avons sans doute une simple copie, sinon même l'original, dans le premier texte connu de la version anonyme : Otbert ne paraît pas dans cette version anonyme, et Bovon, qui s'y trouve, manque dans la version Otbert, tandis que la version Thierry les nomme l'un et l'autre dans le récit en prose, le second aussi dans les vers. Naturellement, des noms ont pu s'oublier ou être ajoutés. Cet argument ne saurait créer une certitude. On peut en dire autant des deux faits signalés par M. Schröder : cinq des danseurs maudits ont le même nom dans la version anonyme et dans la version Thierry, et deux d'entre eux y viennent également l'un après l'autre à peu près en tête de la liste (Teo-

dricus, Meinoldus, — Thiederihc, Meinolf); la version Otbert a dû emprunter à la version Thierry l'idée d'un certificat délivré soi-disant par un haut dignitaire ecclésiastique et l'attribution du récit, sous forme personnelle, à l'un des danseurs maudits. Dans tout cela, évidemment, il n'y a rien de vraiment décisif.

Mais de l'ensemble des faits, en y comprenant le goût d'Orderic Vital pour la poésie en langue vulgaire et pour les traditions populaires, il ressort que de toute vraisemblance c'est lui qui a introduit dans la légende les trois vers de carole.

*
* *

De toute vraisemblance ? Certains détails du récit peuvent cependant amener à se demander si Orderic Vital, au lieu de le rédiger lui-même, ne l'a pas tout simplement copié. M. Schröder en découvre trois preuves : l'auteur dit qu'il a vu quatre des danseurs maudits et qu'il en existe peut-être encore ; le manuscrit d'Orderic Vital ne se termine point par la phrase sur les déclarations faites devant l'abbesse de Wilton ; au lieu de Folcwaldus, il a lu Folpoldus, à moins que cette méprise ne provienne de Gosselin. Comme je l'ai montré, nous ne pouvons attribuer aucune importance aux phrases alléguées ; nous devons même penser qu'Orderic Vital n'aurait pas omis, s'il l'avait trouvée quelque part, la garantie d'authenticité fournie par le témoignage de l'abbesse. Quant à la forme allemande Folpold(us), insolite pour un Français comme pour un Anglais, — contrairement au nom familier Folcwaldus (graphie « clerquoise » de l'anglo-saxon Folcw(e)ald et de notre vulgaire *Folcald, Foucauld, Foucaut), — elle ne peut s'expliquer chez Orderic Vital et chez Gosselin que si elle leur a été fournie par leur original, par leur source [1]. Les arguments de M. Schröder ne sauraient donc emporter la conviction.

Mais il reste deux particularités qui lui ont échappé. Il s'agit de deux noms : Orderic Vital écrit Wetzelinus et Girardus, tandis que nos trois autres manuscrits donnent Wetzelo (Gosselin), Wetselo (Fairfax), Verselo (Harpsfield) et Gerardus. La

1. Voir p. 400, n. 2.

liste de Wilton pouvait présenter Wetzelinus aussi bien que Wetzelo, Girardus aussi bien que Gerardus [1]. Que dans la copie envoyée de Saint-Evroult en Angleterre, un scribe ait remplacé Girardus par Gerardus, rien d'étonnant. Mais, sans compter que rien n'y engageait, comment un Français ou un Anglais aurait-il pu tirer Wetzelinus de Wetzelo ou bien Wetzelo de Wetzelinus ? L'explication me semble très simple. Dans la liste des danseurs maudits, il y avait de suite Wetzelo, Atzelinus. Orderic Vital, en rédigeant sa narration, a donné par mégarde au premier nom la terminaison du second : Wetzelinus, Azelinus [2]. Il aura écrit lui-même deux exemplaires de sa narration, dont l'un, avec Wetzelinus, Azelinus et Girardus, est resté à Saint-Evroult, tandis que l'autre, avec Wetzelo (et Gerardus ?), a été envoyé en Angleterre, à Wilton, par exemple, ou au moine Gosselin, ce qui revient peut-être au même. Gosselin l'a copié à peu près textuellement, y compris Folpoldus [3], et cette copie, à son tour, a été reproduite par un Anglo-Saxon dans celle que suivent le manuscrit Fairfax et le manuscrit Harpsfield. Ou bien, au contraire, l'exemplaire envoyé de Saint-Evroult en Angleterre, sans doute à Wilton, répétait-il l'erreur, Wetzelinus (et Girardus, si s'en est une) ? Le premier copiste, Gosselin ou un autre, aura pu la corriger en se reportant à la liste conservée dans l'abbaye anglaise

A première vue, on peut trouver encore plus simple d'admettre, avec M. Schröder, que la version Thierry a été rédigée par un Anglo-Saxon, peu de temps après la guérison miraculeuse du héros, mais néanmoins avant la Conquête normande, et qu'elle a été copiée diversement par le groupe Gosselin-Orderic et dans les manuscrits Fairfax et Harpsfield. En réalité c'est plus compliqué de beaucoup, c'est bien plus invraisemblable. Il est au moins étrange qu'un Anglo-Saxon ait eu avant 1066 le même style que le Normand Orderic Vital entre 1124 et 1142, au point de tromper un connaisseur tel que Léopold Delisle et en outre Georg Waitz (je rappelle que ce style se

1. V. Förstemann.

2. V. le texte dans Schröder, p. 126, l. 24 et note.

3. Comme le montre la graphie Celebecca, nous n'avons dans le manuscrit Rawlinson qu'une reproduction de la copie qui a servi de modèle au clerc anglo-saxon.

constate dans toutes les copies dont j'ai parlé). Il est inconcevable qu'un Anglais ou un Français ait cru voir Folpoldus dans un nom de forme aussi familière que Folcwald(us). Il est impossible qu'un Anglais ou un Français ait corrigé en Gerleuus (Gerlevus) le Gerleus de l'original des manuscrits Fairfax et Harpsfield, original dans lequel nous devrions sans doute voir la rédaction primitive. On pourrait évidemment le regarder au contraire comme une copie altérée, et alors cette dernière objection tomberait. Mais les autres persistent. Celles également qui rendent difficile d'attribuer au clerc lorrain l'introduction de la carole *Bovon et Mersent* dans son faux Bruno et par là dans la légende des danseurs maudits. Voilà pourquoi je persiste à croire que la version Thierry a bien été rédigée par Orderic Vital et que c'est lui qui s'est avisé de cette interpolation afin de corser l'intérêt du récit.

*
* *

Que ce soit lui, d'ailleurs, ou l'auteur lorrain du faux Bruno, il ne peut guère s'agir que d'une carole française. Voilà qui s'accorde, en le confirmant, avec le résultat que nous a donné l'examen intrinsèque de la strophe citée : par le fond et par la forme, elle se présente comme la traduction d'une strophe de carole française.

III

S'il appert en outre qu'elle ne puisse être rien d'autre, notre démonstration sera complète. Est-ce le cas ? M. Schröder soutient, avec beaucoup de science et d'habileté, que l'original a été composé en bas-saxon de l'est par le coryphée des danseurs maudits, vers 1021, ou qu'il a « plus vraisemblablement » été pris par l'auteur bas-saxon de « l'archétype », peu de temps après l'événement et du côté de Kölbigk, « dans le trésor de chansons de ses compatriotes », c'est-à-dire des Allemands, des Bas-Saxons orientaux [1]. Voilà qui soulève de nombreuses objections. Numérotons-les.

1. Schröder, p. 143, 147 et 152.

1° N'est-ce pas reconnaître, dans une hypothèse comme dans l'autre, que « l'événement », le miracle a bien eu lieu ? Question de foi, évidemment : cela ne se discute pas.

2° La légende est restée inconnue au delà du Rhin, de l'avis même de M. Schröder, jusqu'au moment où elle y a été importée, au cours du XIIIe siècle, de pays gallo-romans ou tout au moins bilingues.

3° La strophe de *Bovon et Mersent* n'est attestée que dans la version Thierry, qui n'a pas été rédigée par un Allemand et qui se fonde sur un faux fabriqué par un Lorrain de langue française.

4° La carole est originaire de France. Était-elle importée et naturalisée en Allemagne, en Basse-Saxe, en Saxe orientale, dès le premier quart du XIe siècle ? Il faut, d'ailleurs, distinguer à ce point de vue entre la danse et la chanson. La « ronde carole », pour emprunter cette expression à Jacques Yver [1], la ronde carole a sans doute pénétré en Allemagne d'assez bonne heure. Les sagas la signalent bien en Islande à la date de 1106 [2] ; ce n'est peut-être, il est vrai, qu'un anachronisme. Le mot *tanz*, en tout cas, qui s'appliquait d'abord à la carole et qui est entré avec elle en Allemagne, n'est attesté qu'au XIIe siècle [3]. Quant à la « chanson de carole », comme l'appelle le *Roman de la*

---

1. *Le printemps* d'Yver, 1582, Troisième Journée (réédition de Paul L. Jacob. *Vieux conteurs français*, Paris, 1841, p. 574).

2. *Biskupa sögur*, I, pp. 165, 166, 237. — Cf. *Sturlunga saga*, éd. Vigfússon, II, 10, t. I, p. 19).

3. Cf. : « Tanzdichtung aus altgermanischer Wurzel wird nirgends wahrscheinlich » (Andreus Heusler, *Deutsche Versgeschichte*, t. I, Berlin et Leipzig, 1925, p. 91). — « Tanz » a dû désigner d'abord la ronde marchée : on distingue bien entre les « vmme genden tentz » et le « springende tantz » (v. F. Wolf, *Lais*, p. 185), mais aussi entre « den Tanz treten » et « den Reihen springen ». — « Seit dem 11. Jahr. ist das Wort erst heimisch bei uns » (Kluge, *Etym. Wb.*). « Man findet erst in Glossarien des 12. und 13. Jahrhunderts *tanzâri* = *caraula*, *denzere* = *symphoniacus* » (Böhme, *Geschichte des Tanzes in Deutschlund*, Leipzig, 1880, I, p. 5). — Le moine de Tegernsee qui a écrit le *Ruodlieb*, vers 1030 au plus tôt, semble bien décrire la carole dans le v. 92 du fragm. III : « Cum plebs altisonam fecit girando choream ». L'a-t-il vu danser aux environs du monastère, en Haute-Bavière, ou plutôt dans ses voyages, sans doute nombreux et étendus ?

Violette [1], c'est-à-dire la chanson de danse en strophes composées d'un « couplet » et d'un refrain, chanson d'histoire à l'origine, rien ne permet de supposer qu'elle ait déjà été acclimatée en Allemagne dans la première moitié du XIe siècle, et même dans la seconde, surtout quand il s'agit de la Saxe orientale. Dans l'Empire, l'influence de notre poésie « populaire » ou « savante », s'est d'abord exercée en Rhénanie, puis en Bavière, en Autriche et en Souabe. Elle n'a gagné que plus tard le nord et surtout le nord-est « *dër tiuschen lande* ». Il est fort douteux, il est même tout à fait improbable qu'on ait composé des chansons de carole à Kölbigk, ou dans la contrée environnante, dès la première moitié et surtout dès le premier quart du XIe siècle.

5° Nous ignorons complètement ce que pouvait être au XIe siècle ce « trésor de chansons » que M. Schröder attribue si bénévolement, si gratuitement à la Basse-Saxe, à la Saxe orientale. On ne comprend pas qu'il fasse état des chansons allemandes qui commencent, comme *Bovon et Mersent*, par « es ritt », « es reit » : pas plus que des autres chansons populaires allemandes, il n'y en a trace avant le XIVe siècle au plus tôt. Que certaines remontent au delà, c'est au moins probable, mais jusqu'où ? Elles ont emprunté cette entrée en matière, directement ou indirectement, à nos romances et à nos pastourelles. Voilà qui ne doit guère nous mener plus haut que le XIIe siècle, à une époque où Orderic Vital avait déjà mis par écrit la traduction latine de *Bovon et Mersent*.

6° Au point de vue de la forme, rappelons d'abord que le refrain, comme nous l'entendons, est en Allemagne d'importation française [2]. Il y est bien plus rare que chez nous, et il y est souvent remplacé par des exclamations. Il n'y parle pas de la danse ; jamais dans les chansons d'histoire. C'est, au contraire,

1. *Roman de la Violette*, pp. 7, 8, 13. — V. aussi Baudouin de Condé, *Prison d'Amour*, v. 129.

2. « Wo das Vorhandensein des Refrains beglaubigt ist, steht er unter fremdem Einfluss » (H. Paul, *Grundriss der german. Philol.*, 2e éd., II, 1, p. 976). Le refrain en question n'a rien à voir avec telles répétitions de vers par Otfrid, avec les *Kyrie eleison*, etc. Il vient de France avec la carole, dont la strophe primitive peut se regarder à la fois comme bipartie (le « couplet » et le refrain) ou tripartie (trois vers). Cf. Andreas Heusler ; *l. c.*, t. II, 1927, p. 274.

assez fréquent dans nos caroles du moyen âge et nos chansons populaires : « Alez mignotement » (*Guillaume de Dôle*, v. 2518) ; Par chi va la mignotise, par chi ou je vois (*Chauvenci*, v. 1302, et *Robin et Marion*, v. 874-5) ; Laissaz nos ballar entre nos (ballade de la *Reine d'Avril*) ; Espringuiez et balez cointement (*Châtelaine de Saint-Gilles*, v. 243, Raynaud, n° 1367, et, avec « liement », Spanke, *l. c.*, chanson 18, v. 8) ; « Dansons là, joliette, dansons là sur l'herbette » (Rolland, t. I, p. 211) ; etc. Comme dans *Bovon et Mersent*, c'est dans les derniers exemples une exhortation à danser.

7° Nous arrivons au point le plus important : le mètre. Ce mètre, le traducteur l'a conservé dans son latin. Tout le monde l'y reconnaît expressément, M. Heusler comme M. Schröder [1]. Tout le monde le définit comme je l'ai fait dans la première partie de cette étude : le couplet comprend deux *longs vers*, c'est-à-dire deux grands vers à coupe fixe et à *rime finale*.

Le « couplet » de long vers se retrouve chez nous dans la séquence de sainte Eulalie, au IXe siècle, comme dans la carole *Renaut et son amie*, au XIIe. C'est lui qui s'est élargi diversement en strophe de rotrouenge dans la plupart de nos vieilles romances littéraires, en laisse dans presque toutes nos chansons de geste, en agencements plus ou moins complexes dans maintes de nos « chançons » courtoises. Il persistait en même temps sous sa forme primitive dans notre chanson populaire, où il n'a jamais cessé de s'employer, en particulier pour mener la ronde. Le long vers y correspond plus d'une fois exactement, comme dans *Eulalie* et dans telle de nos caroles du XIIe siècle, à celui de *Bovon et Mersent* dans la traduction latine, aussi bien, par suite, que dans l'original.

En Allemagne, au contraire, il n'y a pas eu de longs vers rimés, au sens exact du mot, avant la seconde moitié du XIIe siècle. Jusqu'à cette date, postérieure à la rédaction de notre légende par Orderic Vital, ce qu'on appelle improprement de ce nom est un vers résolu par la *rime léonine* en deux *vers courts*. Otfrid l'emploie en « couplets », au IXe siècle, dans son gros *Livre des Évangiles*. C'est en « couplets » également ou en

1. V. Andreas Heusler, *l. c.*, t, II, 273-274 ; Schröder, p. 151.

« triplets », et sans refrain, qu'il apparaît au même siècle et au suivant dans des chansons telles que le *Ludwigslied* :

Kind uuarth her faterlōs, Thes uuarth imo sār buoz :
Holōda inan truhtīn, Magaczogo uuarth her sīn.

Telle est la forme que présentent aussi, au xe siècle, les dictons cités par Notker :

Der heber gāt in līun, tregit sper in sītun.

De même cette jolie strophe du XIIe :

Dū bist mīn, ih bin dīn : des solt dū gewis sīn.
Des Minnesangs Frühling, éd. Fr. Vogt, Leipzig, 1911, p. 3 (= 3, 1-2)

Le long vers proprement dit, le grand vers à coupe fixe et à rime finale, n'est attesté pour la première fois en Allemagne que vers 1160 :

Ez hāt mir an dem herzen vil dicke wē getān,
daz mich des geluste, des ich niht mohte hān.
Ib., p. 6 (= 8, 25-28).

Et ce n'est pas à l'est de la Basse-Saxe ni chez des paysans, chez des « petites gens » : c'est loin de là, en Autriche, chez le sire de Kürenberg. Il revendique la propriété de la strophe, un double « couplet », sinon du mètre lui-même : « in Kürenberges wīse » (*ib.*, p. 5, = 8, 5).

Ce mètre, le long vers rimé, M. Heusler et autres estiment qu'il l'a emprunté à la poésie « populaire » de son pays, à celle des jongleurs allemands. Mais M. Heusler ne peut en citer qu'un exemple antérieur à Kürenberg : « Der erste Rest aus Deutschland zeigt die reimende Langzeile als Gefäss der Tanzlyrik. Es ist die Strophe der Kölbigktänzer von 1021 » [1]. Nous voilà édifiés : M. Heusler croit encore au miracle, à l'intervention divine qui aurait inspiré à Gerlef de composer pour la circonstance cette strophe, au refrain fatal, dont nous ne possédons que la traduction latine. Il avance comme preuve, et quelle preuve ! ce qu'il faudrait justement prouver, c'est-à-dire que l'original

1. *L. c.*, t. II, p. 257.

était en allemand. On ne peut essayer de le « prouver » que par des conjectures sans base aucune [1].

Si le long vers, le grand vers à coupe fixe et à rime finale, avait existé au commencement du XIe siècle, comment se fait-il que les clercs de ce siècle et du suivant ne l'aient pas adopté, comme plus facile à manier que le vers court, dans leurs prolixes épopées ou poèmes didactiques, dont la versification trahit souvent leur inhabileté ? Même dans le premier quart du XIIe siècle, il ne devait pas être familier en Allemagne : autrement, est-ce que Conrad ne s'en serait pas servi dans sa traduction du *Roland* (après 1131) ?

Pour justifier l'attribution de *Bovon et Mersent* à la poésie allemande, on ne peut vraiment pas se fonder sur une forme de vers qui n'est pas attestée en Allemagne avant 1160 et dont l'existence au XIe siècle, voire même au début du XIIe est au moins très douteuse, plus qu'improbable.

Traduisons, pourtant, le texte latin en bas-saxon du XIe siècle, mot à mot, mot pour mot, comme nous l'avons traduit plus haut en français [2].

Rēd Bōvo thuru wald grōnon ;
Fōrda mid imo Meriswītha thie scōnon,
Huat standed wi ? huī ne ganged wi ?

Voilà bien, dans le couplet, deux longs vers à rime féminine, *klingend*, aussi pleine que « frondosam » : « formosam ». Peu importe que « grōnon », — comme « verte », — ne rende pas littéralement « frondosam ». Les deux hémistiches pairs

1. On ne saurait alléguer les deux ou trois distiques isolés, et tantôt traduits du latin, tantôt mi-partis de latin, où un long vers problématique rime avec un vers court ou avec deux (v. MSD, 3e èd , XLIX, 5, et L). A quelle date, d'ailleurs, remontent ces textes ? Cf. Verrier, *Le Vers français*, t. III, pp. 202-203.

2. Il n'y a pas de textes allemands de l'époque qui proviennent sûrement de la région de Kölbigk. A cause de certains caractères ingvéoniens, il se peut que le *Freckenhorster Heberegister* (X^e et XIe siècle) ait pour auteur des moines originaires du sud-est de la Basse-Saxe. J'en ai choisi les formes comme modèle. La différence, si différence il y a, n'importe aucunement au point de vue du rythme. — Pour la syntaxe, je suis le *Hēliand* : même postposé, l'adjectif se décline (cf. v. 2851, — v. 930, 2712, etc.).

présentent une versification accentuelle qui correspond par le rythme à leur versification syllabique en latin.

Il en va autrement des deux hémistiches impairs : il faut malmener langue et rythme pour remplir les quatre mesures requises avec « Rēd Bōvo » ou « fōrda mid imo » [1]. Certes, on trouve çà et là d'aussi mauvaises rythmisations, aux XIe et XIIe siècles, dans ces poèmes narratifs ou didactiques des clercs dont j'ai parlé plus haut, en particulier dans la *Genèse* de Vienne. Mais ces poèmes n'étaient pas composés sur une mélodie, ils n'étaient destinés qu'à la récitation, à la simple lecture. La carole *Bovon et Mersent*, au contraire, se chantait et se dansait : pour mener la ronde, elle devait avoir un rythme bien marqué. Et ce n'est pas seulement en bas-saxon qu'on ne peut traduire mot à mot nos deux *rhythmi* sans obtenir une rythmisation aussi défectueuse, aussi peu chantante : c'est dans n'importe quel dialecte allemand des XIe et XIIe siècles. En moyen haut-francique, par exemple, elle resterait la même, sans compter que la rime féminine perdrait en exactitude : « grüene » : « schœne ». Remarquons en passant qu'avant 1050 un Allemand aurait latinisé le nom de l'héroïne, non en « Mersuinden », mais en « Merisuitham » ou en « Merisuindem » [2].

Bien que nous ayons sans doute affaire à une traduction latine très littérale, il est bien évident que nous ne pouvons rien fonder de certain sur ces « retraductions », si littérales qu'elles soient aussi. Il n'en est pas moins caractéristique que la « retraduction » mot à mot donne des vers excellents ou mauvais, à peine admissibles, suivant qu'elle se fait en français ou en allemand.

Il importe bien davantage, il importe essentiellement de nous placer à un autre point de vue. Dans le vieux *reimvers* allemand, — particulièrement au XIe siècle, — nous sommes loin de cette régularité syllabique qui apparaît dans nos deux *rhythmi*, comme dans les vers français, et par laquelle se manifeste la volonté de ramener le temps marqué de deux en deux syllabes,

---

1. L'accentuation courante était « mid ímo » (*Hēliand* : « mid ím » ; cf. Otfrid : « mit ímo »).

2. Personne, je pense, ne verra dans le premier terme un ingvéonien *mēr(i). — V. Schönfeld, Förstemann, etc.

sauf à la fin des membres, sans tenir grand compte de l'accent ailleurs qu'à ce même endroit. A cause de la différence des versifications, on dira peut-être que la comparaison ne vaut. Si, et en raison même de cette différence : pour reproduire ou imiter en *rhythmi* des vers de sa propre langue, un Allemand du XIe siècle devait précisément tenir compte de l'accent, un Français du nombre des syllabes. On s'en convainc en confrontant les hémistiches latins du *de Heinrico* avec les décasyllabes latins de notre *Sponsus*.

Peu importe qu'on puisse donner aux vers syllabiques de notre *chorolla* une rythmisation accentuelle, c'est-à-dire fondée à l'allemande sur l'accent :

Équitábat Bóuò per síluàm frondósàm ;
Ducébàt síbì Mersuíndèn formósàm.
Quid stámus ? cùr non imùs ?
Heusler, *Germ.-roman. Monatsschr.*, 1922, p. 23.

Voilà d'ailleurs, pour les deux vers du couplet, une scansion assez peu vraisemblable. Parmi les 27 petits vers latins du *de Heinrico* (fin du Xe siècle), le 3e est bien rythmé comme « ducébàt síbì » (« de quódàm dúcè ») et le 15e comme « per síluàm frondósàm » ou « Mersuíndèn formósàm » (« dátò respónsò ») : mais cela fait 2 cas sur 27, non 3 sur 4. Même en allemand, pareilles formes ne sont pas des plus fréquentes. Il y en a trois, et encore par suite d'une répétition, dans les 27 petits vers allemands du même morceau : « mit míchèlon èròn » (v. 19 ; v. 11 avec « mit míhilon ») ; « fane Héinrìche sō scónò » (v. 15). La chanson populaire moderne en présente aussi des exemples : « O Strássbùrg, o Strássbùrg » ; » Im Rósèngártèn » (*Liederhort*, n° 787, str. 3). C'est, malgré tout, quelque chose de plus ou moins sporadique, de vraiment exceptionnel avec cette profusion de 3 vers sur 4.

Et puis, la question se pose autrement : 1° les *rhythmi* du couplet ne peuvent correspondre littéralement à des vers allemands de même rythmisation accentuelle, tandis qu'ils peuvent très bien reproduire mot à mot des vers français de même mètre et de même rythmisation ; 2° ce sont nettement des vers syllabiques à la française, des 5 + 5 féminins avec césure indifféremment féminine ou masculine (lyrique ?), — et nous savons

d'autre part que les Allemands, surtout au XIe siècle, n'avaient cure du syllabisme, qu'ils n'en ont eu que rarement le sens au moyen âge ; 3° rappelons enfin qu'il s'agit de longs vers, de vers à césure et à rime finale, et qu'il n'y en a pas eu en Allemagne avant environ 1160, tandis qu'ils sont attestés en France dès le IXe siècle, précisément dans le même mètre, et qu'ils y abondent à partir du XIe (*Boèce*, *Alexis*, etc.). Bref, les *rhythmi* de la version Thierry ne correspondent pas à des vers allemands mais à des vers français : ce sont des vers français mis en latin par un Français [1].

* *

Concluons : l'examen des trois versions de la légende, — version Thierry, version Otbert, version anonyme, — nous a montré que les *rhythmi* de la première devaient être une traduction ou adaptation en latin d'une carole française dans le genre de *Renaut et son amie* ; l'examen de ces *rhythmi* eux-mêmes nous a prouvé qu'ils ne pouvaient être rien d'autre [2].

Paul VERRIER.

---

1. Personne ne songera non plus, je suppose, à une carole anglo-saxonne (!) intercalée telle quelle à Wilton dans les déclarations de Thierry ou en traduction latine dans un récit rédigé en cette langue. Les mêmes objections s'y opposent que pour un original allemand, et plus fortement encore.

2. Outre le travail de M. Schröder, on peut consulter les études suivantes : Alfred Jeanroy, *Les Origines de la Poésie lyrique en France au moyen âge*, Paris, 1889 (3e éd., *ib.*, 1925) ; Gaston Paris, *Journal des Savants*, 1891-1892, pp. 47 et suiv., et 1899, pp. 733 et suiv. ; Joseph Bédier, *Revue des deux Mondes*, 1896 et 1806 ; Johannes Steenstrup, *Historisk Tidsskrift*, 9. Række, I, pp. 232 et suiv., pp. 355 et suiv., et *Oversigt over det kong. danske Videnskabernes Selskabs Forhandlinger*, hist.-filol. Afdel., Copenhague, 1820, pp. 163 et suiv. Les articles de Gaston Paris sont particulièrement importants, bien qu'ils concluent simplement par une impression.

MÉLANGES

VIEUX FRANÇAIS *SAÏN DE CHAT*

Dans mes *Remarques sur le Roman de Renart*, p. 24, j'ai relevé deux ex. de *saïn de chat* « graisse de chat » au sens secondaire de « ruse ». Dans ses *Proverbes français antérieurs au XVe siècle* (*Classiques français du moyen âge*, 47, n° 1395, Joseph Morawski relève *saïn de chat* au même sens : *N'i vault noiant sayns de chat*. Un second ex. du même proverbe est donné par M. Morawski dans la *Romania*, LIV, 484 : *N'i vault noiant saÿns de chat*. Le sens de « ruse » pour *saïn de chat* est appuyé par le proverbe *N'i vault noiant barat*, donné comme synonyme du premier (*Romania*, *l. cit.*, note 2), et la supposition que j'avais émise dans mes *Remarques sur le Roman de Renart* que *saïn de chat* au sens de « ruse » provient de l'emploi de la graisse du chat dans la médecine populaire est rendue évidente par le commentaire *Hoc dicitur de incurabili* du proverbe *N'y vault noiant saÿns de chat* (*Romania*, *l. cit.*, note 2). Dans mes *Remarques sur le Roman de Renart*, j'ai constaté l'emploi de la graisse du chat dans la médecine populaire suédoise et allemande, mais mes efforts pour retrouver *saïn de chat* comme terme médical dans la littérature française du moyen âge échouèrent. Je ne connaissais pas, en 1923, les nombreuses recettes médicales populaires du moyen âge, dont un petit nombre a été publié. On aura des chances de rencontrer *saïn de chat* dans ces recettes, mais, pour rendre raison de l'évolution du sens secondaire « ruse », il faut encore montrer par des ex. qu'on attribuait une grande force curative à la graisse de chat et qu'on s'en servait pour des maladies difficiles à guérir, qui demandent un remède très fort, car, par l'emploi de *saïn de chat* dans l'expression *N'y vault noiant saÿns de chat*, on indi-

quait que la maladie était telle que le remède le plus fort ne valait rien, c'est-à-dire que la maladie était pratiquement incurable, comme le dit le commentaire cité ci-dessus. Du sens de « remède merveilleux qui fait des miracles de guérison » au sens de « artifice, finesse, ruse », il n'y a qu'un pas, et *saïn de chat* a pu facilement être appliqué à une situation embarrassante où l'on est à bout de ressources. C'est ainsi que dans le *Roman de Renart*, I, 1286, mss *BH*, Renart est attrapé par ses ennemis, qui lui crient, le menaçant de mort :

N'i a mestier saïn de chat,
Hui finera vostre barat.

Cf. dans le *Couronnement de Renard*, éd. Alfred Foulet :

Jadis li siecles estoit teus
Que mout troviens poi sienteus
Le siecle. Or est plains de barat :
Nus ne vaut rien sans sain de cat
Ou de renart sache parler.

Voici les nouveaux ex. de *saïn de chat* (*oint de chat* ou *graisse de chat*) relevés dans des recettes ou ailleurs :

Uoingnement precieus à goute. Pren : *oint* d'ors et de luz, et *de chat*, et de ver, et de gorpil ; et pren : burre, et eule laurin, et petroille, et euforbe et terbentine, et serapime, et marciaton, de chescun une once ; et pren une chaton de trois jors ou de catre, si l'escorchez et getez les boiaus. Touz ces choses breez.....(le reste manque), Paul Dorveaux, *L'Antidotaire Nicolas*, p. 41 (de la fin du XIIIe siècle).

A faire popelion, penez seu de cerf, seu de seson, saïn de marmote, *saïn de cat*, saïn de taissum, saïn de po[r]ch, aluine, perrecim marcedone, bugle, senicle ; triblez le[s] herbes bien ensenble, penez cire, vaumote, bouliers (*sic*) bien tout ensenble [1], *Recettes médicales en français* publiées par Paul Meyer dans le *Bulletin de la Société des Anciens Textes Français*, 1906, p. 80 (de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle).

Vereyement pur la gute. pernez le gars od tut sun oynt e le *oynt de cat ma[s]cle* e cire virgine al peys de treys sous e taunt cum vus purret enpunyer de une meyn de cressuns e treys uniuns e oynt de porc sauvage e

1. Comme le fait remarquer Paul Meyer, la recette du populeon donnée par l'*Antidotaire Nicolas* (p. 31) est tout à fait différente. Ce nom savant a sans doute été donné à la confection populaire pour en imposer aux clients.

metet tut ensemble, si triblet. pus li metet tut el gars e rostet al fu le gars de ke y seyt ben quit. e le seim ke en degute culet mu[t] ben, si le gardez e oynet en la gute al fu, si garret. esprove[e] chose est, L. Wiese, *Recettes médicales en français*, dans les *Mélanges Jeanroy*, p. 668, ligne 179 (du XIVe siècle).

Dans l'œuvre dramatique *La Celestina*, composée vers 1500, la vieille entremetteuse s'occupe aussi un peu de magie : elle sait faire des philtres, et elle possède une riche collection de drogues, parmi lesquelles, comme dans les pharmacopées du moyen âge, il y en a qui sont bien dégoûtantes. On y voit bon nombre de graisses :

E los vntos é mantecas, que tenía, es hastío de dezir : de vaca, de osso, de cauallos é de camellos, de culebra é de conejo, de vallena, de garça é de alcarauán é de gamo é *de gato montés* [1] é de texón, de harda, de herizo, de nutria, éd. Cejador y Frauca, I, p. 77.

Dans son commentaire, Cejador y Frauca cite la *Historia natural* de Cayo Plinio Segundo, traducida por el licenciado Gerónimo de Huerta (Madrid, 1624), 8, 57, où il est dit de la graisse du chat sauvage :

« Su hiel y unto es caliente y húmedo y resuelve y ablanda con grande eficacia : usan dello en el mal de gota ».

On se servait aussi au moyen âge de la graisse de chat dans le traitement de certaines maladies des oiseaux de proie :

Cant ausel estai esmagatz :
Si ausel qu'esmagatz esta,
c'om no pot saber cal mal a...
aurpimen mesclatz ab lart d'ors
et ab *graissa de cat saluatge*
2828 en deiu datz sel companatge, Daude de Pradas, *Lo romans dels auzels cassadors* (de la première moitié du XIIIe siècle).

Quant il a *malum agrum* [2], si pran une aguille d'acier et la chaufe au feu

1. *Gato montés* est le chat sauvage (*Felis sylvestris*) voir *Enciclopedia universal ilustrada*, art. *gato*.

2. *Malum agrum*, appelé auparavant dans Dancus *agrum* tout court se connaît ainsi : Quant vos veez que il oevre la bouche et li flanc li batent, sachiez que il a *agrum* », p. 5. Albertus Magnus caractérise ainsi la même maladie : « Item, quant il euvre le bec en baillant et se extendant, et frape son pié o le

et li cui l'oil larmeus et darrier le chief ; et aprés l'oi[n]g de *sain de chat*, et li done la char de chat avec encens juque à IX jors ; et il sera sains, *Le Livre du roi Dancus*, éd. H. Martin-Dairvault (Paris, 1883), p. 20 (écrit avant 1284).

Martin-Dairvault rappelle dans son commentaire, p. 113, que Lémery parle encore de la graisse de chat : « La graisse de chat amollit, résout et fortifie », N. Lémery, *Dictionnaire universel des drogues simples* (Paris, 1698), p. 341.

On rencontre à la même époque *graisse de chat* dans une recette pour empêcher la rouille du fer et de l'acier :

Pour empecher la roüille de toute sorte de fer et acier. Il faut de la *graisse d'un chat mâle* non salé, et la graisse d'une angüille, les faire fondre ensemble et y mettre autant pesant de blanc de plomb, brûlez le tout ensemble jusqu'à ce qu'il soit assés épais, et en frottés les armes avec un bâton, Fr. Fortin, *Traité tres-utile de la chasse pour facilement prendre toute sorte de Gibier pour les quatre saisons de l'année*, p. 12, à la fin de ses *Ruses innocentes* (première éd. de 1660, seconde de 1688).

Les ex. relevés répondent aux *desiderata* exposés ci-dessus : ils montrent que la graisse du chat était réputée très forte et qu'on lui attribuait une grande force curative, l'employant par ex. pour la goutte, une des maladies les plus difficiles à guérir.

Dans le dialecte du Sud de la Vestrogothie, ma province natale, on cite, avec rapport à une maladie ou une situation embarrassante, le dicton « Dä hjälper varken vitlök eller Fader vår » (Rien n'y vaut ail ni patenôtre), analogue au proverbe *N'i vault noiant sayns de chat.*

Gunnar Tilander.

---

bec, ou le bec o le pié, c'est signe qu'il a mauvaise humeur en la teste », *Traité de fauconnerie*, éd. H. Martin-Dairvault, à la fin de son éd. de Dancus, p. 68. Cotgrave croit à tort que la maladie est produite par un vers : *Mal aigre* « ver qui s'engendre dans la gorge du faucon », explication qui a été reproduite par La Curne de Sainte-Palaye, *mal*, substantif, 23. Il est probable que le *malum agrum* indique une espèce de goutte ; aussi la recette du *malum agrum* dans Dancus est-elle suivie de recettes pour d'autres espèces de goutte.

GUINGLAIN CHEZ L'ENCHANTERESSE

Un des épisodes les plus curieux du *Guinglain* français, c'est le séjour du héros auprès d'une fée qui se plaît à le tourmenter d'une façon assez cruelle. Je ne saurais faire mieux que de résumer cette partie du roman d'après l'excellente analyse de Gaston Paris [1].

L'anchanteresse invite le héros à habiter avec elle, et chacun lui fait fête. Le soir venu, elle lui indique un lit magnifique..., et lui recommande, bien que la porte de la chambre où elle dort soit toute proche de ce lit et qu'elle la laisse ouverte, de ne pas y entrer pendant la nuit...

Guinglain ne peut résister longtemps à la tentation. Au milieu de la nuit, il se lève et veut aller chez la fée ; mais il ne peut trouver la porte, et se voit tout à coup au milieu d'une étroite planche, au-dessus d'un torrent tumultueux, n'osant ni avancer ni reculer. Le vertige le prend : il tombe et se retient à la planche ; il sent ses bras s'affaiblir et lâcher prise, et se met, éperdu, à demander du secours... On accourt avec de la lumière, et on trouve Guinglain se tenant par les mains à la perche d'un épervier. L'enchantement dont il était victime se dissipe dès qu'on arrive, et tout honteux il se remet dans son lit. Il n'y reste guère. Il s'étonne de s'être laissé prendre à cette « fantosmerie », et se décide à aller voir son amie, qui est si près de lui. Il se lève ; mais à peine a-t-il fait quelques pas qu'il croit soutenir sur sa tête et ses épaules toutes les voûtes de la salle. Plein d'angoisse, il pousse des cris. Quand on accourt, il se trouve que l'oreiller lui est glissé sur le cou.

Plein de honte, il ne songe plus, cette fois, à renouveler sa tentative, et il se désole silencieusement ; mais la dame le trouve suffisamment puni, et elle l'envoie chercher par une demoiselle, qui l'introduit dans la chambre magnifique et longuement décrite de la fée.

L'épisode se retrouve dans le remaniement italien connu sous le nom de *Carduino*. Pour suivre encore Gaston Paris [2] :

La fée dit fort nettement à Carduin, après le souper : « Tu connais la coutume constante : je veux que tu dormes avec moi cette nuit. » Seulement elle ajoute cette restriction : « Écoute-moi bien. Quand je t'appellerai, ne viens pas ; si je te dis de ne pas venir, tu viendras. Fais toujours le contraire de ce que je te dirai. » Carduin le promet ; mais quand, de sa chambre voisine, elle l'appelle et lui dit : « Entre ici, chevalier, » il oublie la recommandation et s'élance. Aussitôt il entend des mugissements comme ceux

1. *Histoire littéraire*, XXX (1888), p. 178 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 189.

d'une mer irritée et il sent un vent de tempête ; des géants le saisissent le suspendent par les mains au-dessus de l'eau qu'il croit voir, il passe ainsi toute la nuit à *dondolare*, jusqu'à ce que le jour vienne rompre l'enchantement. Carduin tout confus quitte le château sans prendre congé.

Sur l'origine de cet épisode, Gaston Paris s'exprima ainsi [1] : « Cette fascination même est tout à fait du genre de celles que nous trouvons dans plusieurs romans ou chansons de geste, et paraît répondre particulièrement à certaines conceptions de l'imagination du moyen âge. »

Quoiqu'il ne nous dise pas quels poèmes il vise, il est à croire qu'il a pensé en l'espèce aux *Enfances Guillaume*, où la belle Orable se sert de l'art magique pour se soustraire aux caresses de son mari détesté, tout en lui faisant accroire qu'il l'a eue.

W.-H. Schofield, qui s'est occupé de cet épisode dans une monographie publiée en 1895 [2], remarque que des enchantements semblables paraissent être fréquents dans les contes italiens ; et il cite le *Mambriano* du Cieco da Ferrara. La remarque n'est pas très probante : ne savons-nous pas que les poètes italiens de la Renaissance aiment à puiser, plus ou moins directement, dans les romans français ?

Dans un compte rendu très détaillé de ce livre américain, M. E. Philipot discute, entre beaucoup d'autres, cet épisode du *Guinglain* [3]. Il en rapproche certaine aventure de l'*imram Maelduin*, où il est question d'une île d'enchanteresses. La ressemblance, telle qu'elle est, ne nous apprend pas grand'chose : l'*imram* ne dit rien des déceptions cruelles imposées au pauvre amant, et qui donnent à cette histoire tout son sel. Mais M. Philipot a pleinement raison quand il cherche la source de cette aventure dans le folklore gaélique.

L'excellent recueil de contes irlandais que nous devons à Patrick Kennedy contient, entre beaucoup d'autres, le récit suivant [4] :

Jack Barrett le Pipeur, ayant perdu son habileté de musicien, se dirigea

1. *Ibid.*, p. 189 et suiv.
2. (*Harvard*) *Studies and Notes in Philology and Literature*, IV, 199.
3. *Romania*, XXVI (1897), p. 301 et suiv.
4. Patrick Kennedy, *Legendary Fictions of the Irish Celts*, Londres, 1866, p. 177 et suiv.

avec son fils, petit garçon, dans les comtés du Nord. Un soir, ils arrivèrent à la cabane d'un paysan qui, à la grande surprise de Jack, le salua de son nom ; mais notre héros ne se rappelait pas l'avoir jamais vu. Au milieu de la nuit, Jack, saisi d'une mauvaise pensée (*sic*), se leva et sortit du lit ; mais il se trouva tout d'un coup dans un champ, poursuivi par deux chiens furieux. Voyant un arbre tout près de là, il grimpa dessus. Par malheur, en ce faisant, il dénicha un vol de corneilles qui se mirent à lui becqueter les yeux. Alors il se mit à hurler de frayeur. A sa grande surprise, son hôte parut dans la cuisine pour attiser le feu ; Jack aperçut qu'il était assis, non pas sur un arbre, mais sur le perchoir des poules, entouré, non pas de corneilles, mais du coq et de ses poules. En le voyant dans cette drôle de posture, l'hôte lui demanda tout ébahi : « Mais que diable faites-vous là parmi les poules ? »

Après s'être remis au lit, Jack se vit assailli par la même mauvaise pensée ; il se leva une deuxième fois. Il allait entrer dans la chambre voisine quand, sans savoir comment, il se trouva au bord d'un grand fleuve, encore une fois poursuivi de deux chiens. Jack grimpa sur un arbre, mais les animaux le suivirent. Pour leur échapper, Jack s'avança sur une des branches pendant au-dessus de l'eau. Par malheur, elle n'était pas bien forte : la voilà qui craque et menace de se briser : Jack pousse un cri de frayeur. Alors l'hôte entra dans la cuisine pour attiser le feu : Jack était assis à califourchon sur la planche où étaient suspendues les marmites !

Une troisième fois, Jack quitta son lit pour se mettre dans celui de la pièce voisine. A peine là, il se mit à hurler de plus belle. « Qu'avez-vous donc ?, lui demanda son hôte. — Je me trouve en mal d'enfant, répondit le malheureux pipeur. — Nous enverrons donc chercher la sage-femme, dit l'hôte. » Jack perdit patience ; mais son fils, qui s'était éveillé lui aussi, suggéra d'employer quelques gouttes d'eau bénite et le signe de croix : les songes disparurent, et avec eux le maître de la maison.

Le lendemain matin, le pipeur et son fils se trouvèrent dans les ruines d'un vieux *rath*, non loin de la route.

Ce récit, d'après les remarques de Kennedy, se trouve dans le dernier stade de la décadence : c'est un *scealuidhe* d'un ordre infime qui le lui raconta. Le collectionneur ne douta pas qu'il ne provînt d'une saga ancienne. Ce qui est certain, c'est que le thème est absolument le même que celui de l'épisode du roman français. On peut même affirmer qu'originairement l'hôte ne fut pas un homme, mais une belle femme ; autrement on ne s'expliquerait pas les « mauvaises pensées » qui poussent Jack le Pipeur à pénétrer dans la pièce voisine !

La provenance épique du thème est encore plus claire dans un autre récit du même recueil [1] :

1. *Ibid.*, p. 232 et suiv.

Fion et ses compagnons entrent dans la demeure d'un nain magicien. Au milieu de la nuit, une femme d'une grande beauté s'approche des lits des héros irlandais. Se doutant de quelque chose, et avertis par Fion, ils ne succombent pas à la tentation. Seul Conan (qui joue, dans le cycle de Fion, le rôle de Keu) accepte l'invitation de l'enchanteresse et saute sur son char... pour tomber dans un puits. Il s'accroche à une poutre et se met à hurler. Ses camarades accourent ; ils le trouvent assis à califourchon sur une grande fourche à viande posée sur l'immense chaudron où, suivant l'ancienne coutume irlandaise, on avait cuit leur souper.

Après s'être remis au lit, Conan est assailli de nouveau par la tentation de la chair. Averti par l'expérience, il attend cette fois dix secondes pour sauter sur le char. Alors il se trouve au milieu d'une forêt, attaqué par un chat gigantesque. Mourant de peur, il crie pour appeler ses compagnons. Quand ils accourent, ils le trouvent couché sur le dos, le chat de la maison accroupi sur sa tête, en train de lui lécher la figure.

Tous se sont recouchés, quand un troisième cri retentit dans la maison ; cette fois, Conan s'imagine être en mal d'enfant. Fion force alors le nain à lever l'enchantement. Les héros préfèrent quitter la demeure de cet enchanteur, sans jamais y retourner. De là la locution gaélique : Puisses-tu en sortir mieux que Conan à Ceash ! adressée aux voyageurs et aux chercheurs d'aventures.

Le fait même que ce récit fait partie du cycle de Fion prouve son ancienneté.

A ces deux contes irlandais, je peux en ajouter un troisième du même recueil, pris dans une version de saga, moitié en vers, datant de 1725 [1] :

Le héros, qui conte lui-même son aventure, arrive à la demeure d'un magicien (gruagach), père d'une jolie fille. Ce *gruagach* le reçoit hospitalièrement et lui offre même la main de sa fille s'il veut bien combattre pour lui, le lendemain matin, contre une armée de fées ennemies. Par malheur, notre héros est le lâche des lâches. Au milieu de la nuit, il conçoit l'idée de s'enfuir avec la jeune fille, dont il est fort épris. Pour l'avertir de ce projet, il se lève de son lit ; mais au lieu de se trouver dans la chambre de la belle, le voilà qui traverse une forêt. Il arrive au bord de la mer, où il trouve un vieux canot. Poursuivi de démons, il s'embarque. Alors éclate une terrible tempête ; le canot fragile est près de se briser. Notre héros pousse un cri perçant. Le *gruagach* l'entend et dit à sa fille d'allumer une chandelle. Ils trouvent leur hôte dans la cave, assis sur un filtre qui couvre une grande cuve de bière en pleine fermentation !

1. *Ibid.*, p. 132 et suiv.

S'étant remis au lit, il dort un peu, puis se réveille et se décide une deuxième fois à s'enfuir avec la belle. Il va entrer dans sa chambre, quand, tout d'un coup, il se voit dans un vaste champ, attaqué par une bête féroce. S'enfuyant à toutes jambes, il arrive à un fleuve. Il s'y jette, mais à sa grande frayeur il s'enfonce dans la vase. Croyant sa fin venue, il jette un cri de détresse. Les voix du *gruagach* et de sa fille lui répondent. Il regarde : les voilà penchés sur lui qui se trouve au milieu d'une grande auge remplie d'eau et de grains. La bête féroce n'est autre qu'un des pourceaux du *gruagach*, d'une douceur exemplaire.

Après s'être nettoyé, il se recouche. A son réveil, le lendemain matin, il est couché en pleine campagne, près d'un *Sighe Brugheen* (fort danois).

Il est, bien entendu, inadmissible de supposer que les paysans irlandais aient pillé le *Guinglain* français, dont on ne connaît d'ailleurs pas de traduction irlandaise. Pour la version anglaise, qu'on pourrait à la rigueur regarder comme l'intermédiaire hypothétique entre le roman français et les récits irlandais, elle n'a pas cet épisode. Enfin, où veut-on que le poète français ait puisé ce récit magique sinon dans le folklore ? Nous ne connaissons par malheur pas de récits parallèles gallois ou bretons. Il est possible qu'il y en ait eu, au moyen âge. Le certain, c'est que cet épisode du *Guinglain* provient d'un récit celtique imprégné de folklore.

Alexandre Haggerty KRAPPE.

NOTE SUR *LA DANSE AUX AVEUGLES* DE PIERRE MICHAULT

Il a existé à la fin du moyen âge un groupe de poèmes dont l'œuvre de destruction de la Mort forme le tragique sujet. Dans une étude sur l'une de ces pièces, *le Mors de la Pomme* [1], j'avais signalé, après M. Mâle, les analogies qui unissent ce poème à d'autres poèmes du cycle de la Mort, en particulier aux deux œuvres curieuses analysées par Langlois dans son *Essai sur la Danse des Morts*, une *Vision de la Mort* qui se trouve à la fin des *Loups ravissans* de Maistre Robert Gobin, et les *Accidens de l'Homme* et qui me semblaient dériver d'une même source. Tout récemment M. Walton, dans un intéressant article paru

1. *Romania*, XLVI (1920).

dans *A Miscellany of Studies in Romance Languages and Literatures* [1], a eu l'heureuse idée de rapprocher ces deux poèmes du discours de la Mort, tel que nous le lisons dans *la Danse aux Aveugles* de Pierre Michault [2] et montre que ce discours est la source commune de la *Vision de la Mort* et des *Accidens de l'Homme*. Il décrit les gravures qui accompagnent le texte de la *V. de la M.* et en résume les strophes, imprime les quatrains des *A. de l'H.* ainsi que le texte du Discours de la Mort tiré de la *Danse aux Aveugles*, indiquant par des renvois [3] les rapports étroits qui unissent ces trois pièces. Dans les 3 poèmes nous retrouvons le personnage d'Accident et la Mort, montée sur un bœuf dans la *D. aux Av.* (tandis que dans la *V. de la M.* et dans les *A. de l'H.* c'est Accident qui est représenté sur un bœuf), Accident représentant les différents aspects que prend la Mort, en particulier les trois fléaux de Guerre, Famine et Mortalité ou Pestilence (la Peste), souvenir évident des cavaliers que l'auteur de l'Apocalypse aperçoit, la Guerre l'épée à la main sur un cheval roux, la Famine sur un cheval noir, la Mortalité sur un cheval jaune [4].

A ces calamités qui frappent les peuples, s'opposent les malheurs individuels, Maladie, les « accidents », tels que la mort du voyageur assassiné par des brigands dans un bois, du malheureux qui « chiet en l'eau », « de haut tresbuche », « meurt de dueil » ou de poison, mort du criminel pendu ou décapité. Les trois morceaux se terminent par la vision du Jugement dernier ; l'*A. de l'H.* ajoute à cette scène une strophe où un homme barbu, vêtu d'une longue robe, évidemment le prêcheur, exhorte « homme mondain » à voir « en son cueur ceste pourtraiture », à songer que mourir est la loi imposée par Dieu à Nature.

Ajoutons quelques remarques que suggère la lecture de ces textes : L'ordre logique des idées et des images est bien observé

1. P. 544-559 : *La Danse aux Aveugles*, *Les loups ravissans* et les *Accidens de l'Homme*, variations sur un thème macabre.

2. Édition de Lille, 1748, p. 67-79.

3. On pourrait ajouter quelques renvois : la gravure d'*A. de l'H.*, VI, rappelle *V. de la M.*, XVII, mais aussi celle de la str. XXIII, les textes sont différents : jeunes gens riches — « receveurs et grans tresoriers ».

4. Apocalypse, VI, 1-8.

dans la *D. aux A.* Le début, la présentation de la Mort, d'Adam et d'Ève, de Caïm et d'Abel se retrouve dans le même ordre dans la *V. de la M.* et dans *les A. de l'H.* Mais à partir de là ces textes groupent les images différemment, l'ordre primitif ayant pu être troublé après coup. Ainsi dans *V. de la M.* la str. V évoque la mort du noble, du prélat, du laboureur qui seraient mieux à leur place plus bas, après la str. XX p. ex., où il est question des juges, des procureurs malhonnêtes. Après les scènes d'entrée la *D. aux A.* présente la Mort sur le Bœuf, str. VI énumère les divers moyens de destruction de la Mort, str. VII introduit « Eage » (la Vieillesse) endormant les hommes « sur leurs temporels biens ». Puis paraissent les « trois verges », les grands fléaux Guerre, Famine, Mortalité qui déciment les peuples. La str. XIII qui décrit l'œuvre de Maladie et les strophes suivantes évoquent les accidents qui touchent l'homme isolé. La str. XVIII rappelle avec les Ménestrels de la Mort l'image d'une « dance dernière », où sont entraînés « finablement » « Beauté, sçavoir, force, bien et hauteur », serfs, « le roy ou l'empereur, » riches, mondains, les amoureux, « beauté mondaine » « ces corps bien fais, ces feminins visaiges Dorelotez partout mignotement », à la chair « tant bien nourrie » et dont la Mort fait « derompre nerfz et cleres voix esteindre » et nous songeons à Villon [1], dont les visions funèbres apparaissent toutes pénétrées de sombre poésie macabre. « Dansez donques, vivans, a l'instrument... apres danser viendrez au Jugement ». « Qui bien aura dansé... aura ung pris riche et inestimable. Le mal dansant aura pour son duaire Feu eternel, puant, abhominable ».

La *Danse aux Aveugles* s'achève ainsi par quelques emprunts évidents à la Danse Macabre. Les allusions à la Danse Macabre manquent dans les deux autres textes, sauf dans les *A. de l'H.* l'enfant vagissant transpercé par le trait d'Accident et l'homme et la femme assis devant une table richement servie et surpris par Accident.

Nous reconnaîtrons avec M. Walton dans le discours de la

1. Comp. *Testament*, XLI, « corps femenin qui tant es tendre, Poly, souef, si precieux... » et dans la *V. de la M.*, str. XIX « a ces mignotes femmes tant precieuses... Je fais flestrir leur beauté... ».

Mort de la *D. aux A.* la source où les auteurs de la *V. de la M.* et des *A. de l'H.* ont dû trouver la matière de leurs quatrains, mais ils en ont usé parfois avec tant de liberté que l'on peut se demander s'il n'y a pas eu tout de même un ou des intermédiaires entre ces textes ; ainsi dans la *D. aux A.*, str. XXI, les Ménestrels de la Mort entraînent les hommes dans la danse, dans la *V. de la M.* au contraire c'est Accident qui saisit un des trois joueurs de flûte et dans le texte il est dit qu'Accident attaque les amoureux : le sens de la scène est modifié, les rôles intervertis. Dans les *A. de l'H.* au contraire Accident tenant un luth accompagne ses trois musiciens qui attirent « les humains à ceste dance », comme dans la *Danse aux Aveugles*.

M. Walton indique des passages de poètes, l'un surtout d'E. Deschamps (*Œuvres*, II, p. 198, pièce 18, v. 1-20) qui résument « avant la lettre » les ravages d'Accident, le personnage principal de la *Danse aux Aveugles*. Accident lui-même n'a été retrouvé en aucun ouvrage antérieur à la *Danse aux Aveugles* et M. Walton suppose que Pierre Michault est le créateur de cette sinistre figure allégorique. Il oublie de dire que Accident est nommé dans un vers du *Doctrinal du temps présent* de ce même Michault et que M. Walton a publié [1] en 1931 en le datant de 1466 : Prudence « des Cardinales l'une » apprend à mépriser « Accident et Fortune ». Accident que Michault venait un an auparavant d'introduire dans la *Danse aux Aveugles* était-il déjà assez connu pour que son nom seul évoque une vision précise du terrible compagnon de la Mort ? N'est-il pas plus probable d'admettre que cette allégorie était plus ancienne que l'œuvre de Pierre Michault ?

Ainsi l'étude de M. Walton enrichit notre connaissance d'un groupe de poèmes qui décrivent les ravages de la Mort. Mais les sources mêmes du discours de la Mort dans la *Danse aux Aveugles* restent à trouver et les rapports des trois poèmes étudiés par M. Walton devront être encore précisés.

F. Ed. SCHNEEGANS.

---

1. Le *Doctrinal du Temps présent de Pierre Michault* (*1466*), thèse pour le doctorat de l'Université de Paris, Paris, Droz, 1931, p. 155.

LA PASSION D'ARLES (1430).

Au début de l'*Histoire du théâtre français en Belgique*, Frédéric Faber raconte avec force détails cette anecdote macabre, qu'après lui d'autres auteurs ont reproduite. En 1549, quand Philippe, fils de Charles-Quint, entra à Tournai, on représenta devant lui une pièce sur Judith. Le rôle d'Holopherne avait été confié à un assassin, hérétique par surcroît, qui fut décapité sous les yeux du prince par un jeune homme qui faisait le personnage de Judith. Faber ne donne comme référence que le « manuscrit inédit de feu M. H. Delmotte père ». Depuis cinquante ans on n'a pas réussi à vérifier la valeur de cette anecdote, qui pourrait bien avoir été fabriquée à l'époque où florissaient les fantaisies historiques des Alexandre Dumas et des Paul Lacroix [1].

Rien, à ma connaissance, ne permet d'affirmer que dans une représentation de mystère le supplice de la mort ait été réellement infligé à un homme. Mais un texte que m'a signalé mon collègue M. Eugène Déprez, nous apprend qu'on poussa, une fois, le souci de la réalité jusqu'à faire appel au concours du bourreau.

En 1430, probablement aux approches de Pâques [2], on joua la *Passion* en Arles, sous les auspices de la municipalité. Sur l'ordre des consyndics Nicolas de Saint-Martin et Étienne Bernard, le trésorier de la ville Bernard « Passarinus » donna huit florins à Jean de Lion qui avait été chercher le bourreau d'Avignon pour le « jeu de la *Passion de Jésus-Christ* ». Sur ces huit florins, six étaient alloués au bourreau, un à Jean de Lion, et un à l'homme qui avait ramené le bourreau en Avignon.

Jean de Lion reconnut avoir reçu cette somme, le 18 mai 1430, chez « Passarinus » en présence du notaire Pierre de Lanciac et des témoins Henri Vandeborn, tailleur, et Guillaume Longuet, peaussier. Voici le reçu :

Anno quo supra, et die XVIII mensis maii, per tenorem hujus appodixe

1. M. Hocquet, archiviste de Tournai, m'a fait savoir par l'entremise de M. Gustave Charlier que ni les histoires de Tournai, ni la relation officielle de l'entrée de Philippe ne faisaient allusion à cette décapitation. Au reste, Faber manquait absolument d'esprit critique.

2. Pâques tombait cette année-là, le 16 avril.

fiat cunctis manifestum quod apud Arelatum in domo honorabilis viri magistri Bernardi Passarini notarii de Arelatis thesaurarii universitatis predicte, in presencia et testimonio providorum virorum Henrici Vandeborna sartoris et Guillelmi Longueti pelliperii de Arelatis, testium ad hoc vocatorum ac mei notarii infrascripti, Johannes de Lione confessus fuit habuisse et recepisse a dicto thesaurario ibidem presente et de mandato nobilium et honorabilium virorum Nicholay de sancto Martino et Stephani Bernardi consyndicorum ibidem presentium, solvente, videlicet octo florenos cum dimidio pro causis sequentibus : primo pro salario ministri justicie sive borrelli Avinionensis qui hic venit *pro ludo sive passione domini nostri Jhesu Christi* VI florenos et pro eodem Johanne de Lione qui illum accessit quesitum, I florenum, et pro illo qui dictum ministrum Avenionem remeavit, I florenum, et sic sunt summa VIII floreni quos quidem florenos octo solvit mandato dictorum dominorum sindicorum et juxta ordinationem consilii factam die XIIII dicti mensis maii proxime lapsi, de quibus octo florenis se tenuit contentum et paccatum, et dictum magistrum Bernardum thesaurarium, ibidem presentem ut supra, quictavit. In cuius rey testimonium hanc appodixam scripsi ego Petrus de Lanciaco de Arelatis notarius auctoritate regia constitutus et signo meo, quo in meis publicis instrumentis utor, signavi

P. de Lanciaco.

(*En marge* : VIII^to f^o pro justicie ministro de Avenione [1].)

Si l'on a fait venir le bourreau d'une ville voisine, c'est évidemment pour qu'il tourmentât et suppliciât selon les règles de l'art Jésus et probablement aussi saint Jean-Baptiste [2]. Il est remarquable que, dès 1430, on ait poussé aussi loin la recherche de l'exactitude dans la représentation des supplices.

R. Lebègue.

---

1. Archives d'Arles, 1430, CC 148, f° 28 r°. D'après mes indications le bibliothécaire de la ville d'Arles a résumé ce texte dans le *Petit Marseillais*, au mois d'octobre 1930.

2. Au moment de la décollation l'acteur était remplacé par un « corps feint ».

CORRECTIONS

JEHAN RENART, *LAI DE L'OMBRE*

Les éditions du *Lai de l'Ombre* ne manquent pas, mais seule celle de 1913, donnée par M. Joseph Bédier d'après le manuscrit *A*, contient un glossaire. Le présent article est basé sur l'édition la plus récente, celle qu'a ajoutée M. Bédier à la fin de sa magistrale publication intitulée « La Tradition manuscrite du *Lai de l'Ombre* : Réflexions sur l'art d'éditer les anciens textes » (Paris, 1929). Cette édition a déjà donné lieu à plusieurs études critiques ; de 1930 à 1931 on a vu paraître celles de MM. Coculesco, Legge, Ewert, Shepard, Greg, Peeter, Collomp et Walberg.

Nous sommes loin d'exagérer l'importance des modifications que nous apportons ici. D'abord cinq vers altérés par des fautes d'impression doivent être rétablis comme suit :

Ce n'estoit pas cil qui vestoit	94
Ama, que je ne despris mie.	103
Que qu'il puist dire ne prometre	476
« Amis », dist ele, « or tost, hurtez !	640
Sachiez qu'il se tint a buer né	654

Sur les vingt-six vers qui, de l'avis de M. Bédier, sont fautifs, l'un est à retrancher ; pour le vers 932 on peut conserver la leçon du manuscrit,

Tot vostre cuer ont el mien mis
Cil doz mot et cil plesant fet
Et li dons que vos avez fet
A mon ombre en l'onor de moi.

On n'est pas obligé de la changer contre la leçon :

Tot mon cuer ont el vostre mis

La ponctuation du vers 427 nécessite un arrêt brusque :

Mès vos l'avez en autre sens
Noté : folement, si m'en poise.

On peut éviter cet écueil comme l'a fait M. Bédier lui-même en 1890 :

Noté folement : si m'en poise.

Parmi les modifications suggérées par M. Schultz-Gora, *Archiv*, LVII (1930), 47-62, signalons surtout qu'à la fin du vers 625, il faudrait mettre un point au lieu d'une virgule :

De l'anel qu'il m'a ou doi mis.

Dans deux autres cas où l'on fait une citation il nous semble préférable de ponctuer celle-ci différemment. Dans le texte imprimé on lit au vers 157 :

Certes mar ai desaamé, »
Fet cil, « qui d'amors ert seurpris :
Or m'a Amors en tel point pris,
Qu'ele veut que son pooir sache,

Ainsi *desaamer* fait l'office d'un verbe actif, et entre *cil* et *qui* un autre *cil* au cas régime direct doit être sous-entendu. Il paraît plus prudent de considérer *desaamer* comme un verbe neutre et de lire ensemble *cil qui* :

Fet cil qui d'amors ert seurpris,
« Or m'a Amors en tel point pris

M. Bédier ponctue le vers 884 comme suit :

« Sachiez », fet il, « tout a un mot,
Que je n'en reporterai mie,
Ainz l'avra ja ma douce amie,
La riens que j'aing miex enprès vos.

Nous proposons de reporter les guillemets au vers suivant :

« Sachiez », fet il tout a un mot,
« Que je n'en reporterai mie :

Pour le vocabulaire nous tenons d'abord à signaler les quinze remarques faites par M. Bédier dans son édition de 1913, pages XI à XVI, pour déterminer le bilan de l'œuvre littéraire de Jean Renart.

Trois de ces locutions ne sont pas du domaine exclusif de notre poète, car on peut en trouver facilement des exemples ailleurs. C'est ainsi que *s'avoir* « se comporter, tenir son rang » est enregistré dans Godefroy, I, p. 583 c et VIII, p. 260 c ; Tobler-Lommatzsch, I, p. 776 ; O. M. Johnston, *Language*, III (1927), p. 100-2. Il y a des exemples nombreux de la conjonction *d'endroit ce que* « vu que » dans Lacurne de Sainte-Palaye, V, p. 360 b ; Johnston, *Mod. Lang. Notes*, XLI (1926), p. 181-2 ; Tilander, *Lexique du Roman de Renart*, *s. v.* Enfin des passages analogues à *dont il lor covendra molt bien* « ils se débrouilleront très facilement » se trouvent chez Schultz-Gora ;

Godefroy, II, p. 348 b ; Tobler-Lommatzch, II, p. 984 ; Mussafia, *Sitzungsberichte d. phil.-hist. Classe d. kais. Akad. d. Wiss.*, 136 (Vienne, 1897), Abh. VII, p. 37.

***

Voici maintenant une liste des mots du glossaire de 1913 pour lesquels l'acception indiquée peut être précisée.

[*S'acointier :*] *s'est... a lui acointiez*, se fit connaître de lui, 663.

Afere, voir *Atorner* et *Torner*.

[*Asener :*] *i asena*, se dirigea vers son but, y parvint, 908.

Atorner mon afere du tot, régler toutes mes actions, 854.

Avec, en plus de, outre, 304 ; à la fois, aussi, 488, 785.

Aventure, 45 ; *bone aventure*, bonheur, 714.

Bailleu, sujet, vassal, 121. Cité par Lacurne de Sainte-Palaye, II, p. 371, par Godefroy, *Complément*, VIII, p. 273 c, et par Tobler-Lommatzch, I, p. 805. Godefroy fait erreur en définissant ce vocable, mais il cite correctement *Baille* dans Jean Bodel, *Jeu de saint Nicolas*, 547 et dans Guillaume le Normand, *La Male Honte*, 80.

Chanter de Renart. Les variantes portent toutes *Bernart*. Ailleurs on trouve *Martin*. Schultz-Gora veut traduire le passage dans le *Lai de l'Ombre* par céder ». Godefroy le traduit par « se dédire, se rétracter » en le rangeant sous le mot *bernart* « sot, niais, nigaud ». Comme l'a fait remarquer Lacurne de Sainte-Palaye, le nom actuel de l'âne, *Martin*, était autrefois *Bernart*. C'est ainsi que l'âne du *Roman de Renart* s'appelle *Bernart l'archiprestre*. Dans son *Lexique du Roman de Renart* (Göteborg, 1924), G. Tilander enregistre *parler d'autre Bernart* (ou *Renart* ou *Martin*) ; il le définit justement par « parler d'autre chose, changer de ton ». Quoique L. Sainéan, dans *Les Sources indigènes de l'étymologie française* [sc. *Les Étymologies indigènes du vocabulaire français*], II (Paris, 1925), p. 345, estime qu'il est superflu d'en chercher l'origine, nous allons nous y hasarder quand même. H. Suchier, *Miscellanea linguistica in onore di G. Ascoli* (Turin, 1910), p. 65-67, a essayé le premier d'en expliquer l'origine. Il considère *Martin* comme une forme corrompue de *matire* « matière » ; donc *Bernart* dans notre poème en serait une altération analogue. Il s'ensuit que Martin a dû s'écrire originairement avec une minuscule. Voilà pourquoi Godefroy a raison de placer l'idiotisme *chanter* (ou *parler* ou *plaidier*) *d'autre Martin* sous le mot *martin* « sujet ». La définition de Tilander n'est valable que pour les locutions qui contiennent le mot *autre*. Leur sens n'est pas le même quand ce vocable manque. Autant que nous le sachions, on ne trouve jamais *Martin* dans cet idiotisme qu'après le mot *autre*. Nous ne connaissons que deux passages où ce mot est absent. Enfin le vers 815 du *Lai de l'Ombre* : *vos m'apreingniez a chanter de Renart* et, de même, l'expression *c'est li plais de Beraut* dans *Raoul de Cambrai*, 3433, signifie « vous parlez en vain, vous perdez votre temps ».

Conter. Le dernier vers du lai se lit : *Contez, vos qui savez de nombre*. G. Paris, *Romania*, XIX (1890), p. 615, a posé la question d'un calembour : « Est-ce une formule usitée, en terminant les contes, et qui joue sur les deux sens du verbe *conter* ? » A cet égard il faut en rapprocher les vers 389-390. Cf. R. T. House, éd. *L'Ordene de chevalerie*, p. 64.

Couvent, voir *Fausser*.

Dangier, domination, pouvoir, 396, 524.

[*Estre deceu :*] *bien seroie ore deceüe*, je commettrais maintenant un méfait terrible, 530. Godefroy cite l'emploi du verbe réfléchi « se decevoir » chez Froissart dans le même sens.

[*Desvoier :*] *desvoie*, détourne, 218.

Doit, voir *Mannel*.

Dont ne, n'est-ce pas que, 698. Meyer-Lübke, *R. E. W.* ³, n° 2795 ; *Mod. Philology*, XXVII (1929), p. 155-7.

Emparlé, hautain en paroles, intempérant de langage, 68. Montaiglon-Raynaud, *Recueil général et complet des fabliaux*, I (Paris, 1872), p. 108, en offre un exemple dans *Sire Hain et Dame Anieuse*.

[*Eslire :*] *la volenté m'est eslite*, la volonté est disposée en moi, je me suis décidé, 43. Dans la *Romania*, LI (1925), p. 103, L. Foulet traduit : « il pousse ma volonté ».

Eslit, 41 ; c'est un titre : Jean Renart a dédié et *Le Lai de l'Ombre* et *Guillaume de Dole* à Milon de Nanteuil, descendant de l'illustre famille de Châtillon-sur-Marne. Il fut élu évêque de Beauvais le 16 décembre 1217. C'est à ce même personnage qu'on fait allusion dans les *Récits d'un ménestrel de Reims au XIII*e *siècle*, éd. N. de Wailly (Paris, 1876), § 151, 170.

Estre, être, 3 ; *qu'est-ce ?*, que se passe-t-il ? 588, 612 ; *que il n'en fust bien*, sans qu'il fût bien reçu d'elle, qu'il entrât dans ses bonnes grâces, 77. Outre les exemples de cette dernière locution donnés par Godefroy, III, p. 645 b, elle se rencontre dans *Berte*, p. 184 (éd. Scheler) ; *Cligès*, 4529 et *Yvain*, 1589 (éd. Foerster) ; *Fouke Fitz Warin*, p. 31, ligne 15 (éd. Brandin).

[*Fausser :*] *fausse... de couvent*, feint, trompe, 485. Dans *Raoul de Cambrai*, 2665, *fausa de convenant* semble signifier « il ne tint pas sa promesse, il rompit le pacte ». De même dans *Jehan et Blonde*, 1036, Suchier traduit *faus couvent* par « convention violée ».

[*Ferir :*] *ne l'a or en autre maniere ferue du poing lez l'oïe*, pour le moment il ne lui a fait entendre rien de plus, il n'a rien ajouté qui pût lui déplaire, 717. Mussafia, *ibid.*, 135, Abh. XIV, p. 30, compare cette litote au vers 930 du *Lai de l'Ombre*, au vers 1410 de *Guillaume de Dole* et au vers 5645 de *L'Escoufle*.

Frans, dégagé, libre d'allure, 109.

Geu, jeu, 948, 958 ; *geus partiz*, alternatives, 832.

Ireus, furieux, impitoyable, 84.

Legiers, agile, 109. Godefroy, IV, p. 756 a, et X, p. 69 c, en cite plusieurs exemples.

Lez, voir *Ferir*.

Mai : molt bon mai ot, il mena une vie très heureuse, 106. Cité par Godefroy, V, p. 70 a, avec trois autres passages.

[*Manier :*] *maniere*, souple, habile, exercée à, 544. Mussafia, *ibid.*, 136, Abh. VII, p. 19 ; Lacurne de Sainte-Palaye, VII, p. 264 a et 357 a ; Godefroy, V, p. 148 b ; Montaiglon-Raynaud, *ibid.*, VI, p. 349 ; *Œuvres poétiques de Philippe de Remi*, II, p. 387 ; Tilander, *Lexique du Roman de Renart*, s. v. *Manuier*.

Manmel : doit manmel, petit doigt, 606. Défini fautivement par Godefroy, V, p. 141 c. Aux exemples qu'il relève, on peut ajouter *Le Roman de la Rose*, 2005 ; *Lancelot*, 4658 ; *Guillaume d'Angleterre*, 2443 ; Tilander, *Glanures lexicographiques* (Lund, 1932), s. v. *Manel*.

Meshui : atant meshui, dès maintenant, désormais, 960.

[*Messeoir :*] *qui me messiece*, qui soit à mon détriment, 697.

Miex, meilleur, 929 ; *miaus plesanment*, de façon plus agréable, 284.

Mot, 546, 933 ; *tout a un mot*, aussitôt, 884. Godefroy, V, p. 421 c, cite *a un mot* dans une chanson de Jocelin de Bruges où Scheler, *Trouvères belges du XIIe au XIVe siècle* (Bruxelles, 1876), p. 316, traduit par « aussitôt ».

Nombre, voir *Conter*.

Oïe, voir *Ferir*.

[*Partir :*] *s'en estoit parti*, s'était partagé, 134.

Plesanment, voir *Miex*.

Poing, voir *Ferir*.

Por, en raison de, vu, 69 ; malgré, 209 ; au risque de, 457 ; *por que*, pourvu que, 592 ; *por... que*, quelque... que, 749, 822.

Proverbes. *Qui bien nage bien rime*, pour bien naviguer il faut bien ramer, 46. Schultz-Gora renvoie à Philippe de Remi, *Jehan et Blonde*, 6246 (éd. Suchier) et à Gerbert de Montreuil, *Le Roman de la Violette*, p. 264, 307, 349 (éd. Buffum) ; cf. Godefroy, VII, p. 199 a. *Qui tant estraint croste que mie en saut, ce par est trop estraint*, qui trop embrasse mal étreint, 836-7.

Puis, depuis, plus tard, 877 ; *puis que*, depuis que, 919 ; *puis... que*, plutôt... que, 746-8, 782-3.

Renart, voir *Chanter*.

Rive : vient a rive, vient à bon port, à repos, 47. A. T. Baker, *Rev. langues rom.*, LIX (1916), p. 396, en cite d'autres exemples.

Seoir, s'asseoir, 327, 721 ; *siet*, est situé, 227.

Sofime, astuce, artifice, 257.

Souploier, s'incliner, devenir humble, 40.

Torner, tourner, 277 ; *torner a*, valoir à, rapporter, 42, 761 ; *torner son afere*, s'appliquer, 88, 460.

Trés, dès, 408 ; *trés par mi*, à travers, 773.

Venir, devenir, 450 ; *il vos venroit miex*, il vous vaudrait mieux, 242.

Voie, pèlerinage, 504.

Volenté, voir *Eslire*.

Son vuel, autant qu'il dépend de sa volonté, à son gré, 163.

***

En outre il faut signaler les vocables qu'on ne pouvait pas relever dans le glossaire de l'édition de 1913 pour cette raison qu'ils se trouvent uniquement dans le manuscrit *E*.

Aere, allons !, eh bien !, 244.

Alaschier, alléger, adoucir, soulager, 171.

[*Desaamer :*] *ai desaamé*, j'ai négligé d'aimer, je me suis abstenu d'aimer, 136.

Desploier, employer, 39. Godefroy, II, p. 632 a, en cite un exemple chez Jean de Condé.

[*Entrelere :*] *entrelet*, laisse au milieu, interrompt, tempère, 35.

Ju, 705.

A mesure, petit à petit, 34.

Ostagier, retenir en otage, 523.

De pou, très facilement, 523.

Seürté, engagement, 791.

Soufrain, en lâchant la bride, à bride abattue, 272. Gelzer cite *soufrener*, « brider » dans *Ider*, 2316, 3574.

[*Soutis :*] *soutise*, sotte, 623. Godefroy, VII, p. 488 b, relève *sotois*, sot, insensé.

[*Voiseus :*] *voiseuse*, prudente, rusée, 567.

Raphael Levy.

COMPTES RENDUS

Rodrigues Lapa, **Das Origens da poesia lirica em Portugal na Idade-media**; Lisboa, 1929; in-8, 357 pages.

Ce livre est intéressant, non seulement par le juvénile enthousiasme dont il déborde, mais par les questions qu'il soulève et les solutions qu'il propose. J'aurais souhaité en faire un compte rendu détaillé, mais j'en suis détourné par certains défauts de composition qui rendent fort difficile la tâche du critique. Si l'auteur avait soumis son travail à une revision plus attentive, il aurait été amené sans doute à préciser sa pensée, à fortifier ses arguments et à les dégager des hors-d'œuvre où parfois ils s'enlisent. Je me bornerai à exposer de mon mieux ses idées essentielles et à faire sur quelques points des réserves nécessaires.

Dans l'ensemble, je le reconnais volontiers, le livre est bien conçu. Il se divise en quatre parties, qu'il y eût eu, au reste, grand avantage à séparer nettement. La première, divisée en trois chapitres, est consacrée aux théories antérieures sur les origines du lyrisme roman en général. Le premier de ces chapitres combat « la théorie arabe », le second celle « des fêtes de mai », le troisième expose, avec une complaisance marquée, celle des « médio-latinistes », en s'appuyant surtout sur les travaux de Wilhelm Meyer, de Scheludko et de H. Brinkmann. — La deuxième partie nous expose, également en trois chapitres la théorie propre de l'auteur (IV, « les origines liturgiques »; V, « la transition »; VI, « le lyrisme antérieur à l'imitation provençale »). — La troisième nous décrit le milieu où la poésie portugaise est née et s'est développée (VII, « les agents créateurs »; VIII, « l'ambiance sociale »). — La quatrième a pour objet des questions de forme (IX, « le parallélisme »; X, « de la versification »). Dans le onzième et dernier chapitre, qui forme la conclusion, l'auteur, en s'aidant de refrains des *vilancicos* du XVIIe siècle, essaie de dégager « les thèmes initiaux » de la lyrique indigène et de déterminer les procédés de développement que leur ont appliqués les poètes provençalisants qui se les sont appropriés.

Réduite à ses grandes lignes, la théorie de M. L. peut se résumer de la façon suivante.

Toute la lyrique populaire [1] du Portugal est sortie de la poésie liturgique. Aux Xe et XIe siècles, une riche floraison d'hymnes, de tropes, de séquences, de proses s'était épanouie autour du grand sanctuaire de Compostelle et d'autres plus modestes centres de pèlerinages régionaux. Dans ces formes mêmes, des sujets profanes furent bientôt traités, en latin, par des clercs, et par des clercs seulement, car « seuls des hommes connaissant la métrique latine et exercés dans l'art musical pouvaient se hasarder à interpréter et à développer les textes liturgiques » (p. 205) [2]. Ce sont d'autres clercs, les goliards, qui « sécularisèrent cette poésie et formèrent la transition entre les centres de culture littéraire et le peuple, représenté par les jongleurs ». Ce sont aussi des clercs, mais des clercs mondains, clients des cours ou chapelains des grands, qui avaient créé, dans le Sud et l'Ouest de la France, la poésie courtoise : « ce sont eux qui ont enseigné aux hommes de cour l'art d'aimer avec élégance » (p. 206-7). C'est de leurs théories que s'est alimentée, en Portugal, cette poésie imitée de celle des troubadours, qui vint, au XIIIe siècle, reléguer au second plan la poésie autochtone. Celle-ci, heureusement, ne disparut pas ; elle fournit aux poètes de cour des thèmes qu'ils développèrent dans les *cantigas d'amigo*, dont les deux motifs essentiels sont empruntés à la vie réelle : ce sont l'éloignement de l'ami appelé aux armées pour combattre les Maures et la mention, à des occasions diverses, de lieux de pèlerinage servant de cadre à de minuscules actions (p. 246 ss.). Ainsi s'unissent, dans ces œuvres, où l'artifice se marie au naturel, l'esprit religieux et le sentiment national sous la seule forme qu'il pût alors revêtir.

« L'ambiance sociale » est celle d'une société bourgeoise où l'amour est chaste, la femme respectée, l'autorité de la mère sur les filles sans limites : reflets lointains des mœurs et du droit germaniques, dont les traces sont également sensibles dans les *forais* ou chartes municipales (p. 257 ss.).

C'est aussi dans cette société que se recrutent les « agents créateurs » et propagateurs de cette poésie, les clercs défroqués devenus jongleurs et les *segrers* ; ceux-ci sont en général des chevaliers-paysans (*cavaleiros-vilãos*), tour à tour soldats et laboureurs, « enrichis à l'ombre des libertés municipales, constituant une aristocratie bourgeoise qui tendait à se confondre avec la noblesse de race » et dont les membres revendiquaient le titre de *dom*, réservé en principe aux *ricos homems* (p. 231 ss.).

Il y a là, comme on le voit, une élégante et hardie construction, mais

---

1. M. L. prend soin (p. 197 ss.) de préciser ce qu'il entend par là et il définit la poésie populaire « un matériel artistique, de caractère traditionnel, propriété de tous » (p. 201), c'est-à-dire non seulement des couches inférieures, mais de la population tout entière.

2. C'est à ces clercs qu'on aurait attribué, au XIe siècle, le nom de **tropatores*, qui s'explique de lui-même. M. L. insiste aussi (p. 125-134) sur le fait que plusieurs genres populaires (*loa*, *ensalmo*, *prosa*) sont désignés par des mots empruntés à la liturgie.

dont les bases paraissent assez fragiles. Je me contenterai de formuler brièvement, sans discussion, quelques objections ou remarques qui se présenteraient d'elles-mêmes à tout esprit non prévenu.

L'existence en Portugal, dès le xe ou le xie siècle, d'une poésie d'amour en latin est des plus problématiques : M. L. lui-même avoue (p. 210) que « la poésie goliardique y est presque complètement inconnue ». Ce « presque » n'est-il pas de trop ? Il néglige du reste le stade intermédiaire et essaie de faire sortir directement la poésie en langue vulgaire de la poésie liturgique. En ce qui concerne les formes, le fait qu'elles dériveraient de la poésie liturgique n'a, en soi, rien d'impossible ; mais il faudrait, pour nous en convaincre, une argumentation autrement serrée. Il faudrait, en regard des types de versets ou strophes latines, placer des spécimens des formes vulgaires, ce à quoi M. L. ne s'est pas risqué. Il y a là un hiatus qu'il n'a pas essayé de combler. La versification des *cantigas d'amigo* repose, en somme, sur deux principes : la répétition de la même idée, parfois de la même phrase sur deux assonances et le *leixa-prem* ou répétition, en tête d'une strophe, du dernier vers de la précédente. Or ces deux procédés ne se retrouvent pas dans la poésie liturgique. Et voilà qui suffit à ruiner les affirmations, au reste souvent vagues et décousues, qui remplissent les chapitres IX et X.

Quant aux thèmes traités par la poésie « populaire », il est évident qu'on n'en trouvera aucune trace dans la liturgie ; et M. L. lui-même n'a nullement insisté sur ce point [1]. C'est aussi une hypothèse fort hasardée que celle qui consiste à attribuer à des clercs la création des lieux communs courtois, qui sont si profondément imprégnés d'esprit mondain et chevaleresque, et la morale courtoise, si manifestement contraire à la morale chrétienne. De ce que certains clercs, comme André le Chapelain, s'en sont faits les interprètes, il ne faut pas conclure qu'ils en aient été les « créateurs ». M. L. s'est ici laissé égarer par les paradoxes aventureux de M. Brinkmann, que j'aurai prochainement l'occasion d'examiner ailleurs [2].

Et, pour appuyer ces théories, quels arguments étranges. Le concubinat des prêtres était alors « surtout en Angleterre », précise honnêtement M. L., une pratique assez répandue : que d'occasions, pour les clercs, de chanter l'amour ! (p. 207). Berceo, comme saint François, se donne le nom de jongleur ; l'archiprêtre de Hita dit qu'il a enrichi de maintes pièces le répertoire des jongleurs ; dans l'*Altercatio Phyllidis et Floræ* il est discuté sur les mérites respectifs, en amour, du clerc et du chevalier ; Guillaume IX déjà fait allusion à ce thème : indices, singulièrement vagues, « que le clerc a été

1. Il se montre toutefois assez disposé à accepter l'hypothèse étrange (pour ne pas dire plus) de M. C. B. Lewis qui fait sortir du récit de l'Annonciation dans les Évangiles apocryphes « les thèmes de la fontaine comme lieu de séduction et du rossignol qui en trouble l'eau » (p. 115).

2. Au tome I de mon livre (sous presse) sur la poésie lyrique des troubadours.

le devancier et le maître du troubadour et qu'il est dès lors (?) devenu pour lui un rival redoutable » (p. 210). D'autres rapprochements ne sont pas moins hasardés : tout ce qui concerne la « parodie des thèmes religieux » (p. 153 ss.) est parfaitement étranger au sujet : M. L. avoue au reste lui-même (p. 162) qu'il n'y a pas en Portugal « d'exemples évidents » de ce genre.

Presque tous les renseignements fournis sur la condition des auteurs ou propagateurs de la matière poétique sont empruntés aux *cantigas de mal dizer* ou aux tensons [1]. Mais on voudrait trouver ici plus de textes précis, plus de traductions (car les textes sont souvent obscurs) permettant de contrôler les affirmations de l'auteur [2]. On a l'impression qu'il pouvait tirer de ces textes bien davantage. Il regrette (p. 181) qu'ils aient été jusqu'ici trop peu exploités. Pourquoi ne comble-t-il pas lui-même cette lacune ? De ceux qui sont cités il résulte que les *segrers* étaient souvent chevaliers, qu'ils faisaient profession de porter les armes et de louer leurs services. Rien ne prouve donc qu'ils aient réalisé ce type du « chevalier-vilain » décrit plus haut. Leur art ne pouvait se manifester que dans les cours ; l'exercice de la tenson ne se conçoit que dans un milieu où ils pouvaient trouver des partenaires et un public. — L'un des rares textes cités (p. 221) nous apprend enfin que la plupart des gens appellent *segrer* tout « écuyer quémandeur » : voilà une définition qui convient bien mal à ces petits propriétaires fonciers, riches et sédentaires, que nous fait connaître le chapitre VII.

Il se peut, et je l'ai déjà reconnu, que j'aie jadis, quand j'avais l'âge de M. L., celui des hypothèses aventureuses, quelque peu exagéré le rôle des influences étrangères dans la formation de l'ancienne poésie portugaise. Mais M. L. va, à son tour, beaucoup trop loin dans le sens inverse. Laissons le soin de nous départager à des études ultérieures. Rien n'est plus propre à les provoquer qu'un livre comme celui-ci, qui a du moins le mérite de « faire le point » très exactement ; on souhaite d'y voir, ainsi que dans la méritoire édition des *cantigas d'amigo* par M. J. J. Nunes [3], l'indice d'un renouveau des études d'histoire littéraire médiévale en Portugal.

A. JEANROY.

Herbert King STONE, **Les Vers de Thibaut de Marly**, *poème didactique du XIIe siècle publié intégralement pour la première fois avec une introduction, des notes et un glossaire* ; Paris, E. Droz, 1932 ; in-8, 186 pages.

---

1. M. L. affirme (p. 230), contrairement à toute évidence, que la tenson est antérieure à l'influence provençale ; les ressemblances de formes, l'habitude de nommer l'adversaire en tête de chaque couplet prouvent évidemment le contraire.

2. Il est tel texte dont il ne tire pas moins de quatre importantes conclusions (p. 181) et dont il cite tout juste quatre vers.

3. Voy. sur ce livre *Romania*, LII, 553, et LV, 317.

Cette édition a été présentée par M. Stone pour le doctorat de l'Université de Paris, et elle a été accueillie de la façon la plus favorable : c'est en effet un excellent travail, œuvre d'un esprit mûr et précis, doué d'une rare vigueur de critique, et dont on doit attendre d'utiles contributions à l'histoire de notre littérature médiévale.

On a souvent parlé de Thibaut de Marly, appelé aussi Th. de Mailli, et à qui ont été attribués les *Vers de la mort* (voir l'édition de Méon dans la collection de Crapelet), mais on n'a jamais publié ses *Vers* que de façon fragmentaire et parfois fort médiocre (p. ex. R. Reinsch dans l'*Archiv* de Herrig, LXIII). M. St. a montré que Thibaut de Montmorency, seigneur de Marly, né sans doute vers 1132, devint moine entre 1182 et 1185 à l'abbaye cistercienne du Val Notre-Dame (près de Mériel, Seine-et-Oise) ; il vivait encore en 1190, peut-être en 1192. Il a dû composer son poème avant de se faire moine, et probablement peu de temps avant, donc entre 1182 et 1185. Ces *Vers*, qui n'ont pas d'autre titre, sont une manière de sermon, assez bien construit, qui présente dans son fond des analogies avec le *Sermon* de Guichart de Beaulieu qu'il cite. Nous en avons 3 manuscrits : B. N. fr. 25405 (*A*), 1850 (*B*), Londres, Lambeth 522 (*C*) ; M. St. a établi son texte d'après *A* amendé au besoin à l'aide de *B* ; quant à *C* il est si constamment médiocre qu'il ne pouvait être utilisé pour la rédaction de l'appareil critique et M. St. a pris le bon parti de l'imprimer tout au long en regard de son texte restitué.

Le texte des *Vers* abonde en difficultés, qui ont été discutées et souvent résolues de la façon la plus ingénieusement intelligente. Pour quelques-unes, je proposerais cependant d'autres solutions. — 56. La bonne leçon est *ert*, conservé par *A C*, non *est* ; c'est un récit où tous les verbes sont à un temps passé. — 60. Transformer *ofrende* en subst. féminin est commettre un solécisme qui n'est autorisé par aucun des mss. — 64. *Et cil de l'aorer ne furent mie tent* ; lire *del aorer* ; si *aorer* avait un régime pronominal, ce pronom prendrait la forme forte. — 87. *s'i*] l. *si*, adverbe concessif. — 140. La leçon de *A B* : *Coment il pueent* est satisfaisante et la correction inutile. — De même celle du v. 310 ; la bonne leçon, appuyée par *A*, est celle de *B* : *qui i puisse pas estre* ; *pas* est positif, comme *point* au v. 421. — 383-4. Ces deux vers doivent être lus : *Cele* [l'âme] *qui est perdue*, *malement l'a* (leçon de *B*) *traïe* — *Li cors ou a esté* ; allusion au fameux *Débat de l'âme et du corps*. — 410. La leçon de *A C Mout par ert fous et fole* est correcte et rend inutile la correction [*e*] *ffolez* (d'après *B* : *affolez*). — 421. Les deux négations, ajoutées par l'éditeur, faussent le sens : « Quand l'homme vieillit, il perd ses forces... » ; *point* (dans *B*) a le sens positif, comme dans ce vers (3872) du *Tristan* de Béroul : *Se a vos dras point en adoise*. — 454. Le texte de *A*, ici adopté, n'a pas de sens, non plus que celui de *B* : texte altéré sans remède. — 541. Le mot abstrait *mespresure* n'est pas à sa place ici ; la bonne leçon (*l'entoscheüre*) a été conservée par *B* et à peine altérée par *C*

(*letocheure*). — 542. Corr. *cors* en *cuers* et lire (avec *B*) *se repent*. — 577. *S'avra en lor estole mout puant orleüre* (texte de *B* ; *C* manque). On ne voit pas pourquoi le bord de leur étole (des clercs sodomites) serait plus fétide que le reste ; lire avec *B*, *oleüre*. — 654. *Si claiment d'oir en oir enfer a remenant* (texte de *B*) ; la correction de *enfer* en *enfer*[*m*], traduit par « perfide » ne satisfait pas son auteur lui-même. Je comprends : « ces gens-là (ceux qui refusent de restituer le bien volé par leurs ancêtres) revendiquent l'enfer de génération en génération ». — 670. La bonne leçon est celle de *A* : *mais d'itant* (*B meditant*) *m'esbaudis*. — 678. *nen*], l. *n'en*, ce pronom se rapportant à l'idée précédemment exprimée, la nécessité de racheter ses péchés par de bonnes œuvres.

A. Jeanroy.

Notes diverses sur *Aucassin et Nicolette* : 1. Ferdinando Neri, « **Viel antif** » [Estr. dagli *Atti della Reale Accad. delle Scienze di Torino*, LXVI, 1931] ; — 2. Grace Frank, **The cues in** *Aucassin et Nicolette* [*Modern Language Notes*, Jan. 1932, pp. 14-16] ; — 3. J. Killa Williams, **A disputed reading in** *Aucassin et Nicolette*, § I. 2 [*The Modern Language Review*, XXVII, 1, Jan. 1932, pp. 62-63].

I. — M. Neri apporte une explication nouvelle du second vers de la chantefable :

del deport du viel antif.

L'on tend aujourd'hui à admettre que le couple d'adjectifs *viel antif* a une valeur substantive et désigne un individu, le jongleur, l'auteur ou peut-être son modèle. M. N. voit quelque difficulté à cet emploi avec valeur de substantif et propose de laisser au couple sa valeur adjective en le rapportant à *deport*, dans des conditions, il est vrai, assez particulières.

Il voit en effet dans *du viel antif* une construction partitive qu'il éclaire en en donnant la traduction italienne que voici : « Le prime parole della cantafavola esprimo un invito a chi voglia udire buoni versi « del diporto di quel vecchio antico, di quel d'una volta. »

Et il rapproche des exemples d'ancien français, p. ex. *Roland* 2143 : *Les colps des mielz, cels sunt de Durendal*. Je pense qu'en français moderne M. Neri aurait cherché des analogies du côté des exemples comme : *Il a de l'esprit, (et) du meilleur*. Il faudrait donc comprendre, je pense, le début d'*Aucassin* à peu près ainsi : « Si vous voulez entendre en de jolis couplets l'amoureuse histoire — et elle est des vieilles, vieilles, — de deux beaux jeunes gens... » Cette interprétation me paraît s'accorder assez bien avec l'allure parlée, dramatique, du texte d'*A. et N.* : une phrase ainsi coupée, à incise expressive, serait bien faite pour donner de la vivacité et de la vie. Mais à la vérité le point de départ grammatical de M. Neri ne me paraît pas très certain : je ne sens pas la même gêne que M. N., et avant lui

G. Paris, à l'emploi substantif du couple *viel antif* ; on sait que l'on a pu y voir un surnom à deux éléments égaux, qui n'aurait rien de plus étrange que les noms modernes à allure de sobriquets (quelles qu'en soient d'ailleurs l'origine et la forme première), *Beauvilain*, *Belgrand*, *Bongrand*, *Petitblond*, etc. ; mais l'un des deux éléments peut seul avoir une valeur substantive, l'autre le qualifiant (ou le quantifiant), comme c'est le cas dans *vieux brave*, *grand lâche*, ou dans *imbécile fieffé*, *mignon joli*, etc.

II. — Je suis embarrassé pour trouver au mot « cue » une traduction qui rende compte immédiatement de l'idée exprimée par Mme Grace Frank dans sa courte note, ingénieuse et rigoureuse (trop peut-être), des *Modern Language Notes*.

On se rappelle que, devant chacun des morceaux, alternativement chantés et dits, qui constituent la chantefable d'*A. et N.*, apparaissent dans le manuscrit alternativement les formules *Or se cante* et *Or content et dient et fabloient*, celle-ci avec de menues variantes formelles. Il y a lieu de remarquer en outre :

1° que devant le premier morceau (qui est chanté) il n'y a, exceptionnellement, aucune formule ;

2° que devant le second morceau (qui est parlé) la formule est, par exception, liée grammaticalement au texte suivant : *Or dient et content et fablent que li quens Bougars de Valeme faisoit guere* etc. ;

3° que, dans le manuscrit, les formules ne sont pas placées précisément en tête de chacun des morceaux, en manière de titre, comme le laissent croire les éditions, et en particulier la mienne ; elles sont plutôt placées en queue du morceau précédent, comme complément de la dernière ligne dans les morceaux en prose, ou pour boucher le vide laissé dans la largeur de la colonne par le vers orphelin et la mélodie qui le surmonte à la fin des morceaux en vers.

Mme Frank paraît se fonder sur la première et la dernière de ces remarques pour conclure que les formules ne se rattachent pas en réalité uniquement à la réplique qu'elles précèdent, ne sont pas des indications de réplique, mais plutôt des « appels de réplique » inhérents à la réplique précédente et annonçant le caractère de la réplique à venir. Naturellement cette disposition n'a de sens que s'il y a au moins deux exécutants, le chanteur qui annonce au diseur : « A ton tour, parle », le diseur qui annonce au chanteur : « Maintenant, chante ! » Aussi il n'y a pas de formule avant le premier morceau puisqu'aucun exécutant n'a encore pris la parole, car ces formules sont vraiment des « cues », des fins, des appels et non des annonces de répliques.

La conclusion n'est pas sans importance : elle assurerait le caractère dramatique d'*A. et N.* et permettrait de préciser ce que j'ai laissé en doute dans mon édition (2e éd., p. VI et n. 1), à savoir que ce « mime » était une saynète à deux exécutants ou peut-être deux groupes d'exécutants (chanteurs et diseurs).

La seconde remarque faite ci-dessus, au sujet de la formule initiale du morceau II, apporte bien quelque difficulté, puisque la formule fait ici partie du récit suivant, et je ne vois pas clairement comment Mme Frank se tire de cette exception, mais on pourrait admettre sans trop de peine que le copiste, n'ayant pas compris d'emblée le jeu des « cues », ait soudé par erreur la formule terminale du morceau I au début du morceau II.

Mais surtout je crains que Mme Frank n'ait accordé à la disposition matérielle des « cues » dans le manuscrit d'*A. et N.* plus de signification qu'elle n'en comporte. Sans doute ces formules ne sont pas, dans le ms., étalées en titres, et j'avoue que la disposition que j'ai adoptée dans mon édition ne me satisfait pas : je l'ai adoptée pour pouvoir mettre en évidence le numéro de chaque morceau, mais je préférerais une disposition plus analogue à celle des indications sténiques dans nos pièces de théâtre, avec un caractère d'autre corps ou une mise entre parenthèses qui marquerait que l'indication est accessoire et comme latérale au texte. Ce n'est pas, il est vrai, ce que pense Mme Frank, mais c'est peut-être ce que le scribe du ms. fr. 2168, ou son modèle, a voulu marquer en plaçant ses formules dans les blancs laissés en fin de ligne, au lieu de les mettre en rubrique ou en tête d'alinéa.

On notera d'ailleurs que, le plus souvent, elles sont, à ces fins de ligne, nettement distinguées, par l'espacement ou par la lettre initiale, du texte qui précède et auquel Mme Frank voudrait les rattacher. A la fin des morceaux chantés, en particulier, la formule ne fait pas suite au texte, mais à l'ensemble mélodie-texte, et se trouve répartie sur 3 lignes (exceptionnellement 4 ou 2) et non pas écrite sur une ligne comme le vers orphelin qui précède ; dans un cas seulement, à la fin du morceau IX, l'indication *Or dient et content* suit sur la même ligne le dernier vers de IX, *A la bataille*, mais il faut noter qu'ici nous sommes au bas d'une colonne et que le copiste a adopté une disposition spéciale, plus économique de place : il a supprimé la mélodie du vers orphelin et réduit à deux verbes la formule suivante, qui normalement en a trois.

Mme Frank interprète le possessif *no* de *no cantefable prent fin* comme marquant vraiment la pluralité des possesseurs, c'est-à-dire des exécutants, mais n'y eût-il eu qu'un acteur, ce possessif de pluralité pourrait s'expliquer par la présence du musicien accompagnateur, ou par la considération des divers personnages mis en scène par le mime unique ; il me semble qu'il y aurait, avec cette dernière interprétation, un jeu d'esprit tout naturel : je crois avoir entendu, il y a peu d'années, à la fin d'une parodie rapide d'opérette américaine à plusieurs personnages, parodie jouée par un seul acteur, celui-ci terminer par la formule traditionnelle : « La pièce que *nous* avons eu l'honneur de représenter devant vous, etc. »

Un dernier point : j'ai essayé de montrer dans mon édition, p. VI, n. 4, que *content* et *fabloient* n'étaient pas nécessairement de simples répétitions

de *dient* dans la formule précédant les morceaux parlés. Mme Frank fait observer que ces verbes s'échangent souvent en ancien français et que tous peuvent s'opposer à *chanter*. Sans doute, mais ils s'y opposent séparément : Mme Frank connaît-elle d'autres exemples du groupe des trois verbes que nous avons ici ? D'autre part Mme Frank tire argument, contre le sens de « dialoguent » que je donne à *fabloient*, du fait que ce verbe manque dans la formule précédant le morceau X qui est justement l'un de ceux où il y a le plus de dialogue ; je renvoie à ce que j'ai dit plus haut sur cette formule, qui est manifestement tronquée pour des raisons matérielles.

En somme, je ne crois pas pouvoir retenir l'explication de Mme Frank pour les formules initiales de réplique d'*A. et N.*, où je continue à voir des indications pour le lecteur ou l'acteur et non des appels de réplique destinés à être dits devant le public.

III — Dans l'article de M. Williams il s'agit de nouveau du *viel antif*. L'auteur se fonde sur l'indication donnée par F. W. Bourdillon, dans son édition de 1919, que le manuscrit permet de lire au choix *antif* ou *caitif* ; fort de cette liberté il choisit *caitif* et, avec une commode méconnaissance de ce qui a pu être dit sur la question, il réinvente l'hypothèse du vieux prisonnier païen : « It is not at all improbable that the author was a " paynim " who had been led captive in some such expeditions as those of St Louis. » Là-dessus est invoquée l'autorité de Fauriel et nous voyons reparaître les exotiques *amuaffle* et *miramie* (?) ; *Aucassin* = *Al-Kâsim* n'est pas oublié non plus. Ce qui est plus nouveau, c'est l'idée de trouver dans la langue d'*A. et N.* des preuves de l'origine étrangère du conteur ; pour M. W. cet auteur savait mal le français : ne se permet-il pas de conjuguer en effet *s'arestit* pour *s'aresta* ? de dire *cateron* quand il voulait dire *teteron* ? et de confondre à l'occasion *ce* et *je* ? La question de savoir ce qui pourrait là-dedans revenir au copiste n'est pas posée ; mais il est inutile d'insister sur ce que ces observations inattendues impliquent d'ignorances. Je dirai seulement que, malgré Bourdillon, je n'arrive pas à lire *caitif* dans le manuscrit. Après tout M. W., qui croit que l'auteur lui-même devait penser *teteron*, quand il disait *cateron*, voudra peut-être supposer qu'il écrivait de même *antif*, mais qu'il pensait *caitif* : il y a quelque chose de cette philologie-là dans l'*Étourdi* de Molière.

M. R.

Gliglois, a French Arthurian Romance of the thirteenth Century, edited with an Introduction by Charles H. Livingston, Cambridge, Mass., U. S. A., Harvard University Press, 1932 ; in-8, ix-182 pages.

Depuis que le manuscrit L IV 23 de la Bibliothèque de l'Université de Turin a été détruit dans le désastreux incendie de 1904, il n'existe actuellement du roman de *Gliglois* que diverses copies exécutées jadis par ou pour

Wendelin Foerster qui avait l'intention de le publier. C'est à l'aide des papiers de Foerster que Gaston Paris a fait sa notice, qui figure dans l'*Histoire littéraire de la France*, XXX, 160-170. L'édition de Foerster ne vit jamais le jour. Mais M. Charles H. Livingston, déjà avantageusement connu par d'autres travaux se rapportant à l'ancienne littérature française (notamment par son édition des fabliaux de Gautier le Leu), a pu disposer des papiers laissés par Foerster, et c'est grâce à ses persistants efforts que nous avons aujourd'hui une très bonne édition de ce roman qui, sans être une œuvre littéraire de premier ordre, est loin de manquer d'intérêt. J'ai un plaisir tout personnel à voir l'achèvement de cette édition : j'ai en effet discuté à Paris, il y a sept ans, avec l'éditeur (qui a bien voulu s'en souvenir dans sa dédicace) diverses questions ayant trait à l'explication de ce texte difficile.

Pour caractériser le roman, il paraît utile de citer un passage de la notice de Gaston Paris (dont on peut vivement recommander la lecture à tout lecteur de l'édition) : « Le roman de *Gliglois* est un roman biographique de la deuxième époque, du genre le plus simple, et il ne contient certainement aucun élément traditionnel. L'invention est très ordinaire, mais elle n'est cependant pas banale, et ne suit pas aussi servilement que dans d'autres compositions analogues la trace des poèmes antérieurs. L'auteur, en plaçant son action dans le cadre des Romans de la Table Ronde, lui a donné un caractère assez particulier : son ouvrage, en changeant quelques noms, serait tout aussi bien un roman d'aventure, ou même un roman au sens moderne : le merveilleux n'y joue aucun rôle, et l'on remarque dans toute la conduite du récit, et surtout dans l'exécution, le goût de l'observation réelle, de la peinture, idéalisée naturellement, mais exacte en maint détail intéressant, du milieu où vivait l'auteur et pour lequel il écrivait. La langue est familière, aisée, et l'expression souvent agréable. Le poème, qui n'a guère plus de 3.000 vers [exactement 2.942], se lit d'un bout à l'autre avec plaisir. »

Ce qu'il importe de souligner à ce propos est le caractère tout factice, reconnu déjà par Gaston Paris, de l'élément « breton » : *Gliglois* est en effet un pur roman d'aventure, un roman mondain par excellence. D'autre part, il était indiqué de souligner, comme l'a également fait Gaston Paris (et l'éditeur aurait bien fait d'insister un peu plus sur ce côté), les renseignements sur la vie féodale qu'on peut y puiser, renseignements qui, pour être parfois peu clairs, n'en sont pas moins pleins d'intérêt. J'aurais encore voulu trouver dans l'édition une tentative de topographie du lieu du tournoi qui forme le point culminant du roman : les indications du texte réclament impérieusement un commentaire.

Les recherches de l'éditeur ont confirmé le résultat de Gaston Paris en ceci que notre roman paraît à peu près indépendant de la littérature contemporaine : pour ainsi dire aucune influence indéniable de quelque importance n'a pu être constatée. Mais je m'attendais à rencontrer, à propos de parallèles littéraires, le nom d'un roman, non pas contemporain, mais de beaucoup

plus jeune : j'ai en effet l'impression que le récit de l'arrivée du héros au tournoi est de la même veine que la description de l'entrée magnifique de Jehan de Paris dans le roman de même nom.

L'introduction, outre les chapitres dont je viens d'indiquer brièvement la matière, contient une étude linguistique très soigneuse [1]. Je ne chercherai pas chicane à l'éditeur pour certains détails secondaires que je comprends un peu autrement, mais passerai à quelques points d'exégèse.

Li rois miex vous en amera
Et Gavains gré vous en sara, 1204
Sy vous *revolra* molt ses grés.

Rien au glossaire ni aux notes. *Revolra* est une francisation malencontreuse du picard *revaura* (de *re-valoir*, et non de *re-voloir*) : « et sa reconnaissance vous vaudra beaucoup ».

Suit le passage où il est raconté que tout le monde se rend au tournoi, tandis que Gliglois doit rester à la maison à soigner les oiseaux de chasse. Mais lorsque la jeune fille qu'il aime, Biauté, se décide elle aussi à aller voir le tournoi, accompagnée par un chevalier étranger, Aharer, Gliglois, malgré l'ordre reçu, les suit à pied par une chaleur accablante. Aharer, pris de pitié, propose à plusieurs reprises de prêter à Gliglois le cheval d'un écuyer, mais Biauté s'y oppose catégoriquement :

« Avoy, biau sire !
Sy m'aït Diex, je puis bien dire
Que vous n'estes pas molt courtois
Quant vous ichy, sor mon defois, 1320
Volés monter un tel garchon,
Dont ja n'arés se mal gré non.
Che sachiés vous tout vraiement :
Se iere del tournoiement 1324
Deux lieues prés, sy fust montés,
Je vous dy ce sera viltés
S'il monte, qu'il descendera
Et tout a pié arriere ira... 1328

L'éditeur écrit aux notes : « 1326. A noter l'anacoluthe. La condition (1324-1325) n'a pas de conclusion, et présent et futur continuent la construction de 1318-1322. » On peut en effet dire, si on veut, qu'il y a anacoluthe au v. 1326 ; mais il est plus simple encore de considérer *Je vous dy ce sera viltés S'il monte* comme une parenthèse. Quant à la construction conditionnelle, elle est parfaite, quitte à pratiquer quelques légères retouches au texte et à interpréter comme il faut certaines formes dialectales. D'abord, *ichy* 1320 est pour *issi* « ainsi ». *Se iere* 1324 doit probablement être lu *Se j'ere*. *Sy fust montés* 1325 est pour *s'y f. m.* « s'il était monté à cet endroit-là ».

1. On lira avec profit le compte rendu de M. A. Wallensköld dans *Neuphilologische Mitteilungen*, 1932.

Qu'il descendera 1327 est pour *qu'i descenderai* (ou *qu'i descenderoie*), et, au vers suivant, *ira* pour *irai* (ou *iroie*). Ainsi le texte est parfaitement clair. Biauté dit à Aharer : « Je peux vraiment dire que vous n'êtes pas très courtois, vous qui voulez ainsi, malgré ma défense, faire monter un garçon de rien dont vous n'auriez que des ennuis. Sachez en effet que, quand bien même je ne serais plus qu'à deux lieues de la destination, si à cet endroit-là il était monté, lui, (puisque je vous dis que c'est une vilaine action que de le faire monter), que moi j'y descendrais de cheval et m'en retournerais à pied. » C'est exactement ainsi que l'a compris Gaston Paris puisqu'il écrit dans son analyse (*l. c.*, p. 165) : « Quant à elle, si l'on donne un cheval à ce « garçon », elle descendra du sien et s'en retournera. »

Gligois a pris sa damoisielle,
Sy le leva desur la sele
Del palefroi, puis l'*escuier*
Ala tenir del chevalier.

Aux leçons rejetées on voit que *M* (copie Müller) a *et puis*. Ainsi la correction est sûre : *et puis l'estrier Ala tenir del chevalier*. Le commentaire de l'éditeur est à supprimer. — 1652. *Valt* est le passé de *voloir*; cf. v. 1205 et 1732.

Mais un brief m'a fait aporter.
Tenés, ves le ci sans seel
As ensaignes de cest anel.
Vous mande bien que ne laissiés...

Il faut mettre un point aprés *seel* et supprimer celui qui est à la fin du vers suivant :

Tenés, ves le ci sans seel.
As ensaignes de cest anel
Vous mande bien...

Et vostre suer est sy sachans
Que ja s'entente n'y meïst
En luy s'il auques nel volsist.

Volsist est pour *valsist* ; cf. les v. 1205 et 1652.

Arthur Långfors.

Todd Memorial Volumes Philological Studies edited by John D. Fitz-Gerald and Pauline Taylor ; New York, Columbia University Press, 1930 ; 2 vol. in-8, xiv-226 et 264 pages.

Ces deux volumes dédiés à la mémoire d'Henry Alfred Todd (1854-1925 ; cf. *Romania*, LIV, 610) contiennent quarante études de caractère assez divers ; beaucoup débordent le cadre ou les limites chronologiques de notre revue et nous devons, à regret pour plus d'une, les laisser ici de côté.

Le premier volume s'ouvre par un portrait de H. A. Todd ; il donne, en outre, une biographie et aussi une liste chronologique de ses publications dues à John D. Fitz-Gerald et une collection de notices nécrologiques. Suivent les études proprement dites classées par ordre alphabétique des noms d'auteurs. — P. 47-58. J. Anglade, *La doctrine grammaticale et poétique du « Gai Savoir »*. — P. 71-83. D. S. Blondheim, *Livro de como se fazen as côres*. Traité en ancien portugais copié en caractères hébreux et dont nous avons ici une translittération : il s'agit de la fabrication des couleurs pour l'enluminure des manuscrits. — P. 91-121. G. Cirot, *Nouvelles observations sur* ser *et* estar. — P. 147-151. J. D. Fitz-Gerald, *L'étymologie du français* comment. Expliqué comme résultant d'un croisement de qua mente et de quo modo. — — P. 171-184. C. H. Grandgent, *Lo bello stilo*. — P. 185-199. Louis H. Gray, *Indo-european comparative linguistics as an aid to romance etymology*. L'auteur regrette avec raison que les indo-européanistes et les romanistes paraissent s'ignorer et travaillent comme dans deux champs isolés, alors que le roman a pu garder la trace d'éléments indo-européens, non attestés dans ce que nous possédons des parlers anciens, mais reconstituables par la comparaison. Mais les exemples qu'il donne de mots romans expliqués par un prototype indo-européen reconstruit ne sont ni très convaincants, ni peut-être très instructifs.

Tome II. P. 7. Max A. Luria, *Judeo-spanish dialects in New York City*. — P. 25-26. R. Menéndez Pidal, *Derivados españoles de* character. Formes populaires ou semi-populaires du type dissimilé **calactere* > *calter*, etc. — P. 45-62. Henri F. Muller, *Concerning the origin of some dialectal features of the romance languages*. Sur l'origine de *h* < *f* en espagnol et l'influence possible de l'état phonétique basque sur ce phénomène ; sur le passage de *mb* à *m* en espagnol. — P. 63-69. Federico de Onis, *Notas sobre el dialecto de San Martin de Trevejo*. Au N.-O. de la province de Cáceres, près de la frontière portugaise. — P. 71-77. Ruth Shepard Phelps, *Forms of address in Petrarch's* Canzoniere *and the Fila Benedette*. Usage de *Tu* et *Voi*. — P. 91-106. Pio Rajna, *Ricciardetto e Fiordispina*. La source de cet épisode de l'*Orlando furioso* paraît être l'*Alda* de Guillaume de Blois. — P. 107-115. John P. Rice, *An italian « Bestiaire d'amour »*. C'est le l. III de l'*Acerba* de Cecco d'Ascoli. — P. 181-191. William P. Shepard, *Two songs by Aimeric de Peguilhan*. Ce sont les pièces *Pus ma bella mal' amia* (Bartsch 10, 43) et *Qui suffrir s'en pogues* (B. 10, 46) éditées d'après tous les mss. et traduites. — P. 207-214. Pauline Taylor, *The vocabulary and style of the* Liber Historiae Francorum. — P. 215-216. Dorothy Turville, *Italian feminine singular nouns derived from latin neuter plurals*.

M. R.

PÉRIODIQUES

ARCHIVUM ROMANICUM, XV (1931), 1. — P. 1-34. Curt Sigmar Gutkind, *Burchielliana, Studien zur volkstümlichen Kehrseite der italienischen Renaissance.* Les sonnets que composa, dans la première moitié du XVe siècle, le barbier florentin Domenico di Giovanni, dit Burchiello, tout faits d'allusions, d'équivoques, et de coq-à-l'âne, pétris de vulgarismes et d'argot, sont, on le pense, d'interprétation malaisée, et de même tout le genre *burchiellesco* qui en est sorti. Dès 1525, Machiavel déclarait qu'un sonnet de Burchiello lui paraissait « molto misterioso » ; c'est à peu près ce qui arrivait à Marot pour les œuvres de Villon. M. G. s'efforce, par des rapprochements avec la littérature burlesque, d'éclairer quelques passages de Burchiello et de faire revivre cet aspect particulier de la Renaissance italienne ; naturellement il est amené à faire une large place aux plaisanteries obscènes, et aussi au langage, plus ou moins conventionnel et limité, de groupes (« Compagnia della gazza, della Miseria », etc.). C'est à des procédés semblables qu'on doit l'explication de nombre de passages de Villon, et je pense qu'il ne serait pas sans intérêt pour les « villonisants » d'étudier la littérature burlesque du XVe s. italien : il y a, dans Burchiello et ses imitateurs, bien des traits de *Pathelin*, de Villon ou des *Repues*. — P. 35-46. Ferruccio Blasi, *Un serventese contro Carlo d'Angiò*. C'est la pièce anonyme *Gia non cugei qe m'aportes ogan* (Bastsch, 461, 141) conservée seulement par *P* ; M. Bl. lui assigne comme date extrême 1276. Le texte est publié et traduit. — P. 47-64. Moritz Regula, *Beiträge zur französischen Syntax in kritischen Bemerkungen zu Ettmayers Werk.* Observations critiques sur l'*Analytische Syntax* de M. Ettmayer, suivant l'ordre des paragraphes. A suivre. Je doute que cette présentation soit très instructive. — P. 65-75. Vittorio Bertoldi, *Dai* lenta viburna *di Virgitio al* viburnum lantana *di oggi*. De lentus est sorti non seulement lentinus, qui est déjà dans Pline, mais aussi lentago représenté par *lentana* (ou *lantana*) dans la région apennino-alpine et *lentàgine* (*lant-*) au sud de la Toscane. Autres noms de la *viorne mancienne*, etc. — P. 76-82. Giulio Bertoni, *Un nuovo manoscritto del* Roman de Julius Cesar. Ce ms. appartient à M. L. S. Olschki. Il a cette particularité que le nom de Jacot de Forest n'y

figure pas, mais seulement celui de « Jehans », comme c'est d'ailleurs au moins une fois le cas dans l'autre ms., seul connu jusqu'ici, du *Roman*. Il pourrait s'en suivre que Jehan de Tuim serait l'auteur, non de la mise en prose publiée par Settegast, mais du roman en vers et que Jacot de Forest pourrait n'être qu'un démarqueur. — P. 83-98. P. H. Coronedi, *La leggenda del san Graal nel romanzo in prosa di Tristano*. Le *Tristan* en prose raccorde l'histoire de son héros avec celle du Graal en faisant descendre Tristan de Sadoc, le onzième fils de Bron et le neveu de Joseph d'Arimathie. D'autre part les rédactions italiennes du roman présentent d'autres influences de la légende du Graal que M. C. s'efforce de démêler. — P. 109-110. Mario Gualzata, *Delle voci ticinesi* kejžęl, kejžil *e* kižil « *letamaio* ». Non de **cagellum*, dérivé hypothétique de cacare, comme le propose M. J. Buchmann dans son *Dialetto di Blenio*, en tenant compte du sens de « fumier, tas ou place du fumier », mais de cancellum, sur lequel cf. A. Thomas, *Mélanges d'étym. française*, 2e éd., art. *chaintre*. — P. 115-122. G. Pascu, C. r. de Al. Philippide, *Originea Românilor*. — P. 122-124. G. Bertoni, C. r. de Bartolo di Terlizzi, *Lessico rubastino-italiano*. — P. 125. G. B., C. r. de Gius. Grassi, *Il dialetto di Martina Franca*. — P. 128-132. Mario Gualzata, *Del raggruppamento ideologico dei nomi locali e delle rispettive basi*. Discussion avec M. Giandomenico Serra et exposé des groupements possibles : noms se rapportant à la végétation (conditions botaniques générales, spéciales); noms se rapportant au sol (nature du terrain et de sa culture, cavités, relief, eaux), etc.

2. — P. 137-206. D. Scheludko, *Beiträge zur Entstehungsgeschichte der altprovenzalischen Lyrik*. A suivre : mais il est dès maintenant assez difficile de se retrouver dans l'exposé de M. Sch. qui serait, je crois, bien inspiré en marquant plus clairement les étapes de son développement. — P. 207-247. M. L. Wagner, *Ueber die vorrömischen Bestandteile des Sardischen*. M. J. Jud a déjà rendu compte de ce travail dans notre t. LVII, 438-40. — P. 248-269. E. Hoepffner, *L'Eneas et Wace*. Le *Brut* de Wace est certainement antérieur à *Eneas* ; « comme tous ses contemporains, le traducteur de l'*Enéide* a subi l'empreinte profonde du traducteur de Geoffroy de Monmouth. Il a connu son œuvre et plus d'une fois il a puisé chez lui son inspiration littéraire ».

3. — P. 325-334. Giulio Bertoni, *Intorno alla poesia italiana delle origini*. — P. 335-368. *Der deglutinatorische Genuswechsel im Italianischen*. La déglutination se définit par opposition à l'agglutination de l'article : elle consiste à comprendre le début d'un substantif comme représentant un article ou appartenant à un article et à le séparer du reste du substantif; ainsi en italien *l'omicidio* deviendra *lo micidio* ou en français *l'amie* deviendra *la mie*. Il peut en résulter naturellement des changements de genre, p. ex. *abisso* masc. se retrouve en bergamasque dans l'expression *indà a la bes* « andare in ruina ». — P. 383-399. Paul Æbischer, *Le miracle des trois clercs ressuscités par saint*

Nicolas. Étude sur la formation de ce récit tardif. — P. 400-410. Vittorio Bertoldi, *Fonema basco-guascone attestato da Plinio ?* Pline mentionne le mot arrugia comme désignant des galeries ou des rigoles dans les mines d'Espagne, et de là dérive un groupe de mots désignant des rigoles, ruisseaux, fossés, etc. : esp. *arroyo*, portg. *arroio*, gasc. *arrouil*, basque *arroil*. Or, dans la région alpine, on rencontre, pour désigner le canal d'un moulin, des mots qui postulent un primitif rŭgia. Il est tentant de voir dans arrugia une modification phonétique de rugia, telle que le gascon et le béarnais en font subir aux mots à *r-* initiale (rivus > *arriu*). Ainsi serait attestée l'antiquité du phénomène gascon et basque. — P. 411-428. Stanislav Lyer, *Les constructions absolues romanes*. M. L. estime « que l'on ne peut pas voir dans le participe parfait absolu ou dans le gérondif absolu roman les héritiers de l'ablatif absolu latin, ces constructions ayant pris naissance indépendamment de la tournure latine ». — P. 429-440. Raffa Garzia, *D'un rinnovamento della linguistica*. — P. 441-443. Giulio Bertoni, *Linguaggio e lingua*.— P. 444-448. Jole Ruggieri, *Un nuovo manoscritto dell' « Histoire ancienne jusqu'à César »*. Manuscrit appartenant à M. Leo S. Olschki. — P. 449-479. B. E. Vidos, *Contributo alla storia della parole francesi d'origine italiana*. Une trentaine de mots français d'origine italienne, non signalés comme tels jusqu'ici ; ce sont des mots du XVIe et du XVIIe s., d'emploi technique en général. — P. 480-483. G. Bertoni, C. r. de *Silloge linguistica dedicata alla memoria di G. I. Ascoli*. M. B. publie une longue lettre d'Ascoli, du 6 octobre 1888, relative aux parlers de l'Istrie.

4. — P. 485-511. Alfonso Ricolfi, *Il ritorno di Beatrice a Dante e il segreto della « montanina »*. — P. 512-540. Paul Æbischer, *Le lieu d'origine et la date des fragments de farces en franco-provençal*. On se souvient que M. Æ. a retrouvé, il y a quelques années, aux Archives de l'État de Fribourg, trois farces françaises et de nombreux fragments de farces en franco-provençal. Il établit aujourd'hui que ces derniers textes sont originaires de Vevey et doivent dater de 1523-1525. — P. 588-595. Giulio Bertoni, *La lingua della « Vita di Cola di Rienzo »*. — P. 596. Leo Spitzer, *Requejo*. Pour l'étymologie *capseum. — P. 597-598. G. Bertoni, C. r. de E. Faral *La légende arthurienne*.

M. R.

Codrul Cosminului, VII (1931-1932). — P. 1-47. E. Herzog et V. Gherasim, *Glosarul dialectului mărginean*. Suite : L-M. — P. 205-432. Ch. Geagea, *Elementul grec în dialectul aromân*. Ce travail important comprend une étude sur les caractères phonétiques, morphologiques et stylistiques, des éléments grecs dans le roumain de Macédoine et un lexique. — P. 449-464. Leca Morariu, *De ale Cirebirilor, II*. M. M. continue la publication des textes populaires qu'il a recueillis dans les villages roumains d'Istrie. — P. 473-475. C. Brătescu, *Aşezări moldoveneşti în Caucaz*. Quelques villages fondés par des

Moldaves de Bessarabie émigrés surtout du district d'Akkerman (Cetatea-Albă) en 1871-72. — P. 566-67. Leca Morariu, *Gustav Weigand (1860-1930)*. Notice nécrologique.

M.R.

Giornale Storico della Letteratura italiana, t. XCV (1930). — P. 73-114. Bruno Nardi, *Alla illustrazione del « Convivio » dantesco ; a proposito dell' edizione di Giorgio Rossi*. Longues et importantes observations sur ce commentaire (1925) du traité philosophique de Dante.

T. XCVI (1930). — P. 39-64. Marco Galdi, *Note all' Elegia di Arrigo da Settimello*. — P. 74. S. Frascino, *Rassegna dantesca*. — P. 88. C. Calcaterra, *Rassegna petrarchesca*. — P. 193-241. Francesco Lo Parco, *La leggenda dell' insegnamento bolognese e dell' amicizia personale di Cino da Pistoia con Fr. Petrarca*.

T. XCVII (1931). — P. 49-70. F. Egidi, *Un « trattato d'amore » inedito di Fra Guittone d'Arezzo*.

T. XCVIII (1931). — P. 73-83. A. Foresti, *Il Boccaccio a Ravenna nell' inverno 1361-62*.

T. XCIX (1932). — P. 1-55. Aristide Marigo, *Per il testo critico del « De Vulgari Eloquentia »*. — P. 56-61. Vittorio Mistruzzi, *Una canzone attribuita a Gidino di Sommacampagna*, poète véronais de la fin du XIVe siècle. — P. 62-73. G. A. Levi, *Analisi metrica della prima canzone del Petrarca*. — P. 265-270. A. Gentili, *A proposito di un profilo musicale di Jacopone*. A propos de l'étude de Fernando Liuzzi sur des *Melodie italiane inedite del duecento* (*Archivum romanicum*, déc. 1930). — P. 271-275. F. Foffano, *Echi danteschi nel poema del Boiardo*.

H. H.

Modern Philology, XXVIII (1930-1931), 1. — P. 83-98. A. G. Solalinde, *Los nombres de animales puros e impuros en las traducciones medievales españolas de la Biblia, II*. Conclusions sur l'origine des bibles espagnoles dont certaines sont traduites de l'hébreu ; rectifications aux opinions de S. Berger à ce sujet. — P. 107-109. W. L. Bullock, C. r. de Alfonso de Salvio, *The Rhyme Words in the Divina Comedia*. — P. 109-112. E. H. Wilkins, C. r. de Arnaldo Foresti, *Aneddoti della vita di Francesco Petrarca*.

2. — P. 129-141. W. P. Shepard, *Recent theories of textual criticism*. — P. 203-204. M. I. Raphael, *Why does Brangien denounce Kariado?* M. R. explique psychologiquement l'attitude de Brangien par son désir de se venger de Kariado et d'Iseut qui ont raillé son amitié pour Kaherdin. Mais il veut de plus que *Kariado*, dans le ms. Douce du *Tristan* de Thomas, soit une faute pour *Mariadok*. — P. 231-232. M. Henshaw, C. r. de *Hilarii versus et ludi*, éd. J. B. Fuller.

3. — P. 257-269. J. C. Russell, *Some thirteenth-century anglo-norman*

writer. Notes brèves, mais utiles, pour l'identification des auteurs suivants : Brykhulle (auteur de *La geste de Blancheflour e de Florence*), Henry d'Avranches, Pierre d'Ickham, Pierre Langtoft, Pierre de Peckham, Ralph de Lenham, Roau d'Arundel, Gautier de Bibbysworth, Gautier de Henley, Guillaume Twici (Twich, Twety), Guillaume de Waddington. — P. 353-354. L. H. Naylor, *Old french* musgue. De muscum ; dérivés *muguet*, *nois muguette*,

4. — P. 385-393. Louis Cons, *Avallo*. Nom de lieu, dit M. C., et non pas nom d'homme, comme le veut M. Faral : pour Geoffroi de Monmouth, comme pour le Glossaire gaulois-latin de Vienne, *Avallo* = *poma*, donc « pomme ». — P. 395-399 C. A. Slover, *Avalon*. Ajoute peu à l'article de M. Cons. sauf sur l'erreur médiévale qui a fait prendre ce nom de lieu pour un nom d'homme. — P. 400-405. W. W. Greg, *Recent theories of textual criticism*. — P. 467-468. F. M. Warren, *The giant Corsolt*. Rapport possible du nom de *Corsolt* avec *Corseul(t)* < Coriosolites. — P. 479-481. R. Th. Hill, C. r. de *La Vie de saint Thibaut*, éd. H. E. Manning. — P. 482-483. A. R. Nykl, C. r. de J. M. Aguado, *Glosario sobre Juan Ruiz*, et H. B. Richardson, *An etymological vocabulary to the « Libro de buen amor » of Juan Ruiz*.

XXIX (1931-1932). — P. 1-9. L-E. Kastner, *Concerning two sirventes of Bertran de Born* : 1. *Ges no mi desconort* doit être maintenu à la date de 1183 ; 2. *Ges de far sirventes no·m tartz* est de la même année. — P. 101-104. J. H. Nunemaker, *The Madrid manuscript of the Alfonsine lapidaries*. — P. 149-161. W. P. Shepard, *A provençal debat on youth and age in women*. Édition des pièces Bartsch *Gr.* 174, 2, et 37, 1.

2. — P. 225-229. U. T. Holmes, *Old french Yonec*. On pourrait lire, avec le ms. *S*, *Dyonet* et y reconnaître un dérivé breton tel que *dihudennêc* du thème *di-hud* avec le sens de « consolateur ».

3. — P. 357-365. A. C. Baugh, C. r. de E. Faral, *La légende arthurienne*. — P. 365-368. O. H. Moore, C. r. de C. Appel, *Bertran von Born*.

4. — P. 385-389. F. M. Warren, *On the date and authorship of the* Chanson de Guillaume. Le regretté Warren pense que certains personnages de la *Chanson*, Girard, Guischard, etc., représentent des personnages historiques et que notamment Guischard est Robert Guiscard, et Girard, l'ami de celui-ci, Girard de Buonalbergo. — P. 502. T. A. J[enkins], Notice nécrologique sur Frederick Morris Warren.

M. R.

Le Moyen âge, XLI, n. s. II (1931), 1. — P. 11-35. J. Huizinga, *L'État bourguignon, ses rapports avec la France, et les origines d'une nationalité néerlandaise*, II. On y trouvera un commentaire du *Dit de Vérité* de Georges Chastellain. — P. 53-61. Louis Karl, C. r. de l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXVI. — P. 64-66. H. P. Simonin, C. r. de L. Thorndike, *Science and Thought in the fifteenth century*.

2. — P. 122-126. H. D. Simonin, C. r. de D. E. Sharp, *Franciscan philosophy at Oxford in the thirteenth century.* — P. 126-128. H. D. Simonin, C. r. de M. Gora, *La Somme théologique d'Alexandre de Halès est-elle authentique?* — P. 147. M. Wilmotte, C. r. de G. Cohen, *Chrétien de Troyes et son œuvre.*

3. — P. 167-194. S. M. Brown, *Note biographique sur Eudes Rigaud.* — P. 203-208. F. Desonay, *Nouvelles notes autographes d'Antoine de La Sale*, avec trois planches en fac-similé. Il s'agit « de notes marginales et de corrections interlinéaires (grattages, ratures, surcharges, interlignes) » que présente le manuscrit 10959 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, un des deux exemplaires de *la Sale*, ms. sur papier daté du 20 octobre 1451 au Châtelet-sur-Oise. Ces notes sont d'intérêt très secondaire et sont surtout formelles, mais elles sont de la même main que celles du *Saintré* du manuscrit B. N. n. acq. fr. 10057. Les indications du ms. 10959 ont été inscrites en vue de l'exécution d'un nouvel exemplaire, que nous avons, car c'est justement l'autre manuscrit de *La Sale*, le luxueux exemplaire d'hommage sur vélin, daté du 1er juin 1461, à Bruxelles, qui porte à la Bibliothèque royale le no 9287-88 ; malheureusement ce bel exemplaire est par ailleurs une copie médiocre. — P. 213-222. L. Levillain, C. r. de Guy de Tervarent, *La légende de sainte Ursule dans la littérature et l'art du moyen âge*, I. — P. 232-233. E. Hoepffner, C. r. de Karl Wuehrer, *Romantik im Mittelalter.* D'après des textes latins du Xe et XIe siècles. — P. 263-281. G. Espinas, C. r. de Cl. Brunel, *Recueil des actes des comtes de Ponthieu.* — P. 289-331. J. Loth, C. r. de E. Faral, *La légende arthurienne.* — P. 331-338. M. Wilmotte, C. r. de *Joufrois*, éd. Streng-Renkonen (nombreuses corrections). — P. 338-342. M. Wilmotte, C. r. de F. Lot, *A quelle époque a-t-on cessé de parler latin*, et A. Dauzat, *Histoire de la langue française.*

M. R.

Neophilologus, XVII (1931-32), 1. — P. 57-63. Jos. J. Gielen, *L'évolution de la légende du Juif Errant.* M. G. donne ici un sommaire de sa thèse, encore inédite, sur le Juif errant dans le folklore et la littérature ; il admet que la légende, « née probablement en Asie Mineure, plus probablement encore chez les Juifs de la Terre Sainte », s'est répandue à travers l'Europe par l'intermédiaire de l'Italie. — P. 64. K. Sneyders de Vogel, C. r. de H. Kjellmann, *Étude sur les termes démonstratifs en provençal.* — P. 65. K. Sneyders de Vogel, C. r. de B. Matulka, *The novels of Juan de Flores and their european diffusion.*

2. — P. 100-110. C. B. van Haeringen, *De nederlandse woorden in het frans.* A propos de la thèse de M. Valkhoff sur les mots français d'origine néerlandaise : remarques et correction. — P. 152-155. B. H. J. Waerenbeck, C. r. de J. Harris, *Marie de France ; the lays Guigemar, Lanval*, etc.

3. — P. 205-210. J. J. Salverda de Grave, *La « comédie » latine en*

France au XIIe siècle. A propos de la publication de M. G. Cohen et de ses collaborateurs et aussi de l'article de M. Faral (*Romania*, L) sur *le fabliau latin au moyen âge*. — P. 211-212. K. Sneyders de Vogel, *Encore une fois « le cercle dont le centre est partout, la circonférence nulle part »*. M. Sn. de V. retrouve cette formule dans le *Liber XXIV philosophorum* attribué à Hermès Trismégiste et qui semble dater des premières années du XIIIe siècle ; elle est aussi chez Barthélémy l'Anglais *De proprietatibus rerum*, I, 16. — P. 213-214. K. Sneyders de Vogel, *La date de la composition des* Faits des Romains. Cette date se placerait entre 1211 et 1223, c'est-à-dire entre la date de la construction de l'enceinte méridionale de Paris par Philippe-Auguste, qui est expressément notée par l'auteur, et la mort de Philippe-Auguste, car les meilleurs manuscrits (Paris B N fr. 1341 et Rome) mettent au présent une allusion à ce roi. Cf. p. 271 une note complémentaire.

4. — P. 266-76. K. Sneyders de Vogel. *Trois plaisantes fautes*. Voilà un titre que les bibliographes n'apprécieront que médiocrement : il s'agit de trois fautes des *Faits des Romains*, dont deux sont des contre-sens sur le texte du Suétone ; elles ont passé dans *Renart le Contrefait*. — P. 269-271. K. Sneyders de Vogel, *Marot et le* Roman de la Rose. Contre l'opinion de Ph. A. Becker, M. Sn. de V. croit pouvoir conclure des témoignages répétés de Pasquier que l'édition du *Roman de la Rose* qui parut en 1526 chez Galiot du Pré est bien due à Clément Marot. — P. 271. K. Sneyders de Vogel, *La date de la composition des* Faits des Romains *précisée*. Note complémentaire à l'article des pp. 213-214 ; M. Sn. de V. y relève un passage des *Faits des Romains* faisant allusion à l'empereur Othon IV et aux « folles espérances » des Anglais et Normands dans la coalition avec celui-ci contre la France. Ce texte est forcément antérieur à la victoire de Philippe-Auguste à Bouvines, le 27 juillet 1214. La composition se place donc en 1213-1214i — P. 299-300. J.J. Salverda de Grave, C. r. de G. Pedrotti et V. Bertold *Nomi dialettali delle piante indigene del Trentino e della Ladinia Dolomitica*.

M.R.

Revista de filología española, XI (1924), 1. — P. 1-32. W. Meyer-Lübke, *La sonorización de las sordas intervocálicas latinas en español*. M. M.-L., se fondant sur l'examen des mots romans en mozarabe, maghrébin, berbère, conclut qu' « à l'époque de la conquête arabe et des premières relations entre Hispano-romans et Arabes, les sourdes intervocaliques latines étaient encore sourdes dans la partie occupée par les Arabes ». — P. 66-69. J. Leite de Vasconcellos, » *Vino judiego* ». Le portugais à l'expression parallèle *vinho judengo* ; M. L. de V. étudie à ce propos le suff. *-engo* en portugais et en espagnol. — P. 69-70. Leo Spitzer, *Port. « choscar, chuscar », clignoter*. Le mot serait d'origine onomatopéique : *klask-, klisk-*, etc., « exprimant le bruit de coups ensuite le clignotement comparé à un coup ». — P. 70-72. Leo Spitzer, *Santand « asuhiar », esp. « sobaco » : esp. « sobon »*. Le premier mot

représenterait *sub-obviare ; les deux autres se rattacheraient à *sobar* « frotter ». — P. 73-74. M. L. Wagner, C. r. de I. Melander, *L'origine de l'espagnol* no más *au sens de* « seulement ». — P. 77-80. E. Alarcos, C. r. de H. Thomas, *Spanish and portuguese romances of chivalry*.

2. — P. 178-183. A. G. Solalinde, *Un códice misceláneo con obras de Alfonso X y otros escritos*. Ms. de la cathédrale de Tolède, caj. 43, nº 20, du XIVe s., sur papier. — P. 183-186. Leo Spitzer, *Esp.* « *zángao* », *port.* « *zangão* ». Encore un mot onomatopéique : l'insecte a été désigné par une imitation de bourdonnement. — P. 187-188. Leo Spitzer, « *Masculillo* ». Rattaché au fr. *basculer* < *baculer*.

3. — P. 267-281. M. L. Wagner, *En torno a las* « *Etimologías españoles* » *de G. Rohlfs*. Observations sur les *Etimologie spagnuole* publiées par M. Rohlfs dans l'*Archivum romanicum*, V (1921). — P. 282-297. P. Bohigas Balaguer, *El* « *Lanzarote* » *español del manuscrito 9611 de la Biblioteca nacional*. Le ms. est du XVIe s,, sur papier, mais est copié d'un autre daté de 1414. M. B. analyse le texte et en publie les six derniers chapitres qui forment un raccord avec le roman de *Tristan*. Le *Lanzarote* paraît ne pas avoir d'autre origine que la vulgate du *Graal*. — P. 311-313. R. Menéndez-Pidal, « *Farmalio, farmario, faramella* ». D'origine inconnue, *farmelio* est attesté dès le IXe s. dans un texte latin, Berceo a *farmario* ; le sens est « tromperie, malice ». Puis le mot disparaît, mais au XVIIIe s. on voit apparaître *faramella* (et des dérivés) au sens de « vain bavardage ». Voir p. 416-417 la note complémentaire de M. Spitzer. — P. 313-314. R. Menéndez-Pidal, « *Apodar* ». Le sens est « comparer, estimer, dénommer », de adputare. — P. 314-315. Leo Spitzer, *Murc.* « *dedo margarite, margarin* », *petit doigt*. Dans *margarite*, M. Sp. reconnaît l'a. fr. *Margariz* « renégat » : des mots péjoratifs servent souvent à désigner les enfants, et le petit doigt est souvent comparé à un enfant. MM. Menéndez-Pidal et A. Castro complètent la note de M. Sp. en signalant les formes *mermelique, mergellit, melguerite*. — P. 316. Leo Spitzer, *Esp.* « *carrillo* », *port.* « *carrilho* », *joue ; esp.* « *carrillera* », *mâchoire*. De *carro* : « on a comparé au va-et-vient d'un char le mouvement des mâchoires qui « charrient » les aliments d'une joue à l'autre ».

4. — P. 333-350. V. García de Diego, *Notas filológicas*. Sont traités ici, entre autres mots romans, esp. *gazapo, gazapatón* ; *dlabe* ; *lodo, ledón, alatón*, etc. ; *rucca, hueca* ; *palanca* ; *torga* ; *toz, tozullo* ; *bisojo*. — P. 412-415. Leo Spitzer, *Anc. esp.* « *priego* », *port.* « *prigo* », *clou*. De plicare, formes demi-savantes. M. R. Menéndez-Pidal apporte des confirmations à l'étymologie de M. Sp. — P. 415-416. R. M. P., *Gañán*. Le mot désigne le berger, le laboureur, mais aussi, de façon générale, le travailleur ; c'est l'a. fr. *gaaignant* « laboureur ». — P. 416-417. Leo Spitzer, « *Farmelio, farmerio, faramella* ». Voir pp. 311-313. Le sens original serait non celui de « tromperie », mais celui de « traité, contrat », et le point de départ serait *firmalia de firmare. — P. 416-428. J. Vallejo, C. r. de H. Kallin, *Étude sur l'expression syntac-*

tique du rapport d'agent dans les langues romanes. — P. 428. J. Vallejo, C. r. de A. Par, *Sintaxi catalana.* — P. 428-431. P. Bohigas y J. Vallejo, C. r. de K. Pietsch, *Spanish Grail Fragments.*

XII (1925), 1. — P. 1-15. V. García de Diego, *Miscelánea filológica.* C'est vraiment un mélange ou plutôt une série de notes qu'il y aurait intérêt à distinguer par des sous-titres ; voici une liste sommaire de types examinés ici : esp. *crencha, trenza* ; *gayo* ; *desollar, esfollar, desbojar* ; *cello, ceño, cincho* ; *virar,* fr. *virer* ; esp. *garulla, garujo* ; *esparrancarse* ; *hurgar* ; *capazo, capacho.* — P. 56-60. E. Buceta, *La « Política » de Aristóteles, fuente de unos versos del « Libro de Buen Amor ».* — P. 60-62. P. Bohigas, *Más sobre el « Lanzarote » español.* — P. 72-75. Leo Spitzer, *Arag. « estuque », me parece que..., creo yo..., es mi opinión, mi parecer.* C'est une expression, d'origine affective, se rattachant à *estar,* et qui primitivement se décomposait en *estu... que,* avec suspension, marquant l'impossibilité, vraie ou feinte, de trouver l'expression juste : « je suis... à tel point que... ». — P. 75-76. W. Giese, *Cuero de Córdoba y « Guadalmeçí ».* Ce serait à peu près la même chose ; mais la note est bien sommaire ; M. G. signale que le *cordouan* était connu en pays de Galles (*cordwal*), mais le cuir de Ghadamés n'était-il pas connu aussi hors d'Espagne (voir Lokotsch, etc.) ? — P. 76-77. A Castro, *Acerca del nombre de « Badajoz ».* Contre l'étymologie Pax Augusta, la forme arabe étant *Bathalios.* — P. 86-87. B. S. A., C. r. de Zarco Cuevas, *Catálogo de los manuscritos castellanos de la Real Biblioteca de El Escorial.*

2. — P. 117-132. J. Vallejo, *Complementos y frases complementarios en español (a propósito de un libro del sr. F. Courtney Tarr).* Remarques intéressantes sur l'expression des compléments direct et indirect en espagnol. — P. 153-156. A. Alonso, *Español « como que » y « cómo que ».* — P. 184-190. J. P. Wickersham Crawford, *El horóscopo del hijo del rey Alcaraz en el « Libro de Buen Amor ».* Note sur le thème de la triple mort, connu en particulier par la *Vita Merlini* et ses dérivés français. — P. 198-199. B. S. A., C. r. de G. Antolín, *Catálogo de los códices latinos de la Real Bibliotheca del Escorial,* V.

3. — P. 229-251. Leo Spitzer, *Notes étymologiques.* 1. *Arag. « antiparte ».* Altération de *hazte parte* « rends-toi compte, note bien que ». 2. *Esp. « bellaco », anc. esp. « bellido ».* Rattaché à *vello* < lat. villus, l'idée de « velu, pelu » pouvant conduire à celle de « lent, lâche, poltron » d'une part, ou à celle de « fort, beau », de l'autre. 3. *Lat.* cingulum, -a *en espagnol.* Explique esp. *ceño, cello,* comme l'avait fait M. García de Diego (ci-dessus, p. 1-15). 4. *Esp. « donaire ».* Le mot vient bien de *donarium avec le sens de « don de plaire ». 5. *Esp. « enconarse, encono ».* De inquinare. 6. *Esp. « lacayo », fr. « laquais ».* De l'ar. *alcaid,* par le catalan-valencien *al(a)cay.* L'histoire de la déchéance sémantique et des voyages du mot est, en quelques pages, remarquablement retracée. 7. *Esp. « mazorca ».* 8. *Esp. « patio ».* De *pata* « patte ». 9. *Esp. « zuño », port. « cenho », esp. « ceño ».*

4. — P. 335-375. T. Navarro Tomás, *Palabras sin acento.* — P. 397-402.

Série de notes additionnelles à des articles publiés dans l'*Homenaje á Menéndez Pidal* présentées par les auteurs même de ces articles, notamment, p. 397. H. Gavel, *De coro, decorar* ; p. 400-401. O. J. Tállgren, *Los nombres árabes de las estrellas y la transcripcion alfonsina* ; p. 401-402. A. Terracher, « *we* > *wa* » *en français*. P. 403-409. A. Castro, C. r. de *Real Academia española, Diccionario de la langua española*, 15e éd..

XIII (1926). 1. — P. 1-38. Amado Alonso, *La subagrupación románica del catalán*. Cette étude a pour point de départ le livre de M. W. Meyer-Lübke, *Das Katalanische*. Mais nous n'avons ici qu'une première partie. — P. 67-70. P. Bohigas, C. r. de K. Pietsch, *Spanish Grail Fragments*, II.

2. — P. 113-128. Leo Spitzer, *Notes étymologiques*. 1. *Esp.* « *lagotear* ». 2. *Esp.* « *mostrenco* », *port.* « *mostrengo* ». 3. *Esp.* « *sesgo, sesgar* ». 5. *Esp.* « *sima* »-« *cimbria* ». 6. *Esp.* « *tirria* », *mania o tema que se torna contra uno*. 7. *Esp.* « *tornar* ». 8. *Esp.* « *turón* ». — P. 177-178, W. Meyer-Lübke, *Esp. ceño* ».

3. — P. 224-261. A. Alonso. *La subagrupación románica del catalán*, II. — P. 279-280. — Leo Spitzer, *Encore une fois* « *ceño* ». — P. 283-287. Joseph L. Gillet, « *¡ Voto a mares !* » Dans cette imprécation on aurait affaire à *mar* « mer ». — P. 294-302. P. Bohigas, C. r. de M. J. Entwistle, *The Arthurian Legend in the Literatures of the Spanish Peninsule*.

4. — P. 357-350. A. Par, « *Qui* » *y* « *que* » *en la peninsula ibérica*. Étude historique et géographique des *Documentos lingüisticos de España, Reino de Castilla* publié par M. R. Menéndez Pidal. — P. 350-356. Antonio G. Solalinde, *Alfonso X, astrólogo* ; *noticia del manuscrito Vaticano, Reg. Lat. núm. 1283*. — P. 357-363, B. Sanchez Alonso, *Una traducción inédita de la* « *Crónica de Alfonso VII* ». — P. 364-372. J. Ríus Serra. *Refranes del siglo XIV*. Un double feuillet de papier, du XIVe s., contient des notes d'étudiant, d'origine sans doute aragonaise, parmi lesquelles, sous le titre *Romancea proverbiorum*, une collection de proverbes. — P. 373-375. S. Gili Gaya, « *Sobajar* ». — P. 375. L. Spitzer, *Pourquoi* « *Granadino* », *mais* « *Sevillano* » ? Pour éviter l'accumulation des *-a-*. — P. 376-377. E. Buceta, *El autor de la cómposición núm. 240 del* « *Cancionero de Baena* », *según Argote de Molina*. L'auteur indiqué est Francesco Imperial. — P. 379-383. Dámaso Alonso, C. r. de G. T. Northup, *An Introduction to Spanish Literature*.

XIV (1927), 1. — P. 69-71. L. Spitzer, *Esp.* « *manga* », *obsequio, presente ; trampa, negocio sucio*. Il s'agit bien de *manga* « manche » ; on sait que les manches étaient souvent données en présent au moyen âge et que, de plus, elles servaient souvent de bourse.

2. — P. 113-130. J. Morawski, *Les formules rimées de la langue espagnole*. — P. 134-160. Ezio Levi, *El romance florentino de Jaume de Olesa*. Un ms. de la Bibliothèque nationale de Florence (Conventi soppressi, G, 4, 313), qui appartenait en 1421 à Jaume de Olesa, étudiant en droit civil, fils de Joan de Olesa, contient des œuvres poétiques catalanes et castillanes, au milieu de

notes et d'extraits. — P. 176-180. P. Sándoz Sevilla, *Lat.* « *sarcītum* » > *esp.* « *zargo, zaya* », *etc.* — P. 180-183. E. Buceta, « *Alegrar la sangre* ».

3. — P. 225-242. Pio Rajna, *Discussioni etimologiche.* II. *Por.* Hypothèse sur le rôle d'une prononciation réduite de propter en *pror dans la formation du latino-roman *por.* — P. 243-295. Leo Spitzer, *Notes étymologiques.* 1. *Esp.* « *columbrar* », *divisar, percibir, adivinar, rastrear.* De colluminare. En note M. C[astro] propose *culuminare, de culmen. 2. *Esp.* « *cundir* ». Rattaché à condire. 3. *Mexic.* « *cuzco* », *cat.* « *cusch* », *anc. fr.* « *cuschement* ». M. Sp. rattache tous ces mots à **kusk-*, **gosk-* « chien », du type onomatopéique tiré du cri *kŝs* (*gss*) destiné à exciter le chien. 4. *Esp.* « *malrotar, marlotar, marrotar* », *destruir o malbaratar.* 5. *Jud.-esp.* « *meldar* », *lire de l'hébreu.* M. S. adopte l'étymologie meletare proposée par M. Blondheim, en admettant que le sens de « lire » pourrait être déjà grec. 6. *Esp.* « *posma* », *pesadez, lentitud, flema.* 7. *Esp.* « *pringue* » = « *pinguis* » ? 8. *Esp.* « *rabión* », *corriente violenta in un rio.* Rattaché à *rabia* < rabies. 9. *Santand.* « *rdmila, rázmila, rosmi(l)la* », *garduña.* 10. *Anc. esp.* « *regungar* », *racontar ; esp. mod.* « *gonce, gozne* », *gond.* — P. 273-274. W. Meyer-Lübke, *Esp.* « *chipiona* ». — P. 274-275. S. Gili Gaya. *Un juglar del siglo XI.* Témoignage de 1062.

Le fasc. 4 est tout entier consacré à Góngora pour le troisième centenaire de sa mort.

XV (1928), 1. — P. 1-51, Antonio G. Solalinde, *El juicio de Paris en el* « *Alexandre* » *y en la* « *General Estoria* ». — P. 52-66. O. J. Tallgren, *La description de l'étoile* « ε *Virginis* » *dans l'Astronomie d'Alphonse X.* — P. 77-78. Annonce de la reproduction en fac-similé du *Cancionero de Baena* par Henry R. Lang.

2. — P. 131-172. P. Sánchez Sevilla, *El habla de Cespedosa de Tormes (en el limite de Salamanca y Ávila).* — P. 173-179. A. Castro, *La palabra* « *zebro* ». Ce mot, qui se trouve aussi sous les formes *zebra, enzebro, enzebra, ezebra, azebra,* et qui ne désigne pas le même animal que le *cebra* moderne. c.-à-d. le zèbre importé d'Afrique par les Portugais, s'appliquait au moyen âge à l'onagre ou âne sauvage, dont l'existence en Espagne est bien attestée. — P. 179-181. A Castro, « *Sambenito* ». C'est tout d'abord le vêtement des bénédictins : *San Benito.*

3. — P. 225-243. V. García de Diego, *Etimología idealista.* Voici la série des exemples traités : « *ebulu* » *yerbo, y* « *odccu, educu* » *yezgo, yergo* ; « *hasta, hastula* » *artilla, y cassula, astula* « *astilla* » ; « *recente* » *recencio, cencio, y* « *sinceru* » *cencio* ; « *uncina* » *oncino,* « *falce* » *falcino, hocino, y* « *fauce* » *hocino* ; « *arsura* » *asurar, y* « *extonare* » *asturar* ; « *fato* » *hato, y* « *taliare* » *atajo* ; « *pastus* » *pasto, y abastar, abastō, a pasto.* — P. 244-282, P. Sánchez Sevilla, *El habla de Cespedosa de Tormes,* II. — P. 283-284. W. Meyer-Lübke, *Esp.* « *pujar* », *port.* « *puxar* », de pulsare. — P. 284-289. Leo Spitzer, *Cat.* « *¡ ray !* » Contre M. de Montoliu, M. Sp. préfère rattacher cette interjection à radius. — P. 289. J. Morawski, *Encore une fois anc. fr.* « *cuschement* »,

etc. Signale l'anc. fr. *cuisse cuisse* comme interjection d'excitation [c'est notre moderne *ks ! ks !*], appliquée non à un chien, mais à une femme débauchée. — P. 289-293. A. G. Solalinde, *Sobre la fecha de « perro »*. Il est inexact que *perro* ne soit pas antérieur au XIVe s. : exemples tirés de la *General Estoria*, première partie, que M. S. assigne à 1275. — P. 298-300. L. P. Thomas, C. r. de G. Cohen, *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge*, nouvelle éd.

5. — P. 337-442. V. García de Diego, *Notas lexicas*. « *Stilus* » *estelo* ; *bejin* ; *bisiegue* ; *frecha* ; *llara* ; *nablija* ; *solapo* ; *trullar*. — P. 343-353. Joseph Anglade, *Les troubadours provençaux en Biscaye*. — P. 354-374. Erasmo Buceta, *Ensayo de interpretación de la poesía de Villasandino, número 199 del « Cancionero de Baena »*. — P. 375-376. Leo Spitzer, « *Zebro* », *onager*. Trois exemples catalans. — P. 398-400. Leo Spitzer, C. r. de W. Meyer-Lübke, *Miscelaneas etimologicas*.

XVI (1929), 1. — P. 1-34. Alfonso Par, « *Qui* » *y* » *que* » *en la peninsula ibérica, II : En el dominio catalán*. — P. 50-58. E. Buceta, *Fecha probable de una poesía de Villasandino y de la muerte del poete*. Cette dernière date serait 1424. — P. 68-69. F. Castro Guisarola, C. r. de J. M. Aguado, *Glosario sobre Juan Ruiz*.

2. — P. 113-147. A. Par, « *Qui* » *y* « *que* » *en la peninsula ibéraca, II : En el dominio catalán* (suite). — P. 145-153. L. Spitzer, *Notes étymologiques* : 1. *Port.* « *doutor* », « *bispote* », *vaso nocturno*, 2. *Cat.* « *estona* », *rato, momento*. 3. *Ecuat.* « *latente* ». 4. *Esp.* « *a pasto* », *copiosamente*. 5. *Port. et esp.* « *pauta* » *guide-âne*. 5. « *Ronia* », *ojeriza, tirria*. — P. 154-160. Adolf. Zauner, *Esp.* « *pujar* » *y* « *soso* ». — P. 161-168. J. Horace Nunemaker, *Noticias sobre la alquimia en el « Lapidario » de Alfonso X*. — P. 173-174. L. Spitzer, *Cas d'homonymie gênante en espagnol*.

3. — P. 272-273. A. Castro, « *Estultar* ». Ce mot ancien et peu connu, qui signifie « réprimander, gronder », etc., se retrouve encore chez les Juifs d'Orient ou du Maroc. — P. 284-289. P. Bohigas, C. r. de *El cuento de Tristán de Leonis*, éd. S. T. Northup.

4. — P. 337-365. J. Morawski, *Les formes apophoniques en espagnol et en roman*. — P. 402-412. A. Par, C. r. de P. Fouché, *Phonétique historique du roussillonnais*. — P. 412-414. A. Castro, C. r. de J. Leite de Vasconcellos, *Antroponimia portuguesa*.

M. R.

Revue de linguistique romane, VI (1930). — P. 1-30. N. Maccarone, *Principi e metodi nella linguistica storica (a proposito di recenti pubblicazioni)*. — P. 31-90. K. Ringenson, *Étude sur la palatalisation de* k *dans les parlers provençaux*, avec 5 cartes. — P. 91-123. K. Jaberg, *Escalier. Beitrag zur Geschichte der französischen Schriftsprache und ihrer Beziehungen zu den Mundarten*, avec une carte. *Escalier* est une francisation de scalarium repris à

Vitruve par les architectes du XVIe siècle ; il ne doit rien aux représentants méridionaux de scalarium. M. J. étudie les rapports historiques et la répartition gallo-romane des autres types : scala, *degré, montée*. — P. 124-128. E. Lerch, *Facteurs troublants dans les études de syntaxe française*. A propos des observations de M. C. de Boer (*Rev. L. Rom.*, IV, 311 sq.) ; sur la continuité syntactique latino-française. — P. 129-151. H. Keniston, *Expressions for* than *after a comparative in sixteenth century spanish prose*. Peut-être trouvera-t-on ce sujet bien « philologique » pour la *Revue*. — P. 152-189. G. G. Nicholson, *Adverbes romans issus de conjonctions*. Il s'agit de *anche, encore* et formes romanes apparentées pour lesquelles M. N. propose antequam, *ainc* etc. qui serait anteaquam, *poi, puis*, etc. qui seraient postquam et posteaquam. — P. 159-202. G. G. Nicholson, *La terminaison adverbiale non comparative* -eis *en provençal et en ancien français*. M. N. y voit le génitif istius. — P. 203-209. G. G. Nicholson, *Quelques problèmes de phonétique romane résolus par le génitif*. — P. 210. P. Barbier, *A contribution to the history of a germanic prefix in french and the french dialects*. Il s'agit du préfixe *fer-, fir-*, et des formes qu'il a pu prendre en France : *for-, four-, fur-, far-, fer-, fre-, fro-, ver-, var-*, etc. ; M. B. a tenté de constituer la masse des mots français centraux ou dialectaux qui présentent ou paraissent présenter ce préfixe, et cette masse est considérable ; on sera, il est vrai, tenté d'y retrancher, mais la formation reste manifestement importante.

M. R.

Studi Danteschi diretti da Michele Barbi, XI (Florence, 1927). — P. 5-120. Giuseppe Vandelli, *Su l'autenticità del commento di G. Boccaccio*. Contre la publication de D. Guerri qui s'efforce de démontrer que la plus grande partie du Commentaire de l'Enfer, connu sous son nom, n'est pas de lui. — P. 121-128. M. Barbi, *Per due similitudini dell' Inferno* (III, 112-117, et V, 40-45).

XII (1927). — P. 31-64. Umberto Dorini, *Il tradimento del conte Ugolino alla luce d'un documento inedito*. Il s'agit d'un « acte de transmission du château de Pontedera à la commune de Florence » (29 octobre 1287), conservé aux Archives de Florence. — P. 65-78. Mario Casella, *Questioni di geografia dantesca*. — P. 79-82. M. Barbi, *La similitudine del baccelliere* (*Parad.* XXIV, 46-48).

XIII (1928). — P. 5-30. Giuseppe Vandelli, *Per la datazione della Commedia*. Sur le mémoire de F. Egidi, *L'argomento barberiniano per la datazione della D. Com.* (*Studi romanzi*, vol. XIX), d'où il ressort que Fr. da Barberino cite le début de l'*Enfer* en 1313 : G. Vandelli accueille ce témoignage avec certaines précautions. — P. 31-46. A. Schiaffini, *Note sul colorito dialettale della Divina Commedia*. A l'occasion d'une étude de Silvio Peri (*Archivum Romanicum*, XI) qui blâmait certains archaïsmes du texte Vandelli (1921)

comme *etterno* (phénomène identique à *legittimo*, que l'italien moderne a conservé). A. Schiaffini note à ce propos quelques influences siciliennes et s'arrête sur les formes *fuoro* et *fuorono*, sur *essempio*, *essecutori*, etc... — P. 47-60. Giov. Busnelli, *Un famoso dubbio di Dante sulla materia prima* (*Conv.* IV, 1-8), question qui fut longuement débattue entre les Dominicains et les Franciscains.

XIV (1930). — P. 5-78. Pio Rajna, *Approcci per una nuova edizione del « De Vulgari Eloquentia »*, nouvelle édition rendue désirable par la révélation du manuscrit aujourd'hui conservé à Berlin. — P. 79-92. Fr. Ruffini, *Dante e il problema della salvezza degli Infedeli*.

XV (1931). — P. 5-42. M. Barbi, *Con Dante e coi suoi interpreti*. Après avoir noté les grands progrès de la critique littéraire italienne dans tout ce qui nécessite le concours de la philosophie, M. Barbi déplore l'insuffisance de la préparation historique et surtout philologique ; puis il étudie en particulier l'épisode de Farinata. — P. 55-66. G. Vandelli, *I « fori » del « bel San Giovanni »* (*Inf.*, XIX, 13-20), où il faut voir dans *battezatori* le pluriel de *battezzatorio* et non de *battezzatore*.

H. H.

CHRONIQUE

Charles Carroll MARDEN, professeur à Princeton University et président de la Modern Language Association of America, est mort à Princeton, le 11 mai, après une courte maladie. Il était âgé de soixante-quatre ans. Né à Baltimore, il était gradué de Johns Hopkins University, où il était revenu assez vite et où il est resté longtemps comme professeur. Depuis 1917, il était passé à Princeton. Il s'était attaché surtout aux études hispaniques et depuis plus de trente ans il était professeur de langue et littérature espagnoles. Dans ce domaine il avait publié notamment une édition en deux volumes du *Libro de Apolonio* (1917 et 1927 ; cf. *Romania*, XLVII, 453, et XLIX, 152) et dans ces dernières années (1928 et 1929, cf. *Romania*, LV, 598) d'importants inédits de Berceo tirés d'un ms. qu'il avait retrouvé en 1925 chez un libraire de Madrid ; il laisse d'autre part imparfaite son édition du *Libro de Alexandre*, qu'il sera difficile d'achever. Mais C. C. Marden ne limitait pas son activité à l'espagnol et, par exemple, il a dirigé de 1911 à 1915 la publication des *Modern Language Notes*. Nous nous associons au deuil de nos amis de Princeton et de toutes les Universités américaines. — M. R.

— Vincenzo CRESCINI, professeur ordinaire de langues et littératures néolatines à l'Université de Padoue, est mort, le 2 juin, dans cette ville. Il était né en 1857 ; dès 1882 il était professeur d'histoire comparée des langues classiques et néolatines à Gênes, mais de bonne heure il passa à Padoue où s'accomplit toute sa carrière. D'une information très large et variée, il était surtout un travailleur d'une précision minutieuse et rigoureuse qu'il a appliquée dans un nombre considérable d'articles et de notes plus que dans des ouvrages étendus. Il est mort au moment où des élèves et amis travaillaient à la publication d'un recueil de ses écrits divers, qui prenait des proportions considérables et qui paraîtra, comme hommage posthume, sous le titre, choisi par Crescini lui-même, de *Romanica Fragmenta*. La *Romania*, qui a signalé un grand nombre de ces articles, est bien loin de les avoir tous enregistrés. La renommée de Crescini s'était répandue partout et se maintiendra parmi les romanistes grâce à son précieux *Manuale per l'avviamento agli studi provenzali*, dont la dernière édition a paru en 1926. — M. R.

— Nous avons reçu une importante notice de M. G. Vandelli sur Pio Rajna :

Pio Rajna. Commemorazione tenuta il 31 maggio 1931 da Giuseppe Vandelli per iniziativa dell'Accademia degli Arcadi e della Società filologica romana nella sede dell' Accademia ; Tipografia poliglotta Vaticana, 1932 ; in-8, 84 pages. — En tête de la plaquette a été reproduite une excellente photographie, d'une vérité pour nous émouvante. M. V. a eu communication de notes personnelles de Rajna et en particulier de celles qu'il écrivait, jour à jour, à l'automne de 1930, dans son attente de la fin prochaine : on pourra y retrouver quelque chose de la haute spiritualité et de la sereine bonté de Pio Rajna.

Collections et publications en cours.

Dans la collection folklorique de l'Académie roumaine, *Din viața poporalui român*, ont paru :

XXXIX. — C. Radulescu-Codin, *Literatură, tradiții și obiceiuri din Corbii-Muscelului* ;

XL. — Arthur Gorovei, *Descântecele Românitor, studiu de folklor* ; 1931, 423 pages.

— L'*Anejo XII* à la *Revista de filologia española* nous est parvenu après quelques détours postaux : M. L. Wagner, *Caracteres generales del judeo-español de Oriente* ; 1930, 120 pages avec gravures. — Histoire sommaire des Juifs sefardim et description de l'état cultural de leurs communautés dans les Balkans. M. W. a joint à cette étude douze textes en prose qui pourront donner une idée suffisante des divers aspects du judéo-espagnol parlé en Orient.

— Dans les *Hamburger Studien zu Volkstum und Kultur der Romanen* ont paru :

5. Hans Chmeliček, *Die Gerundialumschreibung im Altspanischen zum Ausdruck Aktionsarten* ; 1930, VIII-102 pages :

10. Wilhelm Bierhenke, *Ländliche Gewerbe der Sierra de Gata, Sach- und Wortkundliche Untersuchungen* ; 1932, XIII-176 pages avec dessins, photographies et carte. — Entre les provinces de Salamanca et de Cáceres, la sierra de Gata a gardé des restes notables d'un état de civilisation ancien. M. B. y a étudié spécialement l'industrie et le vocabulaire du moulin et de la presse à olives, de la briqueterie et de la poterie.

— Dans les *Giessener Beiträge zur romanischen Philologie* :

25. Friedrich Dick, *Bezeichnungen für Saiten- und Schlaginstrumente in der altfranzösischen Literatur* ; 1932, 147 pages. — Dissertation du type classique, qui paraît présenter au moins une valeur d'inventaire préparatoire Pour certains textes les dépouillements ont été faits d'après des éditions périmées (*Bel Inconnu, S. Brandan*). Je regrette que l'auteur n'ait pas lu pour ce travail *Aucassin et Nicolette* : il aurait été amené par ce texte à se

poser au sujet de l'histoire de *vielle* et de *viole* des questions chronologiques et techniques qu'il ne paraît pas avoir soupçonnées. Il est fâcheux aussi qu'il ait vu des violons d'or (p. 81) dans le passage suivant de l'*Apocalypse* en français du ms. B N fr. 403 (éd. Paul Meyer, SATF, p. 24) : « et avoient tuz harpes & *phioles de or* pleines de suefs odours » : naturellement, malgré le voisinage de *harpes*, il ne s'agit pas ici d'instruments de musique, comme le montre le texte latin *phialas aureas plenas odoramentorum* ; il y a, à la vérité « *viels d'or* » dans les ms. B N fr. 9574 et Arsenal 5214 et encore dans le commentaire à ce passage emprunté par Paul Meyer au ms. de l'Arsenal, « *vyelis de or* plein de suef odour », mais cela ne change rien au fond. M. D., qui connaît l'expression *la vielle sous le banc* par la note de la *Romania* (LII, 199), n'a pas vu, semble-t-il, que c'est à peu près la même que celle qu'il cite, p. 87, n. 5. d'après le *Glossaire archéologique* de Gay (t. II, *s.v.* viole) et qu'il faut joindre au dossier ; je donne le passage où paraît cette expression (M. D., d'après Gay, n'en cite qu'un vers) : il figure dans la *Requeste des Freres meneurs sur le septieme Climent le Quint* (Jubinal, *Œuvres complètes de Rutebeuf*, nouvelle édition, t. III, p. 155 sq.) qui est de 1318 :

Li cordelier, li preecheur...
Laiens [chez les béguines] chantoient il leurs messes
A orgue, a chant & a deschant ;
Dont il aloient esleeçant
Maintes gens qui les escoutoient :
De leurs vois seraines sambloient.
Or est sous le banc lor viole :
S'autrement Diex ne les citole,
Lor ordre faudra pou a pou...

On notera *viole* à cette date, mais on sait que, outre *Aucassin et Nicolette*, cettte forme est aussi dans *Foucon de Candie*. — M. R.

— Le Centro de estudios historicos de Madrid a ouvert, il y a quelques années, une collection de *Textos latinos de la Edad media española* où avaient paru jusqu'ici quatre volumes d'intérêt surtout historique ; voici un volume qui rentre davantage dans notre cadre d'études :

Taionis et Isidori nova fragmenta et opera edidit et illustravit Eduard Anspach ; Madrid, 1930 ; pet. in-8, viii-183 pages. — L'intérêt de cette publication est d'éclairer pour nous la série des formes successives prises par les *Etymologiae* d'Isidore et d'augmenter sensiblement la liste des écrits de celui-ci.

Comptes rendus sommaires.

Dictionnaire étymologique de la langue latine ; histoire des mots, par A. Ernout et A. Meillet ; Paris, Klincksieck, 1932 ; gr. in-8, xix-1108 pages. —

La deuxième partie du titre est essentielle : il ne s'agit pas ici d'étymologie ascendante, s'essayant à accrocher chaque mot latin à une forme antérieure reconstituée pour l'indo-européen par les comparatistes, ou à une forme latérale empruntée de l'italique, de l'étrusque, ou du grec ou de quelque parler provincial. Les auteurs se sont proposé « de présenter un exposé historique du vocabulaire latin » et ils se sont partagé ainsi la besogne : M. Meillet s'est chargé de ce qui touche au « développement du vocabulaire latin entre l'indo-européen commun et les premiers témoignages ayant un caractère historique » et M. Ernout du développement du vocabulaire latin depuis les plus anciens monuments jusqu'au début de l'époque romane ». Pour amorcer au moins la liaison avec le développement roman, un renvoi est ajouté, s'il y a lieu, à l'article correspondant du *REW* de W. Meyer-Lübke. De chaque mot on ne s'est pas contenté de donner la forme et les caractéristiques grammaticales, mais aussi l'état civil, je veux dire les dates et les circonstances où il apparaît, la durée de son existence, et sa vitalité mesurée d'après les mots nouveaux auxquels il a donné naissance, son état social même qu'indique la nature des textes où il s'emploie et la fréquence de ces emplois. Surtout, il a été fait dans ce dictionnaire étymologique, et c'en est un des caractères les plus remarquables, une large place à la sémantique, l'histoire du mot englobant l'histoire des sens au même titre que celle de la forme. Un autre trait est l'extension considérable du vocabulaire ici étudié. M. Ernout a largement puisé dans la latinité des Pères, dans les gloses et dans la latinité tardive. C'est là d'ailleurs une conséquence normale du dessein des auteurs qui était de faire de l'histoire d'un vocabulaire entre deux époques, et non pas seulement de l'étymologie à simple entrée, si je puis ainsi dire. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'originalité et la valeur linguistique profonde de cette conception, mais je dois marquer encore la richesse d'information du *Dictionnaire* ; ce sera pour les romanistes un instrument de travail essentiel. — M. R.

L'origine du « cursus » rythmique et les débuts de l'accent d'intensité en latin par Mathieu G. Nicolau ; Paris, Belles-Lettres, 1930 ; in-8, viii-161 pages [Collection d'études latines publiée par la Société des études latines, V]. — Ce très pénétrant travail nous intéresse non seulement par ce qu'il apporte à l'histoire du *cursus* rythmique médiéval, mais aussi par ses conclusions sur la transformation de l'accentuation latine et le passage de l'accent mélodique à l'accent rythmique. Pour M. N. cette transformation « n'était pas encore commencée ou bien elle était fort peu avancée à l'époque de Trajan. L'opposition des syllabes longues et des syllabes brèves se maintenait encore très bien. A la fin du IIIe siècle la transformation de l'accent était achevée ; l'accent latin était maintenant dynamique et non plus musical, comme il l'était à l'époque de Cicéron. L'opposition de

quantité des syllabes ne se maintenait plus que grâce aux efforts des grammairiens ». M. N. précise, peut-être à l'excès, que cette transformation capitale, qui a changé le type phonétique indo-européen pour en faire le type roman, s'est produite plutôt au cours du IIIe siècle, et, comme il le fait volontiers au cours de son étude, il met cette transformation en rapports avec les modifications politiques et sociales de l'empire romain particulièrement importantes à cette époque. Il est intéressant de noter que le travail de M. N. est moins une étude statistique, comme le sont le plus souvent les études analogues sur la prose métrique ou rythmique, qu'une étude des témoignages des grammairiens : on a trop méprisé les traités grammaticaux, surtout peut-être parce qu'on ne les classait pas chronologiquement avec assez de soin ; M. N. a montré la valeur du témoignage apporté par ses ouvrages qui manifestement s'inspirent de la pratique des écrivains et de l'enseignement de la langue, c'est-à-dire, pour une bonne part, de la conscience linguistique de leur temps, sinon de l'analyse exacte de l'état de la langue. Par là cette étude, qui est une thèse de diplôme de l'École des Hautes-Études, a une valeur de méthode toute particulière. — M. R.

Matteo Bartoli, *Fatti caratteristici della romanità della peninsola iberica* ; Roma, 1928 ; in-8, 5 pages [Extrait des Atti del Io Congresso Nazionale di Studi romani, avril 1928]. — M. B. résume ainsi ses conclusions : dans la romanisation de la péninsule, trois phases, une *préromane*, non arioeuropéenne, une *romaine*, puis *romane*, une dernière *romane moderne* depuis la Reconquête.

Luigi Sorrento, *Il volgare del sec. XIV in Sicilia e i Benedettini siciliani chiamati da Urbano V a riformare l'abbazia di Montecassino (con un saggio del* Vocabularium Latinum pergrande*)* ; Roma, 1931 ; in-8, 29 pages [Estratto dal *Bullettino dell' Istituto Storico Italiano e Archivio Muratoriano*, n. 47]. — Recherches sur les travaux et la bibliothèque des Bénédictins notamment du monastère de S. Martino delle Scale près Palerme : cette bibliothèque possédait en 1384 au moins dix ouvrages en vulgaire sicilien ; elle possédait à la même époque un dictionnaire latin, œuvre peut-être de l'abbé Senesio ; il se peut que ce dictionnaire soit l'original du *Vocabularium latinum pergrande* que M. Sorrento a retrouvé à la Bibliothèque Nationale de Palerme en une copie du XVe siècle et dont il annonce la publication intégrale par ses soins, avec l'aide de l'Université catholique de Milan. En appendice M. S. donne quelques articles de ce *Vocabularium*, mais ils sont trop peu nombreux pour permettre d'apprécier exactement la valeur de ce recueil pour l'histoire du latin médiéval. Par contre il apparaît très intéressant par les mots vulgaires, d'ancien sicilien, qu'il donne souvent comme traduction de mots latins. — M. R.

Bruno Migliorini, *Spunti di motteggio popolare : i sopranomi etnici e locali* ; Firenze, 1929, in-8, 9 pages [Estratto da « Atti del I Congresso nazionale delle tradizioni popolari », Firenze, maggio 1929]. — M. M. esquisse ici deux chapitres de ce que pourrait être l'étude des « blasons populaires » géographiques ; il réunit d'une part des appellations se rattachant à l'idée de « grenouille » ou de « crapaud », et d'autre part des appellations tirées des expressions favorites ou des façons de parler propres ou attribuées à tel pays, région, ville ou village.

A. Griera. *Gramática histórica del català antic* ; Barcelona, 1931 ; in-8, 157 pages. — M. l'abbé Gr. apporte aux études catalanes un précieux instrument par la publication de cette grammaire historique de caractère pratique. Il s'y est proposé de réunir les faits essentiels et attestés et non pas d'en reproduire ici des explications déjà données ailleurs par d'autres ou par lui-même : il courait ainsi le danger de présenter un ouvrage un peu sec, mais son répertoire de mots, de formes et de tours est bien classé et clairement divisé et sera d'utilisation facile. Chaque partie est d'ailleurs accompagnée d'une bibliographie bien choisie. — M. R.

Antoine Meillet, *Sur une période de bilinguisme en France* [Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1931, p. 29-38]. — M. M. envisage ici la période qui a suivi les invasions germaniques et dans laquelle ont coexisté en Gaule deux groupes importants, l'un, germanique, par sa puissance, l'autre, celto-latin, par sa civilisation ; il note que dans cette période « la plupart des hommes des classes dominantes ont dû pratiquer à la fois les deux langues, qui toutes les deux avaient du prestige ». Ainsi s'expliquent, dans le développement du roman de Gaule, des faits qui exigent que les mêmes individus aient eu simultanément deux langues à leur disposition, appliqué à l'une les phonèmes de l'autre, mêlé, plus ou moins consciemment, les deux vocabulaires. Parmi ces faits M. M. relève les survivances en roman de Gaule de *w-* et de *h-* initiaux et l'extension de ces phonèmes à des mots latins, le parallélisme de homo *-man* et de rem *-[n]icht*, la composition de *forfaire*. D'autres exemples prêteront à discussion, p. ex. le genre féminin de *fleur* rapproché du genre féminin du v. ht. all. *bluoma* par opposition au masculin flos, puisque le roumain *floare* est féminin, comme l'indique M. M. lui-même ; ou encore l'opposition sujet-régime conservée par la morphologie française avec les conséquences syntactiques que l'on sait, puisque le roumain a une opposition analogue entre cas direct et cas indirect. Mais le problème est fortement posé et l'on ne peut que souhaiter, avec M. M., des enquêtes sur les régions à langues concomitantes, telles que la Bretagne, le pays basque, l'Afrique du Nord avec le mélange arabe-berbère, et j'ajouterai, dans les Balkans, les groupes albano-slaves, albano-roumains,

albano-grecs, roumano-grecs, etc. ; surtout si l'on prenait soin d'y étudier les influences réciproques des deux parlers en symbiose. — M. R.

Matteo Bartoli. *Le Tre Basolche di Ragusa e la coppia* basilica *ed* ecclesia ; in-8, 15 pages [Extrait de la revue *Dubrovnik*, II (1930-31) : *Miscellanea storica ragusea pubblicata in onore di Milano Rešetar da' suoi amici e discepoli*]. — M. B. reprend à son tour le problème de l'âge relatif de basilica et ecclesia au sens d'« édifice sacré » ; il conclut que c'est la première expression qui est la plus ancienne comme se rencontrant : 1° dans les aires extérieures (Rhétie, Dacie), 2° dans les aires les plus isolées et les moins riches en communications, 3° comme ayant existé, pour en disparaître ensuite plus ou moins complètement, dans les autres aires (Gaule, Péninsule ibérique, Italie). Quant au centre d'irradiation de l'innovation ecclesia, il faudrait la chercher, d'après la répartition du mot dans les inscriptions latines, dans les ports de l'Afrique punique. — M. R.

W. von Wartburg, *Grundfragen der etymologischen Forschung* [Extrait des *Neue Jahrbücher für Wissenschaft und Jugendbildung*, VII (1931), 3, pp. 222-245]. — On trouvera dans cet article l'essentiel des idées exposées et des exemples apportés par M. von W. dans les conférences qu'il a faites en janvier 1931 à la Sorbonne.

Antoine Thomas, *L'étymologie du mot français « compagnon », note suivie de remarques* par M. J. Vendryes [Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1931, pp. 79-86]. — M. Th. montre que le mot companio, attesté dans la Loi salique au pluriel *companiones*, n'a pu être formé que sur un modèle germanique (gotique *gahlaiba* dérivé de *hlaifs* « pain », v. ht. all. *galeipo* de *leip* « pain ») ; M. V. indique que ce type de formation, rare en latin, est normal en germanique (p. ex. got. *gadauka*, v. ht. all. *gisello*, *giferto*, etc.) et paraît se rencontrer surtout pour des mots du langage militaire, ce qui correspond bien au sens original de companio.

Leo Spitzer, *Zum Problem des französischen Argots* [*Neuphilologische Monatschrift*, I, 4, avril 1930, pp. 205-216]. — Je signale tout particulièrement cet article où est fortement marqué le caractère affecté, voulu, de l'emploi parisien de l'argot.

Dans les *Analecta bollandiana*, je signale au t. XLVIII, fasc. I-II (1930), pp. 5-64, un important article du P. Hippolyte Delehaye, *Loca sanctorum*, dont les indications méthodiques sur l'étude de l'extension d'un vocable de saint seront précieuses pour la littérature médiévale. Mais l'on aura surtout profit à lire la partie de cet article intitulée *Les Saints dans la topo-*

nymie : on y trouvera, entre autres, avec des exposés rapides de questions déjà connues (capella, *Montmartre*), une conclusion sur le problème posé par *martroi* ; pour le P. D., *martroi* vient bien de martyretum, mais sans idée de « martyr », le martyretum étant seulement un ensemble de tombeaux, c.-à-d. un cimetière sans caractère sacré spécial. — Dans le même cahier, aux pp. 99-123, le P. Grosjean imprime la *Vita S. Brendani Clonfertensis e codice Dubliniensi*, et le P. B. de Gaiffier la *Vita beati Raimundi Lulli* d'après le ms. B. N. lat. 15450. — Au tome XLIX, fasc. III-IV (1931), pp. 276-312, Paul Peeters, *La première traduction latine de « Barlaam et Joasaph » et son original grec*, tend à établir que la version grecque de l'*Histoire édifiante* est l'œuvre d'Euthyme d'Ivir († 13 mai 1028) qui la traduisit du géorgien, la version géorgienne provenant elle-même de l'arabe et par là du pehlevi (donc pas d'intermédiaire syriaque entre pehlevi et grec). Il convient de se rappeler que nombre de mss grecs de l'*Histoire édifiante* proviennent de la bibliothèque d'Iviron, et il est probable que la version latine, qui est de 1048-49, a été faite pour l'Occident à l'instigation d'un moine du couvent bénédictin de l'Athos. Je n'ai pu que résumer cette démonstration : elle mérite d'être lue avec toute attention, et elle apporte une lumière nouvelle sur certaines voies de pénétration des légendes orientales vers l'Occident. — M. R.

Visiones Georgii, Visiones quas in Purgatorio sancti Patricii vidit Georgius miles de Hungaria A. D. MCCCLIII edidit L. L. Hammerich ; Kobenhavn, 1931 ; in-8, 320 pages (avec 6 fac-similés) [*Kgl. Danske Videnskabernes Selskab. Historisk-filologiske Meddelelser*, XVIII, 2]. — M. H. a donné à la *Romania* (LV, 118-124) une note sur le Pélerinage de Louis d'Auxerre au Purgatoire de saint Patrice où l'on trouvera (p. 119) des renseignements sommaires sur le texte qui se publie dans le présent volume.

Esther Isopel May, *The « De Jerusalem celesti » and the « De Babilonia infernali » of fra* Giacomino da Verona ; Florence, Lemonnier, 1930 ; in-8, p. 132. — Ces deux petits poèmes véronais ont été publiés successivement par Ozanam en 1870, Mussafia en 1864 et E. Barana en 1921. Cette nouvelle édition est établie sur la comparaison des quatre mss de Venise, d'Udine, de Séville et d'Oxford. L'auteur en place la composition vers 1230. L'introduction rassemble ce que nous savons du franciscain Giacomino, étudie les données de ses poèmes, les particularités dialectales des quatre mss (dont sont donnés des facsimilés) et les rapports de ceux-ci. Les textes sont accompagnés d'un appareil critique et d'une abondante annotation.

Ferdinando Neri, *Fabrilia, ricerche di storia letteraria* ; Torino, Chiantore, 1930 ; in-8, 137 pages. — M. N. a réimprimé ici quelques articles dont les

premiers au moins intéressent nos études : *Le tradizioni italiane della Sibilla, La famiglia di Golia, Il trionfo della morte e il ciclo dei Novissimi, Farces : interludia.*

Rodrigues Lapa, *La « Demanda do Santo Graal » ; priorité du texte portugais par rapport au texte castillan* ; Coimbra, Institut français en Portugal, 1931 ; in-8, 28 pages [Extrait du *Bulletin des Études portugaises*, I, 3]. — M. L. s'efforce de démontrer que la version portugaise de la *Demanda*, bien que conservée dans un ms. (Vienne) du XVe siècle, est, d'après les caractères de la langue, du XIIIe siècle, et procède directement d'un original français ; la version castillane présenterait au contraire des erreurs explicables par l'imitation d'un original portugais.

Zum Ursprung der altprovenzalischen Lyrik, von Alfred Pillet † ; Halle, Niemeyer, 1928 ; in-4, 22 pages [*Schriften der Königsberger gelehrten Gesellschaft, Geisteswissenschaftliche Klasse*, V, 4, pp. 345-365]. — Le regretté Alfred Pillet est mort le 26 octobre 1928 ; M. Friedrich Ranke a retrouvé dans ses papiers le texte de ce mémoire, que Pillet avait présenté à la Société scientifique de Königsberg le 18 juillet 1927 ; c'est un exposé méthodique et critique des théories présentées jusqu'à cette date sur l'origine de la poésie des troubadours, de Gaston Paris et Alfred Jeanroy à Burdach, Singer et Brinkmann. Éliminant l'hypothèse de l'origine dans les fêtes de printemps (G. Paris) et celle de l'origine arabe (Burdach), A. Pillet pense qu'il ne convient pas d'assigner à la poésie des troubadours une origine unique : la naissance de cette poésie n'est pas un miracle, mais c'est le résultat d'un complexe d'influences, aussi bien littéraires que populaires, qui se sont exercées dans le milieu très divers, très actif, très remuant des cours du Sud de la France au XIe siècle. — M. R.

Martin Strumpf, *Sprachliche Untersuchung der Zehnsilberfassung des altfranzösischen Alexanderromans*. Dissertation d'Iena, Halle, E. Klinz, 1930 ; in-8 ; 46 pages. — L'auteur de cette dissertation confirme, par l'étude des caractères phonétiques et morphologiques, la conclusion de Paul Meyer qui plaçait le texte original dans la région méridionale du Poitou, aux confins de la langue d'oc. Il suppose que le copiste du ms. A (Arsenal 3472) était originaire du moyen Poitou. — G. G.

Les Vers de la mort d'Helinant, moine de Froidmont, traduits en français moderne et commentés par Joseph Coppin ; Paris, Desclée, Brouwers, 1930 ; pet. in-8, 127 pages. — M. C. a reproduit le texte de l'édition des *Vers de la mort* donnée par Fr. Wulff et Em. Walberg à la Société des anciens textes français, et il a placé en regard sa traduction : c'est une disposition commode et bien faite pour amener peu à peu le lecteur à se reporter le

plus souvent possible au texte original. Le commentaire de M. C. est assez souvent utile ; la traduction n'est pas toujours assez exacte et minutieuse. P. ex. VII, 6, *torner ce desoz deseure* n'est pas « mettre les choses sens dessus dessous », mais « mais mettre à la place supérieure ce qui était à l'inférieure », autrement dit « adorer ce qu'on brûlait, etc. » ; XI, 6 *selonc le corporel delit* est de toute manière mal traduit par « en ce qui concerne [cette expression a fait depuis quelques années de bien regrettables progrès !] les plaisirs du corps » ; je comprends : « si on la juge, si on la mesure au plaisir du corps » ; XXIV, 11-12, *Et lor afuble teus mantiaus, Qu'en plain miedi lor anuite* ne signifie pas « Et elle les affuble d'un manteau tel qu'en plein midi pour eux il fait nuit », mais, je pense : « elle les habille de tels manteaux que la nuit tombe pour eux en plein midi ». — M. R.

Introducción a la estilistica romance por K. Vossler, L. Spitzer y H. Hatzfeld ; Buenos-Aires, 1932 ; in-16, 253 pages [*Colección de Estudios estilisticos*, I]. — L'*Instituto de filologia* de la Faculté de philosophie et lettres de Buenos-Aires, qui a pour directeur honoraire M. Ramón Menéndez Pidal, et pour directeur M. Amado Alonso, déploie une activité qui se manifeste par de nombreuses publications. Le volume qui ouvre la Collection d'études stylistiques est constitué par la traduction espagnole, accompagnée de notices sur les auteurs et de compléments bibliographiques importants, de trois études publiées en allemand dans des revues, et qu'il sera commode de trouver là : K. Vossler, *Formas grammaticales y psicológicas del lenguaje*, traduction de *Ueber grammatische und psychologische Sprachformen*, paru d'abord dans *Logos*, VII, et réimprimé en 1923 dans *Gesammelte Aufsätze zur Sprachphilosophie* ; L. Spitzer, *La interpretación lingüistica de las obras literarias*, traduction de *Zur sprachlichen Interpretation von Wortkunstwerken*, paru en 1920 dans *Neue Jahrbücher für Wissenschaft und Jugendbildung* et réimprimé en 1931 dans *Romanische Stil- und Literaturstudien*, I ; H. Hatzfeld, *La investigación estilistica en las literaturas románicas*, traduction de *Romanistische Stilforschung*, paru dans *Germanisch-romanische Monatschrift*, 1929. — M. R.

Geofroy Tory, *Champ fleury ou l'Art et Science de la proportion des lettres. Reproduction phototypique de l'édition princeps de Paris 1529 précédée d'un avant-propos et suivie de notes, index et glossaire par* Gustave Cohen ; Paris, Ch. Bosse, 1931 ; in-4, XIX pages + VIII et LXXX f^os^ + 66 pages. — Geoffroy Tory mérite, dans l'histoire de la philologie et de la langue françaises, une petite place (que M. G. Cohen tend à agrandir), parce qu'il a, au premier tiers du XVIe siècle, prêté attention à des prononciations locales, parisiennes ou provinciales, souhaité l'extension et la pureté du français, et recommandé l'emploi de certains signes diacritiques. Son livre est fort rare et il est très heureux que nous en ayons ici une belle

reproduction. L'introduction de M. C. dispensera de recourir au livre d'Aug. Bernard sur Tory, et ses notes sont un utile commentaire d'un texte difficile. — Je pense que M. C. exagère l'importance des indications (« bien contrôlées », dit-il, mais cela est discutable) de Tory sur quelques prononciations provinciales ou étrangères : « phonétique des patois » est une formule un peu importante pour cela, d'autant qu'il s'agit parfois de prononciation du latin par des provinciaux et non pas de prononciation du français ou d'un dialecte. Je me demande aussi si les phrases d' « escumeurs de latin » ou de « plaisanteurs », que cite Tory et qu'ont reprises Rabelais et d'autres, sont bien de l'observation de Tory et ne sont pas des phrases-types déjà employées de façon banale pour désigner telle ou telle affectation de langage ; et quel dommage que Tory ait eu scrupule à nous donner un type de jargon (f° A VIIJ r°) ! — M. C. paraît étonné (Notes, p. 9) qu'on ait pu trouver des pierres à inscriptions hébraïques dans le quartier de l'Université, mais c'est là un fait courant : aujourd'hui encore des fouilles permettent de retrouver dans la région de la rue de la Harpe et du boulevard Saint-Germain des stèles juives. — Comme il loue, avec raison, Geoffroy Tory de ses scrupules sur le fait du français (v. Introd , p. XVI), M. C. me permettra bien de lui dire aussi mon scrupule sur l'emploi de « seiziémisme », même entre guillemets, dans sa dédicace à notre ami Abel Lefranc ; je note en passant que la formule de Tory (citée p. XVI) n'est pas : « *escripre en françois comme François nous sommes*, mais *escripre en François, comme François que nous sommes* (f° XIJ recto), ce qui a peut-être un sens différent et en tous cas moins d'allure et de cadence. — M. C. indique (Introduction, p. VIII) qu'on n'a pas jusqu'ici expliqué le titre de *Champ fleury* ; peut-être paraîtra-t-il qu'il ne l'explique pas lui-même de façon très décidée ; voici en effet ce qu'il écrit à ce sujet : « Le titre, qu'on n'a pas expliqué, désigne en ancien français, chez nos vieux poètes, le Paradis, et il est appliqué par l'un d'eux au lieu où règne le Dieu d'Amours. Il rappelle en même temps... *le Jardin de Plaisance*... ». Que faut-il comprendre ? « Paradis » ou « Jardin d'Amour » ou « Jardin de Plaisance » ? Il est vrai que, dans un prospectus joint à l'édition de M. C., on lit : « ... le *Champ Fleury* de Geofroy Tory ou *Paradis des Lettres antiques* » ; M. C. n'est certainement pas responsable de la rédaction de tout ce prospectus, mais il est peu probable que l'identification ci-dessus ne soit pas de lui, et il est clair qu'elle ne concorde pas exactement avec le texte de l'Introduction. Et de toute manière cette identification me paraît bien douteuse. Sans doute *champ fleuri* en ancien français a pu servir à désigner le Paradis ou plus exactement un jardin paradisiaque, mais cette expression désigne aussi bien la Vallée de Josaphat (cf. en dernier lieu H. K. Stone dans son édition des *Vers* de Thibaut de Marly, Notes, p. 151). A tout prendre, le livre de Tory serait bien plutôt le champ de la résurrection des « lettres antiques » (ou « attiques », ou

« romaines ») qu'un jardin de paradis pour celles-ci. Mais surtout il ne me paraît pas établi que Tory ait voulu choisir un titre hautement symbolique, à signification plus ou moins religieuse. Il nous dit en effet nettement que *Champ fleury* n'est pas pour lui un titre caractérisant et annonçant l'œuvre, mais un nom commode et joli : «... ce present Oeuvre, que iay nomme Champ Fleury pour la grace et facilite du Nom, & que iay intitule. LART & Science de la deue & vraye Proportion des Lettres Attiques, quon dit autrement, Lettres Antiques, & vulgairement Lettres Romaines (fol. A IIJ verso) » ; et, dans le titre du volume, le nom de *Champ Fleury* est mis à part de l'intitulé et de la formule relative aux lettres : « CHAMP | FLEURY— | Auquel est contenu Lart & Science | de la deue..... Romaines proportionnees selon | le Corps & Visage humain. » *Champ fleury* paraît donc n'être pour l'œuvre de Tory qu'une étiquette pimpante comme le serait *Jardin*, *Verger*, *Prairie*, *Bouquet*, *Gerbe* ou *Guirlande* et ne pas devoir être rattaché au titre proprement dit qui, au contraire, indique exactement le contenu du livre. Tout au plus pourrait-on admettre que cette étiquette comporte quelque allusion aux fleurs poétiques et rhétoriques que l'on pourra cueillir, au bout du long chemin d'étude dont le livre de Tory marque la première étape, quand (fol. A VIIJ verso) « on viendra aux grans Champs Poetiques et Rhetoriques plains de belles, bonnes, & odoriferentes fleurs de parler » etc., mais nous sommes bien loin du « paradis des lettres antiques ». — La reproduction du *Champ fleury* a été, je crois, tirée à un assez petit nombre d'exemplaires : il serait fâcheux qu'on ne la trouvât pas dans nos bibliothèques ; on a beaucoup parlé de Tory sans l'avoir lu, il convient maintenant qu'on le lise. — M. R.

N. Denholm-Young, *An early thirteenth-century anglo-norman ms.* [*The Bodleian quaterly record*, VI, 69 (1931), pp. 225-230]. — Manuscrit connu par une copie de sir William Dugdale. Ce sont des notices généalogiques en français qui sont probablement les originaux de certaines des pièces latines relatives à Siward, comte de Northumberland, et à Waltheof, son fils, que Francisque Michel a publiées aux pp. 99-132 de ses *Chroniques anglo-normandes*. Le ms. original a dû être exécuté entre 1220 et 1240 à l'abbaye de Delepré près Northampton.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXII

L'ÉVOLUTION

DU

GROUPE *PS* EN PROVENÇAL

Je prends à tâche d'établir que le pronom provençal *eis* remonte au génitif latin ipsĭus. Dans l'état actuel de l'opinion sur le développement du groupe ps en provençal, il n'y a peut-être qu'un seul moyen de réussir dans cette tâche, c'est de reconstruire l'histoire de tous les mots provençaux qui représentent des formes latines avec ps, et, usant d'une grande rigueur non seulement pour ce qui concerne la phonétique, la sémantique et la morphologie, mais aussi et surtout pour ce qui concerne les exigences du sens commun, de démontrer qu'on a attribué ici à la phonétique des phénomènes qui ont une tout autre origine, que l'évolution du groupe ps ne présente aucune anomalie phonétique dans le domaine provençal, et que jamais en aucune langue romane ps ne se développe en *is*. C'est en tout cas ainsi que je vais essayer de convaincre tous les esprits de l'obligation scientifique de voir la source de *eis* dans ipsĭus.

Au § 458 du premier tome de sa *Grammaire des langues romanes*, M. Meyer-Lübke pose le problème de ps en ces termes : « En génois, en provençal, en espagnol et en portugais, ps se résout en *is*, fait qui manque de clarté. » M. Clovis Brunel revient sur cette question en 1920 [1] ; il explique *caissa* par l'adjectif bas latin căpsea, employé comme substantif. Pour appuyer cette explication, il tire de documents latins remontant au XIIIe siècle, et appartenant surtout au sud-est de la France, de nombreux exemples des formes capsea, capsia, cassea, cassia, etc. Nous verrons dans la suite quelle valeur

1. *Romania*, XLVI, p. 115.

il faut attacher à ces formes; mais ce qui est déjà manifeste, c'est que M. Brunel a rendu un grand service à la philologie en signalant l'impossibilité physiologique du passage de ps à *is*, et en proposant de voir dans l'*is* de *caissa* un développement du groupe psj. Puisque *p* s'amuït devant *s*, cette proposition satisfait parfaitement la phonétique. Cf. stj > *is*.

En 1921 [1], M. Bertoni signale en italien un grand nombre de formes dialectales qui se joignent au provençal *caissa* et à l'espagnol *caja* [2] pour réclamer la base *capsja.

En 1922 [3], c'est M. Wahlberg qui fait remarquer que P. E. Guarnerio et M. E. G. Parodi avaient depuis longtemps expliqué les formes sarde et génoise du mot en question comme des produits de *capsea, que M. J. D. M. Ford, en 1900, avait proposé de tirer l'espagnol *caja* de *capsea [4], que lui-même avait montré, en 1907, que l'engadin *chascha*, avec ses dérivés *chaschuot*, *inchascher*, etc. exige la même base; et que le portugais *caixa* ne la réclame pas moins que l'espagnol *caja* [5]. Il conclut que l'aire du type *capsea s'étend du Portugal jusqu'en Engadine.

En 1925, M. Meyer-Lübke reprend cette question du groupe ps au § 27 de son ouvrage : *Das Katalanische*, où il s'agit de définir les rapports du catalan avec l'espagnol et le provençal. Les formes latines du XIIIe siècle et d'une époque postérieure sur lesquelles M. Brunel base le type *capsea sont écartées par M. Meyer-Lübke comme étant des « latinisations du provençal *caisa* ». Passe pour cela. Mais est-il permis d'écarter aussi le nominatif-accusatif ipsius? « Pour ipsius, dit M. Meyer-Lübke, il n'est question que de deux exemples que Bonnet tire de Grégoire de Tours et qui d'ailleurs ne se trouvent même

1. *Romania*, XLVII, p. 579.

2. M. Meyer-Lübke (*REW.*, 1658) voit avec raison dans l'espagnol *caja* un mot emprunté au provençal *caissa* : le type capsea aurait donné en espagnol **queja*.

3. *Romania*, XLVIII, p. 273.

4. M. Ford se trompe; voir la note 2.

5. La phonétique défend de tirer le portugais *caixa* de *capsea; ce type aurait donné en portugais la forme **queixa*. Pour comprendre l'histoire des mots avec ps, on doit se rendre bien compte du fait que le portugais *caixa*, l'espagnol *caja* et le français *caisse* sont empruntés au provençal *caissa*.

pas dans tous les manuscrits, de sorte que Bonnet fait remarquer prudemment : « Aucune observation phonétique, aucune analogie morphologique n'explique un tel accusatif. Il faut croire que ipsius est un lapsus de copiste pour ipsus, ipsos. » M. Meyer-Lübke et Max Bonnet sont ici dans l'erreur. L'exemple de ipsius relevé par M. Brunel dans une charte originale de 888, et dont M. Meyer-Lübke ne s'est pas rendu compte, vient confirmer les exemples de cette forme consignés dans les manuscrits de Grégoire de Tours. En latin vulgaire ipsius devient dissyllabique et ne diffère plus de l'accusatif ipsos que par la palatalisation de l'*s* du radical. Cette distinction n'a pu se maintenir longtemps, car la langue vulgaire confond souvent les cas obliques (cf. ancien français *lor* < illorum et provençal *lieis* < illaeius) et montre partout une tendance à simplifier les paradigmes. La généralisation de l'*s* palatalisée de ipsius est donc très vraisemblable et elle explique l'accusatif ipsius, que le scribe aurait modelé sur sa prononciation. Il s'ensuit que M. Meyer-Lübke peut bien ne pas être dans le vrai quand il prend comme point de départ dans cet examen de l'évolution du groupe ps l'étymologie ipse > espagnol *ese*, provençal *eis*, catalan (*mat*)*eix*.

Comment ipse a-t-il pu devenir en même temps *eis* et *eus* ? C'est de cette question que M. Meyer-Lübke s'occupe ensuite ; il écrit :

« Si l'on regarde d'un peu plus près la diffusion des formes avec *u*, on constate tout d'abord que *eis* est de beaucoup plus fréquent que *eus*, qu'il apparaît même dans un texte aussi ancien que le *S. Fides d'Agen*, 181, 297, 353. Comment la forme *eps* dans le *Boèce* était prononcée, le poème ne permet pas de le déterminer. Dans les chartes de Montpellier [1], *eys* et *eus* se trouvent l'un à côté de l'autre, mais le premier semble dominer ; dans les cartulaires d'Aniane et de Gellone, *eissa* est de beaucoup plus fréquent que *eus*. Parmi les textes littéraires, la *Vie de sainte Douceline* et la *Vie de sainte Enimia*, qui appartiennent à la région marseillaise, offrent plus souvent *eu*, de même le juif Crescas du Cayla (Nîmes ou Hérault) dans le poème d'*Esther* (*Romania*, XXI), Daude de Pradas, dont nous ne savons malheureusement pas à laquelle des nombreuses Pradas il appartenait, puis encore d'autres textes ou manuscrits dont la localisation est encore à déterminer, à supposer que ce soit possible. Mais on peut dire sans doute déjà qu'il s'agit d'un

1. Muschacke, *Die Mundart von Montpellier*, p. 89.

développement qui varie selon les localités, de telle sorte même que *eu* appartient plus à l'est, *ei* plus à l'ouest. »

Les textes cités par M. Meyer-Lübke ne me semblent pas justifier la conclusion qu'il croit pouvoir en tirer. En premier lieu, le fait que *eu* et *ei* se rencontrent l'un à côté de l'autre dans un même texte me paraît inconciliable avec la théorie de leur localisation. On voudrait savoir ensuite pourquoi les cartulaires d'Aniane et de Gellone offrent cette variation curieuse entre le féminin *eissa* et le masculin *eus* quand l'auteur de la *Canczon de S. Fides d'Agen* s'était contenté de *eis*, au point de ne jamais se servir ni de *eps* ni de *eus*. Si l'on préfère *eus* à *eis*, pourquoi ne préfère-t-on pas *eussa* à *eissa* ? On sent que M. Meyer-Lübke n'a pas trouvé le mot de l'énigme. Remarquons enfin que cette théorie de la localisation de *eis* contredit nettement la localisation de *caissa* dont parle M. Brunel : « Le latin capsea se trouve surtout dans le sud-est de la France... D'après la diffusion du mot d'où elle sort, il y a lieu de croire que la forme *caissa* s'est développée dans la partie orientale du domaine provençal. » N'est-il pas prudent de douter que *is* soit localisé ?

En tirant *caissa* de capsa et *cais* de *capseum, M. Meyer-Lübke subordonne la question phonétique à la question morphologique, et cela sans proposer une explication morphologique satisfaisante. Si le latin vulgaire a tiré de capsa la forme *capseum, pour désigner « quelque chose qui ressemble à une capsa », pourquoi le provençal et le français ont-ils employé capsus pour nommer le trou d'une aiguille ? Pourquoi l'italien a-t-il préféré capsus à *capseum pour dire « thorax » ou « pectus » ? Une confusion de capsus avec *capseum autoriserait à croire à une confusion de capsa avec *capsea. Mais dans cette discussion académique sur le rapport de *capseum avec capsa, nous sommes loin des réalités de la civilisation des premiers siècles. Papias a donné une excellente définition de capsa : « Capsa dicta, quod capiat in se atque servet aliquid. » Si capsus, qui a la même signification primordiale, désigne déjà dans la langue classique quelque chose qui ressemble à une capsa, ce *capseum hypothétique est inutile et n'a aucune vraisemblance. L'analogie du mot *tête*

est ici instructive : quand on a vu que le caput offrait une certaine ressemblance avec une testa, on l'a appelé une testa, non pas un *testeum, bien que l'adjectif testeus, à la différence de *capseus, existât déjà. C'est avec le même bon sens pratique que le Roman s'y est pris pour nommer cette partie du corps qui « capit in se atque servat aliquid » : il l'a appelée tout bonnement un capsus ; si cette forme n'avait pas existé, il l'eût appelée volontiers une capsa. L'anglais ne distingue aucunement entre *chest* « coffre » et *chest* « poitrine ». En italien, capsus en est venu à désigner seulement la poitrine ; en Gaule et dans la péninsule ibérique, il a subi un rétrécissement de sens beaucoup plus marqué, il a fini par signifier « mâchoire », « bouche », « dents » et n'exprime plus guère ainsi que l'idée de « id quod capit aliquid ».

La théorie de M. Meyer-Lübke n'est pas satisfaisante non plus pour ce qui concerne les emprunts. Il y a une différence importante entre les formes italiennes et engadines citées par MM. Bertoni et Wahlberg et le mot *giallo* par lequel M. Meyer-Lübke veut justifier l'emprunt du provençal *caisa,* c'est que *giallo* est bien établi dans la langue littéraire, qui a pu être l'intermédiaire entre le français et les dialectes en question. Je ne dirai pas que la localisation de *is* dans la partie occidentale du domaine provençal n'est pas favorable à l'hypothèse d'un emprunt du provençal *caisa* par des dialectes italiens, car cette localisation n'est pas justifiée par les documents.

Mais la grande objection d'ordre général qu'il faut faire à la théorie de M. Meyer-Lübke, c'est qu'elle écarte, sans le résoudre, le problème phonétique soulevé par M. Brunel, celui de l'impossibilité physiologique du changement de *p* en yod. Tout en admettant, semble-t-il, que le passage de ps à *is* manque de clarté, M. Meyer-Lübke le réaffirme pour capsa et gypsus. Il pose *capseum dans le seul but de se dispenser de croire à *is* pour l'espagnol et le portugais. Mais il est impossible de se tirer d'affaire à si peu de frais : l'ancien espagnol a *exe* [1], l'aragon *exa* > *ixa* [2]. Comment expliquer ces représentants de ipse sans poser ipsius ? Et ce n'est pas seulement l'*i* que

1. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, I, § 458.
2. Hanssen, *Spanische Grammatik*, p. 51.

M. Meyer-Lübke laisse inexpliqué. Pourquoi, sans parler de *laseno* < lapsana, ne rencontre-t-on jamais **geps* ni **geus*, à côté de *geis*? Pourquoi les représentants de lapsus n'ont-ils jamais *i*? Pourquoi capsus se réduit-il à *cas*? Pourquoi le texte ancien de *Girart de Rossillon* offre-t-il souvent *es* pour ipse? Une explication de ps qui ne répond pas à toutes ces questions est inadmissible.

L'analogie du groupe pt en provençal et celle des groupes ps et pt dans toutes les autres langues romanes, à l'exception du roumain, nous invitent à croire que *p* s'efface régulièrement devant *s* en provençal. Au § 313 du *Vulgar Latin* de Grandgent, on lit : « Dans une partie de l'Italie, ps devint *ss* dès le premier siècle : isse pour ipse se rencontre à Pompéi, il est attesté par Martial et peut-être par la forme ixe pour ipse dont parle Suétone. » Cette manière de voir a aussi pour elle l'autorité de W. M. Lindsay [1], qui fait remarquer, entre autres choses, que Martial appelle la petite chienne de salon Issa, pour ipsa, au sens de domina. Si M. Juret [2] révoque en doute toutes ces preuves du passage de ipse, ipsa à isse, issa, c'est qu'il est d'avis que « le provençal *eis* (*eps*, *eus*) ne peut remonter qu'à ipse et non à isse ». Il est vraisemblable que *p* s'est maintenu devant *s* en Gaule et dans la péninsule ibérique un peu plus longtemps qu'en Italie ; mais si c'est à l'une des formes ipse, ipsa, ipsu que remontent l'italien *esso*, le logoudorien *issu*, l'ancien français *es*, l'ancien provençal *es*, l'espagnol *eso*, le portugais *esse*, le lombard *isa*, l'engadin *uossa* [3], il faut bien croire que le *p* s'assimile à l'*s* dans toutes ces langues. Ajoutez à cela les formes provençales *cas* et *laseno*, qui elles aussi sont inexplicables si le groupe primitif ps devient *us* et *is*. Je pose donc ce principe fondamental : *cas*, *es*, *laseno* et *escris* sont des formes régulières, et *p* devant *s* s'efface dans le domaine provençal, comme ailleurs, sans laisser de trace. Ce sont les formes avec ps qui demandent une explication. Si ps est analogue à pt, il est utile de citer ici le passage suivant de la *Grammaire des langues romanes* de M. Meyer-Lübke (I, § 458) : « La

1. *The Latin Language*, p. 79.
2. *Phonétique latine*, p. 185.
3. Voir Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, 4541.

résolution du *p* en *u* (devant *t*) se rencontre en provençal, en espagnol et en portugais, mais seulement dans des mots mi-savants : esp., port. *bautizar*, esp. *cautivo* à côté de *cativo*. » Il ressort de là que le passage de *p* à *u* devant *t* est un phénomène phonétique beaucoup plus récent que celui de l'assimilation de *p* que présente le groupe pt dans les formes populaires. Il en est de même pour *p* > *u* dans ps. L'espagnol *cautivo*, à côté du provençal *caitiu*, est très important pour l'histoire de ps ; j'expliquerai dans la suite l'origine de ces deux formes, et l'on peut remarquer dès à présent qu'elles renferment le même radical que capsus et capsa. Les formes avec ps > *us* sont mi-savantes, comme l'est *cautivo*, c'est-à-dire que la présence de *p* dans ces formes s'explique non par la phonétique mais par une action de l'esprit. Si *es* cède la place à *eps* > *eus* et à *eis* < ipsius, c'est que *es* était moins satisfaisant à l'oreille que ces formes à trois sons. En effet, *es* < ipse manquait de clarté parce qu'il se rencontrait avec l'interjection *es*, avec le verbe *es*, et, lié à une consonne précédente, avec une foule de formes en *-es*. Aussi, à l'époque où *eps* passait régulièrement à *es*, les gens instruits s'efforçaient-ils de conserver le *p*, et *eps* finit par se scinder en deux formes, l'une populaire : *es*, l'autre mi-savante : *eps*. Dans les autres langues où il se maintient, le représentant de ipse est dissyllabique et par conséquent beaucoup plus distinct ; le monosyllabe français disparaît presque entièrement avant la période des documents écrits. Ce n'est que dans le monosyllabe *eps* que l'on a éprouvé le besoin de conserver le *p* en provençal ; le féminin *epsa*, qui est rare, est une forme refaite sur *eps*. Cette manière de voir est confirmée par les cartulaires d'Aniane et de Gellone, où *eissa* est de beaucoup plus fréquent que *eus*. Elle rend compte du fait que dans l'ancienne littérature provençale la forme *eis*, qui est populaire, se rencontre beaucoup plus souvent que la forme mi-savante *eus*, et que le très ancien texte de la *Canczon de S. Fides d'Agen* ne présente que *eis*. Finalement, il faut voir une preuve capitale de cette explication dans le fait même que ipse est représenté en provençal par quatre formes. La phonétique défend de voir dans toutes ces formes des représentants populaires d'un même type primitif. Quand bien même il ne serait pas possible de motiver la conservation du *p*, il serait toujours interdit d'attri-

buer à *eps*, en présence de *es*, une origine purement phonétique.

Cette explication de *eps* > *eus* est appuyée aussi par l'histoire de tous les autres mots avec *us* < ps. Le latin capsus a donné en provençal *cas* « chas d'une aiguille ». Cette forme régulière embarrasse beaucoup M. Meyer-Lübke [1]. Il se demande s'il s'agit réellement de capsus; sans le limousin *chaus*, qui a le même sens, il proposerait le latin cassum, qu'il définit par « le vide ». Il ne s'explique pas qu'on ait donné le nom de capsule (« Kapsel ») au trou d'une aiguille. Le fait est qu'on ne lui a pas donné ce nom. Le nom qu'on lui a donné est capsus, de capere « prendre, recevoir, contenir ». Rien n'est plus naturel, si capsus est synonyme de capsa « id quod capit in se atque servat aliquid ». En voici un témoignage probant que nous fournit Du Cange :

EXCAPSATUS. Helymandus ad ann. 1150, tom. 7. Bibl. Cisterc. pag. 194, col. 2 : *Quaedam* (acus) *ut vulgo dicitur, excapsatae, quaedam admittendis idonea filis foramina praeferentes*, etc. Ubi Aciculae, Gall. *Epingles*, et Acus, vulgo *Aiguilles*, significantur, unde *capsam* appellasse verisimile est acus foramen, quo cum careant aciculae, *excapsatae* dictae sunt.

Évidemment, M. Meyer-Lübke n'est pas fondé à qualifier *cas* < capsum d'exemple douteux. Bien au contraire, cette forme doit avoir une importance capitale pour l'histoire de ps. Il en est de même de la forme limousine *chaus*, par la raison qu'il est possible de prouver que capsus aurait donné régulièrement en limousin la forme *chas*. M. A. Thomas [2] a établi que l'adjectif limousin *asse* « inculte », pour **as*, est refait sur le féminin *asso* < absa. On sait que bs vaut ou devient *ps*; d'ailleurs, je citerai tout à l'heure *haps* < apsus < absus. Le limousin *asse* vient ainsi infirmer la théorie de M. Meyer-Lübke qui veut que le groupe primitif ps se change en *us* dans cette partie du domaine provençal. Mais si *chas* est la forme régulière en limousin, pourquoi le limousin offre-t-il *chaus* au sens de « chas d'une aiguille » ? Parce que capsus se rattache à capere > *caber* et qu'on a éprouvé ici le besoin non seule-

1. *Das Katalanische*, § 27.
2. *Nouveaux Essais de philologie française*, p. 172.

ment de conserver à capsus le sens de « id quod capit in se aliquid », mais aussi d'éviter toute possibilité d'une confusion avec cassus > provençal *cas* « cassé ». On a donc dit **caps*, forme qui se résout régulièrement en *chaus* à une époque postérieure. Cette explication est appuyée par le provençal *capsana* > *causana* « licou » ; ici, pour le sens de « ce qui tient », il est toujours très naturel qu'on ait voulu conserver le rapport du substantif avec le verbe. Cf. le latin capistrum « muselière, licou ; lien pour attacher la vigne ».

J'explique de la même manière le limousin *eslaus* « lancière d'un étang », qui rappelle le latin delapsus aquae « écoulement de l'eau » (Varr., *Re rust.*, 1, 5). Cette fois il fallait éviter une confusion avec lassus et surtout conserver le rapport de lapsus avec la famille de labi, représentée encore aujourd'hui par *lavino* < labina ; l'*Appendix Probi* veut même que le *b* de labi se retrouve dans le participe : « labsus non lapsus ». Il en est bien entendu de même du béarnais *laus* < lapsus, pour lequel M. Thomas [1] suppose le passage d'idée de « tombé en ruine » à « abandonné, vacant ». Cette marche d'idées a en elle-même un certain air de vraisemblance, mais si le mot béarnais *laus* ne fait jamais penser à un état de ruine, on ne saurait s'étonner de voir M. Meyer-Lübke préférer ici à lapsus le gothique laus « vide ». Je n'en suis pas moins convaincu que le primitif est lapsus, seulement il faut expliquer autrement que ne le fait M. Thomas la marche sémantique de ce mot. Levy tire de Paul Raymond [2] cette note : « Ces maisons vides, *ostaus laus*, étaient de deux sortes : celles qui étaient réellement sans maître, et celles qui, bien que vacantes, avaient des propriétaires légaux... qui, pour une raison quelconque, ne voulaient pas y demeurer. » Il ressort de là avec évidence que *laus*, dans les expressions *ostaus laus*, *terres lausses*, a été originairement un terme juridique. Or, le droit romain emploie justement lapsus pour dire « tombé en dévolu par péremption » : « Si locupleti haeres exstitit, et subito haereditas *lapsa* sit, puta... » (Ulpien, *Digest.*, 4, 4, 11, 5). Et ce qui n'est guère moins significatif, c'est que le droit britannique attribue

1. *Op. cit.*, p. 289.
2. *Le Béarn sous Gaston Phoebus*, p. x.

à *lapsed* précisément le même sens : « The bestowal of *lapsed fiefs* was among the most important prerogatives of the Crown » (T. F. Tout, *Edward I*, i, 16 ; *O.E.D.*). La ressemblance est frappante entre ces *lapsed fiefs* et les *terres lausses* dont il est question dans le *Dénombrement général des maisons de la vicomté de Béarn en 1385* ; cf. *laussetat* « domaine abandonné » (Lespy). Ainsi interprété, le primitif lapsus acquiert, ce me semble, tout autrement de vraisemblance. Qui voudra préférer à ce terme de droit romain le type gothique laus?

Le mot limousin *aus* « toison, tonte » et son synonyme nîmois *ausse*, forme refaite, comme le limousin *asse*, sont eux aussi infiniment plus intéressants qu'on ne le croit. M. Meyer-Lübke, suivant Diez [1], tire *aus* de hapsus. Rien n'est moins vraisemblable. Sans le médecin Celse, ce terme était inconnu en latin. C'est, de l'aveu de tous, le mot grec ἄψος « liaison ». L'expression hapsus lanae, que Celse emploie deux fois, signifie « *bande* de laine pour envelopper une partie malade ». C'est là évidemment un terme de médecine, et rien ne fait croire qu'un Romain sur cent l'eût compris. Et ce qui est tout à fait sûr, c'est que si Celse n'avait associé hapsus à lana, personne, quelque savant qu'il fût, n'aurait jamais songé un instant à lui supposer le sens de « laine », encore bien moins celui de « toison, tonte ». Diez essaie de donner un peu de vraisemblance à hapsus en citant Caper : « hapsum « vellera lanae », non hapsus », observation, ajoute Diez, « qui montre au moins que c'était un mot populaire ; cf. hapsum « vellus lanae », *Glos. Isid.* ». Mais Caper, qui est grammairien, qui écrit *de verbis dubiis*, et qui connaît bien le mot de Celse, sépare expressément hapsum de hapsus ; son observation veut dire en réalité : « Ne pas confondre le mot populaire hapsum « vellus » avec le terme médical hapsus, employé par Celse. » Jamais grammairien ne fit remarque plus nécessaire ; la forme populaire était apsum, et en y accolant l'*h*, quelque clerc l'avait déjà pris pour hapsus. Un article de Du Cange en établit l'orthographe :

APSUM, *Vellus ovis*, Senatori lib. de Orthograph. *Vellus lanae*, in Glossis Isidori.

1. *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen*, p. 512.

Ailleurs, le mot prend la forme aussum ou ausum [1]. Mais il y a dans le latin médiéval un autre mot qui ressemble beaucoup à ce substantif, à savoir, l'adjectif absus, apsus, aussus, employé surtout dans l'expression terra absa ou apsa ou aussa « incultus ager, qui vulgo in chartis opponitur *vestito*, hoc est, culto » (Du Cange). C'est le mot d'où M. Thomas a tiré le limousin *asse* « inculte ». Ce mot absus a beaucoup intrigué les commentateurs qui ont voulu en connaître l'étymologie, pour pouvoir déterminer la nuance précise de sa signification, car absus devient intéressant en jurisprudence. M. Thomas se contente de dire : « De toutes les hypothèses émises sur l'étymologie du bas latin absus « inculte », aucune n'est pleinement satisfaisante : le lecteur curieux de les connaître pourra voir Du Cange. » [2] Il y a lieu de croire que cet adjectif a son origine dans le verbe absare, venant de *abscissare, formé sur abscissus, participe de abscindere; cf. *presser*, formé sur pressus, de premere. Le primitif *abscissare a suivi la même marche phonétique que parabolare > *parler* et disjejunare > *dîner*. Dans absare, forme qui résulte de la généralisation de la désinence accentuée, la lettre *s* est tout ce qui reste du radical -sciss-, c'est peu, mais si nous remarquons 1° que dans *dîner* le radical disparaît entièrement, et 2° que le simple *scissare n'a pas survécu, ou n'a pas existé, nous verrons que absare n'a rien d'anormal. La généralisation de la désinence accentuée d'un verbe a pour effet inévitable de déplacer l'accent dans les parties à radical accentué; c'est ainsi que abscíssus passe régulièrement à ábsus > ancien provençal *abs* [3]. Le verbe absare, qui se retrouve dans l'ancien

1. Du Cange, qui ne voit pas que c'est le même mot que apsum, lui suppose la forme masculine aussus, ausus.

2. *Op. cit.*, p. 173.

3. Il serait probablement plus exact de voir dans ábsus une forme refaite sur le féminin ábsa < ábsessa < abscíssa. Ce n'est pas gratuitement que le limousin a refait *asse* sur *asso* < absa. La forme masculine correspondant au proparoxyton ábsessa est le paroxyton ábses. On a eu sans doute souvent besoin d'écrire ce mot dans des actes translatifs de propriété, et puisqu'il était identique pour l'oreille à ábsens, dont l'*n* ne se faisait pas sentir et dont l'*e* atone était alors bref, on lui a donné la forme savante absens. L'idée de séparation, commune à absens et à ábses, a permis

provençal *apsar* [1] et le limousin *assá*, est bien attesté en latin. Comme Du Cange ne le traduit pas toujours avec confiance, le plus sûr est de citer ses articles :

1. ABSARE, Indominicare, sibi capere jure dominii. Glossae Caesar. Heisterbac. in Reg. Prum. tom. 1. Hist. Trevir. Joan. Nic. ab Hontheim pag. 673. col. 1 : *Si ipsi* (mansionarii) *ista et alia jura nostra non fideliter peregerint, dictus abbas vel qui locum ejus tenet, feoda eorum usque ad condignam satisfactionem debet absare, id est, vronen.* Vide in *Absus.* (Gallice *confisquer au profit du seigneur.*)

2. ABSARE, Cessare, vacare, Gall. *Vaquer.* Charta ann. 1308. in Reg. 40. Chartoph. reg. ch. 92 : *Est actum cum dictis religiosis* (de Monte Maurilii) *quod si dicta molendina accensata, diluvio aquae, aut vetustate, aut alio quovis*

---

ensuite d'achever la confusion de ces deux mots par l'emploi de la forme accusative absentem. Voilà pourquoi absens a le sens de abscissus dans les expressions médiévales *terra absens* « terre inculte », *haec quae eam receperit habebitur absens* « celle qui l'aura reçue sera tenue pour excommuniée », *absentem se facere* « se dépouiller de ses droits », et voilà aussi pourquoi je ne renonce pas à l'équation prov. *abs* = absens, proposée au § CII de mes *Recherches philologiques romanes*. Le bas latin permet d'appuyer cette interprétation de absens « abscissus » par toute une série de preuves supplémentaires. Pour éviter toute amphibologie dans des actes juridiques, certains clercs ont senti le besoin de garder la forme ábses intacte et l'ont affublée dans ce but de la terminaison -ītus qu'on voit dans vestitus. C'est ainsi que la locution juridique *absentem se facere* a pour variante *absesitum* (*absesītum*) *se facere*. Puis ábses s'étant réduit à *abs* en langue vulgaire, quelques-uns de ces clercs intelligents ont remplacé absesītus par absītus (absītus); c'est ainsi que *absentem se facere* a aussi pour variante *absitum se facere*. Enfin, avec le temps, quelque clerc qui confondait absītus avec absītus « situé à distance » a eu l'idée de lui surajouter, dans ce sens juridique, le suffixe composé -ītius et d'écrire absititius; c'est ainsi que *absentem se facere* a pour troisième variante *absititium se facere*. Ce n'est pas tout. Il fallait un substantif pour dire « terra absens » ; aussi accolait-on à ábses, en supprimant bien entendu l'*s* finale, le suffixe -ītas; de là abseitas (abseītas), qui, lorsque ábses s'est réduit en langue vulgaire à *abs*, est devenu absitas, abscitas. Et si l'on voit apparaître la forme absiditas, où le petit mot *abs* est grandiosement affublé du pseudo-suffixe -iditas, volé à validitas ou à timiditas, c'est peut-être l'œuvre du clerc qui avait écrit la forme imposante absititius. — De absens < ábses < abscissus on a tiré enfin le verbe absentare, que Du Cange traduit lui-même par abscindere.

1. Voir A. Thomas, *op. cit.*, p. 362.

modo diruerent et absarent, etc. Eadem notione ex Tabul. S. Dion. de Capella occurrit in *Absus* ; nisi sit pro *Abosare*, Diruere, evertere. Tabul. S. Dion. de Capella in Dioecesi Bituric. charta 66 et 149 : *Noverint quod Dalmas de Iricione quasdam calumnias in molendino de Espaleo tempore Radulfi Prioris antecessoris nostri posuerat, pro quibus destructum, et sicut dicitur, absatum fuerat.*

3. ABSARE, Evellere, exstirpare, Gall. *Arracher*; vel idem quod Cedere, rem quampiam in alterum transferre. Vide *Abscedere*. Tabul. S. Petri de Cellafroini in pago Engolism. 12. circ. saec. : *Audoinus Asinus laxabat vineas S. Petro ; et praeterea qui absabant vineas, reddebant quartum de terra.*

Évidemment absare possède, entre autres, les sens de « rescinder » et de « arracher ». Ces sens le rattachent nettement au latin abscindere « arracher », ainsi qu'au limousin *desoussina* « défricher en arrachant les arbres et les épines » (Béronie), qui, comme l'a démontré M. A. Thomas [1], renferme dans *-ouss-* le radical *abs* « inculte ». Je conclus 1° qu'on a employé abscindere en parlant des terres dont on arrachait les arbres, les arbrisseaux et les broussailles ; 2° qu'on a dit tout d'abord, par exemple, *abscindere arbores et spinas* (cf. Virgil., *Georg.* 2, 23 : *plantas de corpore matrum abscindere*), et ensuite *abscindere terras* « défricher en arrachant les arbres et les broussailles » ; 3° que abscissus > *abs*, proprement « (ce qu'on a) arraché ou coupé », a acquis, par rapport à l'expression *abscindere terras*, le sens secondaire de « débarrassé des arbres et des broussailles qui l'avaient couvert », d'où « inculte », c'est-à-dire « ni boisé ni cultivé ».

Si l'origine de absus et de absare est enfin établie, il est facile d'établir à son tour celle du limousin *aus*, bas limousin *aou*, nîmois *ausse*. Varron écrit : « Pastores Palatani ex ovibus ante tonsuram inventam *vellere* lanam sunt soliti : a quo *vellera* dicuntur. » (*Lat. ling.*, 5, 8, 17.) Du Cange définit absare par *evellere*, les verbes *abscindere* et *evellere* sont tout à fait synonymes en latin classique ; donc, si Varron a raison, abscissum > *abs* > *aus* « tonte, toison » est à peu près dans le même rapport avec *abscindere* que *vellus* avec *vellere* ; et si Varron se trompe, *aus* est dans le même rapport avec *abscindere* que l'allemand *Schur* « tonte » avec *scheren*. L'étymologie abscissum n'implique bien entendu point que les Gallo-Romans aient

1. *Op. cit.*, p. 239.

arraché la laine : dans *abscindere lanam*, comme dans *abscindere arbores*, le verbe signifie « couper », et si *abscindere terras* veut dire « débarrasser les terres de leurs broussailles », *abscindere oves* ou **vervices* doit signifier « dépouiller les brebis de leur laine ». L'anglais *abscind* signifie « couper » en parlant des cheveux : « The flowing locks at the back of his head were *abscinded*. » (Hook, *Lives of Archbps.* I, iii, 145 ; *O.E.D.*) Donc *aus* est exactement analogue à *tonte*.

Pour terminer la discussion de cette étymologie, je ferai remarquer que si le bas limousin a *aou* « toison », à côté de *desoussina* « défricher », et le limousin *aus* « tonte », à côté de *asse* « inculte », il y a lieu de croire que, pour la forme, *aus* est à *as*(*se*) ce que *chaus* est à *chas*. En effet, l'idée de séparation, obscurcie dans le sens de « inculte », se fait bien sentir dans celui de « tonte » et aussi dans celui de « arracher » ; voilà pourquoi on a conservé le *b* > *p* dans le limousin (*h*)*aps* [1] > *aus* et dans l'ancien provençal *apsar*.

Parmi les mots provençaux qui présentent *us* < ps, je propose de ranger aussi *lausa* « dalle, cadette, ardoise », catalan *llosa*, espagnol *losa*, portugais *lousa*. Pour expliquer ce mot, on suppose un type celtique ou ibérique *lausa, et l'on cite à l'appui l'expression *lapides lausiae* [2] de la *Lex metalli Vipascensis*, trouvée à Aljustrel en Portugal. Bücheler [3] veut que lausiae soit un substantif pluriel, formé à l'aide du suffixe -ia, -iae et qui se rattacherait au grec λᾶας « pierre ». Walde [4] hésite entre cette hypothèse et celle d'un emprunt celtique, proposée par Schuchardt [5]. Cette idée de l'origine celtique ou grecque de lausiae contribue à faire croire que la *Lex Vipascensis* peut remonter jusqu'à la seconde moitié du premier siècle, bien que le grand nombre de nouveaux mots latins qu'on observe dans cette loi paraisse lui assigner une date postérieure.

---

1. La forme *haps* est attestée, voir Du Cange, s. v. *hapsum*.

2. Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, 4946. Puisqu'il cite les deux mots *lapides lausiae*, M. Meyer-Lübke doit regarder *lausiae* comme un adjectif ; *lapis* est quelquefois du féminin dans Ennius.

3. *Archiv für lateinische Lexicographie*, II, p. 605.

4. *Lateinisches Etymologisches Wörterbuch*, s. v. *lausiae*.

5. *Zeitschrift für romanische Philologie*, VI, p. 424.

Ce régime des mines défend toute exploitation de roche ou de restes de minerai, sans la permission et l'indemnisation de l'usufruitier. Si celui-ci n'est pas payé d'avance, il a le droit de confisquer ce que le concessionnaire aura retiré des restes de minerai, *quive lapides lausiae expeditae in lapidicaedinis erunt*. Je vois dans lausiae le génitif singulier d'un substantif abstrait *lapsia, formé à l'aide du suffixe -ia, pour remplacer le substantif masculin lapsus, de la quatrième déclinaison ; cf. lapsio, -ionis. Je préviens l'objection : « Il a été dit plus haut que le changement de *p* devant *s* en *u* est un phénomène phonétique beaucoup plus récent que celui de l'assimilation du *p* à l'*s* que présente le groupe ps dans les formes populaires. » C'est vrai ; mais il a aussi été dit plus haut que dans l'*Appendix Probi*, qu'on fait remonter jusqu'au IIIe siècle [1], on lit : « labsus non lapsus ». A cette époque, labsus, qui doit son *b* à labi = *laβi*, se prononce *laβsus* ou, puisque β suivi d'une consonne devient *u*, *lausus* [2].

Il est donc permis de voir dans la forme lausiae de la *Lex Vipascensis* un représentant de *lapsiae. L'expression *lausiae expeditae*, où l'on observe un emploi tout à fait classique de *expeditus*, signifie « que l'on a déjà fait tomber », « que l'on a déjà extrait », ce qui est précisément le sens qu'exige le contexte. Cette explication de lausiae est appuyée par le fait que tous les autres mots nouveaux qu'on trouve dans la *Lex Vipascensis* sont des formations analogues à *lapsia [3].

De cet emploi de *lapsia, on peut déduire avec vraisemblance celui de l'expression petra lapsa au sens de « pierre

1. Voir Grandgent, *Vulgar Latin*, p. xiii.

2. Voir Grandgent, *op. cit.*, § 318.

3. Je ne m'explique pas que Bücheler (*loc. cit.*) se soit permis de dire que *ubertumbis*, dans l'expression *ex alis locis ubertumbis*, est un substantif composé régulièrement avec l'adjectif *uber* « abondant » et le substantif **tumbus* « monceau ». L'exemple de *misericors*, qu'il cite à l'appui, ne justifie point *ubertumbis* ; il aurait fallu **misericors*. Il me semble que la morphologie latine et la syntaxe de l'expression en question défendent de croire à cette explication. Si c'est bien *ubertumbis* qui est gravé sur le bronze, je dirais que le graveur a mal copié *uberioribus*. Ce comparatif donne juste le sens qui convient, car il s'agit d'un concessionnaire qui pourrait introduire dans le domaine de l'usufruitier des restes de minerai *ex aliis locis uberioribus*.

extraite d'une carrière » ou de « pierre de taille ». Le mot roman *lausa* a surtout le sens de « pierre de taille, de faibles dimensions, employée pour le pavage ». Soromenho compare les *pedras de lousa* aux ardoises et témoigne qu'on trouve dans la région de Aljustrel l'espèce de schiste qui s'exfolie facilement en lames minces [1]. Le sens de « ardoise », qui appartient au provençal *lausa*, rappelle l'anglais *slate* « ardoise », emprunté à l'ancien français *esclate*. Il y a une certaine analogie entre *esclate de grès* et *petra lapsa*, auquel on peut comparer aussi le bas latin *lapsidium* : « est illud quod cadit de metallo quum acuitur ». (Dief. ap. Du Cange.) Le synonyme allemand *Schiefer* a aussi une origine analogue à celle de *slate*.

Comment a-t-on pu faire jusqu'ici bon marché de la phonétique au point de tirer *lausa de lausiae ? La *Lex Vipascensis* nous oblige à croire que la forme lausiae, à laquelle Bücheler et Walde attribuent le sens de « petit fragment de pierre », a été employée non par les Celtes mais par les Romans. Qu'est-ce qui nous autorise alors à supposer que ces mêmes Romans se soient servis de la forme *lausa pour dire « dalle » ou « ardoise » ?

La sémantique elle aussi nous défie de croire à ce prétendu primitif grec, celtique ou ibérique. Le portugais *lousa* réunit trois sens : (1) « cadette, dalle » ; (2) « terrier de lapin » ; (3) « piège pour prendre des oiseaux ». Lapsa explique on ne peut plus naturellement tous ces sens. Comment passer de l'idée de « fragment de pierre » à celle de « trou de lapin » et à celle de « piège pour prendre des oiseaux » ?

Arrivons aux formes avec *-is*. Ce sont *cais*, *caisa*, *geis* et *eis*. Prenons d'abord *geis*. Le latin a le nom gypsum et l'adjectif gypseus. Matt. Silvaticus déclare avoir vu en Gaule des *gypseas fenestras* (Du Cange). Cela indique suffisamment que l'adjectif a eu cours dans ce pays. Le nom a donné en provençal **ges*, l'adjectif a donné **geis* ; il y a eu concurrence entre ces deux formes, et *geis* l'a emporté conformément à la loi énoncée à la page 21 de mes *Recherches philologiques romanes*, et qui veut que, toutes choses égales d'ailleurs, de plusieurs formes concurrentes celle qui contient le plus grand nombre de sons

1. *Ephem. epigr.*, 3, p. 182.

l'emporte sur les autres. L'origine de la forme *geis* est tout à fait analogue à celle de l'ancien français *peiz* : le substantif picem se résout en **peis*, l'adjectif piceus devient **pez*, et de la concurrence de **peis* avec **pez* sort *peiz*, car la diphtongue *ei* l'emporte sur la voyelle *e* et le groupe *ts* (= *z*) l'emporte sur le simple *s*. C'est ainsi que j'ai expliqué *peiz* en 1921 [1], et *geis* vient corroborer cette explication.

Ici se pose le grand problème, celui de concilier avec les formes latines capsus, capsa leurs représentants et leurs dérivés romans qui figurent dans les groupes suivants :

I. Le provençal *cais*, *caissa* ; le limousin *chais* ; le catalan *queix* ; le portugais *queixo* ; le génois *caša* ; l'ancien sicilien *caxa* ; le corse *cascia* ; le sarde *cascia* ; l'engadin *chascha*.

II. Le provençal *caissau*, le catalan *queixal*, l'espagnol *quijal*, le portugais *queixal*, le sarde *cašali*.

III. L'espagnol *quijada*, le portugais *queixada*, le galicien *queijada*. Si le rapport des formes provençales avec les formes espagnoles, portugaises et catalanes est demeuré jusqu'ici énigmatique, cela provient en grande partie, sans doute, de ce que, durant un demi-siècle, personne ne s'est présenté pour défendre la phonétique contre Jules Cornu, qui, tout en repoussant l'étymologie : espagnol *quejar*, portugais *queixar* < latin vulgaire *questare, proposée par Diez [2], s'est permis d'écrire : « Bien que l'*u* ne sonne plus, je crois qu'une base coaxare peut plus facilement satisfaire aux exigences de la phonologie. » [3] Si l'on ne veut pas se forger des chimères, on doit bien reconnaître que, tant que l'esprit humain ne s'en mêle pas, les exigences de la phonologie sont absolues. Après Cornu, c'est Baist qui ne l'a pas reconnu : une année plus tard, et sans faire la moindre allusion à coaxare, il a proposé de tirer l'espagnol *quejar* du latin vulgaire *questiare [4]. M. Meyer-Lübke [5] rejette et *questare et *questiare comme inadmissibles pour la forme, mais, pour une raison qui m'échappe, approuve

1. *Op. cit.*, pp. 51 et 52, note.
2. *Op. cit.*, p. 479.
3. *Romania*, IX, p. 136.
4. *Zeitschrift für romanische Philologie*, V, p. 248.
5. *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, 2007.

coaxare. La phonétique défend de croire à coaxare ; pour ce primitif elle exige absolument sur le sol espagnol la forme **cuejar*. Maintenant la ressemblance est frappante entre le verbe portugais *queixar* et les substantifs portugais qui se rattachent à capsus, notamment *queixo*, *queixada* et *queixal*. La ressemblance n'est pas moins frappante entre le verbe catalan *queixar* et les substantifs catalans qui se rattachent à capsus, notamment *queix* et *queixal*. Mais que dira la phonétique du rapprochement du verbe espagnol *quejar* et des substantifs qui se rattachent à capsus en espagnol, notamment *quijada* et *quijal*? Elle dira que si le verbe *quejar* a des formes à radical accentué qui exigent *e*, et si la marche sémantique a permis aux substantifs *quijada* et *quijal* de se dissocier du verbe, il peut y avoir un rapport des plus intimes entre le verbe et ces substantifs. M. Meyer-Lübke pose *capseum pour expliquer le provençal *cais*, le catalan *queix*, le portugais *queixo* et l'ancien espagnol **quexo*, mais il se refuse à croire à *capsea. J'ai donné plus haut les raisons pour lesquelles il nous est interdit de croire à *capseum sans admettre *capsea. Il n'est cependant pas du tout vraisemblable que la langue vulgaire ait remplacé capsus et capsa par ces deux formes adjectives. En effet, l'italien *casso*, le provençal *caș* et le français *châsse* prouvent définitivement que la langue vulgaire a conservé capsus et capsa. Mais toutes les avenues de la reconstruction historique des formes obscures ne nous sont pas encore fermées. Bien au contraire, la phonétique, la morphologie et la sémantique se réunissent pour nous inviter à suivre celle du verbe latin vulgaire *capsiare, qui est dans le même rapport avec *capsàre que *captiare avec captare. Si le catalan *eix*, l'aragon *eix(a)* et l'ancien espagnol *exe* remontent à *ipsie, forme refaite de ipse, due à la généralisation du groupe ps de ipsius, la phonétique, aussi bien que la morphologie, permet de tirer le catalan *queixar*, le portugais *queixar* et l'espagnol *quexar* > *quejar* du verbe latin vulgaire *capsiare et de voir des composés de ce verbe dans l'ancien provençal *acaissar*, l'ancien portugais *aqueixar*, l'espagnol *aquejar*, puis dans le montalais *skašare*, l'ancien provençal *escaissar*, l'espagnol *desquejar*, le portugais *desqueixar*, enfin dans l'engadin *inchascher*. Je n'ai pas besoin de prouver que cette étymologie satisfait parfaitement la phonétique et la morphologie.

Elle soulève cependant quelques problèmes sémantiques qui demandent une explication.

M. Meyer-Lübke rattache le montalais *skašare*, avec l'italien *scassare*, à capsa et le provençal *escaissar* « railler, se moquer de », d'où *escais* « moquerie », à *cais* [1], qui, comme le dit M. A. Thomas [2], signifie proprement « mâchoire ». « Mâchoire » est aussi le sens propre du portugais *queixo*, du catalan *queix* et de l'espagnol **quexo*, qui a cédé la place à *quijada*. Maintenant l'anglais a tiré du substantif *jaw* « mâchoire » le verbe *to jaw*, que Gasc traduit par « crier, gueuler, bougonner » et que l'*Oxford English Dictionary* définit exactement par « to address censoriously or abusively ; to scold or « lecture » (a person) ». Évidemment le *jaw* ne rivalise pas d'esprit avec le *cais*, il prend les choses au sérieux, et en cela il ressemble beaucoup au *queixo*, *queix*, **quexo* : les verbes *quejar(se)*, *queixar(se)* signifient « se plaindre, faire des reproches, gémir de son malheur », dans certains contextes ils pourraient se traduire par *to jaw*. Les verbes ibériques expriment à peu près les mêmes idées que le verbe anglais ; les nuances s'expliquent par ces faits que les verbes ibériques ont été ennoblis par beaucoup plus de mille ans de civilisation, tandis que *to jaw* est un produit de l'argot moderne et sent toujours son origine vulgaire.

On n'est pas d'accord sur la signification du provençal *escaissar* dans l'exemple suivant :

> Que braus cavals, qui l'eslayssa,
> Tira·l fre tan tro l'*escayssa*,
> Per que·l bos vassalhs crebanta.
> (Mahn, *Ged.* 907, 6. Ms. C ; G. Ademar.)

Raynouard traduit : « Il tire tant le frein jusqu'à ce qu'il lui *rompe la mâchoire* ». Levy fait remarquer avec raison que cette traduction est inadmissible ; mais il paraît se tromper à son tour quand il identifie *escaissar* au provençal moderne *escacha* « rompre avec les dents, briser, déchirer » [3]. L'erreur résulte

1. *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, 1660.
2. *Romania*, XXXVIII, p. 369.
3. Pour les verbes de la famille de *escacha*, voir mes *Recherches philologiques romanes*, pp. 155-159.

peut-être de la leçon *qui l'eslayssa* ; ce verbe, n'étant pas réfléchi, demande pour sujet le cavalier, il s'emploie comme l'ancien français *eslaissier* :

Si verrai com tu ses .I. cheval *eslaissier*.
(*Épisode des chétifs*, p. 204, Hippeau.)

On lira donc : *qu'il eslayssa*, et l'on traduira : « Le fougueux cheval, qu'il lance à la course, tire tant le frein qu'il le *désarçonne*, par quoi le bon vassal culbute ». *Escaissar* « faire vider les arçons, précipiter en avant » est tout à fait analogue à l'italien *scassare*, qui signifie ordinairement « décaisser » mais qui est employé pour traduire le latin *proruere* « renverser, jeter bas » dans cet exemple :

All' alba *scassano* i fossi, riempiomli di fascine.
(Davanzati, *Ann. Tac.*, 1, 24.)

Ce verbe italien est identique au bas latin *excapsare*.

Le provençal *acassar* ne paraît consigné que dans un seul passage :

Mais la voill,
Si i en m'accuoill
Ni josta se m'*acaissa*.
(Mahn, *Ged.*, 578, 1.)

Raynouard définit *acaissar* par « embrasser, caresser » et traduit : « M'accueille et contre soi me caresse ». Levy demande : « N'est-ce pas « enfermer, cacher » ? » Ni l'une ni l'autre de ces interprétations ne sont heureuses. L'expression *josta se* ne s'accorde pas bien avec « embrasser » ou « caresser », encore moins bien, ce me semble, avec « enfermer » et « cacher ». L'espagnol *aquejar* et le portugais *aqueixar* ne nous sont ici d'aucun secours ; ils ont trois sens : (1) « obliger, forcer » ; (2) « stimuler, animer » ; (3) « chagriner, affliger ». Non seulement aucun de ces sens ne convient au verbe provençal, mais celui de « chagriner » contraste de façon déconcertante avec le contexte de *acaissar*, qui est associé à *aculhir*. On se demande alors si la signification de *acaissar* dépend de quelque sens primitif que capsus aurait eu dans le territoire provençal. *Cais* manque de stabilité sémantique, il nous offre cette série d'idées :

« mâchoire », « dents », « bouche », « joue », « visage », et, sous la forme limousine *chais* « tête ». On n'a trouvé qu'un seul exemple de *caus*, que Levy renonce à traduire :

E·l poble d'Avinho venc per Rozer ab naus,
De Tharasco ichiron e coron als estraus [1],
E tuit passero l'aiga e intrero els *caus*.
(*Crois. Alb.*, 3922.)

Levy cite Chabaneau (*Revue* 9, 197) : « M. Meyer propose les corrections *claus* ou *vaus*. Mais *caus* paraît devoir être conservé, car la version en prose traduit « *son entrat par los camps* », ce qui semble indiquer que l'auteur de cette version avait sous les yeux *caus* qu'il n'aura pas compris et aura lu *cans*. On pourrait peut-être traduire ce mot par *chaussées* ». Paul Meyer traduit (II, 211) « jardins », mais ajoute en note « fort douteux ». Il est peut-être impossible de déterminer le sens avec précision, mais la substitution de *claus* à *caus* est sûrement inutile si le latin capsus signifie « locus conclusus ». Le mot *cas* a deux sens analogues : « chas d'une aiguille » et « cage » ou « prison », et le sens de « cage » est attesté pour le latin capsus. Évidemment, aucun des sens attestés des représentants provençaux de capsus ne nous permet d'expliquer de façon satisfaisante le verbe *acaissar*. Il ne nous reste qu'à remonter plus haut. Si le provençal *cais* et ses congénères catalan, portugais et espagnol [2] ont suivi véritablement la marche sémantique que je leur ai attribuée en parlant du type *capseum,

1. La forme *estraus* ne se rencontre pas ailleurs. On a proposé d'y voir *extrales « parties extérieures de la ville », ce qui ferait une cheville détestable, ou bien *a estros* « aussitôt », déformé en vue de la rime, ce qui est d'une invraisemblance choquante. Le contexte me suggère *estal* « point d'arrêt ». Le pluriel *estaus* est analogue à *lieux*, dans la locution *sur les lieux*. En voici un exemple français :

De la terre Braimant est ce li capitaus,
Se Maines le puet prendre la fera ses *estaus*.
(*Mainet*, p. 21, G. Paris.)

Dans le texte provençal, *estaus* désignerait les embarcadères. Le scribe aurait pensé simultanément à *estràs* « estrades », de là l'*r* de *estraus*.

2. Nous avons vu que M. Meyer-Lübke admet l'existence ancienne de l'espagnol **quexo*. C'est pourquoi je me dispense d'en donner la preuve.

posé inutilement par M. Meyer-Lübke, ils ont été, dans la période préhistorique, synonymes de l'italien *casso* « pectus ». Cela est d'autant plus vraisemblable que « thorax, pectus » est le sens juridique du bas latin capsus, et que ce sens est attesté non seulement par les lois des Lombards mais aussi par celles des Wisigoths. Un verbe *adcapsiare, formé sur capsus au sens de « pectus », serait manifestement synonyme du latin adpectorare. Ce dernier a pour représentants principaux le portugais *apertar* et l'espagnol *apretar* [1]. Voilà le problème sémantique de *adcapsiare résolu : *apertar* et *apretar* réunissent à peu près tous les sens de tous les représentants de *adcapsiare. Ils signifient tous deux en première ligne « étreindre, presser, serrer ». On ne saurait imaginer un sens plus approprié à *acaissar* que ce sens primordial de *apertar* et de *apretar*. Et ces verbes expriment, au figuré, précisément les idées qui nous ont semblé inconciliables avec le contexte de *acaissar*. Je tire du *Dictionnaire portugais-français* de Roquete les définitions suivantes : *apertar* « presser : poursuivre sans relâche ; affliger, chagriner, tourmenter, faire de la peine » ; *aqueixar* « presser, obliger, forcer ; affliger, chagriner, tourmenter, faire de la peine ». Le *Dictionnaire espagnol-français* de Salvá nous fournit ces traductions : *apretar* « chagriner, tourmenter ; serrer de près, poursuivre vivement ; agir avec chaleur ; insister fortement » ; *aquejar* « chagriner, affliger, tourmenter ; stimuler, animer, exciter ». Ne convient-il pas de voir dans cette équivalence des représentants de adpectorare et des verbes *acaissar*, *aquejar*, *aqueixar* une confirmation remarquable de l'étymologie *adcapsiare tout d'abord, et ensuite de la marche sémantique que j'ai attribuée à capsus dans le sud de la France et dans la péninsule ibérique ?

A *queixo* se rattache manifestement *desqueixar* « démantibuler ». On peut observer, d'autre part, une conséquence intéressante de la perte ancienne de l'espagnol **quexo* dans le manque de synonymie de l'espagnol *desquejar* « prendre des boutures ».

Il s'agit maintenant d'expliquer les formes *caisa*, *cais*, *queix*, *queixo*. Les points de départ sont capsa, capsus et *capsiare.

1. Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, 540.

Le yod du suffixe -iare s'introduit, très régulièrement, dans le radical du verbe. Il y a ainsi conflit entre le radical des substantifs : cass- et celui des verbes : caiss-, et dans les substantifs qui sont associés aux verbes, caiss- l'emporte sur cass- conformément au principe invoqué plus haut pour expliquer la disparition de **ges* en faveur de *geis*. Ainsi se dissipe la dernière obscurité de la famille de capsa.

Mais une forme apparentée, qui a fait couler beaucoup d'encre, reste toujours obscure, c'est le provençal *caitiu*, d'où le français *chétif*, le normand *caitif*, l'anglais *caitiff*. Tant que le radical cap- se maintient intact, les suffixes -tus, -sus de captus, capsus sont reconnus comme tels et les mots captus, captivus, captare, *captiare restent intimement liés, par le sens comme par la forme, à capere et à capsus, capsa, *incapsiare. Cette grande famille est cependant destinée à se diviser en quatre groupes de mots, dont les radicaux : catt-, caiss-, cass-, cap- paraîtront opposés les uns aux autres, et la question est de savoir pourquoi captivus ne se retrouve pas toujours dans le groupe catt-, auquel l'assigne une évolution purement phonétique. Voici une solution, la seule qui me semble satisfaisante : captus, participe de capere et source de captivus sera déjà tombé en désuétude dans le territoire d'une forme comme *caitiu* et captivus « prisonnier », qui ne peut se rapprocher des verbes captare > *cattare, *captiare > *cattiare « tâcher de prendre » sans devenir inintelligible, se rattache tout naturellement à capere « saisir, tenir » ou à *incapsiare « enfermer dans un lieu » (cf. latin capsus « cage » et français *encager* « mettre en prison »). C'est à l'époque où les suffixes -tivus et -siare gardaient encore en général leur caractère primitif, mais où cay- entrait en concurrence avec cap- dans *incapsiare, que l'association intime de captivus avec ce verbe l'a fait passer à *caytivus. Que le radical catt- ait manqué de clarté dans *cattivus, cela peut se déduire également de l'espagnol *cautivo*, forme due au maintien dans captivus du *p* > *b* de capere > *caber*. L'explication analogue de toutes les formes provençales qui présentent ps > *us*, y compris *escrius*, variante de *escris*, est appuyée par le fait qu'on ne trouve ni **geps* ni **geus* pour *geis*. Et d'autre part, l'explication du radical *cais* par le verbe *capsiare nous

fait comprendre pourquoi le radical de lapsus et de lapsa ne donne jamais **lais* et pourquoi la famille de absare > *apsar* ne présente pas une seule forme avec **ais-*.

Le conflit entre *s* et *is* que nous avons observé pour **ges*, *geis*, et *cas*, *cais*, se répète pour *eis* < ipsius et *es* < ipse, et ici encore le conflit est résolu par le principe des formes concurrentes. La forme *es* est ancienne et rare, elle cède la place à *eis*, elle la lui aurait cédée dès la période préhistorique si elle n'avait été appuyée de la forme mi-savante *eps*. Cette explication du provençal *eis* est confirmée par l'ancien espagnol *exe*, l'aragon *exa* et le catalan *eix*.

G.-G. NICHOLSON.

LA BATAILLE DE VAUBETON

DANS

LA LÉGENDE ÉPIQUE ET DANS L'HISTOIRE

De tous les épisodes de la *Chanson de Girard de Roussillon*, l'un des plus célèbres est celui de la bataille qui aurait eu lieu entre le roi Charles le Chauve et son vassal, en un endroit dénommé *Vaubeton* [1].

L'auteur de la *Vie latine de Girard*, antérieure à la Chanson, et inspirée elle-même d'un récit poétique remontant à la première moitié du XIe siècle [2], précise que ce lieu de *Vaubeton* était situé dans la vallée de la Cure, entre Pierre-Perthuis, en amont, et Vézelai, en aval [3].

Ni Foerster, ni Paul Meyer, non plus que le savant maître de la toponomastique française, Auguste Longnon [4], n'ont, dans leurs études consacrées à la Chanson de Girard de Roussillon, déterminé la situation topographique de *Vaubeton*. Ces deux

---

1. « Vastes sont les plaines de Vaubeton ; elles s'étendent bien sur quatre lieues tout d'une traite, sans mauvais passage, marais, bois ni herbage. » P. Meyer, *Girart de Roussillon, Chanson de geste*, Paris, 1884, 1 vol. in-8°, p. 79 (§ 141).

2. M. Ferdinand Lot, *Études sur les Légendes épiques françaises*, II. *Girard de Roussillon*, dans *Romania*, t. XXXII (1926), p. 257-295, a déterminé que le poème de *Girard* a dû être composé vers 1170, et est dû à un auteur s'intéressant particulièrement à Vézelai ; que ce poème a été précédé d'un autre ouvrage poétique, utilisé dans la *Vita Girardi Comitis*, dont la composition se place au début du XIe siècle.

3. « In valle videlicet Betun, que sita est inter montem Verzelliacum et castrum quod Petra Pertosa nuncupatur » (P. Meyer, *La légende de Girard de Roussillon*, dans *Romania*, t. VII [1878], p. 202).

4. Aug. Longnon, *Girard de Roussillon dans l'Histoire*, dans *Revue Historique*, t. VIII (1878), p. 241 à 279.

derniers érudits le pressentaient cependant, quand, en 1891, ils incitèrent l'un des signataires de la présente étude, à rechercher s'il ne serait pas possible de retrouver quelque souvenir de *Vaubeton* dans la toponymie actuelle de la région de Vézelai.

Les recherches effectuées alors sommairement et hâtivement, avec l'inexpérience d'un débutant, permirent cependant de relever dans un terrier de l'hôpital de Vézelai, terrier du début du XIXe siècle, la mention d'un lieu dit *Vaubouton*, à la limite des communes de Saint-Père-sous-Vézelai et de Foissi ; l'examen du cadastre de Saint-Père fit constater, au même finage, sur le territoire des deux communes, au sud de *Vaubouton*, l'existence d'un autre lieu dit, nommé *le Charnier*.

Ces premières constatations furent consignées dans la *Romania* en 1892 [1], et l'identification fut acceptée. Depuis, les choses demeurèrent en état jusqu'en 1930. A cette date, un jeune érudit auxerrois, M. René Louis, à qui l'heureuse découverte de peintures carolingiennes dans la crypte de Saint-Germain d'Auxerre, et des fouilles sagacement effectuées à Saint-Amatre et à Saint-Pélerin de cette même ville, avaient donné une légitime notoriété, fut amené au cours de la préparation d'une étude sur Girart de Roussillon pour l'obtention d'un diplôme d'études supérieures, à s'occuper de la question de Vaubeton. Les recherches faites depuis lors ont permis de confirmer et de préciser les résultats obtenus dès 1891.

L. M.

*
* *

Il convient, avant tout, de donner un aperçu et une description des lieux où se serait déroulée cette bataille.

Le lieu-dit ou climat de *Vaubouton* se trouve, ainsi qu'il a été déjà dit, à la limite des communes de Saint-Père-sous-Vézelai [2] et de Foissi-lès-Vézelai [3], sur la rive gauche de la Cure,

1. Léon Mirot, *Valbeton dans Girard de Roussillon* ; *Romania*, t. XXI (1894), p. 257, 260.

2. Saint-Père-sous-Vézelai (Yonne, arr. Avallon, cant. Vézelai).

3. Foissi-les-Vézelai (Yonne, arr. Avallon, cant. Vézelai). On y a trouvé de nombreux vestiges gallo-romains. Cf. V. Petit, *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne*, Auxerre, 1870, t. II, p. 277-279.

en amont de Vézelai, en face et un peu au sud de Saint-Père, au nord et dominant le village de Foissi. Après le promontoire très avancé sur lequel se trouve Vézelai, des collines dominent sur la gauche le cours de la Cure, entre deux ruisseaux, dont l'un au nord, porte le nom de ru du Poirier, et dont l'autre au sud, naît près de Sœuvres, et arrose Foissi ; tous deux se jettent dans la Cure, le premier à Saint-Père, le second au nord-est de Foissi, au-dessus d'une petite île formée par la Cure, et dont il est fait mention dans la *Chanson de Girard de Roussillon* [1]. Entre ces deux petits cours d'eau, les collines forment une double avancée de 275 mètres d'altitude ; celle du nord, nommée *Montlibois*, celle du sud, le *Charnier* ; les pentes qui les séparent, couvertes de cultures et de vignes, s'infléchissent doucement pour former un vallon aux pentes faciles. Le piton de Vézelai les domine, et la masse imposante de l'abbatiale s'impose aux regards de tous côtés de l'horizon. C'est sur la pente méridionale de la colline du nord que se trouve *Vaubouton* ; le plateau de la seconde élévation porte le nom du *Charnier*, et sur la déclivité s'abaissant au sud vers le ruisseau de Foissi se voit le lieu-dit, au nom bien caractéristique, du *Martrat* ou *Matrat*. La partie inférieure de cette dernière colline, près du ruisseau, porte le vocable de *Gotte Sang* [2].

Ces lieux semblent avoir été depuis longtemps habités. Une route longeait la Cure, en direction de Pierre-Perthuis ; une autre venait vraisemblablement de la vallée de l'Yonne, par Bazoches, pour rejoindre Avallon [3]. Un chemin antique, de

1. Paul Meyer, *La Chanson...*, p. 89 (§§ 155). — L'auteur raconte qu'au cours de la bataille, Girard mit pied à terre, s'assit sous un pin, ficha son enseigne près d'un bloc de marbre, ruine antique du temps du vieux Douvin, qui eut jadis un château construit sur la rivière et entouré d'eau.

2. Ce vocable est dû sans doute à la couleur rougeâtre du sol. Faut-il voir dans l'assertion du poème que, après le combat et par suite du carnage, les eaux de la rivière d'*Arsen* (?) prirent une teinte de sang, d'où ce nom de Cure substitué au vocable primitif de ce ruisseau, une influence exercée par cette particularité de la nature du sol ? Cette partie du terroir s'appelle également La Vau, comme l'atteste le dicton local : « *En la Vau le sang a coulé.* »

3. Abbé Pissier, *Notice historique sur Saint-Père-sous-Vezelai*, dans *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. LVI et LVII (1902-3) ; t. LVI, p. 145 et suiv.

moindre importance, se voit encore, en direction nord-sud, passant par Vézelai, la Maladrerie de Saint-Barthelemi [1], et le prieuré aujourd'hui disparu de Montraoult [2].

Des traces d'antique fréquentation humaine y ont été relevées. Non loin du moulin de Seiglan [3], ancienne dépendance de l'abbaye de Vézelai, à environ quinze cents mètres au sud de Saint-Père et à dix-huit cents mètres à l'est de Vaubouton, on voit encore la trace d'une ancienne source ou fontaine salée qui fut comblée en 1678 par les agents de la Gabelle. Ce fut, semble-t-il, un lieu de vénération dès une époque très ancienne, car, parmi les très nombreuses pièces et médailles qui y ont été trouvées, il en est des Séquanes et de divers autres peuples gaulois, ainsi qu'une quantité assez considérable de l'empereur Tétricus [4].

A Saint-Père-sous-Vézelai, dont il a très savamment et sagacement écrit l'histoire, l'abbé Pissier, curé de cette paroisse, a rencontré les vestiges d'un temple et d'une importante villa gallo-romaine ; il a, dans un musée précieux, rassemblé les divers objets exhumés du sol, particulièrement une délicate tête de femme en marbre, de l'époque des Antonins [5].

---

1. Yonne, arr. Avallon, cant. et com. Vézelai. Il existe encore dans les bâtiments de cette ferme, une chapelle du XIIIe siècle conservée presque intacte, et une salle voûtée, en sous-sol.

2. Ce prieuré était déjà disparu en 1578 ; à cette date, en effet, il est fait mention d'une rente sur le lieu « *où estoit la vinée dud. prieuré, au-dessous du pré de l'Aumône* », mais la chapelle Notre-Dame de Montraoult existait encore au XVIIIe siècle et servait de siège à une confrérie de Notre-Dame de la Pitié (cf. abbé Pissier, *ouv. cité*, dans *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, t. LVII (1903), p. 27-29).

3. Le moulin de Seiglan, dans la commune de Foissi, est très ancien ; il fut pillé en 1152 par les habitants de Vézelai, lors d'une émeute, ainsi que la ferme de la Graineterie (commune de Saint-Père) située sur les bords du ruisseau du Poirier, au nord de Montlibois (Cf. abbé Pissier, *art. cité*, t. LVI, p. 173).

4. Ces pièces, obligeamment communiquées par M. l'abbé Pissier, ont été identifiées et déterminées par M. Adrien Blanchet, membre de l'Institut, que nous sommes heureux de remercier de l'aide qu'il a bien voulu nous prêter.

5. Cf. abbé Pissier, *ouv. cité* dans *Bulletin...*, t. LVI (1902), p. 143 et suiv. Dans ce musée ont été réunis fûts de colonne, chapiteaux, débris de statues et de vasques en marbre, et de nombreuses monnaies romaines.

Les témoignages d'un habitat à l'époque franque ne sont pas moins nombreux. A Saint-Père même, se voient quelques restes d'un monastère carolingien ; l'actuel cimetière est établi sur l'emplacement d'une église dont certaines parties sont très anciennes, et sur la rive gauche de la Cure, aux terroirs de *Vaubouton*, du *Charnier* et du *Martrat*, d'intéressantes découvertes ont été faites.

Déjà, lors de l'enquête faite en 1891, il avait été signalé que des sarcophages et des ossements y avaient été mis à jour [1]. Malheureusement, toutes ces trouvailles avaient été dispersées. Depuis, et particulièrement vers 1896-1897, d'après les renseignements recueillis auprès d'un témoin oculaire et particulièrement averti, M. l'abbé Pissier, on a trouvé au *Charnier* des tombes orientées, tantôt en pierre d'une seule pièce, couverte d'une pierre plate, tantôt formées de deux blocs de pierre emboîtés ; ailleurs, les corps étaient entourés de pierres assemblées en forme de cercueil ; d'autres fois, le corps gisait à même la terre, seule la tête était protégée par une dalle de pierre. Certains de ces sarcophages provenant des carrières éloignées de Dissangis [2] et de Coutarnoux [3], étaient ornés de stries en arêtes de poisson [4].

Parmi les squelettes que l'on y releva, beaucoup étaient mutilés, soit que la tête fût sectionnée et posée sur la poitrine, soit que les jambes fussent coupées et disposées le long du tronc [5].

Le mobilier funéraire se composait d'armes diverses, larges coutelas, épées courtes, naturellement rongées par la rouille.

On rencontra dans une de ces sépultures un anneau en argent, portant sur le bord, aplati en forme de chaton, les lettres IVIA, que le savant conservateur du Musée du Louvre,

---

1. *Romania*, t. XXI (1892), p. 258. — Un habitant de Saint-Père, M. Nicolas Lobbereau, a trouvé aux lieux dits les *Champs Bertrand* et la *Timbaude*, vers 1892, près de cent cinquante pièces anciennes, qui furent malheureusement dispersées. Les habitants du pays assurent qu'on ne peut guère labourer au lieu dit le *Charnier* sans y heurter des pierres tombales.
2. Yonne, arr. Avallon. cant. l'Isle-sur-Serain.
3. *Ibid.*
4. Abbé Pissier, *ouv. cité*, dans *Bullelin...*, t. LVI (1902), p. 157.
5. Communications verbales de M. l'abbé Pissier.

le regretté Antoine Héron de Villefosse, a interprétées de la façon suivante [1] : VIVAT IN ANIMA JESUS.

Des pièces de monnaies en nombre important, mais malheureusement presque immédiatement dispersées, ont été également recueillies. Quelques-unes toutefois ont été conservées par M. l'abbé Pissier, cinq exactement, qu'il a bien voulu nous communiquer. Ce sont : deux deniers de Charles le Chauve, roi d'Aquitaine (843-866), frappés à Melle ; un denier du même souverain (843-875), frappé au Mans ; et un denier de ce même prince provenant de l'atelier de Courtisson ou Saosnes [2] — et enfin une pièce au type *Xristiana Religio*, avec un temple, pièce de déformation avancée, attribuable au xe siècle [3].

Ajoutons aux témoignages géographiques, archéologiques et historiques qui viennent d'être énumérés, qu'une tradition ininterrompue et aujourd'hui encore bien vivante dans toute la région, place en *Vaubouton*, au *Charnier* et au *Martrat* le lieu d'une bataille qui y aurait été livrée entre d'anciens seigneurs.

*
* *

Il semble incontestable que ces lieux ont été les témoins d'une rencontre armée, antérieurement à l'époque à laquelle remonte la *Chanson de Girard de Roussillon*, et même, pour être plus précis encore, à la *Vita Girardi Comitis*, puisqu'il y est fait allusion dans ce dernier ouvrage.

Quel a été cet événement ? Diverses hypothèses ont été émises, qu'il convient d'examiner.

Selon certains auteurs, il s'agirait d'une rencontre entre

1. Le dessin de cette bague se trouve dans le *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, t. LVI (1902-6), p. 157. — Lettre de M. de Villefosse à M. l'abbé Pissier du 15 décembre 1919 à ce sujet. — M. A. Blanchet estime que cette bague est romaine et de basse époque (IVe-Ve s.) et que les lettres à lire à rebours, car il s'agit d'un chaton-cachet, peuvent être interprétées IVLA, déformation sans doute de IVLIA.

2. Cf. A. Blanchet, *Manuel de Numismatique française*, t. I. *Monnaies frappées en Gaule depuis les origines jusqu'à Hugues Capet*, Paris, 1902, p. 386.

3. Renseignements précieux dus à M. Adrien Blanchet. Les monnaies de Charles le Chauve ont été très longtemps utilisées, jusqu'au XIe siècle.

Charles le Chauve et Girard de Roussillon, rencontre qui aurait eu lieu en 860 d'après Poupardin, en 868 d'après M. l'abbé Chaume.

Vers 860, Charles songeait à se rendre maître de la Provence qu'administrait Girard au nom de Charles, fils de l'empereur Lothaire ; pour avoir une raison d'intervenir il se fit, grâce à Hincmar, recommander les biens de l'église de Reims situés en Provence. Devant les protestations de Girard, il menaça de s'emparer des monastères fondés par ce dernier à Pothières et à Saint-Père-sous-Vézelai. Girard riposta qu'en ce cas il ferait main basse sur ce que les sujets de Charles possédaient en Provence [1]. Se faisant solliciter par divers seigneurs provençaux, le roi se mit en marche et passant par Auxerre, où il se trouvait le 14 septembre 860, il arriva près de Mâcon vers le 11 octobre ; il négocia avec les Provençaux, sans paraître avoir mis à exécution ses menaces contre les établissements fondés par Girard, et sans que ce dernier, de son côté, semble avoir saisi les biens des Neustriens situés en Provence [2]. S'il y avait eu bataille à Vaubouton, ce serait entre ces deux dates qu'il conviendrait de la situer. Dans ce cas, ou bien, comme le veulent la *Chanson de Girard* et la *Vita*, Charles aurait été battu et n'aurait pas poursuivi sa marche jusqu'à Mâcon, ou bien il aurait été vainqueur et n'aurait pas hésité à envahir la Provence.

M. l'abbé Chaume propose la date de 868 [3], admettant lui aussi l'hypothèse d'un combat entre Charles le Chauve et Girard, et le rattachant aux événements qui se déroulèrent alors en Berri. Le comte de Bourges, tué en 864, était le neveu de Berthe, femme de Girard ; ce dernier jugea le moment propice pour intervenir dans la succession, et en 865 le comté lui fut confié, à la suite d'une entente entre Charles le Chauve et

1. Flodoard, *Historia ecclesiae Remensis*, éd. Ph. Lauer, dans *Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire*, Paris, 1905, p. 27. — *Annales Bertiniani*, éd. Pertz, dans *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. I, p. 423-525.

2. René Poupardin, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens*, Paris, 1901 (fascicule 131 de la *Bibliothèque de l'École pratique des Hautes-Études*), p. 27-30.

3. Abbé Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*. Première partie, *Histoire politique*, Dijon, 1925, p. 249-260 et notes.

Lothaire II, à l'entrevue d'Attigni. Mais, en 867, un compétiteur de Girard, Effroi, parvint à faire revenir le roi sur sa première décision. Charles le Chauve vint de Reims à Auxerre par Troyes, et célébra à Auxerre la fête de la Nativité, avant de se diriger vers Pouilli-sur-Loire. Entre temps, Effroi, assiégé par les gens de Girard, eut la tête tranchée. Cependant Girard alla trouver le roi à Pouilli et obtint de lui le 7 janvier 868 un diplôme accordant l'exemption aux abbayes de Pothières et de Saint-Père-sous-Vézelai. On ne voit pas que le roi ait tiré vengeance sur Girard du meurtre d'Effroi. Il fit sentir sa colère aux habitants du Berri ; le pays fut pillé et saccagé. Le 1er février 868, Charles était de retour à Auxerre. Il paraît impossible que le roi, au milieu de ces négociations et alors qu'il accordait une faveur aux monastères fondés par Girard, ait eu une rencontre sanglante avec ce dernier, et dans une région aussi éloignée du Berri.

A la suite de ces événements, sauf lors de la courte lutte soutenue en Viennois en 869 après la mort de Lothaire II [1], Girard vécut en paix avec Charles le Chauve, jusqu'à sa mort, survenue à la date du 5 mars 878 ou 879 [2].

Ni l'hypothèse de Poupardin, ni celle de M. l'abbé Chaume ne paraissent soutenables.

*
* *

Peut-on supposer que le combat de Vaubeton rappelle le souvenir d'une lutte livrée contre des Normands ou des Sarrazins ? Quelle raison aurait attiré ces pirates dans une région perdue, dans une vallée étroite, conduisant, en remontant le cours de la Cure, aux montagnes sauvages et peu accessibles du Morvan ? C'est l'existence en ce lieu d'un monastère. Girard, à qui l'impératrice Judith avait donné un bien lui appartenant *in agro Visenaco* [3] (entendons « Saint-Père »), y fonda avec sa femme

1. René Poupardin, *ouv. cité*, p. 38 et notes.

2. Aug. Longnon, *art. cité*.

3. Cette villa appartenait à Judith vers 820. Cf. abbé Pissier, *ouv. cité*, dans *Bulletin*....., t. LVII (1903) p. 56-57. — Girard possédait d'autres biens dans la région : Flez (Nièvre. arr. Clameci, cant. Tannai ; Fontenai-les-Vézelai ; le Tremblay (Yonne, arr. Avallon, cant. Vézelai, com. Fontenai) ; Dorneci (Nièvre, arr. et cant. Clameci).

Berthe, vers 860, un couvent de femmes sous l'invocation de la Vierge, et sous la règle de saint Benoît [1]. Ce couvent dont la fondation fut confirmée en 868 par Charles le Chauve [2], était situé sur la rive gauche de la Cure, un peu au sud de l'église paroissiale actuelle. Il aurait été détruit en 873, à en croire M. l'abbé Pissier, par les Normands [3]. A la suite de cette catastrophe, Girard et Berthe reconstruisirent l'abbaye sur une hauteur voisine, piton isolé et d'accès difficile, remplaçant les religieuses par des moines. Ce monastère, qui prit le nom de Vézelai, était dès 877 en possession d'un abbé [4]. Dans cette hypothèse, cette incursion normande aurait eu lieu entre 868 et 877 au plus tard.

Ces pirates n'auraient pu arriver qu'en remontant la Cure qui n'est pas à cet endroit navigable, et même fussent-ils venus, ayant laissé leurs barques en aval, en longeant le cours de la rivière, les défenseurs de l'abbaye qui auraient voulu en protéger les bâtiments se seraient portés au-devant des envahisseurs,

---

1. *Ibid.*, p. 104.

2. *Ibid.*, p. 164.

3. *Ibid.*, p. 166. La légende de saint Badilon raconte ainsi cette destruction : « Post aliqua vero temporum curricula, deficiente regum Francorum valetudine, cæpit gens barbarorum, a transmarinis partibus veniens, per universas Galliarum provincias clades exercere permaximas... Tunc denique inter caetera, monasterium Visenacum quod a praedicto comite Gerardo cum ceteris, ut praemisimus, juxta Corae fluvium constructum fuerat, permissum est solo tenus destrui. Post haec vero, ob defensionis tutelam, in altissimo colle qui juxta eminebat, ab eodem Gerardo convenientissime reædificatum est ». Abbé Pissier, *Le culte de sainte Marie-Madeleine à Vézelay* ; Saint-Père, 1923, p. 202-203.

La chronique d'Hugues de Poitiers attribue cette destruction aux Sarrazins. « Cum propter crebras irruptiones Sarracenorum, prefatum monasterium penefuiss et subversum, ne piis studiis hostilis praevaleret invidia, reaedificatum est illud ab eodem comite in adjacenti monte sive castello Vizeliacensi, ac fœminino sexu commutata, servorum Dei primus effectus est abbas Eudo » (dom Luc d'Achery, *Spicilegium*, éd. 1723, t. II, p. 523).

4. Charte de Charles le Chauve adressée en 877 à l'abbé Eudes (cf. Bibl. Laurentienne, *Cartulaire de Vézelai*, ms. 134, pièce 10 ; cité dans *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, t. LVII, p. 53) — le 29 septembre 878 une bulle était adressée par Jean VIII au même abbé (A. Cherest, *Vézelay*. Auxerre, 1863, t. I, p. 276).

en avant de Vézelai et de Pierre-Perthuis, dans la direction du village d'Asquins ; or Vaubeton est sensiblement en amont de Saint-Père et plus encore de Vézelai. On ne saurait d'autre part s'arrêter à l'hypothèse d'une attaque normande par amont.

Si réellement le transfert de l'abbaye primitive de Saint-Père à Vézelai est dû à une incursion normande, on ne saurait localiser à Vaubeton le lieu d'une rencontre ayant pour objet de défendre l'abbaye de Saint-Père contre les envahisseurs.

*
* *

Une dernière hypothèse reste à examiner, qui placerait à Vaubeton un épisode d'une lutte féodale, dont le souvenir aurait été recueilli par l'auteur de la *Vita Girardi Comitis* et par celui de la *Chanson de Girard de Roussillon*. Il s'agirait alors d'un événement historique et transporté dans l'épopée, qui aurait été uni à la tradition d'une incursion de pirates, ayant eu pour conséquence la disparition du couvent des moniales de Saint-Père et sa transformation en une abbaye de moines établie à Vézelai entre 873 et 877.

Dans la lutte racontée par la *Chanson de Girard de Roussillon* et qui mit aux prises Girard et le roi Charles, — nommé volontiers Charles Martel —, il est un personnage que l'on trouve toujours à côté de Girard, et qui avec certains autres seigneurs comme Tibert de Vaubeton et son fils Alon, est son lieutenant fidèle et son conseiller prudent et sagace ; c'est Landri, comte de Nevers. Landri est dévoué à Girard [1] ; il le soutient et ne lui ménage pas ses avis, même s'ils doivent le mécontenter [2]. Il n'hésite pas à lui rappeler ses devoirs envers son souverain [3] et il paraît avoir aidé au rapprochement qui eut lieu

1. Il est « son conseiller ». P. Meyer, *Girart de...*, p. 195 (§§ 401).

2. « ... Quand vous demandez un conseil à vos meilleurs hommes, vous ne savez plus, lorsque vous les quittez, prendre une résolution ni démêler dans ce que vous entendez, le sage conseil. Je vous dirai votre fait, Girart, et si vous vous irritez, je m'en soucie comme d'un œuf, car ce que j'en dis, c'est pour votre bien. Vous ne maintenez ni droit, ni loi, ni justice. » *Ibid.*, p. 47 (§§ 98), p. 135 (§§ 265).

3. P. Meyer, *Ibid...*, p. 136, §§ 265). « Si vous ne servez pas mieux Charles, Votre Seigneur, vous perdrez vos grandes possessions. »

entre eux, car il fut présent lorsque Girard prêta hommage à Charles [1]. Bien que clairvoyant et même n'ayant joué aucun rôle dans leur brouille, il est de ceux qui en subirent les conséquences [2]. Mais il demeura fidèle à Girard ; il était à ses côtés au moment où les armées allaient s'affronter à Vaubeton, sans que le poème indique la part qu'il prit à la défense du château d'Avallon lors de l'attaque manquée par Charles « Martel » contre cette place [3] ; et il mourut des blessures reçues au service de Girard à la bataille livrée près de Civaux en Poitou [4].

Landri de Nevers, ainsi transporté dans la légende épique, est bien connu. Son bisaïeul Landri, d'origine poitevine, était frère de l'évêque d'Autun Adalgaire [5], chapelain de Charles le Chauve. Ce prélat lui fit obtenir du roi l'église « Sancti Albani » et ses biens [6], que Landri et sa femme Hildesende donnèrent à Bernard, évêque de Mâcon. Le fils de Landri, qui portait le même nom que son père, accompagna le duc de Bourgogne, Richard le Justicier, dans une expédition contre le château de « Maers » [7], que le duc, en récompense de ses services, lui donna en toute propriété. De son mariage avec une Angevine, Landri II eut deux fils, Landri III, mort sans postérité, et Boon, seigneur de Monceaux [8], de qui naquit Landri de Nevers.

Landri, mentionné en 986 avec le qualificatif de *gloriosus miles* [9], occupait déjà aux confins du Nivernais, de l'Autunois et de l'Avalois deux importantes places fortes : Metz-le-Comte, sis sur une élévation séparant le cours de l'Yonne et de son

1. *Ibid.*, p. 100 (§§ 179).

2. *Ibid.*, p. 153 (§§ 310). « .... ruiné, sans l'avoir mérité. »

3. *Ibid.*, p. 79 (§§ 141).

4. *Ibid.*, p. 191 (§§ 391), et p. 193 (§§ 397). A noter que Landri, comte de Nevers, descendait par son père d'une famille poitevine.

5. Évêque d'Autun de 875 à 893.

6. R. de Lespinasse, *Le Nivernais et les comtes de Nevers*, Paris, 1909, 3 vol. in-8°, t. I, p. 192. — Cet auteur identifie avec Saint-Albain, Saône-et-Loire, arr. Autun.

7. *Ibid.*, p. 193. Metz-le-Comte, Nièvre, arr. Clameci, cant. Tannai.

8. Monceaux-le-Comte, Nièvre, arr. Clameci, cant. Tannai. (*Ibid.*, p. 193, note 2.)

9. R. de Lespinasse, *ouv. cité*, t. I, p. 198 et note 1, d'après le cartulaire de Saint-Cyr de Nevers, charte XXIII.

affluent l'Armance, et celle plus méridionale de Monceaux-le-Comte ; toutes les deux, situées sur la rive droite de l'Yonne, commandent l'accès de la rive gauche et du Nivernais, et dominent les routes qui, soit par le seuil peu élevé de Nuars, soit par celui de Neuffontaines [1] et de Basoches [2] permettent de communiquer de Nevers à Avallon par Montenoison [3], Corbigni [4], Monceaux et Metz-le-Comte, en rejoignant la vallée de la Cure entre Pierre-Perthuis et Vézelai [5].

Landri semble avoir joué un rôle important auprès du duc de Bourgogne, Henri le Grand ; il aurait été l'un des instigateurs de son second mariage avec Gerberge de Chalon, veuve en premières noces d'Aubert, roi d'Italie [6], qui de cette première union avait un fils Otte-Guillaume, comte de Bourgogne. Il fut un des fidèles d'Otte-Guillaume, devenu le fils adoptif d'Henri ; Otte lui fit épouser sa fille Mahaut vers 989 [7], et en 990 lui donna le comté de Nevers [8]. Landri, à cette époque du reste, avait obtenu du duc de Bourgogne le gouvernement d'Auxerre [9].

Il fut également un des serviteurs et des familiers de Hugues Capet, et ce fut lui, dit-on, qui aurait déjoué le complot formé en 993 contre le roi par Ascelin, évêque de Laon [10]. Il n'était pas moins bien vu de Robert le Pieux, et aurait travaillé

---

1. Neuffontaines (Nièvre, arr. Clameci, cant. Tannai).
2. Bazoches (Nièvre, arr. Clameci, cant. Lormes).
3. Montenoison (Nièvre, arr. Cosne, cant. Premeri).
4. Corbigni (Nièvre, arr. Clameci).
5. Il existait jadis un gué, en aval de Saint-Père, au lieu dit « en Chaudon », près d'une voie allant sans doute de Pierre-Perthuis à Saint-Père, Asquins, Auxerre (abbé Pissier, *Notice historique sur Saint-Père*, dans *Bulletin...*, t. LVI (1902), p. 149-170.
6. Abbé Chaume, *ouv. cité*, t. I, p. 454. — Aubert, détrôné, s'était réfugié en 971 à Autun, où il mourut vraisemblablement à la fin de cette même année. Sa veuve Gerberge épousa Henri vers 972. — Sur le rôle attribué à Landri après la mort de Gerberge et le second mariage d'Henri avec Gersent, fille du duc Guillaume et sœur du duc Sanche de Gascogne, voir *ibid.*, p. 458.
7. R. de Lespinasse, *ouv. cité*, t. I, p. 198.
8. *Ibid.*, p. 198, note 3.
9. *Ibid.*, p. 198.
10. *Ibid.*, p. 201.

au mariage de ce roi avec Berthe, veuve du comte de Blois Eudes Ier [1].

Ces sentiments allaient se modifier après la mort du duc Henri, survenue le 15 octobre 1002 à Pouilli-sur-Ouche. Neveu du défunt duc de Bourgogne, Robert le Pieux revendiqua ses États, dont Otte-Guillaume, beau-fils et fils adoptif d'Henri, se considérait comme le légitime héritier. De là une guerre qui se termina seulement en 1015, et dans laquelle Landri, gendre d'Otte-Guillaume, se rangea aux côtés de son beau-père [2].

Il reçut le premier choc. Dans les premiers mois de 1003, Robert, dont les troupes étaient renforcées par un important contingent normand envoyé par le duc Richard le Bon, se dirigea contre Auxerre. Landri en avait depuis longtemps le gouvernement et défendit la ville contre l'armée royale. Finalement, le siège dut être levé, et Robert ravagea la Haute-Bourgogne entre les bassins de la Seine et de la Saône, sans pouvoir s'emparer des forteresses, puis il regagna son royaume. L'année suivante, bien qu'un arrangement personnel ait dû intervenir entre le roi et Otte-Guillaume, la guerre reprit cependant, et Robert assiégea Avallon dont il se rendit maître après un siège de trois mois, et où le concours de Richard le Bon lui apporta une aide utile. Puis il revint mettre le siège devant Auxerre. La ville succomba. Landri dut capituler, livrer des otages ; mais une réconciliation ne tarda pas à avoir lieu. Le roi confirma le titre de comte d'Auxerre à Landri, dont le fils, Renaud, épousa Adèle, sœur du roi.

*
* *

On ne peut pas ne pas être frappé des traits communs à l'épopée et à l'histoire. Le personnage mis en évidence est le même, Landri, comte de Nevers. Il est dans le poème l'allié de Girard, comme dans l'histoire il l'est de Otte-Guillanme, Girard et Otte-Guillaume défendant contre le roi une région qui

1. *Ibid.*, p. 202. Cf. P. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, *Bibliothèque de l'École pratique des Hautes-Études*, fasc. 64, Paris, 1885, un vol. in-8, p. 50 et note 3.

2. Sur ces événements, cf. Pfister, *ouv. cité*, p. 254-258 ; — et abbé Chaume, *ouv. cité*, t. I, p. 476-479.

eur appartient et qui est la même. Landri, dans l'épopée, a des rapports cordiaux dans l'entourage de Charles, comme Landri, dans l'histoire, en a eu avec la cour de Hugues Capet et de Robert le Pieux. Landri dans la *Chanson de Girard de Roussillon* a assisté à l'hommage rendu par Girard au roi, comme le Landri historique a dû être mêlé aux arrangements qui intervinrent vers 1005 entre Robert et Otte-Guillaume. Dans le récit de la bataille de Vaubeton, l'armée du roi Charles comprend de nombreux éléments normands : ce sont les contingents envoyés par le duc de Normandie Richard le Bon, qui constituèrent une forte partie des troupes que Robert le Pieux amena devant Auxerre et Avallon. Sans aucun doute, Robert et Landri ne mesurèrent seulement pas leurs forces lors des deux sièges d'Auxerre. Mais lorsque les armées royales dévastèrent la région montagneuse qui s'étend entre le bassin de la Seine et celui de la Saône, lorsque Robert marcha contre Avallon, empruntant la route qui suit le cours de l'Yonne, puis celui de la Cure, vraisemblablement pour franchir cette dernière rivière à la hauteur de Vézelai et de Pierre-Perthuis, qui pouvait le plus efficacement s'opposer à son avance, sinon le défenseur d'Auxerre, Landri, comte de Nevers ? La possession du Nivernais et des principaux châteaux qui en protégeaient l'accès du côté de l'Avalois, c'est-à-dire Monceaux et Metz-le-Comte, étaient des causes suffisantes pour que, indépendamment de toute autre raison, il en défendît les approches contre l'armée envahissante. On ne saurait déterminer à quel moment des campagnes qui se déroulèrent de 1003 à 1005, cette offensive eut lieu ; mais on peut aisément admettre qu'à l'annonce de l'avance de l'armée franco-normande et de son approche de l'Avalois, Landri se soit porté de Nevers jusqu'à la vallée de la Cure, par Montenoison, Corbigni [1], et l'Yonne franchie, ait pris soit la route de Neuffontaines et Bazoches, soit celle de Nuars et de Fontenai et Foissi pour défendre le passage de la Cure. Les deux routes débouchant vers Pierre-Perthuis, et l'armée royale devant essayer de franchir la rivière à la hauteur de Vézelai et Saint-Père, la rencontre

1. Dans la *Chanson de Girard*, il est fait allusion (p. 174, §§ 349, note 5) à saint Léonard dont le corps fut transféré à la fin du IXe siècle (vers 877) à Corbigni, et où s'éleva un monastère sous le vocable de ce saint personnage.

devait avoir lieu sur les hauteurs qui dominent la rive gauche, c'est-à-dire aux lieux-dits Vaubouton, le Charnier, le Martrat.

Ce n'est certes qu'une hypothèse, mais qui paraît vraisemblable. On peut facilement admettre qu'utilisant tant le souvenir de cette rencontre que celui d'une incursion dont le résultat fut la ruine du monastère primitif de Saint-Père, l'auteur de la *Vita Girardi Comitis*, et après lui celui de la *Chanson de Girard de Roussillon*, ont localisé la bataille légendaire qui aurait eu lieu entre Charles le Chauve et Girard à l'endroit où se heurtèrent vers 1003-1005 les armées de Robert le Pieux et celles de Landri, comte de Nevers [1].

Léon Mirot et René Louis.

---

1. M. Ferdinand Lot dans l'article précité de la *Romania* rapporte bien au comte de Nevers, Landri, les événements historiques qui peuvent avoir servi de base à la *Chanson de Girard de Roussillon*, mais il semble y voir le souvenir des luttes éclatées en 1026 entre Landri et l'abbaye de Vézelai. Il paraît que si, comme tout le donne à supposer, l'auteur de la *Chanson* était sinon un religieux, du moins un ami de Vézelai, il n'aurait pas exalté le rôle de Landri en utilisant un événement où ce dernier fut l'adversaire de l'abbaye. Son appréciation sur Landri se comprend, au contraire, facilement, si cet auteur, vraisemblablement originaire de la région (voir note précédente), a fait allusion à la défense de la contrée par le comte de Nevers contre les envahisseurs en 1003-1005.

TROIS POÈMES DE LA FIN DU XIIIe SIÈCLE

SUR

PIERRE DE LA BROCE

Au sixième chant du *Purgatoire*, nous voyons Dante, à la suite de Virgile, atteindre la région où sont réunis ceux qui « tous moururent de mort violente et qui furent pécheurs jusqu'à la dernière heure » (Ch. V, v. 52 s.). Parmi les âmes qui se pressent autour de lui, le poète voit celle de Pier della Broccia :

> Vidi cont' Orso, e l'anima divisa
> Dal corpo suo per astio e per inveggia,
> Com' ei dicea, non per colpa commisa;
> Pier dalla Broccia, dico : e qui provveggia,
> Mentr' è di qua, la donna di Brabante,
> Sì che però non sia di peggior greggia.
>
> (*Purgatoire*, Ch. VI, v. 19-24).

Benvenuto de Imola dans son Commentaire de la *Divine Comédie* [1] rapproche le nom de Pierre de la Broce « un noble esprit de Gaule, indignement calomnié et tué », parce qu'il s'était attiré la haine de la reine qui l'avait accusé de lui avoir adressé, « literas venereas », des noms de Pierre de la Vigne, le conseiller de Frédéric II, et d'un chevalier décapité

---

1. Voy. Benvenuti de Rambaldis de Imola, *Comentum super Dantis Comoediam*, éd. Ph. Lacaita (Florence, 1887), t. III, p. 172 s. On trouvera dans *l'Enciclopedia Dantesca* de Scartazzini (I, p. 262) les jugements des commentateurs anciens de Dante sur P. de la B. (s. v. Broccia). Manni, *Istoria del Decamerone* (1742) a cru pouvoir rapprocher l'histoire du comte d'Anguersa et de la belle-fille du Roi de France (début de la 8e Nouvelle du 2e livre) de l'aventure de Pier dalla Broccia et de la donna di Brabante évoquée par Dante.

par ordre de l'empereur Othon sur une fausse accusation de l'impératrice. La calomnie travaillait dans le peuple contre Pierre de la Broce, ajoute Benvenuto, « mais Dante qui a été à Paris, après son exil, s'est enquis soigneusement de la vérité et l'a trouvé [Pierre de la Broce] digne d'être placé sain et sauf dans le Purgatoire... parmi ceux qui procurent leur pénitence en ce lieu. »

Au début du XIVe siècle, lorsque Dante composait son *Purgatoire*, Pierre de la Broce [1], le conseiller tout puissant et favori de Philippe III le Hardi, était assez connu en Italie pour que, une trentaine d'années après sa mort, une simple allusion à sa fin tragique fût comprise des lecteurs italiens de la *Divine Comédie* et qu'il apparût comme une victime illustre et pitoyable de la Fortune, trébuché du haut de la roue fatale dans une mort ignominieuse. Le fait est curieux d'autant plus que ce personnage singulier a laissé des traces intéressantes dans la poésie française de la fin du XIIIe siècle.

Une tradition populaire veut que l'illustre parvenu se soit élevé du rang obscur de chirurgien ou barbier de Louis IX à celui d'un favori tout puissant du pieux, mais faible, Philippe III. En réalité, Pierre était de petite noblesse, petit-fils de Pierre de la Broce, en Touraine, et de Florence « noble dame », dont le fils entra au service de Dreux de Mello, seigneur de Loches, puis devint sergent du roi. Le fils de ce Pierre, officier de l'hôtel du Roi, créé en 1264 sire de Nogent-l'Erembert, accompagna Louis IX à Tunis en 1270, comme chevalier et « chambellan du roi nostre Sire. » C'est alors que commence sa fortune extraordinaire. Philippe, le futur Philippe III le Hardi, se prend d'amitié pour lui, en fait son *compater* [2], son compagnon, séduit « par ses soueves paroles et par son prest servir et

1. Voy. sur ce personnage Ch. V. Langlois, Le règne de Philippe III le Hardi, 1887, Livre I, Ch. II, et du même auteur dans l'Histoire de France de E. Lavisse, Tome III^2^, pp. 104-106.

2. « Petrus de Brussia, qui inter milites et curiales regis Francorum Philippi, cujus compater etiam erat et consiliarius intimus qui nimium supra se et alios fuerat exaltatus... (*Recueil des historiens de France*, XXII, p. 17). L'expression se retrouve dans la Chronique de l'évêque de Lodève, Bernard Gui (*ib.*, XXI, p. 704), dans la Chronique de Jean d'Outremeuse : « et avoit fait del rei son compeire ».

par ces autres choses et manieres par quoy telz genz savent attraire à eulz la grace des princes, »[1] car « biel savoit parler et courtoisement. »[2] Après la mort de saint Louis, Philippe III fait à Pierre, en septembre 1270, une première donation, datée du camp royal devant Carthage. Le 2 octobre, Pierre est nommé membre du conseil de régence adjoint au frère du jeune roi. Il est un des cinq exécuteurs testamentaires de la reine Isabelle d'Aragon. En 1271, il s'intitule seigneur de Langeais, ayant obtenu du roi la châtellenie de Châtillon sur Indre, les seigneuries de Damville et de Charnelles en Normandie et la prévôté de Langeais en Touraine ; « a painnes avoit baron ou roiaume de Franche qui ne li dounast et qui ne fust tous liés quant il voloit prendre dou sien ; li roi meismes faisoit samblant que il lui plaisoit quant on li dounoit[3]. » Grâce à ces donations, à d'habiles achats de terres qui arrondissaient son domaine, Pierre de la Broce devenait un riche seigneur suzerain dans le pays même de ses modestes origines[4] ; de puissants seigneurs lui prêtaient serment de fidélité, souvent contraints par le roi lui-même, « nostra spontanea voluntate, mandante domino nostro rege », dit l'un d'eux, usant d'une formule dans laquelle perce le dépit à l'égard du riche parvenu. Les donations et privilèges accordés à Pierre par Philippe III sont si nombreux qu'un scribe ajoute malicieusement au bas d'un inventaire de lettres de donations cette note : « Se li rois n'eust nule autre chose affere fors à entendre as dons et as confirmations que il a donné et confirmé à P. de la Broce puis qu'il revint de Tunes, si a il eu assez à entendre et affere, s'il i eust entendu diligemment. »[5]

L'ascendant qu'il avait sur le roi, dont il faisait « tout ce qu'il vouloit, »[6] valut à Pierre des honneurs exceptionnels : le

1. Voy. Chron. de Primat, trad. par Jean du Vignay, *H. F.* XXIII, p. 99.

2. Baudoin d'Avesnes, *H. F.* XXI, p. 180.

3. *Ib.*, p. 180.

4. Pierre de la Broce monta « en si grant seignorie que il ot bien .II. m. livrees de terre et plus de C. M. libres de mueble », *H. F.*, XXI, p. 180 (Chron. de Baudoin d'Avesnes).

5. Voy. Langlois, *Le règne de Philippe le Hardi*, p. 16, note 2.

6. *H. F.*, XX, p. 494 (*Vie de Philippe III* par Guillaume de Nangis) : le

pape Grégoire X lui octroia des privilèges spirituels, le général des Frères Mineurs, frère Jérôme, le nomme procurateur de l'Ordre des Frères Mineurs à la cour de France et lui fait espérer les prières de l'ordre, comme elles sont faites « pour nos frères ». Baudoin d'Avesnes nous apprend que Pierre « estoit à tous les consaus le roi, toutes les eures, que il voloit ; et quant li baron avoient le roi consillié chou que il savoient que bon estoit, se il ne sambloit bon à chelui Pieron, li consaus n'estoit mie tenus. [1] »

Malheureusement pour lui, cet homme follement ambitieux abusa de son pouvoir que ne justifiaient ni les qualités supérieures du cœur et de l'esprit ni des dons d'homme d'état ; non seulement il plaça avantageusement ses parents et maria en bon lieu ses enfants, mais par sa vanité, ses allures de parvenu revêtant « ses enfants ainsy et d'autel draps comme il voioit habiller les enfans du roy, » il excita « grant envie et malinvoeullance [2] » parmi les princes du sang ; « il tenoit plus grant estat que les nobles princes du lignage du roy » et sa femme voulait « avoir aussi grant estat que la royne et pour ce la royne l'en ot en despit. » [3] Osa-t-il, ainsi qu'on l'a prétendu, s'opposer aux exigences et aux gaspillages du comte d'Artois, Robert, dont il avait reçu des terres et qui dans une charte l'avait appelé « nostre ami et feel P. de la Broce », et du duc Jean de Brabant ?

L'arrogance du favori tout puissant suffit à expliquer comment les haines s'accumulèrent contre lui et provoquèrent une chute retentissante, dont l'écho s'est conservé dans la poésie du temps et dans les vers de Dante. En 1276, Louis, l'aîné des trois fils de Philippe III et d'Isabelle d'Aragon, première femme du roi, étant mort subitement, Marie, la seconde femme de Philippe, fille du duc de Brabant, fut accusée d'avoir fait empoisonner le jeune prince, pour assurer la succession au trône à ses propres enfants. Pierre de la Broce et son cousin,

---

roi ne « faisoit riens fors par son conseil... et faisoit si sa voulenté ne ne demandoit riens au roy, tant fust grant chose, qui de rien li fu escondit. »

1. *H. F.*, XXI, p. 180 s. Voy. aussi Chronique de Primat, trad. par du Vignay, *H. F.*, XXIII, p. 99.

2. *Anc. chronique de Flandre*, *H. F.*, XXII, p. 348.

3. *H. F.*, XXI, p. 126.

Pierre de Benais, qu'il avait fait nommer doyen, plus tard évêque de Bayeux, se firent les échos de ce bruit, dans l'espoir de ruiner la coalition qui s'était formée contre eux à la cour dans l'entourage de la jeune reine, à moins qu'ils n'aient inventé de toutes pièces ces calomnies. Pierre de Benais dit un jour au légat du pape : « Sire, je me merveille mout durement de ce que l'on dit par Paris de Madame la reine la jeune et des dames de son ostel que ele amena de son païs... on dit tout comunement qu'eles mistrent à mort Mgr. Loys, le filz le roi, et si se doute l'en que eles ne facent autel, se eles puent, as autres enfanz le roi qu'il a de sa première fame... Sachiez, sire, que li criz en est si grant par tot Paris et si durement en est emuz et dolenz li peuple de Paris que il n'a fame en l'ostel la Roine qui osast aler dou Louvre où eles sont jusques à l'église Nostre Dame en pelerinage par poeur de ce que li peuples de Paris ne leur corust sus et les lapidast, por acheson de l'empoisonnement desus dit. [1] » Perfidement Pierre de Benais aurait par son attitude, ses réticences éveillé les pires soupçons dans l'esprit du roi : « Domino regi suisque consiliariis nunc suorum stridore dentum, nunc simulato risu, nunc caput inclinando deorsum, nunc humeros agitando... minus quam noverat fingebat se dicere. » Le légat eut beau déclarer après enquête faite qu'il n'avait découvert aucune trace de ces bruits, Pierre de Benais maintint ses dires. C'est alors que se produit l'événement imprévu et bizarre qui a causé, en partie au moins, la disgrâce et la mort tragique du favori. On apprit que sur la foi de deux « saintes femmes » du diocèse de Liège, Aalis et Ysabel ou Lisabeth de Sparbecke et « par révélation de Nostre Seigneur » un chanoine de Laon avait annoncé avant la mort de l'enfant royal que Louis mourrait si son père ne se repentait d'une faute cachée. Le roi « tres courroucé et moult à mesese » ordonna qu'une enquête fût faite. Elle fut confiée au cousin de Pierre de la Broce qui profita de l'occasion pour accuser à

1. Déposition du légat Simon contre Pierre de Benais publiée avec le rapport de l'évêque de Liège au roi et la lettre latine de Marie de Brabant au pape Nicolas III par J. de Gaulle dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 10 août 1844, p. 87-100. Voir le résumé de cette étrange histoire dans le livre de Langlois sur Philippe III, p. 23 et suivantes.

nouveau « li plus prochain de la reine » et la reine elle-même d'avoir fait empoisonner le fils du roi.

La lecture des trois documents et des récits contemporains qui racontent assez confusément et contradictoirement les deux démarches faites par ordre du roi auprès des béguines et d'Isabelle en particulier laisse l'impression que le cousin de Pierre de la Broce a cherché à circonvenir le légat, en prétendant avoir reçu en confession une déclaration de la béguine qui accusait des gens « de l'ostel à la jeune roine » d'avoir fait mourir l'enfant du roi et de méditer la mort des autres enfants de la première femme de Philippe, tandis que l'évêque de Liège faisait remettre au légat la déclaration des béguines innocentant la reine. Lorsque le roi, troublé par ces rapports contradictoires, eut chargé l'évêque de Liège et l'abbé de Saint Denis de questionner à nouveau les béguines et de les confronter avec le chanoine de Laon qui avait fait les premières révélations au sujet de la faute du roi et de la mort de son fils, Pierre de Benais intervint de façon particulièrement suspecte, en envoyant, sous un prétexte, Jacques, moine de Vézelay, avant les enquêteurs officiels auprès d'Isabelle qui déclara par la suite que le moine lui avait ordonné d'accuser la reine, la dame de Perruwez et l'aumônier du duc de Brabant d'avoir fait empoisonner l'enfant, et lui avait promis une récompense si elle déposait dans ce sens. Pierre de Benais renouvela plus tard dans deux entretiens successifs qu'il eut avec le légat, ses accusations contre la reine, mais dans le second entretien les atténua en mettant la reine hors de cause et en détournant les soupçons sur les gens de l'hôtel de la reine. Dans son rapport au roi, le légat précise que les déclarations d'Isabelle qui blanchissaient la reine avaient été faites « sour le peril de s'ame et sor la mort k'ele atent et sor quanqu'elle poait. »

Dans une lettre adressée au pape Nicolas III, la reine le supplie de punir exemplairement Pierre de Benais, qui s'était réfugié à Rome et qu'elle accusait d'être l'instigateur des accusations répandues par Pierre de la Broce, dont le cœur avait été séduit par Satan, « l'antique ennemi ». Mais malgré l'insistance de la reine, Nicolas III s'abstint de toute mesure contre l'évêque de Bayeux.

La reine se vengea de ces attaques en cherchant à rendre

Pierre de la Broce responsable de l'échec que subit l'armée royale en 1276, au moment où elle devait envahir la Castille mais dut se retirer, arrêtée en Gascogne faute de vivres. Pierre de la Broce fut accusé d'avoir lié partie avec Alphonse X de Castille et trahi son maître. Le faible roi commençant à douter de la bonne foi de son conseiller « ne sut plus à qui confier ses secrets », sentant qu'il avait « autour de lui à son service des gens qui n'estoient ni bons ni fidèles » ; mais, victime de son aveuglement, il se taisait de peur qu'on ne lui répondît : « c'est à bon droit ; vous aviez grigneur fiance en lui (Pierre de la Broce) qu'en vos frères. » Ces paroles conservées par un chroniqueur anonyme [1] sont un écho des propos que tenaient les ennemis du favori.

Fin 1277, un fait nouveau permit de mettre Pierre en état d'accusation de haute trahison : un moine remit au roi à Melun une boîte (*pixis*) que lui avait confiée, disait-il, un messager arrivé mourant dans son abbaye, procédé employé fréquemment alors pour faire parvenir dans les mains du roi des documents compromettants et dont on désirait cacher l'origine Les lettres contenues dans cette boîte furent lues et le roi en fut si ému qu'il rentra aussitôt à Paris. Dès le mois de janvier 1278, le puissant favori fut emprisonné à Janville, au sud de Chartres [2] « in turri fortissima, » puis ramené à Paris et pendu, sans forme de procès « à un bien matin, ains soleil levant, » « communi latronum patibulo », à Montfaucon, le 30 juin 1278 : « Le bourrel luy mist la corde entour le col et luy demanda s'il voulloit riens dire ; et il dist que nennil ; tantost le bourrel osta l'eschielle et le laissa aler entre les larrons. » La chronique de Saint-Denis qui donne ces détails [3] conclut : « nulz ne se doit fier en haultesce mondainne ne en son grant estat, car la roe de Fortune qui ne se tient en un point ne en un estat, l'aura tantost dévalé et mis au bas ». « Le pueple de Paris s'esmeut de toutes pars et coururent hommes et femmes apres. Car il ne pouoient croire en nulle maniere que homme

1. *H. F.*, XXI, p. 95.

2. *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, 1853, 460-77 (article de M. Vincent sur P. de la Broce et sa famille).

3. *Les grandes chroniques de France selon que elles sont conservées en l'église de Saint-Denis* publiées par P. Paris (Paris 1837), V. 57 ss.

de si haut estat fust devalé au bas. » [1] Les ennemis de Pierre, le duc de Bourgogne et le duc de Brabant, le comte d'Artois et une dizaine de barons le « convoyerent » au lieu du supplice et tinrent à savourer jusqu'au bout le triomphe de leur vengeance, montrant par leur présence « qu'ils ne l'amoient mie » et « ne vouldrent onques partir du lieu de si tant qu'il virent que il eust mis hors l'esperit du tout en tout. » [2]

Cette chute retentissante suivant de si près une faveur qui devait paraître scandaleuse, étant donné le caractère du personnage, sa « desmesure », dut frapper l'imagination populaire, « murmurationis materiam ministravit », dit G. de Nangis, la cause réelle de la mort de Pierre étant inconnue en dehors d'un petit cercle d'initiés. Les uns l'accusaient des pires forfaits, d'avoir travaillé « de jour en jour comment il pourroit appetisier l'amour qui estoit entre le roy et la reine » [3] dont il craignait l'influence sur son mari, d'avoir « contrefait le sceau du roi », d'avoir vendu son seigneur au roi de Castille, voire même d'avoir « requis la royne de avoir afaire à li » [4] ; d'autres virent dans la mort du favori un juste châtiment de son orgueil et de « la folie des vilains qui veulent commander les nobles ». A d'autres, au contraire, la fin lamentable de Pierre de la Broce, bien faite pour exciter la terreur et la pitié, sa condamnation procurée, disaient-ils, « contre la volenté le roi » [5] inspirèrent la commisération et Dante s'est fait l'écho de leurs sentiments, en plaçant Pierre non dans les profondeurs de l'Enfer, dans ce neuvième cercle, l'Antenora où les traîtres sont enfermés dans leur prison de glace, mais au Purgatoire, parmi les malheureuses victimes de la Fatalité.

En France même la chute du tout puissant conseiller royal, « le premier de ces ministres choisis dans la roture ou dans la petite noblesse » [6] eut un grand retentissement dont le souvenir s'est perpétué dans quelques vers d'un poème latin intitulé *Somnium cujusdam clerici*. L'auteur représente sous forme de

1. Guillaume de Nangis, *H. F.*, XX, 511 ss.
2. *Chronique de Primat*, trad. par Jean du Vignay, *H. F.*, XXIII, 99 ss.
3. Guill. de Nangis, *H. F.*, XX, 495.
4. *Chronique de Primat*, trad. par Jean du Vignay, *H. F.*, XXIII, 100.
5. Guill. de Nangis, *ib.*, 651.
6. Langlois, *l. c.*, 12.

vision nocturne la roue de Fortune élevant et abaissant la destinée des hommes. E. Littré qui signale ce poème dans l'*Histoire littéraire de la France* (XXII, p. 103 s.) en reproduit quelques strophes, d'après « un manuscrit de Reims coté J.743 » :

Hic sub rota latitat Iob depauperatus,
Cresus tumet desursum ; ruit degradatus
Petrus de Arbrocia ; sed ad dextrum latus
Est quidam Florentius de Roia natus [1]
Ad Cresi divitias erigi conatus.

Ille Petrus primitus de gente ignota
Desursum ascenderat nec deerat iota
Qui rex esset Gallie ; tandem cum philota
Descendit turpissime, cum mors ejus nota
Fuit, de qua stupuit gens Gallie tota.

O Fortuna subdola, cur hec cogitasti ?
Petrum de Abrocia cur sic elevasti,
Quem morte turpissima subito dampnasti ?
Cur philotam filium tuum tu vocasti
Quem miserabili rota post rotasti ?

Nous retrouvons dans ces vers l'impression de stupeur produite dans le pays par la chute du favori considéré comme une victime illustre des caprices de la Fortune aveugle et toute puissante.

Des réflexions analogues ont été inspirées aux chroniqueurs par la destinée tragique de Pierre. Le rôle attribué à la Fortune, certaines rencontres dans l'expression feraient même supposer que ces chroniqueurs ont pu connaître les chansons françaises qui circulèrent après la mort du favori et dont trois se sont

1. Il ne peut s'agir de S. Florent de Bavière ou de Roye, officier dans l'armée de Valentinien III (ve siècle), martyrisé, mais sauvé miraculeusement et qui mourut en pieux ermite à Glonne (confins de l'Anjou et de la Bretagne). Ses reliques, conservées à Saint-Florent-lès-Saumur furent enlevées par Hugues, comte de Vermandois, en 1035, et transportées à Roye en Picardie. Rien dans la légende de ce saint ne fait de lui une victime de la Fortune (voy. Mgr Paul Guérin, *Les petits Bollandistes*, t. XI, p. 316-20 ; Paris, 1885).

conservées. Guillaume de Nangis trouve que cette mort fait voir clairement « quam stultissimus est homo pauper de humili plebe natus, regis alicuius aut principis in servitio positus, cum ipsum ad altum statum Fortuna provexerit, si par nobilibus aut magnatis voluerit effici vel videri. Nec enim unquam tam alte Fortuna provexit aliquem, ut non tantumdem sibi quantum permiserat minaretur. Petrus autem de Brocia sicut cedrus Libani in regno Franciae fortunaliter exaltatus et in altiori loco volubilis Fortunae positus, dum ibidem permanere credidit, revolutione unica rotae Fortunae plus decidit, quam fuerat in duplo centies elevatus » [1]. L'auteur d'une *Chronique anonyme finissant en 1286* fait les mêmes considérations sur la Fortune favorable à Pierre « tant comme elle le trouva en loiauté vers son seignour », mais qui le « mist du tout a neent », lorsqu'elle vit « sa mauvesté ». Il n'aurait aucune raison de se plaindre d'elle si elle l'avait remis dans l'état d'où elle l'avait tiré. « Et sachiez que c'est biaus mireors à ceus qui servent les riches hommes ; dont s'i pregnent garde, si feront que sages » [2]. « Mais la roe de Fortune qui tournie de celi que elle avoit monté petit à petit et l'avoit mis de degré en degré el haut de sa roe et avoit embracié à pleins bras estendus ce que il couvoitoit, si fist maleureux celi que elle avoit fet beneuré pardevant et le bouta hors en un seul moment ; que celi qui adont seignourioit el palès comme secont aprez le roy, fu tantost pris et mis les fers ès piez et mis en chartre » [3].

Les intrigues auxquelles a été mêlé Pierre de la Broce ont laissé, semble-t-il, une trace dans le Roman de Cléomadès d'Adenès le Roi, qui blâme les « haus hom » de choisir leurs conseillers parmi les vilains, car « de pute racine pute herbe » et « n'afiert pas que li vilain Aient nul grand prince en leur main » [4].

1. *H. F.*, XX, p. 510-512.

2. *H. F.*, XXI, p. 95 s.

3. *Chronique de Primat*, *H. F.*, XXIII, p. 100.

4. Voy. *Li Romans de Cleomadès*, éd. A. van Hasselt, I, p. 5 s, v. 169 s. 149 s. Voy. pour ce rapprochement A. Jubinal, *La Complainte et le Jeu de Pierre de la Broche, chambellan de Philippe-le-Hardi qui fu pendu le 30 juin 1278* publiés pour la première fois (Paris, 1835), Introduction.

Trois poèmes français publiés par A. Jubinal [1] sont écrits sous le coup même de l'émotion produite par la mort de Pierre : *De Pierre de la Broche, De Pierre de la Broche qui despute a Fortune par devant Reson*, et *Le Dit de Fortune Monniot*, tous trois contenus dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale anc. f. fr. 837, qui a conservé aussi le *Miracle de Théophile* et la *Prière Théophile*.

Le premier de ces dits, *De Pierre de la Broche*, écrit après l'arrestation ou immédiatement après la mort de Pierre, remplit les f°s 244 v°-246 r° du manuscrit et comprend 135 vers alexandrins (écrits sur deux lignes dans le ms.) groupés en strophes de quatre vers monorimes [2]. Ces vers sont mis dans la bouche de Pierre qui se lamente à Dieu de ses malheurs, tout en reconnaissant qu'il a causé sa disgrâce et sa condamnation par son avarice et son orgueil. Aussi n'ose-t-il se comparer à Job qui, lui, souffrait « el non de Dieu le pere ». Il a cédé comme Adam aux séductions de ceux qui le flattaient, lui faisaient des dons et puis l'ont fait chasser de la cour. Il rappelle l'humilité de ses origines, à laquelle il retourne. Il rappelle ses richesses, sa puissance auxquelles il oppose sa misère présente. S'adressant aux barons et au roi, il les supplie d'avoir pitié de ses enfants et de sa femme, maintenant qu'il va mourir. Il songe à la reine qu'il a calomniée, à « l'enfant Louis », avoue ses fautes et termine en recommandant à Dieu le royaume de France et le roi et en engageant les hommes à éviter la « mauvese sente » de l'Envie, cause de ses propres malheurs.

Le second poème est attribué à Monniot, dans lequel nous reconnaîtrons avec Gaston Raynaud [3] Jean Moniot de Paris, poète plein de « bonne humeur », de gaîté, doué d'un « caractère de personnalité assez rare à son époque », et dont G. Raynaud publie trois pastourelles, deux Vaduries, chansons aux refrains *vadu, vadu, vadu, li duriaus... va li duré*, et quatre chansons aux rythmes variés.

1. *Ib.* et *Nouveau recueil de Contes, dits, fabliaux et autres pièces inédites des XIIIe, XIVe et XVe siècles* (Paris, 1839), I, p. 195-198.

2. Les lettres initiales des strophes sont alternativement rouges et bleues.

3. Voy. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1881-2, p. 133-144.

Ce morceau intéressant conservé dans le même manuscrit aux f°s 247 v°-248 v°, après la *Prière de Théophile*, est écrit en quatrains d'alexandrins monorimes (88 v.). C'est une sorte de monologue, destiné évidemment à être récité en public par un jongleur qui s'adresse au début à un auditoire — « Seignor, or escoutez » (v. 1) — composé de gens de tout âge, de toute condition, peut-être devant une image de la roue de Fortune qu'il décrit au début du poème (v. 18 ss.).

Jean Moniot commence par déclarer n'avoir jamais vu « ne venir ne aler » dame Fortune, ni savoir « s'ele set ou chanter ou baler Ou s'ele set pois cuire ou poree saler ». Mais encore qu'elle ne soit « corporel creature », sa puissance existe et le poète la décrit avec sa Roue, cause des destinées glorieuses et des disgrâces retentissantes. Sans nommer Pierre de la Broce, il nous fait entendre que c'est au favori de Philippe le Hardi qu'il fait allusion, le désignant avec évidence par l'emploi fréquent du verbe « brocher » :

> Or broche hom grant cheval des esperons à broche,
> Por .1. pou de reproche Fortune si raproche,
> Si abat e brochié e brocheor qui broche...
> (v. 42-44)

Après avoir décrit les effets des caprices de Fortune et montré combien il est dangereux de se fier à elle, le poète conclut que l'on devrait nommer Fortune « Fols s'i fie » et recommande à ses auditeurs de toujours « bien faire » ; car Fortune est « bele et bone aus bons e debonaire ». Les usuriers et les marchands déloyaux qui ont « faus pois, fausses aunes... fausse balance » sont mis par Fortune « en pou de bonbance », mais bientôt elle leur prépare « honte et grant mescheance ».

La troisième pièce, à laquelle l'*explicit* donne pour titre *De Pierre de la Broche qui despute a Fortune par devant Reson*, occupe les fol. 138 r°-139 r° du même ms. 837 et se compose de 279 vers de 8 syllabes groupés en strophes de 8 vers sur deux rimes croisées. Les strophes 2 et 3 et 3 et 4 sont reliées par le dernier mot de la strophe répété au début de la strophe suivante. Deux vers au moins manquent au commencement, sinon davantage. Avant le texte de ce débat, six feuillets ont disparu

dans le manuscrit, ainsi que le prouve une pagination ancienne qui désigne le feuillet 138 r° de p. LIII, sur la page précédente on lit le chiffre XLVII, six pages du manuscrit ont été arrachées. Une note au bas de la page 47 énumère les textes qui manquent, malheureusement l'écriture est très effacée :

Ci fait [faut ?] le remenant de Caton en romant (dont la page 47 donne e début)
.... le dit du dragon (?) XLVIII
item le dit du Ga....rs XLIX
item le dit de dan.... L
item les XV joies de Ntre Dame LI
du bacheler LII

Cette note a dû être rédigée par un propriétaire du manuscrit mutilé d'après un manuscrit complet ou d'après une table.

Pierre de Broche décrit sa lamentable disgrâce et se plaint de Fortune devant le siège de Raison qui engage Pierre et Fortune à plaider chacun sa cause. Fortune a la parole et rejette toute la responsabilité de ces malheurs sur l'orgueil de Pierre qui renouvelle ses accusations. Fortune énumère les crimes de Pierre, sa trahison à l'égard du roi et de la reine. Elle adresse Pierre à dame Raison qui confirme la sentence prononcée contre Pierre.

Si les discussions sur Fortune et sa puissance sont un sujet fréquemment traité au moyen âge depuis le *De Consolatione philosophiae* de Boèce, le débat est une forme recherchée dans la poésie lyrique et dans la littérature morale et satirique pour exposer le pour et le contre d'un problème. Au XVe siècle encore nous retrouvons Fortune discutant avec Vertu devant le tribunal de Dame Raison dans l'*Estrif de Fortune* de Martin Le Franc [1].

Par sa tendance didactique, sa forme dialoguée ce curieux poème rappelle la moralité dramatique. Le premier éditeur du « Jeu de Pierre de la Brosse », A. Jubinal y voit une « pièce représentée ou plutôt lue, dans la demeure de quelque famille seigneuriale ennemie de ce ministre et satisfaite de sa chute, » tandis que le peuple « était plein de pitié pour cette grande

1. Voy. A. Piaget, *Martin Le Franc, prévôt de Lausanne*, ch. III (Lausanne, 1888).

infortune » et les malheurs « d'un homme considéré comme un des siens ». Monmerqué et Michel reproduisent le débat dans leur *Théâtre français du moyen âge* (p. 208-215) et s'appropriant une note des *Fabliaux ou Contes* de le Grand d'Aussy considèrent eux aussi le débat comme une « vraie pièce dramatique » [1]. Darmesteter et Hatzfeld, dans leur *Seizième siècle*, reconnaissent dans le débat une pièce jouée dans un pui et voient dans des pièces allégoriques et moralisantes de ce genre l'origine possible des moralités dramatiques. G. Paris [2], moins affirmatif, range ce débat parmi les pièces qui « ne furent pas récitées sur une scène par des personnages ; c'étaient des jongleurs qui les débitaient dans les assemblées où ils étaient admis ». E. Faral voit dans les poèmes relatifs à Pierre de la Broce « des types de la complainte funèbre » telle qu'elle figurait dans le répertoire des jongleurs [3].

Langue. — Dans *De Pierre de la Broche qui despute a Fortune* nous relevons les formes suivantes attestées par les rimes : 142 ss. *orgueus* rimant avec *desloiaus*, *maus*, *chaiaus* montre que l'auteur a dû se servir de la forme *orguiaus*. — 93 *voe* (via) rimant avec *moe* (moue), *noe* (de noer), *roe* semblerait prouver le maintien de l'accent sur l'*o*, *vóe* pour *vóiee*, *vóee* [4], car on ne saurait songer à *voe* (vota) qui n'existe que dans la formule *male voe*. — La réduction de *iee* à *ie* est attestée par les rimes 264 *cunchie* : *tricherie* : *Marie* : *ajugie* (= *iee*) et 55 ss. *die* : *vie* : *foie* (= foiée). — L's sourde rime avec *s* sonore 191 ss. *fusse* : *eüsse* : *parceüsse* : *confuse* et *preïsse* : *vesquisse* : *tenisse* : *desprise*.

1. Sepet dans ses *Origines catholiques du théâtre* (Paris, 1901), p. 382-90, rapproche le débat et les deux autres pièces des moralités dramatiques et la complainte en quatrains des monologues dramatiques de caractère sérieux « même tragique » dont on retrouverait « en cherchant bien, un certain nombre d'échantillons ».

2. G. Paris, *Esquisse historique de la littérature française du moyen âge* (Paris, 1907), p. 204 s.

3. Edmond Faral, *Les Jongleurs en France au moyen âge* (Paris, 1910), p. 211 s.

4. Mon collègue et ami M. E. Hoepffner propose de corriger *boe* (boue) pour *voe* (*boe* rime souvent avec *roe*, *moe* dans les développements sur Fortune) ; comp. *Le Dit de Fortune Monniot*, v. 48.

Le texte observe dans l'intérieur du vers et à la rime les règles de la déclinaison sauf 21.86.110.175.209.276 dans le vers, 98 à la rime *verité* : *riche esté*. — Le vocatif a toujours la forme du cas sujet sauf 39.63 Pierre (dans le vers). — 195 exemple du subjonctif en *aisse* : *gardaisse* (dans le vers), forme répandue dans le Nord et à l'Est.

Dans le *Dit de Monniot* les rimes 93 ss. assurent les formes *fie* (= foie) : *fie* (fiée, foiée = fois) rimant avec *afie, s'i fie*, ainsi que le maintien de l'*o* et de la diphtongue *ou* dans *tenour* : *menor* : *seignor* (employé aussi dans le vers) : *honor* 1 ss. à côté de *leus* (lupus) : *leus* (*locus*), *orguilleus* : *perilleus* 40 (maintien de l'*o* et de l'*ou* fréquent, lorrain et bourguignon, mais généralisé en v. fr. pour la commodité de la rime).

Les règles de la déclinaison sont observées dans le vers et à la rime sauf 85 *Monniot* N. S. dans le vers. *sire* est la forme régulière du cas sujet sauf 28 *sires*.

Dans *De Pierre de la Broche* la réduction de *ai* à *e* se trouve attestée par les rimes *finé* (passé défini de finer) : *Dominé* : *aminé* : *afiné* 1 ss. *fere* : *pere* : *tere* : *mere* 13 ss. *debonere* : *pere* : *tere* : *compere* 111 ss. *aie* (de avoir) rime avec *diroie* : *auroie* : *voie* 121 ss.

t rime avec *d* : *conte* : *monde* : *monde* (adj.) *afonde* 9 ss. *monde* : *comte* : *aconte* : *honte* 125 ss.

z final est devenu *s* : *cas* : *gas* : *las* (lassus) : *laz* (*laqueos*) 81 ss.

La déclinaison est correcte, sauf au cas sujet singulier à la rime 44, 93 et trois cas dans l'intérieur du vers. — Le vocatif a la forme du cas oblique. L'emploi du cas sujet pluriel est régulier.

62 et 63 deux exemples de subj. en *-aisse* : encontraisse, saluaisse (à l'intérieur du vers).

F. Éd. Schneegans.

I. De Pierre de la Broche.

Heu heu michi, las ! chetif, Domine,
Cri je merci à Dieu com chetif aminé.
Certes bien le doi estre, quar pieça ne finé
De porchacier la honte dont je sui afiné.

Job fu riches e povres, ce nous dist l'Escripture,
De sa richece fu bons vers Dieu par mesure
Et de sa povreté fist il bien sa droiture ;
Anemis ne le pot ainz prendre à demesure.

De ce ne puis je pas fere au pueple lonc (con)te ;
Neporquant s'ai eü assez d'avoir au monde
Dont peüsse avoir fet que fusse de mal monde,
Convoitise m'a mort qui maint preudomme afonde.

Por ce vueil ma legende ainz que je muire fere.
D'acompaignier à Job me deüsse bien tere ;
Il souffri quanqu'il ot el non de Dieu le pere,
Ne sai gré de la moie à Dieu ne à sa mere.

Neporquant j'ai trop bien ma dolor deservie,
Quar ne cuit pas au monde homme qui soit en vie
Ait eü plus de moi grace ne seignorie,
Qui si tost l'ait perdue. Las ! ce m'a fet envie,

Envie que j'avoie, d'avoir trop convoitier.
Las ! chetis j'en avoie plus que n'estoit mestier. [f° 245 r°]
Or m'a si Convoitise geté en un sentier
Dont je ne puis issir, tant i sache aguetier.

Las ! que voloie gié ? j'ai eü mal corage.
Avoirs me catoilloit, dont j'avoie à outrage
J'ai resamblé le chien qui passe son rivage
Qui por l'ombre de l'eve lest chëoir son fro(m)mage.

Tout ainsi ai je fet par mal[e] convoitise,
Où j'ai eü mon cuer et m'entencion mise.
Convoitise resamble cil qui le feu atise
Qui l'alume si grant qu'il covient qu'il se cuise.

J'ai fet en tel maniere dont j'ai la char dolente,
Si vous depri por Dieu, nus n'i mete s'entente,
Neporquant nous savons que li douz fruis de l'ente
Eve e Adam deçut, chartre en avons presente.

V. 6, alexandrin sans césure marquée — 21 *convoitier* employé comme substantif ? — 25 Jubinal : *valoie* — 27 Marie de France, *Fables*, éd. Warnke, n° 5.

En ceste guise m'a avoirs trop deceü
De ce que maint preudomme estoient esmeü
De doner, de prometre, aucun l'ont bien veü,
De moi ont fet Adan, novele en ai eü.

Il m'ont esté serpent, tant m'i ont aguetié.
Si me donoient il par leur grant amistié ;
Or m'ont par convoitise hors d'entour aus chacié,
Ausi comme Adam fu de paradis vuidié.

He ! las, ma penitance est trop grief e vilaine.
Des onques puis que Dieus ot prise char humaine
Homme si haut monté ne fu mes en tel paine.
Or se gart bien chascuns comment il se demaine.

Je me sui, ce me samble, demenez folement,
Neporquant si estoie de bel contenement
Mes la fole penssee de mon entendement
Que j'avoie m'a mis à desavancement.

De moi ont fet à droit selonc cele droiture,
Car j'avoie le cuer trop plain de desmesure,
Neporquant je fesoie selonc ma reverture,
Car vilains cuers si doit reperier à nature.

Mon pere fu vilains qui amassoit deniers
E de garir les plaies fu ses premiers mestiers
E je restoie uns mestres et si fu chevaliers :
Je cuidoie estre en haut, or sui des darreniers.

Las ! dolent qu'ai je fet ? La clef de France avoie.
N'estoit ne dus ne conte, se l'encontraisse en voie,
Se je le saluaisse qui n'en eüst grant joie.
Or ai je d'aus joué à la boute en corroie.

V. 55, *reverture*, voy. *Pierre de Broche qui despute à Fortune* 56.

57 ss., l'ordre des vers est troublé dans le ms. : « Mon pere fu vilains Et si fu chevaliers E je restoie uns mestres Qui amassoit deniers Je cuidoie estre en haut, Or sui des darreniers E de garir les plaies Fu ses premiers mestiers ». Jubinal (?) a rétabli l'ordre par des chiffres en marge, mais il maintient « Mon pere fu... chevaliers » et « e je restoie uns mestre Qui amassoit deniers » — V. 61, Pierre était chambellan du roi — 64, voy. G. Paris, *Romania*, XXI, 407-13.

Las ! il estoit trop liez qui doner me pooit,
Abé, prelat, evesque, chascuns à moi donoit.
Or puis je bien bouter ma main en vuit booit.
L'oue est e morte e vive qui les gros oés ponoit.

L'oue a non le roiaume que l'en apele France
Où il a tant de bien e de vraie sustance
Las ! chetis, je n'avoie plus que ma soustenance
Or en sui fors getez par fole outrecuidance. [f° 245 v°]

Las ! j'ai eü le cuer plain de forsenerie :
Viles, chastiaus avoie et toute seignorie
Et avoie souz moi chevaliers de mesnie.
C'estoit bien contre droit, ce m'a tolu la vie.

Aucun ne sevent pas por quoi condampnez sui,
Aussi nel sauront il, que puisse, par moi hui.
Mes je vous di bien tant que grant pieça m'esmui
A fere la dolour dont je sueffre l'anui.

A tous faz asavoir qu'il i a plus d'un cas
(Il pueent bien savoir que ce n'est mie à gas)
J'ai servi l'anemi qui m'a mis en ses las.
Por Dieu proiez por moi aussi comme d'un las.

Ahi ! gentil baron, por Dieu et por s(on) pere,
He ! gentiz rois de France, qui estes mon compere,
Bien sai que sui livrez par tens à mort amere.
De mes enfanz aiez pité e de la mere.

De moi sui corouciez, ce vous puis je bien dire,
Bien me doit toz li mons e gaber e despire.
Cels qu'avancié avoie a convenu eslire
E les a l'en fors mis du roiaume en l'empire.

Ahi ! gentil serjant, qui estes démoré,
Quar penssez de bien fere, mon duel ert tost ploré.

V. 67, Godefroy donne un exemple de ce mot avec le sens « trou » ; ici « bourse » — 86, voy. mon introduction p. 521 — 91, Godefroy donne de nombreux exemples de ce jeu de mot ; voy. *De P. de la Broce qui despute a Fortune*, 17 — 95 *acoré* : brisé le cœur.

Je sui pres de la mort, auques m'a acoré.
Tout ce m'a fet Envie qui m'a deshonoré.

Je voloie mal fere cels qui m'ont fet aidance
Par male convoitise qui m'a mis en balance,
Mes Dieus qui autre foiz le regne a fait aidance,
Contre lui n'ira nus qui n'en ait destorbance.

Por quoi ? c'est li plus dignes de la crestienté
E cil qui en est rois, il est de Dieu renté.
Bien m'avoit l'anemi de son fort vent venté,
Quant voloie du monde destruire la plenté.

Ahi ! gentiz roïne preuse, vaillant et sage
Ja portai je de vous une foiz faus message
De ce c'onques n'eüstes en cuer ne en corage.
Or en estes vengie voiant vostre barnage

He ! enfes Loëys de toi ne me puis tere,
En paradis soit t'ame devant Dieu nostre pere.
Por ta mort diffamai la dame debonere
Si est moult bien resons la mençonge compere.

C'est la riens en cest mont qui plus grevé m'i a
Or m'apercoif je bien que cil qui envie a
Qu'il est de la mesnie c'on dit : Trop en i a.
Bien pert que li deables pres de moi se lia.

Pechiez avoit trop mis mon cuer à desmesure
J'avoie parchemin seelé sanz droiture
Où j'eüsse enz escrit tant de male aventure
Qu'il en eüst pesé mainte bele figure.

Seignor, plus i a cas que je ne vous diroie,
Com plus en conteroie e plus de honte auroie. [f° 246 r°]
J'ai deservie honte, bien est drois que je i'aie.
J'estoie en droit sentier, or sui hors de la voie.

En droit sentier estoie, ce set bien tout le monde,
Honorez et amez e de duc e de comte.

V. 97, en balance : en danger — 117 ss., allusion aux lettres scellées du sceau de Pierre de la Broce et qui provoquèrent son arrestation ?

Or vous puis je bien dire, por voir le vous aconte,
Que cil qui plus m'amoient plus m'i feront de honte.

Seignor, au douz cors Dieu (com)mant je toute France
E mon seignor le roi qui Dieu gart de pesance.
Il pert bien que Dieus l'aime, fet en a demoustrance.
Penssez tuit de bien fere, Dieus vous en doinst puissance.

A ce que j'ai ci dit chascuns mete s'entente
E gart bien qu'en son cuer point d'envie n'i ente
Cil qui est en envie est en mauvese sente,
Si poi n'en puet avoir que il ne s'en repente.

Explicit de Pierre de la Broche.

II. Le dit de Fortune Mon(n)iot.

Seignor, or escoutez, li grant e li menor [f° 247 v°]
E li jone e li viel, li serjant, li seignor,
Se de m'entencion entendez le tenour,
Ja n'i porrez noter fors bien e grant honor.

Un ditelet vueil dire cortois e delitable,
Cortois le dirai gié et assez bien notable.
J'entent que je le die por estre pourfitable
Au monde et nel di mie por fablel ne por fable.

C'est ore de Fortune dont je vous vueil parler,
Si ne le vi je onques ne venir ne aler,
Ne ne sai s'ele set ou chanter ou baler
Ou s'ele set pois cuire ou poree saler.

Encor ne soit Fortune corporel creature,
Bien puet mortalité avoir en s'escripture.
L'Escripture dit bien : Fortune est aventure
A la foiz bone e bele, à la fois laide e dure.

Or vous ert de Fortune ci la veritez dite.
Prenez garde entor li comment ele est escrite :

V. 14, *mortalité* : condition d'un être sujet à mourir, condition humaine ; *escripture* : description écrite ?

Fommes d'om(m)e a sus li, li uns en haut abite,
L'uns monte, l'autre avale, l'autre gete en soubite.

Fortune et la feture de la roe roonde
Notent les aventures de cest dolereus monde.
Hui est uns hom granz sire e toz biens li abonde, [fo 248 ro]
Demain sera getez en la terre parfonde.

Por ce di que Fortune puet estre bone e male.
Hommes a entour li, l'un monte, l'autre avale,
Li uns pleure et souspire, li autres rit et bale,
Li uns est trop granz sires, l'autres n'a riens en male.

Il pert bien que Fortune puet fere honor et honte,
Quant Fortune a fet homme per à roi ou à conte,
Por un pou d'aventure, de mesdit, de mesconte
Fortune l'a monté, Fortune le desmonta.

J'oï l'autrier d'un homme moult forment reprochié
Qu'il seut des esperons les grans chevaus brochier
Quant le senti Fortune de l'un des piez clochier
Si le fist trebuchier de plus haut c'un clochier.

Ha! seignor, grant seignor, vous venu des granz leus,
Gardez que por Fortune ne soiez orgüilleus,
Quar li tour de Fortune sont trop plus pereilleus
Que tonnoirre e tempeste, serpens, lyons e leus.

J'ai oï de Fortune reprochier maint reproche,
Or broche hom grant cheval des esperons à broche,
Por .i. pou de reproche Fortune s'i raproche,
Si abat e brochié e brocheor qui broche.

Gardez vous de Fortune, seignor, je le vous loe,
Quant Fortune a fet homme haut chanter comme aloe
E il cuide mieus estre assis desus la roe,
Dont retorne Fortune, si le gete en la boe.

V. 32, en marge : forsan Pierre de la Broce ou de la Broche (v. ce que j'ai publié sur lui) A. J[ubinal] — 44, comp. l'Orgueil précipité à bas de son cheval, bas-relief du portail sud de la cathédrale de Chartres.

Fols est qui por Fortune de mal fere s'esforce,
Tele Fortune faut, n'i a ne foi ne force,
Mes Fortune qui homme de bien fere renforce,
Celi ne puet desfere fers ne fauchons ne force.

J'oi parler d'un homme, bien le pot l'en vëoir,
Qui Fortune avoit fet en haut estal sëoir ;
Quant il cuida mieus estre en son plus grant pooir,
Fortune de bien haut le fist bien bas chëoir.

Gardez vous, biau seignor, cis vers ne vous eschape :
Quant Fortune a fet homme prince, roi, duc ou pape,
Par un faus tour Fortune le retourne e ratrape,
Se li brise le col en colier ou en trape.

Encor sai de Fortune assez de veritez.
Quant Fortune a mis homme en bien granz heritez
E il cuide mieus vivre en granz solempnitez,
Lendemain est trovez murtris e soubitez.

Je dirai de Fortune encore ainz que m'en voise :
Quant Fortune a à homme doné d'avoir grant poise,
Se il s'en orguillist e maine fole noise,
Bien tost porra sa goule savoir que son cul poise.

Ainsi est de Fortune, seignor, jel vous afie.
Neporquant n'a Fortune ne cors ne cuer ne fie,
Je li donrai un non bien droit à ceste fie :
Si le nomera l'en de par moi : Fols s'i fie.

Tout revient par Fortune, bien le puet l'en savoir, [f° 248 v°]
Hui est uns hom granz sire, richece a et savoir,

V. 59, en marge note de Jubinal « Allusion à Pierre de la Broce » — 64 *soubiter*, faire périr de mort subite et violente (voy. Godefroy) — 68, « Villon a pillé ceci » (Note de Jubinal). Dans le même ms. de la Bibl. Nat. f. fr. 837 dans un *Débat de Renard et de Piau d'oue* : sa goule sot Combien son cul pesant fu li (signalé par Thuasne, *Œuvres de Villon*, III, 601. Voir aussi Langlois, *La Vie en France au moyen âge... d'après des romans mondains du temps*, 1924, p. 346).

V. 72, comp. *P. de Broche qui despute à Fortune...*, 102 : « Trop est fols qui en toi se fie » — 74, reprise du v. 23.

Hui a tant biens et joies, nus n'en puet plus avoir,
Qui lendemain pert tout, cors, sens, vie et avoir.

Fortune est bele et bone aus bons e debonaire,
Mauvese aus maus fesanz e laide e deputaire,
S'ele est e fiere e fausse aus faus de mal afaire.
Ou soit ou bone ou male, toz tens fet bon bien faire.

Userier, marchëant faus sanz vraie creance,
Qui faus pois, fausses aunes avez, fausse balance,
Fortune qui vous a mis en pou de bonbance,
Cele vous appareille honte e grant meschëance.

Or veut ci Monniot son ditelet fenir
E vous, bon crestien, penssez del retenir,
Se ceste entencion volez bien maintenir,
Bien porrez à honor et bone fin venir.
Explicit le dit de Fortune Monniot.

II. De Pierre de Broche qui despute a Fortune par devant Reson.

.....Trop ai chier achaté l'avoir,
La richece et le seignorage
Qu'ele m'a fet lonc tens avoir,
Torné le m'a à grant domage.
Tels hom riches plains de savoir
Ne fu ainc mes à tel hontage.

Dame Reson, dame Reson,
Ma grant dolor ne puis refraindre,
Toz jorz me truis en la meson
De Plorer, de Crier, de Plaindre.
Fortune m'a longue seson
Fet en grant seignorie maindre ;
Or m'est venue en desreson
Ma joie et ma clarté estaindre.

Estaindre, ce puis je bien dire,
Quar amortis sui et estains.
Du roiaume sui en l'empire,

V. 17, comp. *De Pierre de la Broche*, v. 91 (« Li royaumes devient

De mes anemis sui atains.
Tels me soloit dire : « Biaus Sire »,
Qui me dit : « Traïtres atains ».
Or ne me prent talent de rire,
De dolor sui noircis et tains.

Tains sui de tainture perverse
Et de dolor tristre et amere.
Ma robe m'est vestue enverse,
Quar cele est noire qui blanche ere.
Or voi je chasse trop diverse,
Quar Fortune est marrastre et mere,
Trop s'est à moi mal fere aerse.
Si vous pri, droit m'en vueilliez fere.

Ci parole Reson.

Pierres, Fortune est en presence,
Por dire ce qu'il li plera
Et chas(cun)s p(ar) droite balance
Son loial droit en portera,
Selonc les moz et la sentence.
Chascuns ici proposera.

[*Ci parole Pierre*]

Dame, bien le vueil sanz doutance
Mal ait qui s'en descordera.

Ci parole Fortune.

Avoi ! Pierre, bien puis entendre,
Qui bien fet, le bien trovera.
Tu te plains, or m'estuet defendre
Tout ausi com droiz le dira.
Or p(uis) je bien dire et entendre
Que li proverbes voir dira :
Qui le larron torne de pendre.
Ja li lerres ne l'amera.

---

empires » dans Rustebeuf, *C'est la Paix Rustebeuf*, v. 17 et Godefroy s. v. EMPIRE) — 20, comp. *a traitors atains* dans G. de Tyr ; autres exemples dans Godefroy (s. v. ATAINT, convaincu).

V. 38, *s'en descordera* = entrera en désaccord.

Je te tornai de povreté,
Quant je te vi premierement.
Je te donai la richeté [fo 138 ro]
Où tu as esté longuement,
Or as faussement esploité
Dont tu reçois le paiement.
Se tu pers en ta fausseté,
Je ne t'en p(uis) mes vraiement.

Pierres, bien voi, qoi que nus die,
Que tu viens en ta reverdure.
Quar qui metroit toute sa vie
A servir mauvés paine et cure
Et li lessast à la foïe
Por son mesfet soufrir ledure,
Tantost seroit l'amor faillie,
Quar mauvés est de tel nature.

Pierre, Pierre, se tu penssoies
Où je te pris ne en quel point,
Bien croi que jamés ne feroies
De moi fere clamor ne plaint.
Povres hom et noient estoies,
Quant je te mis en si haut point,
Or me mesdis et me g(uer)roies.
Ainsi sert mauvès tout à point.

Povres hom, ce di je, et despris
Sanz richeté et sanz poissance,
Quant je te mis en si haut pris
Que sires estoies de France,
Or as par ton orgueil mespris.
Se Droiz en a pris la venjance
Et ta fausseté t'a repris,
Por qoi m'en fez noise ne tance?

Ci parole Pierre.

He! Fortune fausse et vilaine,
Vessiaus plains de mal et d'amer,

V. 56, le mot reparaît dans *De Pierre de la Broche*, v. 55 et signifie : retour, retour à l'origine ?

V. 74, comp. p. 11, v. 8 : *Qui rex esset Gallie.*

Escorpie de venin plaine,
Au premier fez sanblant d'amer
Et en la fin mesaise et paine
D'envenimer et d'enflamer !
Ja nus hom ne t'avra certaine,
Plus es muable que la mer

Tu me meïs au commencier
Plus aise que poisson qui noe ;
Encor por moi plus essaucier
Me montas en haut sus ta roe,
Or m'es ja venue enchaucier
Et m'as si geté en la voe
Que tels me soloit deschaucier
Qui maintenant me fet la moe.

Quant doné m'eüs tel hautece,
Por qoi ne m'i as aresté ?
Por moi fere plus de tristece
Le feïs, [ço est] verité,
Q(uar) hom q[ui est mis hor]s richece
.....
A plus dolor, honte et destrece
Que s'onques n'eüst riche esté.

Trop est fols qui en toi se fie
Quar en la fin chier le compere.
Tu me fus au premier amie
Et norrice loiaus et mere,
Or m'es en la fin anemie
Et marrastre dure et amere ;
Tu es aussi c(om) l'escorpie,
Qui oint devant et point derriere.

V. 92, *voe*, voy. p. 533, note 1 — 98 s., note de Jubinal ? (en marge) « c'*es la* verité... *qui n'a plus* richece ». Le parchemin est troué aux vers 98 et 99. Un vers manque après le v. 99.

V. 109 s., *escorpie* manque dans Godefroy ; comp. v. 173 s. Une variante de ce proverbe dans les *Passetems* d'A. de Baïf : « et ne suis pas si nice Que j'oigne un scorpion qui m'aguette et me point » (éd. Marty-Laveaux, IV, 360). La forme probablement primitive du proverbe est mise dans la bouche de Charles VI : « Non prêter oreille au chant de la sirène ni à l'escorpion qui de la langue oint et de la queue point ».

Trahison fu et faussetez,
Ce voit on bien apertement,
Quant tant de biens et d'amistez
Me monstras au commencement
Et me donas les richetez,
Les honors et le tenement,
Dont je sui en la fin getez
Et chaciez trop honteusement.

Ci parole Fortune.

Pierres, moult tres grant felonie
Me dis et moult tres grant outrage ;
Tu dis que je t'ai vilonie
Et trahison fet et domage.
Non ai, Pierres, mes cortoisie
A toi et à tout ton lingnage.
Mes si mauvès n'estoies mie,
Quant je te mis à seignorage.

Bons et loiaus et preus estoies,
Pres et de bien fere et d'entendre ;
A tout servir t'abandonoies,
Le grant, le petit et le mendre.
Dieu et trestoz ses sainz servoies
Piteusement et de cuer tendre.
Et quant Diex vit qu'ainsi fesoies,
Si t'en vout le g(uer)redon rendre.

Lors te pris en humilité
Ou commandement Dieu le pere
Et te fis par grant amisté
Ta meson sus ma roe fere.
Or as en la fin esploité
Mauvesement de ta matere ;
Orgueil as pris et vanité
Et lessié la voie premiere.

Ta faussetez et tes orgueus
T'a fet en ceste dolor estre,
Traïtres as et desloiaus

V. 127 ss., les mêmes arguments se retrouvent dans la *Chronique anonyme*, voy. plus haut, p. 529.

Esté vers ton seignor terrestre
(Li lèrres privez est trop maus) [f° 138 v°]
Et tu savoies tout son estre ;
Or as esté com li chaiaus
Qui runge les sollers son mestre.

Tu pooies trop bien savoir
Qu'en ma roe s'a un tel art,
Qu'il i covient si droit sëoir
Que il ne pende nule part ;
Et qui pent, il l'estuet chëoir.
Et tu pendis, se Dieus me gart,
Vers le faus et lessas le voir.
Or t'en repentiras à tart.

CI PAROLE PIERRE.

He ! Fortune dure et sauvage,
Bien m'as ore por fol tenu.
Je voi m(ou)lt bien que cil domage
Me s(on)t par toi tuit avenu.
Tu me meïs ou haut estage
Et ne m'i as pas maintenu,
En dolor m'as mis et en rage,
Par toi me s(ont) cil mal venu.

Son ami puet on au besoin
Essaier, ce seut on retrere,
Quar li ami bon et certain
Aident de ce qu'il pueent fere.
Li trichëor faus et vilain
Si ne fineront ja de brere.
Tels dit par devant : je vous aim,
Qui point et cunchie derriere.

Se tu fusses loiaus amie,
De dolor m'eüsses geté.

V. 147, comp. « D'un larron privé ne se peut-on garder » (*Adages françois*, XVIe s. dans Leroux de Lincy, *Livre des proverbes*, II, 123). — 149, comp. « Tel le chien nourrist qui puis mange la courroye de son soulier » (XVe s., Leroux de Lincy, I, p. 109) — 162, ms. *mest' par toi*.

V. 167, comp. « au besoin voit-on son ami » *R. de Renart*, v. 20.218 (voir aussi Leroux de Lincy, II, p. 167, p. 345).

Mes tu m'es mortel anemie,
Ce voit on bien, par verité,
Quar il ne te soufisoit mie
A tolir ta properité,
Ainz m'as tolu et mort et vie
E fet morir à grant vilté.

Au premier si haut me meïs
Que toz li mons m'estoit amis,
Et en la fin tant me feïs
Que toz li mons m'est anemis.
Au mains quant tu me desmeïs
Du lieu où tu m'avoies mis,
En l'estat où tu me preïs
Por qoi ne m'i as tu remis ?

Se en mon premier estat fusse,
En bone grasse le preïsse,
Quar le cors et la vie eüsse
Et avoir dont je me vesquisse.
Et me gardaisse et parceüsse
Comment loiaument me tenisse.
Or est ma vie si confuse
Que chascuns me het et desprise.

Fortune, ceste desreson
M'as tu fete et ceste durté.
Venuz sui de clere meson
En dolor et en obscurté.
Perdu ai ma bone seson,
Cheüs sui en maleürté.
Droit m'en feïst dame Reson
De ce que ainsi m'a hurté.

Ci parole Fortune.

Pierres, je ne t'ai pas ostée
Ta richece ne ta poissance,
Mes ta grant fausseté provée
T'a mis en ceste meschëance.

[f° 139 r°]

V. 187 s, comp. Chron. anonyme : « Au mainz s'elle [la Fortune] l'eust lessié en l'esta· où ele l'avoit pris premierement, il ne se peüst plaindre de li » (*H. F.*, XXI, p. 95) — 206, corr. *m'as hurté* ?

A poi que tu n'as vergondée
La corone et le roi de France
Et sanz reson as disfamée
La roïne où tant a vaillance.

Garder deüsses loiaument
Ton seignor lige et maintenir
Et tu l'as servi faussement,
Fere le cuidoies morir ;
S'as tu fet à ce jugement
A la mort maint homme venir.
Bien doit avoir mal paiement,
Qui male oevre veut maintenir.

Tu as fet trop d'iniquitez
Droiz t'en fet le guerredon rendre.
Se tu pers en ta faussetez
Tu ne t'en dois pas à moi prendre.
C'est ma droite properitez,
Que de monter et de descendre.
Ja mes estas n'ert arestez :
Or le faz grant, or le faz mendre.

Por qoi sui Fortune nommée,
Quar je faz bien le fort tumber
Et trebuchier en la valée,
Et quant d'eus me vueil aprismer,
Je les remeten la montée,
Et si les faz seignors clamer.
Ainsi est ma roe tornée,
Quar je faz haïr et amer.

Ainsi, Pierres, te plains à tort,
Ce voit on bien par verité,
Tu meïsmes t'es mis à mort
E de richece t'es geté.
Or n'i a autre reconfort,
Fors que je pri par amisté
A Reson que droit nous aport,
Selonc ce qu'il est desputé.

V. 225, corr. *en tes faussetez* (?) ; *pers* de *paroir* ou de *perdre* (?).

Ci rent Reson sentence.

Pierres, bien as Fortune oïe
Qui se desfent moult sagement.
Et dist que tu ne sivis mie
La voie du commencement
Et que tu as de tricherie
Ton seignor servi faussement
Et que c'est ses droiz et sa vie
De torner tost isnelement.

Ainsi, Pierres, à tort te plains
Et je croi bien qu'ele dit voir.
De tes mauvestiez es atains,
Ce puet chascuns moult bien vëoir.
Et par jugement es contrains
A ceste paine recevoir.
Li anemis ne s'est pas fains
Qui te tenoit en son pooir.

Li baras son seignor cunchie,
Ja si ne le savra farder,
Et cil qui sert de tricherie
Celui que il devroit garder,
Je di par la Virge Marie
Qu'il seroit dignes de larder.
Por ce t'est la paine ajugie
Que tu recevras sanz tarder.

Droiz te condampne par droiture
Et je te conferm la sentence.
Mes sachiez que ce n'est cointure
De terriene penitance.
Mes la mort vient diverse et dure
Là où Dieus vendra sanz doutance.
Qui mal fet, ce dit l'escripture,
Mal trovera, c'est ma creance.

Explicit de Pierre de la Broche qui despute à Fortune par devant Reson.

V. 257, comp. v. 18 — 263, comp. Eustache Deschamps, éd. Queux de Saint-Hilaire (*SATF*), II, p. 88 : « Barat toudis les barateurs conchie ».

NOTES

SUR LA

VIE DE SAINT LOUIS DE JOINVILLE

Après les études de Gaston Paris, de Delaborde, de M. J. Bédier, les commentaires de Du Cange, de Francisque Michel et de Natalis de Wailly, il peut paraître vain de vouloir encore parler de la *Vie de saint Louis* de Joinville. Mais c'est le sort des chefs-d'œuvre d'appeler toujours de nouvelles gloses ; nous voudrions à notre tour apporter une glane d'observations et peut-être d'interprétations nouvelles.

La *Vie de saint Louis* n'est pas seulement un livre d'histoire, c'est aussi l'œuvre d'un moraliste. L'auteur désire instruire et édifier ses lecteurs, et dès les premières pages de la biographie du roi il les avertit de son intention. « Et pour ce que je ne voi nullui qui si bien le [cest livre] doie avoir comme vous [le futur Louis X] qui estes ses hoirs, le vous envoi je, pour ce que vous et vostre frere, et li autre qui l'orront, y puissent penre bon exemple, et les exemples mettre a oevre, par quoy Diex lour en sache grei [1] ». « Et avant que je vous conte de ses grans faiz et de sa chevalerie, vous conterai je ce que je vi et oÿ de ses saintes paroles et de ses bons enseignemens, pour ce qu'il soient trouvei li uns après l'autre pour edefier ceus qui les orront [2] ». A plusieurs reprises, dans le cours de l'ouvrage, le même dessein didactique reparaît. « Et ces choses vous moustre je que cil est bien fol hardis, qui se ose mettre en tel peril atout autrui chatel ou en pechié mortel ; car l'on se

1. *Vie*, 18. Nous renvoyons aux paragraphes de l'édition Natalis de Wailly.

2. *Vie*, 19. Voir aussi 68.

dort le soir la ou on ne sait se l'on se trouvera ou font de la mer au matin [1] ». « Et ces choses ferai je escrire, pour ce que cil qui les orront aient fiance en Dieu en lour persecucions et tribulacions; et Diex lour aidera aussi comme il fist moy [2] ». « Et ces choses vous moustre je, pour ce que vous vous gardés de faire sairement que il ne couviengne faire par raison ; car, ce dit li Saiges : Qui volentiers jure, volentiers se parjure [3] ». « Et ces nouvelles vous ai je contees, pour ce que vous veez la grant humilitei de li [4] ». « Et ces choses vous ramentoif je, pour ce que j'avoie ja estei cinq ans entour li, que encore ne m'avoit il parlei de la royne ne de ses enfans, que je oïsse, ne a autrui ; et ce n'estoit pas bone maniere, si comme il me semble, d'estre estrange de sa femme et de ses enfans [5] ».

Certaines anecdotes, qui paraîtraient déplacées dans une œuvre purement historique, se justifient sans doute aux yeux de l'auteur du fait qu'on peut en dégager une leçon. Ce sont des contes instructifs tels que les aimaient les prédicateurs du temps et les compilateurs de recueils d'*exempla*. Nous irons même jusqu'à soupçonner que l'authenticité de certains pourrait être douteuse et qu'ils ont pu être inventés pour les besoins de la cause. L'histoire du comte Henri de Champagne et du bourgeois Ertaud de Nogent [6], nous apprend qu'il faut savoir donner largement; celle du calife de Bagdad [7] que l'avarice est funeste aux princes ; celle de la vieille femme de Damas [8],

1. *Vie*, 127.
2. *Vie*, 406.
3. *Vie*, 568.
4. *Vie*, 590.
5. *Vie*, 594.
6. *Vie*, 89-91. Histoire qui se retrouve chez Étienne de Belleville, éd. Lecoy de la Marche, SATF, 1877, p. 124, nº 146.
7. *Vie*, 584-587. Un conte analogue se trouve chez le Ménestrel de Reims, éd. Natalis de Wailly, SHFr, 1876, p. LV, note 2. Voir à ce sujet Gaston Paris, *HLFr*, XXXII, (1898), p. 438. Au sujet de l'historicité de l'anecdote rapportée par Joinville voir pourtant Marco Polo, éd. Yule, I, p. 60-64.
8. *Vie*, 445. Et voici dans la bouche de saint Louis le précepte qui correspond à cette histoire : « Chère fille, ayez un désir en vous qui jamais ne vous quitte, c'est-à-dire comment vous puissiez plaire le plus à Notre-Seigneur ; et mettez votre cœur à ce que, si vous étiez certaine de n'être jamais récompensée de vos bonnes actions ni punie de vos mauvaises, vous ne laissiez pas

qu'il faut aimer Dieu d'une façon désintéressée ; celle de l'artilleur Jehan li Hermin [1], qu'à égalité de péché les Chrétiens sont plus coupables que les Sarrasins, et que les pauvres sont nos intercesseurs auprès de Dieu.

Bien que son livre soit rempli d'enseignements moraux, Joinville n'a pourtant pas écrit un traité dans le genre des *Sept dons du Saint Esprit* ou des *Quatre âges de l'homme*. Mais c'est précisément en cela que consiste sa rare originalité. Au lieu d'énumérer d'une manière méthodique vertus et vices comme le font Étienne de Belleville et Philippe de Novare, Joinville, passant outre aux classifications toutes faites, nous présente une morale vivante, incarnée en deux hommes exceptionnels qui parlent et agissent devant nous. Son livre est vraiment le roman de deux consciences, celle du roi et celle de l'auteur, c'est l'histoire de leurs réactions devant les problèmes qu'entraînait pour eux leur triple état de chrétien, d'homme et de seigneur féodal. Car Joinville a un pouvoir d'évocation extraordinaire : deux ou trois détails concrets lui servent à camper un personnage, à créer une atmosphère ; il y ajoute des bribes de dialogue, et le cas de conscience devient un drame ou une scène de comédie souriante. « On se doit assemer en robes et en armes en tel maniere que li preudome de cest siecle ne dient que on en face trop, ne les joenes gens de cest siecle ne dient que on en face pou », voilà le précepte théorique, mais avant de le formuler, Joinville nous a montré maître Robert de Sorbon, qui dans sa hâte de faire gronder le sénéchal de Champagne, d'après lui vêtu avec trop de recherche, le saisit par le pan de son manteau et l'entraîne vers le roi, debout près d'une porte et en train de s'entretenir avec le comte de Bretagne, et il nous a rapporté les paroles dont il se servit pour se défendre, paroles assez vives qui rendirent son accusateur tout penaud [2]. Le dramatique récit du conseil d'Acre sert d'illustration à la parole

---

de rien faire qui déplût à N.-S. et de faire les choses à son gré, selon vos forces, purement pour l'amour de lui » [Ch.-V. Langlois, *Vie en France au moyen âge*, IV, p. 45, n° 18].

1. *Vie*, 446-448 et 449-450. Il est intéressant de comparer les paragraphes 449-450 avec les passages bibliques qui les ont inspirés : Tobie 4, 7 ; 4, 11 ; Luc 4, 13-14.

2. *Vie*, 35-38.

mémorable prononcée par le sire de Boulaincourt : « Vous en alez outre mer, or vous prenés garde au revenir ; car nulz chevaliers, ne povres ne riches, ne puet revenir que il ne soit honniz, se il laisse en la main des Sarrazins le peuple menu Notre Signour, en laquel compaingnie il est alez [1] ».

Tout autant que le caractère concret, vivant de ces expériences morales, ce qui frappe le lecteur du livre de Joinville, c'est l'unité profonde qui ordonne leur diversité apparente. Au cours de leurs conversations, de leurs discussions, saint Louis et Joinville touchent à tous les domaines, religieux, politique, mondain ou purement humain. Ils débattent des questions d'un ordre bien différent : l'importance de la foi [2], les dangers que nous fait courir l'état de péché mortel [3], ce qu'il faut penser des périls auxquels nous échappons [4] ; mais aussi : la séparation de la justice séculière et du for ecclésiastique [5], si l'on peut permettre à des juges d'accepter des cadeaux donnés par les parties plaidantes [6], si l'on peut marier ses enfants « au desheritement » de ses vassaux [7] ; également : le ton sur lequel il faut réprimander un domestique [8], l'inconvenance de chuchoter à table [9], les dangers de la boisson [10] et de la contradiction [11], comment se vêtir [12], les manifestations extérieures de la colère [13] et de la douleur [14]. Toute une vaste gamme de problèmes qui va de Dieu aux bonnes manières à table. Mais l'esprit avec lequel on les considère et on les résout est partout le même. Le roi de France et le sénéchal de Champagne

1. *Vie*, 419-437.
2. *Vie*, 43-53.
3. *Vie*, 27-28.
4. *Vie*, 39-41, 634-637.
5. *Vie*, 61-64, 669-677.
6. *Vie*, 655-656.
7. *Vie*. 665.
8. *Vie*, 661-662.
9. *Vie*, 31.
10. *Vie*, 23.
11. *Vie*, 24.
12. *Vie*, 35-38.
13. *Vie*, 499-500.
14. *Vie*, 604.

désirent être des *prud'hommes* [1], ils veulent remplir scrupuleusement tous leurs devoirs, les plus petits comme les plus importants, devoirs envers Dieu, devoirs envers leurs sujets, devoirs envers leurs égaux, devoirs envers leur famille, devoirs envers eux-mêmes. Mais ce désir de rendre à chacun son dû ne leur paraît pas suffisant, car il a sa contre-partie égoïste : une revendication complète de vos droits correspond nécessairement à un accomplissement total de vos devoirs. Et nous les voyons à la recherche d'un idéal plus désintéressé, plus raffiné. Il faut s'efforcer de faire plaisir, de rendre service sans nécessité immédiate, sans espoir de récompense. Et la conformité aux préceptes de la religion se complète pour eux du pur amour divin [2], l'équité [3] tempère la justice, la politesse toute simple se transforme en courtoisie [4]. C'est cette conception du prud'homme, si belle en sa plénitude et en son élévation, qui anime toutes les pages de la *Vie de saint Louis*, et qui assure au livre son unité. Aussi n'est-ce pas sans une véritable émotion que nous écoutons le roi dire à Robert de Sorbon : « Maistre Roberz, je vourroie bien avoir le non de preudome, mais que je le fusse, et touz li remenans vous demourast ; car preudom est si grans chose et si bone chose que, neis au nommer, emplist il la bouche. »

Certes le saint a des défauts, et son biographe les reconnaît, Joinville a des défaillances et il les avoue, mais ce sont les ombres du tableau, et leur humanité à tous deux n'en devient que plus réelle, leurs qualités que plus remarquables. Nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver pour ces hommes si vivants et d'une âme si haute d'abord de la curiosité, puis de la sympathie et enfin de l'admiration. Quelle étonnante réussite

1. *Vie*, 32, 559-560.

2. *Vie*, 445. Voir note 10.

3. Exemples d'équité : *Vie*, 66-67 ; 65, 678-679.

4. Exemples de courtoisie : de saint Louis envers Joinville 27, 594 ; envers la dame de Sidon 466 ; envers Robert de Sorbon 38 ; de Joinville envers l'impératrice de Constantinople 138, envers Marguerite de Provence 593-594, 601 ; du comte de Poitiers 418, 442 ; du templier Renaud de Vichiers envers saint Louis 382-384, 413. Remarquer que Joinville parle des courtoisies de Dieu [213, 272, 448] et qu'il qualifie un valet fripon mais obligeant de « courtois lierre » [417].

pour l'apologiste du prud'homme, il a rendu la vertu aimable ! Rien que cela suffit à le sacrer moraliste, et moraliste hors de pair. Et qu'on ne s'y trompe pas. Des contemporains comme Rutebeuf, ou Sarrette de Faillouel, cette femme du peuple qui apostropha un jour saint Louis en pleine cour, n'ont voulu voir dans le roi qu'un dévot dominé par les Frères Mendiants. Ce ne sont pas les Geoffroi de Beaulieu et les Guillaume de Saint-Pathus qui auraient prouvé la fausseté de leurs allégations. Pas même peut-être les fameux testaments moraux que le roi légua à ses enfants. Car après tout les *Enseignements* paraîtraient secs et décharnés dans leur concision extrême, s'ils ne tiraient leur substance et leur pleine valeur du livre de Joinville qui demeure leur commentaire indispensable [1].

« Ce fesoit il par le consoil de la bone mere qui estoit avec li, de cui consoil il ouvroit, et des preudhomes qui li estoient demourei dou tens son pere et dou temps son aioul [2] », dit Joinville en parlant de la sage politique financière du roi. Le passage est intéressant car il nous éclaire sur la formation de saint Louis. Blanche de Castille exerça toujours sur son fils une grande influence. C'est elle qui lui inspira son horreur du péché, en lui disant qu'elle aimerait mieux le voir mort qu'en état de péché mortel [3]. Il est curieux de voir plus tard le roi reprendre le même thème avec Joinville et tâcher de lui communiquer une horreur du mal analogue à la sienne [4]. Et pourtant cette mère si pieuse, quand elle apprit que son fils, convalescent d'une grave maladie, avait pris la croix, « mena aussi grant duel comme se elle le veïst mort [5] ». C'est sans doute qu'elle estimait que le devoir de son fils était d'administrer son royaume, et non de courir de lointaines aventures, qu'en abandonnant son peuple il risquait justement de commettre

1. Fréquentes sont les correspondances entre la *Vie* et les *Enseignements* Comparer 44 et 71 à 740 ; 39-41, 634-637 à 741 ; 33-34 à 748 ; 278 à 752 ; 683 à 752 ; 445 à *Enseignements* à Isabelle 18. Correspondances entre le *Credo* et les *Enseignements* : 825 et 747 ; 834 et 741.

2. *Vie*, 105.

3. *Vie*, 71.

4. *Vie*, 27-28.

5. *Vie*, 107.

un péché mortel. Aussi, quand Joinville refusa d'accompagner saint Louis à Tunis, le roi pardonna-t-il peut-être plus aisément parce qu'il retrouvait chez le sénéchal l'attitude qu'avait jadis eue Blanche de Castille [1].

Le souverain qui a servi de modèle à Louis IX, c'est Philippe Auguste, son grand-père, et non pas son père Louis VIII, qui ne fit que passer sur le trône. La malicieuse différence que « li grans roys Phelippes » établissait entre *preu home* et *preudome*, différence qui lui permettait de critiquer la conduite de son cousin le duc de Bourgogne, a dû être rapportée à Joinville par saint Louis [2]. Quand Pons, l'écuyer du roi, a oublié de lui amener son palefroi, et qu'il se fait vertement tancer par son maître, Joinville prend en vain la défense du vieux serviteur, car saint Louis se rappelle avoir entendu dire par son aïeul qu'« on devoit guerredoner a sa mesnie, a l'un plus, a l'autre moins, selonc ce que il servent ;... que nus ne pooit estre bons gouvernerres de terre, se il ne savoit aussi hardiement et aussi durement escondire comme il sauroit donner » [3]. Dans ses *Enseignements* à son fils [4], et dans sa *Vie* par Guillaume de Saint-Pathus [5], saint Louis se réfère également à Philippe Auguste.

L'on a le sentiment que ce système de vie, si sage et si complet, où tout se tient depuis la théologie morale jusqu'aux questions d'étiquette, saint Louis ne l'a pas créé de toutes pièces. Il a pu l'enrichir par ses méditations [6], l'affiner grâce à ses vertus, mais en dernière analyse, il l'a reçu de ses aïeux. Il est l'héritier d'une tradition, et cette doctrine morale, cette doctrine de formation capétienne, il entend la léguer à son tour

1. *Vie*, 735-737.
2. *Vie*, 559-560.
3. *Vie*, 661-662.
4. *Vie*, 750.
5. Edition Delaborde, Paris, 1899, p. 117, 137.
6. Ainsi saint Louis fut beaucoup frappé par un sermon prêché par Hugues de Digne, à Hyères, en 1254, qui prit pour texte *Ecclésiastique* X, 8 : Regnum a gente in gentem transfertur propter injustitias et injurias et contumelias et diversos dolos [parole commentée déjà par Jean de Salisbury au livre 4 du *Polycraticus*]. Voir *Vie* 55, 659. Le roi n'a jamais oublié cet avertissement, voir *Vie* 21 ; 689.

à ses enfants [1]. Mais comme ce dépôt lui a été transmis en grande partie, à lui orphelin de bonne heure, par les conseillers de son père, il comprend l'importance de l'entourage royal, que des prud'hommes peuvent assurer la continuité d'un bon gouvernement, si le souverain est trop jeune ou médiocrement doué par lui-même. Aussi, quand pendant vingt-quatre ans et plus il ne se lasse pas de prêcher la bonne parole au sénéchal de Champagne [2], c'est qu'il songe à l'avenir. Ce prud'homme au « soutil senz [3] », dont les prêtres estiment la sainte compagnie [4], mais qui entend rester un laïc [5], est le disciple apte et intelligent qui lui convient. C'est lui qui recevra le flambeau quand saint Louis aura quitté l'arène terrestre, et qui fera entendre la voix de son maître disparu aux rois à venir et à leurs cours. Calcul juste, confiance bien placée, car Joinville n'a jamais manqué à sa mission. Il reproche à Philippe III son faste, à Philippe le Bel sa politique hasardeuse, il demande à Louis X et à ses frères de lire avec profit la vie de leur ancêtre. Et les courtisans voient encore en lui, quarante ans après la mort de saint Louis, leur arbitre moral [6]. Joinville fut un des représentants les plus autorisés, un des derniers aussi malheureusement [7], de cette doctrine de vie capétienne, qui remontait déjà en partie à Philippe Auguste, et qui a contribué à faire du treizième siècle une des époques les plus belles de notre histoire.

A en croire Guillaume de Saint-Pathus, saint Louis détestait les chansons d'amour et exigeait des gens de sa maison

---

1. *Enseignements* à son fils Philippe III, à sa fille Isabelle.
2. Edition Delaborde, p. 72.
3. *Vie*, 26.
4. *Vie*, 611.
5. *Vie*, 4, 32.
6. Voir Antoine Thomas, *Francesco da Barberino*, Paris, 1883, p. 26 ss. Joinville donne des consultations à l'Italien : quelques-unes n'ont trait qu'à l'étiquette, mais d'autres sont empreintes d'une haute valeur morale. A Barberino qui lui demande quelle est la plus grande preuve de discernement qu'on puisse trouver chez celui qui honore, Joinville répond : c'est d'honorer tout le monde.
7. Les Valois allaient échapper à son emprise, avec les résultats qu'on connaît.

qu'ils chantassent des hymnes, s'il leur fallait à toute force chanter [1]. On peut se demander pourtant si le roi n'a pas eu recours à la littérature mondaine afin de rendre son propre enseignement plus intéressant aux membres de son entourage qu'il endoctrinait et catéchisait, s'il n'a pas cherché à extraire du venin d'un art à ses yeux corrompu une manière d'antidote. Quand il demande à Joinville s'il aimerait mieux être lépreux ou bien avoir commis un péché mortel, c'est en somme un *jeu parti* qu'il lui propose [2]. D'un côté santé corporelle et ruine de l'âme, de l'autre ruine du corps et santé de l'âme, l'alternative offerte au sénéchal est tout à fait dans la manière des dilemmes chers aux casuistes de l'amour courtois. Et lorsqu'il met aux prises Joinville et maître Robert de Sorbon, chargés de plaider la cause, l'un du prud'homme, l'autre du « beguin », n'avons-nous pas affaire à une *tenson* [3] ? Clerc et chevalier apportent toujours beaucoup de chaleur à leurs discussions. Bien qu'amis, ils n'oublient jamais qu'ils appartiennent à des états différents [4], et comme chacun est persuadé de la supériorité de sa propre caste, les paroles qu'ils échangent sont empreintes de cette aigreur et de cette animosité indispensables au succès du genre poétique qui les inspire.

En 1248-1249, alors que les Croisés hivernaient en Chypre, Marie de Brienne, impératrice de Constantinople, vint trouver le roi de France et lui demanda de secourir son mari, qui sentait de jour en jour se resserrer l'étau des Grecs de Nicée. Joinville et environ deux cents chevaliers promirent d'aller à Constantinople, une fois la Croisade terminée, à condition d'y être autorisés à ce moment-là par le roi. « Et je, pour mon sairement aquitier, requis le roy, au departir que nous feismes [5], par devant le conte d'Eu *dont j'ai la lettre*, que se il vouloit envoier trois cens chevaliers, que je iroie pour mon sairement aquitier. Et li roys me respondi que il n'avoit de quoy, et que il n'avoit si bon tresor dont il ne fust a la lie [6] ».

1. Édition Delaborde, p. 19.
2. *Vie*, 27-28.
3. *Vie*, 32.
4. *Vie*, 36.
5. En 1254.
6. *Vie*, 140.

Voilà un aveu qu'il faut retenir. Joinville conserve dans les archives de son château un document rapporté de Terre Sainte. Et les deux pages de son livre qui se rapportent à l'impératrice Marie [1] dépendent en somme d'une source écrite. Je ne veux pas dire qu'il ait nécessairement la lettre du comte d'Eu sous les yeux au moment où il dicte le passage en question, mais qu'elle lui a sans doute servi à rafraîchir sa mémoire, longtemps après son retour en France. Et ne peut-on également admettre que cette pièce d'archives postule l'existence d'autres pièces, qui ont pu elles aussi servir à fixer les souvenirs du sénéchal ?

Joinville a un orgueil de caste très net. Cela se voit à l'effroi comique qu'il manifeste quand saint Louis lui demande s'il lave les pieds des pauvres le jour du Jeudi saint : « Sire, dis je, en maleur ! les piez de ces vilains ne laverai je ja [2] ». Le sel de l'histoire d'Ertaud de Nogent consiste en partie pour lui dans la manière dont Henri le Large rabroue ce riche bourgeois qui se mêle de donner des leçons de courtoisie à un chevalier pauvre : « Sire vilains, vous ne dites mie voir [3] ». Et quand Robert de Sorbon, « vilain » parvenu dans le monde des clercs, prétend le reprendre, lui sénéchal de Champagne, sur le luxe de ses vêtements, il le remet à sa place, en lui rappelant avec sévérité son origine plébéienne [4].

Mais à côté de ce sentiment de son rang, de cette revendication des droits de sa classe, il y a aussi un sentiment de ses devoirs, de sa solidarité avec les autres chevaliers. Au XIIIe siècle, le problème du chevalier pauvre se pose avec plus d'acuité qu'auparavant. Le commerce enrichit les bourgeois, les Croisades appauvrissent les nobles. Les chevaliers dans la gêne, qui jadis n'avaient comme terme de comparaison que d'autres chevaliers plus aisés qu'eux, commencent maintenant à voir de simples roturiers faire fortune et les narguer de leur faste. Sentiment cuisant auquel Joinville compatit. Il est reconnaissant au comte Henri d'avoir marié les deux filles d'un chevalier

1. *Vie*, 137-140.
2. *Vie*, 29.
3. *Vie*, 91.
4. *Vie*, 36.

pauvre aux dépens de l'insolent Ertaud. Il rapporte les hauts faits d'un chevalier que l'abbé de Cluny avait recueilli par charité dans son monastère et qui sut mettre fin très péremptoirement à un débat contradictoire institué entre rabbins et docteurs en théologie [1]. Il intervient activement en faveur des chevaliers peu fortunés, quand l'occasion se présente. A Césarée un chevalier « pris ou bordel » fut chassé de l'armée, en même temps qu'on confisquait son cheval et ses armes. Joinville réclama le cheval pour « un povre gentil home qui estoit en l'ost », mais bien qu'il insistât avec chaleur auprès du roi, il n'obtint pas gain de cause [2]. Le jour de la Toussaint 1253, selon son habitude aux grandes fêtes, Joinville donna un banquet en son hôtel de Sidon. Parmi les invités se trouvaient un chevalier pauvre, sa femme et leurs quatre fils. Au dessert, il proposait aux « riches homes » présents de décharger le chevalier du soin d'élever ses enfants, chacun devant en choisir un. La proposition fut accueillie avec enthousiasme. Celui qui échut à Joinville fit plus tard une belle carrière dans la maison du comte d'Eu [3]. Peut-être faut-il mettre également au compte de cette solidarité de classe la promesse faite par le sénéchal d'aller au secours de Baudouin de Courtenay, qui n'était après tout qu'un chevalier pauvre assis sur le trône chancelant de Constantinople.

Joinville ne mettait jamais d'eau dans son vin, pratique qui lui attirait les critiques de saint Louis. Le roi lui prédisait une triste vieillesse, ne lui laissant le choix qu'entre la goutte et une ivresse journalière. Mais Joinville en cette occasion, comme en certaines autres, préféra ne pas suivre le « bon exemple » de son royal ami. Son médecin ne lui avait-il pas déclaré que certaines particularités de constitution le préservaient de l'ivresse [4] ?

Ceci dit, il est amusant de voir comment le sénéchal réglementait la consommation du vin dans son hôtel à Césarée [5]. Il

1. *Vie*, 51-53.
2. *Vie*, 505-506.
3. *Vie*, 595-596.
4. *Vie*, 23.
5. *Vie*, 503.

avait établi une hiérarchie de la boisson : le vin des valets était fortement coupé d'eau, celui des écuyers l'était déjà moins, quant aux chevaliers, ils avaient le droit de boire le leur pur. On pense au roi Louis XIV qui graduait l'importance de ses coups de chapeau selon le rang, l'âge et le sexe des personnes qu'il saluait [1]. Rapprochement inattendu entre le prud'homme du XIIIe siècle, et l'honnête homme du XVIIe.

Un trait du caractère de Joinville, c'est sa curiosité pour ce qui touche à la psychologie. Peu avant la délivrance des Croisés, prisonniers en Égypte, un Sarrasin, fort bel homme et richement vêtu, vint apporter au roi des cadeaux de la part d'un prince musulman. Surpris d'abord de l'entendre parler français, saint Louis lui tourna le dos dès qu'il sut qu'il avait affaire à un renégat. Mais Joinville, désirant savoir ce qui pouvait se passer dans la conscience d'un tel homme, le prend à part et l'interroge. Né à Provins et venu en Égypte, trente ans auparavant, avec Jean de Brienne, il y était demeuré après l'échec de la cinquième Croisade, s'y était marié, et vivait depuis dans l'aisance. Pourtant, si vous mouriez maintenant, vous iriez en enfer, lui dit le sénéchal. Réponse : je le sais, mais si je retournais en Champagne je perdrais ma fortune et tout le monde me montrerait du doigt et dirait : « Veez ci le renoié ! » Et Joinville eut beau lui rappeler qu'il connaîtrait des peines autrement terribles le jour du Jugement dernier, le renégat ne voulut pas sacrifier au salut de son âme sa prospérité présente [2].

Sur le bateau qui le transportait de Damiette à Acre, Joinville venait s'asseoir tous les jours à côté du roi. Et saint Louis lui parlait de ses frères, du comte d'Artois, mort à Mansourah, qu'il ne se consolait pas d'avoir perdu, et des deux survivants, les comtes de Poitiers et d'Anjou, qui, au lieu de lui tenir compagnie, trouvaient plus plaisant de jouer au trictrac. Le roi ne cachait pas au sénéchal l'irritation que lui causait cet abandon [3]. Quand saint Louis apprit à Sidon la mort de Blanche de Castille, il s'enferma pendant deux jours et ce ne fut que le

1. Saint-Simon, éd. de Boislisle, 28 (1916), p. 146.
2. *Vie*, 394-396.
3. *Vie*, 404-405.

troisième qu'il consentit à voir Joinville. Et le sénéchal, en présence du souverain qui paraissait inconsolable, s'étonna qu'un homme si sage pût donner un si libre et si véhément cours à sa douleur, et lui rappela que « mesaise que li om ait ou cuer, ne li doit parer ou visaige; car cil qui le fait, en fait liez ses ennemis et en mesaise ses amis [1] ». Or ce même homme, qui manifeste ses sentiments ouvertement, trop ouvertement même, quand il s'agit de ses frères et de sa mère, ne parle jamais à Joinville de sa femme ni de ses enfants. En cinq ans pas un mot. Il y avait là une énigme qui intriguait le sénéchal. Un jour à Sidon, comme le chapelain du roi se préparait à prononcer un sermon, on annonça l'arrivée de la reine Marguerite, qui venait de Jaffa, peu après ses couches dans cette ville. Saint Louis ne bougeant pas, le sénéchal prit sur lui d'aller à la rencontre de sa souveraine et de la conduire au château. Quand il fut revenu à la chapelle, le roi lui demanda des nouvelles de la reine et de l'enfant, et dit : « Je soy bien quant vous vous levates de devant moy, que vous aliés encontre la royne ; et pour ce je vous ai fait atendre au sermon [2] ». Comme on voit échange de procédés courtois, mais Joinville, qui venait d'arracher au roi une preuve de sympathie pour les siens, avertit le lecteur qu'il condamne pareille froideur chez un père et chez un mari.

On connaît l'histoire des amours troublées de saint Louis et de la reine Marguerite. Blanche de Castille, qui jalousait sa bru, ne leur permettait d'être ensemble que la nuit. Le jour, ils étaient réduits à avoir des rendez-vous furtifs dans un escalier du château de Pontoise, cependant que les huissiers faisaient le guet [3]. C'est dire que depuis lors la reine Marguerite ne devait pas porter sa belle-mère précisément dans son cœur. Or la reine Blanche étant morte, Joinville apprend avec stupeur que sa belle-fille verse d'abondantes larmes. Cela demande éclaircissement. Le sénéchal s'en va chez la reine Marguerite, et lui déclare tout de go que les femmes sont incompréhensibles, puisque la voilà en train de pleurer la disparition de son

1. *Vie*, 603-604.
2. *Vie*, 593-594.
3. *Vie*, 603-608.

ennemie mortelle. Il ne fut satisfait que lorsque la reine lui eut donné les raisons de sa douleur : compassion pour son mari et craintes pour sa fille qui restait toute seule en France [1].

Les remarques qui précèdent étudient surtout le moraliste en Joinville. A notre avis l'éthique constitue la passion dominante du sénéchal. Tout ce qui touche à la conduite est pour lui sujet de curiosité, de méditation, de discussion. Et du domaine de la théorie il aime à passer à celui de la pratique : il s'efforce d'accorder ses actes avec son idéal. Sa vie spirituelle, son existence d'homme d'action sont remplies de problèmes moraux qu'il faut examiner ou résoudre. La *Vie de Saint Louis* ressemble à un triptyque où seraient représentés les devoirs du chrétien, de l'homme et du prince. C'est le « miroir » du prud'homme que nous a donné le chroniqueur Joinville.

Alfred FOULET.

1. *Vie*, 605.

MÉLANGES

I RIFLESSI FRANCESI DI RETIA RETIARE RETIACULUM IN UNA LETTERA INEDITA DI ADOLFO MUSSAFIA A GRAZIADIO I. ASCOLI.

Appena stampato il primo fascicolo del vol. IX (1886) dell'-*Archivio Glottologico Italiano*, e prima ch'esso fosse posto in vendita, l'Ascoli s'era affrettato a inviarne in dono una copia all'amico suo Adolfo Mussafia, col quale egli si manteneva sempre in affettuosa relazione.

È appunto per ringraziare del dono, che il Mussafia scrisse la lettera che qui riproduco, togliendola da un volume dell' *Arch. Gl. It.* che attualmente si conserva presso la *Civica Biblioteca* di Milano [1], insieme a molte altre cose preziose appartenute al Maestro [2].

La lettera contiene fra l'altro osservazioni critiche molto notevoli del Mussafia intorno alla questione dei riflessi francesi di retia retiare retiaculum di cui l'Ascoli aveva trattato proprio in quel fascicolo dell'*Arch. Gl. Italiano* (IX, fasc. 1, pgg. 102-106). Non mi pare che il Mussafia, il quale dell'

1. È inserta tra le pgg. 102-103 del vol. IX dell' *Arch. Gl. It.* che porta la segnatura : O. Per. 228/9.

2. Come è noto l'Ascoli lasciò la sua ricchissima biblioteca al Comune di Milano. Ora essa costituisce un fondo a parte presso la *Civica Biblioteca* di Milano dove è liberalmente posta a disposizione degli studiosi. Fra non molto ne verrà compilato il catalogo a stampa. Peccato che i manoscritti e il carteggio del Maestro rimasti agli eredi non siano egualmente accessibili. Di tutti gli scritti ascoliani usciti postumi e dei vari carteggi finora pubblicati do l'elenco nel mio saggio *G. I. Ascoli e Bianco Bianchi*, che non tarderà a vedere la luce nella *Rivista Italiana di Letteratura Dialettale*.

argomento — come si ricava dalla lettera — s'era già occupato a fondo, senza però mai pubblicar nulla, vi sia tornato in seguito con qualche scritto. Né credo poi ch' altri abbia trattato esaurientemente dei continuatori di retia retiare retiaculum in francese.

Ne consegue così che la vecchia lettera conserva ancor oggi integro il suo valore a quasi cinquant' anni da chè fu scritta.

P. S. Pasquali.

*
* *

Carissimo amico.

Non v'ho peranco ringraziato del fascicolo dell' Archivio, perchè volevo prima leggerlo ; ora, quando venne, c'era appunto da me il Miklosič. Si diede un' occhiata all'articolo dell' D'Ov., ed. egli, vedendo che vi si parlava di rumeno, mi pregò di prestargli il fascicolo per alcuni giorni ; e ieri l'altro me lo rese.

Lessi prima il vostro cenno su *rete* [1] poi il lungo lavoro del D'Ov. [2] : ambedue, s'intende, con molto diletto e grande utilità.

Al franc. *rets rois* penso anch'io da molto tempo ; e da una ' Miscelle ', che avevo preparato, e poi come tante altre cose-relle misi da parte, vi inchiudo un pajo di linee, che trovo fra i miei scartafacci. Vedo che voi di *reti-um* non vi contentate per

---

1. G. I. Ascoli, *Retia retiare retiaculum*, in *Arch. Gl. It.*, IX, 1886, fasc. 1, (1885), pgg. 102-106. Dato che rientra nell'argomento, mi sia lecito aggiungere qui alcune postille marginali dell'Ascoli a prop. dello stesso articolo scritte nella sua copia personale dell'*Arch. Gl. It.* ora esistente, come già s'è detto, presso la *Bibl. Civica* di Milano : pg. 104 n. a prop. di placito *piato*, agg. : « *Juto, Iugito, Arch.*, VIII, 334-5 Fl[echia], e « contro l'obiezione che placto doverse dare un it. *piatto*, cfr. Fl[echia, in *Arch. Gl. It.*] VIII, 355. »

pg. 105 penultima riga del testo su retiaclo, agg. « Flechia mi adduce *rizaio* di Rime Gen. 36, 80, 136-140. »

pg. 105 n., su *aitare* e *atare*, agg. : « *fraile — frale, meità — metà, *reicere — recere*, v. Diez Less. 4 393 (citaz. Salv.) v. *Arch.* I 486 n. quiete ecc. danno *cheto* e *queto*. »

2. Il Mussafia allude qui alle *Ricerche sui pronomi personali e possessivi neolatini*, di Francesco D'Ovidio, in *Arch. Gl. It.*, IX, 1886, fasc. 1, pgg. 25-101.

' la ragione della vocale ', che vorrebbe *reiç* o *riç*. La vocale s'oppone quindi alla seconda forma soltanto ; ma l'*Umlaut* ricorre proprio in tutti i casi, in cui potrebbe aver luogo ? Non mi pare.

Quanto a *rets* bisognerebbe anzitutto conoscere esattamente la data di questa forma ; io non ho raccolto un numero di passi sufficiente ad accertarmene ; ma se mi fido della mia memoria e se consulto il Littré, parmi di poter dire che non sia antica. La *t* è probabilmente un'aggiunta pedantescamente etimologica ; resta *res* che puo'essere grafia fonetica di *rais*, forma secondaria di *oi*, per il mutamento di *oi* in *ai*, che particolarmente nel centro della Francia ricorre sin dalla fine del XIII. secolo molto di frequente. Ad ogni modo permettetemi di farvi osservare che *rez* : *rètis* : : *avez* : *habētis* non calzerebbe : *avez* è = * *habatis* (ed invero assona costantemente con *e* da *á*), mentre ad *-ētis* risponde regolarmente *-eiz*, *-oiz*. Regolarmente, perchè credo inoppugnabile il principio, che le evoluzioni della penultima accentata in sillaba aperta preceda lo sparire della postonica : *creit* presuppone un *credet creidet creidt* ; *set* un *sapet sepet sept*. Se la cronologia dei procedimenti fonetici fosse diversa, da *credt sapt* non s'avrebbe che *cret sat*. (Gli è perciò che *amat* = *amav't* non mi persuade ; *-avet* dovrebbe dare *-et* ; *-at* non mi pare spiegabile che per analogia). Si potrebbe chiedere se il nominativo *rètis* dando *reiz reis rois* non sia lecito ammettere che la *-s* sia eccezionalmente rimasta anche nell' obliquo quasi fosse tematica (cf. *es* = *apis*, che quasi sempre appare colla *-s* ; io non mi recordo d'aver letto mai *ef*, solo in dialetti credo che esista) ; ma ad ogni modo preferisco *retium*, alla cui formazione potè contribuire il demin. *retiolum*.

Ergo : di *rets* non abbiamo ad occuparci

roiz rois è ° *rētis* ° *rētium*

Quanto a *reseuil* io, in una delle ultime lezioni del semestre d'inverno ne parlai suppergiù come voi in iscuola : è *retiólum* ; solo notavo che *tjó* dovrebbe dare *i ʃö* (segno con *ʃ* la sonora) e ricordavo *lézard*, ove però *e* rappresenta *ai* ; cf. in fr. ant. la forma *laisarde*. Per me *réseau résille* non mi fanno gran diffi-

coltà ; al suff. *-euil* è sostituito un altro. Non posso senz' altro accettare un *reseau* da *reç* come *bandeau* da *bande* ; perchè il mio primitivo (nomin. e accus.) è *reiç* non *reç* ; salvo il caso si volesse dire *réseau* fu formato quando già *rois* era divenuto *res* (*rets*) ; ma in questo stadio si pronunciava ancora la *-s* ? Forse no, meglio dunque ' Suffixtausch ' !

Ho fatto alcune note marginali all'articolo del D'Ov. che gli comunicherò quando avrò notizie consolanti sulla sua salute. Nulla so di lui da circa due mesi ; fatemi, vi prego, un rigo per sapere come sta. Nessuno più di me è in istato di giudicare quante e quali angoscie egli abbia dovuto sopportare.

Addio mio carissimo ; credetemi sempre.

V°. affmo

[Vienna], 28. 3. 85 Ad. Mussafia.

UNE MENTION ANCIENNE DU JARGON DES MERCIERS

Dans les *Poésies inédites du moyen âge* publiées par Edelestand du Méril se trouve (p. 346) une poésie en quatrains monorimes improprement dénommée par l'éditeur : *Chanson satirique sur les différents métiers*. L'un des quatrains est ainsi conçu :

> Vrais Diex, qu'il a de mal en son grant chaperon !
> Tu ainmes les merciers qui parolent jargon :
> C'est uns vilains languages qui n'afiert qu'a glouton ;
> Icis qui le trouva ne fu onques preudon.

La pièce a été extraite du manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles n° 10576 de l'inventaire Marchal [1]. « L'écriture, dit du Méril, a les caractères ordinaires du XIVe siècle ».

Il me paraît intéressant de signaler ce texte parce que, bien qu'imprimé, il semble avoir échappé à l'attention des historiens de l'argot. Or je ne crois pas qu'on connaisse aucune mention aussi ancienne, à beaucoup près, d'un jargon des merciers, ni que le mot « jargon » lui-même soit, dans ce sens, aussi anciennement attesté.

Michel Dubois.

1. D'après les *Incipit* de M. Långfors (Inc. : Bonne gent, l'autre jour...) : ms. 10575-85, f° 6 (XIVe siècle).

ARMOIRIES FAMILIALES ET ARMOIRIES DE ROMAN AU XVe SIÈCLE

Il y a quelques années, j'ai étudié le tombeau de Philippe Pot, monument célèbre qui appartient, depuis 1889, au Musée du Louvre. Je me suis occupé particulièrement des armoiries qui le décorent [1]. De neuf blasons, j'en ai identifié sept, dont j'ai expliqué la présence sur le tombeau [2].

Des deux blasons qui restaient indéterminés, l'un surtout avait excité ma curiosité, parce qu'il apparaît, ici et ailleurs, intimement uni aux armes de la famille Pot, lesquelles sont *d'or à la fasce d'azur*. Il est *échiqueté d'argent et de sable, à deux badelaires de gueules brochant sur le tout*. On le trouve, écartelé avec la fasce, sur les sceaux de Regnier [3] et de Jacques Pot [4], aïeul et père de Philippe, comme sur le tombeau de ce dernier, sur le sceau de son frère Gui, comte de Saint-Pol [5], etc. [6].

Certains auteurs ont pensé que les deux *badelaires* (ou cimeterres) rappelaient un exploit de Philippe Pot, lequel, fait prisonnier par les Turcs, au cours d'une croisade, aurait été contraint de combattre un lion en champ clos. Mais il ne paraît point que Philippe Pot ait pris part à aucune croisade. D'ailleurs les quartiers aux badelaires se trouvent sur les sceaux des prédécesseurs de Philippe, avant même la naissance de celui-ci.

---

1. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1930, p. 161-170. Philippe Pot est mort en 1493. Il avait fait construire son tombeau vers 1477-1483.

2. Ce sont sept des huit *quartiers* de Philippe Pot, savoir : Pot, Courtiamble, Anguissola, Guenant, Nesle, Blaisy et Montagu.

3. Bibliothèque nationale, Pièces originales 2349, dossier 52873, p. 7 et 8 (sceaux de 1410 et 1412) ; Clairambault 88, n° 10 et 186, n° 6 (sceaux de 1411). Archives de la Côte-d'Or, B 355 (sceaux de 1422 et 1427). Dans l'*Ancien armorial équestre*, publié par L. Larchey, on a représenté *trois* badelaires, aux 2e et 3e quartiers de l'écu de Regnier Pot. C'est par une erreur évidente.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B 355 (sceau de 1427).

5. Collection de sceaux des Archives nationales, n° 376. Bibl. nat., Pièces originales 2349, dossier 52873, n°s 15, 17, 80.

6. Le blason écartelé de Pot et des deux badelaires sur champ échiqueté a passé aux Montmorency et aux Silly, descendants de Gui Pot.

Pour éluder cet argument, d'autres ont supposé que l'adversaire du lion n'était pas Philippe, mais son grand-père, Regnier Pot, lequel a pris part effectivement à une croisade, celle de Nicopoli [1]. Mais aucun texte historique ne vient appuyer cette légende. D'ailleurs, il est bien difficile d'admettre que deux cimeterres, tels qu'ils figurent dans les armoiries des Pot, c'est-à-dire dans leurs fourreaux, puissent rappeler le combat d'un chevalier chrétien contre un lion.

Quelques auteurs ont pris les deux badelaires sur champ échiqueté pour les armes de la maison de Cortiambles, ou Courtiamble [2], à laquelle appartenait Marguerite de Courtiamble, femme de Jacques Pot et mère de Philippe. Mais ces mêmes armes se trouvent jointes à celles des Pot sur le sceau de Regnier Pot, dès 1410 [3], c'est-à-dire avant l'alliance des familles Pot et de Courtiamble [4]. D'ailleurs, nous connaissons le blason des Courtiamble ; il ne renferme ni échiqueté ni cimeterres, mais seulement des étoiles [5].

Ce que j'avais longtemps cherché en vain, un pur hasard me l'a fait trouver.

En examinant, dans la *Chronique* de Mathieu d'Escouchy, les conditions du pas d'armes de la Belle-Pèlerine, qui se tint,

---

1. Voir E. Remy, *Recherches historiques et critiques sur la légende de Philippe Pot*, dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, t. XI, p. 65, 212 ; t. XII, p. 6, 42.

2. Famille des seigneurs de Courtiamble (aujourd'hui Cortiambles), Saône-et-Loire, cant. et comm. de Givry.

3. Sceau apposé le 5 octobre 1410 à une quittance de Regnier Pot, gouverneur du Dauphiné (Bibl. nat., Pièces originales 2349, dossier 52873, pièce 7).

4. Le mariage de Jacques Pot et de Marguerite de Courtiamble a été conclu vers le début de 1424 (Arch. Côte-d'Or, B 1631, don fait par le duc, à cette occasion, le 13 janvier 1424, nouv. style).

5. Bibl. de Dijon, ms. 1447, fol. 159-161. Beaune et d'Arbaumont, *La noblesse aux États de Bourgogne*, p. 166. — L'opinion qui fait des badelaires sur champ échiqueté le blason des Courtiamble, déjà exprimée par Pierre Palliot (*Le Parlement de Bourgogne*, p. 120 ; *La vraye et parfaite science des armoiries*, p. 96), est encore admise dans un livre publié en 1929 (J. Pot, *Histoire de Regnier Pot*, p. 320, 321). Palliot écrivait *Courtejambe*, M. Pot écrit *Courteiambles*. J'ai adopté la graphie qui était employée le plus ordinairement aux XIVe et XVe siècles.

près de Saint-Omer, en 1449 [1], j'ai remarqué la description de deux écus qui devaient être placés d'avance au lieu où l'on allait combattre. Les gentilshommes qui désiraient prendre part à la fête étaient invités à toucher l'un des écus, s'ils entendaient lutter à la lance ou à la hache, et à toucher l'autre, s'ils voulaient lutter à l'épée.

L'un de ces écus était *d'argent à la bande de gueules* « en signifficacion de l'escu que soulloit porter, en son temps, ce noble et vaillant chevallier, Lancelot du Lac, qui tant fut leal et heureux en armes » [2].

« Assez près du dessus dit escu, ajoute le règlement, en sera attachié ung autre, *eschiqueté de blanc et de noir a deux espées de Sarrasin vermeilles en travers,* qui sont telles que le bon chevallier Palamedes, qui tant travalla, en son temps, pour dame acquerre, portoit en armes, le plus par usaige, en cherchant les adventures, et, emprès cest escu, seront deux espées de diverses longueurs, l'une pour combattre à cheval et l'autre pour combattre à pié ».

Pour la société chevaleresque du XVe siècle, le blason *échiqueté d'argent et de sable à deux badelaires de gueules brochant sur le tout* était donc celui de Palamède, non pas de ce Palamède, grec subtil, contemporain de la guerre de Troie, à qui l'on a attribué tant d'inventions merveilleuses, mais du Palamède de la légende arthurienne, le chevalier sarrasin, fils du roi de Babylone, Esclabor. Au commencement du XIIIe siècle, le roman en prose de Tristan donne déjà à ce héros un écu *échiqueté d'argent et de sable,* mais sans badelaires [3]. Le blason s'est donc compliqué entre le XIIIe siècle et le XVe. D'où viennent ces deux badelaires ?

---

1. Édit. de la Société de l'histoire de France, t. I, p. 251, 252.

2. Ordinairement, l'écu de Lancelot est donné comme portant non pas *une* bande mais *trois* bandes de gueules.

3. Löseth, *Le roman en prose de Tristan*, p. 102, 103, 112. Les peintures du ms. français 334 de la Bibliothèque nationale représentent Palamède portant l'écu *échiqueté d'argent et de sable* (fol. 71, 168 v°, 243 v°, 292 v°, 294, 320 v°). On retrouve le même blason attribué à Palamède dans la plupart des armoriaux manuscrits de la Table ronde, et dans *La devise des armes des chevaliers de la Table ronde*, imprimée par Vérard, en tête du poème de *Gyron le Courtoys*, vers 1501.

Il est dit dans le *Tristan* en prose que Palamède chevauchait armé de deux épées [1]. C'était une coutume du royaume de Logres. Celui qui portait deux épées indiquait par là qu'il ne craignait pas de se mesurer avec deux adversaires à la fois. Est-ce de là que proviennent les deux cimeterres ajoutés au blason primitif de Palamède ? S'il en est ainsi, on aura donné aux épées une forme orientale, on en aura fait des *badelaires*, parce que Palamède était un Sarrasin.

Les armes primitivement attribuées à Palamède sont identiques, quant au dessin, à celles que l'on donnait à Esclabor. Ces dernières étaient : *échiqueté d'or et de gueules*. Il n'y avait de différence que dans les couleurs. Ainsi, on a fait porter au fils le blason du père, « brisé » par changement d'émaux. L'échiqueté se retrouve aussi dans les armoiries d'un autre fils d'Esclabor, appelé Saphar : *parti au 1er, de vair ; au 2e, échiqueté d'or et de sinople*. Ici encore, il y a changement d'émaux [2].

Les brisures de cette sorte étaient d'un usage fréquent, au moyen âge, dans la réalité. En voici quelques exemples historiques. Les ducs de Lorraine portaient *d'or à la bande de gueules chargée de trois aiglettes d'argent* ; les seigneurs de Bayon [3], leurs cadets, *d'argent à la bande de gueules, chargée de trois aiglettes d'or* [4]. Les sires de Mont-Saint-Jean [5] en Bourgogne avaient un écu *de gueules à trois écussons d'or*, et les Châtny [6], de la même famille, portaient les écussons *d'argent* [7]. Chez les Mailly, de Picardie, le seigneur de Mailly-au-Bois [8] portait *d'or à trois maillets de sinople* ; celui d'Authuile [9], *d'or à trois maillets de sable* ; celui de Nédon [10], *d'or à trois maillets d'azur* [11].

---

1. Löseth, *op. cit.*, p. 21.

2. *La devise des armes des chevaliers de la Table ronde*, édit. Vérard, fol. a II. *La forme des tournois*, publ. par le Cte de Blangy, pl. XXVI, XXVIII.

3. Meurthe-et-Moselle, chef-lieu de canton.

4. Voir l'*Armorial de France de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe*, que j'ai publié dans le *Moyen âge* (janvier-avril 1920), no 92.

5. Côte-d'Or, cant. de Pouilly-en-Montagne.

6. Seigneurs de Charny, Côte-d'Or, cant. de Vitteaux.

7. E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. II, p. 443-448.

8. Somme, cant. d'Acheux.

9. Somme, cant. d'Albert.

10. Pas-de-Calais, cant. d'Heuchin.

11. A. Ledru, *Histoire de la maison de Mailly*, t. I, p. 26-31.

Le même genre de brisure se rencontre dans les armoriaux de la Table ronde, à côté d'autres procédés, plus fréquemment employés pour distinguer les uns des autres les membres d'une même famille, en laissant à tous une marque commune. Le plus souvent, on ajoute aux armes plaines, portées par le chef de la maison, quelque figure particulière.

Nous trouvons trois bandes de gueules dans la famille du roi Ban de Benoïc. Celui-ci les porte sur champ d'argent ; son frère, le roi Bohort de Gaunes, les porte sur champ d'hermine, ou sur champ d'argent semé d'étoiles de sable. Lancelot du Lac a le même blason que Ban. Blioberis y ajoute des croissants de sable ; Helain ou Helias le Blanc, un lambel de sable ; Hector des Marès, un soleil d'azur.

Dans la maison royale d'Orcanie, le signe commun est une aigle d'or à deux têtes, sur champ de pourpre. C'est le blason du roi Loth. Gauvain porte l'aigle becquée et membrée d'azur ; Gaheriet, becquée et membrée de gueules, avec un bâton brochant. Agravain l'Orgueilleux met sur le tout une fasce Gucherret, une bordure engrêlée ; Mordrec, un chef.

Les princes de Listenois ont tous un écu semé de croisettes. Le roi Pelinor porte les croisettes d'azur en champ d'or ; Perceval le Gallois les a d'or en champ de pourpre. A ce dernier blason, Agloval, son frère, ajoute un léopard. Tor, le bâtard, n'a que les croisettes : elles sont de sable sur or [1].

C'est Regnier Pot qui, le premier de sa famille, a joint à son blason celui de Palamède. Je ne devine point les motifs qui l'y ont amené. Peut-être, en quelque circonstance, avait-il mérité d'être comparé à ce héros, alors bien connu, de la littérature arthurienne. A la fin du moyen âge, on a si souvent emprunté les noms des chevaliers de la Table ronde [2], qu'il n'est pas surprenant qu'on ait parfois emprunté leurs armoiries.

Max Prinet.

---

1. *La devise des armes*, édit. Vérard, fol. a II-aIIII, vo. *La forme des tournois*, édit. Blangy, planches, *passim*. Cf. Bibl. nat., mss français 1435-1438, 12597, *passim*.

Il y a quelques variantes dans les textes et figures héraldiques contenus dans ces volumes.

2. Gadifer, Galehaut, Gauvain, Lamoral, Lancelot, Tristan, etc.

DISCUSSIONS

I

LA PATERNITÉ DE *PATHELIN* : CRITIQUES ET RÉPONSES [1]

La première tentative d'une réfutation logique du calcul des probabilités appliqué à la solution du problème.

A peu d'exceptions près, les nombreux savants qui, peu après l'apparition de mon *Guillaume Alecis et Pathelin* (août 1928), ont exprimé, la plupart par écrit, leur conviction que l'attribution de la Farce à Alecis était complètement justifiée, qu'aucun doute n'était plus admissible, etc., n'ont pas indiqué précisément quelles données ou quels arguments, dans ce mémoire, les avaient convaincus, ou « enfin convaincus ». Pour moi, ce que mes 141 rapprochements — du moins un grand nombre d'entre eux — exhibaient de plus concluant, ce n'était pas la démonstration incontestable de l'*influence* de la Farce sur Alecis, ni du degré de cette influence, quoique cette démonstration à elle seule justifie la publication du mémoire ; c'était plutôt que quelques-uns de ces rapprochements offraient un parallélisme ou une correspondance d'*idées* ou de *pensées* qu'accompagnaient des concordances numériques, que ces concordances numériques ne sauraient être attribuées rationnellement à un jeu du hasard et, par conséquent, qu'il fallait les attribuer à l'existence dans l'esprit d'Alecis d'une intention et d'un plan, et que cette intention et ce plan ne pouvaient avoir d'autre but rationnel que de « signer » ainsi, secrètement, le chef-d'œuvre que lui, « le bon moine », avait composé et dont il était (à certains moments) « obsédé », comme le grand nombre de nos rapprochements et leur caractère le démontrent. Enfin, de quelle autre façon, sinon par un aveu public impossible à un moine, aurait-il pu, moine ou laïque, s'identifier comme l'auteur d'une œuvre qu'il avait déjà laissée paraître sans y avoir caché préalablement un acrostiche (comme dans d'autres de ses œuvres reconnues) ou, par exemple, une anagramme ? — deux formes

1. [M. Holbrook se propose de publier sous ce titre au moins un autre article : il m'a demandé d'accepter pour la *Romania* celui-ci, qui formerait seulement la seconde partie de l'ensemble projeté, mais qui a naturellement sa place ici. — M. R.]

de « signature » beaucoup plus faciles à découvrir que celle (M. Roques dit « l'engin ») que M. Cons a signalée en 1926 et dont j'ai tâché en 1928 de démontrer la réalité par des raisonnements détaillés menant logiquement à l'application d'un calcul mathématique.

Or, jusqu'au mois de Juillet 1932, date réelle du numéro 229 de la *Romania* de « Janvier » 1932, ce calcul n'avait eu d'autre effet généralement connu que celui de paraître « superflu ». Tout récemment, presque quatre ans après la publication de mon mémoire, un savant dont la compétence est depuis longtemps reconnue, M. Mario Roques, a pris sur lui la tâche de prouver systématiquement, non pas que ledit calcul est superflu, mais qu'il est basé sur des données illusoires ; que par conséquent toute cette partie des mes arguments qui avait eu pour moi la valeur, non pas d'une démonstration *presque* concluante (comme tant d'autres concernant la paternité d'œuvres littéraires), mais « définitive », tombe à l'eau. Exactement cité, mon ami Roques prononce (pp. 98-99) la conclusion suivante : « Ainsi le « raisonnement mathématique » de M. Holbrook est inopérant en l'espèce, sa « preuve mathématique » non recevable, quelle que soit d'ailleurs la vérité même qu'il a voulu soustraire au doute ».

Ce jugement sans appel est suivi de trois lignes qui doivent dédommager certains esprits de la déception que je leur ai peut-être causée si, après avoir admis ma démonstration comme bien fondée ils en ont trouvé dans les arguments de M. Roques une réfutation aussi sûre que son auteur la croit. « L'on m'a récemment annoncé [écrit M. Roques] des preuves nouvelles pour l'attribution de *Pathelin* à Guillaume Alecis, des preuves qui seraient bonnes : elles seront alors les très bien venues ».

Voici maintenant une analyse, forcément trop sommaire, de la Discussion (*Romania* 229, pp. 88-99) que M. Roques intitule « Une Application du Calcul des Probabilités à un problème d'histoire littéraire ».

D'abord, ce titre est bien choisi, car M. Roques se borne strictement à cet aspect de mon mémoire sur *Guillaume Alecis et Pathelin* ; pourtant, dire que M. H. « crée facilement chez le lecteur bénévole un état d'esprit favorable à l'attribution de *Pathelin* à Guillaume Alecis » (p. 88), c'est m'imputer je ne sais quelle puissance magique que j'aurais exercée illégitimement sur des esprits aimablement crédules. Ajouter, comme le fait M. Roques, que « M. Holbrook est trop bon logicien pour accorder à cet état d'esprit quelque valeur probante », c'est m'imposer une idée que je n'ai jamais eue, à savoir qu'en vérité les « concordances numériques » ici en question, chacune et toutes, devaient tenir debout sans l'appui de leur contexte, et même presque toutes nues, comme je les retrouve dans la Discussion de mon ami Roques. « Je sais [dit-il (p. 91)] que je fais tort à M. Holbrook en n'accompagnant pas cette liste d'un exposé des rapports que son ingéniosité trouve moyen d'établir entre des pensées apparemment si diverses ; mais je ne fais pas tort à sa thèse : quelque maladroit ou quelque compliqué qu'on veuille supposer

l'« engin » qui relierait *Pathelin* et les *Faintes*, il devrait comporter sur chaque point un minimum d'évidence ; si ce minimum existait, M. Holbrook n'eût pas eu besoin de tant d'esprit pour y suppléer ».

Oui, M. Roques me fait tort, mais inévitablement, car comment pouvait-il citer, même en les abrégeant (sans pourtant en changer le sens), et pourquoi aurait-il dû citer, tant d'arguments que mon mémoire met perpétuellement à la portée de tout lecteur (bénévole ou non) qui ne les a peut-être pas déjà lus et retenus, et qui, je l'espère, se croira maintenant obligé de décider si, oui ou non, mon « ingéniosité » est la vraie source de certaines correspondances de pensées ou d'idées entre les œuvres reconnues d'Alecis et la Farce anonyme, que je trouve ces correspondances dans les Concordances ici en question (*G. A. et P.*, pp. 103-4) ou ailleurs. En un mot, il est évident que personne n'a le droit de prononcer un jugement pour ou contre moi, pour ou contre mon ami Roques, sans avoir bien compris mes arguments de 1928, aussi bien que la Discussion de 1932, sujet de la présente analyse.

Avant d'examiner la *reductio ad absurdum* que M. Roques croit avoir trouvée pour démontrer que les bases mêmes de mon calcul sont insuffisantes, je me permets encore de faire quelques observations que M. Roques lui-même m'impose :

Je ne crois pas que les remarques de M. Roques sur le caractère « maladroit » ou « compliqué » de « l'engin » constitué par les concordances numériques soient destinées à créer chez le lecteur, avant tout examen, un état d'esprit défavorable à l'égard de la paternité littéraire d'Alecis. L'histoire fournit tant d'exemples d'autres « engins » employés par des auteurs de toute espèce et ayant essentiellement le même but que celui d'Alecis — tels que le célèbre distique latin de Galilée (et combien d'autres « engins »!) dont certains esprits peu habitués à de pareils procédés pourraient bien signaler, anachroniquement ou non, la « maladresse » ou la « complication ». D'ailleurs, dans l'Introduction de son excellente édition du *Roman du Comte d'Anjou* (1931), M. Roques ne déclare-t-il pas lui-même que l'auteur présumé, Jehan Maillart, pour signer son œuvre d'une « signature secrète », a utilisé un « engin » dont l'interprétation laisse au lecteur « quelque subtilité à déployer » ? Oui, et il en est de même dans le cas du « bon moine », pourvu qu'on n'attache à l'expression « subtilité » aucune nuance péjorative.

Je ne peux donc souscrire à l'affirmation de M. Roques, lorsqu'il déclare que « l'engin » qui, pour moi et pour d'autres, constitue la « signature secrète « d'Alecis » devrait comporter sur chaque point un minimum d'évidence ; [et que] si ce minimum existait, M. Holbrook n'eût pas eu besoin de tant d'esprit pour y suppléer ». Si fait, parce que ce minimum existe et qu'une longue expérience, directe et indirecte, m'a démontré que même les esprits les plus fins et les plus disciplinés ont des moments où tel détail significatif, évident à d'autres esprits, leur échappe ; dès qu'on le leur a

signalé, ils s'écrient : « Ah oui, c'est vrai », etc., etc. Et, si je ne me trompe, tous les lecteurs de cet article se rappelleront maint cas de ce phénomène. En un mot, j'ai tâché de prévoir autant que possible ces moments de compréhension incomplète chez tel ou tel lecteur, comme tout auteur d'une étude comme la mienne a le droit de le faire, même en courant le risque de paraître verbeux, trop « ingénieux », trop impressionné de choses « sans aucune importance réelle », etc. Dans les Conclusions de mon mémoire, j'ai même prédit exactement certaines objections qui, néanmoins, n'ont pas manqué d'être avancées précisément comme si elles n'avaient pas été déjà explicitement prédites et discutées dans le mémoire même.

La vérité ne s'impose pas avec la même « évidence », ni avec le même « minimum d'évidence », à tous les esprits, et ne faut-il pas compter aussi avec les aveugles plus ou moins volontaires [1]. Enfin, ne pourrait-on pas faire observer à M. Roques que ses propres « concordances » ne font que gagner à être libérées de tout contexte et à être examinées non pas à la loupe mais avec la plus grande discrétion possible ? car, comme je tâcherai de le montrer, à une ou deux exceptions près, si réellement ce maximum existe, plus on les scrute avec attention, plus leur « visibilité » s'efface et plus elles se trouvent avoir la valeur plutôt d'une confirmation de ma thèse que celle

---

1. A propos des deux paragraphes ci-dessus, il me semble opportun de citer ici quelques passages tirés de plusieurs lettres qui m'ont été adressées peu de temps après la publication de mon mémoire. (C'est moi qui souligne les mots en italique.)

« You have piled up such an amount of evidence that no one may hereafter doubt that Alecis wrote the farce. *I like your method of approach.* »
(J. F. Willard, Editor of *Progress of Medieval Studies.* 21 Jan. 1929.)

« C'est extrêmement ingénieux, *sans être subtil* ; c'est-à-dire que cela me semble tout à fait décisif ».
(D. Mornet. 2 Nov. 1928.)

« *** and yours is the honour of having solved the problem *in a definitive way* ».
(K. Nyrop. 12 Avril 1929.)

« Vos comparaisons sont *aussi justes que lumineuses*, et aux probabilités vous ajoutez des certitudes ».
(Paul Laumonier. 1 Nov. 1928.)

« I make no pretence to being a mathematician, but there is no need of that, so far as I am concerned, to be convinced of the truth of your contention as to the coincidences between the two poems [les *Faintes* et *Pathelin*]. I don't see how demonstration could be clearer, *save to such as are wilfully blind* ».
(Paget Toynbee. 4 Nov. 1928.)

Faut-il ranger les auteurs de ces déclarations, et d'autres que je ne cite pas, parmi les lecteurs bénévoles (etc.) dont parle M. Roques ?

de la *reductio ad absurdum* que M. Roques leur attribue. En fin de compte, cet ami de la vérité, ainsi que tant d'autres et moi-même, ne peut vouloir apprendre que la vérité. Or, M. Roques ne nie pas que Guillaume Alecis puisse être l'auteur de *Pathelin* ; il dit même que si certaines preuves qu'on lui a récemment annoncées sont bonnes, « elles seront alors les très bien venues. » Non, il se borne à nier que cette paternité ait été démontrée dans mon livre sur *Guillaume Alecis et Pathelin* et, en l'espèce, par les « concordances numériques » auxquelles j'ai attaché tant d'importance, même celle d'une « démonstration définitive ».

Quelle est donc la *reductio ad absurdum* trouvée par M. Roques ? Avant de la soumettre à une analyse, je vais résumer certains faits topiques.

Comme notre Farce est postérieure à *l'ABC des doubles* (1451), ce dernier ne pouvait offrir que les « cinq ou six cas d'un parallélisme de situations, d'idées, et même de sons », que j'ai signalés dans mon mémoire et « qu'il serait difficile de méconnaître » ; naturellement, aucune allusion à *Pathelin*, aucune concordance numérique — pas même toute fortuite —, entre les 1284 vers de *l'ABC* et les vv. 1-1284 de la Farce ; ou, en tout cas, dans les 918 vers qui précèdent la lacune révélée par *ravezeie* : *ayst*.

Le *Debat de l'Omme et de la Femme*, 212 vers (composés après 1461, et probablement après 1464), paraît devoir à *Pathelin*, plutôt que lui avoir prêté, un double parallélisme d'expression, sans concordance numérique.

Le *Martyrologue* (516 vers, composés après 1461) est plein de « banalités » satiriques, mais il ne m'a semblé offrir aucun rapprochement important.

Le *Passe Temps de Tout Homme et de Toute Femme* (516 vers, composés en 1480) est une traduction assez libre du *De Contemptu Mundi* d'Innocent III. Ici, Alecis paraît avoir emprunté à *Pathelin* plusieurs parallélismes d'idées, de situations, et même de sons ; mais il n'y a aucune concordance numérique entre ces deux pièces.

Le *Passetemps des deux Alecis freres* (316 octosyllabes, où il manque un quatrain), malgré sa brièveté, peut « compter » ; car, pour citer ma Conclusion (*G. A. et P.*, pp. 27-28), c'est une des pièces où Alecis a pris la peine (facile à prendre dans une pièce non entravée par aucune nécessité de développer ses pensées dans une suite vraiment logique) de joindre à des correspondances d'idées, de situations, etc., des concordances numériques, au moins deux fois sur trois comme total.

Le *Blason de Faulses Amours* (1520 vers) offre cinq rapprochements sûrs, comportant deux concordances numériques.

Les nombreux passages topiques ainsi indiqués sont accompagnés de commentaires où, à plusieurs reprises, je rappelle au lecteur qu'il s'agit d'une série constituée par différents écrits du même auteur et, qu'en chaque partie de cette série, il faut décider si, oui ou non, tel rapprochement est accompagné d'une concordance numérique ; je lui rappelle aussi que toute concor-

dance qu'il a admise comme certaine, doit compter — bien entendu, dans un calcul compréhensif. M. Roques ne m'a donc pas interprété tout à fait correctement en disant (p. 88) que « M. Holbrook paraît faire assez bon marché des autres œuvres » d'Alecis, c'est-à-dire de toutes excepté les *Faintes du Monde*. Il s'agissait, pour moi, d'un embarras de richesses, non pas de données réellement superflues. J'avais même dit (*G. A. et P.*, 12) : « Il s'ensuit que la longue série de passages que j'aurai tirés des *Œuvres* reconnues d'Alecis (publiées comme telles par Piaget et Picot) constitue une suite de données de même ordre et que cette suite est continue ». Et, à propos du *Blason* (*o.c.* 108) : « je n'ai nullement besoin du *Blason* [qui, en 1926-8, me semblait accroître cet « embarras de richesse »] pour démontrer que l'auteur de notre Farce était Guillaume Alecis ».

*
* *

« A la vérité [écrit M. Roques, p. 89], M. Holbrook ne donne pas une définition nette de la correspondance d'idées qui est à la base des concordances numériques, et il me paraît que cette notion doit rester nécessairement un peu vague ».

Non, et je n'ai même pas eu l'idée de condenser dans les quelques lignes d'une « définition nette » tout ce qu'il y a d'essentiel dans les centaines d'interprétations où j'ai tâché de donner quelque chose de plus utile (et c'était même la seule chose possible), car une « définition nette » aurait forcément renfermé une synthèse correcte de toutes les analyses psychologiques faites pour justifier les vraies bases des concordances numériques. Mais voici un exemple (tiré de mon mémoire, p. 32) qui me semble indiquer avec une clarté suffisante comment une correspondance d'idées, ou de pensées, diffère d'une simple correspondance de « mots » n'ayant aucune valeur:

Le Drapier : mais ceste femme me depiece
de tous poins mon entendement... *Path.* 710-711

De femme fine
Tost en ruyne
L'estat viendra, *etc.* *Blason* 709-711

Ici les deux expressions *ceste femme* et *femme fine*, prises isolément, ne sont que des « mots » ; mais si on les replace dans leur contexte, on voit immédiatement que dans les deux cas il s'agit d'une *femme fine* qui cause une ruine complète — dans le cas de Guillemette, de l'entendement d'un drapier, dans celui de la femme du *Blason*, d'un état. Si la correspondance d'idées était absolument exacte, l'un de ces deux passages reproduirait exactement l'autre. Tels quels, ils offrent une correspondance d'idées incontestable, dont voici les éléments communs : 1 une *femme* 2 *fine* [« fine » ou astucieuse, comme l'est Guillemette] 3 *cause* 4 une *ruine* 5 complète. Il ne s'agit donc pas, ici, d'une

simple rencontre de « mots » mais d'un faisceau d'idées essentiellement identiques dans les deux textes.

Je pourrais prolonger ces commentaires sur la partie abstraite (du moins, préliminaire) de la Discussion de M. Roques, mais à quoi bon ? Mon livre sur Guillaume Alecis et *Pathelin*, ainsi que cette Discussion, est à la portée de tout le monde et je passerai maintenant à ce qui me paraît constituer le fond même de la *reductio ad absurdum* qui semble si concluante à M. Roques, mais qui me semble, à moi et à d'autres, offrir aux esprits logiques plutôt une confirmation de la thèse que M. Roques croit avoir démontrée « non recevable ».

A un moment qu'il ne nomme pas (entre 1928 et l'été de 1932), M. Roques a eu la bonne idée d'appliquer aux « douze » concordances numériques signalés comme sûres, *ou* comme possibles, dans mes commentaires sur les quelque 96 rapprochements de la série *Pathelin-Faintes du monde* un *test* de la validité de mon calcul. Ce *test* consiste à chercher, d'abord entre le *Roman de la Rose* et *Pathelin*, ensuite entre les *Faintes du Monde* et le *Tartuffe*, des correspondances d'idées accompagnées de concordances numériques assez nombreuses et assez convaincantes pour fournir une *reductio ad absurdum* de mes « douze » concordances, qui ne peuvent être qu'illusoires si l'on admet le bien fondé d'un nombre suffisant des siennes. Après certaines autres fouilles dont il n'a pas voulu profiter, M. Roques a été encouragé « à tenter une double expérience. Prenant pour base les 880 vers des *Faintes* et les 880 premiers vers de *Pathelin*, j'ai fait [dit-il] une lecture parallèle, — c'est un bien singulier exercice ! — de ces deux textes avec les 880 premiers vers de deux autres textes, l'un antérieur, l'autre postérieur, de deux siècles, ce qui élimine, je pense, toute probabilité d'imitation intentionnelle ». Puisque (chronologiquement) l'auteur de *Pathelin* aurait pu imiter Guillaume de Lorris, comme l'auteur des *Faintes* a « imité » *Pathelin*, et que Molière aurait pu « imiter » l'un ou l'autre de ces prédécesseurs (comme, en effet, il a « imité » d'autres auteurs), la fin des quelques lignes que je viens de citer constitue un *non sequitur* dû, je pense, à la hâte de M. Roques ; pourtant, son contexte, comme celui de Guillaume de Lorris, d'Alecis, et de Molière, révèle sa vraie pensée et son but : *la reductio ad absurdum* en question, car il est évident que Guillaume de Lorris, n'est pas l'auteur de *Pathelin* (ou vice versa), que Molière n'est pas l'auteur des *Faintes du Monde*, etc.

Étudions maintenant les quatorze rapprochements qui, à l'avis de M. Roques offrent un nombre suffisant de correspondance d'idées, accompagnées de concordances suffisamment exactes (à l'avis de M. Roques), pour écarter — non, simplement pour *paraître* écarter, de la même façon que les miennes, toute probabilité d'un Jeu du Hasard. En un mot, si le *test* appliqué par M. Roques n'a pas manqué son but, toutes les bases de ma « démonstration définitive » s'écroulent ou s'évanouissent en fumée ou, littéralement, toutes les concordances numériques que j'ai signalées si minutieusement entre *Pathelin*

et les *Faintes du Monde* (et, en même temps, toutes celles, moins nombreuses, que j'ai signalées entre cette Farce et d'autres œuvres d'Alecis) peuvent être ou sont de pures coïncidences, explicables dans les quatre ou cinq ou six cas (« quatre au moins ») admis par M. Roques comme provenant de la « banalité » des idées en question.

Or, M. Roques n'a pas tenté de donner une « définition nette » (ou autre) de ce qu'il entend par « banalité », quoi qu'il attache à cette expression une importance facile à admettre si l'on ne s'en tient qu'à des impressions personnelles de ce qui constitue une idée « banale » et M. Roques paraît avoir oublié qu'au XVe siècle (comme en d'autres temps) il a dû exister des milliers et des milliers d'idées « banales », formées par un nombre de « mots » relativement très petit, et que plus ces idées « banales » sont nombreuses, moins il y a de probabilité que telle ou telle d'entre elles puisse se rencontrer dans un poème donné — à plus forte raison, deux ou plusieurs d'entre elles aux mêmes points dans deux poèmes donnés. Dans la formule qui termine mon raisonnement mathématique (qui est aussi exact, aussi « impeccable », aujourd'hui qu'en 1928, et qui, je pense, continuera à être aussi exact en 2032 qu'en 1932), le « nombre de pensées différentes possibles dans un vers quelconque » est représenté par n. La « banalité » de telle pensée, comparée avec telle autre pensée, ne peut être pesée que dans une balance particulière, mais si l'on admet que les proverbes, les dictons, ou la plupart des pensées que Guillaume Alecis se trouve avoir cousus ensemble dans ses *Faintes*, sont « banals », néanmoins on ne rencontre pas tel proverbe, etc. dans n'importe quel livre, et en même temps d'autres, qu'on a déjà rencontrés, à peu près sous la même forme et faisant partie dans chaque livre de deux séries d'idées communes aux deux livres, quel que soit l'ordre de ces idées dans chaque série. Mais ne voulant pas sembler chicaner M. Roques et comme il est évident que les *idées* « banales » sont énormément plus nombreuses à toutes les époques que les simples « mots » qui les composent, je couperai court à cette partie de ma discussion, car le moment est venu de citer et d'analyser toutes les quatorze « concordances numériques », évidemment non intentionnelles, qui constituent la supposée *reductio ad absurdum* en question. Dans tous les cas je citerai exactement le texte authentique du passage allégué, en rétablissant, à l'occasion, entre [ ], le contexte, parfois omis par M. Roques. Toutes les formes en *italique* le sont également dans les citations de M. Roques.

	Rose		*Pathelin*
a)	Qu'el *sembloit* bien chose vilaine ;	165	En ce païs n'a, ce me *semble*,
	Bien *sembloit* estre d'afiz pleine	166	lignaige qui mieulx *se resemble*

Ici, les mots soulignés par M. R. ne sont que des « mots ». Si *R* 165-6 et *P* 165-6 parlaient tous les deux d'une ressemblance d'individus appartenant à la même famille ou au même groupe, il y aurait une correspondance d'idées ou de pensées. Ils pourraient même, respectivement, affirmer et nier la ressem-

blance, ce qui constituerait une correspondance par antithèse, comme les deux refrains opposés du *Debat* d'Alecis : [L'Omme] « Bien eureux est qui rien n'y a » (v. 4, 12, etc.) — [La Femme] « Maleureux est qui rien n'y a » (v. 8, 16, etc.). Et si chaque auteur (*R* et *P*) limitait la ressemblance à un seul pays, la correspondance serait double. Nulle part dans mon livre (*G. A. et P.*) je n'ai admis un rapprochement aussi « ténu » que celui-ci, pas même dans les rapprochements que j'ai explicitement qualifiés de « ténus ». Ces deux dernières remarques doivent s'appliquer à tous les autres cas où il n'y a qu'une ressemblance ou identité de formes sans aucune correspondance d'idées ou de pensées, ou aucune qui soit évidente à plus d'un lecteur.

Rose		*Pathelin*
[Après fu pointe Covoitise;	169	
C'est cele qui les genzatise	170	
De prendre et de neient doner,	171	[Quel vaillant bachelier c'estoit !
E les grans avoirs aüner ;]	172	le bon preudomme,] et si *prestoit*
b) C'est cele qui fait a usure	173	ses denrees qui les vouloit.
Prester mainz [por la grant ardure	174	
D'avoir conquerre e assembler.]	175	

« Le bon preudomme » de la Farce « prestoit » (172) ses marchandises (les donnait à crédit) à tout le monde. « Covoitise » fait « prester » (174) « a usure » de l'argent par « mainz » qui s'acharnent à s'enrichir. « Prestoit » et « prester » représentent le même *mot*, non pas la même *idée* ou partie de la même idée, et ils sont séparés par le v. 173, qui d'ailleurs n'exprime rien de commun aux deux poèmes (*R* et *P*). Si, par exemple, *R* 172-3 et *P* 171-3 (ou vice versa) parlaient tous les deux de gens qui donnent leurs marchandises à crédit, même si la *Rose* parlait de gens qui refusent de faire ce que fait volontiers « le bon preudomme » de la Farce, la ressemblance (par antithèse) mériterait d'être signalée. Les vers ci-dessus cités distribuent de deux façons numériquement différentes des idées où je ne trouve aucune espèce de correspondance.

Si, dans sa série *Rose-Pathelin*, M. Roques avait pu faire le rapprochement suivant, il aurait eu ici l'embryon d'une correspondance d'idées et une concordance numérique :

E les *granz avoirs* aüner. *Rose* 172

Tel dit : « Je doy, je le confesse »,
Qui n'a jamais *argent comptant*. *Faintes* 171-2

Mais l'embryon d'une correspondance d'idées ne suffit pas, ni une simple identité (ou ressemblance) de « mots ». Notons bien ce que M. Roques souligne dans tous les rapprochements suivants.

c) C'est cele qui semont *d'embler*	176	Pleust a Jhesucrist que le pire	
Les larrons e les ribaudiaus ;	177	de ce monde luy resemblast !	
Si est granz pechiez e granz diaus	178	on ne *tollist* pas ne *n'emblast*	
Qu'en la fin maint en covient pendre ;	179	l'ung a *l'aultre* comme l'en fait.	
C'est cele qui fait *l'autrui* prendre,	180		
Rober, *tolir* e bareter...	181		

Ici, comme dans d'autres cas, les italiques de M. Roques suffisent d'elles-mêmes à réduire à zéro la valeur de son rapprochement. Une certaine correspondance de pensées est incontestable, mais *embler* (*R* 176) doit sauter bien trop loin pour en arriver au v. 178 de *Pathelin*, et les *larrons* etc. de *R* 177-9 n'ont rien à voir avec le contenu de *P* 177-9 (ni même de *P* 176-9) ; en outre, le contenu de *P* 178-9 s'arrête brusquement avec le v. 179, tandis que celui de *R* 180-1 ne fait que commencer au v. 180. (La virgule que M. Roques met après *pendre*, *R* 179, remplace le point et virgule de Langlois). Les six vers de la *Rose* expriment trois pensées faciles à distinguer les unes des autres, comme le fait Langlois : 176-7, 178-9, 180-1 ; aucune de ces paires de vers n'exprime une pensée ressemblant à celle qu'expriment les vers portant les mêmes numéros dans *Pathelin*. Si on pouvait jongler un peu avec les numéros ci-dessus, peut-être pourrait-on trouver une certaine correspondance entre *R* 176-7 et *P* 178-9, ou entre *R* 180-1 et *P* 178-9. En réalité, le décalage saute aux yeux. Les « étoiles » ne se touchent pas et je suis obligé de conclure que, malgré le Tableau schématique de mon *Guillaume Alecis et Pathelin* (p. 55 et ss.), ou bien M. Roques a perdu de vue ma définition d'une « collision », quoiqu'il la cite (pp. 89-90) et semble l'accepter, ou bien il a décidé, pour les besoins de la cause, d'adopter un système de concordances numériques plus élastique. Ici, la seule *idée* qui justifie un rapprochement se trouve aux vv. 178-9 de *Pathelin*, où il n'y a rien de commun avec 178-9 de la *Rose*.

Rose		*Pathelin*
d) Tant par estoit *descoloree*	201	[je le voy bien,] car la *couleur*
[Qu'el sembloit estre enlangoree ;]	202	m'en plaist trestant [que c'est douleur]

Aucun de plusieurs rapprochements que mon mémoire (*passim*) qualifie explicitement de « ténus » (qu'on y ajoute, si l'on veut, deux, ou même trois ou quatre des « douze » concordances numériques) n'atteint la ténuité extrême de celui-ci. Je ne m'étonne pas que M. Roques se soit abstenu, ici et ailleurs, de tout commentaire sur ces fragments de pensées ; toute l'« ingéniosité » dont il parle ne m'aurait jamais amené à offrir un rapprochement pareil. La *couleur* d'un drap de Rouen plaît *trestant* à notre Avocat *que c'est douleur* ; l'image d'Avarice, « vert comme une cive », mais *descoloree*, ne ressemblait qu'à une pure abstraction (Avarice), n'était pas un drap et ne plaisait à personne.

Rose		*Pathelin*
e) *Cote* avoit viez e derompue,	208	
Come s'el fust as chiens remese;	209	Il m'en fault avoir une *cotte*,
Povre estoit la *cote* e esrese *etc.*	210	[bref, et a ma femme de mesme.]

Si l'auteur de *Pathelin* avait pu prévoir et voulu satisfaire les exigences de M. Roques, ce sont les vv. 30-31 de sa Farce qui auraient porté le numéro, plutôt les numéros, 208-210 et alors il y aurait eu non seulement une correspondance d'idées mais encore *presque* une concordance numérique « suffisante »

[Iert ele povrement vestue :]	
Cote avoit viez e derompue,	208
Come s'el fust as chiens remese;	209
Povre estoit la cote e esrese *etc.*	210
noz robbes sont plus qu'estamine	30
reses, et ne povons savoir *etc.*	31

Et, immédiatement au-dessus de ces deux passages, il y a encore une correspondance d'idées, car l'image d'Avarice

Chose sembloit morte de fain,	203
Qui vesquist solement de pain,	204

et que dit Guillemette ?

nous mourons de fine famine,...	29

Voilà deux rapprochements qui (comme ceux de mon mémoire, *passim*) ne se limitent pas à un simple « mot » dénué de tout contexte topique, comme l'est ce *cote* que M. Roques trouve suffisant.

Rose		*Pathelin*
f) Mout la *resembloit* bien l'image,	418	
Qui faite fu a sa *semblance*; *etc.*	419	que *resemblez* vous bien de chiere
	420	et du tout a vostre bon pere !

L'image de Papelardie (l'Hypocrisie) lui ressemblait *mout bien*. Dans la Farce, c'est un drapier qui, selon Pathelin, ressemble de tous points à un autre drapier, son *bon pere*. Il s'agit dans les deux textes de deux ressemblances complètes ; mais, dans la *Rose*, il est question de la *semblance* d'une image à une chose qui ne peut avoir aucune existence concrète, tandis que, dans la Farce, la ressemblance existe entre deux êtres humains (père et fils). Si les vv. 419-420 de *Pathelin* avaient été 418-9, ce rapprochement aurait peut-être autant de valeur que les deux ou trois de mes « douze » (entre *Pathelin* et les *Faintes*) que je n'y ai signalés et admis que sous bénéfice d'inventaire.

	Rose		*Pathelin*
g)	*Veoir la* m'estuet [, car je cuit	628	Helas! venez *le veoir*, [beau sire :
	Que bele est cele compaignie		il est si tresmal pacient !]
	etc.]		

Il faut bien que si l'on *voit* on voie quelque chose. Guillaume de Lorris tient à voir la belle compagnie de Deduit ; Guillemette invite le Drapier à venir voir son mari malade. Cette correspondance d'idées, si ténue soit-elle, me paraît avoir à peu près la même valeur que, par exemple, la neuvième des douze que j'ai signalées entre *Pathelin* et les *Faintes* (*G. A. et P.*, p. 105 ; Roques, Discussion, p. 93), parce que quelqu'un qui pleure *a chaudes larmes* — Guillemette : *mais pleureray a chaudes larmes* (*P* 496) — bien entendu, feintes, et qui doit dire « Helas ! » etc. (*P* 474), *peut* être comparé à Tel du distique :

> Tel en plourant a souspiré
> Qui moult a perdu de ses lermes. *Faintes* 496.

Mais j'appliquerai au rapprochement *g* de M. Roques exactement le même genre de critique que celle que M. Roques (à tort ou avec raison) applique à la neuvième des « douze » concordances en question (un des cas que j'ai signalés moi-même comme douteux, *o. c.*, p. 71) : « Mêmes éléments d'expression, situation toute différente (larmes de deuil : larmes d'imploration), concordance répartie sur deux vers ». Si cette répartition n'est pas admissible dans un cas qui m'a semblé à moi-même douteux, il ne reste de vraiment commun que deux « mots » (*larmes* : *lermes*) et ce rapprochement s'évanouit en fumée comme *a*, *d*, *e* et *f*, dans la première série de M. Roques ; je ne reviendrai pas sur les décalages de *b* et de *c*, etc.

Entre *Pathelin* et les *Faintes*, M. Roques admet « six concordances peut-être, ou cinq, ou quatre au moins » (p. 93). Je me demande si d'autres lecteurs des sept rapprochements — *a-g* — que je viens d'analyser auront assez d'ingéniosité pour en trouver au moins un qui soit complètement convaincant.

Or, les six ou cinq, ou au moins quatre, concordances ainsi admises par M. Roques, à son corps défendant, sont fournies par la Farce qui, selon lui, peut bien être l'œuvre d'Alecis (quoique selon lui, cela reste à démontrer) et par un poème, les *Faintes*, universellement accepté comme une œuvre d'Alecis et ayant *Pathelin* (qui y est même nommé) comme une source fréquente et évidente. Si M. Roques a raison de dire : « Jamais une image vigoureuse, jamais un mot savoureux de *Pathelin* ne se retrouve dans les passages parallèles des *Faintes*, même quand l'image ou le mot sont connus ailleurs de Guillaume Alecis », (p. 94), on peut lui rappeler d'autres ouvrages didactiques où tel autre auteur médiéval (par exemple, Dante et Boccace) n'arrive presque jamais par la vigueur de ses images, etc., à la hauteur de ses œuvres non didactiques. Les *Faintes* sont une compilation d'épigrammes et

de proverbes, généralement pleins de verve et souvent « banals », comme tous les proverbes et comme beaucoup d'épigrammes. Les *Faintes* sont aussi un commentaire auquel *Pathelin* a fourni un grand nombre d'exemples. Le *Roman de la Rose* aurait dû jouer lui aussi le rôle d'une sorte de commentaire sur *Pathelin* pour fournir à M. Roques autant de parallélismes que les *Faintes*, ou davantage, y compris (fortuitement) un certain nombre de concordances numériques réelles — au moins une qui fût tout à fait convaincante ; deux ou trois, pour la première partie de *sa reductio ad absurdum*, auraient suffi, et la seconde partie de cette *reductio* m'aurait semblé superflue. A mon avis, la moisson qu'il a recueillie dans le vaste champ où il pouvait la chercher n'a aucune ressemblance réelle à celle que nous a fournie le minimum (« au moins quatre ») admis, à son corps défendant, par M. Roques, qui a le même droit que d'autres critiques, peut-être plus bénévoles, de nommer tel ou tel minimum ou maximum.

*
* *

Passons au *Tartuffe*, utilisé pour la seconde partie de la *reductio ad absurdum*. Ici encore, quand il le faudra, je replacerai les citations dans leur contexte pour en mieux faire apparaître le véritable sens.

b)

L'autre semble *en Dieu tout ravy*
Qui est ung tresfort ypocrite. *F* 117-8

On sait qu'Orante mène une vie exemplaire,
Tous ses soins vont au ciel ; [etc.] *Tart.* 118-9

F 117 correspond à *Tart.* 118-9. *Tart.* 119 n'est qu'une variante de *Tart.* 118. Or, Mme Pernelle nomme « Orante » simplement comme une personne sincèrement dévote. Ce n'est que plus tard que Dorine la démasque comme une hypocrite. L'antithèse exprimée par *F* 118 ne correspond donc à rien dans *Tart.* 118-9, et *F* 117 devrait être changé en **F* 118 (plus exactement, en **F* 119) pour fournir une concordance numérique réelle.

i)

Tel dit : « Je jeune, mon sieur »,
Qui *souppera* premier qu'il couche. *F* 235-6

Le soir, elle eut un grand dégoût.
Et ne put au *souper* toucher à rien du tout. *Tart.* 235-6

Les deux « mots » en italique ne sont pas ce que j'appelle une idée ou une pensée ; ils font partie, tous les deux, de deux pensées qui n'ont aucune ressemblance. J'ajouterai que cet exemple vaut bien mieux que telle ou telle « définition nette » de ce qui constitue une correspondance d'idées.

j)
Tel voit a *sa femme* colier
Qu'elle a conquis en amourettes ; . . . *F* 301-2

Je vois qu'il reprend tout, et qu'à *ma femme* même
Il prend, pour mon honneur, un intérêt extrême. *Tart.* 301-2

Dans les *Faintes*, il n'y a pas de contexte explicatif ; mais on peut *supposer* qu'il s'agit d'un mari trop stupide pour savoir d'où vient le collier ; il est donc (probablement) un mari trompé « cocufié » par quelqu'un d'assez riche pour offrir à cette *femme* de Tel le collier en question. Tartuffe (qui est un « gueux ») a donné l'argent d'Orgon aux pauvres, mais il n'a rien donné à Elmire et, aux yeux d'Orgon, il est aussi loin que possible de toute *amourette*. Pour attacher à *Tart.* 301-2 quelque idée de ce genre, il faut que le lecteur ou le spectateur ait retenu et que maintenant il réinterprète (comme nous interprétons le distique d'Alecis) *Tart.* 84, où Dorine dit : « Je crois que de Madame [Elmire] il est, ma foi, jaloux. » Elmire n'a rien « conquis », ne conquerra rien, et ce n'est qu'au IIIe acte (899 ss.) que l'intérêt extrême que Tartuffe prend pour l'honneur d'Orgon commence à prendre la forme des *amourettes* de la *femme* des *Faintes*. Les simples « mots » *sa femme* et *ma femme*, soulignés par M. Roques, ne justifieraient aucun rapprochement ; les idées ou pensées communes se limitent à ce qu'il peut y avoir de commun entre un amant qui fait cadeau d'un collier à la femme d'un homme (Tel) dont nous savons seulement qu'il le lui voit posséder ou porter, et, d'autre part, un mari qui constate (ou croit) ce qu'Orgon « voit » ou croit voir. Si l'on exerce assez d' « ingéniosité », ce qu'il y a, ou qu'il peut y avoir, de commun entre *Faintes* 301-2 et *Tartuffe* 301-2 vaut peut-être tout autant que divers rapprochements que mon *Guillaume Alecis et Pathelin* qualifie de « ténus », y compris deux ou trois de ceux qu'accompagne une concordance numérique — par exemple, le 3e, le 9e et le 10e —, qui, bien entendu, ne « compte » que si l'on a admis comme réelle une correspondance d'idées ou de pensées (non pas de « mots »).

k)
Tel *se repute homme* de bien
[Qui vouldroit bien d'autruy l'office]. *F* 473-4

Quoi ? se peut-il, Monsieur, qu'*avec l'air d'homme sage*
[Et cette large barbe au milieu du visage,
Vous soyez assez fou pour vouloir... ?] *Tart.* 473-4-5

Ici, *se repute* correspond vaguement à *avec l'air* ; M. Roques paraît avoir oublié de souligner *de bien* ; cependant, même si on le souligne, il n'y a aucune correspondance d'idées entre ce qui est dit de ce Tel d'Alecis, qui *se repute homme de bien*, mais qui convoite *d'autruy l'office*, et un homme (Orgon) qui, malgré son air de sagesse peut être (ici il faut sauter un vers !) *assez fou*, etc. Un *homme de bien* n'est pas du tout la même chose qu'un *homme sage*.

Je ne m'étonne pas que M. Roques lui-même n'attache que très peu d'importance à ce rapprochement *k*, ni qu'il ait admis (p. 90) la validité de la concordance suivante, ainsi que celle de cinq autres (4, 5, 7, 8, 9), entre *Pathelin* et les *Faintes* :

Qu'estoit ce ung bon marchant et saige ! *P* 123

Tel est renommé bien saige homme
Qui en effect [en réalité] n'est qu'une beste. *F* 123-4

Si cela semble exiger un commentaire, voir *Guillaume Alecis et Pathelin*, pp. 41-41 (et 42-44).

l)
Tel fait chiere d'homme joyeux
Qu'il n'a plus dolent en *la feste*. *F* 565-6

Et, je lui ferais voir bientôt après *la fête*
Qu'une femme a toujours une vengeance prête. *Tart.* 564-6

Ici encore, rien qu'une simple ressemblance verbale : deux « mots » identiques dans deux vers différents (566, 565). « Tel [qui] fait chiere d'omme joyeux », tout en étant *dolent*, — nous ne savons pas pourquoi —, ne ressemble en rien à la nouvelle mariée qui, bientôt après *la fête* de son mariage, « a toujours une vengeance prête. » Par contre, une correspondance convaincante d'idées ou de pensées est signalée, pour ce distique des *Faintes*, dans mon mémoire (p. 74) :

Saincte Marie !
De quoi cuidez-vous que je rie ?
il n'y a si dolent en la feste. *Path.* 783-5

Si les vers 785-6 de *Pathelin* pouvaient être numérotés *565-6, il y aurait non seulement une double correspondance d'idées (*omme joyeux* et *je rie*, suivie de l'antithèse *dolent en la feste*) mais encore une concordance numérique exacte (une « collision concentrique »). Tel quel, ce rapprochement *l* n'a d'autre valeur que celle de confirmer d'autres données relatives à l'*influence* sur Alecis de la Farce dont j'ai tâché de démontrer qu'il est l'auteur.

m)
Tel a le bruit d'estre *bien riche*
Qui quitte n'a pas ung tournois. *F* 641-2

Le parti de soi-même est *fort avantageux* :
Monsieur Tartuffe ! oh ! oh ! [n'est-ce rien qu'on propose ?]
Tart. 640-1

Comme c'est là un des six rapprochements auxquels M. Roques attache plus d'importance que celle d'une simple ressemblance de « mots » — ainsi que dans les cas *b*, *c*, *f*, *h*, *j* (p. 98) —, poursuivons nos analyses. Tartuffe n'a pas *le bruit d'estre bien riche* et, dans le contexte des deux vers cités par M. Roques,

il ne s'agit pas de sa pauvreté non plus. « Le parti [le mariage en question] de soi-même est fort avantageux » parce que (selon Dorine) Tartuffe « ne se mouche pas du pié » (643), que « ce n'est [ne serait] pas peu d'honneur [pour Mariane] que d'être sa moitié » (644), etc. Ainsi ce n'est pas moi, mais Dorine, qui, en ajoutant ce qui manque au fragment cité par M. Roques, a démontré exactement quel sens il faut attacher à « fort avantageux », etc., et qui m'aide à démontrer que *Faintes* 641-2 et *Tartuffe* 640-1 n'ont rien de commun.

n) Tel en beau sépulcre *repose*
Qui n'a pas son âme *en repos*. *F* 871-2

Non, non, c'est moi qui vais vous laisser *en repos*,
[Et je n'ai seulement qu'a vous dire deux mots.] *Tart.* 871-2

Ce dernier rapprochement n'offre, à son tour, que deux « mots », de la même famille, dans le même vers (*F* 871 — *T* 871), et deux expressions identiques (*en repos*) dans deux vers différents (*F* 872 — *T* 871). Il n'y a aucune correspondance d'idées ; d'ailleurs M. Roques lui-même (p. 98) ne paraît vouloir signaler, dans ses rapprochements *a*, *d*, *e*, *g*, *i*, *k*, *l*, et *n*, autre chose que des ressemblances purement verbales. C'est donc à ses rapprochements *b*, *c*, et *f* de la série *Rose-Pathelin*, et à *h*, *j*, et *m* de la série *Faintes-Tartuffe* que M. Roques attache assez de validité comme correspondance d'idées, accompagnée (croit-il) de concordances numériques suffisantes, pour établir la *reductio ad absurdum* qui est le but de toute sa Discussion.

« L'on pourra comparer [dit-il (p. 98)] mes deux listes à celle de M. Holbrook [c'est-à-dire, je suppose, à la liste reproduite sans mes commentaires, mais presque exactement, par M. Roques]. Je pense [continue-t-il] que, tout compte fait, on ne trouvera pas beaucoup plus de banalités dans les concordances que j'ai constatées que dans celles qui « lient » les *Faintes* et *Pathelin*, peut-être y trouvera-t-on plus d'exactitude dans les concordances numériques. Et si l'on estime que ces concordances entre des œuvres d'époques très différentes portent, plus que d'autres, sur des mots plutôt que sur des idées (voir cependant les concordances *b*, *c*, *f*, *h*, *j*, *m*), il faut se souvenir que les voisinages d'idées entre *Pathelin* et les *Faintes* étaient facilités, outre le rapport de sujet et de temps, par le fait que Guillaume Alecis a connu la farce et y a pris des types pour sés « faintes ». »

« D'ailleurs, [demande-t-il] à nous en tenir à la question de probabilité, qui pourrait affirmer que la rencontre de mots identiques est plus facile, plus naturelle, plus probable que celle de pensées analogues, ou encore que la rencontre de mots identiques est plus facile, etc., dans des pensées diverses que dans des pensées analogues [?]. »

Comme je l'ai déjà dit, M. Roques ne donne pas une « définition nette » de ce qu'il entend par « banalite ». D'ailleurs ma formule mathématique —

$P = \frac{1}{n^a} \cdot \left(\frac{n-1}{n}\right)^{k-a} =$ (approximativement) $\frac{1}{n^a}$ — comporte comme élément de calcul « le nombre de pensées différentes possibles dans un vers quelconque » (dans un vers donné), que ces pensées soient banales ou non. La banalité ne saurait vicier ici la valeur du raisonnement mathématique. En ne retenant que quatre concordances numériques comme valables, leur chance de se produire s'exprime par la fraction $\frac{1}{8.100.000.000}$.

Si les « mots » de n'importe quelle langue n'étaient pas plus « banals » que les idées ou les pensées (« banales » ou non) qu'on peut former en combinant ces « mots », tout dictionnaire pourrait contenir non seulement la plupart des « mots » de cette langue mais aussi la plupart des idées que ces « mots », en réalité, ne peuvent exprimer que si on les combine ; mais la création de pensées ou d'idées nouvelles (« banales » ou non) est énormément plus fréquente que la création de « mots » nouveaux, et il est évident que toute combinaison de mots pour produire une idée a moins de chance de se trouver à un point donné (par exemple, de tel ou tel poème) que la présence au même point de tel ou tel des éléments verbaux qui la composent.

Il est évident aussi que « sans grands frais d'ingéniosité » M. Roques aurait pu trouver, dans d'autres poèmes, d'autres passages ou d'autres fragments ayant à peu près le même caractère que les quatorze passages ou fragments que ses recherches lui ont permis de tirer du *Roman de la Rose*, des *Faintes du Monde*, et du *Tartuffe*, pour lui fournir la *reductio ab absurdum* visée. Mais, en réalité, M. Roques n'a offert, avec conviction, que six paires de passages ou de fragments (trois dans chaque série) comme concluantes (« mais je m'en suis tenu aux faits les plus apparents »). Or, n'ayant moi-même d'autre but que la vérité (aussi complète que possible), si, après avoir bien examiné mes analyses des quatorze pièces justificatives de M. Roques (*a* — *n*), les lecteurs « bénévoles » chez qui mon *Guillaume Alecis et Pathelin* a créé l'état d'esprit favorable à l'attribution en question se trouvent obligés de rejeter ma démonstration par l'application d'un calcul, je dirai : tant pis pour moi. On a vu pourquoi je ne puis accepter comme complètement probant, et par conséquent digne d'être compté, aucun des rapprochements qui constituent, à l'avis de M. Roques, une base suffisamment solide, et je ne puis voir dans l'identité ou la ressemblance de certains « mots » (soulignés par M. Roques) rien de parallèle à certaines ressemblances verbales, peu nombreuses, que j'ai signalées dans mes commentaires sur la série de Concordances Numériques (*G. A. et P.*, pp. 41-90, *passim*, et 103-5) dont M. Roques, chez qui mon mémoire n'a évidemment pas créé un état d'esprit favorable à l'attribution en question, admet « six... peut-être, ou cinq, ou quatre au moins » (p. 93). Quatre suffisent.

*
* *

Désirant m'en tenir strictement à la question qui fait le sujet de cette discussion, je ne m'occuperai pas ici de ces « preuves nouvelles pour l'attribution de *Pathelin* à Guillaume Alecis », auxquelles M. Roques fait allusion à la fin de sa discussion. Je dirai cependant que si ces « preuves nouvelles » doivent réussir à convaincre des esprits qui persistent encore dans leur scepticisme, je m'accorde volontiers avec M. Roques pour dire qu'elles seront « les très bien venues ».

Richard T. Holbrook.

II

Je ne puis que renvoyer à ma discussion (ci-dessus, pp. 88-99) : je pense y avoir suffisamment répondu par avance aux objections, prévues, de mon ami Holbrook.

Toute la thèse de M. Holbrook dépend de la solution de cette unique question : des « concordances numériques » (de *mots* ou d'*idées*, l'appréciation de la ressemblance d'idées étant subjective et le plus souvent arbitraire) sont-elles possibles sans intervention d'une volonté ? C'est cette question primordiale qui devait être examinée et que je me suis enfin décidé à poser publiquement parce que personne ne paraissait résolu à l'aborder de front ; j'ai montré que de telles concordances se produisent spontanément : je n'ai rien à changer à mes conclusions.

Mario Roques.

COMPTES RENDUS

A miscellany of studies in romance languages and literatures presented to Leon E. Kastner..., edited by Mary Williams and James A. de Rothschild ; Cambridge, W. Fletcher, 1932 ; gr. in-8, xii-576 pages, avec portrait.

M. Leon E. Kastner, professeur de langue et littérature françaises à l'Université de Manchester, est un vétéran de l'enseignement français et roman dans les Universités anglaises ; ses collègues de tous pays, ses élèves, ses amis ont voulu lui témoigner leur reconnaissance pour l'aide qu'il a donnée à nos études depuis plus de trente ans, aussi bien que leur affectueuse estime ; les collaborateurs de la *Romania*, en apportant en très grand nombre leur contribution à ce recueil, ont suffisamment montré de quel cœur nous nous associons à l'hommage rendu à M. Kastner.

La table de ce beau volume réunit quarante-neuf études qui ont été imprimées dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs ; elles sont consacrées, pour la plupart, à la littérature ou à la langue françaises, mais dix-huit traitent de sujets trop modernes pour que nous les signalions ici.

P. 1-8. Ivor Arnold. *The* Brut *tradition in the english manuscripts*. M. A. qui prépare une édition du *Brut* de Wace examine ce que les mss. de cette œuvre conservés au Collège of Arms (1), au British Museum (4), et à la cathédrale de Lincoln (1), nous enseignent sur la tradition du texte par comparaison avec l'édition de Leroux de Lincy, fondée comme on le sait sur le ms. Cangé 27 avec compléments tirés surtout du Cangé 73. Cette comparaison montre que le Cangé 73 présente une excellente tradition ; les mss anglais donnent cependant, en petit nombre, des suppléments qui s'accordent avec le texte de Geoffroi de Monmouth. — P. 9-21. A. T. Baker, *An episode from the anglo-french life of St. Modwenna*. M. Baker avait entrepris avec Suchier une édition de la vie de sainte Modwenna, et, nous dit-il, cette édition est maintenant prête depuis longtemps, mais ne paraît pas, faute d'éditeur ; à la vérité, il s'agit d'un texte très étendu (plus de 8000 vers), il n'en serait pas moins fâcheux que le travail de M. B. restât inédit ; en

attendant, le fragment publié ici (356 vers) vient heureusement s'ajouter aux 112 vers publiés par Suchier dans sa dissertation de 1875 sur la *Vie de saint Auban*. La *Vie de sainte Modwenna* est une œuvre insulaire, mais d'un caractère anglo-normand assez peu prononcé ; elle est traduite d'un texte latin que nous possédons et que M. B. reproduit pour la partie correspondante à l'épisode publié de la version française. Le trait le plus frappant de la *Vie* française est qu'elle est écrite en quatrains monorimes d'octosyllabes, forme rare qui se rencontre cependant aussi dans la *Vie de s. Edmond* (Angleterre, fin XIIe s. ; cf. *Hist. litt.*, XXXIII, 346). — P. 22-37. Paul Barbier, *Un nouveau nom des Basques ; le radical du basque* bide « *route* » *dans le vocabulaire du français et des dialectes de la France ; un radical bid-*. L'on ne donnera pas sans doute ce titre comme un modèle de concision, et les rédacteurs de bibliographie en éprouveront quelque embarras ; mais il reflète la complexité de l'article de M. B., que je vais essayer de résumer. L'a. fr. *bidau* « merçenaire, homme de troupe légére et irrégulière » n'a rien à voir avec *bedel*, contrairement aux indications de *FEW* ; il paraît désigner des hommes originaires d'un pays déterminé et qui sont marins aussi bien que fantassins ; comme ceux-ci sont distingués, p. ex. par Froissart, des Picards, Normands, Provençaux et Génois, il est tentant de les croire originaires de la côte des Basses-Pyrénées, ce sont alors des marins basques, et le basque *bide* « route » nous expliquerait *bidau* qui serait l'équivalent de « routier ». Comme le dit M. B. lui-même, il serait utile d'avoir une histoire des troupes désignées sous le nom de *bidaus* pour contrôler son hypothèse, qui de toute manière mérite l'attention. La suite est plus hasardeuse : M. B. propose en effet de rattacher au nom des *Bidaus*, ou au radical que l'on y a reconnu ou imaginé, les types suivants : sud-ouest *bidos*, *bedos* « bigue », *bedousseja* « bléser », ouest *beda* « paysan, lourdaud, etc. », — fr. *bidet* « petit cheval », *bedaud* ou *bedon* « pénis », — m. fr. *bidau* « couteau, dague, pistolet », — fr. *bidot*, terme de marine s'appliquant à la voile latine gonflée de façon à porter *à cheval* sur le mât, — m. fr. *bider*, *beder* « courir ». — P. 38-39. G. Bertoni, *Di un fenomeno quantitativo nei dialetti emiliani*. Réduction de longueur des consonnes après voyelles toniques longues. — P. 57-67. Louis Brandin, *Les* Prognostica *du ms. Ashmole 304 de la Bodléienne*. Ce texte latin est celui que M. Br. a signalé (*Mélanges Jeanroy*, p. 639-40) comme source du *Livre de bonne aventure* qu'il a publié dans le recueil sus indiqué. — P. 68-84. E. G. W. Braunholtz, « *Du roi ki racata le laron* », *An old french parable on confession and penance*. [Un roi passe et voit un rassemblement de gens. Renseignements pris, c'est un larron qu'on est en train de pendre. Ému de pitié, le roi veut sauver le malheureux et apprend que la rançon est de cent marcs. Le roi et ses chevaliers réunissent tout l'argent qu'ils ont sur eux, mais il est constaté qu'il manque trois deniers. On offre quand même la somme au juge, qui cependant ne veut rien accepter tant que la rançon fixée n'y est pas en entier. Le messager du roi s'aperçoit entre temps que le giron du condamné à mort est

noué. Il défait le nœud et y trouve les trois deniers qui complètent la rançon. Sens moral : la rançon est la mort que Notre-Seigneur souffrit sur la croix, mais elle ne vaut que si le pécheur y ajoute les trois deniers, qui sont la confession, la contrition et les œuvres de pénitence... Ce conte pieux se trouve dans une suite de dits moraux (B. N. fr. 25.566, ms. *A*) énumérés par A. Tobler dans l'introduction au *Dit du vrai aniel*, dont tout au moins un autre a été publié depuis, à savoir le *Dit du courtois donneur*, imprimé par W. Söderhjelm dans les *Mélanges offerts à Carl Wahlund* en 1900. Comme les autres, *Le conte du roi ki racata le laron* (il se trouve encore dans le ms. 375 de la Bibliothèque nationale, ms. *B*) est d'une interprétation difficile et les notes de l'éditeur sont presque toujours pertinentes. Les rimes sont très riches. Il aurait été utile de renvoyer aux importantes remarques de E. Langlois dans l'introduction du *Roman de la Rose*, ou tout au moins de rappeler que toutes les rimes féminines sont considérées comme riches. Il n'y a aucune raison de mettre à part la rime *regne : assenne* 71-2, la rime *n : gn* étant banale (d'ailleurs la forme *rene* est attestée). Au lieu de *escuier : delaier* 84-5, rime qui n'est pas riche, il faut peut-être lire, avec *B*, *escuier : detriier*, rime qui n'est pas non plus riche, mais où les mots accouplés sont moins dissemblables. Quant aux v. 227-28, *rendi : perdi*, c'est sûrement *B* qui offre la bonne leçon (*rendi : despendi*). Je ne comprends ni la construction ni le sens exact des v. 28-42. Il faut regretter que la leçon du v. 33 dans *B*, qui ne semble avoir aucun rapport avec celle de *A*, ait été indiquée incomplètement. L'introduction ne mentionne pas les rimes mixtes du type *place : sace* (*c : ch*) 119-20. Le discours est direct aux v. 125-27, il fallait par conséquent mettre des guillemets. V. 132-3 :

> ..... et vous soufferrés
> *Le* larron tant que vous sarés
> Que mesires faire en vaurra.

Dans le texte on lit ainsi, avec le ms. *A*. Mais *B* a *Dou larron*, et c'est la bonne leçon : « Vous attendrez *au sujet du* larron jusqu'au moment etc. ». C'est là un emploi fréquent de la préposition *de* en afr. — A. Långfors]. — P. 85-93. Arthur C. L. Brown, *Another analogue to the Grail story*. Un conte oral irlandais présente, comme le *Perceval*, la réunion des thèmes du château enchanté et du vaisseau d'abondance ; M. Br. résume et étudie ce conte (publié dans une revue peu répandue chez les romanistes) et conclut qu'il remonte à la même source que le récit de Chrétien. — P. 94-107. E. Brugger, « *Pellande, Galvoie* » *and* « *Arragoce* » *in the romance of* Fergus. Nous avons déjà signalé une identification proposée par M. Br. pour un des noms géographiques inexpliqués du roman de *Fergus* (*Romania*, LVII, 268). Voici les nouvelles identifications : *Pelande* est le pays des Pictes, moyen anglais *Pehtland*, mais il ne peut désigner ici que le pays de Galloway, dont *Galvoie* représente, sous une forme latine francisée, le nom celtique *Gall-*

gaidhel ; mais pour l'auteur de *Fergus*, Guillaume le Clerc, *Galvoie* désignait Galway en Irlande ; quant a *Arragoce*, c'est *Oirir Goidel* ou *Arregathel*, le moderne *Argyle*. — P. 124-127. H. J. Chaytor, *Kings Edward's Ring*. Version anglo-normande (96 alexandrins), du conte d'après le ms. Add. 339 L. C. de la Bibliothèque de l'Université de Cambridge. — P. 147-161. V. Crescini, « *Broder, guez !* » Nous avons déjà signalé les discussions au sujet de ces mots placés par Peire de la Caravana dans la bouche de « la gent d'Alemaigne » (cf. *Romania*, LVII, 1598). Crescini pense qu'il s'agit bien de deux mots allemands choisis pour leur sonorité « coassante ». — P. 171-187. Fernand Desonay, *Pour servir* à l'*édition de* La Sale ; *notice sur les deux manuscrits* (*10959 et 9287-8*) *de la Bibliothèque royale de Bruxelles*. M. D. constate que le ms. 10959 est corrigé de la main même d'Antoine de La Sale et que la table des matières de ce ms. a été interpolée par ordre d'Antoine au moment de la révision de l'ouvrage, que le ms. 9287-8, pour magnifique qu'il soit, n'est qu'une copie servile et inintelligente du ms. 10959, faite évidemment hors du contrôle de l'auteur et que la date de 1461 qu'il porte ne prouve, par suite, rien pour la vie d'Antoine de La Sale. M. D. est porté aujourd'hui à enfermer la vie de l'écrivain entre 1385-86 et 1460. — P. 207-216. William J. Entwistle, *Concerning certain spanish ballads in the french epic cycles of* Aymeri, Aïol (*Montesinos*) *and* Ogier de Dinamarche. — P. 217-237. C. Fabre, *Un sirventès de Cardinal, encore inédit en partie* (*1271-1272*). C'est la pièce *Totz lo mons es vertitz et abragatz* ; M. F. en donne le texte d'après *M* avec la variante de *C R T* ; or *M* présente une tornade adressée à *En Audoard*, c'est-à-dire le prince Édouard d'Angleterre, fils aîné de Henri III, alors en Terre Sainte, ce qui correspond à la date de 1271-72. Il en résulte que l'activité poétique de Peire Cardinal se trouve continuée jusqu'en 1271-72 ; d'autre part, le sirventès est nettement éclairé par cette datation et apparaît comme un témoignage intéressant de l'opinion contemporaine sur la croisade de 1270 et ses suites. — P. 248-254. Edmond Faral, *Sur le rite de la « capillature » dans quelques textes médiévaux*. — P. 264-274. L. Foulet, *Les noms féminins et la déclinaison en ancien français*. Indéclinables pour la plupart les mots féminins sont, en ancien français, construits comme des masculins déclinables, car le sentiment de la déclinaison domine la langue ; les équivoques qui pourraient en résulter sont le plus souvent rendues impossibles par le contexte. Il en résulte que ce n'est pas le caractère incomplet de la déclinaison en ancien français qui a amené la ruine du système ; c'est l'affaiblissement phonétique de l'*s* de flexion, sur qui reposait tout ce système, qui l'a rendu inutilisable. — P. 275-282. Edmund G. Gardner, *Imagination and memory in the psychology of Dante*. — P. 294-302. E. Hoepffner, *Le lai d'*Equitan *de Marie de France*. M. H. marque que, dans *Equitan*, le conte, assez brutal, des amants adultères victimes du dessein criminel qu'ils ont formé contre le mari gênant, n'est qu'une partie, la plus rapide, du lai : la première partie est toute d'analyse et de discussion sentimentale ; Marie y

présente un amour tout puissant qui relève plus de la conception des troubadours que de celle de l'*Eneas*, et le sort funeste des amants apparaît comme la condamnation de cette conception même. — P. 303-307. A. Jeanroy, *La cobla de Marcabrun (1272-3)*. C'est la *cobla* : *Ben fora ab lui honiz lo ric barnage*; M. J. reconnaît dans le *Enric* dont la mort est déplorée, non Henri de Castille, mais Henri dit l'Allemand, le fils aîné de Richard de Cornouailles, assassiné en 1271, à Viterbe, par Gui de Montfort. [Édition d'après l'unique ms. (P), avec traduction et commentaire historique, de la *cobla* de Marcabrun (Bartsch, 293, 10; déjà publiée, mais « assez incorrectement », par Stengel, *Archiv* de Herrig, t. L, p. 283), une des nombreuses pièces politiques (sirventés et coblas) écrites en Italie dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, à l'occasion des luttes qui mirent aux prises Charles d'Anjou, puis son fils Charles II, avec les princes aragonais prétendants à la couronne de Sicile. — Assez incorrecte, cette *cobla* a été composée par un étranger, probablement un Italien, peut-être dans la marche de Trévise, s'il est vrai que l'*En Biaquin* à qui elle est adressée est « Biacquino da Camino, père de Gherardo da Camino, protecteur de Ferrari ». Elle se rapporte a la mort du fils aîné de Richard de Cornouailles, Henri l' « Allemand », assassiné en 1271, un dimanche de carême, dans une église de Viterbe où était réuni un conclave auquel assistaient plusieurs princes, dont Charles d'Anjou : cet événement tragique, raconté par plusieurs chroniqueurs, a été retenu par Dante (*Enfer*, XII, v. 115 ss.). — Le poète confie la punition du meurtrier, Gui de Montfort, fils du célèbre Simon, à deux rois, qui, d'après la rubrique et deux passages du texte, paraissent être Edouard I, roi d'Angleterre depuis nov. 1272 et cousin germain du défunt, et Alfonse X de Castille; en tout cas, c'est sur les instances d'Edouard I que le pape Grégoire X fit interner Gui dans un château des domaines pontificaux, où d'ailleurs il ne resta pas longtemps : Charles d'Anjou le reprit bientôt à son service. — Le *cont* nommé au v. II est peut-être Aldobrandino Rosso, beau-père de Gui. — Jean BOUTIÈRE]. — P. 308-341. Charles Bertram Lewis, *The « Aguilaneuf » and « Trimazo » begging songs and their origin*. — P. 342-350. Roger Sherman Loomis, *« Chastiel Bran, Dinas Bran » and the Grail Castle*. Le *Chastiel Bran* de *Fouke Fitz Warin* est Castell Dinas Bran au N. N. O. d'Oswestry. *Bran* est Bran Fitz Donval, c'est-à-dire le Brennius; fils de Dunvillo Molmution de Geoffroi de Monmouth. — P. 361-363. Wm. A. Nitze, *On the origin of « Pelles »*. Identification de ce nom avec le gallois *pwyll* « sorcier, devin ». — P. 364-369. John J. Parry, *A variant version of Geoffrey of Monmouth* Historia. Il s'agit d'un ms. acquis en 1753 par Lewis Morris of Penbryn, signalé encore en 1773 et dont Even Evans fitde courts extraits actuellement conservés dans la Bibliothèque nationale du Pays de Galles (Pont. 37). M. P. transcrit ces extraits, qui présentent des ressemblances avec la version galloise de l'*Historia*. — P. 396-402. M. K. Pope, A, ã, a, ã *in french and anglo-norman*. Sur l'histoire de l'*a* palatal et de l'*a* vélaire et les progrès de ce

dernier, et sur *au* anglo-normand pour noter la vélarisation progressive. — P. 427-439. Mario Roques, *Correspondance de Karl Bartsch et de Gaston Paris de 1865 à 1885 ; troisième partie : 1871*. Cette année de la correspondance est particulièrement intéressante par ce qu'elle nous apprend de l'état d'esprit de G. Paris et de son groupe après la guerre de 1870 et de l'effort de reprise d'activité qui se manifeste par le nouvel élan de la *Revue critique* et la fondation de la *Romania*. — P. 474-480. S. Singer, *Die Grundlagen der Pasturelle*. Les poésies latines du xe au xiie s. qui nous montrent un dialogue entre une nonne et un chevalier, lequel en fin de compte est confondu, peuvent être le point de départ de la pastourelle où le chevalier a aussi normalement le mauvais côté. — P. 489-498. Luigi Suttina, *Un frammento d'un nuovo manoscritto dell' anonimo poema in antico francese di* Barlaam e Josafat. De la rédaction anonyme de *B. et J.* on connaissait jusqu'ici trois manuscrits (Carpentras 473, Tours 949 et les fragments de Besançon 552) ; M. S. a trouvé à l'Archivio communale de Cividale (Frioul) un nouveau fragment comprenant un feuillet de papier à deux colonnes à la page, d'une écriture française de la seconde moitié du xive siècle ; le fragment contient 145 vers correspondant aux v. 5940-5585 des autres mss. M. S. en donne la photographie et la transcription, avec la leçon des autres mss. — P. 499-517. F. J. Tanquerey, *Notice d'un recueil manuscrit de motets*. Ms. Helm 1099 de la bibliothèque grand-duc. de Wolfenbüttel, provenant du Prieuré, puis de l'Université de St. Andrews (Écosse) ; il est en grande partie d'origine française, mais une section est d'une main anglaise ou écossaise ; dans l'ensemble, le ms. est un recueil factice. Les dernières parties contiennent des motets latins et français dont M. T. dresse la liste et qui sont, le plus souvent, connus par d'autres recueils de motets. — P. 532-536. Jaume Messo Torrents, *Un debat entre Catalans sentenciat pel consistori de Tolosa en 1386*. M. M. T. publie une *tenço entre Jachme Rovira e Bernat de Mallorques* conservée dans le ms. 7 de la Biblioteca de Catalunya. — P. 544-559. Thomas Walton, La Danse aux Aveugles, Les Loups ravissans *et* Les Accidents de l'homme, *variations sur un thème macabre*. Sommaire de la vision de la mort tirée des *Loups ravissans* de Robert Gobin et publication des *Accidens de l'homme* tirés des *Heures à l'usage de Chalon* de Simon Vostre de 1512. Ces deux compositions procèdent du discours de la Mort dans la *Dance aux aveugles* de Pierre Michault ; M. W. publie aussi ce discours. — P. 560-567. Mary Williams, *The « Keepers of the Threshold » in the romance of* Perlesvaus. Les deux automates de cuivre qui gardent l'entrée du pays du riche roi Pêcheur représentent les gardiens du seuil Iconnus, avec un caractère plus ou moins sacré, dans un grand nombre de pays. — P. 568-570. M. Wilmotte, Roland, *vers 3630*. M. W., peu satisfait de ce vers,

Respondent Franc : Sire, ço nus estoet,

qui n'exprime que l'assentiment des barons à la demande que leur fait

Charlemagne de venger les morts, et qui emploierait *estuet* sans infinitif régime, accepterait de lire *ço nus est oes*, mais préférerait la leçon, suggérée par V4, *Sire parler n'estuet*, qui a évidemment plus d'énergie.

M. R.

JAIME OLIVER ASÍN, **Origen árabe de rebato, arrobda y sus homónimos** ; Madrid, tipografia de la Revista de « Archivos », 1928 ; in-8, 112 pages.

L'origine de l'esp. *rebato* « dispute, querelle », de l'anc. esp. *arrolda* « groupe de chevaliers légers chargés de surveiller les abords d'un château ou d'un camp pour avertir d'un danger qui menace » a été discutée plus d'une fois : on a rattaché le premier au verbe *rebatir* « rebattre », le second au latin rotulu dont on n'a pas pris le soin de préciser le sens. Grâce à une enquête méthodique et fouillée de l'histoire et des témoignages du mot *rebato*, qui désigne une méthode de combat caractéristique pour les troupes chargées de défendre les frontières des royaumes musulmans établis sur le sol de l'Espagne, M. J. Oliver Asín réussit à éclaircir l'origine des deux mots. De nombreux noms de lieu tels que *Rábida*, *Rávita*, *Rápita*, *Rebato*, etc. attestent jusqu'aujourd'hui l'existence de constructions défensives destinées à protéger la terre musulmane contre la « reconquista » des princes chrétiens. Ces forteresses, appelées *ribat*, existent aussi en Afrique (cf. le nom de ville *Rabat* au Maroc) : elles servaient de refuge à une garnison composée de chevaliers légers pratiquant une méthode d'attaque et de retraite subite qui assura longtemps aux troupes musulmanes une supériorité incontestable sur leurs adversaires. Le sens premier de l'esp. *rebate* était celui de « attaque et retraite subite » ; le sens actuel « dispute, querelle » est secondaire, le mot n'a rien à faire avec le verbe *rebatir*, mais est d'origine arabe [1].

L'ancien esp. *arrobda*, *arrolda* n'est, selon l'auteur, que le pluriel arabe *ar̄obṭ* (sing. *ar̄ibaṭ*), désignant le groupe de chevaliers qui font la ronde autour du château ou du camp d'une armée. Avec raison, l'auteur ramène le terme français militaire *ronde* à l'ital. *ronda* qui, à son tour, se rattache à l'esp. *rolda*, *ronda*, attestés dès le XIIIe siècle dans les textes.

---

1. L'histoire de l'ital. *arrabbattarsi* « affaticarsi molto » que l'auteur (p. 82-86) propose de mettre en rapport avec l'esp. *arrebatar* « apresurarse, precipitarse, obrar al modo de quien toma con violencia y precipitacion » demanderait à être examinée de nouveau. Il n'est pas douteux que le verbe italien se rattache au pisan *arrabattá*, employé aussi avec le sens de « rubare, arraffare » (Malagoli) et au paves. *rabatá* « sopravvenire, arrivare, arrabbattarsi, affaticarsi » ; or il existe un verbe anc. franç. *rabaster*, *rabater* (qui survit dans le lyonn. *rabata*) « faire du bruit, se disputer, bavarder », dont il faudrait examiner le rapport avec les mots italiens que je viens de citer. Le logud. *arrebettare* « rapire in estasi » est sans doute d'origine espagnole.

Cette étude remarquable et richement documentée témoigne de l'excellente formation linguistique que l'auteur doit à ses maîtres du Centro de Estudios Históricos à Madrid.

J. JUD.

P. AEBISCHER, **La divinité aquatique Telo et l'hydronymie de la Gaule** (*Revue celtique*, XLVII, 427-441); — **Témoignages hydronymiques du culte de la déesse Vroica en Suisse romande** (*Revue celtique*, XLVIII, 312-324).

Parmi les jeunes linguistes qui attaquent résolument les problèmes multiples de la toponymie et de l'onomastique romane, M. Aebischer s'est assuré d'emblée un poste au premier rang. Grâce à une connaissance approfondie des documents et des chartes conservés dans les archives de la Suisse romande, grâce à un talent remarquable pour envisager sous un angle nouveau des problèmes que d'autres croient avoir résolus, M. Aebischer réussit à proposer des solutions inattendues et bien étayées.

Partant de l'idée féconde de M. Hubschmied que nombre de divinités gauloises se perpétuent dans la toponomastique fluviale du territoire gallo-roman, M. Aebischer a réussi à expliquer une série de noms de fontaines et de ruisseaux de la Suisse romande en les ramenant à des noms de dieux et de déesses celtiques. Dans la seconde étude, M. Aebischer relève l'existence du culte des déesses Vroica et Aldemehenses attestées sur une inscription latine à Rognes (Bouches-du-Rhône) et s'avise ensuite de nous révéler la survivance de Vroica dans le nom de la *Broye*, rivière qui se jette dans le Lac de Morat. Après avoir réfuté les étymologies qu'on avait proposées, il démontre que la forme phonétique du nom du fleuve s'accorde à merveille avec celui de la déesse qu'il identifie avec la désignation gauloise de la bruyère : **vroicu* qui ensuite a abouti au gallo-latin *brucu*. Pour expliquer la divergence formelle entre l'appellatif *brucu* et le nom de la divinité *Vroica*, M. Aebischer renvoie à un article publié dans la *Romania*, LII, p. 338, où j'ai essayé de démontrer que dans le latin de la Gaule le même mot celtique a pu se maintenir tantôt sous la forme rigide et unique du latin provincial, tantôt sous une forme dialectale plus voisine du gaulois parlé. Ainsi la forme *brucu*, emprunté à quelque parler gaulois par le latin provincial et ensuite reconnu comme mot officiel, s'est imposée à toute la Gaule, tandis qu'une forme comme *broucu* se serait maintenue non seulement dans les parlers réto-romans et trentins, mais aussi dans certains noms de l' « airelle » d'une partie de la Suisse romande.

S'il est vrai que M. Jeanjaquet a modifié d'une façon heureuse l'explication de certaines formes des patois de la Suisse romande (cf. l'article *ambroḥlya* du gloss. des patois de la Suisse romande), l'hypothèse de ramener *ambroḥlya* à ambi-broucu, variante dialectale de *brucu* n'a pas été ébranlée.

Une autre divinité aquatique, peut-être d'origine gauloise, Telo, se continuerait, selon M. Maver[1], dans le nom de lieu *Toulon*, fréquent sur le sol de la France. A l'aide de nouveaux matériaux toponymiques, M. Aebischer passe en revue toute la série de noms du type de Toulon, Touron, etc., et il les rattache, avec Mistral, au nom de nombreux cours d'eau et fontaines, attestés plus fréquemment dans le Midi qu'au Nord de la France. Pour un certain nombre de noms du type de Théron, M. Aebischer préfère remonter non à Telone, mais à Torumna (cf. Garumna) et il postule pour l'ancien provençal *teron, toron* « source » et le verbe *torondir*[2] « couler, jaillir » pour le prov. mod. *touroun* « source, fontaine, billon, tronçon de bois scié en travers », le type telone. Tout en étant d'accord avec la plupart des arguments avancés par l'auteur, je me permettrai de lui soumettre quelques observations qui sont de nature, me semble-t-il, à mieux préciser certains aspects du problème. M. Aebischer n'a peut-être pas suffisamment approfondi l'histoire du mot *touroun* « fontaine » qui mérite d'être examiné ici très brièvement.

Dans son excellent dictionnaire de l'Aveyron, Vayssier enregistre l'article *teroun* « fontaine du village, qui ordinairement verse l'eau dans une auge ou dans un réservoir. C'est souvent un tronc d'arbre, divisé et creusé en plusieurs auges ou compartiments et qui sert à la fois d'abreuvoir et de lavoir: « Bay quèrre d'aygo ol teroun = va chercher de l'eau à la fontaine ». Le mot *teroun*, qui est *touroun* dans la Haute-Provence, vient de *tourá* « scier un tronc en travers » et désigne une bille ou tronc d'arbre scié aux deux bouts, et par suite une fontaine dont l'eau est reçue dans une auge creusée dans ce « touron ». Les renseignements précieux que nous donne Vayssier sont confirmés par d'autres sources, ainsi l'ALF offre sur la carte 592 (fontaine) pour le point 971 la forme *tu̯irõ* avec le sens « cuve ou bassin où coule l'eau d'une fontaine », et le Glossaire de Barcelonette connaît à son tour le mot *touroun* « source : fontaine » à Fours, mais aussi le substantif simple *touar* « billon d'arbre » et en Haute-Ubaye *touar* au sens de « billot de bois ». Le même mot se retrouve sans doute dans le Dictionnaire Languedocien-Français, qui donne *tòrou* « un tronçon, rondin, grosse pièce de bois en grume, ronde et entière », un verbe *tourá* « scier en travers un billot ou un tronc d'arbre » et un substantif *tourádoûiro* « le passe-partout des scieurs de long ». (Voir aussi Vayssier s. *tourèt* « tronçon », *tourado* « action de scier un tronc », *tourá* « scier un tronc, une bille en travers, scier un tronc en billes, en billots » ; ALF carte 1205 (scie) et Levy, s. *torar* « couper, scier »). Les formes provençales et languedociennes forment le trait d'union entre les mots attestés dans le nord de l'Italie et en Espagne : *AIS*, carte 537, P. 185 (Noli, prov. Genova) *u tu̯*, 189 (Borghetto di Vara, prov. Spezia) : *u tu̯yu*,

1. *Sitzungsberichte des Wiener Akademie*, 175, p. 17.

2. Le verbe offrant *-nd-* semble exiger un radical avec *-n-* stable finale (< nn, nd) pour le substantif, cf. aussi le dérivé *touroundel* de *touroun* « source, fontaine » dans le dict. limousin de Laborde.

282 (Montù Beccaria, prov. Pavia) : *al tǫ́* ; bergam. *tör* « parte dell' albero dove finisce il tronco e cominciano i rami », brianz. *tör* « tronco d'albero, fusto », monferr. *tore* « i rami più grossi dell' albero che lo continuano dove il tronco finisce » ; San Nazaro di Narzole *tǫra* « sciavaro », Magliano Alfieri *tör* « grosso ramo d'albero (Toppino), piac. *tör* « tronco, pedale », Ormea *tœ̃a* « ramo più grosso dell' albero », genov. *tö* « tronco » et de l'autre côté astur. *tueru*, esp. *tuero*, portug. *toro* « tronc d'arbre (cf. *Rev. de Fil. esp.*, II, 346) qui dérivent du latin toru (cf. *REW* s. v.). Il n'est pas aisé de savoir, si, pour les exemples réunis dans l'article *toron* du *Supplementwörterbuch* de Lévy, c'est le sens de « source » ou celui de « auge de fontaine » qui prévaut. Quoi qu'il en soit, il semble que les lieux-dits *Touron*, *Teron* du Midi qui continuent, selon M. Aebischer, le nom de la divinité celtique Torumnu aient au moins subi l'influence du substantif *teroun*, *toroun* « auge de fontaine » (< toru). Reste encore à examiner si le radical tur- qui est à la base du basque *ithurri* « source » (cf. Luchaire, *Étude sur les idiomes pyrénéens*, p. 182) n'est pas à son tour intervenu dans la formation des noms de lieu du type de *Touron* au nord de la Garonne.

J. Jud.

Biblia medieval romanceada *según los manuscritos escurialenses I-j-3, I-j-8 y I-j-6*, I, **Pentateuco**, *edición de* Americo Castro, Agustin Milares Carlo y Angel J. Battistessa ; Buenos-Aires, J. Peuser, 1927 ; in-8, xxv-289 pages avec 5 fac-similés [Facultad de filosofía y letras ; Biblioteca del Instituto de filología, I].

Sur la proposition de M. A. Castro, l'Institut de Philologie de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Buenos-Aires a décidé en 1923 d'entreprendre l'impression des plus anciennes versions espagnoles de la Bible. Le premier volume de cette publication a paru en 1927, mais nous ne l'avons reçu que tout récemment et nous nous hâtons, pour regagner un peu du temps perdu, de la présenter à nos lecteurs. Il serait superflu d'insister sur l'importance des traductions vulgaires de la Bible dans le développement de chacune des langues romanes, surtout en pays de christianisme romain (pour ne pas parler des pays de Réforme), et non seulement pour ce qui est du vocabulaire, mais aussi de la syntaxe, du « style », des images et des représentations même. Mais la Bible espagnole du moyen âge a une importance particulière du fait qu'à travers la *Bible de Ferrare* et ses réimpressions elle a exercé une influence décisive et continue sur la langue des Judéo-espagnols.

L'importante étude que S. Berger a consacrée aux Bibles castillanes et que la *Romania* a publiée en 1899 (XXVIII, 360-408 et 508-567) a fait connaître un grand nombre de manuscrits contenant des versions espagnoles ; les éditeurs de la *Biblia medieval* ont voulu se limiter aux manuscrits les plus

anciens et ont décidé de prendre pour base de leur édition le ms. de l'Escorial *I-j-6* qu'ils déclarent appartenir au XIIIe siècle et non au début du XIVe comme le pensait S. Berger. Malheureusement ce ms. ne commence qu'avec les *Proverbes de Salomon* et par conséquent ne donne rien pour ce premier volume limité au *Pentateuque*. Pour les parties manquant à *I-j-6* les éditeurs ont recouru au ms. *I-j-8* de la même bibliothèque, qui est du XVe siècle, mais est une copie (aragonaise pour la graphie et parfois le vocabulaire) d'un original castillan du XIIIe siècle ; mais *I-j-8* est acéphale et débute seulement à *Lévitique*, VI, 8. Pour la *Genèse*, l'*Exode* et les six premiers chapitres du *Lévitique*, les éditeurs ont dû recourir à une troisième version, celle de *I-j-3*. Sur ce ms. M. Castro rectifie l'opinion de Berger qui avait cru y reconnaître les armes de D. Diego Hurtado de Mendoza, premier duc de l'Infantado : d'une part, ces armes sont une addition postérieure et, d'autre part, elles sont celles des comtes de Monteagudo, marquis d'Almazán, qu'ont prises au XVIe s. les fils de D. Juan Hurtado de Mendoza. Le ms. *I-j-3*, à la différence des deux autres qui sont faits sur la Vulgate, est une traduction d'après l'hébreu. Cela peut apporter quelque disparate dans le *Pentateuque* espagnol qui nous est présenté aujourd'hui, mais nous trouverons dans la partie empruntée à *I-j-3* un bon exemple du castillan biblique, coloré d'hébraïsmes, à côté des versions castillanes, élaborées sans doute dans l'entourage d'Alphonse le Sage que nous donne *I-j-6*.

Le texte du *Pentateuque* est publié avec l'indication en italiques des résolutions d'abréviation, ce qui ne paraît pas présenter ici de véritable intérêt. En tête, M. A. Castro a placé une introduction limitée à la description des trois mss et à l'exposé des raisons qui en ont déterminé le choix. Je pense qu'il y aurait intérêt à préciser l'étude des mss, qui est ici très sommaire. Voici p. ex. un point de détail que n'éclaircit suffisamment ni la description de S. Berger ni celle de M. Castro. Le ms. *I-j-3* est sur papier et parchemin ; « con regularidad van intercalados varios folios en vitela : cada cuatro folios hay dos en vitela » dit M. Castro (p. XI), et il ajoute : « Cada cuaderno de papel va, pues, reforzado por una cubierta de pergamino » ; et ici je crains de ne plus bien comprendre : les « cuadernos » sont-ils formés seulement de quatre feuillets simples de papier, c'est-à-dire de deux feuillets doubles, entourés d'un feuillet double de parchemin ? ou bien les « cuadernos » ne seraient-ils pas plutôt de quatre feuillets doubles placés entre deux feuillets doubles de parchemin. Le résultat serait toujours le même pour qui se contente de feuilleter le manuscrit : en prenant au hasard, on trouvera toujours, après quatre feuillets (simples) de papier, deux feuillets simples de parchemin soit qu'ils constituent à eux deux le feuillet double intérieur, soit qu'ils appartiennent, l'un au feuillet de parchemin extérieur d'un cahier précédent, l'autre un feuillet extérieur du cahier suivant ; en étudiant l'assemblage des cahiers, il sera facile de résoudre ce petit problème. J'ai rencontré ailleurs, au XVe siècle, la disposition des feuillets doubles de papier entre feuillets doubles de parche-

min, et cette pratique était fort raisonnable ; je ne pense pas en effet que le parchemin ait ici été employé pour protéger le papier de chacun des cahiers qui, une fois assemblés, n'avaient guère besoin de cette enveloppe ; par contre, c'est justement dans l'assemblage que le papier avait besoin de voir sa pliure protégée contre le fil de couture qui pouvait le couper, et cette protection le parchemin placé à l'intérieur du cahier est nécessaire pour l'assurer. Je connais d'ailleurs une modification de cette disposition qui en explique assez bien le but : le cahier de papier est seulement entouré d'un feuillet double de parchemin ; pas de feuillet double de parchemin intérieur, mais à sa place une languette de parchemin recouvrant toute la pliure et sur laquelle porte le fil de couture du cahier.

M. R.

Giuseppe VIDOSSICH, **Lis cidulis** [tirage à part de *Lares*, 1932, et de *Ce fastu ?*, 1932, 171-182].

Dans presque tous les pays d'Europe, un renouveau d'études du folklore se manifeste nettement après la guerre. En Allemagne, on prépare une vaste enquête sur la vitalité actuelle des traditions et des usages populaires qui aboutira à la création de « l'Atlas der deutschen Volskunde » (Atlas folklorique du territoire de langue allemande). Sur l'importance remarquable de cette enquête en cours, dont les matériaux sont obtenus à l'aide de questionnaires intelligemment rédigés et distribués à des milliers de correspondants, on sera renseigné par les *Mitteilungen der Volkskundekommission* (Siège central : Berlin CW, Schlossplatz, 1). Partout où les traditions populaires n'ont pas été étouffées par les journaux et par l'enseignement général et obligatoire, on se hâte maintenant de recueillir méthodiquement les survivances du folklore et de les interpréter à la lumière des critères ethnographiques et géographiques. En Italie, c'est la belle revue *Lares*, dont nous avons analysé les premiers volumes (XLIV, 139 ; XLV, 571) qui accorde l'hospitalité à une série de travaux remarquables sur le folklore du pays. L'article de M. Vidossich, publié en même temps dans *Lares* et dans la revue frioulane *Ce fastu*, traite de la nature et de la diffusion de l'usage dénommé en Carnie *lis cidulis* et qui consiste en ceci : en hiver, après le Nouvel An, à l'occasion d'une fête du village ou de l'église, les jeunes gens lancent d'une hauteur des disques en bois incandescents dans la direction de la maison de la jeune fille aimée, tout en prononçant quelquefois des formules traditionnelles ; cependant, si la jeune fille s'est déjà « promise » à l'insu de son prétendant, le fiancé avertit son rival par un coup de fusil tiré en l'air. Appliquant le principe géographique fort en vogue dans les travaux des folkloristes allemands, M. Vidossich conclut avec raison, que l'aire périphérique où l'usage des *cidulis* se maintient encore, n'est explicable qu'en supposant l'emprunt de l'usage au territoire allemand contigu. C'est ce qui amène M. Vidossich à

étudier la vitalité et la diffusion du jet des disques enflammés en Allemagne où l'usage est attesté dès le moyen âge; l'auteur y fait preuve d'une excellente connaissance des travaux du folklore allemand et surtout d'une documentation précise puisée dans des articles publiés dans les petites revues régionales du Frioul et par conséquent introuvables à l'étranger.

Des renseignements supplémentaires pourraient être ajoutés. Ainsi l'auteur relève l'usage en question pour Ampezzo (Trentin), où le lexique de Majoni a accueilli le verbe *sceibà*, v. : « alla vigilia di una delle feste primaverili usavasi una volta da un' altura proclamare ad alta voce il nome di una ragazza assieme a quello di un giovane, osservando in quell' occasione certe formole stabilite da tempi lontani (ted. : Scheibenschlagen) ». M. Vidossich croit que c'est le point le plus occidental du territoire roman où l'usage serait attesté. Cependant il ne me semble pas superflu de remarquer que le substantif *ſaiba* et l'usage se rencontrent aussi dans les Grisons; en parcourant les nombreux textes insérés dans la Chrestomathie rétoromane due aux soins de Decurtins, je lis dans les *Romanische Forschungen*, XXXVI, p. 348, le passage suivant : « Gniva büttà jo da Muntet *schaibas*. Que eira rdettas d'auntas e gniva tachà sü strom o sdratschà e dat fò e lura büttà jo pel Muntet con grond joblöz e dit eir il nom per chi la schaibia vegn büttada ». Et voici une belle monographie qui vient de paraître et qui est consacrée à l'institution des compagnies de jeunes gens dans les Grisons, où M. Gian Caduff[1] étudie, dans un chapitre bien documenté, l'usage du jet des disques en l'honneur de la bien-aimée et en constate la vitalité non seulement dans les vallées alémaniques, mais aussi dans les vallées romanches du Rhin et même dans la Bregaglia. On voit donc les Grisons se rattacher ici au point de vue folklorique à des usages vivants dans la Suisse alémanique, sur lesquels il conviendra de consulter l'article « schibe » du *Schweiz. Id.*, VIII, col. 39 et 51, capital pour l'étude du mot et de l'usage en terre rétoroman. Il est probable que la forme même du mot *ſaiba*, désignant, dans le Val Müstair, le disque enflammé, parle en faveur de l'emprunt de l'usage et du mot au Tirol allemand, tandis que la monophtongue de schiba, vivante dans les vallées romanches du Rhin antérieur, s'explique par le mot alémanique Schibe; on n'oubliera pas ensuite de consulter l'ouvrage de M. Kübler, *Die romanischen und deutschen Oertlichkeitsnamen des Kantons Graubünden*, p. 33, 187, où sont relevés quelques noms de lieu qui attestent la vitalité de l'usage en voie de disparition; cf. enfin le *Plang las schibas* = « plang de pros, maiers sur la vischnanca, da lò niva pi bot tratg a schibas » (*Annalas de la Societad Rhaeto-Romantscha*, III, 356) et *Pro dellas schebas* (III, 351).

J. Jud.

1. *Die Knabenschaften des Kantons Graubünden*, Coire, 1932 (Diss. de Berne).

PÉRIODIQUES

Mémoires de la Société néophilologique de Helsingfors, IX (1932). — P. 1-276. Arvid Rosenqvist, *Der französische Einfluss auf die mittelhochdeutsche Sprache in der ersten Hälfte des XIV. Jahrhunderts.* Cette étude fait suite à celles que M. Suolahti a consacrées dans le même recueil à l'influence du français sur l'allemand au XIIe (*Mém.*, III, 75) et au XIIIe siècle (*Mém.*, VIII, 1). Après une introduction assez étendue sur les conditions de l'influence française en Allemagne dans la première moitié du XIVe siècle, M. R. dresse un tableau alphabétique des mots d'origine française dans le moyen haut allemand en distinguant typographiquement ceux qui sont attestés avant cette période de ceux qui y apparaissent pour la première fois. — P. 277-324. O. J. Tallgren-Tuulio, *Locutions figurées calquées et non calquées ; essai de classification pour une série de langues littéraires.* Cet article est une communication faite par M. T. au deuxième congrès international de linguistes à Genève, en août 1931, et qui est ici imprimée avec de légers remaniements, mais surtout complétée par une table alphabétique de locutions figurées ayant donné ou pu donner lieu à des calques. Il y a là un essai de classification méthodique qui mérite attention, encore que M. T. se soit placé à un point de perspective un peu particulier en prenant comme termes extrêmes grec et finnois et comme intermédiaires latin, français, allemand et suédois. Je ne suis pas, par contre, très disposé à croire à l'utilité d'expressions comme *typome* pour *calque*. — P. 325-339. Dolly Edgren, *Liste des travaux sur les langues et littératures romanes et germaniques, non scandinaves, publiés par des auteurs finlandais ou parus en Finlande au cours des années 1929-1930.*

M. R.

Le Moyen âge, XLII, n. s., III (1932), 1. — P. 73-76. G. Tessier, C. r. de A. Petit, *Coliberti ou Culverts. Réponse à diverses objections.*

2. — P. 111-116. M. Wilmotte, C. r. de Antoine de la Sale, *Le Paradis de la Reine Sibylle*, éd. F. Desonay. — P. 131-133. A. Dumas, C. r. de G. Recoura, *Les Assises de Romanie.*

4. — P. 241-251. M. Delbouille, *Un nouveau fragment du* Bérinus *en vers.*

Fragment appartenant à la Bibliothèque publique de Mons ; nous le trouverons dans l'édition du *Bérinus* en prose que M. Bossuat achève pour la Société des anciens textes français. Dans une note M. D. donne quelques renseignements sur trois fragments de manuscrits du *Roman de la Rose* également à Mons.

Philological Quarterly, XI (1932), 1. — P. 89-91. Manie G. Cloyd, *Chaucer's romance element*. La conclusion la plus curieuse de cette note est que Chaucer n'emploie pas dans ses compositions inspirées par des sources romanes plus de mots d'origine romane que dans ses autres œuvres.

2. — P. 149-162. Marjorie Williamson, *Les yeux arrachés*. Étude des multiples versions du thème.

3. — P. 303-310. J. Hammer, *A monastic panegyrist of Horace*. Il s'agit de Raginaldus, né à Faye-la-Vineuse en Poitou entre 1030 et 1050, et devenu moine à Saint-Augustin de Canterbury, connu par sa *Vita Malchi monachi*, et qui se révèle, dans une pièce en strophes sapphiques, admirateur fervent d'Horace.

4. — P. 374-384. Lawrence M. Levin, *The epic motivation of* Raoul de Cambrai. A l'appui de la thèse que les deux parties en rimes et en assonances de *Raoul de Cambrai*, tel qu'il nous est conservé, forment une œuvre unique, M. L. invoque l'identité du rôle de la *desmesure* dans ces deux parties.

M. R.

Revista de filología española, XVII (1930), 1. — P. 1-17. Josef Brüch, *L'évolution de l' « l » devant les consonnes en espagnol*. Rectifications à l'exposé de M. Zauner dans la *Revista*, XVI, 154 sq. — P. 18-36. Erasmo Buceta, *Algunas notas históricas al prólogo del « Cauallero Zifar »*. — P. 37-39. Leo Spitzer, « *¡ Volaverunt !* » Emploi de cette forme avec valeur de singulier : « la désinence *-averunt* sert de « forme passe-partout » pour le passé et donne le cachet latin » ; M. Sp. rappelle l'emploi analogue de *ego oubliaverunt* dans la farce de *Maistre Mimin estudiant*, sur laquelle on consultera maintenant l'excellente édition de M. E. Philipot, *Trois farces du recueil de Londres*, 1931 (nous reviendrons prochainement sur cette précieuse publication); on y trouvera au v. 120 le passage cité par M. Sp. — P. 39-40. H. Scris, « *Alegrar la sangre* ». Nouvel exemple, tiré de Tallemant des Réaux, de la coutume espagnole, au XVIIe siècle, de faire des cadeaux aux malades qui s'étaient fait saigner. — P. 69-73. Pedro Bohigas, C. r. de G. Moldenhauer, *Die Legende von Barlaam und Josaphat auf der iberischen Halbinsel*.

2. — P. 113-154. Kalmi Baruch, *El judeo-español de Bosnia*. Il y a en Bosnie une dizaine de mille de Juifs sephardims venus, non pas directement d'Espagne, mais de la Turquie orientale ; ils sont pour les deux tiers à

Serajevo. L'auteur donne une étude phonétique du parler, quelques textes et trois pages en facsimilé d'une œuvre du XVIe siècle, le *Regimiento de la Vida* de Moisen Almosnino. — P. 169-173. Rafael Lapesa, *Derivados españoles de « sulcus »*. Étude des trois types *suco*, *sulco*, *surco*, et de leurs significations. — P. 181-182. Leo Spitzer, *Esp. « picaro »*. Approuve l'étymologie *picard*, proposée par M. Nykl, et se demande si les farces « picardes » telles que le *Garçon et l'Aveugle* ne seraient pas à l'origine du développement du sens. — P. 183. Leo Spitzer, « *Estultar* », *ofender*, *reñir*, *reprender*. Expliqué, comme le fr. *estouter*, *estoutoier* « troubler, etc. », par stultus.

3. — P. 233-276. Eva Seifert, « *Haber* » *y* « *tener* » *como expresiones de la posesión en español*, I. — P. 277-284. Pedro Henríquez Ureña, *Observaciones sobre el español en América*, II. — P. 286-290. Adolf Zauner, *Encore une fois « l » devant consonne*. Discussion des observations de M. Josef Brüch au fasc. 1 de ce volume. — P. 295-297. Rafael Lapesa, C. r. de V. Fernández Llera, *Gramática y Vocabulario del Fuero Juzgo*. — P. 301-303. E. M. T., C. r. de A. Margallé, *Las Cantigas de Alfonso X el Sabio ; su notación en colores*. — P. 305-306. Aubrey F. G. Bell, C. r. de J. J. Nunes, édition des *Cantigas d'amigo dos trovadores galego-portugueses*.

4. — P. 345-389. Eva Seifert, « *Haber* » *y* « *tener* » *como expresiones de la posesión en español*, II. — P. 390-413. Aurelio M. Espinosa, *Origen oriental y desarrollo histórico del cuento de las doce palabras retorneadas*. — P. 414-419. J. Brüch, *Une fois de plus « l » placé devant une consonne*. Réponse à la discussion de M. A. Zauner au fascicule précédent. — P. 419-422. Erasmo Buceta, *Nuevas notas históricas al prólogo del « Caullero Zifar »*. — P. 422-424. A. G. Solalinde, *Adiciones y correcciones al primer volumen de la « General estoria » de Alfonso X*. Le premier volume de l'édition de la *General Estoria* par M. A.-G. Solalinde vient de paraître ; l'éditeur indique ici quelques errata. — P. 425-426. P. B., C. r. de *El libro del Caullero Zifar*, éd. C. Ph. Wagner. — P. 426-428. E. Buceta, C. r. de R. Guiette, *La légende de la sacristine*.

XVIII (1931), 1. — P. 1-14. V. García de Diego, *Notas etimológicas. Aciguatar*, *achacar*, *aguzanieves* et autres noms du *hochequeux*, *badajada* et *badajear* < bataclare, *burgao* « coquillage » = fr. *burgau*, *chocante*, *embelesar*, *picardía* viendrait de *bigardo* croisé avec *picaro* (si *picaro* est le fr. *picard*, la dérivation se comprendrait bien plus simplement). — P. 15-23. Dámaso Alonso, *Una distinción temprana de « b » y « d » fricativos*. Témoignages de grammairiens anglais du XVIe siècle. — P. 24-33. Erasmo Buceta, *Anotaciones sobre la identificación del Fajardo en el romance « Jugando estaba el rey moro... »*. — P. 34-36. Joseph E. Gillet, « *¡ Volaverunt !* ». Remarques sur l'accentuation, les variantes et l'extension de l'expression en castillan. — P. 36-37. Hilderose Schlayer, « *Pepitoria* », *abatis*. Le mot espagnol est expliqué, de façon très vraisemblable, comme un emprunt du fr. *petite-oie*. — P. 58-66. J. Canedo, C. r. de *Silloga lingüistica dedicata alla memoria di*

G. I. Ascoli. — P. 66-73. Homero Serís, C. r. de J. Fitzmaurice-Kelly, *Spanish bibliography.* — P. 73-74. J. D. B., C. r. de José A. Sánchez Pérez, *El « Libro de las Cruces » que mandó traducir del árabe Alfonso el Sabio.* — P. 111-112. Notice nécrologique de Joseph Anglade.

2. — P. 113-119. Rafael Lapesa, *Notas para el léxico del siglo XIII. Batedizo*, correspondant exact du fr. *bateïs* ; *confita* < conficta ; *desbaldir, esbaldir*, rattaché au fr. *baud, esbaudi* ; *echan* < fr. *eschaus, escans* < germ. *skankjo* ; *galeador, guallador*, du prov. *galiaire, gualiador* « trompeur » ; *maiella*, rattaché à *mayo* ; *peanno* < pedaneu ; *uslar* < ustulare. — P. 120-148. P. H. Ureña, *Observaciones sobre el español en América*, III. — P. 173-175. J. Horace Nunemaker, C. r. de J. Cardoso Gonçalves, *O « Lapidario del Rey D. Alfonso X el Sabio »*. — P. 185-187. Leo Spitzer, C. r. de E. G. Wahlgren, *Franç. « surouest, suroît », esp. « sur », port. « sul »*.

3. — P. 224-234. Alfonso Par, « *Qui* » *y* « *que* » *en la península ibérica*, III. — P. 235-238, Leo Spitzer, *Notes étymologiques. Andal.* « *aciguatar* » < *ad-secutare ; *montañ.* « *aticuenta* », *aguardiente*, = *haz-te cuenta* ; *esp.* « *enconar* » pourrait se rattacher à conari ; *prov.* « *ninoy* », *petit, faible, délicat, cat.* « *ninoi* », *enfant, etc.* : *-oi* peut être considéré comme un suffixe enfantin. — P. 239-251. Erasmo Buceta, *Nuevas apuntaciones sobre el soneto con estrambote en la literatura española.* — P. 252-262. J. Horace Nunemaker, *Nota adicional sobre la alquimia en las lapidarios Alfonsinos.* — P. 284-286. M. L. Wagner, C. r. de R. Lenz, *El papiamento.*

4. — P. 393-395. T. Navarro Tomás, C. r. de E. G. Wahlgren, *Un problème de phonétique romane : le développement d* > *r.* — P. 395-397. C. Hernando Balmori, C. r. de E. Cross, *Syncope and kindred phenomena in latin inscriptions from the parts of the roman world where romance speech developed.* — P. 403-304. S. G. G , C. r. de J. Oliver Asén, *Origen árabe de rebato, arrobda y sus homónimos.*

M. R.

Revue des langues romanes, LXVI (1931). — Cette année, la *Revue* est réduite à un fascicule unique formant les pp. 277-357 du t. LXVI et entièrement occupé par la thèse complémentaire de M. A. Duraffour, *Description morphologique avec notes syntaxiques du parler franco-provençal de Vaux (Ain) en 1919-1931.*

Speculum, VII (1932), 1. — P. 23-35. K. J. Conant, *The apse at Cluny*, avec plusieurs photographies. — P. 36-49. D. Bigongiari, *Notes on the text of the* Defensor pacis *of Marsilius of Padua.* — P. 50-57. *The authorship of the* De expugnatione Lyxbonensi. — P. 58-64. H. P. Lattin, *Lupitus Barchinonensis.* — P. 64-70. L. W. Jones, *The provenience of the London Vitruvius*, avec 3 fac-similés. Ce ms. a sans doute été copié à Cologne. — P. 70-75. S. Painters, « *The rout of Winchester* ». — P. 75-79. M. Grabman, *Das*

Werk De Amore *des Andreas Capellanus und das Verurteilungsdekret des Bischofs Stephan Tempier von Paris vom 7 März 1277*. Parmi les ouvrages condamnés par l'évêque figure « *Librum etiam* De Amore sive de Deo amoris qui sic incipit : *Cogit me multum*, etc., et sic terminatur : *Cave igitur, Gualteri, amoris exercēre mandata* », qui n'est autre chose que les trois livres du *De Amore* d'Andreas Capellanus regius Francorum. — P. 106-113. A. C. Baugh, *Osbert of Clare, the Sarum Breviary, and the middle-english* Saint Anne *in rime royal*. Osbert de Clare a joué un grand rôle dans la propagation de la fête de la Conception de la Vierge et du culte de sainte Anne ; j'ai indiqué ailleurs quel intérêt cette question présentait pour l'intelligence de la *Conception* de Wace ; il est intéressant de noter que le poème anglais sur sainte Anne, qui a été quelquefois attribué à Lydgate, repose directement sur les écrits d'Osbert. Sur ces écrits même on consultera avec fruit l'étude que M. A. Wilmart a publiée au t. XXXVII (1925-26) des *Annales de Bretagne* sous le titre *Les compositions d'Osbert de Clare en l'honneur de sainte Anne*, et la publication par E. W. Williamson de *The letters of Osbert of Clare* (London, 1929). — P. 114. R. Altrocchi, C. r. de Fr. Addonizio, *La leggenda di S. Alessio nella letteratura e nell' arte*. — P. 115-16. J. H. Hanford, C. r. de Ph. Sch. Allen, *Medieval latin lyrics*. — P. 163-5. J. J. Parry, C. r. de M. Wilmotte, *Le poème du Graal et ses auteurs*.

2. — P. 169-180. E. H. Wilkins, *Petrarch's first collection of his italian poems*, avec 4 fac-similés. — P. 181-198. G. Post, *Masters' salaries and student fees in the mediæval universities*. — P. 257-282. G. La Piana, *Joachim of Flora : a critical survey*. Utile mise au point d'un ensemble de questions difficiles qui ont donné lieu à une littérature elle-même fort complexe. — P. 283-4. F. J. Tschan, C. r. de J. L. Connolly, *John Gerson, reformer and mystic*. — P. 289-94. John L. La Monte, C. r. de G. Recoura, *Les Assises de Romanie*. — P. 296-302. D. Bigongiari, C. r. de J. E. Shaw, *Essays on the* Vita Nuova.

3. — P. 367-382. H. Spanke, *Zur Geschichte der lateinischen nicht-liturgischen Sequenz*. — P. 395-7. C. R. Cheney, *The authorship of the* De expugnatione Lyxbonensi. — P. 429-30. U. T. Holmes, C. r. de G. Cohen, *Le Théâtre en France au moyen âge, II*. — P. 439-40. R. Levy, C. r. de G. Musset, Pellisson et Vigen, *Glossaire des... parlers de l'Aunis...*, II.

4. — P. 500-514. Margaret Schlauch, *The palace of Hugon de Constantinople*. La description de ce palais dans le *Pèlerinage* paraît inspirée de celle d'un temple ou palais du Soleil ; la littérature romanesque grecque présente d'autre part bon nombre des éléments de la décoration de ce palais, et les monuments publics de Byzance ont pu fournir certains de ces détails. Les conclusions de l'auteur ne sont pas très fermes : elle paraît cependant ne pas vouloir laisser de place dans cette description à aucune tradition celtique et penser que tout cela est d'inspiration purement littéraire et savante. — P. 547-551. H. Th. Silverstein, *Two notes on Dante's* Convivio *IV*, 23. —

P. 556-564. J. H. Nunemaker, *An additional chapter on magic in Mediaeval spanish literature.* — P. 567-570. U. T. Holmes, C. r. de H. F. Muller & P. Taylor, *A chrestomathy of Vulgar Latin.* — P. 570-572. J. J. Parry, C. r. de W. A. Nitze & T. Atkinson Jenkins, *Le Haut livre du Graal, Perlesvaus*, I. — P. 574-5. P. Guilday, C. r. de E. Walberg, *La tradition hagiographique de s. Thomas Becket.*

M. R.

Studia neophilologica, IV, 1-2 (1931). — P. 91-96. Alf. Lombard, C. r. de A. Barbeau et È. Rodhe, *Dictionnaire phonétique de la langue française.*

3 (1932). — P. 97-119. E. Staaff, *Sur la formation d'adjectifs postverbaux en français.* M. St. reprend le problème des adjectifs du type *enfle, gonfle*, etc. (cf. *Romania*, XXXIX, 403). Il en dresse la liste et tente de séparer ceux qui ont une origine postverbale certaine ou probable de ceux que l'on ne saurait expliquer ainsi par une formation régressive. En fait la moisson n'est pas très abondante : elle pourrait l'être davantage si on examinait de près les parlers provinciaux. Par contre on ne peut y faire figurer *passe* de *uve passe* (p. 111) qui n'est que la francisation du lat. uva passa. P. 106, « M. Puitspelu » étonne, cf. *Romania*, XXIV, 619. — P. 141. J. Melander, *Un exemple ancien du français* crabe, *fém.* Dans Nicole Bozon, *Contes*, p. 16, § 10. — P. 142-4. E. Staaff, C. r. de K. Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Sprache...*, 6e éd. — P. 145. E. S., C. r. de G. Skov, *Bibliografi over Kristoffer Nyrops arbejder.* — P. 145-6. E. S., C. r. de O. Bloch, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, I.

M. R.

Studi medievali, n. s., IV (1931), 1. — P. 1-31. E. Hoepffner, *Marie de France et les lais anonymes*, I. *Guingamor* : « La probabilité nous paraît plus grande que le lai soit l'œuvre d'un imitateur — et admirateur — de Marie, plus habile et plus doué que ses émules dans ce domaine... En dehors des lais du manuscrit harléien, aucun autre ne peut être considéré comme l'œuvre de Marie. Encore une fois, pourquoi n'y aurait-il pas eu après elle un poète qui, en marchant sur ses traces, fût capable de réaliser une œuvre digne de son modèle. » — II. *Tydorel* : « C'est à un poète différent de Marie qu'il faut attribuer le lai de *Tydorel.* » Parmi les éléments de l'argumentation de M. H., le plus important semble bien être celui qu'avait, il y a vingt ans, mis en lumière M. L. Foulet, l'excès même des ressemblances avec les lais authentiques de Marie et des emprunts qui y sont faits. — P. 32-53. Angelo Monteverdi, *Il poema della « bona çilosia... »*. C'est le titre que propose M. M. pour le texte connu sous le nom de *Frammento Papafava* ou de *Lamento della sposa padovana*, et où il voit un fragment d'un poème analogue au *Donnei des amants* français. — P. 54-66. Vincenzo De Bartholo-

maeis, *Sirventese anonimo per la doppia elezione a Re de' Romani nel 1257.* C'est le sirventés *Ja non cugei qe m'aportes ogan*, que M. Ferruccio Blasi a étudié dans l'*Archivum romanicum* (XV, 1) pendant que M. De B. imprimait le présent article. Mais les deux critiques apportent des interprétations fort différentes : M. Blasi datait la pièce de 1276 ; pour M. De B. elle est de 1257. — P. 65-86. Antonio Viscardi, *Le leggende francescane.* — P. 86-101. Karl Strecker, *Eine neue Ausgabe der « Carmina burana »*. Présentation de l'édition Hilka-Schumann. — P. 102-118. Gerolamo Biscaro, *I fatti storici della cronachetta contenente il ritmo bellunese.* — P. 131-133. G. Bertoni, *Paghe di guazzo.* Critique de l'interprétation de M. Ezio Levi et réponse de celui-ci. — P. 137-139. F. E., C. r. de *Studien zur lateinischen Dichtung des Mittelalters, Ehrengabe für Karl Strecker zum 4. September 1931.* — P. 142-143. C. F., C. r. de *An old italian version of the « Navigatio sancti Brendani »*, éd. E. G. R. Waters. — P. 143-144. M. P., C. r. de A. Monteverdi, *La « leggenda de Santo Stady » di Francesco Grioni.* — P. 145-146. L. S., C. r. de *Le Opere volgari a stampa dei secoli XIII e XIV indicate e descritte da* F. Zambrini ; *supplemento a cura di* S. Morpurgo. — P. 179-180. A. M., C. r. de Renaut de Beaujeu, *Le Bel inconnu*, éd. G. P. Williams. — P. 182. F. N., C. r. de Edmund G. Gardner, *The arthurian legend in Italian literature.* — P. 183-184. V. C., C. r. de K. M. Fassbinder, *Der Trobador Raimbaut von Vaqueiras.* — P. 184-186. Vinc. Crescini, C. r. de V. De Bartholomaeis, *Poesie provenzali storiche relative all' Italia.* — P. 187-191. Hans Spanke, C. r. de W. Storost, *Geschichte der altfranzösischen und altprovenzalischen Romanzenstrophe* (critique sévère). — P. 194-203. Hans Spanke, C. r. de Rodrigues Lapa, *Das origens da poesia lirica em Portugal.* — P. 204-209. Yvonne Rokseth, C. r. de Fr. Gennrich. *Rondeaux, Virelais und Balladen aus dem Ende des XII., dem XIII. und ersten Drittel des XIV. Jahrhunderts, mit den überlieferten Melodien.* — P. 231-232. Vincenzo Crescini, Notice nécrologique de Kr. Nyrop.

2. — P. 233-258. E. Hoepffner, *Les rapports littéraires entre les premières chansons de geste.* Nous n'avons ici qu'un premier article où M. H. étudie les rapports de la *Chanson de Willame* et du *Roland.* — P. 258-285. Angelo Monteverdi, *Pier della Vigna nella « Imago mundi » di Jacopo d'Acqui.* — P. 286-320. Hans Spanke, *Rythmen- und Sequenzenstudien.* — P. 321-341. Vincenzo De Bartholomaeis, *Poesie indebitamente attribuite a Rambaldo di Vaqueiras.* Ce sont les pièces suivantes : *Altas ondas que venez suz la mar, Gaita ben gaieta del castel*, toutes deux données par le chansonnier Gil y Gil, et *Nulhs om en re no falh* que M. De B. restitue à Aimeric de Belenoy. — P. 342-343. Vincenzo Crescini, *Ancora del Ritmo bellunese.* — P. 344-357. Hans Walther, *Parodistische Gebete der Pfarrköchin in einer Züricher Handschrift.* — P. 358-359. Luigi Suttina, *Ancóra delle effigi di Orlando e Oliviero sul Duomo di Verona.* M. S. a bien voulu tenir compte de mes observations (*Romania*, LVII, 597) sur les photographies qu'il avait précédemment publiées

et nous donne cette fois sept planches qui permettront de suivre avec plus de sûreté la discussion sur l'ancienneté de l'inscription *Durindarda* que porte l'épée d'un des guerriers du portail de Modène. — P. 372-373. F. E., C. r. de Marcella Rigobon, *Il teatro e la latinità di Hrostsvitha*. — P. 373-382. Hans Spanke, C. r. de B. Bischoff, *Vagantenlieder aus der Vaticana*. — P. 384-390. Norbert Fickermann, C. r. de H. Pflaum, *Sortes, Plato, Cicero...* — P. 394-396. A. M., C. r. de M. Wilmotte, *Le poème du Graal et ses auteurs*, et F. Lot, *Les auteurs du conte du Graal*. — P. 396-397. A. M., C. r. de Brian Woledge, *L'âtre périlleux, Étude sur les manuscrits*, etc. — P. 397-398. E. L., C. r. de *Sankt Alexius*, éd. Margarete Rösler. — P. 398-399. A. M., C. r. de G. Walberg, *La tradition hagiographique de saint Thomas Becket avant le XIIe siècle*. — P. 399. A. M., C. r. de *Fouke Fitz-Warin*, éd. L. Brandin. — P. 400. A. M., C. r. de Antoine de La Sale, *Le Paradis de la reine Sybille*, éd. F. Desonay. — P. 401. E. L., C. r. de *Bertran von Born*, éd. A. Stimming, 2e éd. — P. 401-403. T. Labande-Jeanroy, C. r. de *Provenza e Italia*, studi di V. de Bartholomaeis, A. Parducci, N. Zingarelli, S. Debenedetti, L. Graziani, M. Casella, G. Bertoni, pubblicati a cura e con introduzione di Vincenzo Crescini. — P. 404. A. M., C. r. de Hans Spanke, *Die Theorie Riberas über Zusammenhänge zwischen frühromanischen Strophenformen und andalusisch-arabischer Lyrik des Mittelalters*. — P. 406-413. A. V., C. r. de Buonaiuti, *Gioacchino da Fiore* ; E. Anitchkof, *Joachim de Flore et les milieux courtois* ; M. Lot-Borodine, *Autour du Saint-Graal* (*Romania*, LVI-LVII).

M. R.

Zeitschrift für romanische Philologie, LII (1932), 1. — P. 1-66. Hermann Breuer, *Untersuchungen zum lateinisch-altfranzösischen Adamspiel*. Suite : corrections au texte, compléments aux notes de l'édition Grass, glossaire, observations stylistiques et métriques, bibliographie. — P. 67-78. Gerhard Rohlfs, *Zur Neuauflage von Meyer-Lübkes Rom. Etymologischen Wörterbuch*. Observations sur les lettres A-C.

Mélanges. — P. 69-99. Franz Sturm, *Friaul.* èche (jèche, jècle) *und Verwandtes*. Emprunté du slovène *leha* « morceau de champ, carré de jardin ». Cet article, dont le titre est assez mal choisi, contient beaucoup d'indications sur les emprunts faits au slovène par les parlers italiens ou rétiques du nord de l'Adriatique ; dans bien des cas d'ailleurs le slovène n'a été qu'un intermédiaire et les mots transmis sont des mots allemands.

Comptes rendus. — P. 114-122. Tobler-Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, fasc. 1-8 (t. I) et 9-13 (Walter Gerster). — P. 122-125. Leo Spitzer, *Stilstudien*, I-II (G. Rohlfs). — P. 125-166. Michele Orlando, *Spigolature glottologiche*, 3 : *Il nome « Italia » nella prosodia, nella fonetica, nella semantica* (G. Rohlfs).

2. — P. 129-151. Ernst Robert Curtius, *Jorge Manrique und der Kaiserge-*

danke. — P. 152-211. Carlo Volpati, *Nomi romanzi degli astri Sirio, Orione, le Pleiadi e le Jadi.* M. V. avait déjà consacré en 1913 un travail analogue, paru dans la *Revue de dialectologie romane*, V, 312-55, aux noms de la planète Vénus. Dans le présent article on remarquera en particulier la richesse des créations romanes pour le baudrier d'Orion et pour les Pléiades.

Mélanges. — P. 212-222. D. Scheludko, *Ueber den Ursprung und die Geschichte des Adverbialsuffixes* -ément. M. Sch. insiste sur le caractère savant des adverbes en *-eement, -ément*, dont il donne une longue liste pour l'ancien, ou plutôt pour le moyen français. M. Sch. est porté à croire que le développement de cette formation est dû au besoin de distinguer l'adverbe des nombreux substantifs parallèles en *-ement*. Pour le français moderne, il compte encore 58 adverbes de la catégorie.

Comptes rendus. — P. 237-240. J. Lhermet, *Contribution à la lexicologie du dialecte aurillacois* (W. Giese). — P. 240-245. M.-A. Robert-Juret, *Les patois de la région de Tournus* (W. Giese). — P. 246-247. A. Griera, *Gramàtica històrica del català antic* (Eva Seifert). — P. 248-249. Paul Studer, *The franco-provençal dialects of Upper Valais with texts* (Eva Seifert). — P. 249-250. *Vom Lande der Rätoromanen* (Eva Seifert). — P. 250-252. *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, 157-158 (H. Breuer). — P. 253-256. *Giornale storico della Letteratura italiana*, XCVII, 3-XCVIII, 3 (B. Wiese).

3-4. — Ce double fascicule débute par un portrait de M. Alfons Hilka et un feuillet d'hommage signé par MM. Carl Appel et Herman Neumeyer qui présentent au directeur de la *Zeitschrift*, pour sa 55e année, les souhaits des collaborateurs et des lecteurs. — P. 257-320. Gerhard Dietrich, *Die verbale Kraft im Substantiv* + *à mit Substantiv und Verwandtes.* C'est le type *ardeur au plaisir* étudié dans le français moderne. — P. 321-350. Josef Brüch, *Zu Gamillschegs etymologischem Wörterbuch : zu den Wörtern mit* g *im Anlaut.* — P. 351-405. Wilhelm Giese, *Waffen nach den provenzalischen Epen und Chroniken des XII. und XIII. Jahrhunderts ; Beiträge zur Geschichte der Bewaffnung Südfrankreichs im Mittelalter.* M. G. avait, en 1925, traité le même sujet pour l'Espagne et plus récemment pour le Portugal et pour la Catalogne. Il est à souhaiter que ces études préparatoires s'étendent à tout le domaine de l'Europe occidentale ; cela permettra d'établir les liens de dépendance, pour cette matière, entre les diverses parties du domaine. Il eût été souhaitable aussi que M. G. ajoutât au présent article un index des mots étudiés.

Mélanges. — P. 406-424. Ion D. Ţicĕloiu, *Aus dem Leben der dental-alveolaren Nasalis.* Traite entre autres du rhotacisme de *-n-*. — P. 424-431. Wilhelm Giese, *Volkstümliche Keramik in Umbrien.* Intéressant vocabulaire avec quelques figures. — P. 431-467. O. Schultz-Gora, *Peire Vidal und seine Gedichte « Pos ubert ai mon ric tezaur ».* M. Sch.-G. donne de la pièce une édition nouvelle avec appareil critique et notes abondantes, précédée d'une longue et importante introduction historique. — P. 484-489. Leo Spitzer,

Zur Nachwirkung von Burchiellos Priameldichtung. Deux priamèles de Mellin de Saint-Gelais et de Lope de Vega analogues à celle de Burchiello.

Comptes rendus. — P. 490-492. Johann Sofer, *Lateinisches und romanisches aus den Etymologiae des Isidorus von Sevilla* (G. Rohlfs). — P. 492-494. Leo Spitzer, *Meisterwerke der romanischen Sprachwissenschaft*, I-II (O. Schultz-Gora). — P. 494-502. Joseph Huber, *Katalanische Grammatik* (Heinrich Kuen). — P. 502-507. *Revista lusitana*, XXV-XXVIII (F. Krüger). — P. 508-512. *Butlleti de dialectologia catalana*, XIII-XVIII (F. Krüger).

P. 512. Annonce du décès, survenu le 3 mai 1932, de M. Berthold Wiese.

M. R.

CHRONIQUE

Jean Saroïhandy est mort le 24 juin 1932, après une courte maladie, au moment où il allait prendre sa retraite. Né le 13 septembre 1867, à Saint-Maurice-sur-Moselle (Vosges), il avait fait ses études à Belfort et à Nancy, puis s'était engagé dans l'étude de l'espagnol et, à travers des conditions assez difficiles, en province, à Paris, et dans des séjours prolongés en Espagne il poursuivit cette étude, devint agrégé d'espagnol. Depuis 1901, il enseigna l'espagnol à Versailles et à Paris, sauf de 1908 à 1913, période pendant laquelle il essaya de l'administration des lycées. Il suppléa pendant plusieurs années A. Morel-Fatio au Collège de France et Paul Passy à l'École des Hautes-Études. Il avait en effet étendu largement le cercle de ses études et s'était donné une solide culture de phonéticien avec Paul Passy et l'abbé Rousselot, de dialectologue avec Jules Gilliéron, de romaniste avec Gaston Paris et Morel-Fatio et enfin de basquisant. Il a été dans une certaine mesure l'initiateur de ces études dialectologiques et historiques romano-basques ou pyrénéennes qui sont, depuis quelques années, en particulière faveur. — M. R.

— Il a été fondé à Oxford, le 15 février 1932, une société d'études médiévales sous le titre « The Society for the Study of Mediæval Languages and Literature ». La Société s'agrège, comme section locale, l' « Oxford Arthurian Society ». Elle publiera, sous le titre *Medium Ævum*, une revue qui succède aux *Arthuriana* de l'Arthurian Society, et dont nous rendrons compte régulièrement.

— La « Junta de Educação Nacional » a institué à Lisbonne un « Centro de Estudos Filológicos » qui se propose des tâches multiples, parmi lesquelles l'élaboration d'un *Atlas lingüístico de Portugal e Ilhas*, la préparation du *Dicionário da lingua portuguesa arcaica*, la publication des *Index* de la *Revista Lusitana*, et l'impression d'un *Boletim de Filologia* dont la périodicité n'est pas indiquée. Nous avons sous les yeux le premier fascicule du *Boletim* ; nous rendrons compte année par année de ce nouveau périodique auquel nous souhaitons longue vie.

— La Société de Linguistique de Paris décernera en 1933 un prix de *mille francs* au meilleur ouvrage imprimé ayant pour objet la grammaire, le dic-

tionnaire, les origines, l'histoire des langues romanes en général, et préférablement de la langue roumaine en particulier, publié entre le 1er janvier 1930 et le 1er janvier 1933.

L'auteur pourra appartenir à n'importe quelle nationalité, mais l'ouvrage devra être écrit en français, en latin ou en roumain.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être adressés *franco*, en deux exemplaires au moins, à M. le Président de la Société de Linguistique, à la Sorbonne, Paris 5e, avant le 15 juin 1933. Ils devront être accompagnés d'une lettre de l'auteur faisant connaître son intention de concourir pour l'obtention du prix.

Collections et publications en cours.

Le fascicule 10 du *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de W. Meyer-Lübke va de QUONIAM à SEBUM.

— La Société de publications romanes et françaises a publié :

E. Violet, *Le patois de Clessé en Mâconnais, lexique et textes*, préface d'André Mary ; Paris, E. Droz, 1932 ; in-8, 133 pages ;

Jay K. Ditchy, *Les Acadiens louisianais et leur parler* ; Paris, E. Droz, 1932 ; gr. in-8, 272 pages avec carte.

— Le 11e fascicule du *Dictionnaire liégeois* de Jean Haust va de *tchènemint* à *walèye* ; le 12e et dernier fascicule est annoncé pour la fin de l'année avec titre, préface et cartes.

— La 23e livraison du *Französisches etymologisches Worterbuch* va de FINGERE à FLECTICARE.

— Le fascicule IV du *Dictionnaire de l'Académie française* va de FRUCTIDOR à MAINMORTE ; il porte sur la couverture la date de 1931, mais n'a été distribué qu'à la fin de 1932 ; il se compose de deux parties : la fin de la lettre *F* et le début de *G* complètent (p. 577-622) le premier volume du *Dictionnaire* et la feuille de titre du tome premier, A-G, est jointe au fascicule, elle porte la date de 1932 et l'indication Librairie Hachette ; le reste du fascicule comprend les pages 1-144 du tome II.

— Le tome II de la *Grammaire istorique des parlers provençaux modernes* de Jules Ronjat a été distribué en 1932 (Montpellier, Société des Langues romanes ; in-8, 487 pages) ; il contient la suite et fin de la *Première partie : Fonétique*, chapitres VII-XII, traitant des *consonnes et fénomènes généraux*.

— Dans la *Sammlung kurzer Lehrbücher der romanischen Sprachen und Literaturen*, M. K. Voretzsch a publié la 2e édition de son *Altfranzösisches Lesebuch zur Erläuterung der altfranzösischen Literaturgeschichte* (Halle, Niemeyer, 1932 ; in-8, XV-316 pages). Cette édition contient quelques textes de plus que la première, surtout des textes lyriques. Me sera-t-il permis de regretter que, dans le fragment qu'il donne d'*Aucassin et Nicolette*, M. V. ait maintenu (XIV, l. 71) la correction « *teteron* de sa mamele », que M. W.

Suchier dans sa 10e édition, à laquelle M. V. se réfère, déclare lui-même « unnötig » ? — M. R.

— La Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine a mis en distribution le tome III de la *Chronique de Philippe de Vigneulles* éditée par M. Charles Bruneau ; ce tome contient la chronique de l'an 1473 à l'an 1499, partie pour laquelle le chroniqueur a fait œuvre plus personnelle que dans le début de son ouvrage. Dans l'introduction M. Br. répond à certaines critiques qui lui avaient été faites et précise l'esprit dans lequel a été entreprise cette publication.

— Dans les *Classiques français du moyen âge :*

70. — Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite, *Les Miracles de saint Louis* édités par Percival B. Fay ; 1932 ; xxix-312 pages.

71. — Wace, *La Vie de sainte Marguerite* éditée par Elizabeth A. Francis ; 1932 ; xxxii-75 pages. — Publication en textes parallèles des leçons des deux manuscrits de Paris et de Tours, avec les variantes du ms. de Troyes ; avec l'original latin.

72. — Cortebarbe, *Les trois aveugles de Compiègne*, fabliau du xiiie siècle édité par Georges Gougenheim ; 1932 ; xx-35 pages. — L'édition est accompagnée d'un glossaire complet des mots et formes du manuscrit base.

73. — Théodore Gerold, *La musique au moyen âge* ; 1932 ; xi-443 pages. — M. G. nous a donné le manuel historique et technique qui nous manquait ; on y trouvera un grand nombre de mélodies notées en transcription moderne, un chapitre étendu sur les instruments de musique, et en appendice le texte du plus ancien traité de déchant en français (xiiie siècle).

Comptes rendus sommaires.

Le dictionnaire albanais de 1635 édité avec introduction et index complet par Mario Roques, I, *Dictionarium latino-epiroticum per R. D. Franciscum* Blanchum ; Paris, Geuthner, 1932 ; pet. in-8, 59 pages et 16 + 224 pages [Bibliothèque de l'École Nationale des Langues orientales vivantes, XI]. — Si l'on met à part le petit vocabulaire recueilli en 1496 par Arnold von Harff et un court lexique italien-albanais de 1633, que j'ai trouvé aux Archives de la Propagande, à Rome, le *Dictionarium latino-epiroticum* de Franciscus Blanchus (Francesco Bianchi, Frangu i Bardhë) imprimé en 1635, à Rome, par les soins de la Propagande, est notre plus ancien dictionnaire albanais. C'est un ouvrage médiocre, peu méthodique et mal équilibré, mais qui n'en a pas moins une grande valeur documentaire pour l'albanais du Nord. Un deuxième volume donnera l'index albanais-latin qui rendra plus facile l'utilisation de cet ouvrage.

Benvenuto Terracini, *Osservazioni sugli strati più antichi della toponomastica*

sarda [Dagli *Alti del Convegno archeologico sardo*, Giugno 1926]; Reggio nell' Emilia, Officine grafiche reggiane, 1927 ; in-4, 18 pages. — Remarques prudentes sur un terrain peu ferme, mais essai intéressant pour marquer la place de la Sardaigne dans l'ensemble méditerranéen, au croisement de deux courants : l'un, plus fort, qui lie la Sardaigne avec l'Afrique et les régions ibériennes, l'autre, plus médiocre, venant du nord et des régions gallo-ligures. — M. R.

P. S. Pasquali e Marguerite Nottaris, *Del toponimo « sprugola »* ; La Spezia, 1932; in-4, 6 pages [extrait des *Memorie* de l'Accademia lunigianese di scienze G. Cappellini, XII, II, pp. 140-143]. — La *Sprugola* est, auprès de La Spezia, l'ouverture d'une caverne servant d'exutoire à un fleuve souterrain. Le mot apparaît au XIVe siècle sous la forme Sperugola, ou *Sprugola*; il est aujourd'hui *sprũgoa* dans le dialecte parlé. Les rédacteurs de la note proposent de le rattacher à *spelucula, diminutif de *speluca pour spelunca, cf. *REW*, 8140.

Carlton C. Rice, *Spanish etimologies* et *Romance etimologies* [extraits de *Language*, V, 1, mars 1929, pp. 23-26, et VII, 4, décembre 1931, pp. 259-264]. — Esp. *estragar* « dépouiller », *estrago* « ravage » > *stragare dérivé de strages; esp. *sesgar* « couper en travers », *sesgo* « oblique » < *sesecare, proposé par L. Spitzer, plutôt que *sexicare, proposé par Ulrich; esp. *simado* « creux », *sima* « abîme » < **simar*, dérivé de simus = gr. σιμός « creux » ; — esp. *sosegar* « apaiser », *sosego* « tranquillité » < *insulsicare de insulsus « fade, stupide ». — Esp. *bazo* « brun jaunâtre », rattaché au gr. βαθύς « profond, de couleur foncée » ; esp. *cerdo* « porc », interprété comme un postverbal d'un *seritare, fréquentatif de serere « semer », l'idée de fécondité, de procréation n'étant pas impossible pour la désignation d'un animal domestique ; esp. *empachar* « embarrasser », *empacho* « embarras », séparés par M. Rice de leurs correspondants romans, fr. *empeechier* etc. < impedicare, parce que l'*a* radical de l'espagnol et du portugais *empachar*, comme du catalan *empaitar*, ne saurait correspondre à l'*e* latin, sont expliqués par un vulgaire *impattiare où patta aurait remplacé le pede de impedicare ; esp. *esquejar* « faire des petits morceaux, découper », etc., *esqueje* « rognure », cat. *esqueixar*, *esqueix*. même sens, prov. *esquissa* « déchirer, rompre », rattachés à *schistiare de schistos (gr. σχιστός); esp. *estropear*, fr. *estropier*, it. *storpiare*, etc., a. esp. *estorpar*, expliqués par des formes diverses : *estorpar* < *exturpare, *estropear* < *exturpidiare, *storpiare* < *exturpiare, le fr. *estropier* étant emprunté à l'italien ; esp. *estrujar* « presser (au pressoir) » < *extrusulare diminutif de *extrusare.

F. Rebelo Gonçalves, *Os elementos gregos do vocabuldrio português ; I, Ele-*

mentos de formação popular ; Lisboa, 1930 ; in-8, 34 pages. — Mots venus par le latin, par l'arabe, par d'autres langues romanes.

Walter Gerster, *Zur mundartlichen Gliederung des Mittelwallis* [Extrait du *Jahresbericht der Aargauischen Kantonsschule* 1931-32, p. 29-34, avec 3 cartes]. — Étude de répartition dialectale, d'après les cartes, du traitement de *a* tonique, *i* tonique et *o* long, *u* long, *e* ouvert toniques.

Albert Dauzat, *Histoire de la langue française* ; Paris, Payot, 1930 ; in-8, 588 pages. — Le livre de M. Dauzat aura sans doute ici, au moins pour les parties qui traitent du français avant la période classique, le compte rendu détaillé qu'il mérite. Mais nous ne voulons pas attendre jusque là pour signaler l'intérêt et l'utilité de cet essai de synthèse.

J.-E. Dufour, *Notes d'onomastique forézienne* : *Candedunum Chandon* ; — *Notes* etc... : *Castrodum* ; Montbrison, É. Brassart, 1932 ; in-8, 9 et 4 pages [extraits du *Bulletin de la Diana*, XXIV]. — M. D. établit la série Candedunum > *Chandeon* > *Chandon* pour une hauteur au sud-est de la commune de Salt-en-Donzy, canton de Feurs (Loire), et propose de rattacher en principe le nom de lieu *Chandon* à Candedunum plutôt qu'à Cambodunum. D'autre part il signale dans une charte de Cluny, nº 2083 du recueil de Bernard-Bruel (a. 993-1048) le nom *Castrodum* qui paraît un hybride du latin castrum et du gallo-latin dunum et se serait continué dans la forme *Cheydron*, attestée en 1465, tandis que castrum seul serait représenté à la même époque par *Eschentres* (cne de Villerest, canton de Roanne, Loire).

Raphael Levy, *French latine* < *antenna* [extrait de *Modern language notes*, novembre 1931, pp. 459-462]. — M. L. n'admet pas que *latine* dans *voile latine* puisse être l'adjectif ethnique latina et veut y retrouver, avec agglutination de l'article, le nom de la vergue, antenna ou *antēna.

Eugen Lerch, *Ableitung des « Konjunktivs des psychologischen Subjekts » aus dem Konjunktiv des Begehrens* [Réunion de trois coupures de *Zeitschrift für französischen und englischen Unterricht*, XXVII, 1932, pp. 321-38, 401-14 et 481-90]. — Étude surtout consacrée au français moderne, mais, comme toujours dans les travaux de M. Lerch, quelques exemples ancien français utilement commentés.

Newton S. Bement, *The conditional sentence from Commynes to Malherbe* ; New York, Romanic review, 1931 ; in-8, 26 pages. — Je signale que cette petite dissertation remonte, plus haut que Commynes, jusqu'à Chrétien de Troyes et Gautier d'Arras.

A. L. Corin, *Simples réflexions d'un curieux à propos des procès du* Waltharius *et du* Ruodlieb ; in-8, 40 pages [Extrait du *Musée belge*, 1931-1932]. — Le *Waltharius* peut appartenir également à la France et à l'Allemagne : il pourrait avoir été écrit dans la partie tudesque de la Lotharingie. Le *Ruodlieb*, écrit dans un latin altéré par des éléments germaniques et romans paraît l'œuvre d'un Rhénan, mais peut-être d'un « vagant ».

Ramiro Ortiz, *Varia romanica*; Firenze, « La nuova Italia » [1932]; pet. in-8, 524 pages [Biblioteca di cultura, 3]. — Réunion utile d'articles parus en partie dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, mais aussi dans beaucoup d'autres périodiques ou recueils d'accès moins facile. Les lecteurs de la *Romania* seront surtout intéressés par la première section consacrée à la littérature provençale.

S. Santangelo, *Carmina Burana*; in-8, 19 pages [Extrait de *Il mondo classico*, 1931, I, 6]. — Compte rendu des deux volumes parus de l'édition Hilka et Schumann, avec de nombreuses observations sur certaines des multiples difficultés de ces textes.

Lucan in the Middle Ages by Jessie Crosland ; Cambridge, 1930 [From *The Modern language review*, XXV, 1 (1930), pp. 32-51]. — Mme Cr. a réuni dans cet article l'indication des auteurs latins ou français du moyen âge qui ont connu et cité Lucain et des œuvres où elle pense pouvoir saisir une imitation de Lucain : fragment de La Haye, *Roland*, *Chanson de Guillaume*, *Eneas*, *Cligès*, *Amadas et Ydoine*, etc.

Hans Spanke, *Fortschritte in der Geschichte mittelalterlicher Musik : zur Geschichte der Sequenz und ihrer Nebenform* [*Historische Vierteljahrschrift*, XXVII, 2, pp. 373-389]. — A propos des articles *Ueber Estampie und Lai* publiés par le musicographe suisse Jacques Handschin dans la *Zeitschrift für Musikwissenschaft*, XII-XIII.

Mario Roques, *Recherches sur les anciens textes albanais*, avec huit fac-similés; Paris, Geuthner, 1932 ; in-4, 48 pages. — Des recherches déjà anciennes et quelques heureuses trouvailles, notamment au Vatican, m'ont permis d'accroître de façon notable nos connaissances sur les textes albanais antérieurs au XVIIIe siècle. Depuis l'impression de ce mémoire, il m'a été signalé par le bibliothécaire de la ville de Reims, que je remercie de sa courtoise information, que ce dépôt possède un exemplaire de la *Doctrine chrétienne* de Budi de 1636, à ajouter aux 5 exemplaires que j'ai indiqués. J'ai acquis de plus la conviction que le dictionnaire d'Iccaran, dont l'ancienneté m'avait paru douteuse, est en effet une œuvre très moderne.

Istoria literaturii românești de N. Iorga ; *introducere sintetică* ; Bucarest, P. Suru, 1929 ; in-8, 207 pages. — C'est une vue d'ensemble, mais dont la pénétration découvre en grand nombre des faits et des traits précis et en donne toujours une interprétation très personnelle. — M. R.

Edmund G. Gardner, *Notes on the « matière de Bretagne » in Italy* ; 1929 ; in-8, 36 pages [From the *Proceedings of the British Academy*, XV]. — Ce mémoire constitue un très utile inventaire explicatif de la littérature arthurienne en Italie.

Vladimir Rabotine, *Le Boèce provençal, étude linguistique* ; Strasbourg, Librairie universitaire d'Alsace, 1930 ; in-8, 197 pages. — Cette étude (assez mal dénommée « linguistique ») est une analyse phonétique et morphologique du *Boèce* qui remplacera sans peine le médiocre travail de Hündgen.

Beiträge zur Textkritik der Lieder Bertrans von Born von Carl Appel, 2 broch., in-8 [Extr. des *Nachrichten der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, Philologisch-Historiche Klasse*, 1929, pp. 233-263, et 1930, pp. 53-64]. — Je me contente de signaler ici, pour éviter un plus long retard, cette importante contribution à la future réédition de Bertran de Born. Elle devra, comme l'ouvrage annoncé ci-après, être l'objet d'un compte rendu qui, j'espère, ne se fera pas trop attendre.

Bertran von Born von Carl Appel ; Halle, Niemeyer, 1931 ; in-8, 100 pages. — Cette étude de caractère littéraire comporte la traduction allemande d'une quarantaine de fragments assez étendus des chansons du troubadour.

Tydorel, ein Lai der Marie de France, Inaugural-Dissertation... von Friedrich Hiller ; Rostock, Lewerenz, 1927 ; in-8, VII-76 pages. — L'étude des rimes, du style, du vocabulaire et de la composition, amène l'auteur à conclure que *Tydorel* doit être tenu pour une œuvre de Marie de France.

Girart de Vienne, chanson de geste edited according to ms B XIX (Royal) of the British Museum by Frederic G. Yeandle ; New-York, Columbia University Press, 1930 ; in-16, VII-250 pages. — L'édition de *Girart de Vienne* donnée en 1850 par Prosper Tarbé était fondée sur le ms. fr. 1448 de la Bibliothèque nationale ; en se proposant, sur les conseils de M. R. Weeks, de donner une nouvelle édition du poème, M. Yeandle a choisi avec raison un autre ms., le Royal B XIX du British Museum, un des représentants de la rédaction que H. Suchier a dénommée le « petit

cycle ». L'introduction de M. Y. est très brève, mais donne les renseignements essentiels ; je crains que la façon dont y est exposée la disposition des notes critiques, ni peut-être cette disposition même, ne soient pas très claires. — L'impression du texte trahit quelque inexpérience. L'emploi des accents est tout à fait illogique : *mauvestié* 69, et *fie* 326 ne se comprennent pas dans une édition qui écrit *verté* 35 ou *adobé* 70 ; je crois toujours inutile de mettre un accent sur le premier *e* des finales en *-ee* (*escoutée*, *muée*, etc. ; voir les laisses IX, XXVI, et toutes les laisses en *-ee*), mais, même si on en juge autrement, cela n'autorise pas à écrire au féminin *essillié* (*essilié et gastée* 1968), etc. L'usage du tréma est lui aussi, irrégulier : je le crois utile sur *assïent* 3710. Erreurs aussi pour la coupe des mots, en voici des exemples : 975 au lieu de *quel el avez trovée*, lire *quele l'avez trovee* (pour *quele* fém. voir v. 976) ; *vint e cint* et non *vintecint* 2289 ; *n'en* et non *nen* 6593 ; *si* et non *s'i* 3164 ; *s'enbronche* et non *s'en bronche* 3243 ; *a perdre* et non *aperdre* 2751 et 5673 : il faut supprimer *aperdre* au *Glossaire* ; il faut supprimer de même *abrochier* et lire au v. 2768 *a brochié le destrier* et non *abrochie le d.* Il y aurait un si grand nombre de corrections à apporter à la ponctuation que je ne puis même en entamer la liste : il est bien fâcheux que les éditeurs de textes n'apportent pas plus de soin à cette partie de leur tâche, dont la bonne exécution rend inutile bien des commentaires. L'édition est complétée par un glossaire et un index des noms : je pense qu'il y aurait eu intérêt à inscrire au glossaire des formes à enclise comme *geu* (= *jel*) 89, 2872, *neu* 5946, *tun* 5520 (mal coupé dans l'édition *tu n'avras*).

J. Huizinga, *Le déclin du moyen âge*, traduit du hollandais par J. Bastin, préface de G. Hanotaux ; Paris, Payot, 1932 ; in-8, 407 pages. — Nous devons remercier Mlle Bastin d'avoir traduit de façon vigoureuse et claire le livre du professeur à l'Université de Leyde, livre quelque peu touffu et qui est peut-être trop influencé par l'histoire, la littérature et l'art des pays bourguignons, mais aussi livre vivant et riche et divers, qui nous donne une image singulièrement forte et colorée de la fin du XIVe et du XVe siècle.

ERRATA

Dans l'article de M. Paul Verrier sur *La plus vieille citation de carole*, p. 380 sq.

P. 383, *l.* 4 *et* 5 *du bas du texte au lieu de* Bovon *lire* Boson. *Ajouter à la suite du paragraphe* :

Comme nom de famille, Déon subsiste encore, ainsi que Boson (Bozon, Bouzon, Beuzon) ; Bovon également au moins sous les formes Beuve, Bœufve, Bœuf, Bove, Boves.

P. 391, *l.* 2 *du petit texte, au lieu de* Maint, *lire* Main.
P. 402, *l.* 3 *du bas du texte, au lien de* XIIIe siècle, *lire* XIVe siècle.
P. 404, *l.* 2, *du lieu de* Léon X, *lire* Léon IX.
— Dans le compte rendu d'une brochure de M. F. Neri :
P. 447, *l.* 13 *du bas au lieu de* esprimo *lire* esprimono.

POUR NOS LECTEURS

Quelques-uns remarqueront peut-être sur notre couverture le changement de l'excellente formule *Recueil trimestriel* en *Revue trimestrielle*; qu'ils n'en concluent pas à un désir tardif d'inutile nouveauté. En fait il était, semble-t-il, nécessaire de faire cette modification pour rester dans la lettre des règlements postaux qui accordent aux périodiques des tarifs particuliers. Il eût pu paraître que la notion de périodicité se marquait par *trimestriel* ; il n'en est plus rien sans doute au moins pour les services postaux, peut-être provisoirement, car nous nous proposons d'éclairer ce fait de « parole » administrative. — M. R.

INDEX DES MOTS [1].

A

abastar esp..... 465
abasto esp..... 465
abricotine fr..... 110
abs prov..... 491
absa..... 488
absare..... 491
abscind angl..... 494
abscindere..... 491
**abscissare*..... 491
abscissus..... 491
abscitas..... 492
absens..... 491
absentare..... 492
abses..... 491
abssessa..... 491
absesitus..... 492
absiditas..... 492
absitas..... 492
absitus..... 492
absus..... 491
acaissar prov..... 500
acassar prov..... 500
achacar esp..... 607
aciguatar esp..... 607
» andal..... 608
adpectorare..... 502
adputare..... 462
adsecutare..... 608
aere fr..... 441
aga prov..... 309
aguzanieves esp..... 607
aïe fr..... 148
aiga prov..... 309
aiguille dans un tas de foin fr..... 147
aine fr..... 467
alabe esp..... 462
alatón esp..... 462
alcaid ar..... 463
alegrar la sangre esp..... 465, 606
aloyelle fr..... 121
aloyere fr..... 121
Alphonse fr..... 112
ambi-broucu gaul... 599
ambrohlya suisse rom..... 599
Anastasie fr..... 113
anche it..... 467
anteaquam..... 467
**antēna*..... 619
antenna..... 619
antequam..... 467
antiparte arag..... 463
aou bas lim..... 494
apertar ptg..... 502
apodar esp..... 462
apretar esp..... 502
apsar..... 492
ἄψος..... 490
apsum..... 490
apsus..... 491
ăribaţ ar..... 598
Arnaud fr..... 113
ărobţ ar..... 598
arrabatld pis..... 598
arrabbattarsi it..... 598
Arragoce fr..... 594
arrebatar esp..... 598
arrebettare logud.. 598
arrobda esp..... 598
arroil basq..... 457
arroio ptg..... 457
arrolda esp..... 598
arrouil gasc..... 457
arroyo esp..... 457
arrugia..... 457
arsula..... 465
artilla esp..... 465
asir fr. dial..... 291
assa lim..... 492
asse lim..... 488
astilla esp..... 465
asturar esp..... 465
asubiar esp..... 461

1. Les mots sont placés dans l'ordre alphabétique sans distinction de langues ; les abréviations désignant les langues et les dialectes sont d'une façon générale celles qui ont été employées pour la *Table* des tomes I-XXX de la *Romania*. Les mots non suivis d'une indication de langue sont les mots latins attestés ou supposés, les types préromans d'origine incertaine ou les noms propres connus. Aucune distinction n'est faite entre les divers états chronologiques des langues.

asurar esp. 465
ataint fr. 543
atajo esp. 465
aticuenta esp. 608
aus lim. 490
ausse nîm. 490
aussum 491
aussus 491
ausum 491
Avallo 459
Avalon 459
azebra esp. 465

B

baculer fr. 462
badajada esp. 607
badajear esp. 607
Badajoz 463
βαθύς 618
bailleu fr. 438
basculer fr. 462
basilica 475
bastard fr. 143
bataclare 607
batedizo esp. 608
bateïs fr. 608
baud fr. 608
bautizar ptg. 487
bazo esp. 618
beda fr. ouest. 593
bedaud fr. 593
bedel fr. 593
beder fr. 593
bedon fr. 593
bedou gasc. 593
bedousseja gasc. 593
bejin esp. 466
bellaco esp. 463
bellido esp. 463
Beltrão ptg. 112
Berenguer cat. 112
Bernart fr. 438
Berta it. 113
bes bergam. 456
bête noire fr. 147
bidau fr. 593
bide basq. 593
bider fr. 593
bidet fr. 593
bidos gasc. 593
bidot fr. 593
bigardo esp. 607
bisiegue esp. 466
bisojo esp. 462
bispote ptg. 466
booit fr. 537
Bran roum. 112
brincqueballe fr. 122
Broye fr. 599
brucu gallo-rom. 599
burgao esp. 607

C

cais prov. 484
caissa prov. 481
caissau prov. 497
caitif norm. 503
caitiff angl. 503
caitiu prov. 487
caixa ptg. 482
caja esp. 482
calter esp. 454
Cambodunum 619
cammello it. 258
cancaner fr. 122
cancellum 456
Candedunum 619
capacho esp. 463
capazo esp. 463
capella 476
capistrum 489
capitale 124
capseu 481
**capseum* 484
capsus 484
caput 485
carole fr. 380
Castrodum 619
Castrum 619
Catarino prov. 113
Catau prov. 113
catel fr. 124
catir (se) fr. 124
Catin fr. 113
cativo esp. 487
cautivo esp. 487
cas prov. 489
cascia cors. 497
caša gén. 497
cašali sard. 497
cassus 488
caus prov. 501
causana prov. 489
caxa sicil. 497
cebra esp. 465
Ceccosuda it. 112
cello esp. 463
cencio esp. 465
cenho ptg. 463
ceño esp. 463-4
cerdo esp. 618
chais lim. 497
champ fleuri fr. 479
Chandeon fr. 619
Chandon fr. 619
chanter de Bernart fr. 438
character 454
chascha engad. 482
chaschuot engad. 482
châsse fr. 498
chaus lim. 488
chest angl. 485
chetif fr. 503
Cheydron fr. 619
chi, chin prov. 309
chipiona esp. 465
chocante esp. 607
chorolla 381
choscar ptg. 461
chuscar ptg. 461
cidulis frioul. 603
cincho esp. 463
cingulum 463
**coacticare* 124
coaxare 497
Colas fr. 112
colluminare 465
columbrar esp. 465
comment fr. 454
como que esp. 463
compagnon fr. 475

companio..... 475
conari..... 608
conart fr..... 288
condire..... 465
conficta..... 608
confita esp..... 608
copiello napol..... 258
Coriosolites..... 459
Corseult fr..... 457
Corsolt fr..... 457
courpable fr..... 292
crabe fr..... 610
crencha esp..... 463
cruc- gaul..... 309
crusillié fr..... 287
cucutaine fr..... 287
cucc-..... 309
cuisse cuisse fr..... 466
culmen..... 465
**culuminare*..... 465
cum..... 130
cundir esp..... 465
curios fr..... 287
curioseté fr..... 287
cusch cat..... 465
cuschement fr..... 465
cuzco mexic..... 465
cybe fr..... 288

D

dame-Jeanne fr..... 114
davedel fr..... 288
dedo margarite andal..... 462
degré fr..... 467
delapsus aquae..... 489
deluns fr..... 125
demars fr..... 125
demierkes fr..... 125
desbaldir esp..... 608
desbojar esp..... 463
desollar esp..... 463
desoussina lim..... 493
devenres fr..... 125
diauté fr..... 292
dieus fr..... 125
dihudennec bret..... 459
dimerkes fr..... 125
**dimidiana*..... 114
diner fr..... 491
discours fr..... 148
disjejunare..... 491
diues fr..... 125
divenres fr..... 125
Domingo esp..... 112
donaire esp..... 463
**donarium*..... 463
doutor ptg..... 466
droits fr..... 232
dunum..... 619

E

ebulu..... 465
ecclesia..... 475
echan esp..... 608
eche frioul..... 612
écueil fr..... 258
-eis fr. prov..... 467
eissa prov..... 483
electio..... 144
embelesar esp..... 607
empachar esp. ptg. 618
empacho esp..... 618
empaitar cat..... 618
emparlé fr..... 439
empeechier fr..... 618
enconar esp..... 608
enconarse esp..... 463
encono esp..... 463
encore fr..... 467
encrucher fr..... 290
enfle fr..... 610
enzebra esp..... 465
enzebro esp..... 465
eps prov..... 483
erba suisse rom... 143
-erei all..... 142
-erie fr..... 142
esbaldir esp..... 608
esbaudi fr..... 608
escacha prov..... 499
escais prov..... 499
escaissar prov..... 499
escalier fr..... 466
escans esp..... 608
eschans fr..... 608
Eschentres fr..... 619
esclate fr..... 496
escorpie fr..... 545
escris prov..... 486
ese esp..... 483
esfollar esp..... 463
eslaissier fr..... 500
eslaus lim..... 489
eslayssar prov..... 500
esparrancarse esp.. 463
esqueix, -xar cat... 618
esquejar esp..... 618
esqueje esp..... 618
esse ptg..... 486
essecutori it..... 468
essempio it..... 468
essever fr..... 290
esso it..... 486
estelo esp..... 466
estona cat..... 466
estorpar esp..... 618
estouter fr..... 607
estoutoier fr..... 607
estragar esp..... 618
estrago esp..... 618
estraus prov..... 501
estropear esp..... 618
estropier fr..... 618
estrujar esp..... 618
estultar esp..... 466
estuque arag..... 463
esturmon fr..... 315
eus pr..... 483
excapsatus..... 488
exlonare..... 465
**extrusare*..... 618
**extrusulare*..... 618
**exturpare*..... 618
**exturpiare*..... 618
**exturpidiare*..... 618
eys prov..... 483
ezebra esp..... 465

F

falcino esp..... 465

fándánă aroum.... 104
fántánă roum..... 104
far- fr..... 467
faramella esp..... 462
farmalio..... 462
farmario esp..... 462
fer- fr. germ..... 467
filer doux fr..... 147
fils de bât fr..... 143
fir- germ..... 467
**firmalia*..... 462
firmare..... 462
fokker fr..... 315
for- fr..... 467
forhu fr..... 233
four- fr..... 467
fourchie, -chie fr.. 232
fourestendre fr.... 292
fourestendure fr.... 292
fraichin fr. dial... 291
fre- fr..... 467
frecha esp..... 466
fremier fr..... 290
freschumee fr..... 291
Fritz all. fr..... 112
fro- fr..... 467
fuorò it..... 468
fur- fr..... 467

G

gaaignant fr..... 462
gadauka got..... 475
gahlaiba got..... 475
galeador esp..... 608
galeipo all..... 475
galiaire prov..... 608
galiche fr..... 122
Galvoie fr..... 594
gañan esp..... 462
garda..... 304
gargamelle fr..... 143
gargillon fr..... 235
gargote fr..... 143
gargouiller fr..... 143
garigou fr..... 143
garou fr..... 143
garujo esp..... 463
garulla esp..... 463
Garumna..... 600
Gautier fr..... 112
gayo esp..... 463
gazapaton esp..... 462
gazapo esp..... 462
giallo it..... 485
gibier fr..... 143
giferto all..... 475
Giovanni it..... 112
gisello all..... 475
gonce esp..... 465
gonfle fr..... 610
**gosk-*..... 465
Gottesang fr..... 507
Gountoun fr..... 113
gozne esp..... 465
gruzzo, -olo it..... 144
gss ! gss !..... 465
gualiador prov.... 608
guallador esp..... 608
guède fr..... 124
Guillaume fr..... 112
gypsus..... 485

H

haber esp..... 607
hapsum, -us..... 490
hasta, -tula..... 465
hato esp..... 465
hauel fr..... 121
hazer fr..... 291
hochequeux fr..... 607
hocino esp..... 465
hueca esp..... 462
hurgar esp..... 463

I

idée fr..... 316
illaeius..... 483
illorum..... 483
**impattiare*..... 618
impedicare..... 618
imperator..... 104
inchascher engad... 482
inquinare..... 463
**insulsicare*..... 618
insulsus..... 618
Ion roum..... 112
ipse..... 483
ipsius..... 481
īsa lomb..... 486
Issa..... 486
isse..... 486
issu logud..... 486
īstius..... 467
ithurri basq..... 601
ixa arag..... 485
ixe..... 486

J

Jacques Bonhomme.. 112
Jacquet fr..... 112
jalh auvergn..... 309
Jan prov..... 112
Jan de lesé prov... 112
Jan mau m'agrado prov..... 113
janó terratchu.... 113
jargon fr..... 568
jaw angl..... 499
Jean fr..... 112, 311
Jean bout d'homme fr..... 112
Jean de la viande fr. 113
Jean fille fr..... 112
Jean Gippon fr.... 113
Jean grenouille fr.. 113
Jean liche verre fr.. 113
Jean potage fr..... 113
Jean l'enfumé fr... 113
Jeanneton fr..... 113
jeannette (faire la) fr. angev..... 113
Jean qui ne peut fr. 112
Jean tout mêle fr... 112
jenne fr..... 69
Joan doneta cat.... 112
Juan esp..... 112

K

καμήλος..... 258

klask- 461
klisk- 461
kss 465
κύπελλον 258
**kusk-* 465

L

labina 489
labsus 489
lacayo esp 463
lagotear esp 464
laisarde fr 567
λαμβάνω 102
lantagine it 455
lantana it 455
lapereau fr 144
lapsana 486
lapsed angl 490
**lapsia* 495
lapsus 489
laquais fr 463
laseno prov 486
latente équat 466
latine (*voile*) fr 619
laus béarn 489
laus got 489
lausa prov 494
lausiæ 494
lavino lim 489
ledon esp 462
lentagine it 455
lentago 455
lentana it 455
lentinus 455
lentus 455
lermes fr 94
levare 102
lezio it 144
lieis prov 483
llara esp 466
llosa cat 494
lodo esp 462
lor fr 483
losa esp 494
lousa ptg 494
lua roum 102

M

maiella esp 608
Maire fr 82
Maironne fr 82
malrotar esp 465
manga esp 464
manier fr 440
mara 83
maraman piém 143
marcher fr 255
Mare fr 78, 82-3
mare fr 80, 82-3
margarite, -rin esp. 462
margariz fr 462
Margoton fr 113
Maria esp. it 113
Marianne fr 113
Marie fr 113
Marie bon bec fr ... 113
Marie couche-toi là fr 113
Mariette fr 113
Marion fr 113
mariposa esp 113
marlotar esp 465
Marne fr 82
Maronna 82
Maronne fr 82-3
Marote fr 113
marr alb 102
Martin fr 112
marrotar esp 465
Martin fr 438
Martino it 112
Martrat fr 507
martroi fr 476
martyretum 476
masculillo esp 462
mateix cat 483
mater 79-83
matra gaul 78, 83
Matrona 82
mayo esp 608
mazorca esp 463
mbret alb 104
Mechel all 112
meldar jud. esp ... 465
meletare 465
melguerite esp 462
méme fr 147
méne fr. nord 291
merrier fr 568
Mère fr 82
mergellit esp 462
mermelique esp 462
Meyronne fr 82
Michel fr 112
Michela ptg 113
micidio it 456
mie fr 456
mingne fr 291
montée fr 467
Montmartre 476
mostrenco esp 464
mostrengo ptg 464
mot (*a un*) fr 440
mue fr 289

N

nablija esp 466
nakes fr 125
Nan roum 112
Nicolas fr 112
ninoi cat 608
ninoy prov 608

O

Ojon fr 78
oncino esp 465
onna celt 83
oraison fr 148
orier, -ière fr 125
os corbin fr 234
oete fr 122

P

Paddy angl 112
paf fr 148
παίρνω 102
palanca esp 462
Paolo it 112
parabolare 491
pâirer fr 147

parler fr..... 491
parochia..... 132
parofia it..... 132
passe fr..... 610
pasto esp..... 465
pasto (*a*) esp..... 466
pastus..... 465
pata esp..... 463
patard fr..... 124
patio esp..... 463
patta..... 618
Paul fr..... 112
Paulo pgt..... 112
pauta esp. ptg.... 466
peanno esp..... 608
pechere mars..... 316
pedaneu..... 608
Pedro esp. ptg.... 112
Peire prov..... 112
peiz fr..... 497
Pelande fr..... 594
Pelayo esp..... 112
Pelles fr..... 596
pepitoria esp..... 607
Pere cat..... 112
perro esp..... 466
persona..... 136
petite (*la*) *bête* fr... 147
petite-oie fr..... 607
picard fr..... 607
picardia esp..... 607
picaro esp..... 607
picem..... 497
Pierre fr..... 112
Pietro it..... 112
pinguis..... 465
pisomina logud.... 143
pli fr..... 316
plicare..... 462
poi it..... 467
por..... 465
posma esp..... 465
posomina it..... 143
posteaquam..... 467
postquam..... 467
pouce ! fr..... 316
poux (*des*) *dans la paille* fr..... 147
premere..... 491
presser fr..... 491
pressus..... 491
priego esp..... 462
prigo ptg..... 462
pringue esp..... 465
propter..... 465
puis fr..... 467
pujar esp..... 465
pulsare..... 465
puxar ptg..... 465

Q

**quatitare*..... 124
que esp..... 608
queijada galic..... 497
queix cat..... 497
queixada ptg..... 497
queixal cat. ptg.... 497
queixo ptg..... 497
**questare*, *-tiare*... 497
qui esp..... 608
quijada esp..... 497
quijal esp..... 497

R

Rabat..... 598
rabata lyon..... 598
rabatà paves..... 598
rabaster fr..... 598
rabater fr..... 598
**rabia*..... 465
Rábida esp..... 598
rabies..... 465
rabión esp..... 465
radius..... 465
rámila santand.... 465
Ramounet prov.... 112
ránă roum..... 305
Rápita esp..... 598
Rávita esp..... 598
ray ! cat..... 465
rázmila santand.... 465
rebate esp..... 598
rebatir esp..... 598
rebato esp..... 598
recencio esp..... 465
recente..... 465
regungar esp..... 465
Renart fr..... 113, 438
renes..... 305
réseau fr..... 567
reseuil fr..... 567
résille fr..... 567
retia, *-aculum*, *-are* 565
rets fr..... 566
ribat ar..... 598
ripolin fr..... 315
Robin fr..... 112
rois fr..... 566
rolda esp..... 598
ronda esp. it..... 598
ronde fr..... 598
ronde carole fr..... 414
ronfer fr..... 290
ronia esp..... 466
rosmilla santand.. 465
roluhu..... 598
rucca esp..... 462
rugia..... 457

S

saïn de chat fr..... 422
saludar de lonh prov. 143
saluer de loin fr.... 301
Sam angl. fr..... 112
sambenito esp..... 465
Sancho esp..... 112
sarcitum..... 465
savoir son roi fr... 118
scala..... 467
scalarium..... 466
scarsare it..... 500
sceibà trent..... 604
Schiefer all..... 496
**schistiare*..... 618
schistos..... 618
scoglio it..... 258
σκόπελος..... 258
scopellus..... 258
scopulus..... 258
scupellum..... 259
Scuppeddu sic..... 258

segrer ptg..... 445
serere..... 618
**seritare*..... 618
**sesecare*..... 618
sesgar esp.... 464, 618
sesgo esp..... 464, 618
**sexicare*..... 618
sieuvy fr..... 69
silhouette fr..... 114
sima esp..... 464, 618
simado esp..... 618
**simar* esp..... 618
Simona vén..... 113
simus..... 618
σιμός..... 618
skankjo germ..... 608
slate angl..... 496
sobaco esp..... 461
sobajar esp..... 464
sobar esp..... 462
sobon esp..... 461
solapo esp..... 466
sosegar esp..... 618
sosego esp..... 618
soso esp..... 466
soufrain fr..... 441
soufrener fr..... 441
**speluca*..... 618
spelucula..... 618
spelunca..... 618
Sperugola it..... 618
sprügoa it..... 618
Sprugola it..... 618
Stan roum..... 112
stilus..... 466
storpiare it..... 618
**stragare*..... 618
stultus..... 607
**subobviare*..... 462
suc prov. fr.-prov. 290
suco esp..... 607
sucrer (*se*) fr..... 316
sujet à caution fr... 147
sul ptg..... 608
sulco esp..... 607
sulcus..... 607
sur esp..... 608
surco esp..... 607
surôit fr..... 608
surouest fr..... 608

T

tafanari cat..... 143
tafanario esp..... 143
taliare..... 465
tauz all..... 414
Telo gaul..... 600
tener esp..... 607
teron prov..... 600
teroun prov..... 600
testa..... 485
teuf-teuf fr..... 110
tirria esp..... 464
tombatera gr. mod. 104
Tommy angl..... 112
Tóni prov..... 112
tor bergam..... 601
torar prov..... 600
torga esp..... 462
tornar esp..... 464
toro ptg..... 601
toron prov..... 600-1
torondir prov..... 600
torou langued..... 600
toru..... 601
Torumna..... 600
touar fr.-prov..... 600
Toulon..... 600
tourá prov..... 600
tourado langued... 600
touradouiro langued..... 600
tourble fr..... 69
touret langued.... 600
Touron fr..... 601
touroun prov..... 600
touroundel lim.... 600
toz, tozullo esp.... 462
trenze esp..... 463
trinqueballe fr..... 122
tristresse fr..... 69
trullar esp..... 466
tuero esp..... 601
turón esp..... 464

U

ubertumbis..... 495
uossa engad..... 486
uslar esp..... 608
ustulare..... 608
uve passe fr..... 610

V

vadurie fr..... 530
var- fr..... 467
vello esp..... 463
ver- fr..... 467
viel antif fr..... 447
vielle (*la*) *sous le banc* fr..... 83
villus..... 463
vino judiego esp... 461
virar esp..... 463
virer fr..... 463
voe (?) fr..... 533
¡ voto a mares! esp. 464
Vroica gaul..... 599
**vroicu* gaul..... 599

W

weed néerl..... 124

Y

yerbo esp..... 465
yergo esp..... 465
yezzo esp..... 465
Yonec fr..... 459

Z

zangao esp..... 462
zangão ptg..... 462
zargo esp..... 465
zaya esp..... 465
zebra, -ro esp..... 465
zebro cat..... 466
zimam bulg..... 102
zuño esp..... 463
zut! fr..... 148

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Droz (E.). Voir Piaget (A.).

Ehrhard (M.), *Le Livre du Pèlerin* d'Antoine de Novgorod..... 44

Fawtier-Jones (E. C.), Les Vies de sainte Catherine d'Alexandrie, II..... 206

Foulet (A.), Notes sur la *Vie de saint Louis* de Joinville..... 551

Ham (E. B.), Le manuscrit de *Gillion de Trazegnies* à Chatsworth.... 66

Långfors (A.), Mélanges de poésie lyrique française, V..... 321

Louis (R.). Voir Mirot (L.).

Mirot (L.) et R. Louis, La bataille de Vaubeton dans la légende épique et dans l'histoire..... 505

Nicholson (G.-G.), L'évolution du groupe *ps* en provençal..... 481

Pagès (A.), Le thème de la tristesse amoureuse en France et en Espagne du XIVe au XVe siècle..... 29

Piaget (A.) et E. Droz, Recherches sur la tradition manuscrite de Villon : I, Le manuscrit de Stockholm..... 238

Remigereau (F.), Tristan « maître de vénerie » dans la tradition anglaise et dans le roman de Thomas..... 218

Roques (M.), *Ronsasvals*, poème épique provençal, I et II..... 1 et 161

Samaran (Ch.), Sur la date du fragment de La Haye, notes paléographiques..... 190

Schneegans (F. Éd.), Trois poèmes de la fin du XIIIe siècle sur Pierre de la Broce..... 520

Verrier (P.), La plus vieille citation de carole..... 380

MÉLANGES

De Gregorio (G.), Scopellus, sic. *scuppeddu*..... 258

Dubois (M.), Une mention ancienne du jargon des merciers..... 568

Dufour (J. E.), « La rivière d'Ojon, autrement la Mare » (1753)..... 78

Fawtier (R.), Deux manuscrits du *Roman de la Rose*..... 265

Krappe (A. H.), Guinglain chez l'enchanteresse..... 426

— Sur un épisode de *l'Atre périlleux*..... 260

Lebègue (R.), La Passion d'Arles (1430)..... 434
Mussafia (A.). Voir Pasquali (P. S.).
Pasquali (P. S.), I riflessi francesi di retia, retiare, retiaculum in una lettera inedita di Adolf Mussafia a Graziadio I. Ascoli..... 565
Prinet (M.), Armoiries familiales et armoiries de roman au XVe siècle..... 569
Roques (M.), « La vielle sous le banc »..... 83
Samaran (Ch.), Un document sur Guillaume de Villon..... 85
Schneegans (F. Éd.), Note sur la *Danse aux aveugles* de Pierre Michault..... 430
Tilander (G.), Encore *marcher*..... 255
— Vieux français *saïn de chat*..... 422

DISCUSSIONS

Anitchkof (E.), Le Saint Graal et les aspirations religieuses du XIIIe siècle..... 274
Holbrook (R. T.), La paternité de *Pathelin* ; critiques et réponses... 574
Roques (M.), D'une application du calcul des probabilités à un problème d'histoire littéraire..... 88
— La paternité de *Pathelin* : critiques et réponses..... 591

CORRECTIONS

Levy (R.), Jehan Renart, *Lai de l'Ombre*..... 436

COMPTES RENDUS

Adamescu (Gh.). Voir Candrea (I.-A.).
Æbischer (P.), La divinité aquatique Telo... ; — Témoignages hydronomiques du culte de la déesse Vroica... (J. Jud)..... 599
Asin (J. O.), Origen árabe de *rebato*, *arrobda* y sus homónimos (J. Jud)..... 598
Battistessa (A. J.). Voir Biblia medieval romanceada.
Biblia medieval romanceada, I. *Pentateuco*, éd. A. Castro, A. M. Carlo et A. J Battistessa (M. R.)..... 601
Boca (J.), La justice criminelle de l'échevinage d'Abbeville au moyen âge (1184-1516) (N. Dupire)..... 121
Candrea (I.-A.) et Gh. Adamescu, Dicţionarul enciclopedic ilustrat « Cartea românească » (M. R.)..... 108
Carlo (A. M.). Voir Biblia medieval romanceada.
Castro (A.). Voir Biblia medieval romanceada.

DELCOURT (A.), La vengeance de la commune, l'arsin et l'abattis de maison en Flandre et en Hainaut (N. Dupire)..... 120
ESPINASSE (G.), Documents relatifs à la draperie de Valenciennes au moyen âge (N. Dupire)..... 124
FRANK (Gr.), The cues in *Aucassin et Nicolette* (M. R.)..... 448
Gliglois, éd. Ch. H. LIVINGSTON (A. Långfors)..... 450
Joufrois, roman français du XIIIe siècle, éd. W. O. STRENG-RENKONEN (P. B. Fay)..... 114
KASTNER (L. E.). Voir Miscellany.
LAPA (R.). Das origens da poesia lirica em Portugal na Idade-Media (A. Jeanroy)..... 442
LIVINGSTON (Ch. H.). Voir *Gliglois*.
LOMMATZSCH. Voir TOBLER-LOMMATZSCH.
Miscellany (A) of studies in romance languages and literatures presented to Leon E. Kastner... edited by Mary WILLIAMS and James A. de ROTHSCHILD (M. R.)..... 592
NERI (F.), « Viel antif » (M. R.)..... 447
PELAN (M.), L'influence du *Brut* de Wace sur les romanciers français de son temps (E. Hoepffner)..... 292
Pentateuco. Voir Biblia medieval romanceada.
PETERSON (A.), Le passage populaire des noms de personnes à l'état de noms communs dans les langues romanes et particulièrement en français (J. Damourette)..... 111
ROTSCHILD (J. A. de). Voir Miscellany.
SANDFELD (Kr.), Linguistique balkanique, problèmes et résultats (M. Roques)..... 100
STONE (H. K.). Voir THIBAUT DE MARLY.
STRENG-RENKONEN (O.). Voir *Joufrois*.
THIBAUT DE MARLY, *Vers*, éd. H. K. STONE (A. Jeanroy)..... 445
THOMAS (P.), Textes historiques sur Lille et le nord de la France avant 1789, I (N. Dupire)..... 123
TILANDER (G.), Glanures lexicographiques (J. Jud ; A. Långfors)..... 288
TOBLER-LOMMATZSCH, Altfranzösisches Wörterbuch, 15 (A. Långfors). 287
Todd Memorial Volumes Philological Studies (M. R.)..... 453
VIDOSSICH (G.), Lis cidulis (J. Jud)..... 603
WEERENBECK (B. H. J.), Participe présent et gérondif (J. Damourette) 106
WILLIAMS (J. K.), A disputed reading in *Aucassin et Nicolette* (M. R.). 450
WILLIAMS (Mary). Voir Miscellany.

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CLVIII, 1930 (A. Långfors)..... 301

Archivum romanicum. XV, 1931 (M. R.)..... 455
Arthurian Bibliography, I, 1922-1929..... 301
Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, XXVIII-XXXII, 1927-1931..... 302
Codrul Cosminului, VII, 1931-1932 (M. R.)..... 457
Dacoromania, VI, 1929-1930 (M. R.)..... 301
Giornale storico della Letteratura italiana, XCV-XCIX, 1930-1932 (H. H.)..... 458
Journal des Savants, 1928-1931 (G. Gougenheim)..... 127
Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, XLV-LII, 1924-1931 (G. Gougenheim)..... 129
Mémoires de la Société néophilologique de Helsingfors, IX, 1932 (M. R.)..... 605
Modern Philology, XXVIII-XXIX, 1930-1932 (M. R.)..... 458
Le Moyen âge, XLI, 1931 (M. R.)..... 459
— XLII, 1932..... 605
Neophilologus, XVII, 1931-32 (M. R.)..... 460
Neuphilologische Mitteilungen, XXXI-XXXII, 1930-1931 (M. R.)..... 306
Philological Quarterly, XI, 1932 (M. R.)..... 606
Revista de filologia española, XI-XVI, 1924-1929 (M. R.)..... 461
— — XVII-XVIII, 1930-1931 (M. R.)..... 606
Revue critique d'histoire et de littérature, 1931..... 308
Revue de linguistique romane, VI, 1930 (M. R.)..... 466
Revue de philologie française, XLII, 1930 (J. Damourette)..... 145
Revue des langues romanes, LXVI, 1-10 (A. Jeanroy)..... 308
— — LXVI, 11..... 608
Speculum, VII, 1932 (M. R.)..... 608
Studia neophilologica, IV, 1931-32 (M. R.)..... 610
Studi danteschi, XI-XV, 1927-1931 (H. H.)..... 467
Studi medievali, n. s., IV, 1931 (M. R.)..... 610
Zeitschrift für romanische Philologie, LI, 1931 (M. R.)..... 142
— — LII, 1-4, 1932 (M. R.)..... 612

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Anspach (E.). Voir Taionis... fragmenta.
Appel (C.), Beiträge zur Textkritik der Lieder Bertrans von Born... 621
— Bertran de Born..... 621
— Voir Bertran de Born.
Bach (P.) y Rita. Voir Pere Torroella.
Bărbulescu (I.), Individualitatea limbii române şi elementele slave vechi..... 314

Bartoli (M.), Fatti caracteristici della romanità della peninsola iberica. 473
— Le Tre Basolche di Ragusa e la coppia *basilica* ed *ecclesia*. 475
Bastin (J.). Voir Huizinga (J.).
Beardword (J.), Rhymes of latin and french words in old french... 154
Bement (N. S.), The conditional sentence from Commynes to Malherbe... 619
Bertran de Born, Lieder, éd. C. Appel... 152
Bianu (I.), Biblioteca Academiei române. Catalogul manuscriptelor românești, III (729-1061)... 155
Bierhenke (W.), Ländliche Gewerbe der Sierra de Gata... 470
Blanchus (Fr.), *Dictionarium latino-epiroticum*, éd. M. Roques, I... 617
Blanco (M. A.), Garcilaso de la Vega... 311
Bourciez (J.), Recherches historiques et géographiques sur le parfait en Gascogne... 315
Braeder (A.), Zur Rolle des Körperlichen in der altfranzösischen Literatur mit besonderer Berücksichtigung der Chansons de geste... 311
Brailoiu (C.), Cântece bătrânești din Oltenia, Muntenia, Moldova și Bucovina... 318
Brandin (L.), Lais et fabliaux du XIIIe siècle... 153
Brun (A.), Le français de Marseille ; étude de parler régional... 315
Bruneau (Ch.). Voir Philippe de Vigneulles.
Champion (P.), Notice des manuscrits du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc... 151
Chanson de la Croisade albigeoise. Voir Guillaume de Tudèle.
Chichmaref (V. F.), Raoul de Cambrai... 318
Chmeliček (H.), Die Gerundialumschreibung im Altspanischen zum Ausdruck Aktionsarten... 470
Cohen (G.), Le théâtre en France au moyen âge, II. Théâtre profane... 158
— Voir Tory (Geofroy).
Collomp (P.), La critique des textes... 317
Coppin (J.). Voir Helinant.
Corin (A. L.), Simples réflexions d'un curieux à propos des procès du *Waltharius* et du *Ruodlieb*... 620
Cortebarbe, *Les trois aveugles de Compiègne*, éd. G. Gougenheim... 617
Cramer (Fr.), Die Bedentungsentwicklung von « Jean » im Französischen... 311
Crosland (J.), Lucan in the Middle Age... 620
Dance (The) of Death, éd. Florence Warren... 151
Dauzat (H.), Histoire de la langue française... 619
Davy (M.), Les sermons universitaires parisiens de 1230-1231... 159
Dedeck-Héry (V. L.). Voir *Vie de saint Alexis*.
Delehaye (H.), *Loca sanctorum*... 425
Denholm-Young (N.), An early thirteenth-century anglo-norman ms. 480

DICK (Fr.), Bezeichnungen für Saiten-und Schlaginstrumente in der altfranzösischen Literatur..... 470
Dictionnaire de l'Académie française, 3, 4..... 153, 616
DIMIER (L.). Voir *Pathelin*.
DITCHY (J. K.), Les Acadiens louisianais et leur parler..... 616
DOBIACHE-ROJDESTVENSKY (O.), Les poésies des Goliards..... 317
DROZ (E.). Voir VILLON.
DUFOUR (J. E.), Notes d'onomastique forézienne : Candedunum Chandon *et* Castrodûm..... 619
DUPIN (H.), La courtoisie au moyen âge..... 156
ENGWER (Th.), Vom passiv und seinem Gebrauch im heutigen Französischen..... 152
ERNOUT (A.) et A. MEILLET, Dictionnaire étymologique de la langue latine ; histoire des mots..... 471
ETTMAYER (K. von), Analytische Syntax der französischen Sprache mit besonderer Berücksichtigung des Altfranzösischen, II, 1-2, 3... 153, 311
FAY (P. B.). Voir GUILLAUME DE SAINT-PATHUS.
FISCHER (W.). Voir SOLIS (A. de).
FRANCIS (E. A.). Voir WACE.
FREY-SALLMANN (A.), Aus dem Nachleben antiker Göttergestalten... 317
GAIFFE (F.), Le rire et la scène française..... 319
GARDNER (E. G.), Notes on the « Matière de Bretagne » in Italy..... 621
GAUTIER DE CHATILLON, Moralisch-satirische Gedichte, éd. K. STREKER..... 317
GERBERT DE MONTREUIL, *Le roman de la Violette* renouvelé par G. TRUC..... 313
GÉRIN (M.), Chaulgnes et Château-Chinon, étude de toponymie nivernaise..... 154
GEROLD (Th.), La musique au moyen âge..... 617
GERSTER (W.), Zur mundartlichen Gliederung des Mittelwallis..... 619
GIACOMINO DA VERONA, *De Jerusalem celesti* et *De Babilonia infernali*, éd. E. I. MAY..... 476
Girart de Vienne, éd. G. YEANDLE..... 628
GONÇALVES (F. R.), Os elementos gregos de vocabulario português, I. 618
GOROVEI (A.), Descântecele Românilor..... 470
GOUGENHEIM (G.). Voir CORTEBARBE.
GRIERA (A.), Gramàtica històrica del català antic..... 474
GUILLAUME DE SAINT-PATHUS, *Les miracles de saint Louis*, éd. P. B. FAY..... 617
GUILLAUME DE TUDÈLE, *Chanson de la croisade albigeoise*, éd. E. MARTIN-CHABOT..... 151
HALPHEN (L.). Voir PIRENNE (H.), etc.
HAMMERICH (L. L.). Voir *Visiones Georgii*.
HANDELSMAN (M.). Voir VOSSLER (K.).

HAUST (J.), Dictionnaire liégeois, 10, 11 ..... 153, 616
HELINANT, Les *Vers de la Mort*... traduits par J. COPPIN 477
HILLER (Fr.), *Tydorel*, ein Lai der Marie de France 621
HUGUET (E.), Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle, 19-20. 311
HUIZINGA (J.), Le déclin du moyen âge, trad. J. BASTIN 622
IORGA (N.), Istoria literaturii românești, introducere sintetică 621
ISIDORI... fragmenta. Voir TAIONIS... fragmenta.
JEANROY (A.). Voir VILLON.
KAHANE (H.), Bezeichnungen der Kinnbacke im Galloromanischen... 311
KRAUSE (G.), Die Handschrift von Cambrai der altfranzösischen *Vie de saint Gregoire* 152
LAPA (R.), La *Demanda do Santo Graal*, priorité du texte portugais par rapport au texte castillan 477
LATTÈS (G.), Recherches sur la bibliothèque d'Angelo Colocci 155
LEPOINTE (G.), Petit vocabulaire d'histoire du droit français public et privé 154
LERCH (E.), Hauptprobleme der französischen Sprache, II 153
— Ableitung des « Konjunktivs des psychologischen Subjects » aus dem Konjunktiv des Begehrens 619
LEROQUAIS (V.), Les manuscrits liturgiques latins du haut moyen âge à la Renaissance 155
LEVY (R.), French *latine* < antenna 619
LEWIS (C. B.), Classical mythology and Arthurian romance 312
LHERMET (J.), Contribution à la lexicologie du dialecte aurillacois.... 151
LOVELICH (H.). Voir *Merlin*.
MANNING (H. E.). Voir *Vie de saint Thibaut*.
MARTIN-CHABOT (E.). Voir GUILLAUME DE TUDÈLE.
MATULKA (B.), The novels of Juan de Flores and their European diffusion 156
MAY (E. I.). Voir GIACOMINO DA VERONA.
MEILLET (A.), Esquisse d'une histoire de la langue latine, 2e éd 313
— Sur une période de bilinguisme en France 474
— Voir ERNOUT (A.).
Merlin, a middle-english metrical version of a french romance, éd. H. LOVELICH 319
MEYER-LÜBKE (W.), Romanisches etymologisches Wörterbuch, 8, 9. 152, 310
MICHELS (W.). Voir PETRICONI (H.).
MIGLIORINI (Br.), Spunti di motteggio popolare 474
MULLER (E.) et P. TAYLOR, A chrestomathy of Vulgar latin 314
MURET (E.), Les noms de lieu dans les langues romanes 314
— Noms de lieu, vestiges archéologiques et vieux chemins. 314
NERI (F.), Fabrilia, ricerche di storia letteraria 476

Nicolaiasa (G.). Voir Bianu (I.).
Nicolau (M. G.), L'origine du « cursus » rythmique et les débuts de l'accent d'intensité en latin..... 472
Nottaris (M.). Voir Pasquali (P. S.).
Ortiz (R.), Varia romanica..... 620
Pasquali (P. S.), e M. Nottaris, Del toponimo « sprugola »..... 618
Pathelin (*Maître Pierre*), éd. L. Dimier..... 312
Pauphilet (A.), Contes du jongleur..... 313
Peeters (F.), Les différents systèmes de classement des manuscrits.. 317
Peeters (P.), La première traduction latine de Barlaam et Joasaph et son original grec..... 476
Pere Torroella, Œuvres, éd. P. Bach y Rita..... 318
Perroy (E.). Voir Pirenne (H.), etc.
Petriconi (H.) et W. Michels, Antología de poesias líricas españolas..... 151
Pflaum (H.), Les poèmes de controverse religieuse au moyen âge... 320
Philippe de Vigneulles, *Chronique*, éd. Ch. Bruneau, III..... 617
Pillet (A.), Zum Ursprung der altprovenzalischen Lyrik 477
Pirenne (H.), A. Renaudet, E. Perroy, M. Handelsman, L. Halphen, La fin du moyen âge..... 155
Rabotine (V.), Le *Boèce* provençal, étude linguistique..... 621
Rădulescu-Codin (C.), Literatură, tradiţii şi obiceiuri din Corbii-Muscelului..... 470
Renaudet (A.). Voir Pirenne (H.), etc.
Rice (C. C.), Romance etymologies *et* Spanish etymologies..... 618
Risch (L.), Beiträge zur romanischen Ortsnamenkunde des Oberelsass..... 311
Robert-Juret (A.), Les patois de la région de Tournus..... 151
Rohlfs (G.), Dizionario dialettale delle tre Calabrie, I. 153
Rokseth (Y.), La musique d'orgue au XVe siècle et au début du XVIe.. 160
Ronjat (J.), Grammaire istorique des parlers provençaux, II..... 616
Roques (M), Recherches sur les anciens textes albanais..... 620
— Voir Blanchus (Fr.).
Ruppert (K.) y Ujaravi. Voir Solis (A. de).
Sachs (G.), Die germanischen Ortsnamen in Spanien und Portugal... 311
Santangelo (G.), Carmina Burana..... 620
Shepard (W. P.), Recent theories of textual criticism..... 317
Skov (G.), Bibliografi over Kristoffer Nyrops Arbeider..... 313
Solis (Antonio de) y Rivadeneyra, *Amor y obligacion*, éd. par W. Fischer et R Ruppert y Ujaravi..... 312
Sorrento (L.), Il volgare del sec. XIV in Sicilia e i Benedettini siciliani..... 473
Spanke (H.), Zur Geschichte der Sequenz und ihrer Nebenform..... 620

SPITZER (L.), Romanische Stil- und Literaturstudien..... 152
— Zum Problem des französischen Argots..... 475
— Voir VOSSLER (K.).
STAAFF (E.), Le Laudario de Pise du ms. 8521 de la Bibliothèque de l'Arsenal..... 318
STOROST (J.), Ursprung und Entwicklung des altprovenzalischen Sirventes bis auf Bertran de Born..... 152
STRECKER (K.). Voir GAUTIER DE CHATILLON.
STRUMPF (M.), Sprachliche Untersuchung der Zehnsilberfassung des altfranzösischen Alexanderromans..... 477
SZOGS (S.), Aspremont, Entwicklungsgeschichte und Stellung innerhalb der Karlsgeste..... 152
TAIONIS et ISIDORI nova fragmenta et opera, ed. E. ANSPACH..... 471
TAYLOR (P.). Voir MULLER (H.).
TERRACINI (B.), Osservazioni sulli strati più antichi delle toponomastica sarda..... 617
THOMAS (A.), L'étymologie du mot français « compagnon », note suivie de remarques par M. J. VENDRYES..... 475
TILANDER (G.), Glanures lexicographiques..... 153
TOBLER-LOMMATZSCH, Altfranzösischen Wörterbuch, 15..... 153
TORY (Geofroy), *Champ fleury*... éd. G. COHEN..... 478
TRUC (G.). Voir GERBERT DE MONTREUIL.
VALKHOF (M.), Étude sur les mots français d'origine néerlandaise.... 315
VANDELLI (G.), Pio Rajna..... 470
VENDRYES (J.). Voir THOMAS (A.).
Vie de saint Alexis, éd. U. L. DEDECK-HÉRY..... 319
Vie de sainte Marguerite. Voir WACE.
Vie de saint Thibaut, éd. H. E. MANNING..... 320
VILLON (Deux manuscrits de Fr.) reproduits... par A. JEANROY et E. DROZ..... 157
VIOLET (E.), Le patois de Clessé en Mâconnais..... 616
Visiones Georgii, éd. L. L. HAMMERICH..... 476
VORETZSCH (K.), Einleitung in das Studium der altfranzösischen Sprache, 6e éd..... 152
— Altfranzösisches Lesebuch, 2e éd..... 616
VOSSLER (K.), L. SPITZER et H. HATZFELD, Introducción a la estilística romance..... 478
WACE, *Vie de sainte Marguerite*, éd. E. A. FRANCIS..... 617
WAGNER (M. L.), Caracteres generales del judeo-español de Oriente..... 470
WALBERG (E.), Deux versions inédites de la Légende de l'Antechrist en vers français du XIIIe siècle..... 152
WARREN (Fl.). Voir *Dance of Death*.

WARTBURG (W. von), Französisches etymologisches Wörterbuch, 21-22, 23..... 153, 616
— Grundfragen der etymologischen Forschung..... 475
WILMOTTE (M.), Études de philologie wallonne..... 316
YEANDLE (G.). Voir *Girart de Vienne*.

CHRONIQUE

Nécrologie : Mr Antoni Ma Alcover, 150; Vincenzo Crescini, 469; Charles Caroll Marden, 469; Pio Rajna, 470; Jean Saroïhandy, 615.

Instituts et Sociétés : The Society for the study of Mediaeval Languages and Literature, Oxford, 615; Centro de Estudios filológicos à Lisbonne, 615; Prix Bibesco de la Société de Linguistique de Paris en 1933, 615.

Périodiques : *Medium Ævum*, Oxford, 615; Chronique toponymique de M. A. Dauzat dans la *Revue des études anciennes*, 150.

Collections : Anejos de la *Revista de filologia española*, 311, 470; Berliner Beiträge zur romanischen Philologie, 152, 311; Bibliothèque du XVe siècle, 151; Bons (Les) textes, 312; Classiques de l'histoire de France au moyen âge, 151; Classiques français du moyen âge, 617; Din vieaţa poporului, 470; Early English Text Society, 151; Épopées et légendes, 313; Giessener Beiträge zur romanischen Philologie, 311, 470; Hamburger Studien zur Volkstum und Kultur der Romanen, 470; Kölner romanistische Arbeiten, 152; Poèmes et récits de la vieille France, 153; Romanistische Arbeiten, 152; St Andrews University Publications, 312; Sammlung kurzer Lehrbücher der romanischen Studien und Literaturen, 616; Sammlung romanischer Uebungstexte, 151; Skrifter utgivna av kungl. humanistika vetenskaps samfundet i Lund, 152; Société de publications romanes et françaises, 151, 616; Textos latinos de la Edad media española, 471.

Errata..... 622
Pour nos lecteurs..... 623
INDEX DES MOTS..... 624

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXIII

Atlas linguistique de la France, p. p. J. GILLIÉRON et E. EDMONT. 35 fascicules de 50 cartes chacun ; chaque carte est consacrée à un mot ou à un type morphologique..... 2000 fr.

— **Atlas linguistique de la Corse**, par J. GILLIÉRON et E. EDMONT. Fasc. 1 à 4 de 200 cartes..... 300 fr.

On vend à part :

— **Table de l'Atlas linguistique de la France**, gr. in-8° de VIII-519 pages. 100 fr.

— **Supplément**. 1920, fort vol. in-4° de 300 p. à 3 colonnes..... 120 fr.

— **Cartes muettes de l'Atlas linguistique** préparées pour l'étude philologique et linguistique des mots..... 2 fr.

Atlas linguistique de la Basse-Bretagne, p. p. Pierre LE ROUX, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Rennes.

Fascicule I. — Préface de G. DOTTIN..... 50 fr.

Fascicule II. — 100 cartes linguistiques..... 50 fr.

Fascicule III *prochainement*.

Prix VOLNEY de l'Institut.

L. CLÉDAT

MANUEL DE PHONÉTIQUE ET DE MORPHOLOGIE ROMANES

In-8° de 144 p..... **14 fr. 40**

EN MARGE DES GRAMMAIRES

In-8° de 236 p..... **30 fr**

LA MUSIQUE AU MOYEN AGE

PAR

THÉODORE GÉROLD

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE, N° 73

In-8°. 420 pages..... **40 fr.**

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR, 5, QUAI MALAQUAIS

PIERRE CHAMPION

FRANÇOIS VILLON
SA VIE ET SON TEMPS

GRAND PRIX GOBERT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

DEUXIÈME ÉDITION

Avec une préface nouvelle de l'auteur sur les études relatives à Villon.

Nouvelle édition de ce célèbre ouvrage devenu si rare et qui était très recherché. Toute l'âme du poète et tout son art souverain se détachent sur le fond du tableau le plus brillant de la vie de Paris au XVe siècle.

Deux volumes in-8° raisin de 350 et 450 pages, avec 4 planches hors texte.

Les deux volumes ensemble..... 100 fr.

TABLE DES MATIÈRES

TOME PREMIER

I. L'Église Saint-Benoît-le-Bétourné et M. Guillaume de Villon. — II. L'enfance de François Villon. — III. Grades universitaires de François Villon. — IV. Les troubles de l'Université et la première œuvre de François Villon. — V. Clercs et écoliers au temps de François Villon. — VI. La Communauté de Saint-Benoît et la jeunesse de François Villon. — VII. Les premières relations de François Villon. — VIII. Paris au temps de François Villon. — La rive universitaire. — La Cité. — La ville et ses environs.

TOME SECOND

IX. Les amours et le meurtre de Philippe Sermoise. — X. Les lais. — XI. Le vol du Collège de Navarre. — Le voyage de François Villon à Angers. — XII. Les Coquillards. — XIII. La vie errante. — XIV. Le Testament. — XV. Les dernières années. — XVI. La légende de François Villon. — Pièces justificatives.

MACON. PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXIII